

Université de Franche-Comté
École doctorale Langages, espaces, temps, sociétés

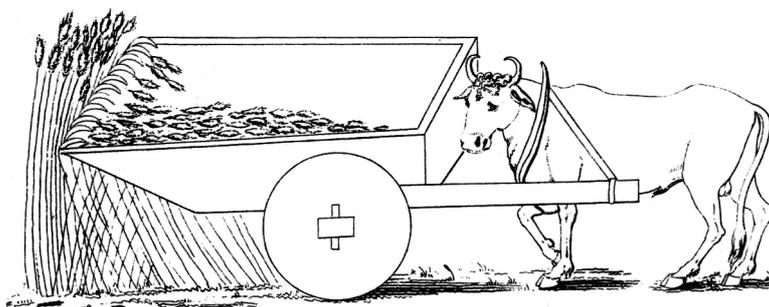
Doctorat

Archéologie

Pierre Ouzoulias

L'économie agraire de la Gaule :
aperçus historiographiques et perspectives archéologiques

Texte



Thèse dirigée par M. le Professeur François Favory
et soutenue le 1^{er} février 2006

Jury

M. Ch. Goudineau, Professeur au Collège de France, président
M. J. Andreau, Directeur d'études à l'EHESS, rapporteur
M. J.-M. Carrié, Directeur d'études à l'EHESS
M. Ph. Leveau, Professeur émérite de l'université de Provence, rapporteur
M. D. Paunier, Professeur émérite des universités de Lausanne et de Genève

Mais le goût de l'Histoire leur était venu, le besoin de la vérité pour elle-même.

Peut-être est-elle plus facile à découvrir dans des époques anciennes ? Les auteurs, étant loin des choses, doivent en parler sans passion. Et ils commencèrent le bon Rollin.

« Quel tas de balivernes ! » s'écria Bouvard, dès le premier chapitre.

« Attends un peu », dit Pécuchet, en fouillant dans le bas de leur bibliothèque, où s'entassaient les livres du dernier propriétaire, un vieux juriconsulte, maniaque et bel esprit ; et ayant déplacé beaucoup de romans et de pièces de théâtre, avec un Montesquieu et des traductions d'Horace, il atteignit ce qu'il cherchait : l'ouvrage de Beaufort sur l'Histoire romaine.

Tite-Live attribue la fondation de Rome à Romulus. Salluste en fait honneur aux Troyens d'Énée. Coriolan mourut en exil selon Fabius Pictor, par les stratagèmes d'Attius Tullus si l'on en croit Denys ; Sénèque affirme qu'Horatius Coclès s'en retourna victorieux, et Dion qu'il fut blessé à la jambe. Et La Mothe Le Vayer émet des doutes pareils, relativement aux autres peuples.

On n'est pas d'accord sur l'antiquité des Chaldéens, le siècle d'Homère, l'existence de Zoroastre, les deux derniers empires d'Assyrie. Quinte-Curce a fait des contes. Plutarque dément Hérodote. Nous aurions de César une autre idée, si le Vercingétorix avait écrit ses commentaires.

L'Histoire ancienne est obscure par le défaut de documents. Ils abondent dans la moderne ; et Bouvard et Pécuchet revinrent à la France, entamèrent Sismondi.

Gustave Flaubert, *Bouvard et Pécuchet*, chapitre IV

C'était une ferme de bonne apparence. On voyait dans les écuries, par le dessus des portes ouvert, de gros chevaux de labour qui mangeaient tranquillement dans des râteliers neufs. Le long des bâtiments s'étendait un large fumier, de la buée s'en élevait, et, parmi les poules et les dindons, picoraient dessus cinq ou six paons, luxe des basses-cours cauchoises. La bergerie était longue, la grange était haute, à murs lisses comme la main. Il y avait sous le hangar deux grandes charrettes et quatre charrues, avec leurs fouets, leurs colliers, leurs équipages complets, dont les toisons de laine bleue se salissaient à la poussière fine qui tombait des greniers. La cour allait en montant, plantée d'arbres symétriquement espacés, et le bruit gai d'un troupeau d'oies retentissait près de la mare.

Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, première partie, chapitre II

INTRODUCTION

C E TRAVAIL tire son origine d'une constatation désabusée. Dans la préface d'un livre conçu, en 1991, comme un manifeste, Claude et Georges Bertrand observaient que, malgré ses prétentions, l'archéologie agraire n'existait pas. Sans objectif clairement défini, dépourvue d'une méthode spécifique, elle n'était le plus souvent qu'un « conglomérat de recherches » sans projet d'ensemble¹. Quinze ans plus tard, malgré de nombreuses recherches novatrices, il n'est pas outrancier de considérer que ce bilan conserve globalement une certaine acuité dans le domaine de l'archéologie rurale gallo-romaine. Certes, comme le leur demandaient Claude et Georges Bertrand, les archéologues ont intégré à leur pratique les objets, les résultats et parfois les méthodes des sciences naturalistes et de la géographie de l'espace. Mais cet amalgame n'est pas toujours accompagné d'une réflexion sur le statut et la fonction fondamentale de la discipline, notamment dans ses rapports avec un discours historique qui puise sa matière essentiellement dans les sources écrites.

Refusant d'assumer toutes les responsabilités que lui imposerait sa nécessaire émancipation, l'archéologie peine à tracer une voie originale, en dehors de la primauté de l'écrit. Partant, hormis quelques travaux récents, les recherches archéologiques consacrées aux campagnes de la Gaule semblent souvent portées par des conceptions historiques qu'elles n'ont pas vérifiées dans l'instance de la documentation qu'elles produisent et dont la validité est parfois contestée par les historiens eux-mêmes. Cette allégeance à des dogmes déclinants est d'autant plus troublante que les historiens sont les premiers à reconnaître aux sources archéologiques une valeur intrinsèque qui permettrait d'appréhender selon de nouvelles perspectives heuristiques des questions historiographiques anciennes.

Des postulats, comme ceux de la prépondérance du grand domaine, de l'autarcie de la *villa*, de l'économie naturelle de la petite ferme paysanne, du développement irrépressible du faire-valoir indirect et de l'archaïsme structurel de l'agriculture antique, poursuivent donc dans de nombreux travaux d'archéologie gallo-romaine une existence tranquille et autonome. Ancrés dans une tradition historiographique parfois très ancienne, ces schémas s'imposent comme autant d'arguments d'autorité et avec encore plus de force qu'ils sont l'aboutissement de constructions théoriques très élaborées qui ne se laissent pas appréhender et démonter facilement.

Sans discuter de la validité des nombreuses approches qui entreprennent de favoriser l'émergence d'une discipline renouvelée dans ses méthodes et ses objets, il est apparu utile de réfléchir, dans ce mémoire, à la prégnance et à la pertinence de plusieurs des concepts autour desquels le corps de doctrine de l'archéologie rurale gallo-romaine s'est progressivement constitué. La méthode historiographique a semblé la plus adaptée pour poursuivre cette ambition. De façon tout à fait académique, le travail a donc consisté à repérer dans la production historique moderne les idées fortes, les révisions majeures et les tournants épistémologiques décisifs grâce auxquels se sont construits les discours successifs sur les

¹ Bertrand, Bertrand, 1991, p. 16.

campagnes gallo-romaines. S'élargissant graduellement, la recherche s'est naturellement portée sur les contextes d'élaboration de ces idées. Quiconque a essayé de retirer du sol la racine d'une ronce sait que cette tâche est ardue. Des rhizomes et un enchevêtrement de réseaux souterrains que l'on ne soupçonnait pas se découvrent soudain et obligent souvent à poursuivre l'opération dans les parcelles voisines. De la même façon, l'exercice de généalogie entrepris à l'occasion de ce mémoire a conduit rapidement dans des territoires disciplinaires limitrophes et il a fallu convenir que l'histoire agraire de la Gaule était difficilement dissociable de celle de l'Italie et de Rome et qu'elle ne pouvait être correctement analysée sans une connaissance préalable des débats sur la nature de l'économie antique.

Le champ d'investigation devenait alors trop vaste et puisqu'il faut bien assigner des limites à toute entreprise humaine, il fut décidé de conduire ce travail historiographique en privilégiant quelques thèmes dont l'étude pouvait à la fois éclairer les débats anciens sur les campagnes de la Gaule et permettre de comprendre certaines des propriétés des recherches actuelles. Examinant les travaux historiques de la seconde moitié du XVIII^e s., il est ainsi apparu que le regard porté par les fondateurs de la science économique sur l'Antiquité avait très tôt imposé des objets et des cadres de réflexions qui conservaient, encore aujourd'hui, une certaine actualité. Depuis lors, les échanges entre les deux disciplines ne se sont jamais complètement interrompus et il est peu original de constater que quelques-unes des grandes évolutions de la pensée économique ont plusieurs fois déterminé l'apparition de courants historiographiques majeurs.

Tout en ayant pleinement conscience que les ambitions modestes de ce mémoire ne permettaient pas de conduire une analyse poussée des interactions qui unissent ou opposent les points de vue des économistes et des historiens sur l'Antiquité, il a semblé utile de s'attacher à décrire l'émergence de plusieurs de ces outils conceptuels, de déterminer l'ampleur de leur appropriation ou de leur rejet par les spécialistes de Rome et de la Gaule et finalement de reconnaître leur assimilation, plus ou moins consciente, par les archéologues qui s'intéressent aux campagnes gallo-romaines. Afin de comprendre les connexions et la cohérence de ces idées avec les théories économiques qui les ont portées, ce projet imposait de présenter rapidement ces systèmes de pensée. Ce mémoire mêle donc, de manière peut-être un peu hétéroclite, des descriptions archéologiques très pointues et des commentaires des travaux d'A. Smith, de J.-B. Say, de J. Simonde de Sismondi ou des membres influents de l'école historique allemande d'économie. Ces paragraphes, scolaires et nécessairement incomplets, ne se placent pas sur le même plan que les exégèses qui leur ont été consacrées. Ils n'ont pas d'autre dessein que de tenter de restituer des filiations oubliées aujourd'hui, en espérant que cette recherche de paternité incite les archéologues à prendre conscience de l'obsolescence, de la fragilité ou au contraire de la pertinence de références qu'ils utilisent sans toujours connaître l'origine. Selon ces mêmes principes, un chapitre devait être entièrement dédié à l'analyse marxiste de l'histoire et de l'économie antiques, aux travaux de M. Weber, de K. Polanyi et de M. I. Finley. La matière en a été rassemblée, mais faute de temps elle n'a pu être complètement ordonnée et présentée dans ce mémoire. Si le jury trouve quelque intérêt au travail qui lui est soumis, ce nouveau chapitre pourrait être ajouté à une version corrigée du texte présent.

Cependant, l'histoire agraire de l'Antiquité ne se confond pas complètement avec celle des écoles économiques qui ont pu s'y intéresser. Elle s'est aussi construite autour de débats et de conflits historiographiques majeurs qui continuent encore d'influencer son parcours récent. Ainsi, l'étude des campagnes gauloises est fortement dominée par les discussions sur les causes, les modalités et les conséquences des deux conquêtes : celle de Rome et des peuples germaniques. Ces interrogations immémoriales ont pris un tour très particulier dans le contexte spécifique de l'histoire des États européens aux XIX^e et XX^e s. Des thèmes comme

l'incorporation de la Gaule à l'Empire, la « romanisation » de ces territoires, les formes de cette acculturation et les relations du nouvel ensemble avec la puissance conquérante sont entrées en résonance avec les préoccupations philosophiques et politiques de toute une génération d'historiens sur le rôle et la fonction de l'État et de la nation, du droit et des institutions, de l'individu et de la société. De cela il fallait rendre compte, non seulement parce que ces réflexions sont dominées par les imposantes statures de N. Fustel de Coulanges, Th. Mommsen et C. Jullian, mais aussi parce que ces débats et les constructions historiographiques qu'ils ont suscitées prédisposent toujours, de façon latente, de nombreuses recherches actuelles.

Enfin, les recherches documentaires réalisées pour ce mémoire ont fait apparaître le profit que l'on pouvait tirer d'une petite histoire de l'émergence de la discipline archéologique et plus particulièrement de sa composante gallo-romaine et rurale. Des bribes de cette réflexion épistémologique sur le statut de l'archéologie et ses rapports avec les autres disciplines sont présentées de manière dispersée tout au long de ce mémoire. Malgré quelques escapades dans les productions de la Belgique et des pays de langue allemande, cette analyse est trop ethnocentriste pour être complètement efficace. Elle mériterait donc d'être approfondie et surtout élargie à d'autres pays européens.

Organisée autour de ces trois thèmes principaux, l'historiographie proposée dans ce mémoire n'ambitionne donc pas d'être exhaustive. Elle ne constitue qu'un parcours subjectif et partiel dans une production qui n'a pu être appréhendée globalement. Selon la belle formule de J.-M. Carrié, elle tente simplement de reconstituer un « roman des origines » et d'identifier « ses fantasmes et ses fixations »² en espérant que cet exercice ait quelques vertus heuristiques. Afin de faciliter la compréhension de ces généalogies, des schémas de synthèse des relations entre les auteurs et les idées présentées dans ce mémoire ont été ajoutés, dans les annexes, à un inventaire des œuvres étudiées.

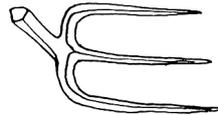
Soucieux de ne pas laisser le lecteur face à une *tabula rasa*, à partir des enseignements tirés de ces analyses historiographiques, il a semblé utile de clore ce mémoire par une réflexion plus personnelle sur l'économie agraire gallo-romaine. Comme elle ne pouvait s'appuyer sur un corpus complet et solidement établi, elle a pris la forme d'un essai théorique illustré de quelques exemples suggestifs. L'usage déterminera si les outils forgés à cette occasion sont utiles pour mieux appréhender le réel. Quelle que soit cette réussite, ce dernier chapitre présente au moins l'intérêt de dessiner les contours de recherches qu'il serait judicieux d'entreprendre pour renouveler certaines des connaissances acquises sur les campagnes gallo-romaines.

Alors que l'aventure intellectuelle commencée il y a près de trois ans touche maintenant à sa fin, je souhaite exprimer toute ma gratitude à M. le Professeur François Favory qui a accepté de diriger ce travail, en a facilité grandement la réalisation à l'université de Franche-Comté et a éloigné à plusieurs reprises de ma nef fragile les écueils administratifs qui s'étaient dressés sur sa route. Ainsi, je n'oublie pas que son intervention efficace a obligé le ministère de la culture à honorer sa signature et a permis mon détachement auprès du CNRS. Ma reconnaissance va aussi aux membres de la section n° 32 du comité national de la recherche scientifique qui m'ont fait confiance et ont favorisé ce détachement ainsi qu'aux collègues de la maison de l'archéologie et de l'ethnologie René Ginouvès de Nanterre qui m'ont si gentiment accueilli. Cet hommage s'adresse tout particulièrement à Mme Fanette Laubenheimer, à Fernand Avila et à l'équipe de la bibliothèque de la MAE.

² Carrié, 1983, p. 244.

Pendant ces trois années de recherche, j'ai bénéficié du soutien, de l'aide et du renfort de nombreux collègues et amis. Je leur suis redevable d'avoir pu mener cette entreprise jusqu'à son terme. Il me plaît donc de remercier chaleureusement Jean-Luc Collart et Laure Nuninger pour les informations qu'ils m'ont apportées ; mes collègues Isabelle Catteddu, Patrick Lemaire et Jean-Marc Séguier qui ont très généreusement mis leur documentation de fouilles à ma disposition ; le docteur Edgard Viscon pour son aide émolliente ; Claire Carillon, Éliane Montmartin, Moustapha Nehmé, Lola Sleptzoff, et Dany Torchy qui ont inlassablement lu, corrigé et amendé tous les textes que je leur ai soumis.

Enfin, sa grande modestie dût-elle en souffrir, il convient de dire ici sans retenue tout ce que ce travail doit aux discussions, aux leçons, à la confiance et à l'amitié que n'a cessé de m'accorder Paul Van Ossel, depuis ce jour de juillet 1984 où il m'a demandé de fouiller l'US 8003 de la *villa* de la Bosse-Marnière. En relisant ce mémoire, j'ai sincèrement l'impression d'avoir seulement mis en forme des idées, des critiques et des interrogations dont il m'a fait profiter. Je souhaite que ce travail soit accueilli comme l'hommage d'un élève à son maître et j'espère ne pas être indigne de cette filiation intellectuelle.



LA SECONDE CHUTE DE ROME

L'HISTOIRE de l'économie antique est une discipline jeune. Cl. Nicolet¹ a montré que son émergence est intimement liée à un changement d'attitude des historiens vis-à-vis de l'Antiquité et à la prise de conscience par les Modernes de la singularité, dans l'histoire de l'humanité, du processus de développement que connaissent les nations européennes à la fin du XVIII^e s. L'Antiquité n'est plus un modèle qu'il faut imiter mais un objet d'étude qu'il convient d'analyser de manière critique. Ce nouveau regard porté sur les civilisations anciennes permet à la fois de refonder la discipline historique et de saisir, par la comparaison, l'originalité et la supériorité des sociétés occidentales modernes.

L'économie, qui se constitue à cette époque en tant que discipline autonome, ne pouvait rester étrangère à ce mouvement. Ses fondateurs, les Physiocrates en France et A. Smith au Royaume-Uni, pour des raisons différentes, s'attachent à décrire un système économique dont la performance repose sur la liberté et l'esprit d'entreprise des individus. Les sociétés antiques leur fournissent, à ce titre, des exemples de fonctionnements économiques qu'ils jugent à l'opposé de leurs principes. Ce faisant, leur critique recoupe celle des historiens qui ambitionnent de renouveler l'étude de l'Antiquité et qui souhaitent l'apprécier en fonction de deux critères que leur donne la philosophie des Lumières : la liberté et la raison.

Ce chapitre se propose d'éclairer ce double mouvement : effort des historiens pour repenser l'Antiquité selon de nouvelles normes et tentatives des premiers économistes de comprendre les sociétés du passé à la lumière des mécanismes économiques qu'ils essaient d'isoler. La confrontation de leurs points de vue et les controverses avec leurs opposants permettent de comprendre les avatars d'un mouvement de pensée qui trouve ses origines dans les écrits des Physiocrates et son aboutissement dans *L'économie politique des Romains* publiée par A. Dureau de La Malle en 1840.

I. Les Physiocrates et le primat de l'agriculture

L'Antiquité est peu présente dans les travaux des économistes qui ont constitué, sous le nom de Physiocratie, une doctrine cohérente sur le rôle de l'agriculture dans le processus de création des richesses et de développement de la société. L'influence de cette théorie sur les conceptions de leurs contemporains, sur le renouveau de l'agronomie et sur les travaux des économistes de la fin du XVIII^e s., comme A. Smith ou Th. R. Malthus, mérite toutefois d'être examinée avec attention. On verra aussi que les thèses des Physiocrates ont, directement ou indirectement,

¹ Nicolet, 1988, p. 15-18.

nourri les travaux des historiens qui se sont intéressés à l'économie agraire de Rome, de la fin du XVIII^e s. jusqu'à nos jours.

La Physiocratie est une œuvre collective qui s'est constituée, par gloses successives, à partir des idées de Fr. Quesnay². Elle repose sur ses travaux théoriques et sur les commentaires, parfois très développés, d'un petit groupe de savants animés par la même dévotion pour les travaux de leur maître et totalement investis dans la diffusion de sa pensée. Les bases du système physiocratique sont posées par Fr. Quesnay dans les articles « Fermiers » et « Grains » qu'il écrit pour l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, en 1756 et 1757. Elles sont ensuite reprises et exposées, d'abord de façon très théorique dans le *Tableau Économique* (1758), puis plus pratique dans l'*Analyse de la formule arithmétique du Tableau Économique* (1766). Ces principes économiques sont ensuite commentés et appliqués dans des réflexions générales sur l'organisation sociale par ses disciples au rang desquels il faut citer : Mirabeau³, Dupont de Nemours⁴, Le Mercier de La Rivière⁵, l'abbé Baudeau⁶ et Le Trosne⁷. Il revient à Dupont de Nemours d'avoir rassemblé les écrits de Fr. Quesnay dans : *Physiocratie, ou constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain*⁸.

Selon les Physiocrates seule la terre est génératrice de richesses. L'action conjuguée de la nature, du travail de l'homme et des investissements du propriétaire produit annuellement des biens qui sont consommés par les autres strates de la société. Mais le revenu de la nation s'accroît uniquement quand la valeur de ces biens est supérieure au coût des dépenses en équipement et en travail qui leur ont été consacrées. Une fois ces investissements retirés, on trouve l'action du sol qui correspond à l'essence même de ce qui est produit. Les Physiocrates décrivent cette part comme le « don gratuit de la terre ».

Les activités industrielles ne créent pas véritablement de richesse car le travail humain ne fait qu'ajouter de la valeur à des biens qui sont produits par d'autres, à partir des ressources de la nature. Quant au commerce, il est totalement stérile puisque le vendeur et l'acheteur ne transforment en aucune manière les objets de leur négoce. Sa fonction, qui n'est pas inutile, est simplement de faire circuler le plus efficacement possible les biens de consommation.

Ce principe général de la formation de la richesse détermine la composition et la fonction des classes sociales. Ainsi, les Physiocrates distinguent la classe productive qui est composée des individus travaillant la terre, seuls ou avec des employés, la classe des propriétaires fonciers et la classe stérile qui rassemble tous les autres⁹. Ils consacrent de longs développements au rôle fondamental joué, dans leur système, par les propriétaires du sol. Selon eux, ces derniers interviennent indirectement dans le processus de production en distribuant aux fermiers des « avances » qu'ils récupèrent ensuite sous la forme d'une rente. C'est donc leurs investissements dans les exploitations, par l'achat de terres, d'équipements ou le développement de nouvelles techniques, qui déterminent la productivité de l'agriculture. Comme le déclare Fr. Quesnay dans la *Philosophie rurale*¹⁰ : « La bonne culture suppose donc des avances suffisantes pour

² François Quesnay : 1694-1774.

³ Victor Riquetti, marquis de Mirabeau (1715-1789), père du révolutionnaire.

⁴ Pierre Samuel Dupont de Nemours est né à Paris en 1739 et mort à Eleutherian Mills dans le Delaware, en 1817.

⁵ La biographie de Pierre Le Mercier de La Rivière est peu assurée, il serait né à Paris vers 1720 où il meurt en 1793 ou 1794.

⁶ Nicolas Baudeau : 1730-1792.

⁷ Guillaume-François Le Trosne : 1728-1780.

⁸ Cet ouvrage est publié à Leyde en 1767 et à Paris en 1768.

⁹ *Analyse du Tableau Économique* (Physiocrates, 1846, p. 58).

¹⁰ La *Philosophie rurale* a été publiée, en 1763, par Mirabeau, mais le chapitre VII, d'où est tirée cette citation, a été rédigé par Fr. Quesnay, à l'exception du premier et du dernier paragraphe.

l'exploitation, un profit assuré pour l'exploitant, et ailleurs diverses dépenses pour l'amélioration des qualités défectueuses des terres : dépenses qui pour la plupart doivent être faites par le propriétaire. »¹¹. Quand ces « avances » sont réduites à leur minimum, le revenu de la terre diminue et n'alimente plus que les seuls producteurs, il n'y a plus de richesse et les autres classes de la société cessent d'être alimentées.

La fonction du propriétaire est donc tout à fait essentielle, c'est son comportement économique qui détermine la vigueur de l'agriculture. De plus, en consommant le produit de la rente foncière, il alimente en richesse les autres classes de la société. Cette analyse, qui est logiquement déduite de la perception qu'ont les Physiocrates de l'origine de la richesse, peut aussi être considérée comme une justification de la propriété privée et des privilèges dont bénéficient leurs détenteurs. Pour bien comprendre cette position, il faut se rappeler que le royaume de France subit, à cette époque, des crises frumentaires récurrentes, conséquences d'une stagnation chronique de la production agricole. La Noblesse, qui détient la quasi totalité des terres, est considérée comme la principale responsable de cette situation car elle consacre l'essentiel de ses revenus fonciers à des dépenses somptuaires. Dans ce débat, les Physiocrates, qui défendent les vertus politiques d'une monarchie parlementaire à l'anglaise, prennent clairement position en faveur de l'ordre établi et considèrent que la domination de la propriété foncière et de ceux qui la possèdent découle « naturellement » de l'importance de la production agricole dans la formation des richesses. Les « dépenses stériles » des propriétaires sont justifiées car elles viennent récompenser les investissements qu'ils consacrent à la reproduction et à l'entretien du patrimoine¹².

Ce qui est condamnable, pour eux, ce n'est donc pas que les propriétaires touchent une rente alors qu'ils ne participent pas directement à la production, mais plutôt qu'ils n'investissent pas assez dans l'agriculture. Les Physiocrates défendent donc un projet politique qui incite les propriétaires à diriger plus de capitaux vers la production agricole et à diminuer leurs investissements dans la « classe stérile ». Ensuite, ils souhaitent que les propriétaires prennent la tête d'un large mouvement de modernisation de l'agriculture qui doit être encouragé par l'État en développant, par exemple, les académies et les sociétés agronomiques. Fr. Quesnay, dans ses deux articles de l'*Encyclopédie*, décrit avec beaucoup de précisions les objectifs et les modalités de cette révolution agricole.

Il préconise d'augmenter la quantité de fumure apportée à la terre en favorisant la stabulation des animaux nourris grâce aux prairies artificielles¹³. Il conseille aux fermiers de réaliser les labours avec des chevaux car leur travail est plus rapide et plus efficace. Le coût de leur acquisition peut être financé par le développement d'un assolement qui permet d'accroître la rentabilité de la terre¹⁴. Enfin, il considère qu'il est possible de rationaliser les travaux agricoles en les réalisant dans le cadre d'exploitations plus grandes et mieux dotées en matériel. Il faut « cultiver en grand » pour multiplier les dépenses et augmenter les profits¹⁵. Les Physiocrates, qui s'inspirent des meilleures expériences réalisées en Grande-Bretagne et dans les provinces les mieux cultivées du royaume, comme l'Île-de-France, défendent un régime agraire qui assure des droits sûrs et permanents au fermier en même temps que des baux de longue

¹¹ Quesnay, 1971, p. 160. Pour cette citation et toutes les autres de ce chapitre, l'orthographe et la typographie ont été modernisées. Seuls les titres des ouvrages sont cités dans leur version d'origine.

¹² *Analyse du Tableau Économique* (Physiocrates, 1846, p. 68).

¹³ Article *Grains* (Physiocrates, 1846, p. 273).

¹⁴ Article *Fermiers* (Physiocrates, 1846, p. 222-226).

¹⁵ Article *Fermiers* (Physiocrates, 1846, p. 246).

durée qui lui permettent d'investir dans son exploitation comme s'il s'agissait de sa propre terre ¹⁶. Le fermier doit devenir un véritable entrepreneur ¹⁷.

Dans le débat, souvent très théorique, sur les avantages respectifs de la grande exploitation en faire-valoir direct, du domaine en fermage et de la petite propriété, les Physiocrates défendent clairement le fermage car ils considèrent que ce régime agraire est le seul qui garantisse l'apport continu de capitaux dans l'agriculture. Cette conclusion ne repose pas sur un raisonnement argumenté mais plutôt sur le constat de la supériorité de l'économie agraire de l'Angleterre du XVIII^e s. Ils conseillent donc d'abandonner le faire-valoir direct au profit du fermage, y compris dans les colonies des Antilles qui utilisent pourtant une main-d'œuvre servile.

Les Physiocrates, et plus particulièrement Le Mercier de La Rivière, qui a été intendant de la Martinique, ne portent pas de jugement moral sur l'esclavage mais considèrent que la traite, parce qu'elle permet aux propriétaires de remplacer leurs esclaves tous les dix ans environ, ne favorise pas l'introduction de méthodes culturelles plus rationnelles et moins consommatrices de main-d'œuvre. Ils proposent donc d'abolir progressivement la traite et de donner une partie des terres en fermage aux esclaves. La reproduction de la main-d'œuvre servile sur le domaine évitera le recours à la traite et les esclaves, devenus fermiers, s'investiront davantage dans l'exploitation de la terre, sous la conduite éclairée du maître ¹⁸.

Le second volet du projet politique des Physiocrates concerne la liberté de produire et d'échanger. Les impôts indirects qui entravent la circulation des marchandises, les restrictions à l'exportation des grains, les corvées, et de manière générale toutes les mesures qui pénalisent les exploitants dans leur activité et la vente de leurs produits, sont dénoncés avec virulence. Les accents libéraux de cette condamnation ne doivent pas masquer la véritable intention des Physiocrates qui est de favoriser la circulation de la richesse. L'analyse de cette diffusion occupe une place très importante dans l'œuvre des Physiocrates. Relativement complexe, elle décrit les comportements et la fonction des flux de produits, de capitaux et de monnaies. Ces différents courants s'équilibrent dans un circuit qui est décrit de façon théorique dans le *Tableau Économique*. Cette contribution particulièrement novatrice à l'histoire de l'analyse économique ne sera pas traitée ici ¹⁹. Elle montre, toutefois, le caractère très achevé et complet de la théorie des Physiocrates.

L'objectif de la Physiocratie est d'expliquer l'accumulation de la richesse et de fournir des outils conceptuels qui permettent d'apprécier, de façon quantitative, sa circulation et, *in fine*, la productivité d'une société. Ce faisant, les Physiocrates ont la certitude d'avoir découvert les lois immuables qui gouvernent toutes les sociétés et de pouvoir, en les utilisant, analyser et résoudre en termes économiques les problèmes sociaux et politiques de leur temps. En réalisant ce projet, ils ont parfaitement conscience de jeter les bases d'une nouvelle discipline et de renouveler totalement le mode d'appréhension des sociétés humaines. Ce programme est clairement revendiqué, en 1768, par Dupont de Nemours dans *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle* :

Il y a donc une route *nécessaire* pour approcher le plus qu'il est possible de l'objet de l'association entre les hommes, et de la formation des corps politiques. Il y a donc *un ordre* naturel, essentiel et général, qui

¹⁶ Article *Grains* (Physiocrates, 1846, p. 279).

¹⁷ Le programme de réforme agricole défendu par les Physiocrates est analysé en détail par G. Weulersse (1984, chap. II).

¹⁸ Gauthier, 2002, p. 64.

¹⁹ À ce propos, A. Barrère, dans son histoire de l'analyse économique, observe que : « Le système physiocratique amorce, pour la première fois, une interprétation cohérente et synthétique de la production et de la consommation par la circulation des flux monétaires [...] » (Barrère, 1994, p. 173).

renferme les lois constitutives et fondamentales de toutes les sociétés ; *un ordre* duquel les sociétés ne peuvent s'écarter sans être moins *sociétés*, sans que l'état politique ait moins de consistance, sans que ses membres se trouvent plus ou moins désunis et dans une situation violente ; *un ordre* qu'on ne pourrait abandonner entièrement sans opérer la dissolution de la société et bientôt la destruction absolue de l'espèce humaine. Voilà ce que ne savait pas Montesquieu [...].²⁰

Cet « ordre naturel » préside à l'organisation de toutes les sociétés car il est dicté par la forme des relations que l'homme entretient avec la nature. L'imperfection et la ruine des gouvernements ne sont que la conséquence de l'incapacité des hommes à comprendre et à suivre ces lois naturelles²¹. L'abbé Baudeau est peut-être le seul, parmi les Physiocrates, à percevoir que cette démonstration peut devenir un principe d'analyse historique. En effet, grâce à la Physiocratie, il est possible d'étudier et de juger les sociétés du passé en fonction de la façon dont elles ont appliqué, ou au contraire combattu, les « règles de l'ordre naturel ». Les équations du *Tableau Économique* et les préceptes du bon gouvernement constituent autant d'outils au service de l'historien. À peine constituée, l'économie part déjà à la conquête des sources historiques ! Le passage dans lequel l'abbé Baudeau confie au lecteur l'ampleur de cette révélation mérite d'être cité en totalité :

[...] si vous voyez cette race précieuse [les fermiers] estimée autant qu'elle doit l'être ; si vous trouvez partout l'instruction, l'expérience répandant de plus en plus de grandes lumières sur toutes les branches de l'art productif ; si vous ne voyez ni gênes, ni contraintes, ni vexations qui avilissent, qui subjuguent, qui dépouillent et dégoûtent les cultivateurs ; si vous voyez le fonds de leurs richesses d'exploitation s'accroître de plus en plus et s'employer de plus en plus aux travaux fructifiants des trois règnes, dites hardiment que l'État prospère, au grand avantage de toute l'humanité. Je ne puis me dispenser ici de communiquer à mes lecteurs une réflexion qui leur paraîtra peut-être de quelque utilité. Combien d'histoires, de règnes et d'empires changeraient totalement de face, étant relues et jugées d'après cette considération si simple et, je crois, si certaine !²²

Cette citation montre bien que la Physiocratie est également une philosophie de l'histoire. Le progrès humain n'est qu'un long cheminement vers la découverte et l'observation des « règles de l'ordre naturel ». Les œuvres des Physiocrates contiennent d'ailleurs plusieurs passages consacrés aux processus historiques qui expliquent l'émergence des sociétés modernes occidentales. Le Moyen Âge est ainsi considéré comme une période au cours de laquelle les conditions d'une exploitation raisonnée des ressources agricoles, énumérées ci-dessus par l'abbé Baudeau, se sont mises progressivement en place. À l'inverse, la décadence de Rome s'explique essentiellement par son incapacité à développer et à protéger la classe des producteurs²³. La République, dans les premiers siècles de Rome, avait su concevoir un système politique harmonieux, soucieux de favoriser les intérêts de l'agriculture. Le développement de la grande propriété, aux dépens des classes moyennes, les importations de grains et leur distribution gratuite à la plèbe romaine, l'augmentation des impôts indirects ont ruiné cet équilibre et provoqué la disparition de l'Empire. On connaît le succès historiographique de cette thèse. Les Physiocrates sont sans doute les premiers à considérer que l'histoire de Rome peut être étudiée

²⁰ Physiocrates, 1846, p. 337-338 ; les italiques sont de l'auteur.

²¹ Le Mercier de La Rivière, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, 1767 (Physiocrates, 1846, p. 527).

²² *Première introduction à la philosophie économique, ou Analyse des États policés*, 1771 (Physiocrates, 1846, p. 701).

²³ « Rome a su vaincre et subjuguier beaucoup de nations, mais elle n'a pas su *gouverner*. Elle a spolié les richesses de l'agriculture des pays soumis à sa domination ; dès-lors la force militaire a disparu, ses conquêtes qui l'avaient enrichie lui ont été enlevées, et elle s'est trouvée livrée elle-même sans défense au pillage et aux violences de l'ennemi. », *Analyse du Tableau Économique* (Physiocrates, 1846, p. 69).

par l'analyse des ses institutions et de son économie agraires. À tout le moins, leurs travaux marquent l'irruption de l'économie dans l'histoire de l'Antiquité.

Il est néanmoins difficile d'établir une continuité historiographique directe entre les théories physiocratiques et le renouveau de l'intérêt des historiens pour les problèmes agraires. Le système physiocratique a été complètement discrédité par la Révolution, qui a totalement bouleversé l'ordre « naturel » que Fr. Quesnay et ses disciples croyaient immuable, et par l'essor de l'industrie qui est rapidement apparue comme la principale productrice de richesse. La Physiocratie était, dans ses principes et son projet politique, beaucoup trop associée au « royaume agricole » de la France du XVIII^e s. pour lui survivre au-delà de ce siècle. Il n'en demeure pas moins que les réflexions des Physiocrates sur le rôle de l'agriculture ont alimenté les œuvres des premiers économistes « classiques », A. Smith, Th. R. Malthus, J.-B. Say, et, un peu plus tard, de K. Marx par l'intermédiaire de D. Ricardo. C'est aussi dans leurs travaux que les historiens de l'économie antique du début du XIX^e s. puisent bon nombre de leurs conceptions et de leurs outils méthodologiques, sans toujours s'apercevoir qu'ils doivent leur formulation à l'école physiocratique.

II. Les économistes « classiques » et l'Antiquité

Les économistes ont pris l'habitude de rassembler sous le terme de « classique » les travaux produits par un petit nombre de penseurs entre la fin du XVIII^e s. et le début du XIX^e s. Ils considèrent, en effet, que les œuvres d'A. Smith, de J.-B. Say, de Th. R. Malthus et de D. Ricardo forment un corps de doctrine qui fonde un courant de la pensée économique qui se développe pendant tout le XIX^e s. et compte encore aujourd'hui de nombreux représentants. L'origine de ce mouvement est à chercher dans la publication par A. Smith ²⁴ de *l'Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776) ²⁵. Ce travail fondateur a été poursuivi et approfondi par J.-B. Say ²⁶ dans son *Traité d'économie politique* (1803) et surtout dans le *Cours complet d'économie politique pratique* (1828-1829). Tous reconnaissent à ce dernier ouvrage le mérite d'avoir exposé clairement et selon un plan méthodique les idées formulées de façon parfois confuse par A. Smith. Toutefois, son apport ne se limite pas à un commentaire ou à une glose savamment ordonnée des principaux éléments de la Richesse des nations. Sur plusieurs points, J.-B. Say critique les conclusions de son maître et propose des interprétations divergentes ²⁷. Th. R. Malthus ²⁸, qui n'est pas seulement l'auteur de *l'Essai sur le principe de population* ²⁹, s'est attaché quant à lui au problème de la formation de la richesse dans ses *Principes d'économie politique* (1820) ³⁰. Le dernier nom associé à l'école « classique » est celui de D. Ricardo ³¹. Il convient néanmoins de reconnaître que ses idées, exposées dans son œuvre maîtresse : *Principes de l'économie politique et de l'impôt* ³², sont originales et divergent de celles

²⁴ Adam Smith : 1723-1790.

²⁵ *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*.

²⁶ Jean-Baptiste Say : 1767-1832.

²⁷ On doit à J. A. Schumpeter la « réhabilitation » des travaux de J.-B. Say (Schumpeter, 1983, p. 161), cf. aussi : Barrère, 1994, p. 341.

²⁸ Thomas Robert Malthus : 1766-1834.

²⁹ *An Essay on the Principle of Population, as it Affects the Future Improvement of Society*. La première édition de 1798 est anonyme, la seconde est publiée à Londres en 1803.

³⁰ *Principles of Political Economy Considered with a View to their practical Application*.

³¹ David Ricardo : 1772-1823.

³² *On the Principles of Political Economy, and Taxation* est publié en 1817.

d'A. Smith sur plusieurs positions essentielles de sa théorie. Il propose ainsi, pour se limiter au champ d'investigation de ce mémoire, une interprétation de la constitution de la rente foncière fondamentalement différente de celles d'A. Smith et de J.-B. Say.

Au-delà de leurs divergences, la postérité a réuni ces savants au sein d'une même école car, comme le souligne A. Barrère, leurs œuvres ont largement contribué, après celles des Physiocrates, à la constitution d'un système d'économie politique reposant sur l'analyse de l'activité économique et la détermination des règles générales qui l'organisent³³. Ce mémoire n'a pas pour dessein d'exposer dans le détail les différentes théories qui se rattachent à ce système. Il est néanmoins utile de montrer en quoi il se distingue de celui des Physiocrates et surtout de comprendre la place et la fonction qu'il réserve à la production agricole.

Les Physiocrates, on l'a vu, s'étaient donnés pour tâche de découvrir les lois « naturelles » immanentes qui réglaient l'organisation de la production et, partant, celle de toute société humaine. Ce projet comprenait nécessairement une dimension morale et philosophique. Les tenants de l'école « classique » ont, au contraire, la certitude de travailler uniquement sur des faits économiques autonomes qu'ils appréhendent de manière objective et scientifique. Leurs constructions théoriques reposent, en effet, sur un postulat qu'ils jugent constitutif de toute société humaine : dans leurs activités économiques, les individus déterminent essentiellement leur conduite en fonction de leur profit et de leur volonté de s'assurer des conditions de vie meilleures. Les institutions économiques naissent naturellement de la confrontation et de l'adaptation réciproque de ces intérêts individuels. Sans contrainte extérieure et à la condition du respect des libertés des individus, les sociétés s'organisent harmonieusement et de façon autonome. La richesse des nations ne repose pas sur l'agriculture, comme dans le système physiocratique, mais sur la somme et l'agencement des intérêts personnels.

Les Physiocrates concevaient l'économie comme le résultat d'échanges entre des classes ayant des objectifs spécifiques. A. Smith et ses continuateurs ont une vision « atomiste » de la société. Ils l'imaginent comme un organisme mis en mouvement par le simple jeu des interactions entre les individus qui le composent. En cherchant le bonheur, chaque homme contribue au progrès de la société comme s'il était guidé par une « main invisible ». À l'échelle internationale, les relations entre les États obéissent aux mêmes principes. Les échanges entre les nations ne sont pas qualitativement différents des rapports économiques qui unissent les individus.

Il s'agit bien sûr d'un nouveau dogme qui doit beaucoup aux conceptions de D. Hume sur les passions comme moteur de l'action. Les réflexions de Voltaire et plus encore de D. Diderot sur l'organisation du vivant ont nourri un courant de la pensée des Lumières qui a pu aussi influencer les réflexions des économistes « classiques ». Dans le *Rêve de d'Alembert*³⁴, D. Diderot décrit ainsi un organisme qui se façonne et se complexifie progressivement grâce aux interactions de ses composants essentiels³⁵. La société telle que la conçoit A. Smith se construit selon le même principe. Mais le parallèle s'arrête là car D. Diderot admet, sans difficulté, que cette croissance peut aboutir à la naissance d'un monstre alors que les économistes « classiques » ne doutent pas que l'enrichissement individuel, en l'absence de contrainte, conduise les nations vers le progrès.

C'est parce qu'ils sont persuadés de la capacité naturelle des sociétés humaines à se développer harmonieusement que les économistes « classiques », comme les Physiocrates mais

³³ Barrère, 1994, p. 333.

³⁴ Le *Rêve de d'Alembert* aurait été écrit en 1769 mais il est publié pour la première fois en 1830. Les idées développées par D. Diderot sont toutefois déjà en partie présentes dans l'œuvre de J. Locke.

³⁵ « [...] une machine qui s'avance à sa perfection par une infinité de développements successifs ; », *Rêve de d'Alembert* (Diderot, 1951, p. 907).

pour des raisons différentes, défendent la liberté d'entreprendre. Ils considèrent donc que l'unique rôle de l'État est de la préserver en renonçant à toute intervention dans le domaine économique. La loi de l'offre et de la demande doit devenir le seul principe régulateur de ces systèmes et il suffit pour cela de veiller au respect de la libre concurrence. Pour J.-B. Say, l'exemple à suivre n'est plus celui du Royaume-Uni mais de la jeune nation des États-Unis d'Amérique ³⁶.

L'apport essentiel des économistes « classiques » réside dans le rôle fondamental qu'ils attribuent au travail. En rupture totale avec la pensée des Physiocrates, ils considèrent que la richesse provient de la valeur que le travail ajoute à toutes les productions humaines. Il n'y a donc plus de « classe stérile ». L'industrie est au contraire le secteur de l'économie dans lequel il se crée le plus de richesse. L'épargne, l'intérêt et le capital sont des facteurs qui contribuent à améliorer et à développer ce processus productif. Le cycle de formation de la richesse repose sur la consommation qui elle-même découle de la nécessité pour les hommes de se procurer ce qui leur manque. Il est alimenté en permanence par la satisfaction de leurs besoins vitaux et amplifié par le désir d'acquiescer le superflu ³⁷. J.-B. Say considère même que la production a un effet d'entraînement sur la consommation et que ce sont finalement les produits qui créent les besoins, la demande et les marchés ³⁸.

Le nombre maximum de consommateurs n'est déterminé que par la quantité de denrées produite par une nation ³⁹. On sait que ce problème a été étudié par Th. R. Malthus. Les économistes « classiques » ont une foi absolue en la capacité d'accroissement de l'industrie, qu'ils jugent sans limite ⁴⁰. Ils ont, en revanche, parfaitement conscience du faible niveau de développement de l'agriculture de leur époque et considèrent qu'elle n'est pas en mesure de se développer dans les mêmes conditions. Sa croissance est limitée par la fertilité du sol et à la difficulté de la division du travail ⁴¹. Ils ont néanmoins la certitude que les progrès de l'industrie profitent également à l'agriculture et que ces deux branches de l'économie sont indissociables. Il n'y a pas pour eux de séparation entre la campagne et la ville ; l'augmentation de la consommation accroît le nombre de citadins et ouvre ainsi des débouchés supplémentaires aux productions agricoles ⁴².

Le rôle essentiel que les économistes « classiques » attribuent à l'industrie dans le processus de production de la richesse les amène à envisager l'Antiquité avec un autre regard que celui des Physiocrates. Pour A. Smith et J.-B. Say, ce qui caractérise avant tout les sociétés antiques et les distingue fondamentalement de celles de l'Europe moderne, c'est l'absence de développement du secteur artisanal. Les Physiocrates attribuaient le déclin des sociétés antiques aux carences de leurs régimes agraires, les économistes « classiques » pensent que c'est le faible essor de leur « industrie » qui est responsable de l'état archaïque de leur agriculture et finalement de leur stagnation. Autrement dit, la croissance des productions artisanales, en créant des consommateurs, aurait pu offrir à l'agriculture antique les nouveaux marchés qui

³⁶ « Il est précieux pour l'humanité qu'une nation, entre les autres, se conduise, en chaque circonstance, d'après des principes libéraux. » (Say, 1841, p. 145).

³⁷ « Ce sont les besoins généraux et constants d'une nation qui l'excitent à produire, afin de se mettre en pouvoir d'acheter, et qui par là donnent lieu à des consommations constamment renouvelées et favorables au bien-être des familles. » (Say, 1841, p. 147).

³⁸ « [...] c'est la production qui ouvre des débouchés aux produits. » (Say, 1841, p. 138). Cette observation de J.-B. Say a été incorporée dans le *credo* de la pensée économique « classique » sous le nom de « loi des débouchés ».

³⁹ Say, 1841, p. 148.

⁴⁰ Smith, 1995, p. 194.

⁴¹ Say, 1841, p. 97.

⁴² Smith, 1995, p. 194 et 783 ; Say, 1841, p. 144.

auraient permis de la sortir de sa léthargie. Le changement de perspective par rapport à la vision des Physiocrates est radical. Toute l'attention est maintenant portée sur la « production industrielle ». Ce qu'il convient d'expliquer ce n'est plus le retard de l'agriculture, qui est une conséquence, mais l'absence de développement du secteur artisanal, responsable de tous les maux des sociétés antiques.

A. Smith et J.-B. Say perçoivent clairement le Moyen Âge comme une période au cours de laquelle ont émergé les formes d'organisation économique et sociale qui se sont ensuite développées à la Renaissance puis à la période moderne pour finalement permettre l'avènement des sociétés capitalistes de leur temps. L'Antiquité leur apparaît, au contraire, comme un moment figé de l'histoire de l'humanité ; une période qui ne connaît, durant les dix siècles de son existence, aucune évolution majeure du point de vue de l'économie. L'agriculture et l'artisanat, loin de se perfectionner, ont même fortement décliné avec la fin de l'Empire romain. Pour eux, le problème majeur est donc d'expliquer cette stagnation.

Les réponses apportées par les économistes « classiques » à cette question ne sont pas entièrement originales et empruntent une partie de leur argumentaire à la pensée des Physiocrates. En effet, ils considèrent, comme ces derniers, que le blocage de la société antique est la conséquence de l'incapacité des Anciens à traiter les problèmes en fonction de critères économiques. La formulation la plus claire de cette idée se trouve, comme souvent, dans l'œuvre de J.-B. Say : « Les écrits des anciens, leur législation, leurs traités de paix, leur administration des provinces conquises, annoncent qu'ils n'avaient aucune idée juste sur la nature et les fondements de la richesse, sur la manière dont elle se distribue, et sur les résultats de sa consommation. »⁴³. On connaît la postérité de ce constat que l'on retrouve, en des termes similaires, jusque dans *L'économie antique* de M. I. Finley⁴⁴.

A. Smith avance une autre explication, complémentaire de la précédente. Il considère que la société antique est incapable d'évoluer et de progresser car elle repose essentiellement sur l'esclavage. Comme il est impossible de demander à un esclave d'être inventif, tout le processus économique s'est trouvé bloqué et condamné à la reproduction de tâches simples et répétitives⁴⁵. Cela est vrai pour la production industrielle mais aussi, et surtout, pour l'agriculture. La dénonciation de l'esclavage d'A. Smith repose davantage sur ses conceptions morales et religieuses que sur une analyse comparative des différents modes de production. Il ne peut imaginer, selon ses principes, qu'une société puisse prospérer en privant une partie de ses membres de leur liberté.

Opposés aux Physiocrates sur le rôle de l'agriculture dans l'élaboration de la richesse, les économistes « classiques » n'en partagent pas moins l'essentiel de leurs conclusions sur la qualité des régimes agraires ou la fonction du propriétaire. Comme les Physiocrates, les économistes « classiques » considèrent que le fermage est le meilleur système car il permet de dissocier la propriété de l'exploitation. Le fermier qui dispose de baux de longue durée, à la condition qu'ils soient garantis par le propriétaire, a la possibilité d'investir dans l'exploitation sans risquer d'en perdre le produit. Il peut cultiver sa ferme avec autant d'application que s'il s'agissait de son propre bien. De son côté, le propriétaire possède d'importants capitaux qu'il consacre à des investissements de longue durée comme la création de routes ou l'accroissement du domaine. A. Smith et J.-B. Say arrivent à ces conclusions par des raisonnements qui sont pourtant fondamentalement différents de ceux des Physiocrates. Ils appliquent, en effet, à l'économie agricole les outils qu'ils utilisent pour analyser la production industrielle. L'exploitation agricole perd sa spécificité ; elle est assimilée à une entreprise artisanale. J.-B. Say

⁴³ Say, 1841, p. 17.

⁴⁴ Finley, 1975, p. 21.

⁴⁵ Smith, 1995, p. 781.

décrit même l'agriculture comme « une manufacture de produits agricoles »⁴⁶. Quand le domaine est affermé, tout ce passe finalement comme si le fermier était à la tête d'une entreprise louée au propriétaire du sol⁴⁷.

On a vu plus haut que cette perception de l'économie rurale était largement influencée par la situation des campagnes britanniques. A. Smith et J.-B. Say considèrent qu'elles constituent le point d'aboutissement d'une agriculture évoluant vers plus de rationalité et de productivité. C'est d'ailleurs à l'aune de ce modèle qu'ils examinent l'histoire de l'économie rurale européenne. Le premier dénonce de façon virulente l'emploi des esclaves dans l'agriculture⁴⁸. S'appuyant sur les écrits de Pline et de Columelle, il considère que le grand domaine esclavagiste est responsable du déclin de l'économie rurale italienne. À l'inverse, il pense que le développement du fermage, le renforcement des droits du tenancier et l'allongement des baux sont à l'origine de l'expansion agricole des sociétés médiévales⁴⁹. Cet essor a été amplifié, à la fin du Moyen Âge, par l'accroissement des populations urbaines et la multiplication des relations commerciales⁵⁰. J.-B. Say reprend et approfondit cette analyse en s'attachant davantage à l'histoire de l'esclavage. Son interprétation de l'apparition du servage est d'ailleurs originale pour l'époque.

Il estime qu'au début du Moyen Âge, la fin des conflits liés aux invasions ne permet plus aux « successeurs des conquérants » de se procurer facilement des esclaves. Ils sont donc obligés d'organiser leur reproduction en les installant avec leur famille sur des lots du domaine. L'esclave bénéficie d'une semi-liberté et cultive cette terre pour son compte. Il doit, en échange, des prestations en nature qu'il effectue sur la partie du domaine que le maître exploite en faire-valoir direct. Cette concession se transforme en une quasi propriété au profit du serf qui ne peut toutefois quitter sa terre. L'attachement à la glèbe est pour le maître la garantie de ne pas être totalement dépossédé de son bien⁵¹. Dans la grande controverse sur la nature du colonat et l'origine du servage, J.-B. Say, peut-être parce qu'il en ignore les termes, apporte une contribution singulière car essentiellement fondée sur des arguments économiques. Il n'est pas loin de considérer, en effet, que la relation du colon au maître repose davantage sur un contrat synallagmatique que sur un rapport de force. Ce sont donc des contraintes économiques qui ont obligé les propriétaires à modifier la condition des esclaves et favorisé ainsi l'apparition du servage. J.-B. Say s'écarte radicalement de la thèse classique, encore très vigoureuse à son époque, qui attribuait la fin de l'esclavage à l'essor du christianisme.

En conclusion de son étude historique, J.-B. Say considère que le régime foncier fondé sur le servage n'était pas très productif car il limitait considérablement les investissements des serfs et du seigneur. L'absentéisme de ces derniers, leur goût pour les dépenses non productives contribuèrent finalement au blocage de l'économie agraire⁵². Le salut vint du développement

⁴⁶ Say, 1852, p. 205.

⁴⁷ Say, 1841, p. 413.

⁴⁸ « Il ressort, me semble-t-il, de l'expérience de tous les temps et de toutes les nations que l'ouvrage fait par des esclaves, quoiqu'il paraisse ne coûter que leur entretien, est en définitive le plus cher de tous. Un homme qui n'acquiert point de propriété, ne peut avoir d'autre intérêt que de manger autant que possible, et de travailler aussi peu que possible. », Smith, 1995, p. 444.

⁴⁹ Smith, 1995, p. 448.

⁵⁰ A. Smith consacre tout le chapitre IV de la *Richesse des nations* à la présentation et à l'explication de ce phénomène.

⁵¹ Say, 1852, p. 228.

⁵² Say, 1852, p. 229.

du fermage et de l'essor du commerce et de l'industrie qui modifièrent radicalement les rapports sociaux ⁵³.

En apparence, les analyses historiques d'A. Smith et de J.-B. Say aboutissent à des conclusions très proches de celles des Physiocrates. On ne saurait s'en étonner si l'on estime, avec J. A. Schumpeter ⁵⁴, que la *Richesse des nations* ne renferme aucune idée neuve mais que son seul mérite est d'avoir incorporé dans un système de pensée cohérent toutes les observations et les conceptions produites par la réflexion sur l'économie durant tout le XVIII^e s. Cela est sans doute vrai quand on observe, comme le fait le savant autrichien, l'évolution de la pensée économique sur la longue durée. La comparaison entre la méthode d'analyse historique des Physiocrates et celle de « l'école classique », illustrée par les passages présentés plus haut, oblige toutefois à être plus nuancé. Les premiers ont étudié l'histoire de l'humanité en fonction d'un principe non démontré que l'évolution des sociétés occidentales a rapidement frappé d'obsolescence. En plaçant l'individu au cœur du processus historique, les seconds ont, semble-t-il, refondé la discipline. Ils ont en effet donné à l'historien le moyen d'expliquer rationnellement le développement des sociétés humaines en montrant que les hommes et les nations qu'ils composent sont, en dernier ressort, régis par la nécessité de consommer. Ce désir peut être nié, contrarié ou détourné, il n'en détermine pas moins l'organisation et le développement des collectivités. L'essor de l'humanité peut alors être considéré comme un long cheminement vers une société idéale dans laquelle rien ne contrarie l'accumulation de la richesse. Son histoire est celle des obstacles et des blocages imposés, par les individus et les institutions, aux principes de l'économie « classique ».

Quelles ont été les influences de ces conceptions sur le travail des historiens ? Les filiations sont difficiles à établir car, selon la tradition académique de l'époque, les historiens ne citent que les sources antiques et rarement les travaux de leurs confrères. Les références aux œuvres des économistes « classiques » sont donc rares et ne permettent pas d'établir avec certitude la généalogie des échanges entre les deux disciplines. Le problème ne se pose d'ailleurs pas en ces termes. Les champs disciplinaires de l'histoire et de l'économie ne sont pas, à cette époque, aussi précisément bornés qu'aujourd'hui. A. Smith n'a pas le sentiment de changer de discipline lorsqu'il traite de Rome ou du Moyen Âge occidental. De même, nombre d'historiens partagent les objectifs des premiers économistes. C'est le cas de G.-M. Butel-Dumont dont les travaux seront plus précisément examinés dans les paragraphes à venir. Enfin, il serait fautif d'imaginer que la science économique est sortie tout armée du cerveau des fondateurs de « l'école classique ». Son émergence est la conséquence d'un mouvement intellectuel très vaste qui touche l'ensemble des disciplines qui, à cette époque, s'intéressent à l'homme dans ses relations avec la nature et ses semblables. L'histoire, et singulièrement celle de l'Antiquité, a connu, comme l'économie, une évolution épistémologique qui a profondément renouvelé ses objectifs et ses méthodes. Il est piquant de noter, à ce titre, que l'exemple le plus brillant de cette nouvelle façon d'écrire l'histoire, l'*History of the Decline and Fall of the Roman Empire* ⁵⁵ d'Ed. Gibbon, a commencé de paraître en 1776, la même année que la *Richesse des nations*.

Ed. Gibbon n'est pas isolé dans son temps, il est l'héritier d'un mouvement de pensée qui se développe durant tout le XVIII^e s. et modifie progressivement le regard porté sur l'Antiquité. Ce patient travail de démystification a été étudié avec beaucoup de rigueur par M. Raskolnikoff. Il trouve ses prémices dans les travaux de Louis de Beaufort (1703-1795) qui

⁵³ Say, 1852, p. 503.

⁵⁴ Schumpeter, 1983, p. 262-263.

⁵⁵ Une traduction en français paraît la même année chez Debure. Elle a été réalisée par Leclerc de Septchènes qui aurait été aidé par Louis XVI.

est l'un des premiers à comprendre la nécessité de soumettre à la critique les sources écrites léguées par l'Antiquité⁵⁶. Il n'est pas possible de rendre compte ici de l'analyse historiographique très précise menée par M. Raskolnikoff. Un sort similaire doit malheureusement être réservé aux travaux essentiels de Cl. Nicolet sur la formation de l'histoire érudite de l'Antiquité⁵⁷. Dans les paragraphes suivants, on se contentera d'évoquer brièvement les thèses en présence en privilégiant les débats relatifs à l'économie. Deux mémoires présentés à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, à l'occasion de son prix de 1776, fourniront la matière et l'argument de ce bilan.

III. Le « désenchantement » de l'Antiquité

En 1776, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres propose, pour son prix, une dissertation sur le sujet suivant : *De l'État de l'agriculture chez les Romains, depuis le commencement de la République jusqu'au siècle de Jules César, relativement au Gouvernement, aux Mœurs et au Commerce*. Deux contributions ont été publiées. Dans la première, L.-É. Arcère montre que la République romaine doit ses succès aux vertus morales de ses citoyens. Ce sont tous des paysans qui vivent au grand air, ont des mœurs simples et défendent avec courage le bien commun⁵⁸. Les guerres de conquêtes leur ont donné le goût de la rapine et les ont détournés de l'agriculture. Le luxe a fini de les corrompre et a provoqué la ruine de l'Empire⁵⁹.

Dans le second mémoire, G.-M. Butel-Dumont⁶⁰ déclare en préambule : « Pour peu qu'on approfondisse le sujet proposé par l'Académie royale des Inscriptions, on ne tarde pas à reconnaître que les Romains n'excellaient point à beaucoup près en tout. »⁶¹. Il dresse ensuite un tableau sévère de l'agriculture romaine. Les Romains, peu inventifs, n'ont développé aucune technique agricole nouvelle⁶². Leur agriculture est archaïque et peu productive⁶³ et les propriétaires, qui n'ont pas la possibilité de développer les cultures de leurs choix, doivent subir les interventions de l'État qui ne respecte même pas la propriété privée⁶⁴. L'essor de l'économie rurale était de toute façon bloqué par l'absence d'industrie et de marchés⁶⁵. L'approvisionnement gratuit de Rome, le développement des grandes exploitations et l'oisiveté de leurs propriétaires provoquèrent le déclin et la chute de l'Empire⁶⁶. Il achève ce réquisitoire

⁵⁶ Son œuvre majeure, *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine*, est parue à Utrecht, en 1738 (Raskolnikoff, 1992, p. 5-21).

⁵⁷ Le lecteur se reportera principalement aux premier et quatrième chapitres de *La fabrique d'une nation* (Nicolet, 2003).

⁵⁸ Arcère, 1777, p. 38-41.

⁵⁹ Arcère, 1777, p. 69 et 50.

⁶⁰ Georges-Marie Butel-Dumont (1723-1788) a publié sa contribution, en 1779, sous le titre : *Recherches historiques et critiques sur l'administration publique et privée des terres chez les romains ; depuis le commencement de la République jusqu'au siècle de Jules-César*.

⁶¹ Butel-Dumont, 1779, p. V.

⁶² Butel-Dumont, 1779, p. 134.

⁶³ Butel-Dumont, 1779, p. 136.

⁶⁴ Butel-Dumont, 1779, p. 95.

⁶⁵ « Les Romains méprisaient le commerce et les arts : ils en abandonnaient l'exercice aux esclaves. Nouvelle preuve du peu d'habileté de ce peuple dans l'économie intérieure des États. Sans l'activité du commerce, sans l'industrie des arts, les campagnes languissent. Si le laboureur n'a pas l'assurance de débiter avantageusement ses denrées, il ralentit ses travaux. Or les arts et le commerce lui fournissent des matières d'échange, et des consommateurs. » (Butel-Dumont, 1779, p. 112-113).

⁶⁶ Butel-Dumont, 1779, p. 354-363.

en concluant que l'agriculture n'a eu aucune influence sur les mœurs des Romains⁶⁷. A. Smith n'est pas cité, mais il aurait sans conteste apprécié de retrouver des idées proches des siennes dans ce mémoire soutenu l'année de la publication de la *Richesse des nations*. La comparaison des deux dissertations soumises à l'Académie est éloquente. Il est rare de trouver dans l'historiographie des opinions contemporaines aussi divergentes. Il s'agit non seulement d'un désaccord profond sur la place et le rôle de l'agriculture dans la société romaine mais surtout de deux conceptions radicalement opposées de l'histoire antique.

L.-É. Arcère est l'héritier d'une tradition philosophique qui appréhende l'Antiquité dans une perspective plus morale qu'historique. Les œuvres des Anciens sont considérées comme les témoignages de comportements et d'institutions qu'il convient d'étudier, de critiquer ou d'imiter. L'attitude adoptée par les historiens est le plus souvent empruntée d'une profonde dévotion. Ils n'ignorent pas les drames de l'Antiquité, ses crises et la dépravation de quelques-uns de ses protagonistes, mais ils continuent de penser que Rome, au-delà de ces déviances, a su trouver l'harmonie sociale dans des institutions fondées sur un habile partage des pouvoirs. Malgré son titre, l'*Histoire des Révolutions arrivées dans le gouvernement de la République Romaine*, publiée en 1719 par l'abbé de Vertot⁶⁸, est une brillante illustration de cette thèse et de cette conception de l'histoire romaine. Cet ouvrage a connu un énorme succès dans toute l'Europe du XVIII^e s. et a été réédité, en France, une trentaine de fois, jusqu'en 1830⁶⁹. L'abbé Vertot y développe une idée simple : la République a adapté son organisation sociale au désir croissant de liberté des citoyens romains. Cette évolution s'arrête sous le Principat, Auguste offrant la prospérité au peuple romain en échange de sa liberté⁷⁰. On sait que cette glorification de la République romaine traverse tout le XVIII^e s., jusqu'à la période romantique, et connaît un regain exceptionnel au moment de la Révolution. Tous les historiens ne la partageaient pas mais un grand nombre d'entre eux étudiaient l'histoire antique selon les mêmes principes. Montesquieu, dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, publiées anonymement à Amsterdam en 1734, poursuit un but qui est finalement à peu près le même que celui de l'abbé Vertot. Il veut montrer que l'histoire de Rome peut se comprendre comme un affaiblissement continu des valeurs morales qui ont fait le succès de la République. Les conséquences de cette supposée décadence sur l'économie, l'agriculture ou le commerce ne sont pas examinées. Les aspects matériels de la civilisation antique sont aussi absents de *L'Esprit des Lois*, qui comprend pourtant de nombreux chapitres consacrés à l'Antiquité⁷¹. Comme l'écrit Cl. Nicolet : « Montesquieu fournit un bon exemple de cette utilisation de l'Antiquité dans une perspective en quelque sorte intemporelle [...]. »⁷².

Le parti adopté par G.-M. Butel-Dumont est radicalement différent. Avocat au Parlement de Paris et conseiller du Roi, il a consacré plusieurs travaux à l'économie. Il est ainsi le traducteur, en 1754, des *Traité sur le commerce et sur les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt de l'argent* de J. Child et il publie, l'année suivante, une *Histoire et commerce des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale*. Il est surtout l'auteur d'un traité dont le titre résume parfaitement sa doctrine économique : *Théorie du luxe, ou Traité dans lequel on entreprend d'établir que le luxe est un ressort, non seulement utile, mais même indispensablement nécessaire à la prospérité des états* (1771). Il y critique avec vigueur les thèses des Physiocrates

⁶⁷ Butel-Dumont, 1779, p. 483.

⁶⁸ René Aubert de Vertot d'Aubœuf (1655-1735) est plus connu sous le nom d'abbé de Vertot.

⁶⁹ À Paris par le Bureau des éditeurs.

⁷⁰ « Ce prince par une conduite si habile, accoutuma insensiblement des hommes libres à la servitude, et rendit une monarchie nouvelle, supportable à d'anciens républicains. » (Aubert de Vertot, 1719, p. 858).

⁷¹ *De l'Esprit des lois* est publié en 1748.

⁷² Nicolet, 1988, p. 17, note 10.

sur l'origine de la richesse et leur oppose une conception chrématistique de l'économie qui repose sur la liberté des individus et la capacité régulatrice de leurs interactions⁷³. À propos de l'Antiquité, il reconnaît à Rome le mérite d'avoir étendu à son empire les bénéfices de son marché. Il considère ainsi que l'introduction du « Luxe » en Gaule a favorisé son développement⁷⁴. G.-M. Butel-Dumont aborde donc l'Antiquité, et la question posée par l'Institut, avec la volonté de l'étudier en toute objectivité, selon les critères que lui offre la discipline économique naissante. Son analyse de l'agriculture romaine ne diffère pas, dans ses objectifs, de celle des colonies anglaises qu'il a réalisée une vingtaine d'années plus tôt. Il n'écrit pas une histoire de l'économie antique mais plutôt une économie de l'Antiquité. Son œuvre est fortement influencée par les travaux de D. Hume qui touchent à la fois à la philosophie, à l'histoire et à l'économie.

Maître et ami de son compatriote écossais A. Smith, D. Hume⁷⁵ a publié plusieurs études d'économie qui n'ont trouvé leurs lecteurs que bien des années après leur publication. Il doit sa célébrité, dans son pays, à son *Histoire de l'Angleterre* et, en France, à ses textes philosophiques. Écrivant avant les Physiocrates, il défend une vision de l'économie selon laquelle le désir de consommation des individus joue un rôle essentiel. Son éclectisme curieux l'amène à s'interroger sur l'originalité des sociétés de son temps, notamment par rapport à celles de l'Antiquité. Il traite de ce problème dans plusieurs de ses œuvres mais surtout dans son *Essai sur la population des nations anciennes*⁷⁶. Il s'agit d'une réfutation des thèses soutenues par plusieurs historiens, dont le docteur R. Wallace⁷⁷. Ce dernier, dans une dissertation prononcée, quelques années auparavant, devant la Société philosophique d'Édimbourg, soutenait que la population de l'Europe était bien inférieure en nombre à celle du monde antique⁷⁸. Son argumentaire, très partial, ne mérite pas d'être présenté dans le détail. Il participe d'une vision de l'histoire du monde selon laquelle les sociétés humaines connaissent, comme les individus, un âge d'or puis une lente et inexorable décadence. La chronologie de ce processus varie selon les peuples. Rome a, par exemple, connu son acmé sous la République et la Gaule dans les derniers temps de son indépendance. Avant l'arrivée de César, la Gaule jouissait d'institutions harmonieuses qui lui assuraient une population que R. Wallace estime à trente-deux millions d'habitants⁷⁹. Fortement amoindrie par la guerre de conquête, elle n'a que très peu profité du gouvernement de Rome pour demeurer stable jusqu'à son époque⁸⁰.

De son côté, D. Hume pense que les textes antiques ne permettent pas de soutenir cette hypothèse et que, d'un point de vue philosophique, les sociétés contemporaines occidentales ont connu des évolutions et un progrès général qui les placent au-dessus des peuples anciens.

⁷³ « Si quelques particuliers peuvent consommer au-delà de leurs facultés, il est physiquement impossible à une nation d'en faire autant. L'intérêt respectif des hommes s'y oppose. Ils se font obstacle les uns aux autres ; et la chose publique gagne plus par l'émulation générale née du Luxe qu'elle ne perd par les fautes où il peut faire tomber. » (Butel-Dumont, 1771, p. 89).

⁷⁴ Butel-Dumont, 1771, p. 116-117 et 120.

⁷⁵ David Hume : 1711-1776.

⁷⁶ Cet essai fait partie des *Seize Discours* publiés de 1742 à 1752 dans le recueil intitulé : *Essays Moral, Political, and Literary*. La première traduction en français est l'œuvre de l'abbé Le Blanc en 1754.

⁷⁷ Robert Wallace : 1697-1771.

⁷⁸ Sa communication porte le titre suivant : *A Dissertation on the Numbers of Mankind in Ancient and Modern Times: in which the Superior Populousness of Antiquity is Maintained*. Elle est publiée à Édimbourg en 1753, après la parution de l'essai de D. Hume. Une première traduction française, réalisée par É. de Joncourt, est publiée à Londres en 1754.

⁷⁹ Wallace, 1769, p. 88.

⁸⁰ « En un mot, de quelque manière qu'on envisage la chose, cette partie de l'Europe paraît avoir été infiniment plus peuplée du temps de César, qu'elle ne l'a jamais été depuis, et n'avoir jamais recouvré l'état florissant dans lequel l'histoire la représente, avant que ce fameux conquérant l'eût dévastée. » (Wallace, 1769, p. 92).

Sa démonstration montre bien que la querelle sur la population de l'Antiquité est une des formes d'un conflit beaucoup plus important qui porte sur la conception de l'histoire et de sa pratique. R. Wallace, un des hérauts de l'autre camp, en a parfaitement conscience. Il déclare ainsi, dans son *Examen critique du discours politique de M. Hume*, qu'il publie à la suite de sa *Dissertation historique* : « Ceux qui ont lu le *Discours* de M. Hume sur la population des anciennes nations, auront sans doute observé que ce savant auteur déprise l'Antiquité, exalte les siècles modernes et s'efforce de prouver par tous les arguments que lui fournit un génie vif et brillant, que ce qu'on dit de la supériorité des temps anciens sur les modernes n'est pas aussi certain que le prétendent les admirateurs outrés de l'Antiquité. »⁸¹.

D. Hume revendique complètement le parti pris moderniste que lui reproche son compatriote écossais. Il étudie l'histoire pour montrer la singularité de la civilisation antique et prouver l'existence d'une rupture fondamentale, d'un saut qualitatif évident, dans l'essor des sociétés occidentales. Pour lui l'histoire a un sens, dans la double acception du terme. Elle mène les nations vers plus de bonheur et de sagesse par l'action du progrès et de la liberté. Les temps anciens ne sont pas des paradis perdus mais des mondes où régnaient la misère, la corruption et l'arbitraire. Il considère ainsi qu'aucun des chefs-d'œuvre légués par l'Antiquité ne pourrait nous faire oublier que cette société reposait sur une pratique absolument condamnable : l'esclavage. Il est moralement injustifiable au regard des critères philosophiques promus par l'Europe des Lumières et il est responsable du retard économique et politique de la civilisation antique⁸². D. Hume dresse un tableau très sombre du régime esclavagiste romain : l'Italie est couverte d'innombrables ergastules qui abritent une population d'esclaves composés de captifs qui ne se reproduisent pas et que leurs maîtres remplacent grâce aux guerres de conquêtes conduites par l'Empire⁸³. Le sort de la grande masse des citoyens libres ne vaut pas mieux. En comparaison, la situation sociale des populations des nations européennes est indéniablement plus favorable⁸⁴.

La controverse entre R. Wallace et D. Hume ne sévit pas seulement à Édimbourg mais dans toute l'Europe de cette seconde moitié du XVIII^e s. En France, un conflit similaire oppose l'abbé de Mably⁸⁵ et ses *Entretiens de Phocion* (1764) à Fr.-J. de Chastellux⁸⁶ qui lui répond avec un ouvrage intitulé : *De la félicité publique ou considérations sur le sort des hommes dans les différentes époques de l'histoire* (1772)⁸⁷. Le premier expose sa conception pessimiste de l'évolution d'une humanité qui s'éloigne irrémédiablement de la perfection de la civilisation antique des premiers temps, au fur et à mesure du développement du commerce et de l'accroissement de la richesse⁸⁸. Le second partage totalement la position critique de D. Hume sur l'Antiquité. Anglophile, il a d'ailleurs rencontré le philosophe écossais à Paris en 1759. Il soutient qu'il est possible d'admirer la grandeur de Rome tout en essayant de comprendre comment elle a assis sa supériorité⁸⁹. Il défend, à propos de l'histoire romaine, une thèse radicalement opposée à celle de l'abbé Vertot. Selon lui, les guerres menées par Rome étaient

⁸¹ Wallace, 1769, p. 191.

⁸² « [...] l'esclavage en général est contraire au bonheur et à la multiplication du genre humain, [...] », Hume, 1966, p. 117.

⁸³ Hume, 1966, p. 109-114.

⁸⁴ « Mais celui qui considère les choses de sang-froid, trouvera que la nature humaine en général jouit réellement de plus de liberté, dans les gouvernements même les plus arbitraires de l'Europe, qu'elle n'en a jamais joui dans les plus florissantes périodes des anciens temps. » (Hume, 1966, p. 108).

⁸⁵ Gabriel Bonnot abbé de Mably (1709-1785) est le frère de Condillac.

⁸⁶ François-Jean de Beauvoir, chevalier puis marquis de Chastellux : 1734-1788.

⁸⁷ Cet ouvrage est publié anonymement chez M.-M. Rey à Amsterdam.

⁸⁸ Mably, 1986, note 1, p. 124-131.

⁸⁹ « [...] celui qui mesure un édifice ne prétend pas le renverser [...] » (Chastellux, 1989, p. 197).

pour elle un moyen d'assurer sa survie et de pallier l'imperfection de ses institutions⁹⁰. La conquête lui permettait de satisfaire son désir de rapine et de contenir la révolte du peuple. Il pense que sa soif de suprématie et ses luttes incessantes avec ses voisins sont autant de preuves de ses faiblesses et de son incapacité à assurer le bonheur de ses citoyens grâce à ses ressources politiques et économiques⁹¹. Cette opinion, éminemment humaniste, est paradoxalement émise par un militaire qui a participé, avec le grade de Maréchal de camp, à la guerre d'indépendance américaine sous les ordres de Rochambeau⁹².

Il n'est pas sans intérêt pour l'historiographie de l'Antiquité de noter que Fr.-J. de Chastellux a été élu à l'Académie française en 1775. Rien d'étonnant à ce que, l'année suivante, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres couronne le mémoire de G.-M. Butel-Dumont. Le courant historique représenté au début du XVIII^e s. par les travaux de L. de Beaufort venait en quelque sorte de triompher. Les plus hautes institutions académiques françaises acceptaient, près d'un demi-siècle plus tard, que l'Antiquité pût être appréhendée de façon critique et, pire encore, avec les instruments d'une discipline encore balbutiante : l'économie. En 1786, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres confirme son choix en honorant de son prix la contribution d'un savant vénitien, Fr. Mengotti⁹³, au concours qu'elle lance sur le thème : *L'état du commerce chez les Romains, depuis la dernière guerre Punique jusqu'à l'avènement de Constantin à l'empire*⁹⁴. Celui-ci partage totalement le point de vue critique défendu par Fr.-J. de Chastellux ou G.-M. Butel-Dumont. Mais, en tant que futur président de l'administration financière en Vénétie⁹⁵, son analyse économique de l'Antiquité va plus loin. Ainsi, examinant les échanges de Rome avec ses voisins, il est sans doute le premier à considérer que sa balance du « commerce extérieur » est déficitaire⁹⁶. Une nouvelle étape est franchie dans l'histoire de l'économie antique : celle de l'analyse quantitative.

Cette façon résolument moderne d'aborder les sociétés anciennes est tout à fait novatrice pour l'époque. En distinguant Fr. Mengotti, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ne soutient pas seulement le représentant d'une histoire critique de l'Antiquité, elle encourage aussi un courant de pensée qui propose aux chercheurs de nouveaux objets et de nouvelles méthodes. Peu nombreux sont les historiens qui, à cette époque, suivent cette voie. On peut citer, par exemple, A. Dureau de La Malle en France et A. Boeckh⁹⁷ en Allemagne. La production du premier sera étudiée en détail un peu plus loin. Le second est l'auteur d'une *Économie politique des Athéniens*⁹⁸, publiée en 1817. Son sujet n'intéresse pas directement ce mémoire mais ses objectifs et sa méthode illustrent parfaitement le tournant épistémologique

⁹⁰ « Je n'ai fait qu'indiquer ces horribles tragédies, ces temps de meurtres et de carnage, où Rome agitée par les discordes civiles vengeait elle-même les nations abattues, mais les opprimait encore. Cette république victorieuse et expirante ressemblait à un malade dont les entrailles sont dévorées par une fièvre ardente, mais dont les bras encore robustes reçoivent, des crises de la douleur, une force plus énergique et plus dangereuse. » (Chastellux, 1989, p. 241).

⁹¹ « La guerre est malheureusement un grand moyen de gouvernement. Elle occupe tous les esprits : elle s'implifie toutes les formules ; elle éloigne toutes les discussions. Aussi suis-je très porté à croire que les rois qui ont toujours le plus fait la guerre, ne sont pas ceux qui ont eu le plus de génie ; et que les princes politiques sont d'autant plus supérieurs aux princes guerriers, que l'art de gouverner est plus difficile que celui de commander. » (Chastellux, 1989, p. 250).

⁹² Dans le même registre, il soutient que « Les conquêtes d'Alexandre furent un signal de dépravation pour l'humanité. » (Chastellux, 1989, p. 231).

⁹³ François Mengotti : 1749-1830.

⁹⁴ La dissertation de Fr. Mengotti est publiée à Padoue en 1787 sous le titre : *Del commercio dei Romani dalla prima guerra punica a Constantino*.

⁹⁵ Nicolet, 1988, p. 22, note 18.

⁹⁶ Nicolet, 1988, p. 23.

⁹⁷ Auguste Boeckh : 1785-1867.

⁹⁸ *Die Staatshaushaltung der Athener*.

pris par la discipline historique à la fin du XVIII^e s. et au début du XIX^e s. Dans l'introduction de son livre, A. Boeckh revendique et assume pleinement sa volonté de ne rien céder à l'apologie traditionnelle de l'Antiquité : « J'ai pris la vérité pour but et m'inquiète peu si le culte sans restriction des anciens en reçoit quelque atteinte [...] »⁹⁹. On est loin des précautions oratoires avec lesquelles Fr.-J. de Chastellux ménageait son lecteur. Il affirme, ensuite, que l'étude de l'économie est non seulement possible mais qu'elle est indispensable pour comprendre le fonctionnement des sociétés antiques¹⁰⁰. Ce faisant, A. Boeckh assigne à l'historien une nouvelle mission, celle de : « comprendre les détails de la vie dans l'Antiquité ». La connaissance historique n'est plus seulement celle des événements, des institutions et des hommes remarquables mais doit intégrer la totalité des activités humaines. Jusqu'à présent les « menus faits » des Anciens n'intéressaient que les Antiquaires. L'un des premiers d'entre eux, B. de Montfaucon¹⁰¹, avait ainsi présenté dans les cinq volumes de son *Antiquité expliquée et représentée en figures* (1719), les objets, les monuments et les textes qui permettent d'appréhender les coutumes, les pratiques et la vie quotidienne des Anciens. Autant de sujets que la science officielle, chargée d'écrire la grande histoire, ignorait superbement. Peu à peu, l'idée s'était imposée selon laquelle tous ces vestiges matériels pouvaient apporter sur les sociétés antiques un autre éclairage que celui des textes. En France, dans la seconde moitié du XVIII^e s., l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a encouragé leur collecte et incité les historiens, par le biais de concours, à s'intéresser à des aspects de la civilisation antique peu étudiés.

C'est ainsi que l'agriculture est proposée comme sujet du concours de 1774. On a vu, plus haut, que le prix est finalement accordé en 1776 à G.-M. Butel-Dumont. Il ne faudrait pas en conclure pour autant que l'agronomie antique était ignorée avant cette date. Au contraire, les œuvres des agronomes n'ont jamais cessé d'être lues et commentées. Mais ce corpus est abordé sans esprit critique jusque vers 1750. Nonobstant le caractère parfois désuet de certaines des pratiques rapportées par Columelle ou Pline, l'agriculture des Anciens est considérée par les historiens et les agronomes comme un modèle qu'il convient d'imiter. Dans la seconde moitié du XVIII^e s., l'intérêt que les élites européennes portent à l'amélioration des techniques agraires modifie progressivement cette perspective. La valeur de l'agriculture antique est contestée par les tenants de la « révolution agronomique » dans le débat qui les oppose aux partisans de la tradition. Leur attitude participe de l'examen critique de l'Antiquité étudié plus haut tout en étant indissociable de l'émergence et de la constitution d'une science agronomique fondée sur des principes rationnels.

IV. Réforme agraire et agronomie antique

L'intérêt pour l'agronomie ne date pas du XVIII^e s. La publication, en 1600, du *Théâtre d'agriculture et ménagerie des champs* d'O. de Serres¹⁰² est traditionnellement considérée comme le point de départ, en France, d'une nouvelle façon d'envisager l'agriculture. Il n'en demeure

⁹⁹ Boeckh, 1828, p. 3.

¹⁰⁰ « Une famille ne peut prospérer sans économie ; un État, qui est une communauté de familles formée par la nature elle-même, ne saurait se dispenser d'établir un ordre bien entendu dans les revenus nécessaires à ses dépenses. Comme presque tous les rapports de l'État et des particuliers sont confondus dans le maniement des intérêts communs, on ne peut comprendre les détails de la vie dans l'Antiquité sans connaître les finances, ni connaître les finances sans scruter la vie publique et la composition intérieure de l'État. » (Boeckh, 1828, p. 2-3).

¹⁰¹ Bernard de Montfaucon : 1655-1741.

¹⁰² Olivier de Serres : 1539-1619.

pas moins que l'agronomie constituée en science connaît au XVIII^e s. un essor sans précédent. Savants et membres des classes dirigeantes prennent conscience, dans la première moitié de ce siècle, de l'état globalement archaïque de l'agriculture du royaume de France. Ce sentiment s'impose à eux avec d'autant plus de force que les régions les plus dynamiques de la Grande-Bretagne sont engagées dans un mouvement de réforme du système agraire et de modernisation des techniques agricoles qui commencent à porter ses fruits. Les travaux des agronomes britanniques connaissent un succès croissant en France et les méthodes culturelles qu'ils préconisent sont expérimentées de l'autre côté de la Manche avec des réussites diverses. Ces propriétaires éclairés qui tentent de moderniser leurs exploitations trouvent un puissant relais dans le mouvement physiocratique. À partir de 1760, le pouvoir royal encourage ce processus en suscitant la création dans tout le royaume de sociétés d'agriculture.

L'essor de l'agronomie en France durant cette période a été étudié par A. J. Bourde qui lui a consacré trois tomes d'une somme qu'il n'est pas possible de résumer ici ¹⁰³. En ce qui concerne directement ce mémoire, il montre que l'analyse critique de l'agronomie antique se développe progressivement dans le courant de la seconde moitié du XVIII^e s. ¹⁰⁴. Les tenants de l'agriculture moderne dénoncent l'archaïsme des techniques agricoles antiques et n'ont pas de difficulté à montrer qu'elles reposent sur des pratiques empiriques parfois totalement irrationnelles. Leurs opposants considèrent au contraire que l'économie rurale antique était arrivée, au moment de son âge d'or, à un état de perfection dont il faut s'inspirer pour résoudre les difficultés des agricultures modernes. Cette position est soutenue notamment par ceux qui combattent, au nom de la tradition, l'expérimentation de techniques nouvelles. Les travaux de L.-B. Desplaces illustrent bien cette attitude. Dans l'introduction à sa traduction du livre XVIII de l'*Histoire naturelle* de Pline-l'Ancien, il glorifie les techniques simples, héritées des Anciens et patiemment améliorées par des générations de paysans. Il fulmine contre les théories agronomiques qui ne reposent pas sur une pratique éprouvée par la tradition et célèbre les Anciens qui étaient cultivateurs « par expérience et non par système » ¹⁰⁵. Cette sanctification de l'agriculture antique se double d'un rejet virulent des méthodes importées d'outre-Manche et de l'approche scientifique de l'agriculture. Il est ainsi l'auteur d'un manifeste dont le titre résume le projet : *Préservatif contre l'Agromanie* ¹⁰⁶. En fait d'agromanie c'est plus l'anglomanie de certains qui est dénoncée. L'attitude anti-moderniste de L.-B. Desplaces n'a pas survécu aux succès de l'agronomie « rationnelle ». En revanche, sa vision idyllique de l'agriculture romaine fut partagée jusque vers le milieu du XIX^e s. En 1834, J.-B. Rougier de La Bergerie pense toujours que l'agriculteur de son temps a beaucoup à apprendre de la pratique des Anciens ¹⁰⁷.

De façon plus surprenante, ce parti est partagé par des agronomes qui expérimentent sur leurs propres terres les techniques nouvelles. C'est le cas, par exemple, d'A. Dickson ¹⁰⁸ à qui l'on doit un traité d'agriculture dans lequel il expose les observations qu'il a réalisées dans son exploitation écossaise ¹⁰⁹. Retiré sur ses terres, il consacre la fin de sa vie à la rédaction d'un essai sur l'agriculture antique dont la publication posthume date de 1788 ¹¹⁰. Son objectif est

¹⁰³ Bourde, 1967.

¹⁰⁴ Bourde, 1967, p. 449.

¹⁰⁵ Desplaces, 1765, p. Xxj.

¹⁰⁶ Le *Préservatif contre l'Agromanie ou l'agriculture réduite à ses vrais principes* est publié à Paris en 1762, chez J. T. Hérisant.

¹⁰⁷ Rougier de La Bergerie, 1834, p. 3.

¹⁰⁸ Adam Dickson : 1721-1776.

¹⁰⁹ *A Treatise of Agriculture* est publié à Édimbourg en 1762.

¹¹⁰ *The Husbandry of the Ancients* est publié à Édimbourg et Londres en 1788. La traduction française date de 1802.

avant tout social et moral. Il cherche à montrer que le haut niveau technique et économique atteint par l'agriculture romaine est la conséquence de l'investissement important que les propriétaires consacrent à leurs terres¹¹¹. Il considère que ses contemporains anglais forment une classe oisive qui se désintéresse totalement de l'exploitation de la terre. Il souhaite donc que l'agriculture britannique s'inspire du modèle antique et que les propriétaires s'engagent directement, ou par l'intermédiaire de leur fermier, dans la gestion de leur domaine. Son parti pris moral en faveur de l'agriculture antique le pousse à lui attribuer un très haut niveau de développement technique. Même s'il admet que les connaissances théoriques des modernes sont mieux établies que celle des Anciens¹¹², il soutient que les pratiques agricoles antiques sont supérieures à celles de ses contemporains¹¹³. Cette affirmation n'est pas argumentée et s'appuie sur des interprétations fantaisistes des textes agronomiques. Surtout A. Dickson n'a pas compris que les agricultures romaine et écossaise appartiennent à des systèmes agraires fondamentalement différents.

Sa position est cependant très isolée. En effet, les tenants de l'agriculture nouvelle adoptent généralement vis-à-vis de l'Antiquité une attitude radicalement opposée. Ils dénoncent avec virulence les pratiques agraires anciennes qu'ils considèrent comme archaïques et responsables de la stagnation de la production agricole. Ils leur opposent les techniques agronomiques nouvelles qui reposent sur une approche rationnelle et méthodique des problèmes agraires. J. Tull¹¹⁴, un de leurs premiers représentants britanniques, consacre ainsi le chapitre IX de son *New Horse-Houghing Husbandry*¹¹⁵ à la critique des préceptes virgiliens en matière d'agriculture. La comparaison entre les techniques agricoles antiques et modernes devient, par la suite, l'un des modes privilégiés de promotion de la réforme agraire. Son objectif est de montrer que tous les maux de l'agriculture proviennent de la jachère. Sa suppression est donc la condition indispensable du progrès. Elle nécessite l'emploi massif des engrais, le recours à la prairie artificielle, la culture des plantes fourragères et le labour à l'aide du cheval. Ces perfectionnements définissent les caractéristiques d'un nouveau système agraire dont la mise en place progressive a été qualifiée abusivement de révolution agricole. Ce programme de modernisation est défendu, avec des nuances selon les auteurs, par les agronomes britanniques et en France par les Physiocrates. On se souvient qu'il est notamment exposé par Fr. Quesnay dans l'article « Grain » de l'*Encyclopédie*. Il permet de définir, en négatif, les carences de la mauvaise agriculture et singulièrement l'archaïsme des techniques agricoles antiques. Rome est ainsi accusée d'avoir inventé et propagé la pratique détestable de la jachère et il est reproché aux Anciens de ne pas avoir compris l'importance des prairies artificielles et des engrais. Pour ne citer qu'un exemple, il est très révélateur que, dans son mémoire, G.-M. Butel-Dumont

¹¹¹ Dickson, 1802, tome I, p. 76-77.

¹¹² Dickson, 1802, tome I, p. 17.

¹¹³ « On m'accusera sans doute de partialité pour les anciens, si je ne conviens pas que les modernes les surpassent dans la construction de leur charrues ; mais nous ne connaissons pas assez la forme des leurs, pour en faire une juste comparaison. J'observerai seulement que, par le peu de passages des auteurs qui en parlent, il paraît que les anciens avaient toutes les espèces de charrues que nous connaissons aujourd'hui en Europe, quoique peut-être d'une construction inférieure. Ils avaient des charrues sans versoirs, et avec versoirs ; sans coutres, et avec coutres ; sans roues, et avec des roues ; ils avaient des socs à pointe large, et à pointe étroite ; ils avaient même, ce que je n'ai pas trouvé jusqu'à présent chez les modernes, non seulement des socs avec des pointes et des côtés tranchants, mais encore avec des sommets élevés en coupants. » (Dickson, 1802, tome I, p. 351-352).

¹¹⁴ Jethro Tull : 1674-1741.

¹¹⁵ Le titre exact de cet ouvrage est : *The new horse-houghing husbandry, or, An essay on the principles of tillage and vegetation: wherein is shewn, a method of introducing a sort of vineyard-culture into the corn-fields, in order to increase their product, and diminish the common expence, by the use of instruments lately invented*. Il est publié à Londres et Dublin en 1731. La seconde édition posthume de 1751 porte le titre : *Horse-hoeing husbandry* ... Il est traduit en français par H.-L. Duhamel Du Monceau, en 1750, sous le titre : *Traité de la culture des terres*.

présente un portrait de l'agriculture romaine qui est l'exacte antithèse du modèle défendu par Fr. Quesnay¹¹⁶. De façon générale, il n'est pas abusif de considérer que, pour tous ces auteurs, l'étude de l'agriculture antique est une façon d'aborder les problèmes agronomiques de leur temps. Ainsi, dans la controverse sur les avantages respectifs de la petite et de la grande exploitation, qui s'est développée en France dans la deuxième moitié du XVIII^e s., les textes des Agronomes latins sont systématiquement utilisés par les défenseurs de la première. La petite propriété chantée par Virgile a toutes les vertus alors que tous s'accordent pour penser, avec Pline, que le grand domaine a perdu l'Italie¹¹⁷. Cette dénonciation n'est pas originale et reprend globalement l'argumentaire développé par les Physiocrates ou A. Smith. Pour les esprits des Lumières, le grand domaine est foncièrement pernicieux car il repose sur la pratique de l'esclavage et un système fondé sur la privation de liberté ne peut être porteur de progrès. La propriété esclavagiste romaine est d'ailleurs de plus en plus souvent rapprochée des plantations coloniales françaises ou américaines que de nombreux économistes, dont les Physiocrates¹¹⁸ et les « classiques »¹¹⁹, considèrent comme vouées à l'échec.

Il n'est pas utile de multiplier les exemples pour montrer que, le plus souvent, l'agriculture antique n'est pas étudiée pour elle-même mais dans une perspective fortement influencée par des débats contemporains. L'analyse porte d'ailleurs essentiellement sur les traités des Agronomes et les représentations figurées. Les objets archéologiques ne sont presque jamais examinés. Les travaux sur l'agriculture romaine consistent bien souvent en un commentaire de longs passages tirés des traités de Varron ou de Columelle. Les meilleures de ces exégèses reposent sur une méprise. En effet, leurs auteurs étudient ces sources anciennes sans comprendre qu'elles décrivent pour l'essentiel un système agraire spécifique à l'Italie. Pour eux, les pratiques décrites par les Agronomes sont appliquées dans l'ensemble de l'Empire romain. Ils les comparent donc aux techniques les plus développées de l'Europe septentrionale.

Ce décalage est particulièrement sensible dans les commentaires consacrés à la charrue. D'une manière générale, le terme araire est inconnu des auteurs qui travaillent sur l'agriculture antique car ils ne comprennent pas les différences fonctionnelles qui existent entre les deux instruments. L'araire est considéré comme une charrue archaïque qui n'a pas évolué. C'est l'explication adoptée, par exemple, par Th. Hale, dans son ouvrage intitulé : *A Compleat Body of Husbandry*¹²⁰. Une analyse attentive des pages qu'il consacre au charruage montre qu'il ne perçoit pas la spécificité de l'araire parce qu'il n'a pas complètement compris toutes les fonctions d'une charrue¹²¹. Il insiste, en effet, sur le rôle du coutre mais sous-estime l'action du versoir. Cette méconnaissance est partagée par bon nombre des agronomes de son temps et s'explique par leur difficulté à analyser clairement les processus de régénération du sol. Th. Hale, en digne héritier de J. Tull, considère que l'objectif du charruage est de briser, le plus finement possible, les « molécules du sol ». L'action de l'engrais, et donc de la charrue pour l'enfouir, est jugée secondaire.

Cette vision partisane de l'agriculture antique influence la plupart des travaux qui lui sont consacrés jusque vers la fin du XVIII^e s. Progressivement, les chercheurs tentent d'abandonner ce point de vue pour analyser de façon plus objective les techniques agricoles antiques. On a

¹¹⁶ Butel-Dumont, 1779, p. 136.

¹¹⁷ Butel-Dumont, 1779, p. 54 et 361-363.

¹¹⁸ Cf. ci-dessus la position de Le Mercier de La Rivière.

¹¹⁹ La comparaison entre ces deux systèmes esclavagistes est développée notamment par A. Blanqui (1842, p. 121).

¹²⁰ La première édition a été publiée à Londres en 1756. Elle est traduite en français par J.-B. Dupuy-Demportes et publiée à Paris, en quatre volumes, chez P.-G. Simon, entre 1761 et 1764, sous le titre : *Le Gentilhomme cultivateur, ou Corps complet d'agriculture*.

¹²¹ Hale, 1762, p. 228.

vu que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait joué un rôle décisif dans ce mouvement en les incitant à s'intéresser à d'autres sources que celles des Agronomes. Les conséquences bénéfiques de son action sont illustrées par plusieurs travaux parmi lesquels il faut réserver une place particulière à ceux d'A. Mongez¹²² et L. Reynier¹²³, publiés tous les deux en 1818. Le premier, dans son *Mémoire sur les instruments d'agriculture employés par les anciens*, illustre son commentaire des textes agronomiques de représentations d'outils ou de scènes de moisson qu'il a copiées sur des reliefs antiques. Il porte beaucoup d'attention aux passages que les Agronomes consacrent à l'agriculture gauloise et reconnaît qu'elle avait atteint un haut niveau de développement¹²⁴. Il appuie sa démonstration d'une présentation du *vallus* qu'il complète d'une restitution graphique que l'on doit sans doute compter parmi les toutes premières (Planche 1).

Cette perspective de recherche est développée et approfondie, la même année, par L. Reynier dans un ouvrage dont le titre souligne bien l'extrême nouveauté du propos : *De l'économie publique et rurale des Celtes, des Germains et des autres peuples du Nord et du Centre de l'Europe*. S'agissant de la Gaule, sa démonstration est simple. Il remarque que l'on trouve dans les textes antiques des mentions de plantes, d'outils ou de techniques agraires à partir desquelles il est possible de restituer les grands traits de l'agriculture gauloise. Il soutient que le système agraire de l'Italie du Nord, tel qu'il est décrit par Virgile, est radicalement différent de celui du reste de l'Italie et doit être rapproché de celui des Gaulois¹²⁵. Une fois reconstituée, l'agriculture gauloise apparaît originale et supérieure à celle des Romains dans bien des domaines, par exemple, celui de la charronnerie¹²⁶. Le *vallus* et la faux, deux inventions gauloises, confirment la qualité de leur technologie et l'excellence de leurs pratiques agraires¹²⁷. Après la conquête, les Gallo-Romains ont conservé leurs techniques mais les prélèvements imposés à la Gaule par Rome ne leur ont pas permis de les développer et de les perfectionner davantage¹²⁸.

Les contributions de ces deux savants témoignent, en France, du profond renouvellement des objectifs et des méthodes des recherches consacrées à l'agriculture antique. A. Mongez et L. Reynier sont parmi les premiers à confronter les données des textes agronomiques à celles des autres sources. Leur intérêt particulier pour les outils agricoles et leurs fonctions atteste, sans conteste, de l'émergence d'une approche archéologique de l'agriculture antique. L. Reynier a appliqué cette méthode à d'autres civilisations mais il est symptomatique qu'il ait porté en premier lieu son attention sur les peuples de l'Europe septentrionale¹²⁹.

Cet intérêt nouveau s'explique bien entendu par la curiosité naissante avec laquelle l'Europe pré-romantique regarde la Gaule d'avant la conquête. En France, ce mouvement est marqué par la fondation de l'Académie celtique en 1805, la publication des *Martyrs* de R. de Chateaubriand en 1809, et de *L'histoire des Gaulois* d'Augustin Thierry en 1828¹³⁰. L'étude d'une autre agriculture que celle de l'Italie antique devient possible. Elle acquiert d'autant plus

¹²² L'abbé Antoine Mongez dit l'Ainé (1747-1835) a été membre du Tribunat. Il est, pour cette raison, exclu de l'Institut en 1816 puis élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1818.

¹²³ Jean-Louis-Antoine Reynier dit Louis Reynier : 1762-1824.

¹²⁴ Mongez, 1818, p. 56.

¹²⁵ Reynier, 1818, p. 416.

¹²⁶ Reynier, 1818, p. 413-414.

¹²⁷ Reynier, 1818, p. 427-437.

¹²⁸ « La Gaule ayant plutôt déchu que prospéré sous la domination romaine, son industrie et son commerce ont été loin d'en éprouver aucune amélioration. » (Reynier, 1818, p. 382).

¹²⁹ Il a ensuite composé, dans le même esprit, une *Économie publique et rurale* des Perses et des Phéniciens (1819), des Arabes et des Juifs (1820), des Égyptiens et des Carthaginois (1823) et enfin des Grecs (1825).

¹³⁰ Goudineau, 2001, p. 20-21.

d'existence qu'elle se rattache à des civilisations clairement distinctes de la société romaine : les Germains, les Celtes, ... Ce qu'il advient de l'économie rurale des peuples soumis par Rome n'est pas encore clairement perçu. Ainsi, L. Reynier n'imagine pas que l'agriculture de la Gaule ait connu une évolution originale après la conquête, même s'il exclut que Rome lui ait imposé ses pratiques culturelles. En fait, il ne lui est pas possible d'étudier ce processus de fusion ou d'acculturation, pour utiliser un mot qui n'existe pas à l'époque, car il n'appréhende pas distinctement les spécificités des deux systèmes agraires. Il a vu que l'agriculture du nord de l'Italie comporte un certain nombre de traits originaux qui permettent de la distinguer de celle des autres régions de la Péninsule mais il ne conçoit pas que ces particularités puissent constituer un ensemble cohérent. Autrement dit, L. Reynier, comme la grande majorité de ses contemporains, analyse l'économie rurale antique selon des perspectives qui n'intègrent pas les connaissances agronomiques de son temps. On ne saurait le lui reprocher quand on connaît le jugement que les agronomes portent sur les pratiques agricoles antiques.

De façon plus générale, il faut bien reconnaître que rares sont les chercheurs qui arrivent, au début du XIX^e s., à étudier l'agriculture antique de manière globale, c'est-à-dire en essayant de l'appréhender selon plusieurs points de vue : agronomique, culturel et économique. On a vu, plus haut, qu'A. Boeckh, dans son *Économie politique des Athéniens*, avait poursuivi avec une certaine réussite ce programme. Il convient maintenant de présenter l'*Économie politique des Romains* d'A. Dureau de La Malle qui lui fait écho. Cet ouvrage est publié en 1840 mais reprend la matière de nombreux mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans le premier tiers du XIX^e s. C'est l'un des premiers auteurs à consacrer autant de place à l'agriculture romaine, à l'évolution de la population rurale en fonction des effets des lois agraires et à l'influence du régime de la propriété et de l'esclavage sur les productions. A. Dureau de La Malle traite de tous ces problèmes en ayant parfaitement assimilé les concepts des économistes « classiques » qu'il cite souvent à l'appui de ses démonstrations. Enfin, il a lu, sur ces sujets, la plupart des travaux de ses contemporains, britanniques et allemands compris. La présentation de son livre permet donc d'apprécier l'état des connaissances de son temps sur l'économie et l'agriculture antique. Publiée en 1840, son œuvre peut être considérée comme l'aboutissement du mouvement d'analyse critique de l'Antiquité examiné dans les paragraphes précédents.

V. L'œuvre d'A. Dureau de La Malle : un aboutissement

Avant d'examiner dans le détail l'*Économie politique des Romains*, il n'est pas inutile de présenter rapidement sa biographie pour saisir l'originalité de sa formation et comprendre l'intérêt de son œuvre. Son père, Jean-Baptiste, est originaire de la colonie française d'Haïti, où il est né en 1742. Il était l'ami de Buffon et de d'Alembert et a traduit les œuvres de plusieurs auteurs latins. On lui doit notamment des traductions de Tacite, Tite-Live, Salluste, et Sénèque. Député en 1802, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il a été élu à l'Académie française en 1804¹³¹ et meurt à Paris en 1807.

Son fils, Adolphe, Jules, César, Auguste Dureau de La Malle est né à Paris en 1777 où il meurt en 1857. Il est à la fois l'héritier de l'érudition classique de son père et le représentant d'une famille originaire de la plus importante colonie française des Antilles. Il se présente comme le trisaïeul d'un gouverneur de l'île nommé par Louis XIV et déclare qu'il y possédait trois

¹³¹ Il s'agit à cette époque de la Classe de la Langue et Littérature françaises ; cf. Franquet de Franqueville, 1895, notice 211, p. 150.

fermes¹³². Son grand-père, Laurent Dureau, était, en fait, propriétaire d'une importante sucrerie à Limonade¹³³. Il n'en demeure pas moins qu'Adolphe manifeste dans ses travaux une sensibilité particulière pour l'économie agraire et les problèmes de l'esclavage et de la colonisation, sur lesquels il semble posséder des connaissances pratiques qu'il tire sans doute de ses expériences de propriétaire à Haïti. Son œuvre est marquée par son intérêt pour ces questions qu'il aborde très souvent dans une perspective historique. Dans les recherches qu'il consacre à ce qu'on appelle à l'époque l'histoire naturelle, on trouve, par exemple, un essai sur les variétés antiques de frênes¹³⁴ et l'origine des céréales¹³⁵, une étude sur le climat et la qualité des sols antiques et modernes de l'Italie et de l'Andalousie¹³⁶ et une histoire de la domestication des animaux¹³⁷. Il s'intéresse aussi à la colonisation de l'Algérie par les Français¹³⁸, qu'il essaye de comparer à celle des Romains ou des Vandales¹³⁹.

Il est élu membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1814 et membre résidant en 1818¹⁴⁰. Il contribue activement à la vie scientifique de cette institution en rédigeant de nombreux mémoires sur des sujets variés et en participant aux travaux de la commission des antiquités nationales pour laquelle il rédige plusieurs rapports. Son intérêt pour l'archéologie nationale naissante se manifeste également par la réalisation de plusieurs fouilles dans l'Orne où il possédait une résidence de campagne. Il dégage ainsi, en 1832, plusieurs pièces de la *villa* gallo-romaine d'Arcisse qu'il a découverte dans son domaine de Mauves-sur-Huisne¹⁴¹.

Ses connaissances sont vastes et éclectiques. Il publie des travaux de géographie sur des milieux aussi différents que le bocage percheron¹⁴² et les rivages de la Méditerranée¹⁴³. Enfin, on lui doit des œuvres poétiques comme une traduction en vers de l'*Argonautique* de Valérius Flaccus¹⁴⁴, un poème sur Bayart¹⁴⁵ et un autre sur les Pyrénées¹⁴⁶ ; il écrit même, en 1816, un livret mis en musique par L. Cherubini : *Le mariage de Salomon*.

Ses recherches sur l'économie antique ont été exposées dans plusieurs mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres entre 1824 et 1828 :

¹³² Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 160.

¹³³ Archives nationales, dossier E 164. Jean-Baptiste Dureau a été anobli en achetant, sous l'Ancien régime, la charge de secrétaire du roi, maison et couronne de France en la chancellerie près le parlement de Nancy.

¹³⁴ *Antiquité botanique, mémoire ou dissertation sur les espèces de frênes connus des anciens*, Paris, 1804.

¹³⁵ *Recherches sur l'histoire ancienne, l'origine et la patrie des céréales et notamment du blé et de l'orge*, Paris, Crochard, 1826.

¹³⁶ *Climatologie comparée de l'Italie et de l'Andalousie anciennes et modernes*, Paris, Hachette, 1849.

¹³⁷ *Histoire ancienne et moderne de nos animaux domestiques et de nos plantes usuelles*, publiée dans les *Annales des sciences naturelles* en juin 1829.

¹³⁸ *Province de Constantine, recueil de renseignemens pour l'expédition et l'établissement des Français dans cette partie de l'Afrique septentrionale*, Paris, Gide, 1837.

¹³⁹ *Histoire des guerres des Romains, des Byzantins et des Vandales, accompagnée d'examen sur les moyens employés anciennement pour la... soumission de la portion de l'Afrique septentrionale nommée aujourd'hui l'Algérie*, Paris, F. Didot frères, 1852.

¹⁴⁰ Franquet de Franqueville, 1895, notice 337, p. 197.

¹⁴¹ Caumont, 1833, p. 431 ; Bernouis, 1999, p. 153.

¹⁴² *Description du Bocage percheron, des moeurs et coutumes des habitans*, Paris, De Fain, 1823.

¹⁴³ *Géographie physique de la mer Noire, de l'intérieur de l'Afrique et de la Méditerranée*, Paris, Dentu, 1807.

¹⁴⁴ *Argonautique de Valérius Flaccus, ou la Conquête de la toison d'or, poème traduit en vers français par Mr. Adolphe Dureau de Lamalle*, Paris, Michaud, 1811.

¹⁴⁵ *Bayart, ou la Conquête du Milanais*, Paris, C. Gosselin, 1824.

¹⁴⁶ *Les Pyrénées, poème*, Paris, Giguet et Michaud, 1808.

- *Recherches sur l'affaiblissement de la population et des produits de l'Italie pendant le septième siècle de Rome*, lu le 14 octobre 1824 ¹⁴⁷ ;
- *Recherches sur l'étendue et la population de Rome*, lu le 23 décembre 1825 ¹⁴⁸ ;
- *Mémoire sur la population libre de l'Italie, sous la domination de la République romaine*, lu le 3 mars 1826 ¹⁴⁹ ;
- *Mémoire sur le système métrique des Romains*, lu le 11 juin 1826 ¹⁵⁰ ;
- *Mémoire sur l'agriculture romaine, depuis Caton le censeur jusqu'à Columelle*, lu le 27 avril 1827 ¹⁵¹ ;
- *Mémoire sur les lois agraires et celles qui ont établi chez les Romains les distributions gratuites de blé*, lu le 29 février 1828 ¹⁵² ;
- *Mémoire sur l'administration romaine, en Italie et dans les provinces, pendant le dernier siècle de la République*, lu le 13 juin 1828 ¹⁵³ ;
- *Examen des causes générales qui, chez les Grecs et les Romains, durent s'opposer au développement de la population et en favoriser l'accroissement dans l'empire persan* ¹⁵⁴.

L'*Économie politique des Romains* peut être considérée comme la synthèse des travaux qu'A. Dureau de La Malle a consacré, sa vie durant, à l'économie antique et aux problèmes agraires de Rome. Ses perspectives de recherches sont complètement tributaires des conceptions historiographiques modernistes dont les paragraphes précédents ont tenté de retracer la genèse. Il adopte ainsi une position critique vis-à-vis de l'Antiquité et souligne, à plusieurs reprises, que le jugement de ses contemporains est souvent faussé par l'admiration qu'ils vouent aux productions intellectuelles des Anciens ¹⁵⁵. Il constate, par exemple, que ni Montesquieu ni l'abbé Vertot n'ont compris et étudié l'influence des lois agraires sur le régime foncier et l'évolution de l'agriculture italienne ¹⁵⁶.

Son analyse de l'économie antique est très influencée par les dogmes et les concepts de l'économie « classique ». Il considère ainsi que la prospérité d'une nation dépend de la liberté qui est laissée aux entrepreneurs, de la facilité des capitaux à circuler rapidement dans toutes les strates de la société, de la protection dont bénéficie la propriété privée et de l'existence d'une classe moyenne qui s'investit dans le commerce et l'industrie. Ces principes définissent une société économiquement idéale à laquelle il compare les sociétés antiques. Son jugement ne peut être que négatif. Comme tous ses devanciers, il s'interroge alors sur les raisons profondes qui ont empêché le développement de l'économie antique et l'émergence de modes de production annonciateurs de l'économie moderne. Sa réponse est sans conteste influencée par les thèses de Th. R. Malthus, qu'il cite à plusieurs reprises.

¹⁴⁷ *Mémoires de l'Institut royal de France. Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 1839, tome 12, seconde partie, p. 328-355.

¹⁴⁸ *Ibid.*, 1839, tome 12, seconde partie, p. 237-285.

¹⁴⁹ *Ibid.*, 1833, tome 10, p. 461-512.

¹⁵⁰ *Ibid.*, 1839, tome 12, seconde partie, p. 286-327.

¹⁵¹ *Ibid.*, 1838, tome 13, p. 413-528.

¹⁵² *Ibid.*, 1838, tome 12, seconde partie, p. 404-463.

¹⁵³ *Ibid.*, 1838, tome 12, seconde partie, p. 356-403.

¹⁵⁴ *Ibid.*, 1840, tome 14, seconde partie, p. 305-333.

¹⁵⁵ Dureau de La Malle, 1840, t. I, p. 408.

¹⁵⁶ Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 255.

A. Dureau de La Malle estime que ce sont les classes dirigeantes qui ont sciemment bloqué la transformation de l'économie romaine¹⁵⁷. Leur objectif fondamental était de maîtriser l'augmentation de la population afin de préserver leurs droits et leurs privilèges¹⁵⁸. L'accroissement de la population leur serait apparu non pas comme un facteur de progrès mais comme un phénomène qui pouvait menacer l'ordre social établi à leur profit. Les élites, pour se protéger, ont donc imposé à la société romaine des entraves à son développement qui expliquent l'archaïsme de son organisation économique. Les obstacles apportés à la circulation des biens, l'absence d'une bourgeoisie commerçante, la faiblesse de l'accumulation des capitaux et les coûts élevés du crédit sont des conséquences de cette politique économique coercitive. Pour la même raison, les Anciens ont ignoré des notions, familières des Modernes, comme la libre concurrence, l'économie de marché ou la formation des prix¹⁵⁹.

Sur ce point précis, l'analyse d'A. Dureau de La Malle va plus loin que celle des économistes et des historiens cités plus haut. Les Physiocrates, A. Smith ou J.-B. Say pensaient que le blocage supposé de l'économie antique était une conséquence de la méconnaissance qu'avaient les Anciens des règles de l'économie politique. A. Dureau de La Malle pense que l'économie romaine était archaïque et incapable d'évoluer en raison de la volonté des classes dirigeantes. Elle a été organisée volontairement selon des règles radicalement différentes de celles qui régissent les sociétés occidentales contemporaines. Elles expliquent les particularités du système économique des Romains et notamment le retard de leur agriculture.

Le bilan qu'A. Dureau de La Malle dresse de l'état de l'agriculture romaine est en effet sévère. Il dénonce à la fois le caractère archaïque des techniques agraires et la nature radicalement mauvaise du régime foncier qui se met en place à la fin de la République. Il reprend, sans grande originalité, à propos de leur système de culture, les critiques formulées par les agronomes du XVIII^e s. :

[...], un système d'assolement vicieux, une jachère biennale, l'ignorance des procédés de l'alternance des récoltes, la rotation trop fréquente du blé sur les mêmes terres, l'insuffisance et la mauvaise préparation des engrais, le peu d'extension donnée aux prairies artificielles, le petit nombre de bestiaux répartis sur les cultures, l'imperfection des méthodes et des instruments aratoires, l'usage vicieux de brûler les chaumes sur place au lieu de les convertir en fumier, cent autres pratiques funestes qu'il serait trop long d'énumérer, tel est le tableau affligeant, mais fidèle, que nous offre dans son ensemble l'agriculture grecque et romaine.¹⁶⁰

Il poursuit son analyse en consacrant plusieurs chapitres aux rendements agricoles et, singulièrement, à celui du blé. Il montre à ce propos que le rapport de dix, voire quinze pour un, mentionné par Varron, est exagéré. Sa démonstration est originale et mérite d'être rapidement présentée¹⁶¹.

¹⁵⁷ « [...] à Rome les lois, les préjugés et l'opinion publique semblaient avoir uni leurs efforts, et s'être, pour ainsi dire, concertés dans le but de détruire en Italie la production des richesses. » (Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 368).

¹⁵⁸ « Le système fondamental des gouvernements grec et romain était d'entraver la marche de la population libre ou esclave ; celui des États modernes, de favoriser son accroissement. » (Dureau de La Malle, 1840, t. I, p. 429).

¹⁵⁹ « ; enfin les principaux éléments dont se compose notre économie politique, pour ce qui concerne l'accroissement de la richesse nationale et sa distribution entre les différentes classes de la société, étaient des choses totalement ignorées des philosophes anciens, non pour avoir échappé à leur sagacité, mais bien par une suite nécessaire de la constitution politique, et parce que les faits qui sont la matière d'une telle science ne pouvaient pas se présenter à leur esprit. » (Dureau de La Malle, 1840, t. I, p. 5).

¹⁶⁰ Dureau de La Malle, 1840, t. I, p. 426-427.

¹⁶¹ Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 119-125.

Elle s'appuie sur une analyse contradictoire des sources antiques disponibles et sur des études ethnologiques de plusieurs provinces de l'Italie du XIX^e s. qu'il a lues ou réalisées lui-même sur place. A. Dureau de La Malle met à profit ses connaissances sur la qualité des sols et perçoit clairement l'originalité du système agraire méditerranéen. Il conclut que les rendements moyens de l'Antiquité devaient s'approcher du ratio de quatre ou cinq pour un. Ce rapport est mentionné par Pline et Columelle mais c'est également celui qu'A. Dureau de La Malle a calculé au cours de l'enquête qu'il a réalisée en Toscane. Le rapprochement entre les deux types de données constitue l'originalité et la force de sa démonstration. En revanche, il n'explique pas pourquoi l'agriculture romaine, qu'il a décrite comme structurellement archaïque, arrive finalement à produire autant que certaines provinces de l'Italie moderne, même s'il s'agit des moins compétitives. Tout ce passe comme si A. Dureau de La Malle, à l'issue d'une étude fondée sur une critique des sources et des comparaisons ethnologiques judicieuses, produisait des faits qu'il n'arrivait pas à intégrer à un argumentaire qui condamne *a priori* la valeur de l'agriculture antique. L'historien et le naturaliste travaillent selon des perspectives qui ne se recoupent pas. La postérité n'a retenu que sa critique de l'agriculture antique et complètement ignoré le caractère novateur de sa démonstration, dont l'objet et la méthode sont demeurés relativement atypiques durant tout le XIX^e s. et une partie du XX^e s. Après A. Dureau de La Malle, rares sont les historiens à tenter d'intégrer dans un discours unique des informations produites par l'histoire, l'archéologie ou l'agronomie.

Sa présentation du régime agraire romain et de ses évolutions durant l'Empire est en revanche plus conventionnelle. A. Dureau de La Malle organise son argumentaire autour de la dénonciation du grand domaine esclavagiste. Pour autant, il n'y a pas dans son ouvrage de condamnation de l'utilisation des esclaves. Il pense même qu'il est possible d'en tirer le meilleur parti à condition de les traiter conformément aux préceptes paternalistes exposés par Varron. Il souligne que plusieurs colons éclairés de Saint-Domingue utilisent ces méthodes et obtiennent d'excellents résultats¹⁶². Il critique en revanche le recours à l'esclavage de masse et compare les ergastules romaines aux cales des navires négriers¹⁶³. Il considère surtout que le développement des grands domaines est responsable de la ruine de la petite et moyenne paysannerie et de la crise de l'agriculture italienne¹⁶⁴. Son analyse de l'économie rurale de l'Empire romain repose essentiellement sur une opposition entre la petite et la grande exploitation. La première favorise l'intensification du travail et donc l'accroissement de la productivité de la terre. Elle permet de nourrir plus de bouches, de mieux peupler les campagnes et d'offrir des débouchés aux produits de la ville. Il cite l'exemple de la Hollande et de la Limagne qui sont cultivées comme des jardins et connaissent de fortes densités de population¹⁶⁵. Il reprend enfin les poncifs de l'histoire romaine sur la valeur morale de la République romaine et de ses citoyens-paysans¹⁶⁶.

La grande exploitation a, au contraire, tous les vices. Elle provoque la désertification des campagnes et A. Dureau de La Malle compare leurs propriétaires aux colons français d'Algérie qui possèdent de grandes surfaces de terrain qu'ils ne cultivent pas¹⁶⁷. Isolés dans leurs domaines, les aristocrates romains pratiquent une économie autarcique qui empêche le

¹⁶² Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 77.

¹⁶³ Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 51.

¹⁶⁴ « La concentration des richesses dans quelques familles privilégiées et l'accroissement prodigieux du nombre des esclaves n'ont-ils pas causé en partie la diminution progressive des produits naturels ou industriels de l'Italie, et, par suite nécessaire, la diminution de la population de cette contrée ? » (Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 219).

¹⁶⁵ Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 225-226.

¹⁶⁶ Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 277.

¹⁶⁷ Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 221.

développement des bourgs et des villes¹⁶⁸. L'absence de marché prive à son tour les productions agricoles de débouché et explique la décadence de l'économie agraire de l'Empire romain. Cette dénonciation du caractère nuisible de la grande exploitation se confond avec la condamnation de leurs propriétaires. Ils forment une classe oisive qui dilapide ses richesses dans des investissements qui ne profitent pas à la terre. Leur corruption est responsable de la ruine de l'Empire romain. A. Dureau de La Malle pense, comme ses contemporains, que le régime foncier idéal doit reposer sur une séparation du capital et de l'exploitation et sur la garantie offerte aux fermiers de pouvoir bénéficier de baux fixes et de longue durée¹⁶⁹.

Malgré d'indéniables lacunes, *l'Économie politique des Romains* est l'un des rares ouvrages, avec celui d'A. Boeckh sur Athènes, à présenter une synthèse relativement complète des connaissances de l'époque. Il témoigne de la prégnance, au début du XIX^e s., des thèses de l'économie « classique » sur les travaux des historiens de l'Antiquité. L'économie antique n'est étudiée que par comparaison avec celle des sociétés modernes occidentales. Son analyse nourrit une antithèse qui oppose l'archaïsme des civilisations antiques à la modernité des nations européennes. Cette confrontation amène une critique radicale de la société romaine qui n'épargne aucun de ses domaines. L'agriculture antique fait ainsi l'objet d'une analyse dans laquelle est dénoncé son faible niveau technique et le caractère foncièrement néfaste du régime agraire. La fin de l'Empire romain apparaît comme la conséquence logique d'un processus qui se caractérise par la disparition de la petite et de la moyenne propriété, l'extension du grande domaine autarcique et la corruption des élites.

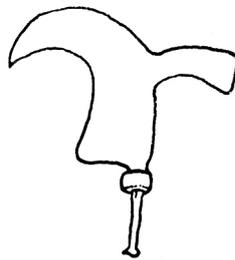
Ce schéma de pensée laisse peu de place à une étude technique objective des pratiques culturelles. La plupart des historiens ne comprennent d'ailleurs pas les spécificités du système agraire de l'Italie antique qu'ils étendent à l'ensemble de l'Empire. D'une manière générale, l'agriculture romaine est analysée en fonction des critères de l'agronomie moderne. On lui attribue des pratiques que l'on considère alors comme responsables du retard de l'agriculture du royaume de France : la jachère, le faible recours aux engrais, l'absence de prairie artificielle, etc. Rares sont les historiens qui essaient de comprendre la logique interne des textes agronomiques. A. Dureau de La Malle a tenté cette expérience en étudiant les rendements agricoles. On a vu que ses *a priori* négatifs sur l'agriculture antique ne lui ont pas permis d'en tirer toutes les conclusions. Cette démarche est portée, avec plus de succès, par des historiens qui intègrent les outils agricoles à leur domaine d'étude. C'est dans leurs travaux que l'on trouve, pour la première fois, des références à l'économie agraire de la Gaule. Ils témoignent de l'apparition de nouveaux objets de recherche et de l'intérêt des historiens pour des questions jusqu'alors ignorées : l'agriculture gauloise avant la conquête, les rapports entre Rome et ses provinces, le statut économique de la Gaule dans l'Empire romain.

Cette évolution est sans conteste une des conséquences de l'attrait renouvelé des historiens français du début du XIX^e s. pour l'histoire des Celtes et de la Gaule. Ce déplacement du centre d'intérêt des antiquisants explique, peut-être, l'oubli dans lequel est tombé rapidement, en France, *l'Économie politique des Romains*. La critique contemporaine lui a pourtant trouvé quelques mérites car, en 1903, ce livre est traduit en italien et complète le second tome du premier volume de la *Biblioteca di storia economica* dirigée par V. Pareto et Et. Ciccotti, qui est chargé de recueillir pour cette collection les textes sur l'économie antique, trouve néanmoins que l'œuvre d'A. Dureau de La Malle n'a pas les mêmes qualités que *l'Économie politique des Athéniens* d'A. Boeckh. Il estime que le savant allemand, à la différence du Français, conduit

¹⁶⁸ Dureau de La Malle, 1840, t. II, p. 82.

¹⁶⁹ Dureau de La Malle, 1840, t. I, p. 62.

ses démonstrations avec plus d'assurance, fait preuve d'une plus grande largeur de vue et surtout utilise abondamment les sources épigraphiques¹⁷⁰. Autrement dit, A. Dureau de La Malle appartient à une école historique dont les méthodes sont devenues désuètes par rapport à celles de l'historiographie allemande. C'est pourtant dans les travaux des auteurs de langue allemande que l'on trouve les commentaires les plus circonstanciés de l'*Économie politique des Romains*. Mais, signe des temps, ils sont en contradiction complète avec les conclusions d'A. Dureau de La Malle. Une page de l'historiographie de l'économie antique vient d'être tournée.



¹⁷⁰ Ciccotti, 1903, p. LXI.

L'HISTORIOGRAPHIE ALLEMANDE DU XIX^E SIÈCLE ET LA QUESTION DE LA NATION

LA RÉVOLUTION française passée et la parenthèse du Premier Empire refermée, nul ne doutait que la croissance économique retrouvée allait apporter aux peuples, de nouveau en paix, la félicité prophétisée par A. Smith. Pourtant des voies discordantes commençaient à se faire entendre. D'aucuns s'inquiétaient des conditions de vies des travailleurs et trouvaient que les progrès de l'industrie loin d'avoir résorbé les inégalités de richesse les avaient au contraire exacerbées. Ils en étaient arrivés à se demander si la théorie « classique » ne comportait pas quelques faiblesses. Était-il raisonnable de penser que la seule loi du marché pût régler les relations sociales ? Le devoir des États n'était-il pas au contraire d'intervenir dans le domaine de l'économie pour imposer le respect de principes dont dépendait l'équilibre de la nation ? Toutes ces questions étaient débattues, des solutions pratiques étaient proposées mais peu d'économistes poussaient leur analyse jusqu'à une remise en question, même partielle, des dogmes de l'économie « classique ». J. Simonde de Sismondi fut l'un des premiers, au tout début du XIX^e s., à faire part de ses inquiétudes sur la situation sociale de l'Europe de son temps et à proposer une théorie économique en bien des points divergente de celle d'A. Smith et de ses continuateurs. Son intérêt pour l'histoire, et notamment pour celle de l'Antiquité, donne à ses travaux une importance de premier plan pour les problèmes analysés dans ce mémoire.

I. La critique de J. Simonde de Sismondi

Jean Charles Léonard Simonde de Sismondi (1773-1842) est né à Genève. Sa famille d'origine italienne a fui la France au XVII^e s., après sa conversion au protestantisme. Il apprend les métiers du commerce à Lyon puis s'intéresse aux problèmes de l'agriculture lors de ses séjours en Angleterre et en Toscane où il se réfugie au moment de la Révolution française. Il accompagne Mme de Staël en Allemagne et en Italie, puis occupe différentes fonctions administratives et politiques dans son pays natal. Il enseigne, à la fin de sa vie, la philosophie et l'histoire.

Son œuvre, très abondante, témoigne de son double intérêt pour l'histoire et l'économie. Ces deux disciplines sont pour lui totalement complémentaires et contribuent à son objectif fondamental qui est de comprendre le fonctionnement et l'évolution des sociétés humaines en

étudiant toutes leurs composantes : intellectuelles, politiques, morales et religieuses. Il y a donc un lien méthodologique fort qui unit ses travaux d'économistes, *De la Richesse commerciale* publiée en 1803¹, *Nouveaux principes d'économie politique* publiés en 1819², à ses études historiques parmi lesquelles on peut citer les huit volumes de l'*Histoire des républiques italiennes du moyen âge*³, les trente et un volumes de l'*Histoire des Français*⁴ et l'*Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation de l'an 250 à l'an 1000*⁵.

J. Simonde de Sismondi a beaucoup voyagé, il a pu ainsi comparer la situation économique des principaux pays européens. Il tire de ses observations un bilan contrasté. Certes l'essor de l'industrie est à l'origine d'un accroissement sans précédent des richesses mais celui-ci n'a pas également profité à toutes les classes sociales. Les disparités se sont accrues et la situation des plus pauvres s'est considérablement dégradée. Il a clairement le sentiment que les gouvernements font fausse route en laissant les inégalités se développer de la sorte. Sa position est tout d'abord morale, il ne peut admettre que les États, au nom des principes de l'économie de marché, s'interdisent de corriger ou d'atténuer les conséquences des dysfonctionnements économiques les plus criants. Il leur demande donc d'intervenir en vertu de leurs obligations morales :

[...] le dogme fondamental d'une concurrence libre et universelle a fait de très grands progrès dans toutes les sociétés civilisées ; il en est résulté un développement prodigieux dans les pouvoirs de l'industrie, mais souvent aussi il en est résulté une effroyable souffrance pour plusieurs classes de la population. C'est par l'expérience que nous avons senti le besoin de cette autorité protectrice que nous invoquons ; elle est nécessaire pour empêcher que des hommes ne soient sacrifiés aux progrès d'une richesse dont ils ne profiteront point.⁶

Son point de vue est celui d'un humaniste qui est intimement persuadé que les gouvernements doivent agir en fonction de l'intérêt de tous⁷. En tant qu'économiste, ses observations de terrains l'amènent à réfléchir sur la validité pratique de la théorie économique « classique ». À plusieurs reprises dans ses ouvrages, il soutient avec beaucoup de véhémence que ses réflexions ne font que continuer la pensée d'A. Smith ; en aucun cas il ne souhaite s'écarter de la méthode de l'Écossais dont il reprend, sans discussion, les outils analytiques⁸. Il est en revanche persuadé que l'analyse des faits économiques produits par les sociétés européennes depuis la publication de la *Richesse des nations* oblige à examiner de nouveau les conclusions d'A. Smith. Cette position peut paraître contradictoire. Comment est-il possible, en effet, de s'opposer aux dogmes de l'économie « classique » tout en acceptant, *a priori*, ces principes sur la régulation du marché ou la libre concurrence ?

On pourrait considérer, dans un premier temps, qu'il s'agit de précautions destinées à ménager un lecteur résolument acquis aux idées de l'économie « classique ». Il faut se rappeler

¹ *De la Richesse commerciale, ou Principes d'économie politique, appliqués à la législation du commerce*, Genève, J. J. Paschoud, an XI (1803).

² *Nouveaux principes d'économie politique, ou de la Richesse dans ses rapports avec la population*, Paris, Delaunay, 1819.

³ *Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, Zurich, H. Gesner, 1807-1809.

⁴ *Histoire des Français*, Paris, Treuttel et Würtz, 1821-1844. Le trentième volume a pour auteur A. Renée. J. Simonde de Sismondi a publié, à Paris, en 1839 chez les mêmes éditeurs, un abrégé de cette histoire sous le titre : *Précis de l'histoire des Français*.

⁵ *Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation de l'an 250 à l'an 1000*, Paris, Treuttel et Würtz, 1835.

⁶ Sismondi, 1819, p. 55.

⁷ « Le gouvernement est institué pour l'avantage de tous les hommes qui lui sont soumis ; il doit donc avoir sans cesse en contemplation l'avantage de tous. » (Sismondi, 1819, p. 8).

⁸ Sismondi, 1819, p. 52-53.

que J. Simonde de Sismondi publie ses *Nouveaux principes d'économie politique* en 1819, c'est-à-dire une quinzaine d'années après la publication du *Traité d'économie politique* de J.-B. Say et à une époque qui voit le triomphe des théories de l'école « classique » en Europe, y compris dans les États de langue allemande où elles ont été reçues un peu plus tardivement.

Pourtant, l'allégeance du Genevois à la méthode et aux principes d'A. Smith est parfaitement sincère. Il partage complètement les réflexions de ce dernier sur le fonctionnement interne de l'économie et les modalités de l'accumulation de la richesse. Ses divergences portent sur la validité générale de cette analyse. J. Simonde de Sismondi est intimement persuadé que l'économie, telle que la pratique A. Smith, ne permet pas à elle seule de comprendre les activités de l'homme dans la société. Il lui reproche d'avoir bâti sa théorie sur une abstraction, celle d'un individu dont le comportement économique est guidé par le simple désir de consommer, en dehors de toutes autres considérations. Il considère que cet *homo œconomicus* est une création de laboratoire utile pour construire un modèle théorique mais insuffisante pour comprendre la société et ses évolutions. Il a l'intime conviction que l'homme et la collectivité à laquelle il appartient ne peuvent être appréhendés séparément ; ils constituent un ensemble indissociable qui doit être étudié dans sa totalité et dans toute sa complexité. De ce postulat, il déduit des règles de conduite pour les gouvernants et une méthode pour l'économiste et l'historien.

Il démontre aux premiers qu'il n'est pas possible d'assurer la félicité d'une nation si toutes les classes sociales ne participent pas aux bénéfices du progrès⁹. Il ne croit pas que l'enrichissement de quelques-unes soit suffisant pour assurer le bonheur de la société si cela met en péril l'équilibre du corps social¹⁰. Pour autant, le projet de J. Simonde de Sismondi n'est pas révolutionnaire et celui-ci a nourri toute sa vie les plus vifs ressentiments contre les idéaux de 1789. Le Genevois ne souhaite pas l'avènement d'une société nouvelle mais demande que l'on s'attache à corriger les dysfonctionnements qui la menacent¹¹. Les gouvernements doivent être, selon lui, perpétuellement guidés par la volonté de préserver l'harmonie sociale qui repose sur l'équilibre entre la consommation, le développement du capital et l'accroissement des revenus¹². Un écart trop important entre ces différentes valeurs peut plonger une société dans la crise. Il montre, par exemple, que l'augmentation du volume des capitaux disponibles est souvent à l'origine d'un accroissement des productions qui ne peut être absorbé que si la consommation croît dans les mêmes proportions. Le niveau de la fabrication se proportionne donc en fonction de la quantité de capitaux qui cherche à s'employer. Si le marché reste stable, une crise de surproduction peut survenir et menacer à terme tout l'édifice économique. Cette analyse est à l'opposé de celle des économistes « classiques » et notamment de la loi des débouchés, formalisée et énoncée quelques années plus tard par J.-B. Say. J. Simonde de Sismondi a perçu, très tôt dans le XIX^es., que le développement du capitalisme pouvait connaître des à coups, des phases de stagnation ou de régression¹³.

À l'inverse des partisans de Fr. Quesnay ou d'A. Smith, le Genevois est donc intimement persuadé que les gouvernements doivent intervenir dans le domaine économique quand cela

⁹ « La richesse est un bien lorsqu'elle répand l'aisance dans toutes les classes ; » (Sismondi, 1819, p. 9-10).

¹⁰ « [...] une nation ne nous a point paru croître en opulence par la seule augmentation de ses capitaux, mais seulement lorsque ses capitaux, en croissant, répandaient aussi plus d'aisance sur la population qu'ils devaient faire vivre ; » (Sismondi, 1819, p. 54).

¹¹ « L'ordre social perfectionné est en général avantageux au pauvre aussi bien qu'au riche, et l'économie politique enseigne à conserver cet ordre en le corrigeant, non pas à le renverser. » (Sismondi, 1819, p. 10).

¹² Sismondi, 1819, p. 125.

¹³ J. A. Schumpeter souligne la clairvoyance de son analyse des crises de croissance du capitalisme (Schumpeter, 1983, p. 64).

est nécessaire et il pense que la doctrine du « laissez faire, laissez passer » est responsable des graves désordres dont souffrent les sociétés européennes de son époque. Il œuvre donc pour que l'économie politique ne soit pas seulement une science analytique mais un outil aux mains des gouvernants qui ont à cœur de développer et de protéger l'harmonie sociale pour le bien de tous.

Pour J. Simonde de Sismondi, l'histoire est un moyen d'étudier la nature et les évolutions des économies politiques des civilisations du passé. Ce programme n'est plus tout à fait celui des économistes « classiques », et des historiens étudiés au chapitre précédent, qui s'intéressaient davantage à l'essor des sociétés modernes mais n'est pas non plus un retour aux préoccupations de Montesquieu qui s'attachait à comprendre la fonction des institutions. J. Simonde de Sismondi écrit une histoire qui fait une large place aux problèmes économiques mais sans oublier leur dimension sociale. Ses critères d'analyse ne sont plus uniquement ceux de l'économie « classique » ; ils intègrent les préoccupations sociales qui distinguent justement ses travaux économiques de la théorie « classique ».

Ce renouvellement méthodologique est particulièrement sensible dans l'*Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation*. Cet ouvrage a été rédigé à partir des éléments réunis pour un cours professé à Genève en 1820 et 1821¹⁴. La critique l'a sévèrement jugé et l'a considéré comme une pâle compilation de l'*History of the Decline and Fall of the Roman Empire* d'Ed. Gibbon. Il est vrai que J. Simonde de Sismondi puise librement dans la matière récolée par Ed. Gibbon, mais sa méthode et ses objectifs n'ont rien de comparable. Le Genevois veut avant tout écrire une histoire de l'économie de cette période alors qu'Ed. Gibbon n'y a consacré que quelques pages. Analysée dans la perspective historiographique de ce mémoire, l'*Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation* apparaît, au contraire, comme une œuvre tout à fait originale, en rupture avec les travaux sur l'Antiquité analysés dans le chapitre précédent. Son introduction comporte enfin une réflexion tout à fait novatrice sur le rôle de l'histoire dans ses rapports avec les autres disciplines qui sera examinée plus bas.

L'*Histoire de la chute de l'Empire romain et du déclin de la civilisation* ne peut être étudiée séparément. Son contenu doit être rapproché des nombreux passages que J. Simonde de Sismondi a consacrés à la civilisation romaine, notamment dans ses œuvres économiques. La synthèse de ses travaux permet de comprendre l'originalité de certaines de ses conceptions qui marquent, sans conteste, un tournant dans l'historiographie de l'économie antique.

Tout d'abord, J. Simonde de Sismondi ne partage pas l'analyse de J.-B. Say sur les conceptions économiques des Anciens. Contrairement à ce dernier, il estime, en effet, qu'ils avaient des connaissances empiriques sur le commerce, les impôts où la monnaie mais qu'ils ne se souciaient pas de les mettre en pratique dans l'intérêt de tous car les classes dirigeantes n'avaient d'attention que pour leur seul profit :

Mais, tandis que chaque partie de la richesse publique avait une théorie, cette richesse elle-même n'en avait aucune. Les anciens avaient considéré la richesse publique comme un fait dont ils ne s'étaient jamais souciés de rechercher la nature ou les causes. Ils l'avaient entièrement abandonnée aux efforts individuels de ceux qui s'occupaient à la créer ; et, lorsque le législateur était appelé de quelque manière à les limiter, il croyait encore n'avoir affaire qu'à des intérêts individuels, et il ne fixait jamais son attention sur l'intérêt pécuniaire de la généralité.¹⁵

¹⁴ Salis, 1932, p. 439. Une traduction anglaise est parue à Londres, chez Longman, en 1834 : *A History of the fall of the Roman empire, comprising a view of the invasion and settlement of the barbarians*. Elle est inconnue des principaux biographes de J. Simonde de Sismondi et il n'a pas été possible de déterminer si elle constitue la première édition.

¹⁵ Sismondi, 1819, p. 15.

Le désaccord avec la position exprimée par J.-B. Say dans son *Traité d'économie politique*, publié une quinzaine d'années plus tôt¹⁶, peut paraître purement formel ; il est en fait fondamental et dévoile l'originalité de la démarche du Genevois. J.-B. Say reprochait finalement aux Anciens de ne pas connaître et donc de ne pas utiliser les notions élémentaires de l'économie « classique ». Pour J. Simonde de Sismondi, les systèmes économiques antiques se caractérisent surtout par l'absence d'institution favorisant, notamment, la redistribution de la richesse dans l'ensemble du corps social. Les Anciens n'ignorent pas totalement les mécanismes d'accumulation de la richesse, ils savent faire des affaires et l'ampleur de certaines fortunes personnelles montre de façon exemplaire qu'il leur était possible de s'enrichir autrement que par la conquête ou la rapine. Mais ces connaissances économiques, même très empiriques, n'étaient mises en œuvre que par les individus. Elles étaient inconnues des gouvernements et des institutions car il n'était pas dans leurs attributions de s'en occuper. Pour résumer laconiquement l'opposition entre les thèses de J.-B. Say et celles de J. Simonde de Sismondi, on pourrait dire que le premier reproche aux Anciens de ne pas avoir de chrématistique alors que le second les condamne de ne s'être occupé que de cela. En d'autres termes, le Genevois pense que les spécificités de l'économie antique ne s'expliquent pas par la méconnaissance des techniques de gestion mais par l'organisation de la société et la volonté des élites de détourner les richesses à leur seul profit.

Cette position s'inspire bien évidemment de ses conceptions sociales et de sa dénonciation des désordres causés par une économie obéissant aux seuls mécanismes de la concurrence. Elle n'en a pas moins le mérite de faire clairement apparaître l'originalité des sociétés antiques par rapport à celles du monde moderne. Elle propose ainsi une nouvelle façon de lire l'histoire de l'économie qui n'est plus complètement redevable des dogmes de l'école « classique ». Comme on le verra plus loin, cet effort a été prolongé, plus tard, par les historiens et économistes de langue allemande qui ont essayé de caractériser le système économique des différentes périodes historiques.

La deuxième originalité des travaux de J. Simonde de Sismondi sur l'Antiquité réside dans l'importance qu'il accorde aux problèmes agraires. Pour lui, en effet, la civilisation romaine est avant tout rurale et agricole. Il ne mésestime pas l'importance de la ville dans l'organisation de la société ni la part de l'artisanat dans son développement économique, mais considère que l'évolution de la production agricole et les mutations du régime agraire sont déterminantes pour expliquer le fonctionnement de la société romaine, ses crises et son déclin. Son analyse de la fin de l'Empire romain repose ainsi essentiellement sur une description des conséquences sociales de ce qu'il appelle la crise agraire.

Elle trouve, selon lui, son origine dans le développement des grandes exploitations esclavagistes. Il ne condamne pas l'institution en tant que telle, même s'il est farouchement opposé, pour des raisons morales et religieuses, à la traite des noirs et à la colonisation menée par les puissances occidentales. Mais, il pense que le recours exclusif à des esclaves dans les exploitations agricoles a eu des conséquences sociales catastrophiques. Il a, en effet, privé de travail les paysans libres qui vivaient ou complétaient leur revenu en louant leurs bras aux grands propriétaires¹⁷. Cette population n'a eu d'autre ressource que de rejoindre la ville et grossir les rangs d'une plèbe qui devait déjà sa survie aux distributions alimentaires. Cette fuite a fragilisé l'économie agraire romaine. Elle a accentué la concentration de la propriété et provoqué la disparition de la classe des petits et moyens propriétaires. Ce phénomène a également eu des conséquences néfastes sur le volume de la production car J. Simonde

¹⁶ Cf. *supra*, chapitre I, p. 15.

¹⁷ Sismondi, 1819, p. 178.

de Sismondi estime que le travail servile n'est pas très productif et que les rendements agricoles sont toujours plus élevés quand un terrain est exploité directement par son propriétaire¹⁸. Sur ce point précis, son analyse diverge de celle des économistes « classiques » et des agronomes de la fin du XVIII^e s. qui prônaient la séparation du capital foncier et de l'exploitation. La prise de position du Genevois est toutefois plus motivée par des considérations sociales que par une analyse économique de la productivité des différents régimes agraires. Il estime que l'existence d'une classe de petits propriétaires est indispensable car elle garantit l'équilibre social des campagnes et finalement la pérennité de toute la société.

La république romaine puis l'Empire auraient dû se donner les moyens de protéger la petite propriété. Il constate que les classes dirigeantes, parce qu'elles ne défendaient que leur intérêt immédiat, se sont opposées à toute réforme. Il compare cette situation à celle de l'Angleterre de son temps et observe que, pour des raisons similaires, le gouvernement britannique est incapable de restreindre les appétits des grands propriétaires terriens¹⁹.

La crise agraire a mis en péril l'équilibre social sur lequel reposait la société romaine. Un conflit est né entre le monde des villes, qui accueille une plèbe toujours plus importante, et la campagne qui est partagée entre quelques grands propriétaires exploitant leur domaine avec des armées d'esclaves. Il considère que les conséquences de cette crise ont été encore plus destructrices pour la société gauloise, qu'il étudie plus précisément dans son *Histoire des Français*. Il soutient, en effet, que les populations rurales ont dû affronter, en plus de la rapacité des grands propriétaires, le poids insupportable des impôts que Rome imposait aux provinces conquises²⁰. La plèbe rurale fut rapidement ruinée par ce double fléau et les campagnes gauloises devinrent finalement l'apanage de quelques-uns²¹. La structure sociale de la Gaule en fut profondément et définitivement altérée :

On annonçait un progrès rapide de la civilisation et des richesses, parce que les riches devenaient démesurément riches ; mais les pauvres d'autre part étaient devenus bien plus pauvres ; ils avaient perdu toute participation à la propriété de la terre dans les campagnes, ils avaient renoncé à tous les travaux industriels dans les villes, et ils s'étaient abandonnés à un goût effréné pour les plaisirs et les spectacles.²²

Durant l'Antiquité tardive, la bureaucratisation et la militarisation de l'administration impériale, en empêchant toute mobilité sociale, ont accéléré ce processus de désagrégation²³. J. Sismondi de Sismondi pense donc que l'Empire romain s'est plus effondré sur lui-même qu'il n'a été abattu par les invasions²⁴. D'ailleurs, il soutient que les Francs n'ont pas eu à faire la guerre pour instaurer leur pouvoir en Gaule²⁵, les Gallo-Romains leur ont confié une autorité qui n'était plus exercée :

Cet empire était encore assez vaste pour former une redoutable monarchie ; il lui restait des terres, des sujets, des richesses, mais il ne lui restait point un peuple romain, un peuple où chaque homme sentit

¹⁸ Sismondi, 1819, p. 179.

¹⁹ Sismondi, 1819, t. II, p. 340.

²⁰ Sismondi, 1839, p. 16.

²¹ « Bientôt toutes les plaines fertiles de la Gaule devinrent, l'une après l'autre, la propriété de quelque sénateur [sic]. La population native en disparaissait absolument, elle céda la place aux esclaves importés de tous les pays barbares auxquels les Romains faisaient la guerre ; elle se retirait dans les villes, et là elle se fondait dans la dernière classe du peuple ; elle apprenait d'elle la langue latine, et en même temps l'oisiveté et les vices de Rome. » (Sismondi, 1839, p. 17).

²² Sismondi, 1839, p. 16.

²³ Sismondi, 1837a, p. 10.

²⁴ Sismondi, 1837a, p. 111.

²⁵ Sismondi, 1837a, p. 163.

qu'il avait une patrie. Dès que les ordres cessèrent d'arriver de Rome, les provinciaux ne se crurent point libres, mais se demandèrent de qui ils devraient les recevoir à l'avenir. Les Gaulois cherchèrent autour d'eux à qui vouer leur obéissance ; un petit chef franc ne tarda pas à se présenter pour la leur demander.²⁶

Il n'y a donc pas eu de conflit majeur entre les Francs et les populations gallo-romaines. Après la bataille de Soissons, Clovis a installé les vétérans de son armée sur des domaines qui étaient abandonnés ou qui appartenaient au fisc²⁷. Les populations germaniques arrivées à leur suite n'ont pas eu de difficultés à trouver des terres, tant les campagnes de la Gaule avaient souffert de la paupérisation de la plèbe rurale et de la disparition de la petite propriété²⁸. Forts de leurs traditions, les nouveaux venus ont fortement investi dans la terre et relancé ainsi une économie agricole agonisante²⁹. Les guerriers de Clovis restés sous les armes ont quant à eux constitué une petite classe d'individus partageant les mêmes valeurs qui a fortifié la nouvelle société. La Gaule a ainsi retrouvé une cohérence sociale qu'elle avait perdue. Revivifiée, elle reprend son essor, comme « [...] entraînée par des circonstances qui dominent la race tout entière, »³⁰.

Que peut-on retenir de la façon dont J. Simonde de Sismondi présente l'histoire de l'Empire romain et de sa disparition notamment en Gaule ? Une partie de son argumentaire est tout à fait traditionnelle, même si le Genevois se distingue par son désir d'analyser systématiquement les problèmes d'un point de vue social. Comme d'autres avant lui et après lui, il voit dans le développement de la grande exploitation esclavagiste la cause principale du déclin des institutions qui avaient jusque là assuré le succès de Rome. L'antagonisme qu'il imagine entre les villes et les campagnes est, en revanche, un thème plus original. Cette idée lui vient sans doute de l'observation des campagnes anglaises qui ont été, en très peu de temps, vidées de populations allant grossir les villes industrielles. Il n'en demeure pas moins que la vision d'une ville antique qui dépense les richesses d'une campagne dont la capacité productive décline progressivement a connu une postérité importante jusqu'à nos jours.

La nouveauté du propos de J. Simonde de Sismondi est plus à rechercher dans les passages qu'il consacre à la Gaule. Il faut d'abord souligner que les historiens qui s'intéressent à l'économie de la Gaule sont encore très peu nombreux dans la première moitié du XIX^e s. Certes, François Guizot (1787-1874) et Augustin Thierry (1795-1856) publient ou rédigent, à peu près à cette époque, des ouvrages qui bouleversent fondamentalement et pour longtemps l'historiographie française de la Gaule, mais leur intérêt pour les problèmes économiques est relativement limité. J. Simonde de Sismondi place, au contraire, l'économie et l'analyse de la société au centre de son argumentaire. Ce parti pris ne l'incite malheureusement pas à entreprendre une étude détaillée de l'agriculture gallo-romaine. Il possède pourtant des connaissances agronomiques qui lui permettent de s'y intéresser. J. Simonde de Sismondi est, en effet, l'auteur d'un *Tableau de l'agriculture toscane*³¹ très moderne dans sa méthode et ses objectifs qui comprend notamment une présentation détaillée des techniques agraires de cette région³². Les travaux entrepris par A. Mongez et L. Reynier, et rapidement commentés dans le chapitre précédent, demeurent donc isolés. En fait, la plupart des historiens de la seconde moitié du XIX^e s. abandonnent les techniques agricoles à la compétence des naturalistes et des

²⁶ Sismondi, 1839, p. 25.

²⁷ Sismondi, 1837a, p. 175.

²⁸ Sismondi, 1837a, p. 90, 136.

²⁹ Sismondi, 1819, p. 186.

³⁰ Sismondi, 1837b, p. 9.

³¹ Le *Tableau de l'agriculture toscane* est publié à Genève, chez J. J. Paschoud, en 1801.

³² Sur l'intérêt agronomique du *Tableau* cf. Sofia, 1999.

archéologues pour étudier l'agriculture antique essentiellement par le biais des textes agronomiques, du droit et des institutions.

J. Simonde de Sismondi ne s'imagine pas que les campagnes gauloises aient pu connaître un autre destin que celui qu'il attribue à l'économie rurale italienne. Il pense donc que l'extension de la grande exploitation esclavagiste a vidé le monde rural de sa substance et finalement complètement ruiné l'économie agricole. Il estime, en revanche, que ce processus a connu un développement plus important en Gaule. Il consacre ainsi de nombreuses pages à décrire la misère des campagnes gauloises et la diminution drastique du nombre de paysans. Si cette dépopulation est plus aiguë en Gaule qu'en Italie, c'est que les impôts prélevés par Rome y étaient plus importants.

En fait, la désertion des campagnes gauloises s'impose à lui comme une nécessité historique. Tout d'abord elle sanctionne un processus social qu'il condamne, la disparition de la petite propriété, ensuite et surtout elle lui permet d'expliquer le succès de l'entreprise franque. Les Francs n'ont pas eu à combattre car les populations gauloises, privées de toute cohésion sociale, n'avaient aucune raison de leur résister. Enfin, la déprise agricole permet aux Germains de disposer de terres libres, mais anciennement cultivées, qu'ils peuvent exploiter selon leurs propres traditions sociales et techniques, à l'écart des populations gallo-romaines. Leur organisation sociale est ainsi préservée de la dilution dans la culture gallo-romaine pour constituer le noyau solide de la nouvelle civilisation. La régénération de la Gaule est assurée à la fois par des populations qui introduisent un régime agraire plus sain, car fondé sur la petite exploitation, et des seigneurs de la guerre qui remplacent les anciennes élites totalement corrompues.

Comme on le verra plus loin, cette vision de la situation de la Gaule à la fin de l'Empire a été reprise et développée par de nombreux auteurs de l'école historique allemande. Elle connaît encore aujourd'hui une certaine actualité. D'un point de vue historiographique, elle n'est pas totalement neuve et reprend nombre des idées déjà développées par l'abbé Dubos dans son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* publiée en 1734. La question de la constitution du royaume franc et plus généralement des origines de la France a nourri une intense controverse qui a duré, en France, jusqu'au milieu du XX^e s. Cl. Nicolet vient de lui consacrer un ouvrage qui comble fort heureusement une lacune de l'historiographie française³³. Plusieurs de ses conclusions intéressent directement ce mémoire et seront présentées dans le prochain chapitre. On se contentera maintenant de montrer la singularité de la position de J. Simonde de Sismondi en la comparant à celle exposée par Fr. Guizot.

En 1823, à peu près à l'époque où J. Simonde de Sismondi commence la rédaction de son *Histoire des Français*, Fr. Guizot ouvre le premier de ses *Essais sur l'histoire de France*³⁴ par la déclaration suivante :

La chute de l'Empire romain en Occident offre un phénomène singulier. Non seulement la nation ne soutient pas le gouvernement dans sa lutte contre les Barbares, mais la nation, abandonnée à elle-même, ne tente, pour son propre compte, aucune résistance. Il y a plus : rien, dans ce long débat, ne révèle qu'une nation existe ; à peine est-il question de ce qu'elle souffre ; elle subit tous les fléaux de la guerre, du pillage, de la famine, un changement complet de destinée et d'état, sans agir, sans parler, sans paraître. Ce phénomène n'est pas seulement singulier, il est sans exemple.³⁵

³³ Nicolet, 2003.

³⁴ Les *Essais sur l'histoire de France* sont publiés à la suite de la nouvelle édition commentée que Fr. Guizot consacre aux *Observations sur l'histoire de France* de l'abbé de Mably. Dans les nombreuses éditions suivantes, seuls les *Essais* sont publiés.

³⁵ Guizot, 1842, p. 1.

Dans ce passage Fr. Guizot expose, en apparence, une vision de la Gaule à la fin de l'Antiquité qui est très proche de celle de J. Simonde de Sismondi : la Gaule s'est laissée conquérir parce qu'elle n'avait plus d'identité, plus d'âme. Fr. Guizot explique dans la suite de son essai que la concorde sociale sur laquelle reposait la nation gauloise s'est brisée avec la disparition de la classe moyenne qui a été l'instrument et la victime du despotisme impérial³⁶. Fr. Guizot et J. Simonde de Sismondi décrivent dans des termes similaires l'état de la Gaule mais leurs conceptions de la nation les opposent foncièrement. Le premier introduit l'idée de nation dans l'étude de la Gaule pour des raisons politiques qui tiennent à la fois à sa vision de l'histoire et à sa défense des idéaux de la monarchie de Juillet³⁷. Sa conception de la nation est en partie l'héritière de la philosophie des Lumières³⁸.

Pour J. Simonde de Sismondi, la nation est l'élément qui complète et donne un sens à la théorie économique classique. Ne croyant pas que l'économie se réduise à la somme des intérêts privés, le Genevois est persuadé que les individus agissent aussi par référence à des valeurs spirituelles qui les dépassent. La nation est pour lui cette entité supra-humaine qui transcende les individus et les pousse à s'investir pour le bien de la société. C'est une force que la science économique ne peut clairement définir mais qui assure pourtant la cohésion du corps social. Elle a donc une dimension historique qui conditionne les faits économiques. La Gaule de Clovis est ainsi bien plus que l'amalgame de populations de cultures différentes qui se donnent, à un moment de leur histoire, un même chef. C'est un état d'esprit qui a sa propre existence et qui dicte leur conduite aux acteurs de l'histoire.

Cette perception de la nation est étrangère à l'esprit des Lumières et très différente de celle défendue par Fr. Guizot. Elle est plus sûrement l'héritière d'un mouvement de pensée qui est représenté, dans la première moitié du XVIII^e s., par Giambattista Vico (1668-1744). Ce Napolitain soutient dans ses *Principi di una scienza nuova intorno alla natura delle nazioni*, publiés en 1725, que les individus sont liés, au sein des sociétés, par des relations qui ne reposent pas uniquement sur la raison mais : « un sens commun, c'est-à-dire un jugement sans réflexion qui est généralement porté et senti par toute une classe, par tout un peuple, par tout une nation, ou par le genre humain tout entier. »³⁹. Il en tire la conclusion qu'il peut exister, indépendamment du temps et de l'espace, des règles universelles dans la formation et l'évolution des nations. Il pense ainsi qu'elles empruntent, de façon à peu près systématique, des stades de développement de trois types : les gouvernements divins ou théocratiques, les gouvernements héroïques ou aristocratiques et les gouvernements humains⁴⁰.

La philosophie de l'histoire de J. Simonde de Sismondi n'est pas aussi systématique et rien ne prouve qu'il ait partagé la vision cyclique de J.-B. Vico. Elle est plus vraisemblablement la conséquence d'un double désenchantement : l'essor des nations n'est pas guidé par les progrès de la raison et leur développement économique ne dépend pas uniquement de l'accumulation des richesses. Les théories économiques ou historiques sont donc incomplètes si elles n'intègrent pas la dimension sociale et « nationale » des groupes humains. Pour cette raison, J. Simonde de Sismondi dénonce l'économie abstraite et purement spéculative telle qu'elle est pratiquée par D. Ricardo et son école⁴¹ et les travaux historiques qui se contentent d'accumuler les dates et les faits.

³⁶ Guizot, 1842, p. 3.

³⁷ Nicolet, 2003, p. 111.

³⁸ Nicolet, 2003, p. 112.

³⁹ Cité par É. Bréhier dans son *Histoire de la philosophie* (Bréhier, 1983, p. 326).

⁴⁰ Vico, 1827, p. 295.

⁴¹ Sismondi, 1819, p. 58.

Pour lui la mission de l'histoire n'est pas de comprendre l'essor général de l'humanité vers le progrès mais de saisir ce qui fait, à un moment donné, l'originalité d'une société. Le destin de chaque peuple est ainsi isolé et étudié séparément. J. Simonde de Sismondi ne croit pas à une histoire universelle qui unifierait les histoires nationales dans un mouvement général, surtout si celui-ci est orienté selon les objectifs de l'économie « classique ». Il pense plutôt que les sociétés, passées et présentes, ont des personnalités et des potentialités différentes. Chaque nation tient ainsi son destin entre ses mains et a la possibilité de faire fructifier son héritage ou, au contraire de s'en détourner au risque de disparaître. Ainsi, l'Empire romain n'a pas su entretenir les valeurs de la République et s'est effondré par manque d'énergie. La Gaule, revivifiée et fortifiée par l'apport germanique, a au contraire prolongé son existence pour devenir la France.

De façon plus théorique, J. Simonde de Sismondi considère que toutes les sociétés ont dû résoudre, au cours de leur développement, des conflits sociaux internes. Certaines ont trouvé des solutions qui leur ont permis de continuer d'exister. D'autres, paralysées par des antagonismes inconciliables, se sont trouvées bloquées et ont disparu. L'histoire est une discipline qui permet d'étudier ces différentes expériences et d'en tirer des enseignements pour le présent. Elle est, en cela, l'auxiliaire indispensable de la science économique telle que la considère J. Simonde de Sismondi. Il appelle de ses vœux une discipline plus générale qui se donnerait pour objectif de comprendre l'organisation et le fonctionnement de la société par l'étude de toutes ses composantes et à laquelle l'histoire fournirait ses matériaux :

Quand on la considère dans son ensemble, la science sociale embrasse tout ce que les associations humaines peuvent faire pour l'avantage général et pour le développement moral de l'homme. Quand on la considère dans ses ramifications, on trouve qu'on doit ranger au nombre des sciences politiques et morales la politique constitutive, la législation, la science administrative, l'économie politique, la science de la guerre ou de la défense nationale, la science de l'éducation, la science enfin la plus intime de toutes, celle de l'instruction morale de l'homme fait ou la religion. À toutes ces sciences en partie spéculatives, l'histoire s'unit sans cesse, comme en formant la partie expérimentale ; elle est le registre commun des expériences de toutes ces sciences.⁴²

Les travaux de J. Simonde de Sismondi ont été accueillis en France et au Royaume-Uni dans une relative indifférence. Sans doute parce que le rayonnement intellectuel et politique de l'école « classique » laissait peu de place à une théorie aussi peu orthodoxe que la sienne. En revanche, ils connurent un succès immédiat auprès des économistes de langue allemande qui, dans le contexte très particulier de l'unification, remettaient en question les principes d'A. Smith et s'interrogeaient sur le rôle de la nation dans le développement économique.

II. L'école historique allemande d'économie et la nation

Les guerres napoléoniennes puis les traités de 1815 firent naître chez les partisans de l'unité allemande de profondes déceptions. Les milieux intellectuels prirent conscience de l'absence de réelle volonté politique de la grande majorité des États allemands et de l'importance de leur rôle dans la construction d'un véritable sentiment national. Historiens et économistes participèrent activement à ce mouvement par leurs travaux mais aussi par un engagement politique qui constitue une des originalités de la pensée allemande du XIX^e s. On ne peut

⁴² Sismondi, 1837a, p. 2. Il résume, plus loin, sa pensée en une phrase que n'aurait pas désavouée F. Braudel : « L'histoire est le dépôt général des expériences de toutes les sciences sociales. » (Sismondi, 1837a, p. 6).

dissocier complètement leurs idées, leurs objectifs et leurs façons d'appréhender le monde, des circonstances qui aboutirent, après un cheminement difficile et chaotique, à la proclamation d'un nouvel Empire allemand, à Versailles, le 18 janvier 1871.

Histoire, politique et économie furent ainsi intimement mêlées dans les travaux de nombreux intellectuels qui avaient le sentiment de participer à l'édification de la nation allemande. Cette attitude explique, en grande partie, l'originalité des théories historiques et économiques produites à cette époque et surtout la volonté de nombreux penseurs de doter l'Allemagne, en gestation, d'outils et de concepts adaptés aux spécificités de sa situation historique.

Dans le premier tiers du XIX^e s., Friedrich List (1789-1846) est parfaitement représentatif de cet état d'esprit. Il prit, ainsi, une part active dans la campagne en faveur du *Zollverein*, une union douanière créée, en 1834, entre la Prusse, la Hesse-Darmstadt, la Bavière et le Wurtemberg. Son action politique en faveur de cet espace commercial lui est inspirée par ses réflexions sur le développement économique et son rôle dans la constitution d'une nation moderne qu'il expose de façon complète, en 1841 à la fin de sa vie, dans un traité intitulé : *Système national d'économie politique*⁴³. Fr. List est intimement persuadé que seul l'essor industriel permettra la naissance de la nouvelle Allemagne. Il constate amèrement, qu'à son époque, cette croissance est bloquée par le caractère essentiellement agricole de l'économie de la plus grande partie des États de langue allemande, par l'absence de politique volontariste nationale et par la plus grande compétitivité des produits manufacturiers britanniques.

Son analyse repose sur une étude historique du développement économique d'une nation : « Dans le développement économique des peuples, il faut distinguer les principales phases que voici : l'état sauvage, l'état pastoral, l'état agricole, l'état agricole et manufacturier, enfin, l'état agricole, manufacturier et commercial. »⁴⁴. L'état agricole se caractérise par l'archaïsme des institutions, un niveau de vie très bas et l'absence d'incitation économique⁴⁵. L'industrialisation fait progresser la société vers le stade suivant⁴⁶. Sans elle, l'économie agraire manque de capitaux et finit par décliner complètement⁴⁷. Sur ce point précis, Fr. List partage complètement l'opinion d'A. Smith et de ses adeptes. Cette convergence mérite d'être soulignée car, comme on le verra, Fr. List a généralement défini ses conceptions économiques par opposition à celles de l'école « classique » qu'il préfère d'ailleurs appeler l'« École régnante ». Il considère donc que le développement de l'industrie favorise celui de l'agriculture et l'apparition d'un marché intérieur qui à son tour va stimuler la production de biens. L'étape suivante correspond à l'intensification des échanges et à l'apparition d'un commerce international⁴⁸. Fr. List estime que les États de langue allemande les plus avancés se trouvent au seuil de ce stade de développement et que la supériorité industrielle du Royaume-Uni les empêche d'aller plus loin. La concurrence des produits britanniques, moins chers et de meilleure qualité, entrave l'essor de l'industrie allemande et, *in fine*, la construction de l'unité allemande. Il ne s'oppose pas à la liberté du commerce international mais considère que les

⁴³ *Das nationale System der politischen Ökonomie*, Stuttgart und Tübingen, J. G. Cotta'scher Verlag, 1841-1842.

⁴⁴ List, 1851, p. 65. F. List fait un usage immodéré des italiques, dans cette citation, comme dans toutes celles tirées de son œuvre, le parti a été pris de les supprimer systématiquement.

⁴⁵ « Sous le régime de l'agriculture pure et simple règnent l'arbitraire et la servitude, la superstition et l'ignorance, le manque de civilisation, de relations, de moyen de transport, la pauvreté, l'impuissance politique enfin. » (List, 1851, p. 238).

⁴⁶ List, 1851, p. 69.

⁴⁷ « Pour arrêter le rabougrissement de l'agriculture d'une nation, et pour le faire graduellement cesser lorsque d'anciennes institutions l'on produit, le moyen le meilleur, indépendamment des encouragements à l'émigration, consiste dans une industrie manufacturière. » (List, 1851, p. 257-258).

⁴⁸ List, 1851, p. 72.

règles du libéralisme économique favorisent les nations les plus développées, c'est-à-dire, à son époque, le Royaume-Uni. L'Allemagne en gestation a le devoir de protéger son industrie naissante pour « développer et perfectionner sa nationalité »⁴⁹. Il lui sera de nouveau possible d'ouvrir ses frontières lorsqu'elle aura rattrapé son retard économique.

L'un des objectifs du système économique de Fr. List est de justifier ce protectionnisme. Comme le souligne A. Barrère : « sa théorie n'est qu'une réponse à une problématique issue d'une situation historique. »⁵⁰. Néanmoins, sur plusieurs points, elle prolonge et approfondit les réflexions de J. Simonde de Sismondi sur la fonction économique de la nation et son rôle dans le développement des sociétés humaines. Reprenant en partie l'argumentaire du Genevois, Fr. List reproche à A. Smith et l'école « classique » de n'avoir envisagé l'économie qu'à l'échelle de l'humanité en construisant le mythe d'une république commerçante planétaire dont les règles s'appliqueraient à toutes les nations⁵¹. En humaniste, il partage leur idéal d'une fédération de tous les peuples⁵² mais constate qu'elle n'existe pas et que dans le monde occidental, qui englobe maintenant les États-Unis, les nations sont en lutte pour leur hégémonie⁵³. En d'autres termes, il estime que « L'école [classique] a admis comme réalisé un état de choses à venir. »⁵⁴. Il l'accuse de promouvoir une économie « cosmopolite » et matérialiste qui ne s'intéresse qu'aux intérêts des individus et ignore les responsabilités morales et politiques des États⁵⁵. Son projet consiste à replacer la nation au centre des préoccupations des économistes : « Le trait caractéristique du système que j'expose, c'est la nationalité. Tout mon édifice est construit sur l'idée de la nation comme intermédiaire entre l'individu et le genre humain. »⁵⁶.

Fr. List soumet donc les concepts de l'économie « classique » à un examen critique qui le conduit à reconstruire la théorie économique autour de la notion de « forces productives ». Elles sont constituées de tout ce qui contribue au développement de l'économie et de la société. Elles comprennent aussi les institutions, le droit et la religion⁵⁷. Fr. List éprouve les plus grandes difficultés à expliquer précisément la façon dont les différentes composantes de la société réagissent ensemble pour déterminer la marche de l'économie. J. A. Schumpeter trouve, à juste raison, que c'est un concept beaucoup trop flou pour servir à l'analyse économique ; elles ne sont qu'« une étiquette donnée à un problème non résolu. »⁵⁸. Historiquement, on comprend bien qu'en proposant cette notion de « forces productives » Fr. List veut montrer que l'économie d'une nation ne peut être étudiée en faisant abstraction de tout ce qui constitue son identité culturelle⁵⁹. Il reprend ainsi les critiques formulées par J. Simonde de Sismondi à propos de l'économie abstraite et théorique pratiquée par D. Ricardo et ses élèves.

Fr. List est porteur d'un projet beaucoup plus vaste qui s'intéresse à l'ensemble de la société et dont l'objectif est d'en comprendre le fonctionnement et l'évolution. L'économie n'est plus alors qu'une des disciplines au service de cette ambition. L'histoire joue un rôle de premier

⁴⁹ List, 1851, p. 64.

⁵⁰ Barrère, 1994, p. 655.

⁵¹ List, 1851, p. 210.

⁵² List, 1851, p. 216.

⁵³ List, 1851, p. 215.

⁵⁴ List, 1851, p. 219.

⁵⁵ List, 1851, p. 279.

⁵⁶ List, 1851, p. 42.

⁵⁷ List, 1851, p. 236.

⁵⁸ Schumpeter, 1983, p. 176.

⁵⁹ « On ne saurait guère imaginer de loi ou d'institution publique qui n'exerce plus ou moins d'influence sur l'accroissement ou sur la diminution de la puissance productive. » (List, 1851, p. 236).

plan parce qu'elle est un moyen d'appréhender et de comprendre, sur la longue durée, la formation et l'évolution des nations.

Une nouvelle fois, on ne peut que souligner la convergence de sa démarche avec celle de J. Simonde de Sismondi. Comme ce dernier, Fr. List ne partage pas la vision des Lumières d'une histoire de l'humanité constituée de l'émancipation successive des nations et de leur conversion aux lois de la raison et de la liberté, fût-elle celle d'entreprendre dans la version prônée par les économistes « classiques ». Pour autant, il ne renonce pas à toute histoire universelle mais considère qu'elle doit être appréhendée en fonction des histoires nationales. Il a ainsi la claire conscience d'une nation qui se construit par l'appropriation de son héritage et dans les relations qu'elle noue avec ses voisines :

L'état actuel des peuples est le résultat de l'accumulation des découvertes, des inventions, des améliorations, des perfectionnements, des efforts de toutes les générations qui nous ont précédés ; c'est là ce qui constitue le capital intellectuel de l'humanité vivante, et chaque nation n'est productive que dans la mesure où elle a su assimiler cette conquête des générations antérieures et l'accroître par ses acquisitions particulières ; ⁶⁰

Il faut bien reconnaître, toutefois, que le combat mené par Fr. List en faveur de l'unité allemande a fortement influencé sa vision de la nation. Pour ne citer qu'un exemple, il soutient ainsi que le nouvel État allemand doit non seulement réunir les peuples de langue allemande mais aussi se doter d'une économie forte qui lui assure une place de premier plan en Europe. Il estime donc nécessaire que la confédération germanique future englobe la Hollande et le Danemark afin de lui donner ce qui lui manque le plus aujourd'hui : des ports, une flotte et des colonies ⁶¹. Il ne s'agit pas pour lui d'une annexion mais du retour naturel de peuples au sein de la nation allemande à laquelle ils ont toujours appartenu. On comprend bien que le modèle de développement qui inspire à Fr. List cette revendication est celui de l'Empire britannique. Elle n'en dévoile pas moins une idée de la nation qui n'obéit pas aux critères qu'il a lui-même formulés : les Hollandais et les Danois ne parlent pas l'allemand et leurs deux nations connaissent, depuis longtemps, des destins distincts de celui de l'Allemagne. Cette incorporation est imposée par la volonté de donner au futur État allemand une base économique et politique suffisamment large. L'histoire en fournit la justification : Hollandais et Danois ont appartenu à une communauté nationale germanique ancienne qui n'existe plus politiquement mais a survécu culturellement. L'histoire est ainsi sommée de fournir les arguments d'une volonté politique et économique qui lui dicte ses objectifs.

Il s'agit bien sûr d'un exemple pris dans l'œuvre de Fr. List et on ne peut lui reprocher de faire l'apologie de la supériorité de la race allemande. Il exprime d'ailleurs, à plusieurs reprises, des sentiments très hostiles aux premiers Germains qu'il rend responsables du retard industriel de l'Allemagne ⁶², cet anathème s'expliquant sans doute par le conflit politique qui l'a opposé aux grands propriétaires fonciers. Il n'en demeure pas moins que l'opinion de Fr. List montre combien, dans le contexte très particulier de l'unification allemande, histoire, politique et économie sont intimement liées.

⁶⁰ List, 1851, p. 237.

⁶¹ List, 1851, p. 282.

⁶² « La plus grande partie du sol, dans l'ancienne Germanie, était employée en pâturages et en garennes. Les esclaves et les femmes se livraient à une agriculture encore insignifiante et grossière. Les hommes libres s'occupaient exclusivement de guerre et de chasse. Telle est l'origine de toute la noblesse germanique. Cette noblesse ne cessa durant le Moyen Âge d'être oppressive pour l'agriculture, hostile à l'industrie manufacturière, et de fermer les yeux aux avantages qu'en sa qualité de propriétaire du sol elle aurait retirés de la prospérité de l'une et de l'autre. » (List, 1851, p. 159).

Fr. List s'est très peu intéressé à l'Antiquité, mais le détour par son œuvre s'impose pour comprendre comment la théorie économique qui se construit, à cette époque en Allemagne, porte en elle une conception de la nation qui, à son tour, bouleverse totalement la manière d'écrire l'histoire héritée des Lumières. D'un point de vue épistémologique enfin, la volonté exprimée par Fr. List d'appréhender la civilisation dans toute sa complexité a pour conséquence d'abolir les frontières entre les disciplines : histoire et économie participent au même projet. Il n'est plus possible d'étudier les faits économiques isolément, sans s'attacher, dans la même démarche, à comprendre la gestation, l'évolution et le déclin des systèmes économiques qui leur donnent leur sens. Ces tendances lourdes de l'historiographie allemande du XIX^e s., encore balbutiantes dans l'œuvre de Fr. List, se renforcent et s'exacerbent dans les travaux des économistes que l'on regroupe sous le vocable d'école historique allemande d'économie (*Historische Schule der Nationalökonomie*).

Il est d'usage de distinguer⁶³, au sein de ce mouvement de pensée, des fondateurs, représentés par W. Roscher (1817-1894), B. Hildebrand (1812-1878), Ch. Knies (1821-1898), J. K. von Rodbertus-Jagetzow (1805-1875) et une jeune école historique composée en autres de : G. Schmoller (1838-1917), L. Brentano (1844-1931), K. Bücher (1847-1930) et A. Wagner (1835-1917). Il est piquant de noter que les travaux de plusieurs de ces savants sont revendiqués à la fois par les économistes et les historiens. Pour prendre un cas exemplaire, J. K. von Rodbertus-Jagetzow est ainsi présenté, par les uns, comme un économiste des civilisations du passé ou, par les autres, comme un historien des économies anciennes. L'incertitude ne mérite pas d'être tranchée et souligne, une nouvelle fois, le mouvement de fusion des deux disciplines.

Pour bien apprécier le contexte dans lequel ces travaux sont élaborés, il convient de se souvenir de l'importance prise par la science historique en Allemagne, durant tout le XIX^e s. Cet essor sans précédent, qu'il faut se résoudre à n'évoquer que très succinctement, est marqué par un profond renouvellement des méthodes, des matériaux et des objectifs de l'historien. Il débute, dès la fin du XVIII^e s., par une volonté de rationaliser et de conceptualiser l'écriture de l'histoire en distinguant clairement la collecte, l'édition et l'interprétation des sources⁶⁴. La communauté historique allemande se mobilise alors dans un effort collectif prodigieux pour rassembler, de façon méthodique et critique, les sources disponibles. Ce travail est, par exemple, illustré par la publication des *Monumenta Germaniae Historica*, à partir de 1819, ou l'élaboration du *Corpus inscriptionum latinarum*, à l'initiative de l'académie de Berlin en 1858. Citer ces deux entreprises hors du commun revient à célébrer la dimension, elle aussi exceptionnelle, de l'œuvre de Theodor Mommsen (1817-1902). Le savant a participé à la rédaction des *MGH* et a dirigé la réalisation du *CIL*, pour lequel il a également assuré la rédaction de plusieurs volumes, dont le tome V consacré à la Gaule cisalpine⁶⁵. Son travail de constitution et de réflexion sur les sources forme le socle d'une entreprise, plus vaste, d'étude de la civilisation romaine qui aboutit, pour ne citer que deux exemples, à la publication, de l'*Histoire romaine*, en 1854 et du *Droit public* de 1871 à 1888.

Les travaux des économistes cités au paragraphe précédent mettent à profit ce développement de l'histoire tout en partageant ses ambitions de comprendre le fonctionnement, on pourrait même dire l'organisation fondamentale, des sociétés anciennes. Ces efforts d'analyse s'accompagnent d'une volonté évidente d'isoler les spécificités des sociétés modernes en les rapprochant de celles du passé. Les méthodes de ces économistes sont souvent

⁶³ Cf. Barrère, 1994, p. 658-660. J. A. Schumpeter préfère réserver le terme d'école historique à G. Schmoller et ses disciples (Schumpeter, 1983, p. 179).

⁶⁴ Escudier, 2003, p. 756.

⁶⁵ Nicolet, 1985, p. XXV.

comparatives et leurs champs de recherche, très vaste, englobent fréquemment plusieurs périodes historiques. Ils procèdent ainsi à de grandes synthèses dont le principe est de caractériser les systèmes économiques qui se sont succédés dans le temps. Cette ambition est particulièrement sensible dans l'œuvre de W. Roscher qui se donne pour dessein de rechercher et d'étudier des lois qui régissent le développement économique des nations. G. Schmoller, selon des modalités différentes, partage ce programme. Avant de présenter leurs contributions, il faut préciser que plusieurs de leurs collègues, dont B. Hildebrand et J. K. von Rodbertus-Jagetzow, se posent des questions plus concrètes et y répondent par des études certes moins ambitieuses mais heureusement plus précises et moins générales.

Wilhelm Roscher était professeur d'économie politique à l'université de Leipzig. Il a écrit plusieurs ouvrages sur l'Antiquité et notamment sur Thucydide. Il s'intéresse très tôt à l'économie politique de l'Antiquité⁶⁶. Son œuvre foisonnante compte des études sur l'économie de l'Allemagne moderne et contemporaine et un cours d'économie générale⁶⁷ qui comprend notamment les *Principes d'économie politique*⁶⁸ et un *Traité d'économie politique rurale*⁶⁹. Le premier de ces deux ouvrages a fait l'objet de vingt-six éditions jusqu'en 1922 et lui a valu, avec l'ensemble de son œuvre, une immense notoriété⁷⁰.

Le rayonnement intellectuel et le poids académique de Gustav Schmoller ne sont pas moindres. Il a enseigné dans les universités de Halle et de Strasbourg et achevé sa carrière académique comme professeur d'économie politique à l'université de Berlin. Il a créé en 1872, avec A. Sombart, la *Verein für Sozialpolitik*, cercle de réflexions qui est à l'initiative de très nombreuses enquêtes de terrain rassemblées dans une collection qui ne compte pas moins de cent quatre-vingt-huit volumes⁷¹. Il est à la tête d'une école dont la pensée est propagée par une revue qui porte son nom : les *Schmollers Jahrbuch für Gesetzgebung*⁷². Son œuvre culmine avec les *Principes d'économie politique*⁷³. Conseiller de Bismarck, il est membre du Conseil d'État de la Prusse, à partir de 1884, et de la Chambre haute du Parlement prussien, à partir de 1899.

Les travaux de G. Schmoller et de son école se distinguent de ceux de W. Roscher par des questions de méthode qui ne seront pas analysées ici. Ils marquent aussi un glissement très sensible des conceptions de l'école historique allemande sur le rôle de l'État et de la nation qui sera, en revanche, présenté ci-dessous. Ce parti pris, certes très réducteur, permet d'exposer les travaux de l'école historique allemande en fonction d'un point de vue qui intéresse directement le sujet traité dans ce mémoire ; il offre l'avantage de reconduire rapidement le lecteur dans les Gaules.

⁶⁶ Il fait paraître, dès 1849, un article sur ce sujet (*Über das Verhältniss der national Ökonomie zum klassischen Alterthum*) dans les *Berichten der historisch-philologischen Klasse der Königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften*. Une traduction italienne a été réalisée pour le volume 1.1 de la *Biblioteca di storia economica* de V. Pareto.

⁶⁷ *System der Volkswirtschaft : ein Hand- und Lesebuch für Geschäftsmänner und Studierende*.

⁶⁸ *Die Grundlagen der Nationalökonomie*, la première édition date de 1854 et la traduction française utilisée ici a été réalisée à partir de la seconde édition allemande.

⁶⁹ *Nationalökonomie des Ackerbaues und verwandten Urproductionen : ein Hand- und Lesebuch für Staats- und Landwirth* est publié en 1861.

⁷⁰ J. A. Schumpeter écrit ainsi à propos de W. Roscher : « [...] on aurait du mal à trouver un autre économiste de cette période qui ait joui à ce point d'un respect quasi universel en Allemagne et ailleurs. » (Schumpeter, 1983, p. 180).

⁷¹ Ils forment les *Schriften des Vereins für Sozialpolitik*.

⁷² Le titre exact est : *Schmollers Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft im deutschen Reiche*.

⁷³ *Grundriß der Allgemeinen Volkswirtschaftslehre* est publié à Leipzig chez Dunker et Humblot de 1900 à 1904. Les quatre livres ont été répartis en cinq volumes dans l'édition française parue de 1905 à 1908.

Dans la lignée des œuvres de J. Simonde de Sismondi et de Fr. List, W. Roscher et G. Schmoller dénoncent les défauts de la pensée d'A. Smith et de l'école « classique ». Ils reconnaissent la valeur heuristique de leurs concepts, mais leur reprochent d'avoir développé une théorie qui laisse de côté la nation et l'État, en isolant les faits économiques de leur substrat⁷⁴. Ils considèrent que le comportement des acteurs économiques n'est pas autonome et qu'il dépend largement du mode d'organisation des sociétés⁷⁵. Les institutions influencent les modes de production des individus qui, à leur tour, agissent sur les premières. Le travail de l'historien et de l'économiste consiste à comprendre ces interactions et leurs évolutions dans le temps. W. Roscher a une perception finaliste de ce processus. Il pense que la langue, la religion, les arts, les sciences, le droit, l'économie et l'État, interagissent selon des principes qui fondent « l'âme » d'un peuple (*Volksgeist*) et déterminent, selon un plan prédéfini, l'action des individus et le destin des sociétés⁷⁶.

G. Schmoller, tout en reconnaissant l'importance du *Volksgeist*, a une vision plus dynamique de l'évolution des sociétés. Il conçoit leur développement comme la conséquence d'une lutte entre des forces qui tentent de préserver l'ordre établi et un mouvement de fond qui conduit à sa transformation⁷⁷. Mais les deux auteurs s'accordent pour penser que le droit et l'État jouent un rôle fondamental dans l'organisation et l'évolution des sociétés. Ils constituent son squelette et déterminent ainsi l'action des hommes dans les domaines de l'économie, de la culture et de la religion⁷⁸. Tout ce passe comme si le droit et l'État formaient le substrat de la société, l'infrastructure sur laquelle elle s'élève.

Th. Mommsen arrive par d'autres chemins à des conclusions similaires. Comme l'écrit Cl. Nicolet, il envisage l'État romain comme : « hypostase suprême de la collectivité. »⁷⁹. Son organisation connaît des évolutions dans le temps mais les principes sur lesquels il repose survivent à tous les changements de régimes jusqu'à la fin de l'Empire⁸⁰. L'étude du droit est alors un moyen d'appréhender la logique interne de l'État et donc le fonctionnement de toute la société romaine⁸¹. Plusieurs auteurs allemands inversent même les rapports de causalité et considèrent que l'État a une existence spécifique, indépendante de celle des individus qui le composent. Leopold von Ranke (1795-1886) déclare par exemple à propos des États : « Au lieu de ces vagues conglomerats qui se forment pour toi comme des formations nuageuses à

⁷⁴ « En effet, selon l'économiste allemand, les instruments de l'économie politique classique, à commencer par le rôle du *self interest*, ne peuvent avoir de fonction analytique importante que si on les insère dans le cadre d'une économie réglée et déterminée par l'interdépendance structurelle des relations économiques, et de celles-ci avec d'autres phénomènes hors économie. » (Gioia, 2000, p. 33).

⁷⁵ « L'économie publique est autre chose qu'une simple juxtaposition d'une multitude d'économies privées, tout aussi bien qu'un peuple est plus qu'une simple agrégation d'individus, et la vie du corps humain autre chose qu'un pur amalgame de principes chimiques. » (Roscher, 1857, p. 23).

⁷⁶ « L'organisme porte en lui une loi de succession pour les degrés divers de développement, aussi bien qu'une tendance interne qui pousse vers leur réalisation, sans qu'il échappe à la nécessité d'être favorisé par les circonstances extérieures. » (Roscher, 1857, p. 25).

⁷⁷ G. Schmoller livre de façon très synthétique sa pensée profonde dans une communication faite devant l'Académie des sciences de Berlin et publiée, en 1905, dans la *Revue internationale de sociologie* : « Chaque société grandissante donne au point de vue historique le spectacle d'un processus social de différenciation auquel s'oppose l'unité d'origine, de langue, de race, puis l'unité des mœurs, de la religion, de l'éducation, enfin l'unité du droit, de la législation, de la puissance de l'État. L'état réel est une diagonale de ces deux tendances antagonistes. » (Schmoller, 1905b, p. 4).

⁷⁸ Roscher, 1857, p. 31.

⁷⁹ Nicolet, 1985, p. XXX.

⁸⁰ « Ce sont donc très exactement les rapports entre la magistrature, le peuple (et aussi un troisième terme, bien difficile à intégrer vraiment, le Sénat) qui, par leurs variations historiques mais conformément à des principes dont on retrouvera toujours la trace sous-jacente à travers toute l'histoire romaine, déterminent la structure même de l'État romain. » (Nicolet, 1985, p. XXX).

⁸¹ Thomas, 1984, p. 35.

partir de la théorie du contrat, je vois [...] moi des réalités spirituelles, des créations originales de l'esprit humain, on peut dire même des pensées de Dieu. »⁸². Pour extrême qu'elle soit, cette proclamation a néanmoins le mérite de montrer que cette conception de l'État s'est constituée en s'opposant à celle défendue par les Lumières.

W. Roscher n'est pas loin de la partager quand il considère que la nation et l'État sont organisés selon des lois dont certaines ont été dictées par la volonté divine. Il pense, plus généralement, que la structure de l'État détermine l'organisation de la société et non l'inverse. Classes et individus se voient ainsi assignés des rôles selon un ordre immanent qui impose aussi sa logique aux relations économiques. W. Roscher défend une politique économique et sociale dont l'objectif essentiel est de préserver cette harmonie sociale prédéterminée. Les individus peuvent s'enrichir mais dans des proportions qui ne mettent pas en péril l'existence des classes les plus pauvres⁸³. L'État doit veiller à la juste répartition des fruits de la croissance⁸⁴ et au maintien d'un certain équilibre entre les trois sources du revenu : la rente foncière, le salaire et le revenu du capital⁸⁵. Les déséquilibres non corrigés menacent l'intégrité du corps social et fragilisent la nation. Cette « lésion de l'organisme social »⁸⁶ pervertit les élites et provoque une crise morale. W. Roscher considère que l'histoire de Rome est le meilleur exemple de ce processus de désagrégation :

Chez les nations en décadence, le luxe a coutume de prendre un singulier caractère de déraison et d'immoralité. On consacre des frais énormes à des jouissances insignifiantes, et l'on fait souvent de la dépense pour la dépense : au lieu de n'être qu'un moyen, elle devient le but. Le beau et l'agréable cèdent la place aux goûts tourmentés et efféminés. Le plus grand exemple de ce genre de luxe, Rome l'a fourni au temps de l'empire.⁸⁷

Il ajoute : « On ne saurait rencontrer dans l'histoire de spectacle plus odieux que celui du développement énorme, il faut même dire de la domination incontestée des vices les plus contraires à la nature, aux temps de la décadence des peuples de l'Antiquité. L'Égypte et la Syrie paraissent avoir été le foyer primitif de cette peste d'immoralité. »⁸⁸.

Il faudrait être naïf pour ne pas reconnaître dans cette condamnation des « comportements sortis » d'Égypte et de Syrie une attaque antisémite à peine voilée. La lecture des chapitres qui suivent ce passage confirme que W. Roscher a une lecture « raciale » de l'histoire des sociétés. Il pense que « l'homogénéité » d'une nation est un critère qui doit être pris en compte car il peut déterminer son évolution. Ainsi, les « populations compactes »⁸⁹ résistent mieux que les « nations composites » aux périls qui les menacent⁹⁰. W. Roscher introduit dans sa théorie économique un facteur racial qui modifie radicalement la définition de la nation qu'il a lui-même proposée au début de ses *Principes*. Il voyait alors la nation comme le résultat de relations complexes entre les éléments constitutifs de la société : la langue, la religion, les arts,

⁸² Phrase citée par J.-Y. Calvez (2001, p. 121).

⁸³ « On peut donc regarder la coexistence régulière de la grande, de la moyenne et de la petite fortune, comme la condition nécessaire de la prospérité économique des nations. » (Roscher, 1857, t. 2, p. 177).

⁸⁴ Roscher, 1857, t. 2, p. 166.

⁸⁵ Roscher, 1857, t. 2, p. 167.

⁸⁶ Roscher, 1857, t. 2, p. 208.

⁸⁷ Roscher, 1857, t. 2, p. 247.

⁸⁸ Roscher, 1857, t. 2, p. 313.

⁸⁹ Roscher, 1857, t. 2, p. 329.

⁹⁰ « Plus est heureuse la constitution ethnographique et sociale d'un peuple, à plus l'esprit public y est développé, meilleures sont les formes de son organisation politique, et moins il sera exposé à ce danger [la décadence]. » (Roscher, 1857, t. 2, p. 368).

la science, le droit, l'économie et l'État⁹¹. En considérant que ces valeurs sont transmises héréditairement par les individus comme des caractères génétiques, il admet qu'il puisse exister, au sein de la nation, différentes classes de citoyens unis par des liens de sang. Il est alors possible de déterminer historiquement une nation primordiale dans laquelle tous les individus partageraient la même culture et les mêmes « caractéristiques ethniques ». Tous les éléments sont réunis pour élaborer le mythe de l'origine germanique de la nation allemande. L'histoire a une nouvelle mission qui est de saisir les spécificités de cette communauté à ses débuts et d'illustrer son destin jusqu'à l'époque moderne.

Ce programme est repris et considérablement développé par G. Schmoller. De façon tout fait à fait symptomatique, il préfère le terme de peuple (*Volk*) à celui de nation qui ne lui paraît pas assez précis. Il définit le peuple selon cette formule : « [...] les peuples sont des unités physiologiques et psychologiques, auxquelles sert de base la communauté de sang et d'esprit, et qui affirment, pendant un grand nombre de générations et de siècles, un certain caractère déterminé ; »⁹². Il reconnaît que cette conception est à l'opposé de celle transmise par la philosophie des Lumières⁹³ et revendique une analyse raciale de l'histoire des sociétés très librement inspirée des théories sur l'évolution de Ch. Darwin⁹⁴ :

[...] nous admettons comme point de départ, qu'il existe différents types de races et de peuples, résultant de la transmission héréditaire de propriétés corporelles et intellectuelles et de la transmission actuelle des idées, des mœurs et des institutions et constituant autant de caractères ne changeant que peu à peu, très lentement,⁹⁵

La préhistoire, la linguistique et l'ethnographie sont des disciplines dont l'objet est de comprendre les processus d'individualisation des « races » et les lois qui président à l'organisation des peuples⁹⁶. L'histoire permet de suivre dans le temps les avatars de ces communautés primordiales. Elle explique que la nation allemande moderne ait conservé, en grande partie, la « composition ethnique », les traditions culturelles et les valeurs à l'origine de la formation de la communauté germanique :

Rümelin rappelle que le 11^e de nos ancêtres vivait du temps de Luther, le 32^e avec Charlemagne, et que le 60^e vraisemblablement immolait des chevaux à Thor et à Odin dans les steppes de la Haute Asie. La question se pose si les liens du sang ne font pas cependant que nous avons avec ce 60^e ancêtre plus de ressemblance qu'avec un nègre et un Indien, ce nègre et cet Indien eussent-ils grandi avec nous et reçu notre éducation.⁹⁷

De la même façon, la conservation des spécificités raciales des peuples explique les différences culturelles que l'on observe aujourd'hui entre les nations européennes. À titre d'exemple, voici comment G. Schmoller caractérise la nation française : « L'apparence, la forme est pour le Français le principal ; la société est son élément ; dominé par les

⁹¹ Roscher, 1857, p. 30.

⁹² Schmoller, 1905a, t. 1, p. 338.

⁹³ « Au XVIII^e siècle, la science de l'État, de la société et de l'économie politique part, au contraire, de la croyance en l'égalité naturelle des hommes. En conséquence, elle cherche à établir l'essence de la nature de l'homme en général, de l'homme abstrait et à expliquer par là les institutions sociales. » (Schmoller, 1905a, t. 1, p. 338).

⁹⁴ Schmoller, 1905a, t. 1, p. 345.

⁹⁵ Schmoller, 1905a, t. 1, p. 359.

⁹⁶ Schmoller, 1905a, t. 1, p. 339-340.

⁹⁷ Schmoller, 1905a, t. 1, p. 349.

préoccupations de la mode, il vit pour être vu, admiré, distingué. »⁹⁸. L'étude des peuples offre la possibilité de les caractériser mais aussi de les classer qualitativement. Les peuples « indo-européens » sont ainsi au sommet de la pyramide raciale, juste au-dessus des « Sémites » qui ont parfois une influence pernicieuse sur les nations européennes : « Sur beaucoup de points ils furent [les Sémites] les maîtres des Indo-Européens ; et par les Juifs ils agissent encore partout aujourd'hui plus ou moins dans les États indo-germaniques comme un élément de vie et de perturbation, agents tantôt de progrès, tantôt de décadence. »⁹⁹. Parmi les éléments de « perturbation », G. Schmoller cite les théories sociales de K. Marx qui ne sont que des « constructions intellectuelles qui n'atteignent pas la réalité. »¹⁰⁰. Mais même les peuples « indo-européens » ne disposent pas de facultés identiques et en toutes choses la race germanique est remarquable. W. Sombart, fils du fondateur de la *Verein für Sozialpolitik* et dernier représentant de l'école historique allemande au début du XX^e s., apporte la conclusion finale :

Nous autres Allemands nous avons le droit d'aller par le monde, fiers, la tête haute, animés de la conviction profonde d'être le peuple de Dieu. De même l'aigle, emblème de l'Allemagne, plane au-dessus de tous les autres animaux, de même l'Allemand doit sentir sa prééminence sur le ramassis de peuples qui l'entoure et qu'il voit grouiller à une distance infinie au-dessous de lui.¹⁰¹

La juxtaposition et le rapide commentaire des passages que Fr. List, W. Roscher et G. Schmoller consacrent à la nation, sa fonction, ses origines et son rôle historique, montrent bien l'évolution des thèses de l'école historique allemande dans ce domaine. Elle accompagne, comme les historiens de l'Allemagne l'ont montré, le processus de constitution de l'État moderne allemand, de son émergence à sa volonté de constituer la principale nation européenne. On passe ainsi de l'affirmation de l'existence d'une nation allemande, à la nécessité de lui donner une identité politique sous la forme d'un État puis, après la première guerre avec la France, à l'affirmation de la puissance et de la supériorité d'un Reich prédestiné à diriger le concert des nations¹⁰². Nul ne conteste que ce sentiment a habité, si ce n'est conduit, la majorité des historiens et économistes allemands de la seconde moitié du XIX^e s., pour se limiter à ces deux disciplines. Cela ne veut pas dire qu'ils aient tous partagé les thèses raciales et pangermanistes de G. Schmoller. Th. Mommsen a, par exemple, exprimé publiquement le dégoût que lui inspiraient ces idées politiques. On sait aussi qu'il a courageusement pris position contre le militarisme et l'autoritarisme de O. von Bismarck¹⁰³. Pour autant, même lui, qui ne s'est jamais départi d'une conception libérale et humaniste de la société, n'est pas loin de considérer, comme G. Schmoller, que les nations ont, comme les individus, des personnalités qu'elles conservent parfois au-delà des siècles. Ainsi, reprenant en l'actualisant le portrait que Strabon¹⁰⁴ propose des Gaulois, il déclare :

⁹⁸ Schmoller, 1905a, t. 1, p. 374.

⁹⁹ Schmoller, 1905a, t. 1, p. 368.

¹⁰⁰ Schmoller, 1905a, t. 1, p. 370.

¹⁰¹ W. Sombart, *Händler und Helden*, Munich, 1915, p. 143. Passage cité par H. Pirenne (1919, p. 19).

¹⁰² Dreyfus, 1996, p. 11.

¹⁰³ Nicolet, 1985, p. XXIV-XXV.

¹⁰⁴ « La race qu'on appelle aujourd'hui dans son ensemble race *gallique* ou *galatique* est passionnée de guerre, prompte à la colère et vite portée à se battre, mais au demeurant fruste de mœurs et sans vices. » ; « À la simplicité et à l'exubérance des Gaulois s'ajoutent beaucoup d'irréflexion, beaucoup de vantardise et une grande passion de la parure. [...] À cause de cette légèreté de caractère, la victoire les rend insupportables, mais la défaite les plonge dans la stupeur. » (Strabon, *Géographie*, IV, 4, 2 et IV, 4, 5).

Dans tous les temps, dans tous les lieux, vous les voyez toujours les mêmes, faits de poésie et de sable mouvant, à la tête faible, au sentiment profond, avides de nouveautés et crédules, aimables et intelligents, mais dépourvus du génie politique : leurs destinées n'ont pas varié : telles elles furent autrefois, telles elles sont de nos jours.¹⁰⁵

Mais, que l'on ne se méprenne pas sur l'objectif de ce chapitre. Son ambition n'est pas de montrer que toute la science historique allemande a été corrompue par des idées politiques condamnables et encore moins de juger de la qualité des travaux historiques en fonction de leur perméabilité aux théories exposées par G. Schmoller. Néanmoins, il est incompréhensible que les synthèses les plus récentes consacrées à l'école historique allemande passent complètement sous silence l'antisémitisme avéré et le parti pris racial de W. Roscher et G. Schmoller. Ces deux auteurs n'ont pas exprimé, dans des notes de bas de page, des propos de circonstance inspirés par la situation politique du moment et n'ayant aucune relation avec leurs théories. Il a été montré que leurs conceptions raciales de l'histoire et de la société découlent d'analyses historiques et économiques parfaitement argumentées. Rien ne justifie de cacher les aspects les plus sombres de leurs travaux, pas même la réconciliation franco-allemande ou la volonté de toute une génération de construire une Europe qui serait définitivement à l'abri des dérives nationalistes, qu'elles soient allemandes ou françaises. W. Roscher et G. Schmoller étaient les plus éminents représentants de leur discipline. Le second disposait d'un pouvoir considérable dans les institutions académiques. Ses opinions sur « l'inégalité des races » étaient non seulement acceptables par la grande majorité de ses collègues mais aussi largement reprises dans des travaux historiques moins ambitieux consacrés à l'histoire européenne.

Pour revenir au sujet de ce mémoire, il convient de reconnaître qu'il n'est pas possible de rendre compte objectivement des études sur la Gaule, la chute de l'Empire et la formation des royaumes barbares sans comprendre ce qu'elles doivent aux thèses illustrées par les travaux de W. Roscher et G. Schmoller. En effet, plusieurs générations d'archéologues et d'historiens allemands ont appréhendé, *volens nolens*, les relations entre Rome, la Gaule et la Germanie à la lumière de conceptions sur la nation et la supériorité de la « race germanique » déjà largement développés dans les ouvrages de W. Roscher et G. Schmoller. Il aurait été passionnant d'étudier les avatars de ces idées dans les travaux des archéologues allemands et de montrer combien les trois guerres franco-allemandes et l'annexion à deux reprises de l'Alsace et de la Moselle ont successivement relancé et conditionné le débat. L'ampleur de la tâche oblige à ne pas trop s'éloigner de l'axe de recherche privilégié ici. Il a donc été choisi de se limiter aux travaux de W. Roscher et G. Schmoller ce qui permettra de bien comprendre le lien qui existe entre leurs théories économiques et leurs conceptions raciales de la nation. On constatera enfin que certaines des hypothèses avancées ne sont pas sans écho dans les travaux archéologiques les plus récents consacrés à cette période.

III. La Gaule, les Germains et la fin de l'Empire

La « théorie » de la conservation héréditaire des spécificités culturelles d'une nation a incité, comme on l'a vu, historiens et archéologues à s'intéresser à l'origine de la « communauté germanique ». Cette recherche se fonde essentiellement sur une analyse de *La Germanie* de Tacite et des passages que César consacrent aux Germains dans la *Guerre des Gaules*. Les sources archéologiques ne sont destinées qu'à illustrer les interprétations tirées de ces deux

¹⁰⁵ Mommsen, 1985, t. II, p. 214.

textes. Pour la plupart des historiens, Tacite et César décrivent la société germanique dans son organisation idéale, telle qu'elle a toujours existé. Ils considèrent que *La Germanie* et la *Guerre des Gaules* attestent de l'originalité culturelle et politique de la civilisation germanique sans comprendre les objectifs politiques qui poussent les deux auteurs antiques à distinguer les populations gauloises situées à l'est du Rhin de celles qui vivent à l'ouest. Les remarques de Tacite sur la pureté de la race germanique¹⁰⁶ nourrissent fort à propos la vision historique de W. Roscher et G. Schmoller. Les Germains formaient une société parfaite dans sa « composition ethnique » et dans son organisation sociale¹⁰⁷. L'importance de la cellule familiale, l'attachement au clan (*Sippe*) et à la tribu assuraient la cohérence et la force d'une société germanique dans laquelle les différentes classes vivaient en harmonie. L'aristocratie se chargeait de défendre la pérennité de cet ordre social, à l'intérieur comme à l'extérieur, en échange de la propriété de la terre. Selon W. Roscher et G. Schmoller, au tournant de l'ère, bien que primitifs par leur développement économique, les Germains constituaient un peuple moralement et socialement très évolué¹⁰⁸. Les vertus de leur organisation sociale ont été préservées et transmises à la société allemande moderne. Il appartient à la nation allemande de ne pas s'éloigner de ce modèle en préservant les valeurs de cet héritage.

La société gallo-romaine a, au contraire, sombré très vite dans le désordre. Sous l'Empire, le développement de la ville a provoqué la désertion des campagnes qui n'étaient plus exploitées que par des grandes *latifundia* regroupant quatre-vingts à cent personnes dont une majorité d'esclaves¹⁰⁹. À la fin de l'Antiquité, les disparités sociales sont à leur comble. On ne trouve plus que des très riches et des très pauvres. L'aristocratie gallo-romaine a été remplacée par une élite qui tire son pouvoir de l'importance prise par un État qui a détourné à son profit l'ensemble du système économique¹¹⁰. La production agricole a été délaissée et les capitaux ne sont plus investis que dans des opérations financières. La société est devenue « capitaliste » : pour W. Roscher et G. Schmoller cela veut dire que le revenu des capitaux a supplanté celui des salaires et du foncier. Son développement extravagant met en péril tout l'édifice social et détruit l'identité de la nation. La Gaule n'est plus que la juxtaposition hétérogène d'individus ayant perdu tout intérêt pour la collectivité : une structure artificielle (*Kunstwerk*)¹¹¹.

Le destin de la Gaule à la fin de l'Antiquité, c'est l'histoire de la rencontre entre des populations socialement anéanties et un peuple fort qui a su conserver son identité et ses valeurs. Mais il n'y a pas eu de fusion ou d'amalgame entre les deux éléments. Les Germains apportent à la Gaule les guerriers et les paysans qu'elle n'avait plus¹¹². Ainsi, la nouvelle société

¹⁰⁶ « Pour moi, je me range à l'opinion de ceux qui pensent que les peuples de la Germanie, pour n'avoir jamais été souillés par d'autres unions avec d'autres tribus, constituent une nation particulière, pure de tout mélange et qui ne ressemble qu'à elle-même. De là vient que l'apparence physique, elle aussi, autant que la chose est possible en un si grand nombre d'hommes, est la même chez tous : yeux farouches et bleus, cheveux d'un blond ardent, grands corps et qui n'ont de vigueur que pour un effort violent ; » (Tacite, *Germania*, IV, 1-2).

¹⁰⁷ « Les corps grands et magnifiques de la race germanique, les cheveux blonds, les yeux bleus, la dureté brutale, l'orgueil inflexible, la fidélité sans réserve, la pureté de la vie de famille surprenaient déjà les Romains. » (Schmoller, 1905a, t. 1, p. 376).

¹⁰⁸ « La plupart des peuples barbares vivent d'une manière déréglée. Aussi, les anciens Germains formaient-ils, ainsi que le fait observer Tacite, une brillante exception. » (Roscher, 1857, t. 2, p. 292).

¹⁰⁹ Schmoller, 1905a, t. 2, p. 77.

¹¹⁰ « L'uniformité de l'État et la centralisation du pouvoir, objets d'exécration pour la véritable aristocratie, sont alors poursuivies dans leurs dernières conséquences. Au lieu des hommes, les capitaux seuls comptent désormais pour quelque chose ; toute la vie dépend de l'État, afin que les maîtres qui le gouvernent, les hommes puissamment riches, dominant sans contrôle. » (Roscher, 1857, t. 2, p. 170).

¹¹¹ « Quand un peuple, réduit en atomes, n'est plus qu'une espèce de troupeau, il ne faut pas s'étonner de le voir conduire à la baguette, avec renfort de chiens, ou courir lui-même dans les flammes, s'il éclate un incendie. » (Roscher, 1888, p. 13).

¹¹² « C'est l'époque de la décadence, de la dissolution. La race est dégénérée, on ne se marie plus, on désespère

se reconstruit autour des classes qui constituaient l'ossature de la civilisation germanique : l'aristocratie et les paysans. Leur identité est donc préservée dans la nouvelle société. Elle l'est d'autant plus que les Germains fournissaient déjà l'essentiel des troupes impériales et que les campagnes étaient complètement dépeuplées. Ce qui faisait la supériorité de la nation germanique est donc préservé dans le nouvel ensemble.

Il faut analyser l'installation des populations germaniques en Gaule, telle que l'imaginent W. Roscher et G. Schmoller, à la lumière des conditions qu'ils imposent à l'émigration des Allemands de la fin du XIX^e s. Pour eux, la colonisation est profitable à l'Allemagne si les migrants ont toute latitude de reconstituer, sur les nouvelles terres, la société germanique. Dans le cas contraire, ils sont rapidement assimilés par les populations autochtones et définitivement « dégermanisés »¹¹³. L'idéal serait donc que les populations allemandes colonisent des terres peu peuplées, sur lesquelles ils puissent pratiquer une agriculture qui leur permette de préserver leur organisation sociale. L'installation sur des territoires dépendant d'autres nations occidentales est sans intérêt pour la nation allemande, elle prive la mère-patrie de ses meilleurs éléments :

Nos émigrants qui partent pour la Russie, l'Amérique, l'Australie, l'Algérie, sont désormais, eux et tout ce qu'ils possèdent, comme perdus pour leur patrie : ils deviennent les clients et les fournisseurs d'autres peuples, fréquemment nos rivaux et nos ennemis. Les choses se passeraient tout autrement si le flot de l'émigration allemande s'écoulait vers des colonies allemandes, vers celles, par exemple, que l'on pourrait établir dans les contrées fertiles et presque désertes de la Hongrie, dans les provinces polonaises, qui appartiennent à l'Autriche et à la Prusse, enfin dans ces régions de la Turquie, destinées (Dieu le veut) à devenir un jour l'héritage de l'Allemagne. On pourrait créer ainsi une Allemagne nouvelle, qui l'emporterait en étendue, en richesse et en puissance sur l'ancienne Allemagne, et qui formerait un boulevard invincible pour la couvrir de tout péril dont elle pourrait être menacée du côté de la Russie et du côté de la Pologne.¹¹⁴

En fonction de ces critères, W. Roscher et G. Schmoller considèrent que le « déplacement » des Germains sur le sol de la Gaule est un exemple de migration réussie. Toutefois, le processus de transformation de la société gallo-romaine en royaume gallo-germanique ne se limite pas à un transfert de populations. Les Germains n'avaient pas de tradition qui pouvait leur permettre d'assurer la gestion et le développement économique d'une structure étatique bien plus complexe que leurs tribus. La « régénération » de la Gaule s'est donc construite à partir des éléments encore sains de la civilisation gallo-romaine : l'appareil administratif, le réseau des *latifundia* et l'influence bénéfique de la religion chrétienne et des évêques. En échange, les Germains ont apporté leur sentiment national, leur aristocratie guerrière et des paysans capables de cultiver les terres abandonnées. La Gaule conserve donc en partie son organisation sociale et sa culture mais elle est revivifiée par des classes composées de Germains animés d'un véritable esprit national¹¹⁵. La noblesse franque assume ainsi les plus hautes charges de l'État

de l'avenir, on fuit le monde, on se désintéresse de l'État ; voilà les sentiments qui prédominent. L'apparat extérieur de l'ancienne civilisation disparaît de plus en plus. Seules de nouvelles sèves, des races plus jeunes pourront réparer les brèches de la classe des paysans et de l'armée. » (Schmoller, 1908, p. 113).

¹¹³ « Non seulement il faudrait que les Allemands y fussent réunis en nombre considérable, mais le reste de la population ne devrait pas posséder, au même degré, le développement politique et le sentiment national ; autrement, au bout de peu de temps, on risquerait fort de voir nos émigrants se dégermaniser. » (Roscher, 1857, t. 2, p. 358).

¹¹⁴ Roscher, 1857, t. 2, p. 358.

¹¹⁵ « La structure technique générale de la société était semblable à celle de la société antique : l'économie de famille, l'exploitation isolée du paysan et de l'artisan, le marché local, l'opposition de la ville et de la campagne, la division du travail, la division de la société en classes montrent des traits semblables. Mais en réalité, grâce à l'esprit germanique et chrétien, grâce au changement des mœurs et à une conception nouvelle de la vie, grâce aux États agricoles à superficie considérable de l'Europe centrale et aux oppositions qu'ils

et de l'armée. Elle se perpétue par le sang ce qui la met à l'abri de la dégénération qui a frappé l'aristocratie gallo-romaine. L'installation d'unités familiales germaniques dans les campagnes a favorisé le développement de petites propriétés sur les terres abandonnées et sur une partie du territoire des grands *latifundia*. Les grands propriétaires ont accepté ces installations en échange de la paix sociale¹¹⁶. Les *villa*, éléments stables de l'économie rurale de la Gaule, ont ainsi survécu aux désordres de la fin de l'Antiquité. Elles ont fini par catalyser autour d'elles les forces vives des campagnes pour constituer les villages actuels¹¹⁷. Grâce à l'arrivée des populations germaniques, l'harmonie de la structure sociale de la Gaule est rétablie. Petite et grande propriété cohabitent en bonne intelligence car les droits des nouveaux petits propriétaires sont garantis par les liens qui les unissent aux membres de la noblesse franque.

Finalement, pour W. Roscher et G. Schmoller, la fondation des royaumes gallo-germaniques correspond à un moment tout à fait particulier de l'histoire de la nation allemande. Celui au cours duquel, les Germains, sans perdre leur identité, ont accédé à un niveau supérieur de civilisation. Cette transition a préservé leur identité nationale car les valeurs fondamentales du peuple germanique ont été conservées dans le nouvel ensemble. L'élément germanique a simplement été enrichi par la culture romaine. Il a évolué au contact d'institutions nouvelles : l'État, le droit, la chrétienté. L'Europe est née de cette imbrication et de la confrontation de la culture antique et des traditions germaniques¹¹⁸.

Th. Mommsen arrive à des conclusions très proches tout en ne partageant absolument pas la vision raciale de l'histoire des deux économistes. C'est un patriote ardent mais aussi un juriste et il mesure ce que les peuples du nord doivent aux institutions romaines. Il est persuadé que les conquêtes de César puis la formation des royaumes mérovingiens ont transformé en profondeur les sociétés germaniques. Leur sentiment national est demeuré le même mais leur organisation politique doit beaucoup à Rome : « l'Europe germanique porte la livrée classique »¹¹⁹. G. Schmoller est, au contraire, obnubilé par le mythe des origines. Le véritable esprit germanique se trouve selon lui dans les campagnes. Les nations européennes modernes fondées à la suite des grandes migrations de la fin de l'Antiquité, comme l'Italie, la France, l'Espagne ou l'Angleterre, n'ont pas su le préserver¹²⁰. La ville, le commerce, l'affairisme et la disparition des valeurs représentées par l'aristocratie foncière ont eu raison de la culture germanique. L'Allemagne a su la protéger parce qu'elle a résisté, notamment grâce au protestantisme, aux influences néfastes du catholicisme, de la civilisation urbaine et du développement du capitalisme. Ce culte de la nation germanique primitive est repris, au début du XX^e s., par des auteurs comme J. Langbehn et W. Sombart qui estiment que le salut de l'Allemagne passe par la reconstitution d'une communauté populaire et l'avènement d'un nouveau *Volk*. On sait l'usage que la propagande nazie a fait de ces thèses.

Notre position de citoyen européen du XXI^e s. nous donne plus de clairvoyance pour comprendre ce long processus d'élaboration de la pensée nationaliste, de l'émergence de l'Allemagne, au début du XIX^e s., jusqu'à son suicide, en 1945. Profitant des leçons de

présentent avec les États de l'Asie Antérieure et ceux des côtes de la Mer Méditerranée, grâce enfin à leurs institutions d'ordre plus élevé, ces traits de la société moderne présentent un caractère essentiellement autre, avec plus de santé, plus d'harmonie morale. » (Schmoller, 1905a, t. 1, p. 512).

¹¹⁶ « L'établissement des Germains s'explique aussi en partie par la condition des *latifundia*. Les petits ne perdaient rien à une cession partielle de territoire, et les grands espéraient acheter, par ce moyen, plus de sécurité pour le reste de leur domaine. » (Roscher, 1888, p. 219).

¹¹⁷ Schmoller, 1905a, t. 2, p. 81.

¹¹⁸ « Les peuples romains et germaniques sont les deux principaux éléments de la culture européenne ; c'est leur collaboration et leur façon de réagir les uns sur les autres qui a décidé de l'histoire de l'Europe. » (Schmoller, 1905a, t. 1, p. 375).

¹¹⁹ Mommsen, 1985, t. 2, p. 215.

¹²⁰ Schmoller, 1905a, t. 1, p. 510.

l'histoire, nous comprenons mieux comment, dans un rapport dialectique, la discipline historique a servi à justifier des revendications nationalistes et a été, en retour, fortement influencée par les concepts idéologiques à l'élaboration desquels elle a fortement contribué. Plusieurs savants de grand renom, contemporains de G. Schmoller ou de W. Sombart, ont perçu tous les dangers politiques et épistémologiques de cette conception raciale de la nation. Forts d'une tradition philosophique héritée des Lumières, ils se sont attachés à démontrer et combattre les mécanismes de cette idéologie. La place manque pour citer tous leurs travaux. Pour tenter de les illustrer par un exemple, le choix s'est porté sur les propos éminemment emblématiques tenus par Henri Pirenne à l'occasion de l'ouverture des cours pour l'année 1918-1919 à l'université de Gand. Le grand historien de l'Europe a vécu l'invasion allemande et la tentative des autorités d'occupation de rallier la population flamande à ses desseins politiques, il réagit donc en tant que citoyen et humaniste :

Tous ou presque tous, infectés de cette théorie des races qui a si admirablement, durant le siècle précédent, servi les appétits envahissants de la Prusse, étaient incapables de comprendre une nation comme la nôtre. Pour eux, la nation n'est pas, en effet, comme elle est, pour les peuples de l'Occident de l'Europe, dont une longue histoire, une longue civilisation et une longue vie politique ont développé la conscience collective, une communauté spirituelle, faite de la communauté des souvenirs, des traditions, des idées et des sentiments. Elle est tout simplement un fait matériel, disons, si l'on veut, un fait naturel. Elle repose sur la communauté de la race et la langue, et c'est donc la nature qui, à l'avance, la détermine. Pour des gens formés par cette doctrine, notre peuple devait être la plus indéchiffrable des énigmes.¹²¹

S'agissant de l'Antiquité et de la Gaule en particulier, l'analyse des travaux de W. Roscher et G. Schmoller montre bien que cette mystification historique repose sur la transposition dans le passé d'une entité nationale qui est en fait le produit d'une construction idéologique. La culture germanique telle que la rêvent ces deux auteurs n'existe pas. Elle est fabriquée par eux en fonction d'une réflexion théorique sur le rôle historique et économique de la nation. Elle est ensuite confortée par une recherche historique partisane et orientée selon ces *a priori* idéologiques. Cette reconstitution fallacieuse du passé apporte à son tour une confirmation de la théorie et justifie les revendications de la nation allemande : l'Allemagne doit dominer l'Europe parce que cette mission lui est dictée par son histoire et son destin. Les thèses pangermanistes et raciales de W. Roscher et surtout de G. Schmoller ont d'autant plus de forces qu'elles sont incorporées à une réflexion générale qui se propose d'expliquer à la fois le fonctionnement actuel et l'histoire des sociétés européennes. Elles reflètent, à de rares exceptions près, l'opinion commune et ont fortement influencé, pour ce qui concerne le sujet de ce mémoire, les recherches historiques et archéologiques sur la Gaule du Bas-Empire.

La « catastrophe allemande » a emporté avec elle le mythe de la supériorité germanique et la théorie raciale qui a servi à la justifier. Pourtant, on est surpris de constater que certains thèmes, mis en lumière par les travaux de W. Roscher et G. Schmoller, ont survécu à l'effort de refondation accompli, après le second conflit mondial, par la science historique allemande. Nul ne prétendrait que cette pérennité s'explique par la permanence, dans la pensée moderne, de thèses discréditées par l'histoire. En revanche, il est possible que la critique ait épargné ces interprétations historiques ou archéologiques en considérant que l'on pouvait sans risque les dissocier des théories condamnables qui s'en étaient emparées. En toute rigueur, il aurait été nécessaire d'analyser de nouveau la documentation de base, notamment archéologique, pour s'assurer de leur validité. Ce travail est en cours mais se heurte à d'importantes résistances, pas

¹²¹ Pirenne, 1919, p. 8-9. H. Pirenne, résolument optimiste, concluait son discours de la façon suivante : « L'atmosphère dans laquelle grandiront les générations futures est épurée des miasmes qui l'empoisonnaient. » (Pirenne, 1919, p. 20).

seulement allemandes, qui montrent la forte prégnance historiographique de plusieurs de ces schémas de pensée. On se contentera de présenter quelques exemples de ces survivances dans les productions les plus récentes. Afin de donner plus de force à l'argumentation développée ci-dessous, le choix s'est porté en priorité sur des travaux dont l'objectif était justement de proposer une critique de l'historiographie allemande et de rapprocher les points de vue des historiens et des archéologues des deux rives du Rhin.

Ainsi, en 1981, dans le catalogue d'une exposition prestigieuse consacrée à la Gaule des IV^e et V^e s.¹²², K. Weidemann souligne combien, jusqu'à présent, les historiens allemands ont été influencés par une vision catastrophiste de la fin de l'Antiquité. Il souhaite vivement que cette période charnière soit étudiée avec plus d'objectivité et que l'on reconnaisse enfin la vitalité et la richesse culturelle de la Gaule de la fin de l'Antiquité¹²³. Pourtant, une page plus loin, il affirme sans autre forme de procès : « La conquête germanique à l'Ouest du Rhin est un fait historique bien connu. Les découvertes archéologiques qui démontrent que dès le IV^e siècle des Germains étaient établis en Gaule, semblent confirmer la faiblesse de la domination romaine. »¹²⁴. Il est difficile de ne pas voir dans ces quelques lignes, apparemment anodines, une référence obligée à la thèse ancienne du *Landnahme*. K. F. Werner a montré que cette expression dérive d'un mot islandais (*landnamabok*) qui désigne l'occupation et le partage d'un territoire vide¹²⁵. Appliquée à la Gaule du Bas-Empire, elle décrit le processus par lequel les populations germaniques s'installent sur les terres presque complètement abandonnées par les Gallo-Romains. Elle dérive indubitablement du schéma historique décrit plus haut qui attribue aux populations germaniques la revitalisation d'une Gaule exsangue et dépourvue de toute identité nationale.

À l'époque où a été écrit ce catalogue, cette thèse du *Landnahme* était d'autant plus unanimement admise qu'elle semblait confortée par la certitude des archéologues d'un abandon généralisé des campagnes de la Gaule du nord, à la suite des crises du III^e s. Ils ne s'accordaient pas complètement sur les causes véritables de ce processus, conséquences des invasions germaniques ou de la crise économique de l'Empire, mais admettaient tous, allemands, français, belges ou néerlandais, que la plupart des établissements agricoles de la Gaule du nord avaient disparu. La force des *a priori* idéologiques qui sous-tendaient ce constat rendait très difficile un examen objectif des données que l'avancée des connaissances archéologiques sur cette période aurait pourtant dû favoriser. Cela explique, sans doute, le faible écho rencontré, en leurs temps, par les conclusions iconoclastes de Paul Van Ossel. À partir d'un examen méthodologiquement sans faille de la documentation existante, il montrait que, malgré de fortes disparités entre les régions, il n'était plus possible de soutenir l'opinion d'un abandon généralisé des campagnes de la Gaule du nord¹²⁶. Contestée dans sa logique globale, la thèse du *Landnahme* continua, néanmoins, de s'imposer avec force parce que nul ne pouvait douter de la réalité historique et archéologique de la pénétration germanique en Gaule (*die Eingliederung*). L'établissement de ces populations était, semble-t-il, clairement attesté par la découverte d'objets considérés comme des marqueurs évidents de la civilisation germanique.

¹²² *À l'aube de la France. La Gaule de Constantin à Childéric*. Cette exposition s'est tenu à Mayence puis à Paris, en 1980 et 1981. Le catalogue est symboliquement préfacé par R. Joffroy, conservateur en chef du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, et K. Böhner, conservateur en chef du *Römisch-Germanisches Zentralmuseum* de Mayence.

¹²³ « Le but de cette exposition est donc de contribuer à modifier cette conception encore largement répandue, surtout en Allemagne, selon laquelle, entre la paix romaine du Haut-Empire et le renouveau apporté par les invasions germaniques, il n'y aurait eu qu'une décadence. De ses ruines, des temps nouveaux auraient surgi avec des forces neuves. » (Weidemann, 1981, p. 23).

¹²⁴ Weidemann, 1981, p. 24.

¹²⁵ Werner, 1996, p. 14.

¹²⁶ Van Ossel, 1992, p. 173.

Il était d'ailleurs décrit dans des termes très proches de ceux utilisés par W. Roscher et G. Schmoller. En effet, s'appuyant sur ces données matérielles, archéologues et historiens ont proposé le concept de civilisation mixte (*Mischzivilisation*) qui décrit une société dans laquelle les deux cultures cohabitent sans réellement fusionner. Une nouvelle fois, on retrouve l'idée ancienne selon laquelle la culture germanique s'est superposée à la civilisation gallo-romaine¹²⁷, l'homogénéité et la viabilité de ce nouvel ensemble étant assurées par la noblesse franque qui a constitué comme la colonne vertébrale de cette société réformée. En 1962, pour les lecteurs français des *Annales*, K. Bosl exprimait cette idée de la façon suivante :

Il faut reconnaître en ce haut Moyen Âge que la Wallonie – la Belgique actuelle et le Nord de la France jusqu'à la Seine – est devenue le noyau de la plus importante civilisation germanique, appuyée sur une base provinciale romaine. Ici certains groupes, « résiduels », ou en cours de développement (nous dirons groupes « ascendants ») ont constitué l'infrastructure de cette société nouvelle. [...] Chaque fois, en tête de ces groupes « ascendants », se place la grande et petite « noblesse de service », attachée au Palais du Roi [...]. Se recrutant à l'origine dans la nation franque, cette couche dirigeante fut pénétrée par des éléments provinciaux romains et d'autres germaniques.¹²⁸

Le « rôle dirigeant » de la noblesse franque dans le processus de constitution de la nouvelle société gallo-germanique est, on l'a vu, un thème classique de l'historiographie allemande du XIX^e s. Il est, par exemple, présenté en ces termes par W. Junghans en 1857 :

Pour ce qui est de la royauté de Chlodovech, il est important de reconnaître que ses traits principaux sont tout à fait germaniques, que, malgré la force des influences romaines dans les territoires nouvellement conquis, l'influence germanique est pourtant déterminante. La royauté germanique a certainement pour trait caractéristique d'être liée à une race particulière, qui paraît exclusivement propre au commandement. Cette race se distingue de la masse du peuple par la noblesse et un caractère sacré qui consiste surtout à la faire descendre d'une origine divine. Nous trouvons une semblable famille royale chez les Franks saliens. Leur privilège de commandement peut être considéré comme appartenant en commun à tous les membres de la famille : si une royauté devient vacante, aussitôt les droits des membres de la race entrent en vigueur.¹²⁹

Il faut bien avouer que, sous une formulation moins directe, cette conception a conservé une certaine actualité. Elle est ainsi partagée, au moins en ce qui concerne le rôle de l'aristocratie franque, par les auteurs allemands du catalogue édité à l'occasion d'une grande exposition sur les Francs¹³⁰. Des études récentes ont montré que les données archéologiques, sur lesquelles elle s'appuie, mériteraient, à tout le moins, d'être interprétées avec plus de circonspection. Les habitats et les objets germaniques mis au jour rendent, en effet, peu plausible l'hypothèse d'une « germanisation » précoce et profonde de la Gaule¹³¹.

Il n'est pas sans intérêt de montrer que la thèse du *Landnahme* est aussi fortement contestée par un courant de pensée, bien représenté en Allemagne, qui s'est attaché à démontrer l'importance des continuités qui lient la Gaule de la fin de l'Empire aux premiers royaumes romano-germaniques. Cette importante révision s'est accompagnée d'une dénonciation sans

¹²⁷ Bosl, 1962, p. 840.

¹²⁸ Bosl, 1962, p. 841-842. Cet auteur conclut son analyse historique par cette affirmation : « L'Allemagne contribua ainsi hautement à la création de la société et de la civilisation européennes : le fait n'est guère douteux, toute question d'orgueil national mise à part. » (Bosl, 1962, p. 845).

¹²⁹ Junghans, 1879, p. 122. La première publication de cet ouvrage date de 1857.

¹³⁰ *Die Franken. Wegbereiter Europas. Vor 1500 Jahren. König Chlodwig und seine Erbe*. Cette exposition s'est tenue à Mannheim en 1996, le catalogue était préfacé par le chancelier allemand et le président français.

¹³¹ Il n'est pas possible de présenter ici tous les arguments en présence. On se reportera donc avec profit au bilan proposé récemment par P. Van Ossel (2003, p. 46-61).

concession des thèses historiques raciales émises par les historiens, français et allemands, du XIX^e s. et du début du XX^e s. Il convient de mentionner ici le rôle tout à fait exemplaire joué par Karl Ferdinand Werner dans ce mouvement. Directeur de l'Institut historique allemand de Paris de 1968 à 1989, fondateur de la revue *Francia*, il a beaucoup contribué au rapprochement des points de vue français et allemands sur les relations entre l'Empire romain tardif et le monde germanique et a montré combien le débat avait été obscurci par les thèses nationalistes des deux camps¹³². À la suite d'E. Ewig et de W. Levison, il leur oppose ses conceptions « continuistes » de l'histoire de la Gaule à la fin de l'Empire selon lesquelles les Francs n'ont pas conquis par la force la Gaule mais reçu de Rome la mission d'assurer la pérennité des institutions impériales¹³³. Il n'y a donc pas eu de rupture entre la fin de l'Empire et le haut Moyen Âge, les structures sociales et économiques sont restées les mêmes, seules les élites ont été, en partie, renouvelées :

L'ordre social n'était pas dérangé ; il était même stabilisé. Le roi disposait maintenant des domaines du fisc impérial, particulièrement riche en Gaule septentrionale. Il avait donc largement de quoi installer ses soldats, dont on trouve les tombes, les *Reihengräber* significatifs, jusqu'à la Seine, mais rarement au-delà. Les biens distribués à l'aristocratie franque se trouvent également dans une zone connue pour ses forêts domaniales où seront construits de petits « palais » ruraux pour la dynastie royale. [...] Celui qui parle des « invasions » à propos de la fondation de l'État franc par Clovis se trompe d'époque.¹³⁴

On peut toutefois se demander si ce changement radical de perspective ne va pas trop loin dans l'atténuation des conséquences négatives, pour les populations gallo-romaines, de la formation des royaumes francs. Même en considérant, avec K. W. Werner, que les soldats de Clovis ont été installés uniquement sur les domaines du fisc, il faut bien admettre que leurs anciens exploitants légitimes en ont été chassés. On a également du mal à s'imaginer qu'ils puissent s'établir dans les forêts et contribuer ainsi au développement de l'économie agraire à la fin du V^e s., ce qui n'est absolument pas attesté par les sources archéologiques.

K. W. Werner a été rejoint dans son appréciation « continuiste » des derniers temps de la Gaule romaine par plusieurs historiens français dont J. Durliat. Spécialiste de l'Antiquité tardive et de l'Empire byzantin, ce dernier s'est attaché à montrer que les structures fiscales et administratives de l'Empire romain lui avaient survécu pour constituer l'ossature des royaumes romano-germaniques, puis de l'Empire carolingien, jusqu'en 888. Portées par des raisonnements différents, ces hypothèses rejoignent celles de K. W. Werner. Il pense comme lui que : « Dans ces conditions, l'installation des Germains ne peut être envisagée que d'un seul point de vue : celui de la continuité et de l'usage par les nouveaux chefs, à leur profit, des institutions financières trouvées au moment de leur prise de pouvoir. »¹³⁵. Dans ce cas aussi, on peut noter une certaine similitude de démarche avec les travaux déjà cités de W. Junghans¹³⁶, ce qui bien sûr ne les condamne pas *a priori*. Poursuivant son raisonnement,

¹³² « Nous voilà loin de la rupture entre deux époques comme entre des "peuples" (ni les Germains, ni l'immense population de l'Empire romain ne formaient un peuple) déclarés ennemis *a posteriori*. Rupture inventée par une historiographie de la haine raciale qui, ignorant les symbioses toujours renouvelées dont sont issues les nations réelles, n'y voyait que des civilisations incompatibles. Cet acharnement dogmatique a débuté avec l'humanisme italien pour culminer au moment de la reprise romantique de ses idées par le nationalisme contemporain, au XIX^e siècle et, pis encore, au XX^e. » (Werner, 1998, p. 64.)

¹³³ « Rien, en bref, n'autorise à parler de "conquête" : les Francs de Clovis ont été les alliés, si ce n'est les sauveurs, des gallo-romains, et les ennemis – mieux, les rivaux – des autres Barbares : les idées convenues en sont bouleversées jusque dans l'appréciation portée sur la prétendue "civilisation mérovingienne". » (Werner, 1996, p. 22-23).

¹³⁴ Werner, 1984, p. 302.

¹³⁵ Durliat, 1990a, p. 185.

¹³⁶ « Ainsi, la fondation du royaume frank sur le sol de la Gaule ne changea pas le régime de la propriété territoriale ni le système d'imposition dont ce régime formait la base ; le droit romain resta en vigueur. En

J. Durliat soutient en conclusion que : « Alaric, Clovis, Théodoric et les autres n'ont pas "conquis" la Gaule ; ils ont imposé à l'empereur de les reconnaître comme ses délégués. »¹³⁷.

Les travaux de J. Durliat ont suscité des réactions très partagées. L'Institut historique allemand les a soutenus et a contribué à leur diffusion en accueillant, par exemple, l'un de ses principaux ouvrages dans les suppléments de la revue *Francia*¹³⁸. Plusieurs spécialistes des institutions de l'Antiquité tardive et des sociétés occidentales du haut Moyen Âge ont, au contraire, résolument contesté ses conclusions et la justesse de ses démonstrations. L'argumentaire de J. Durliat sur la permanence des institutions administratives et fiscales repose principalement sur la certitude que les textes, essentiellement juridiques, de l'Antiquité tardive ne traitent que de la propriété éminente et que des termes comme *fundus*, *possessio* ou *praedium* ne désignent pas des biens matériels mais des assiettes fiscales¹³⁹. R. Delmaire a montré, à partir de nombreux exemples choisis dans la législation impériale, que cette interprétation n'était pas recevable¹⁴⁰. Ces objections avaient été présentées, peu avant, par Chr. Wickham qui soulignait aussi, dans une réfutation très détaillée, que la documentation archéologique montre, sans conteste, qu'il existe une rupture évidente entre les sociétés du Bas-Empire et celles du haut Moyen Âge¹⁴¹. Pour lui, il est alors difficile d'imaginer que la civilisation matérielle et les institutions connaissent des destins aussi divergents.

Ce point est capital car K. F. Werner ou J. Durliat partagent, au-delà de leurs thèses respectives, la vision d'une société qui se met en place à partir du IV^e s., traverse les événements du V^e s. sans modification majeure et poursuit son existence jusqu'à la fin du IX^e s. et la mise en place d'une civilisation authentiquement médiévale. Cette position n'est pas défendable. La documentation archéologique, pour se limiter à elle, ne permet pas de penser que « la manière de vivre de la Gaule », selon les termes de K. F. Werner¹⁴², ne connaît aucune évolution majeure à la fin de l'Antiquité. P. Van Ossel, à qui l'on ne peut faire le reproche de soutenir une conception catastrophiste de la situation de la Gaule à la fin de l'Empire, a montré le caractère déterminant des ruptures et des évolutions en cours à cette époque¹⁴³. Au-delà de ces divergences, ce qui surprend le plus c'est l'importance accordée, par K. F. Werner et J. Durliat, à la stabilité des structures institutionnelles et à la permanence des cadres sociaux ou politiques. Cette tendance est plus particulièrement perceptible dans les travaux du premier et

revanche, la condition sociale du Romain fut réglée conformément au droit germanique. » (Junghans, 1879, p. 38).

¹³⁷ Durliat, 1990a, p. 186.

¹³⁸ *Les finances publiques de Dioclétien aux carolingiens* forment le volume 21 des *Beihefte der Francia*, il est préfacé par K. F. Werner.

¹³⁹ « Le terme technique pour désigner une assiette fiscale est celui de *fundus* qui ne peut avoir d'autre sens, [...] ». (Durliat, 1990a, p. 68). « Donc chaque fois qu'une loi traite de la « terre » d'un *possessor*, quel que soit le terme employé, ou chaque fois qu'elle parle de celui qui *possidet* une « terre », on doit comprendre « l'impôt de la terre » et non la terre elle-même, qui a une autre personne pour légitime propriétaire. » (Durliat, 1990a, p. 69).

¹⁴⁰ Delmaire, 1996, p. 66-70.

¹⁴¹ Wickham, 1993, p. 125. É. Magnou-Nortier a défendu les interprétations lexicologiques de J. Durliat en repoussant chacune des objections formulées par Chr. Wickham, mais sans discuter de sa démonstration archéologique à laquelle elle oppose un argument d'autorité : « Dans les vieux pays européens, et depuis plusieurs décades, l'archéologie rurale apporte des preuves matérielles sans cesse plus nombreuses et plus convaincantes de la stabilité des anciens terroirs, des façons culturelles aussi bien que des modes de construction des maisons. Grâce à ces trouvailles, inscrites dans le sol, s'impose désormais en ce domaine une évidence : celle de la continuité entre l'Antiquité et le Moyen Âge. » (Magnou-Nortier, 1994, p. 521).

¹⁴² « On va finir par croire enfin que les "incursions" du III^e siècle ont "assassiné" la Paix romaine, tandis que les "grandes invasions" du V^e, qui ont, certes, touché certaines régions de 407 à 409 et en 451 et quelques grandes villes – comme Trèves – plusieurs fois, n'ont provoqué aucun changement profond de la manière de vivre dans une Gaule déjà "barbarisée". ». (Werner, 1984, p. 311.)

¹⁴³ Van Ossel, 2003, p. 75.

notamment dans la mission qu'il attribue à la noblesse franque. Au risque de caricaturer quelque peu ses conclusions, K. F. Werner n'est pas loin de penser que les aristocrates Germains ont endossé la « livrée classique » chère à Th. Mommsen. Ils auraient ainsi assuré la pérennité de l'Empire tardif et permis l'émergence de l'Europe médiévale chrétienne :

La question n'est donc pas de savoir comment l'Empire romain a pu disparaître, mais comment il a pu durer si longtemps. Question essentielle puisque cet Empire, en restant debout, a exercé une influence décisive sur notre histoire. Il a donné à l'Europe ce qu'elle ne connaissait pas auparavant, l'État, sous la forme d'un « État chrétien », et avec lui ses structures politiques et religieuses, incarnées dans la noblesse chrétienne.¹⁴⁴

Cette surdétermination du rôle historique de la noblesse « germanique » n'est pas sans rappeler certaines des analyses de l'école historique allemande d'économie, présentées dans les paragraphes précédents. Ces Germains ne sont plus les garants du sentiment national allemand, comme au XIX^e s., mais les défenseurs d'une entité supranationale européenne et chrétienne. Le conflit franco-allemand est ainsi désamorcé. Comme l'a très justement remarqué Cl. Nicolet, c'est la notion de « race » qui, d'une certaine façon, est réhabilitée :

En outre, depuis une quinzaine d'années, la bibliographie concernant les invasions et surtout les Francs (souvent de bonne qualité), la vulgarisation (en particulier les catalogues d'expositions) se présentent de plus en plus ouvertement comme une exaltation de l'« Europe » : une Europe nécessairement d'origine, d'expression, d'inspiration germanique. Bien sûr, personne n'ose – dans ce type de publications – parler ouvertement de « races » ; ou insiste même souvent sur la rencontre avec les éléments (le « substrat » ?) romains. Pourtant, la « race » risque d'apparaître à nouveau au premier plan, mais sous une forme latérale : le vieux thème des « origines de la noblesse » (germanique et conquérante) présent dans presque tous les pays d'Europe, mais qui avait été si ouvertement revendiqué par des Français sous l'Ancien Régime (avec cependant comme des remords ou une nostalgie de l'impossible chez un Boulainvilliers), est éloquentement repris par un très grand historien allemand ; K. F. Werner, d'ailleurs parfait connaisseur de la France.¹⁴⁵

Cl. Nicolet cite Boulainvilliers mais on peut aussi mentionner les travaux de J. Simonde de Sismondi analysés au début de ce chapitre. À presque deux siècles de distance, on est surpris de constater la permanence et l'actualité de ces thèmes historiographiques. Loin de s'être éteints avec les idéologies extrémistes qui les ont un temps portés, ils poursuivent une existence quasi souterraine avant de réapparaître, sous d'autres formes, au grand jour. Entre-temps, leur influence assure la survie de thèses d'autant plus résistantes qu'elles paraissent avoir été formulées de façon indépendante. L'attachement, encore vif, des archéologues au modèle du *Landnahme* peut s'expliquer de la sorte. Ces observations confortent la méthode mise en œuvre ici et illustrent les vertus heuristiques d'une analyse historiographique entreprise dans la longue durée.

Aussi, n'est-il pas inutile de montrer que l'analyse des travaux de l'école historique allemande d'économie qui vient d'être ébauchée peut pareillement éclairer d'un jour nouveau un des thèmes les plus débattus de l'histoire de l'économie antique : la controverse entre K. Bücher et Ed. Meyer. Les travaux historiographiques entrepris dans la seconde moitié du XX^e s. se sont emparés du conflit qui a opposé les deux savants allemands pour situer l'origine et fixer les termes d'un débat qui durerait encore entre les partisans d'une conception « primitiviste » de l'économie antique et leurs adversaires « modernistes ». La littérature consacrée à cette question est tellement pléthorique qu'il est aujourd'hui devenu très difficile

¹⁴⁴ Werner, 1998, p. 45.

¹⁴⁵ Nicolet, 2003, p. 261-262.

de la présenter de façon complète et synthétique. En revanche, il n'est pas vain de préciser le contexte épistémologique du débat et de souligner que le conflit entre K. Bücher et Ed. Meyer ne porte pas uniquement sur la nature de l'économie antique. On verra que la contribution d'Ed. Meyer peut être considérée comme une dénonciation de certaines des conceptions de l'école historique allemande qui viennent d'être analysées.

IV. La controverse entre K. Bücher et E. Meyer

Depuis l'article publié par É. Will en 1954¹⁴⁶, il est d'usage de placer l'origine de la controverse dans la réfutation par Eduard Meyer (1855-1930) des thèses exposées par Karl Bücher (1847-1930). Ce dernier, dans un ouvrage publié en 1893, *La genèse de l'économie nationale*¹⁴⁷, proposait une périodisation du développement économique constituée de trois phases : celles de l'économie domestique (*Hauswirtschaft*), urbaine (*Stadtwirtschaft*) et nationale (*Volkswirtschaft*). Selon lui, les sociétés de l'Antiquité n'ont connu que le premier type d'économie : les biens sont produits et consommés dans le domaine familial (*l'oikos*), l'activité agricole est largement prépondérante et les propriétaires fonciers contrôlent la plupart des secteurs de l'économie ; l'absence de crédit et de circulation du capital entrave le développement du secteur industriel. Les idées de K. Bücher étaient loin d'être toutes originales et plusieurs d'entre elles avaient déjà été émises par J. K. von Rodbertus-Jagetzow. La synthèse de K. Bücher est tout à fait représentative de la passion de l'école historique allemande pour ce type de grandes fresques générales et théoriques. Elle est dans la continuité de celles produites par Fr. List, W. Roscher ou G. Schmoller, commentées plus haut.

La contradiction apportée par Ed. Meyer est, en partie, dictée par le désir de s'opposer à cette tradition et à cette façon d'écrire l'histoire. Il l'exprime pour la première fois dans une communication présentée lors du troisième congrès des historiens allemands en 1895¹⁴⁸. Ed. Meyer soutient que l'économie antique a connu un développement économique considérable caractérisé par l'existence d'un important secteur industriel, d'une circulation monétaire et d'échanges commerciaux intenses. Son apogée peut se situer à l'époque des Antonins, l'économie de l'Empire romain ayant à cette époque, toutes proportions gardées, des similitudes avec celle de l'économie capitaliste moderne. Ses idées, parfois exprimées de façon provocatrice ou outrancière, lui étaient inspirées par une réflexion générale sur le sens de l'histoire fondamentalement opposée à celle de K. Bücher. En effet, dans l'introduction méthodologique de son *Histoire de l'Antiquité* publiée en 1884¹⁴⁹, Ed. Meyer défend une conception cyclique du destin des civilisations selon laquelle les sociétés connaissent des stades de développement à peu près similaires avant de sombrer dans la décadence et de disparaître.

¹⁴⁶ Will, 1954.

¹⁴⁷ *Die Entstehung der Volkswirtschaft : Vorträge und Aufsätze*, Tübingen, Laupp, 1893.

¹⁴⁸ Cette contribution est publiée, la même année, dans le tome IX (p. 696-750) des *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik gegründete*, sous le titre : *Die wirtschaftliche Entwicklung des Altertums*. Elle a été reprise et traduite en italien pour la *Biblioteca di storia economica* de V. Pareto, en 1905, sous le titre *L'evoluzione economica dell'Antichità* (Meyer, 1905). K. Bücher répond à son contradicteur dans des mélanges offerts pour le 70^e anniversaire d'A. Schäffe en 1901. Ce texte est repris dans ses *Contributions à l'histoire économique (Beiträge zur Wirtschaftsgeschichte)*, Tübingen, Laupp, 1922) sous le titre : *À propos de l'histoire économique grecque* (Wagner-Hasel, 2004, p. 167).

¹⁴⁹ La *Geschichte des Altertums* est parue à Stuttgart chez J. G. Cotta. Les cinq volumes ont été publiés de 1884 à 1902. La traduction française du premier volume est parue en 1912. Elle a été réalisée à partir de la troisième édition allemande (Meyer, 1912).

Il faut donc se souvenir que la controverse entre K. Bücher et Ed. Meyer oppose aussi deux philosophies de l'histoire irréconciliables, ce qui n'a pas toujours été bien perçu par les commentateurs modernes. Le ralliement de Mikhaïl Ivanovitch Rostovtseff (1870-1952) au camp représenté par Ed. Meyer en est pourtant la plus claire illustration. Comme l'a montré J. Andreau, on ne peut pas comprendre l'originalité et les objectifs fondamentaux de l'*Histoire économique et sociale de l'empire romain*¹⁵⁰ si l'on oublie l'influence exercée par le modèle du développement cyclique de l'économie d'Ed. Meyer sur la pensée du savant russe¹⁵¹. Au-delà des divergences d'appréciation sur les volumes de produits échangés ou la part réciproque de l'agriculture et de l'industrie, M. I. Rostovtseff reproche surtout à K. Bücher sa conception simplificatrice de l'économie antique. Le savant russe considère que l'économie antique a connu des phases de croissances et de crises successives qui ont plus ou moins affecté les différentes sociétés du monde antique¹⁵². Selon lui, K. Bücher ne peut appréhender la variété de ces situations car il applique à l'Antiquité un schéma de développement économique linéaire parfaitement inadapté. M. I. Rostovtseff fustige ce travers qui caractérise également, selon lui, l'analyse des marxistes, représentés par G. Salvioli, et les travaux de M. Weber dont il n'a pas bien compris la spécificité¹⁵³.

Il revient à Johannes Hasebroek (1893-1957), à partir justement des idées de M. Weber, d'avoir modifié les termes du débat en dépassant la querelle méthodologique qui opposait K. Bücher et Ed. Meyer. Dans un livre publié en 1928¹⁵⁴, il s'attache à définir les relations entre la cité grecque, ses institutions et les acteurs économiques. De cette façon, il fait clairement apparaître les spécificités de la société grecque et met concrètement en évidence les différences fondamentales qui distinguent l'économie antique de la Grèce de celle des États modernes. Loin d'apaiser la querelle, sa contribution fut sévèrement critiquée par les tenants du camp « moderniste » qui ne comprirent pas, pour la plupart, que la méthode et les objectifs de J. Hasebroek rendaient en partie obsolète la controverse initiée par K. Bücher et Ed. Meyer¹⁵⁵.

Le conflit qui suivit ne contribua pas à clarifier le débat. En 1954, É. Will dressait un bilan sévère des différentes contributions : « Débats abstraits autour d'abstraites positions, où les quelques éléments concrets dont nous disposons sont affectés tour à tour de signes contraires, – disons plus familièrement, sont tour à tour accommodés à des sauces différentes. »¹⁵⁶. La controverse fut, néanmoins, relancée, en 1957, par H. W. Pearson dans sa contribution à l'ouvrage collectif dirigé par K. Polanyi¹⁵⁷. Sous le titre évocateur de : *Un siècle de débat sur le primitivisme économique*, H. W. Pearson exposait rapidement les arguments échangés depuis les travaux de J. K. von Rodbertus-Jagetzow. Son objectif primordial était de montrer que la réflexion du petit groupe rassemblé autour de K. Polanyi prolongeait les travaux de M. Weber et J. Hasebroek et les dépassait grâce à des outils conceptuels nouveaux. Cette perspective particulière explique, sans doute, le faible intérêt accordé par H. W. Pearson aux débats sur le

¹⁵⁰ La *Social and Economic History of the Roman Empire* a été publiée à Oxford en 1926, chez Clarendon.

¹⁵¹ Andreau, 1988, p. XLI-XLII et p. XLII-LII.

¹⁵² « Les relations entre l'économie domestique et l'économie capitaliste varient en fonction des conditions économiques changeantes de ces diverses périodes de l'histoire du monde antique, et elles varient fréquemment, non seulement selon les époques mais selon les différents lieux, à la même époque. » (Rostovtseff, 1988, p. 397).

¹⁵³ Rostovtseff, 1988, p. 252-252.

¹⁵⁴ *Staat und Handel im alten Griechenland. Untersuchungen zur antiken Wirtschaftsgeschichte*, Tübingen, Mohr.

¹⁵⁵ Austin, Vidal-Naquet, 1972, p. 17.

¹⁵⁶ Will, 1954, p. 8.

¹⁵⁷ K. Polanyi, C. M. Arensberg et H. W. Pearson, *Trade and Market in the Early Empires. Economies in History and Theory*, Glencoe (Ill.), Free press, 1957. Une traduction française a été publiée en 1974 sous le titre : *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie* (Polanyi, Arensberg, 1974).

sens de l'histoire dans le développement de la controverse. Son analyse historiographique réduisait l'opposition entre « modernistes » et « primitivistes » à un conflit sur l'existence d'une économie de marché dans le monde antique.

On en était là quand, progressivement, les travaux de M. I. Finley commencèrent à être reconnus. S'il faut donner une date, on choisira l'année 1962 et la *Deuxième conférence internationale d'histoire économique*, au cours de laquelle É. Will et M. I. Finley furent chargés d'un rapport¹⁵⁸, plutôt que l'année 1973 qui voit la publication de *The Ancient Economy*¹⁵⁹. Les thèses de M. I. Finley appurent, aux esprits les plus simplificateurs, comme une contribution à la victoire définitive du camp des « primitivistes » et donc du courant de pensée représenté à l'origine par K. Bücher. Pourtant, M. I. Finley n'a jamais revendiqué de filiation avec K. Bücher. La réédition, sans commentaire, des textes des deux protagonistes sous le titre *The Bücher-Meyer controversy* ne peut être considérée comme la volonté de situer son œuvre dans la suite de ce débat¹⁶⁰. Au contraire, dans les rares pages qu'il consacre à l'historiographie de la controverse, M. I. Finley prend bien soin de montrer que le débat moderne sur la spécificité de l'économie antique ne débute qu'avec les travaux de M. Weber, J. Hasebroek et K. Polanyi¹⁶¹. Néanmoins, la virulence de ces critiques contre les thèses d'Ed. Meyer pouvait légitimement laisser supposer qu'il prenait le parti de K. Bücher. Contrairement à H. W. Pearson, M. I. Finley montre bien qu'Ed. Meyer en s'opposant à K. Bücher souhaite, d'une part, « [...] délivrer l'étude de l'Antiquité à la fois de l'idéalisation esthético-morale du début du dix-neuvième siècle et de l'érudition de la seconde moitié de ce siècle [...] »¹⁶² et, d'autre part, combattre la vision linéaire de l'histoire défendue par l'école historique allemande¹⁶³. Mais, en retour, M. I. Finley n'explique pas suffisamment à quelle tradition historiographique se rattachent les travaux de K. Bücher. Il donne ainsi l'impression que le « primitivisme » de K. Bücher n'est pas très éloigné de celui de M. Weber, de J. Hasebroek de K. Polanyi et finalement du sien ce qui n'est absolument pas vrai. En ne dissipant pas cette ambiguïté, M. I. Finley a involontairement contribué à donner à la *Bücher-Meyer controversy* une continuité historique qu'elle n'avait plus.

Depuis lors, malgré les mises en garde anciennes de P. Vidal-Naquet¹⁶⁴, M. I. Finley est souvent considéré aujourd'hui comme le meilleur représentant d'une école « primitiviste » qui aurait été originellement représentée par J. K. von Rodbertus-Jagetzow et K. Bücher. Pis encore, nombre d'archéologues, friands de ce type de simplification historiographique, ne doutent pas que la controverse sur la nature de l'économie antique initiée au XIX^e s. est encore d'actualité¹⁶⁵. Il serait utile de montrer, par une analyse historiographique complète et détaillée, le peu d'efficacité des catégories trop facilement acceptées d'écoles « primitiviste » et « moderniste ». Ainsi, pour la période étudiée ici, J. K. von Rodbertus-Jagetzow a des conceptions sur l'agriculture romaine bien plus « modernistes » que celles de M. I. Rostovtseff. De façon plus fondamentale, il est évident que les réflexions de M. I. Finley sur la nature de l'économie antique n'ont qu'un rapport lointain avec le problème dont débattent K. Bücher et

¹⁵⁸ Andraeu, Étienne, 1984, p. 60-61.

¹⁵⁹ *The Ancient Economy*, Oxford, 1973.

¹⁶⁰ *The Bücher-Meyer controversy* ; edited by M. I. Finley, New-York, Arno Press, 1979.

¹⁶¹ Finley, 1975, p. 27.

¹⁶² Finley, 1981, p. 59.

¹⁶³ Finley, 1981, p. 63.

¹⁶⁴ Vidal-Naquet, 1965.

¹⁶⁵ M. Polfer croit ainsi utile, dans l'introduction générale d'un colloque récent sur l'artisanat romain, de rappeler les avatars successifs du débat. Il affirme : « C'est à cette controverse entre Bücher et Meyer que remontent les écoles dites "primitiviste" et "moderniste" qui marqueront tout au long du XX^e siècle la discussion sur la nature de l'économie antique. » (Polfer, 2001, p. 7).

Ed. Meyer. Selon la perspective de recherche adoptée pour ce chapitre, on choisira d'expliquer pourquoi la réfutation des thèses de K. Bücher par Ed. Meyer peut aussi être considérée comme une négation et un dépassement de certaines des thèses défendues par l'école historique allemande d'économie. Cette analyse n'épuise pas le débat sur la portée véritable de la controverse et B. Wagner-Hasel a montré que ce conflit pouvait aussi être compris comme un antagonisme entre deux perceptions opposées de la situation et de l'évolution de l'économie allemande à la fin du XIX^e s.¹⁶⁶.

Les réflexions sur la nature de l'économie antique et les phases successives du développement économique sont bien plus anciennes que la contribution de K. Bücher. Elles sont présentes dans les œuvres de Fr. List, W. Roscher et G. Schmoller, pour se limiter à des auteurs étudiés plus haut¹⁶⁷. Fr. List, comme on l'a vu, considère que l'état agricole, manufacturier et commercial était l'ultime étape du développement économique¹⁶⁸. W. Roscher est, quant à lui, intimement convaincu qu'il n'est pas possible d'étudier les différences entre l'antiquité et l'époque moderne sans débattre des conditions de réalisation d'une histoire universelle¹⁶⁹. Enfin, G. Schmoller, dans le chapitre IV du livre IV des *Principes d'économie politique* publié en 1904, considère qu'Ed. Meyer ne fait qu'apporter une contribution supplémentaire à une réflexion très générale sur le développement de l'humanité. Selon lui, les auteurs allemands qui se sont exprimés sur ce sujet peuvent être classés en deux catégories¹⁷⁰. Le camp des défenseurs d'une histoire linéaire et du progrès continu des civilisations vers un absolu qui comprend G. Hegel, H. von Gneist, K. von Stein, J. K. von Rodbertus-Jagetzow, F. Lassalle et K. Marx. Et les partisans d'une histoire cyclique qui pensent que les sociétés connaissent des phases de développement concordantes : K. Breysig, G. Droysen, Fr. Nietzsche, et Ed. Meyer.

G. Schmoller propose une synthèse entre les deux conceptions. Il est persuadé que le développement économique ne peut déterminer seul le destin des sociétés car leur fortune dépend essentiellement du comportement et de la vigueur morale de la nation¹⁷¹. Les civilisations connaissent ainsi des périodes d'essor ou de décadences en fonction de la situation sociale des individus les « meilleurs » physiquement, moralement et intellectuellement. L'histoire des sociétés est le résultat de cette lutte entre les classes, ce terme étant utilisé par G. Schmoller dans une perspective raciale¹⁷². Toutefois, il veut bien admettre que les civilisations ont toutes des spécificités et que leurs cycles de développement ne sont donc pas absolument similaires¹⁷³. Les nations « inférieures » régressent ou stagnent alors que les nations « supérieures » progressent et se perfectionnent à chaque stade de leur croissance. Leur destin historique peut-être décrit par une spirale dont l'évolution ascendante correspond à l'amélioration de la « race ».

La position de G. Schmoller permet de comprendre l'originalité des conceptions d'Ed. Meyer, mieux que ne le ferait une comparaison avec les thèses de K. Bücher. Leur

¹⁶⁶ Wagner-Hasel, 2004, p. 170.

¹⁶⁷ Nicolet, 1988, p. 33-34.

¹⁶⁸ Cf. *supra*, p. 45.

¹⁶⁹ Roscher, 1903, p. 16.

¹⁷⁰ Schmoller, 1908, p. 474-479.

¹⁷¹ « Le progrès économique que nous constatons dans l'histoire de l'humanité consiste donc certainement d'une part dans l'augmentation des besoins, dans le progrès de la technique, dans l'accroissement du capital et de la population, mais aussi et plus encore dans le processus de l'organisation sociale, de la discipline morale et politique, objet de tentatives réitérées, de nombreux échecs, d'arrêts temporaires, mais aussi de nouveaux et plus grands succès. » (Schmoller, 1908, p. 457).

¹⁷² Schmoller, 1908, p. 107.

¹⁷³ Schmoller, 1908, p. 508.

opposition radicale peut-être mise en évidence dans la façon dont ils envisagent la fin de l'Empire romain. Il convient de reconnaître, en préambule, qu'Ed. Meyer partage globalement le diagnostic et les analyses de l'école historique allemande. Il pense, comme l'opinion commune, que l'Empire s'est dissout sous l'effet de contraintes internes : la disparition du soldat-citoyen, le déclin de la civilisation urbaine et la fuite de la plèbe rurale sont les causes principales de son déclin¹⁷⁴. Mais, son interprétation des conséquences de la crise diverge profondément de celle de ses contemporains. En effet, il considère que les réformes de Dioclétien et l'apparition de nouvelles formes de dépendance, comme le colonat puis le servage, changent radicalement la nature de l'Empire romain et ouvrent une période de transition qui dure jusqu'à la fin de l'Empire carolingien¹⁷⁵. Ce nouveau système se caractérise par le retour de l'économie « primitive » et une situation sociale et politique des individus fortement dégradée¹⁷⁶. Ed. Meyer refuse de considérer l'essor du servage comme un processus positif qui aurait, *in fine*, permis l'émergence de la société féodale¹⁷⁷. Selon lui, la civilisation qui se met en place à la fin de l'Empire carolingien correspond à un nouveau cycle fondamentalement différent du précédent. Ed. Meyer ne croit pas à la continuité des structures institutionnelles de l'Empire romain et encore moins à la pérennité d'une « race », fût-elle germanique. Sa philosophie de l'histoire peut d'ailleurs être considérée comme une dénonciation des dérives nationalistes et raciales de l'école historique allemande.

Pour lui, la « race » n'a pas de réalité historique car les groupes humains se constituent à partir de mélanges successifs¹⁷⁸. Contrairement à G. Schmoller et même à Th. Mommsen, Ed. Meyer est persuadé que le sentiment national est une construction culturelle et non une valeur préétablie :

Ce n'est que très graduellement, au cours de l'évolution historique ascendante, que se forme, à demi inconsciemment d'abord, le sentiment d'un lien d'ensemble plus étroit, la représentation de l'unité du groupe ethnique (*Volkstum*). Le plus haut degré de ce développement, l'idée de nationalité (*Nationalität*), est la formation la plus fine et la plus compliquée que puisse créer l'évolution historique : elle transforme l'unité de fait en une volonté consciente, active et créatrice, de constituer une unité spécifiquement distincte de tous les autres groupes humains, et qui se manifeste comme telle.¹⁷⁹

Pour cette raison, il dénonce la démarche de Th. Mommsen qui tente de prouver l'existence historique d'une identité ethnique latente chez les peuples de l'Italie avant même l'unité politique réalisée par Rome¹⁸⁰. En fait, cette condamnation s'adresse directement aux tenants d'une certaine forme du nationalisme allemand. Ed. Meyer leur oppose une conception de la société qui fait la synthèse entre l'héritage des Lumières et sa critique par l'école historique allemande. Pas plus que les membres de cette école, il ne croit à la théorie du contrat et à l'abstraction d'une société limitée aux interactions entre ses membres¹⁸¹. Comme eux, il est

¹⁷⁴ Meyer, 1905, p. 42-50.

¹⁷⁵ Meyer, 1912, p. 270.

¹⁷⁶ Meyer, 1905, p. 51.

¹⁷⁷ Meyer, 1905, p. 60.

¹⁷⁸ « Par contre, il est entièrement certain que toutes les races humaines se mêlent continuellement, qu'elles ne se laissent toutes définir qu'*a posteriori*, qu'une distinction tranchée entre elles, loin de réussir, est tout à fait impossible, [...] et que ce qu'on nomme un type de race pur ne se trouve que là où des populations ont été maintenues par des circonstances extérieures dans un isolement artificiel, comme par exemple en Nouvelle-Guinée et en Australie. » (Meyer, 1912, p. 80-81).

« En réalité, il ne saurait guère, nulle part sur terre, y avoir de peuples sans mélange ; et plus la civilisation est haute, plus le mélange, d'ordinaire, est fort. » (Meyer, 1912, p. 87).

¹⁷⁹ Meyer, 1912, p. 86.

¹⁸⁰ Meyer, 1912, p. 86.

¹⁸¹ « En vertu de sa nature organique autant que de sa constitution intellectuelle, l'homme ne peut exister à

persuadé que les individus sont des êtres sociaux qui ne peuvent être étudiés indépendamment des institutions qui gouvernent leurs relations. En revanche, il blâme les auteurs qui tentent d'ériger ces institutions en structures immanentes et transhistoriques. Pour lui, l'État de Th. Mommsen qui agit isolément n'existe pas¹⁸². Sa conception cyclique de l'histoire dérive de ce constat. Pour tenter de mieux la définir on pourrait dire qu'Ed. Meyer est le représentant d'une pensée « évolutionniste ». Cette expression, forgée par J. A. Schumpeter, désigne les théories économiques et historiques qui considèrent les phénomènes sociaux comme les conséquences de changements « incessants et irréversibles »¹⁸³. Elles se distinguent des théories « évolutionnaires » qui voient ces évolutions sociales comme l'accomplissement d'un programme déterminé par le progrès¹⁸⁴. Il peut s'agir du progrès social réalisé dans l'idéal d'une société sans classe, comme dans l'analyse marxiste¹⁸⁵, ou du progrès de la nation qui s'achève avec l'avènement d'une « race supérieure » comme dans les théories défendues notamment par G. Schmoller.

Finalement, on peut se demander si Ed. Meyer n'a pas cherché, dans sa confrontation avec K. Bücher, à affirmer son opposition à certaines des méthodes et des thèses de l'école historique allemande. En adoptant une posture « évolutionniste », il dénonce l'approche institutionnelle de Th. Mommsen et « raciale » de G. Schmoller. Cette double rupture ouvre la voie à une histoire économique de l'Antiquité totalement renouvelée qui prend véritablement son essor avec les travaux de M. Weber. La fracture épistémologique du début du XX^e s. réside plus dans l'émergence d'une nouvelle forme de pensée distincte de celle de l'école historique allemande que dans l'opposition entre « primitivistes » et « modernistes ». M. Weber a su, bien mieux qu'Ed. Meyer, exprimer et illustrer ce nouveau paradigme. Ses travaux n'ont pas pu être présentés dans ce mémoire, mais qu'il soit permis tout de même de conclure les paragraphes consacrés à la controverse en citant le passage d'un texte, écrit en 1906 à propos de la méthode d'Ed. Meyer, qui montre bien sa volonté de situer son analyse en dehors des cadres sclérosants imposés par les débats sur le sens de l'histoire ou la querelle entre « primitivistes » et « modernistes » :

Ce n'est qu'en soulevant et en résolvant des problèmes concrets que des sciences ont été fondées et que leur méthode continue à être développée. Jamais encore des considérations purement épistémologiques ou méthodologiques n'y ont joué un rôle décisif.¹⁸⁶

Reprenant la critique de M. Weber, on pourrait se demander, dans les dernières pages de ce chapitre, quels ont été finalement les « problèmes concrets » abordés par l'école historique allemande et, de manière plus précise encore, quelle a été la contribution des historiens de l'Antiquité allemands à l'étude de l'économie rurale ? Il n'est bien sûr pas question de douter de la valeur de l'énorme documentation produite par la science historique allemande. Elle n'a pas d'équivalent en Europe à cette époque. Il s'agit des corpus de sources, encore utilisés aujourd'hui, mais aussi d'œuvres qui ont marqué durablement et inspirent encore les

l'état d'être isolé, se bornant au plus, de temps en temps, à l'accouplement sexuel : l'homme isolé, que le droit naturel et la théorie du contrat social mettaient au début de l'évolution humaine, est une construction dénuée de toute réalité, et, par suite, grosse d'erreurs pour l'analyse théorique des formes de la vie humaine aussi bien que pour la connaissance historique. » (Meyer, 1912, p. 4).

¹⁸² Meyer, 1912, p. 80.

¹⁸³ Schumpeter, 1983b, p. 85.

¹⁸⁴ Schumpeter, 1983b, p. 92.

¹⁸⁵ J. A. Schumpeter souligne que : « [...] l'analyse marxiste est la seule théorie économique authentiquement évolutionnaire que la période ait produite. » (Schumpeter, 1983b, p. 92).

¹⁸⁶ *Kritische Studien auf dem Gebiet der Kulturwissenschaftlichen Logik. I. Zur Auseinandersetzung mit Eduard Meyer*. Cette phrase est citée par H. Brunhs dans son étude consacrée à M. Weber en introduction à *Économie et société dans l'Antiquité* (Brunhs, 1998, p. 58).

historiens de l'Antiquité. On pense évidemment, au premier chef, au *Droit public* de Th. Mommsen.

Pourtant, s'agissant des thèmes étudiés dans ce mémoire, l'économie agraire et les techniques agricoles, on est surpris de constater la faiblesse relative des analyses qui leur ont été consacrées. Pour prendre un exemple tout à fait révélateur, on sait que le *Droit public* constituait une des parties d'un manuel complet destiné à présenter tous les aspects de l'Antiquité romaine. J. Marquardt se chargea de rédiger les volumes consacrés à l'administration, à l'organisation de l'Empire et la vie quotidienne¹⁸⁷. L'agriculture est présentée en quelques pages¹⁸⁸, très peu originales, cependant que le costume bénéficie de longs développements. Comment expliquer ce peu d'intérêt alors que Th. Mommsen, qui codirige le *Manuel des antiquités romaines*, n'a cessé d'expliquer que la production et les institutions agraires sont au cœur des civilisations antiques¹⁸⁹ ? Les paragraphes qui vont suivre tenteront d'expliquer ce paradoxe. Enfin, la présentation des travaux de J. K. von Rodbertus-Jagetzow sur les techniques agraires et l'organisation de l'économie agricole permettra de nuancer ce constat et de témoigner de l'existence d'une réflexion originale sur l'économie rurale.

V. La place de l'économie agraire dans les travaux des historiens allemands de l'Antiquité

« La grandeur romaine eut son assiette la plus inébranlable dans le droit absolu et immédiat du citoyen sur sa terre, et dans l'unité compacte de la forte et exclusive classe des laboureurs. »¹⁹⁰, cette affirmation constitue l'un des fils directeurs de l'*Histoire romaine*. Th. Mommsen montre à plusieurs reprises, dans la suite de l'ouvrage, que Rome a connu des difficultés à chaque fois que la République s'est éloignée de cet idéal. Dans ces passages, son analyse reste globalement conforme aux dogmes de l'école historique allemande. Il pense, comme W. Roscher ou G. Schmoller, que le développement du grand domaine a corrompu l'harmonie sociale de Rome et bouleversé les équilibres sociaux sur lesquels reposait la République. Ce processus est aggravé par la constitution de fortunes financières qui détourne de la terre les ressources de la nation et provoque la ruine des petits et moyens propriétaires¹⁹¹. Pour Th. Mommsen, la richesse accumulée par ces « capitalistes », c'est-à-dire ceux qui détiennent le capital, est moralement et économiquement improductive. Cette dénonciation, qui reprend en partie l'argumentaire des Physiocrates, se nourrit aussi d'une haine véritable envers le capitalisme

¹⁸⁷ Les sept tomes des huit volumes du *Handbuch der römischen Alterthümer* ont été publiés de 1871 à 1888. Le volume sur *La vie privé des Romains (Das Privatleben der Römer)* de J. Marquardt, utilisé ici, est une traduction réalisée à partir de la première édition allemande de 1879.

¹⁸⁸ Marquardt, 1892, p. 161-162.

¹⁸⁹ « L'agriculture a certainement été pour les Gréco-Italiens, comme pour tous les autres peuples, le germe et le noyau de la vie publique est privée ; et elle est restée l'inspiratrice du sentiment national. » (Mommsen, 1985, p. 29).

¹⁹⁰ Mommsen, 1985, p. 143.

¹⁹¹ « Les capitaux s'élevant sans contrepoids au-dessus de tous les autres éléments, les vices, qui en sont inséparables dans toute société où ils dominent, naquirent et pullulèrent bientôt : l'égalité civile, déjà blessée à mort par l'avènement d'une classe noble et maîtresse du pouvoir, reçut une nouvelle atteinte de la division allant s'approfondissant tous les jours entre les riches et les pauvres. » (Mommsen, 1985, p. 630).

financier de son temps ¹⁹². Elle conduit à une idéalisation du travail de la terre et de la petite propriété que l'on retrouve dans la plupart des productions de l'école historique allemande.

Mais Th. Mommsen s'écarte très rarement de cette analyse sociale pour appréhender la dimension technique de la production agricole. Pourtant, sa collaboration à l'édition des *Gromatici Veteres* de K. Lachman ¹⁹³ aurait pu lui donner l'occasion d'une étude plus pratique des conditions de la production agricole. Il n'en fut rien et Th. Mommsen s'est rarement affranchi d'une approche institutionnelle et juridique de l'agriculture romaine. Selon lui, finalement, les caractéristiques techniques d'un système agraire peuvent être déduites des institutions de la société qui le pratique. C'est sans doute pour cette raison qu'il considère que les Gaulois, vaincus par Rome, étaient des éleveurs ¹⁹⁴ qui avaient horreur du travail des champs ¹⁹⁵. Si leur agriculture avait été plus développée, leurs institutions auraient été plus abouties ce qui leur aurait permis de mieux résister à l'invasion de Rome.

Les nombreuses pages qu'il consacre à la situation de la Gaule sous l'Empire, dans le livre VI de l'*Histoire romaine*, ne font pas qu'il s'intéresse davantage aux techniques agricoles. L'agriculture gauloise y est présentée en quelques paragraphes peu documentés ¹⁹⁶. Il eut été pourtant intéressant pour son propos d'utiliser les informations apportées par les fouilles de *villæ* qui se développent à cette époque, notamment en Rhénanie. De façon plus générale, il convient de noter le faible usage que font les historiens des données archéologiques. Inscriptions, monnaies et monuments sont intégrés dans le discours historique mais pas les résultats des fouilles. Ils sont produits et interprétés par les seuls « antiquaires » qui s'aventurent rarement dans le champ de la grande histoire. Les informations qu'ils élaborent n'ont pas encore accédé au statut de sources historiques. On peut citer, à titre d'exemple, la controverse qui se développe à l'occasion de la découverte d'inscriptions lors des fouilles de la *villa* de Nennig, à la fin des années 1860. Cette *villa* a été découverte dans la Sarre en 1852. Elle a livré des mosaïques et, en octobre 1866, plusieurs morceaux d'inscriptions. Leur authenticité est aussitôt contestée, notamment par M. Brambach, professeur d'archéologie à Fribourg. Les savants de l'époque ont du mal à admettre que la fouille d'un site aussi insignifiant, à leurs yeux, puisse procurer des témoignages historiques de cette nature. Le chanoine Johann Nikolaus von Wilmowsky (1801-1880), qui est l'un des meilleurs connaisseurs de la Trèves antique, a toutes les difficultés à faire comprendre à ses détracteurs que les vestiges découverts dans la capitale impériale et ceux de Nennig appartiennent à la même civilisation et que la *villa* aurait pu être celle d'une des grandes familles de Trèves ¹⁹⁷. D'une manière plus globale, rares sont les historiens, mêmes régionaux, qui daignent accorder, à cette époque, quelque attention aux *villæ*.

La situation change progressivement dans la seconde moitié du XIX^e s. Les fouilles de *villæ* deviennent plus nombreuses et bénéficient souvent de moyens considérables qui permettent de dégager des ensembles entiers. On peut citer l'exemple de la *villa* de Fliessem dont le bâtiment principal et plusieurs annexes ont fait l'objet d'importantes campagnes de fouilles entre 1833 et 1857 et celui, encore plus représentatif, de la *villa* d'Oberweis. La fouille de la partie résidentielle de cette importante *villa* de la vallée de la Prüm constitue le premier grand

¹⁹² « Comme au fond du système purement capitaliste, il n'y a qu'immoralité croissante, la société et la communauté romaine vont se corrompant jusqu'à la moelle ; chez elles, l'égoïsme le plus effréné prend la place de l'humanité et de l'amour de la patrie. » (Mommsen, 1985, p. 631).

¹⁹³ Nicolet, 1985, p. XXVII.

¹⁹⁴ Mommsen, 1985, t. 2, p. 158.

¹⁹⁵ Mommsen, 1985, t. 2, p. 213.

¹⁹⁶ Mommsen, 1985, t. 2, p. 571-572.

¹⁹⁷ Wilmowsky, 1868. Le chanoine Wilmowsky formule l'hypothèse farfelue d'une *villa* construite par Trajan et offerte à *Secundinus Securus*, dont la famille est mentionnée sur le monument d'Igel.

chantier du *Rheinisches Landesmuseum* de Trèves l'année même de sa fondation en 1877¹⁹⁸. Cette opération montre bien l'intérêt que portent, très tôt, les grandes institutions de recherches allemandes pour les habitats ruraux qu'elles reconnaissent comme des éléments fondamentaux de la civilisation gallo-romaine. Cet effort est relayé sur le terrain par des érudits et de nombreuses associations archéologiques qui multiplient les découvertes et les fouilles de *villæ*. Cet engouement permet aux spécialistes de la période gallo-romaine de disposer, avant la fin du XIX^e s., de cartes de répartition des habitats ruraux et d'un corpus important de plans de *villæ*. Ils mettent à profit cette documentation pour produire des synthèses tout à fait novatrices. Dans l'article qu'il consacre aux différentes formes de l'organisation et de l'exploitation du territoire, J. Naehér réserve ainsi de nombreuses pages à la présentation et la description de plans de fermes gallo-romaines (*Der römischen Zehnthof*)¹⁹⁹. La deuxième planche de son article illustre bien la qualité de la documentation produite (Planche 2). Cet intérêt soutenu pour les différentes formes d'établissements agricoles, de la grande *villa* à la modeste ferme, s'affirme avec encore plus de force dans l'article écrit par G. Kropatscheck en 1913²⁰⁰. Ce dernier est aussi le fouilleur, pour le compte du musée de Trèves, de la petite *villa* de Bollendorf²⁰¹.

Il n'est pas utile d'accumuler les exemples pour montrer que très tôt, par rapport aux autres pays européens, il existe en Allemagne des archéologues appartenant à de grandes institutions qui se sont attachés à fouiller et publier avec les meilleurs techniques de leurs temps les vestiges d'établissements agricoles. L'archéologie gallo-romaine allemande dispose ainsi d'une documentation, constituée de manière rigoureuse et composée de plans complets de *villæ*, de cartes de localisation, de monographies de sites, de catalogues de matériels, qui n'a pas d'équivalent en Europe à cette époque. L'avance des archéologues allemands dans ce domaine est reconnue par leurs collègues étrangers ainsi que l'admet A. Grenier dans l'article *villa* du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*²⁰² où il cite abondamment leurs travaux et ceux des archéologues belges. En France, seule la fouille de L. Joulin à Chiragan peut, par son ampleur, soutenir la comparaison.

L'attention des archéologues allemands pour les habitats ruraux n'est pas la conséquence d'un intérêt particulier pour l'économie agricole mais plus sûrement la traduction d'une volonté de documenter de façon méthodique toutes les manifestations de la civilisation gallo-romaine. Leur analyse est d'ailleurs essentiellement descriptive et porte sur l'organisation des pièces, la mise en œuvre des matériaux de construction et les découvertes d'objets remarquables. Elle procède généralement par comparaisons avec les *villæ* de Campanie qui servent de modèles et permettent d'appréhender l'originalité des plans et des techniques reconnus dans l'est de la Gaule²⁰³. L'activité agricole des *villæ* est très peu abordée. Des hypothèses sont parfois émises sur la fonction économique de certains bâtiments mais souvent en conclusion de commentaires de passages des Agronomes latins. Autrement dit, les archéologues allemands se tiennent résolument à l'écart des débats de leurs collègues historiens sur l'économie antique. Ainsi, G. Kropatscheck dans son article fort documenté de 1913 ne cite jamais leurs travaux et préfère renvoyer le lecteur au travail de M. I. Rostovtseff sur les *villæ* de Pompéi²⁰⁴. Il semble exister, à cette époque, une barrière infranchissable entre le

¹⁹⁸ Koethe, 1934.

¹⁹⁹ Naehér, 1885.

²⁰⁰ Kropatscheck, 1913.

²⁰¹ Les campagnes de fouilles ont été réalisées en 1907 et 1908 (Steiner, 1923).

²⁰² Grenier, 1917.

²⁰³ Naehér, 1885, p. 67 ; Kropatscheck, 1913, p. 53-55.

²⁰⁴ « Pompeianische Landschaften und römischen Villen », *Jahrbuch des deutschen archäologischen Instituts*, 1904, 19, p. 103-126.

travail des archéologues et celui des historiens. L'économie agricole antique appartient manifestement au champ historiographique des seconds. C'est donc vers l'un d'eux, J. K. von Rodbertus-Jagetzow, qu'il faut se tourner pour trouver une contribution originale sur ces questions.

Cet auteur est, en effet, l'un des rares à s'être intéressé à la dimension technique de l'agriculture antique. Cet intérêt s'explique, sans conteste, par son origine et sa formation. Johann Karl von Rodbertus-Jagetzow (1805-1875) est un grand propriétaire de Poméranie, passionné d'agronomie. Il appartient à la classe des Junkers dont il défend les intérêts au Parlement prussien en 1841. Historien et économiste, il est partisan d'une politique sociale novatrice ce qui l'amène à conseiller Ferdinand Lassalle (1824-1864), l'un des fondateurs du mouvement socialiste allemand. On lui doit plusieurs études sur l'économie antique qui se distinguent de celles de ses contemporains, hormis B. Hildebrand, par leur érudition et leur volonté d'appréhender les problèmes d'un point de vue pratique²⁰⁵. Cette perspective est particulièrement sensible dans un article qu'il consacre en 1864 à l'économie agraire²⁰⁶. Plusieurs des thèses exposées sont ensuite reprises par W. Roscher dans son *Traité d'économie politique rurale* publié en 1867.

J. K. von Rodbertus-Jagetzow utilise essentiellement la littérature agronomique latine mais il analyse ces textes en praticien, avec les critères d'un exploitant agricole qui a besoin de comprendre le fonctionnement concret des domaines décrits par Varron, Columelle ou Pline. Il reproche aux historiens d'interpréter ces textes de façon trop théorique sans comprendre les réalités économiques qu'ils décrivent. La confusion très souvent commise entre la propriété et l'exploitation est pour lui une preuve de ce manque de discernement. Prenant un exemple contemporain, il rappelle que les grands domaines de l'Irlande sont majoritairement cultivés par le biais de petites tenures familiales. Il remarque que ce type de situation pouvait se rencontrer dans l'Antiquité romaine et qu'il faut donc examiner la grande propriété avec plus de précautions²⁰⁷. De façon plus générale, il souligne la grande variété des régimes agraires antiques : petites et moyennes propriétés, grandes propriétés affermées en plusieurs lots, domaines exploités en faire-valoir direct et confiés à des intendants.

Il démontre que ces multiples formes de production agricole sont déterminées par la combinaison de trois facteurs essentiels : le sol, le travail et le capital. Cette analyse est reprise et longuement développée par W. Roscher²⁰⁸. La culture extensive correspond à un mode d'exploitation économe en travail et en capital mais gros consommateur de sol. Elle est pratiquée de préférence au sein d'exploitations de grandes tailles utilisant une main-d'œuvre servile nombreuse. Au contraire, la culture intensive a besoin de terrains plus restreints mais d'investissements en capital et/ou en travail plus importants. Elle nécessite des équipements coûteux et une mécanisation accrue des tâches. C'est sans doute dans ce type d'exploitation qu'était utilisée la charrue à roues mentionnée par Pline l'Ancien²⁰⁹. L'autre alternative consiste à confier des lots à des esclaves intéressés à la production. De cette façon, la *familia* servile s'investit dans l'exploitation avec autant d'énergie qu'un propriétaire. Ce mode de

²⁰⁵ Nicolet, 1988, p. 35-36.

²⁰⁶ « Untersuchungen auf der Gebiete der Nationalökonomie des klassischen Alterthums. I. Zur Geschichte der agrarischen Entwicklung Roms unter den Kaisern, oder die Adscriptitii, Inquilinen und Colonen », *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 2, 1864, p. 206-264. Cet article est traduit dans le volume II, 2 de la *Biblioteca di storia economica* de V. Pareto sous le titre « Per la storia dell'evoluzione agraria di Roma sotto gl'imperatori (*Adscriptitii, inquilini e coloni*) » (Rodbertus-Jagetzow, 1907).

²⁰⁷ Rodbertus-Jagetzow, 1907, p. 460.

²⁰⁸ Roscher, 1888, p. 76.

²⁰⁹ Rodbertus-Jagetzow, 1907, p. 460.

gestion du domaine est attesté dans les lettres de Pline le Jeune et supplante, selon lui, progressivement le faire-valoir direct.

L'originalité de l'approche de J. K. von Rodbertus-Jagetzow ne réside pas dans cette distinction entre le domaine cultivé en faire-valoir direct et les terres affermées et confiées à des esclaves ou des exploitants libres. Cette opposition est, au contraire, au cœur de la théorie classique du développement du colonat et de la transformation de l'esclavage en servage. Elle est déjà présente dans les travaux des économistes « classiques » et de J. Simonde de Sismondi et constitue, encore aujourd'hui, la référence obligée des études consacrées aux évolutions du système agraire durant l'Antiquité tardive.

J. K. von Rodbertus-Jagetzow n'écarte pas l'idée d'une montée en puissance progressive du faire-valoir indirect mais considère que la nature du régime agraire dépend avant tout des conditions locales, de l'environnement économique de l'exploitation, de l'importance des marchés et de l'intervention des autorités administratives. C'est l'étude de cette relation entre la situation économique du marché et le régime agraire qui constitue la singularité de son analyse. Ainsi, il montre que la proximité d'une grande métropole favorise les cultures intensives de produits à forte valeur marchande au détriment de la céréaliculture qui est handicapée par le coût élevé du foncier. En revanche, les terrains bon marché situés à l'écart des centres de consommation sont plus facilement consacrés à l'élevage et à la céréaliculture extensive. Selon lui, plusieurs formes de régimes agraires peuvent coexister en même temps et dans la même région. L'Empire romain cesse donc d'être un ensemble uniforme exploité selon les mêmes techniques. J. K. von Rodbertus-Jagetzow lui restitue sa variété en considérant que c'est le choix du propriétaire qui détermine, *in fine*, les conditions de l'exploitation.

Il est en effet persuadé qu'ils ont la faculté de choisir les formes d'exploitation de leurs domaines en fonction d'une analyse économique empirique des débouchés possibles pour sa production ²¹⁰. Cette appréciation intuitive de la rentabilité d'une exploitation est à leur portée car elle ne nécessite pas une connaissance scientifique de l'économie comme à l'époque moderne. Elle leur permet d'ajuster en permanence les conditions de la production. À ce propos, il pense, bien avant K. Polanyi, que l'économie est « intégrée » à la société romaine et que les individus n'ont pas besoin de connaître les règles de son fonctionnement pour adapter leur comportement et définir des stratégies efficaces ²¹¹.

Fort de sa thèse d'une production agricole qui s'adapte aux besoins du marché, il soutient que le conflit entre la petite et la grande propriété, tel que se l'imaginent la plupart de ses contemporains, n'existe pas. L'évolution de l'agriculture italienne, sous la République, n'est pas le signe d'un déclin mais la conséquence d'une modification de l'économie de la Péninsule. L'accroissement de l'agglomération romaine est responsable du développement d'une agriculture intensive produisant des biens à forte valeur ajoutée : légumes, fruits, lait, fromage ²¹². Dans ces espaces, la céréaliculture régresse ; Rome étant maintenant approvisionnée par des marchés plus lointains.

J. K. von Rodbertus-Jagetzow poursuit son raisonnement en soutenant que cette forme d'organisation s'applique à l'ensemble de l'économie agraire de l'Empire romain. Selon sa théorie, les différentes provinces s'investiraient dans des productions agricoles en fonction de

²¹⁰ Rodbertus-Jagetzow, 1907, p. 470.

²¹¹ « Dans l'Antiquité et au Moyen Âge l'économie sociale était cachée si profondément dans les institutions politiques et juridiques, que les esprits les plus pénétrants n'en soupçonnaient pas l'existence. Elle apparut à la conscience des modernes, quand l'État commença à se condenser dans une puissance centrale ; » (Rodbertus-Jagetzow, 1904, p. 94). Cette citation est tirée de *Das Kapital*, ouvrage écrit en 1852, resté inachevé puis édité dix ans après sa mort.

²¹² Rodbertus-Jagetzow, 1907, p. 469.

leur éloignement de Rome. On trouverait ainsi de l'agriculture intensive dans les régions proches de la capitale et des grandes exploitations extensives, pratiquant l'élevage, dans les provinces les plus reculées²¹³. Cette vision de l'affectation des sols dans l'Empire est, sans conteste, directement inspirée des travaux de Johann Heinrich von Thünen (1783-1850). Ce dernier, également propriétaire foncier²¹⁴, a publié en 1826 un ouvrage²¹⁵ dans lequel il étudiait, *in abstracto*, l'influence des coûts de production, du transport et de la distance au marché de consommation sur la localisation des cultures dans un État théorique, séparé du monde et comprenant des sols de qualité équivalente. Il en tirait un modèle de localisation des cultures composé de six cercles répartis, de façon à peu près concentrique, autour d'une ville centrale (Planche 3). Le premier cercle est occupé par les cultures intensives dont les coûts de production et de transport sont élevés. Le dernier, en revanche, est dédié à l'élevage extensif²¹⁶.

Le rapprochement entre l'Empire romain et l'État isolé de J. H. von Thünen est évidemment très aventuré. L'Empire romain n'est en rien une entité économique homogène dans laquelle les produits circulent librement et facilement. Il n'empêche, J. K. von Rodbertus-Jagetzow est, sans doute, l'un des premiers auteurs à transposer dans l'histoire ancienne un modèle d'analyse conçu par un géographe. Cette démarche est tout à fait révélatrice des échanges qui existent à l'époque entre les différentes disciplines et font l'originalité des travaux de plusieurs membres de l'école historique allemande d'économie. Elle traduit aussi l'ambition de J. K. von Rodbertus-Jagetzow dans sa volonté d'appréhender concrètement la dimension économique des établissements agricoles. La rupture avec les conceptions de ses devanciers sur l'agriculture romaine est radicale.

Il l'exprime dans une très longue note qui consiste en une réfutation méthodique de l'*Économie politique des Romains* d'A. Dureau de La Malle²¹⁷. J. K. von Rodbertus-Jagetzow y dénonce ces *a priori* négatifs sur le niveau technique de l'agriculture romaine. Utilisant dans une perspective complètement renouvelée les textes agronomiques latins, il démontre au contraire l'existence de pratiques culturelles développées. Selon lui, les Romains maîtrisaient parfaitement l'alternance des cultures et avaient découvert, empiriquement, le rôle de la jachère. A. Dureau de La Malle ne l'a pas compris parce qu'il fait l'erreur, comme beaucoup d'agronomes modernes, de considérer la jachère comme une terre stérile. J. K. von Rodbertus-Jagetzow explique que non seulement son existence est justifiée par le cycle des cultures mais aussi qu'elle peut produire du foin. Il montre justement que les Romains connaissent les prairies artificielles et ont perçu l'importance du fourrage pour nourrir le bétail et produire, ainsi, de la fumure. Il souligne, fort justement, que la littérature latine atteste l'existence d'une gestion des engrais qui se manifeste, par exemple, en ville par la collecte des gadoues ou le curage des latrines. Il rappelle que l'élevage associé à la stabulation est aussi un moyen efficace de produire de la fumure en plus grande quantité. Il conclut en l'existence d'une agriculture intensive utilisant largement les engrais organiques et des instruments agraires évolués, comme la charrue à roues mentionnée par Pline. Cette agriculture est pratiquée par des entreprises agricoles qui représentent le secteur le plus moderne de l'économie agraire et qui obtiennent des rendements fort comparables à ceux de l'agriculture moderne, avant l'utilisation des

²¹³ Rodbertus-Jagetzow, 1907, p. 470.

²¹⁴ Il possédait un domaine à Tellow, village situé à 30 km au sud de Rostock et à une quarantaine de kilomètres à l'ouest de Jagetzow, où se trouvait la propriété de J. K. von Rodbertus. Ces deux villages appartiennent aujourd'hui au Lande de Mecklenburg-Vorpommern, en 1860 le premier dépendait du Mecklenburg et le second était prussien.

²¹⁵ *Der isolirte Staat in Beziehung auf Landwirthschaft und Nationalökonomie : oder Untersuchungen über den Einfluß, den die Getreidepreise, der Reichthum des Bodens und die Abgaben auf den Ackerbau ausüben*, Hamburg, Perthes, 1826.

²¹⁶ Pinchemel, Pinchemel, 1988, p. 170-171 et fig. 38.

²¹⁷ Cette note court de la page 463 à la page 468 (Rodbertus-Jagetzow, 1907).

engrais chimiques. La force de son argumentation réside dans sa façon de montrer que les pratiques agraires décrites, sans ordre, par les auteurs anciens appartiennent à des systèmes techniques cohérents. C'est sa capacité à les comprendre et à les décrire selon une approche agronomique qui constitue l'originalité et la modernité de son discours.

J. K. von Rodbertus-Jagetzow détermine ainsi plusieurs systèmes de pratiques culturales qui correspondent à des régimes agraires et des modes d'exploitation du sol différents. Ils ne sont pas antagonistes mais complémentaires. Leur mise en œuvre dépend des moyens du propriétaire mais aussi du contexte économique de l'exploitation. Dans la seconde partie de son article, beaucoup moins originale, il montre que les entreprises agricoles pratiquant la culture en grand et recherchant des rendements élevés sont plus fragiles que les autres parce qu'elles exigent des investissements en matériel et en travail très élevés. Comme ses contemporains, il pense que l'enchérissement de la main-d'œuvre servile a provoqué une augmentation des coûts de production et obligé les propriétaires à subdiviser leurs domaines en unités plus petites et à les confier à des esclaves casés ou des exploitants libres²¹⁸. La dégradation des conditions sociales sous l'Empire tardif a eu pour conséquence l'avènement du colonat puis du servage²¹⁹.

Il est étonnant de constater que l'analyse technique et agronomique de J. K. von Rodbertus-Jagetzow a eu très peu d'écho chez les historiens allemands, y compris parmi les partisans « modernistes » d'une économie antique développée. Pour se limiter à deux exemples choisis dans les productions les plus tardives de l'école historique allemande, on peut remarquer que H. Gummerus, dans le gros article qu'il consacre à l'économie rurale de Caton, de Varron et Columelle²²⁰, ne présente pas les interprétations agronomiques de J. K. von Rodbertus-Jagetzow alors qu'il le cite dans l'introduction et commente longuement les arguments échangés par K. Bücher et Ed. Meyer. Le cas d'August Meitzen (1822-1910) est encore plus révélateur. Il écrit, en 1895, une somme considérable sur la civilisation rurale de plusieurs peuples de l'Europe occidentale. Son objectif est de caractériser leur culture par l'étude de leurs pratiques agraires, de l'organisation de leurs terroirs et de leurs habitats. Il considère que la charrue a été inventée par les populations germaniques et que son utilisation (*Ackerbestellung*) explique certains des traits caractéristiques de la civilisation rurale allemande. Les spécificités de l'agriculture romaine découlent quant à elles de l'usage de l'araire²²¹. L'interprétation ethnique d'A. Meitzen se situe dans la lignée des travaux de W. Roscher ou de G. Schmoller et procède d'une logique foncièrement différente de celle de J. K. von Rodbertus-Jagetzow.

Le conseiller de F. Lassalle s'intéresse aux établissements agricoles en tant qu'entreprise domaniale (*Gutsbetrieb*). Il essaye de comprendre leur fonctionnement économique et ses évolutions dans le temps et l'espace. A. Dureau de La Malle, on s'en souvient, a emprunté cette voie de recherche mais avec un succès moindre car son analyse s'est rapidement heurtée à ses *a priori* négatifs sur le niveau de technicité de l'agriculture romaine. J. K. von Rodbertus-Jagetzow partage aussi quelques-uns des partis pris de son temps mais il est capable de les dépasser en portant son attention sur les unités économiques fondamentales. Son analyse descend ainsi jusqu'à l'échelon où se prennent finalement les décisions : celui du propriétaire ou de l'exploitant. Cette démarche préfigure, sans conteste, les travaux de M. Weber mais avec une sensibilité aux problèmes agronomiques peu fréquente à son époque.

²¹⁸ Rodbertus-Jagetzow, 1907, p. 471-473.

²¹⁹ Rodbertus-Jagetzow, 1907, p. 485-486.

²²⁰ Gummerus, 1906.

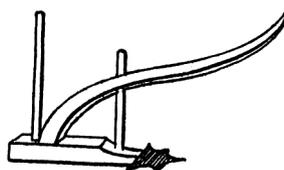
²²¹ Meitzen, 1895, p. 272-284.

Pourtant, la perspective de recherche représentée par A. Meitzen est demeurée dominante dans la deuxième moitié du XIX^e et au début du XX^e s. Pas seulement en Allemagne mais aussi en France avec, notamment, les travaux de G. Roupnel qui attribue les spécificités de la civilisation rurale de la France à des courants de peuplements. L'*openfield* et l'habitat groupé seraient ainsi l'œuvre de populations néolithiques venues de l'Est.

Cette approche ethnique des problèmes agraires est symptomatique d'une époque préoccupée par l'identité culturelle et historique des peuples. L'analyse conduite ici a montré comment, à la suite de J. Simonde de Sismondi puis de Fr. List, l'école historique allemande a constitué un corps de doctrine en partie dans un antagonisme avec les thèses défendues par les économistes « classiques ». Leur critique les a poussés à réhabiliter la dimension sociale des phénomènes économiques et historiques. La nation, l'État et les institutions ont été désignés comme les véritables acteurs de l'évolution historique, avant le développement économique qui n'est plus que la manifestation muette de ce processus plus profond. Les sociétés évoluent et se transforment en fonction d'un ordre préétabli qui préside à l'organisation de leurs différentes composantes. Pour des auteurs comme W. Roscher ou G. Schmoller, cette identité « nationale » se perpétue par le sang et détermine le destin de la « race ». L'histoire, en association avec les autres disciplines, permet d'appréhender la structure des sociétés et de suivre leurs évolutions dans le temps. Elle permet de comparer leurs modes d'organisation, leurs réussites et leurs échecs.

Cette analyse historique ne peut être isolée du processus politique qui aboutit à l'unification allemande. Il a été montré combien la perception du destin de la Gaule à la fin de l'Empire avait pu être influencée par les réflexions en cours sur l'origine germanique de la nation allemande. L'emprise des thèmes développés par l'école historique allemande sur les recherches actuelles des historiens et des archéologues ne doit pas être négligée. Le présent chapitre a été l'occasion de suivre les avatars de certaines de ces conceptions comme le *landnahme*, les modalités de la « germanisation de la Gaule » ou le rôle de la noblesse franque. Une historiographie méthodique et plus complète des travaux des historiens allemands du XIX^e et du XX^e s. sur la situation de la Gaule à la fin de l'Empire et la constitution des royaumes romano-germaniques reste à entreprendre.

Paradoxalement, l'intérêt nouveau porté à l'histoire de la Gaule par les historiens allemands n'a pas renouvelé dans les mêmes proportions les connaissances acquises sur cette province. Certes, des corpus totalement nouveaux ont été constitués et des histoires inspirées par les normes historiographiques modernes ont été écrites. Mais l'économie rurale de la Gaule continue d'être analysée selon les références classiques du déclin de la petite propriété, du développement des *latifundia* et du colonat. Hormis l'étude novatrice mais isolée de J. K. von Rodbertus-Jagetzow, l'agriculture gallo-romaine reste fort peu étudiée.



LE DOMAINE GALLO-ROMAIN ET
L'ARCHÉOLOGIE FRANÇAISE :
ENTRE A. DE CAUMONT ET
N. FUSTEL DE COULANGES

ADOLPHE DUREAU DE LA MALLE et J. Simonde de Sismondi ont en commun un indéniable intérêt pour l'histoire économique de l'Antiquité et le monde des campagnes qui distingue nettement leurs œuvres de celles de leurs contemporains francophones. Il a été montré dans le chapitre précédent que plusieurs des thèses avancées par le second ont servi de référence et nourri les travaux des fondateurs de l'école historique allemande. Les perspectives de recherche suivies par A. Dureau de La Malle ont en revanche été presque totalement ignorées par les historiens français du milieu du XIX^es. S'agissant de la Gaule, cette indifférence est d'autant plus singulière que l'essor des sociétés savantes a pour conséquence de livrer aux érudits des données archéologiques nombreuses et totalement nouvelles sur l'habitat rural gallo-romain. A. de Caumont rassemble ainsi les plans de plusieurs *villæ* et de nombreuses observations sur les techniques de construction antiques dans des ouvrages qui constituent, jusqu'au début du XX^es., les seuls manuels utilisés par les archéologues français. Il faut attendre 1875 et la publication par N. Fustel de Coulanges de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* pour qu'un historien porte à nouveau son attention sur les campagnes de la Gaule. Son œuvre, publiée en grande partie après sa mort, a marqué durablement les travaux des historiens. Paradoxalement, et hormis quelques exceptions dont celle brillante d'A. Grenier, le changement de paradigme imposé par N. Fustel de Coulanges n'a pas contribué à renouveler l'intérêt des archéologues français pour le monde des campagnes. L'archéologie rurale gallo-romaine est demeurée, pendant une grande partie du XX^es., la parente pauvre d'une discipline qui a progressivement réussi à faire reconnaître la spécificité de ses objectifs et de ses méthodes.

Très rapidement esquissée, l'historiographie française des campagnes de la Gaule apparaît ainsi dans toute sa singularité, notamment si on compare son évolution à celle que connaît son homologue allemande à la même époque. Au risque d'être quelque peu caricatural, on peut considérer que les historiens français se distinguent par leur indifférence aux questions économiques qui animent la science outre-Rhin et les archéologues par leur désintéret profond et durable pour les campagnes de la Gaule. L'ambition de ce chapitre est de saisir, par l'analyse concrète de plusieurs contributions exemplaires, les raisons de cette double désaffection. Chemin faisant, on verra que cette approche, qui paraît réductrice, à l'avantage d'illustrer les

relations complexes et tout à fait particulières que l'histoire et l'archéologie ont entretenues durant cette période.

I. Fr. Guizot, Au. Thierry et A. de Caumont

Les noms de François Guizot¹ et d'Augustin Thierry² sont inséparablement attachés à cette nouvelle façon d'écrire l'histoire qui marque la renaissance de cette discipline durant la Restauration et la monarchie de Juillet. Au-delà de leur apport méthodologique indéniable, Cl. Nicolet a montré que leurs œuvres historiques sont aussi le support d'une réflexion philosophique et politique sur le rôle de la nation et les missions de chacune des « classes » qui la composent³. Fr. Guizot et Au. Thierry défendent une conception libérale de la société que le premier s'est attaché à promouvoir comme ministre puis président du conseil de Louis-Philippe⁴. Son action politique est dictée par la volonté de mettre en place des institutions qui garantissent l'exercice d'un pouvoir fondé sur l'adhésion des citoyens éclairés aux principes de la monarchie constitutionnelle⁵. Le droit et la raison doivent partout régler les relations des individus avec l'État. Le fonctionnement démocratique de cette société est assuré par une élite issue de la « classe moyenne ». Son intelligence est un gage d'harmonie, elle préserve la nation des désordres et des drames que l'usage désordonné et chaotique de la démocratie lui a fait subir par le passé. Elle garantit ce que Fr. Guizot nomme le « gouvernement représentatif ».

Le régime de Louis-Philippe, qui est censé s'en approcher le plus, est selon lui l'aboutissement d'une longue évolution qui a porté au pouvoir la bourgeoisie et fait triompher avec elle les valeurs du « gouvernement représentatif ». L'histoire de la nation française se confond avec l'histoire de cette classe et de son émancipation progressive :

Personne n'ignore le grand rôle que le Tiers-État a joué en France ; il a été l'élément le plus actif et le plus décisif de la civilisation française, celui qui a déterminé, en dernière analyse, la direction et le caractère. Considérée sous le point de vue social, et dans ses rapports avec les diverses classes qui coexistaient sur notre territoire, celle qu'on a nommée le Tiers-État s'est progressivement étendue, élevée, et a d'abord modifié puissamment, surmonté ensuite, et enfin absorbé, ou à peu près, toutes les autres.⁶

Selon lui, la bourgeoisie trouve son origine dans les institutions municipales de l'Antiquité romaine et dans la classe qui se charge de les défendre et de les faire vivre. Chaque période de l'histoire de France correspond à un stade de son développement⁷. Celui-ci n'est pas linéaire, il a connu à plusieurs reprises des phases d'arrêt ou de régression. Ainsi, à la fin de l'Antiquité, la politique des empereurs du Bas-Empire a eu pour conséquence de restreindre les libertés municipales, d'anéantir les élites qui en avaient la charge et de promouvoir une nouvelle classe gouvernante composée de militaires et de membres d'une administration devenue pléthorique. Dans les *Essais sur l'histoire de France*, déjà cités au chapitre précédent⁸, Fr. Guizot résume ainsi ce processus :

¹ François Pierre Guillaume Guizot (1787-1874).

² Jacques Nicolas Augustin Thierry (1795-1856).

³ Cl. Nicolet a consacré le cinquième chapitre de la *Fabrique d'une nation* à Fr. Guizot et Au. Thierry.

⁴ Fr. Guizot a été successivement ministre de l'Intérieur, de l'Instruction publique, des Affaires étrangères de Louis-Philippe avant de devenir, en 1847, son président du conseil jusqu'à son renvoi le 23 février 1848.

⁵ Nicolet, 2003, p. 113-114.

⁶ Guizot, 1832, p. 122.

⁷ Guizot, 1832, p. 144-145.

⁸ Cf. *supra*, chapitre II, p. 42.

Le grand fait qu'avait entraîné le système du despotisme impérial, et qui explique seul le phénomène dont je m'occupe, c'est la dissolution, la destruction, la disparition de la classe moyenne dans le monde romain. À l'arrivée des Barbares, cette classe n'existait plus. C'est pourquoi il n'y avait plus de nation. Cet anéantissement de la classe moyenne fut surtout le résultat d'un régime municipal qui l'avait rendue à la fois l'instrument et la victime du despotisme impérial.⁹

Après l'invasion, les populations urbaines se réfugient dans les campagnes ce qui affaiblit davantage le rôle social des villes et de la « classe » moyenne qui les occupe encore¹⁰. Durant la période médiévale, populations des villes et des bourgs ruraux n'auront de cesse de reconquérir cette liberté perdue. Plus tard, forte de son indépendance retrouvée, la bourgeoisie se renforce progressivement pour finalement dominer tous les secteurs de la société¹¹. La révolution de 1830 peut être considérée comme le terme de son long cheminement vers l'accession au pouvoir. En établissant la monarchie de Juillet sur les principes du « gouvernement représentatif », Louis-Philippe réconcilie définitivement la nation et la bourgeoisie. Il annihile le conflit séculaire qui opposait le tiers état aux autres classes. C'est du moins ce que pensait Fr. Guizot jusqu'à ce que sa politique contribue au déclenchement de la révolution de 1848.

D'une manière générale, Au. Thierry partage les conceptions philosophiques et politiques de son aîné et sa volonté de réformer l'histoire de France dans ses objectifs, ses méthodes et jusque dans son enseignement et son organisation institutionnelle. Comme ce dernier, il pense que le destin de la nation française s'explique par la lutte de la bourgeoisie pour sa reconnaissance sociale¹². Il considère que ce conflit prend sa source dans l'antagonisme originel qui a opposé le tiers état à la noblesse franque de l'invasion. Avec peut-être plus de force que Fr. Guizot, il redonne un sens à la thèse ancienne d'H. de Boulainvilliers (1658-1722) qui justifiait les privilèges de la noblesse par la conquête¹³. Mais sa perspective est radicalement opposée car il se place résolument dans le camp des vaincus. Il consacre ainsi une partie importante de son œuvre à décrire l'affrontement séculaire de ces deux « races ». Le tiers état des villes gallo-romaines, des communes médiévales et de la bourgeoisie moderne contre une noblesse tirant ses droits des privilèges gagnés, l'épée à la main, par Clovis et ses guerriers :

Nous croyons être une nation, et nous sommes deux nations sur la même terre, deux nations ennemies dans leurs souvenirs, inconciliables dans leurs projets : l'une a autrefois conquis l'autre ; et ses desseins, ses vœux éternels sont le rajeunissement de cette vieille conquête éternée par le temps, par le courage des vaincus, et par la raison humaine.¹⁴

⁹ Guizot, 1842, p. 3.

¹⁰ « La prépondérance sociale passa des villes aux campagnes. » (Guizot, 1832, p. 138-139).

¹¹ « Nulle part vous ne rencontrerez une classe de la société qui, partant de très bas, faible, méprisée, presque imperceptible à son origine, s'élève par un mouvement continu et un travail sans relâche, se fortifie d'époque en époque, envahit, absorbe successivement tout ce qui l'entoure, pouvoir, richesse, lumières, influence, change la nature de la société, la nature du gouvernement, et devient enfin tellement dominante qu'on puisse dire qu'elle est le pays même. » (Guizot, 1832, p. 124).

¹² « Son histoire [celle du tiers état], qui désormais peut et doit être faite, n'est au fond que l'histoire même du développement et des progrès de notre société civile, depuis le chaos de mœurs, de lois et de conditions qui suivit la chute de l'empire romain, jusqu'au régime d'ordre, d'unité et de liberté de nos jours. Entre ces deux points extrêmes, on voit se poursuivre à travers les siècles la longue et laborieuse carrière par laquelle les classes inférieures et opprimées de la société gallo-romaine, de la société gallo-franke et de la société française du Moyen Âge, se sont élevées de degré en degré jusqu'à la plénitude des droits civils et politiques, immense évolution qui a fait disparaître successivement du sol où nous vivons toutes les inégalités violentes ou illégitimes, le maître et l'esclave, le vainqueur et le vaincu, le seigneur et le serf, pour montrer enfin à leur place un même peuple, une loi égale pour tous, une nation libre et souveraine. » (Thierry, 1853, p. 1-2).

¹³ Nicolet, 2003, p. 120-121.

¹⁴ Thierry, 1835, p. 292.

La critique moderne n'a pas toujours interprété à sa juste mesure le sens donné par Au. Thierry à cette opposition. Elle a parfois été abusée par le vocabulaire utilisé par celui-ci, notamment lorsqu'il la décrit comme une « antipathie de race »¹⁵. Contrairement à ce que pense K. F. Werner, il n'y a pas d'affinité idéologique entre les conceptions d'Au. Thierry et les théories « raciales » développées par certains représentants de l'école historique allemande¹⁶. La « lutte des races » qu'il retrace est plutôt une « lutte des classes ». Elle trouve son origine dans la conquête mais se renouvelle constamment pour s'adapter aux évolutions sociales. Au. Thierry ne croit pas un seul instant que les Bourbons de son temps puissent être les héritiers directs des petits rois dont il décrit la barbarie dans les *Récits des temps mérovingiens*¹⁷. En revanche, il est persuadé que la noblesse de la Restauration opprime la bourgeoisie comme les chefs francs accablaient la « classe » moyenne gallo-romaine. La filiation n'est pas ethnique mais politique :

Il faut le dire, car l'histoire en fait foi ; quel qu'ait été le mélange physique des deux races primitives, leur esprit constamment contradictoire a vécu jusqu'à ce jour dans deux portions toujours distinctes de la population confondue. Le génie de la conquête s'est joué de la nature et du temps ; il plane encore sur cette terre malheureuse. C'est par lui que les distinctions des castes ont succédé à celles du sang, celles des ordres à celles des castes, celles des titres à celles des ordres. [...] On ne peut contester ici que la filiation naturelle ; la descendance politique est évidente. Donnons-la donc à ceux qui la revendiquent ; et nous, revendiquons la descendance contraire. Nous sommes les fils des hommes du tiers-état ; le tiers-état sortit des communes ; les communes furent l'asile des serfs ; les serfs étaient les vaincus de la conquête.¹⁸

Même si la pensée d'Au. Thierry n'est pas totalement vierge de desseins nationalistes¹⁹, sa conception de la nation est très proche de celle des Lumières. En tout cas, elle ne peut être confondue avec les thèses « raciales » soutenues, en Allemagne, par les auteurs cités au chapitre précédent ou, en France, par A. de Gobineau²⁰. En réduisant, avec Fr. Guizot, la nation au tiers état, il lui donne une base sociale. Elle doit sa cohésion à un contrat passé entre l'État et le corps social dont seraient toutefois exclus les membres de la noblesse n'acceptant pas le principe du « gouvernement représentatif ».

Il n'est donc pas faux de considérer Fr. Guizot et Au. Thierry comme les idéologues d'une nouvelle histoire nationale, à condition de rappeler que cette histoire est fondamentalement sociale. Le plus surprenant est alors de constater le très faible intérêt que les deux auteurs manifestent dans leurs œuvres pour les problèmes économiques. Ce paradoxe apparaît frappant quand on se souvient que l'*Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'empire romain jusqu'en 1789* est publiée à peu près en même temps que l'*Histoire des Français* de J. Simonde de Sismondi qui fait, comme on l'a vu au chapitre précédent, une large place à l'analyse économique. Pourtant, Fr. Guizot, le futur homme d'État, et Au. Thierry, l'ancien disciple de Saint-Simon, devaient nécessairement entretenir une certaine familiarité avec cette

¹⁵ Thierry, 1835, p. 291.

¹⁶ « Ces théories du second XIX^e siècle proclamaient des nécessités “scientifiquement prouvées”, s'appuyaient sur des “explications” historiques faciles et provoquaient un mélange d'agressivité et de fatalisme ; elles plongeaient loin leur racine et l'on trouve une sorte de “lutte des races” pré-darwinienne chez Augustin Thierry. » (Werner, 1996, p. 8, note 5).

¹⁷ Les *Récits des temps mérovingiens* précédés de *Considérations sur l'histoire de France* ont paru à Paris, en 1840, chez T. Tessier.

¹⁸ Thierry, 1835, p. 297.

¹⁹ Nicolet, 2003, p. 136-137.

²⁰ Arthur de Gobineau a publié, de 1853 à 1855, un *Essai sur l'inégalité des races humaines* dont le titre résume bien tout le projet.

discipline. Leur attitude n'est pas isolée ; Amédée Thierry ²¹, le frère cadet d'Augustin, ne consacre pas une ligne à l'économie dans son *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine* qui est pourtant publiée en 1840, la même année que l'*Économie politique des Romains* d'A. Dureau de La Malle ²². Quelques années plus tard, E. Bonnemère, dans son *Histoire des paysans*, ne peut que constater la faiblesse des travaux français consacrés à l'histoire de l'économie et singulièrement à la situation des campagnes ²³.

En ce qui concerne Fr. Guizot, cette indifférence s'explique aisément par l'importance qu'il accorde à la ville et aux institutions municipales dans lesquelles il cherche, on s'en souvient, l'origine du tiers état. Pour l'Antiquité, cette attitude l'amène à privilégier les formes urbaines de la civilisation romaine. Seules les villes ont pour lui un rôle social ²⁴. Dans une hyperbole souvent citée, il en arrive même à nier l'existence de la ruralité dans l'occident romain :

Il n'y avait, à cette époque, point de campagne ; c'est-à-dire les campagnes ne ressemblaient nullement à ce qui existe aujourd'hui ; elles étaient cultivées ; il le fallait bien ; elles n'étaient pas peuplées. Les propriétaires des campagnes étaient les habitants des villes ; ils sortaient pour veiller à leurs propriétés rurales ; ils y entretenaient souvent un certain nombre d'esclaves ; mais, ce que nous appelons aujourd'hui les campagnes, cette population éparsée, tantôt dans des habitations isolées, tantôt dans des villages, et qui couvre partout le sol, était un fait presque inconnu à l'ancienne Italie. [...] En nous renfermant dans l'Occident, nous retrouvons partout le fait que j'ai indiqué. Dans les Gaules, en Espagne, ce sont toujours des villes que vous rencontrez ; loin des villes, le territoire est couvert de marais, de forêts. ²⁵

Au. Thierry reprend cette idée et l'applique à la Gaule de la fin de l'Antiquité. Il s' imagine ainsi des villes servant de refuges à des élites gallo-romaines gardiennes des institutions municipales et des campagnes livrées à la noblesse germanique ²⁶.

Dans la première et rare étude consacrée à l'historiographie des recherches sur l'habitat rural gallo-romain, J. Harmand a montré que les partis pris de Fr. Guizot en faveur de la ville l'avaient conduit à volontairement ignorer les nombreux documents recueillis, à la même époque, par A. de Caumont sur les *villae* gallo-romaines ²⁷. Une rapide présentation des travaux de l'érudit normand montrera le caractère irréductible de leurs approches sur ces questions et, partant, l'important fossé qui se creuse entre les domaines des historiens et des archéologues de la première moitié du XIX^e s.

²¹ Amédée Thierry (1797-1873) a été professeur, préfet de la Haute-Saône de 1830 à 1838, puis conseiller d'État et enfin sénateur.

²² Cette histoire a été incorporée au *Tableau de l'empire romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement impérial en Occident* publié à Paris, chez Didier, en 1862.

²³ « Faisons trêve, il en est temps, à cette éternelle glorification du sabre pour songer à la charrue ; désertons les champs de bataille où la mort moissonne à pleine faux, pour les champs de blé où germe la vie ; laissons reposer l'histoire-bataille, comme l'appelle Monteil, et que l'historien daigne pénétrer enfin dans les chaumières, qu'il a trop longtemps méprisées. » (Bonnemère, 1856, p. vij).

²⁴ « Sous quelque point de vue que vous considérez le monde romain, vous y trouverez cette prépondérance presque exclusive des villes, et la non existence sociale des campagnes. » (Guizot, 1828, p. 15).

²⁵ Guizot, 1828, p. 13-14.

²⁶ « Tout ce qu'il y avait d'élevé, à quelques titres que ce fût, dans la population gallo-romaine, ses familles nobles, riches, industrielles, habitaient les villes, entourées d'esclaves domestiques ; et, parmi les hommes de cette race, le séjour habituel des champs n'était que pour les colons demi-serfs et pour les esclaves agricoles. Au contraire, la classe supérieure des hommes de race germanique était fixée à la campagne, où chaque famille libre et propriétaire vivait sur son domaine du travail des lites [sic] qu'elle y avait amenés, ou des anciens colons qui en dépendaient. Il n'y avait de Germains dans les villes qu'un petit nombre d'officiers royaux et des gens sans famille et sans patrimoine, qui, en dépit de leurs habitudes originelles, cherchaient à vivre en exerçant quelque métier. » (Thierry, 1853, p. 5).

²⁷ Harmand, 1961, p. 25-40.

Le caractère précurseur des travaux d'Arcisse de Caumont (1801-1873) est suffisamment bien établi pour qu'il ne soit point besoin de montrer ici combien ses œuvres et son action politique en faveur des sociétés savantes ont contribué à l'émergence d'une discipline nouvelle consacrée au patrimoine bâti. L'intérêt qu'il porte aux vestiges des habitats ruraux gallo-romains n'est pas différent, par sa nature, de l'attention avec laquelle il étudie les cathédrales ou les forteresses médiévales. L'étude de ces « constructions rurales les plus simples » découle d'un projet systématique qui englobe la totalité des vestiges du passé. En effet, A. de Caumont a clairement la volonté d'appliquer aux édifices une méthode inspirée de celle des premiers géologues et de la taxinomie telle que la pratique C. von Linné. À l'aide d'une analyse fine et méthodique des éléments constitutifs d'un monument, il s'efforce de déterminer leur filiation dans le temps, comme un paléontologue restituerait un arbre phylogénique, et de les classer en différents types à la manière d'un botaniste²⁸. C'est dans cette perspective qu'il décrit les vestiges gallo-romains découverts en France et à l'étranger par les érudits locaux. Ce faisant, il a clairement conscience de donner aux archéologues les références qui leur manquaient : « Nous ne possédons aucun ouvrage didactique qui embrasse la science des antiquités nationales dans toutes ses parties, aucun ouvrage élémentaire qui puisse populariser les connaissances archéologiques. »²⁹.

Le *Cours d'Antiquités monumentales* qu'il professe et publie à partir de 1830 est ainsi conçu comme un manuel rassemblant, selon les critères de sa méthode, les connaissances de son temps et les données fournies par les observations de terrains. Il s'attache donc à présenter les plans de *villa* connus et à décrire précisément les techniques de construction gallo-romaines en les comparant à celles des siècles passés et futurs³⁰. Il a participé, directement ou en conseillant le fouilleur, à plusieurs des chantiers dont il rapporte les découvertes. On l'a vu, par exemple, aider A. Dureau de La Malle quand celui-ci entrepris l'exploration d'un petit habitat gallo-romain sis dans sa propriété, bien nommée, d'Arcisse en Normandie³¹. Il fait preuve, à cet égard, d'un prosélytisme et d'un travail de formation en direction des érudits locaux tout à fait féconds. Les découvertes de *villa* se multiplient et sont soigneusement rapportées dans les nombreuses revues régionales avant de faire l'objet, pour les découvertes les plus importantes, de notices dans le *Bulletin monumental* ou de communications dans les *Congrès archéologique de France*, instruments de diffusion de l'information qu'il a fondés et dirigés une grande partie de sa vie. On a du mal, aujourd'hui, à se représenter l'ampleur du travail d'encadrement de la recherche et de diffusion des connaissances accompli par A. de Caumont. On peut toutefois l'apprécier statistiquement en constatant que parmi les seize plans de *villa*, fouillées en France³² et publiés par A. Grenier en 1934 dans le deuxième tome de son *Manuel d'archéologie gallo-romaine*³³, près de la moitié a déjà été présentée par A. de Caumont dans son *Abécédaire ou rudiment d'archéologie* de 1862 (Planche 4).

²⁸ « Quand on n'a pas observé les monuments avec attention, on distingue à peine leurs différents types ; on voit sans voir, si je puis m'exprimer ainsi. Mais dès qu'on a fait seulement une étude superficielle des formes, qu'on a pu comparer un certain nombre d'édifices de différents âges, on est frappé de leur dissemblance ; on reconnaît bientôt que ceux qui ont été élevés à peu près dans le même temps offrent des analogies constantes, et que tous, à quelque temps qu'ils appartiennent, peuvent être rangés dans un certain nombre de classes, suivant de grands horizons chronologiques. » (Caumont, 1830, p. 15-16).

²⁹ Caumont, 1830, p. 5.

³⁰ Caumont, 1862, p. 52-62.

³¹ Caumont, 1833.

³² Pour des raisons qui seront évoquées plus loin, les nombreuses *villa* fouillées à l'époque de l'annexion de la Moselle et de l'Alsace ont été exclues de ce décompte.

³³ Les deux premiers tomes du *Manuel d'archéologie gallo-romaine* paraissent en 1931 et 1934. Le deuxième tome porte le sous-titre : *L'archéologie des sols*. Ces deux ouvrages constituent les tomes V et VI du *Manuel d'archéologie* de J. Déchelette dont ils poursuivent l'œuvre.

Il faut aussi lui reconnaître le mérite d'avoir été l'un des premiers à identifier clairement la fonction agricole des *villae* gallo-romaines : « La plupart des *villae* n'étaient pas seulement des maisons de plaisance, mais elles comprenaient aussi ce qu'exige l'économie rurale, soit pour loger les bestiaux et les cultivateurs, soit pour serrer les moissons et les autres récoltes. »³⁴. Ses observations de terrains le conduisent à reconnaître dans la partie agricole des *villae* fouillées à peu près exhaustivement les bâtiments consacrés aux activités agraires. Il corrobore son interprétation d'une lecture des textes de Varron et Vitruve et de l'observation des fermes de sa région natale. Néanmoins, il admet que les bâtiments agricoles ne méritent pas une grande attention et sont peu représentatifs des techniques de constructions et de l'art de vivre introduits en Gaule par les Romains³⁵. Il pense toutefois que ces vestiges, même très modestes, devraient être étudiés de façon systématique car ils sont susceptibles de fournir de précieuses informations sur la façon dont les terroirs étaient exploités durant l'Antiquité³⁶.

Cette observation, tout à fait originale pour l'époque, est celle d'un homme de terrain qui s'attache à comprendre les paysages dans lesquels sont implantés les monuments qu'il étudie. Il tire de sa grande fréquentation des campagnes normandes, qu'il parcourt inlassablement depuis l'époque où il se passionnait pour la géologie et la botanique, une perception claire du rôle et de la variété des constructions rurales. Il n'a pas de difficulté à s'imaginer que ces modestes vestiges gallo-romains trouvés par les agriculteurs dans leurs champs sont les ruines d'anciennes fermes qui devaient scander le paysage de la même façon que les fermes normandes ponctuent les plaines bajocasses de son enfance.

Il n'est pas étonnant que ses perspectives de recherches ne rencontrent pas celles développées, à la même époque, par Fr. Guizot et les frères Thierry. Leurs méthodes et leurs objets les opposent radicalement. Pour ces historiens, les campagnes n'ont pas de réalité matérielle. Elles ne sont que le support de phénomènes sociaux qui seuls les intéressent. Comme cela a été montré dans le premier chapitre, A. Dureau de La Malle est l'un des rares historiens qui ait tenté de concilier les deux approches. A. de Caumont l'associe d'ailleurs aux érudits qui l'ont aidé dans la rédaction de son *Cours d'Antiquités monumentales*, au même titre que Désiré Rochette, Pierre Daunou, Antoine Quatremère de Quincy, Louis Petit-Radel, Jacques Champollion-Figeac et Théodore Mionnet³⁷. Cette liste qui unit des historiens de l'art, des archéologues à des numismates et des historiens montre bien la volonté d'A. de Caumont de mettre à profit tous les savoirs de son temps.

De leur côté les représentants de la science historique ne font pas preuve du même éclectisme quand ils étudient la Gaule et ses campagnes. On peut même dire, sans risquer d'être excessif, qu'à cette époque seuls les « antiquaires » s'intéressent à la *villa*. Malheureusement, tous n'ont pas les capacités d'analyse et de synthèse d'A. de Caumont. La plupart des notices consacrées par ces érudits aux habitats ruraux se contentent de présenter rapidement les vestiges et encore plus succinctement le mobilier découvert. Leur attention est surtout attirée par les témoignages architecturaux de la romanité : les bains, les techniques de construction, les mosaïques, les éléments du décor, etc. Les *villae* sont essentiellement perçues comme les lieux de villégiature de riches propriétaires ayant adopté et promu, sur le sol de la Gaule, les mœurs du conquérant romain et très peu comme les instruments d'une économie

³⁴ Caumont, 1862, p. 322.

³⁵ « Les parties annexées à la seconde cour, et appelées *agraria* ou *fructuaria*, offraient moins d'intérêt sous le rapport de l'art. C'étaient des dépendances de la ferme ou de l'exploitation rurale, *villa agraria*. » (Caumont, 1862, p. 322).

³⁶ « L'exploration des ces ruines, dont beaucoup encore ne sont connues que des laboureurs dans le terrain desquels elles existent, pourrait fournir de grandes lumières sur la statistique de nos contrées sous la domination romaine. » (Caumont, 1862, p. 337).

³⁷ Caumont, 1830, p. 13.

agricole dont l'existence est à peine perçue. La longue notice que Jouannet ³⁸ consacre en 1842 aux établissements ruraux de la Gironde est, à ce titre, particulièrement révélatrice du caractère exclusif de cette approche ³⁹. À aucun moment, la fonction agricole des *villæ* qu'il présente n'est envisagée. L'auteur, qui consacre une grande partie de ces travaux aux vestiges antiques de Bordeaux, les considère uniquement comme les maisons de campagne des riches familles de *Burdigala*.

Cette approche est celle de la plupart des confrères de Jouannet. De manière générale, les observations judicieuses d'A. de Caumont sur la fonction des *villæ* ne sont pas reprises et les horizons de recherche qu'il a esquissés, notamment sur les terroirs, ne sont pas explorés avant la fin du XIX^e s. Les érudits se contentent d'enregistrer, sans les interpréter, les découvertes de vestiges et l'économie rurale n'intéresse personne. Il est possible de mesurer cette indifférence en constatant que parmi les 11 126 notices recensées par Ch.-É. Ruelle dans sa *Bibliographie générale des Gaules* publiée en 1886 ⁴⁰ moins d'une dizaine concerne l'agriculture. Les plus substantielles sont celles d'A. Mongez et de L. Reynier publiées en 1818 et analysées dans le premier chapitre du présent mémoire.

Dans un article qui paraît en 1886, les questions posées par N. Fustel de Coulanges apparaissent à la fois comme une dénonciation énergique de ce désintérêt, comme une volonté de réinvestir un domaine délaissé par les historiens et comme la revendication des objectifs d'un programme tout à fait novateur : « L'historien veut savoir, en détail et au vrai, ce que c'était qu'un domaine rural, quelle en était l'étendue moyenne, par quels bras il était cultivé, et quelles étaient les relations entre les cultivateurs et le propriétaire. » ⁴¹. Il convient maintenant de s'interroger sur les motivations profondes de ce changement de paradigme, de comprendre la logique du schéma heuristique imposé par N. Fustel de Coulanges et d'en mesurer les conséquences sur les travaux des historiens et des archéologues de la fin du XIX^e s. et du XX^e s.

II. N. Fustel de Coulanges et le primat du domaine

La critique ne retient souvent de l'œuvre de Numa Denis Fustel de Coulanges (1830-1889) ⁴² que son premier ouvrage, *La Cité antique* ⁴³, qui n'a cessé d'être réédité jusqu'à nos jours. D'un point de vue épistémologique, ce livre précurseur marque incontestablement la volonté novatrice de fonder le discours historique sur la seule critique des sources en instituant une séparation nette entre l'historien et son objet. Pour autant, sa modernité ne doit pas occulter la place essentielle qu'occupe l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* dans l'œuvre de N. Fustel de Coulanges. Inachevée de son vivant, cette entreprise n'a cessé de l'occuper durant toute la seconde partie de sa vie. Les premiers volumes à peine publiés, il s'est remis aussitôt au travail pour introduire, dans les nouvelles éditions, des corrections et des ajouts qui

³⁸ François René Bénit Vatar de Jouannet (1765-1845) se fait appeler Vatar-Jouannet puis Jouannet à la fin de sa vie. Après des débuts dans l'imprimerie, il devient professeur à Sarlat puis conservateur de la bibliothèque de Bordeaux en 1830.

³⁹ Jouannet, 1842.

⁴⁰ Ruelle, 1886.

⁴¹ Fustel de Coulanges, 1886, p. 318.

⁴² Les deux prénoms de Fustel de Coulanges sont Numa et Denis. À la suite de P. Guiraud, son premier biographe, la postérité lui donne souvent le prénom de Numa-Denys. Cet usage n'est pas attesté par l'état civil et lui-même n'utilisait que son patronyme pour signer ses travaux. L'association, en un prénom composé, du nom de l'organisateur des institutions religieuses de Rome et de celui de l'un des saints patrons de la dynastie mérovingienne est évidemment plus évocatrice !

⁴³ *La Cité antique, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome*, Paris, Durand, 1864.

les enrichissent considérablement. On doit à Camille Jullian le mérite d'avoir achever ce travail de révision dans le respect scrupuleux de la méthode et des consignes de son maître.

Il n'est pas inutile, pour bien comprendre la chronologie de ces travaux, de rappeler brièvement les dates de parution et de réédition des volumes de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*. N. Fustel de Coulanges a publié deux volumes de son vivant et le troisième a été édité quelques mois après sa mort⁴⁴. Le premier ouvrage a été complètement repris et scindé en deux volumes qui ont été édités par les soins de C. Jullian. Ce dernier s'est également chargé de faire paraître, à partir des manuscrits et des notes laissées par N. Fustel de Coulanges, les deux derniers volumes. L'édition définitive, en six volumes, s'établit donc comme suit :

- *La Gaule romaine* (1890) ;
- *L'invasion germanique et la fin de l'Empire* (1890) ;
- *La Monarchie franque* (1888) ;
- *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne* (1889) ;
- *Les Origines du système féodal. Le Bénéfice et le patronat pendant l'époque mérovingienne* (1890) ;
- *Les Transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne* (1891).

Ainsi constituée, l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* apparaît, à bien des égards, comme une entreprise aussi considérable, par son ampleur et son projet, que le *Droit public des Romains* publié, à peu près à la même époque, par Th. Mommsen⁴⁵. Il peut paraître paradoxal d'associer le nom de ces deux savants alors que le premier, sortant de sa réserve habituelle, a pris la plume pour dire combien il était opposé aux idées développées par le second, au lendemain du premier conflit franco-allemand, et que la critique, s'emparant de ce conflit, a fait de ces deux grands historiens les représentants de deux conceptions radicalement opposées de l'histoire⁴⁶. Cette querelle politique existe mais ne doit pas masquer l'essentiel : Th. Mommsen et N. Fustel de Coulanges poursuivent la même ambition. Ils cherchent, au-delà de l'écume des civilisations, le substrat solide, déterminant et relativement stable sur lequel elles se développent et que révèlent les comportements religieux, sociaux et politiques des peuples. Tout les deux sont persuadés que cette infrastructure se dévoile à l'historien par l'étude de ce qu'ils appellent les « institutions ». Il ne s'agit pas uniquement des règles fixées par le droit mais de tous les phénomènes sociaux qui s'organisent selon un système cohérent. Avec peut-être plus d'acuité que son collègue allemand, l'auteur de *La Cité antique* a clairement conscience de la grande pérennité de ces « institutions » et de leur remarquable résistance aux fluctuations politiques et à la volonté des individus. Cette perception de l'histoire l'amène à privilégier les structures qui assurent la continuité des sociétés et à relativiser la portée des événements qui marquent la périodisation historique⁴⁷. Animé par la

⁴⁴ *L'Empire romain. Les Germains. La royauté mérovingienne* (1875), *La monarchie franque* (1888), *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne* (1889).

⁴⁵ Nicolet, 2003, p. 218-219.

⁴⁶ « Vous êtes, monsieur, un historien éminent. Mais, quand nous parlons du présent, ne fixons pas trop les yeux sur l'histoire. La race, c'est de l'histoire, c'est du passé. La langue, c'est encore de l'histoire, c'est le reste et le signe d'un passé lointain. Ce qui est actuel et vivant, ce sont les volontés, les idées, les intérêts, les affections. L'histoire vous dit peut-être que l'Alsace est un pays allemand ; mais le présent vous prouve qu'elle est un pays français. Il serait puéril de soutenir qu'elle doit retourner à l'Allemagne parce qu'elle en faisait partie il y a quelques siècles. » (Fustel de Coulanges, 1893, p. 511).

⁴⁷ Nicolet, 2003, p. 222-223.

même vision, Th. Mommsen considère, on l'a vu ⁴⁸, que cette permanence des sociétés est assurée par l'État. Dans l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, N. Fustel de Coulanges pense que ce rôle est en partie joué par le domaine rural. Ses contemporains n'ont pas vu combien ce changement de perspective était novateur et bouleversait en profondeur les paradigmes de l'histoire nationale imposés par Fr. Guizot et Au. Thierry.

Pourtant, ce parti pris est justifié longuement et à plusieurs reprises tout au long de son *Histoire des institutions*. Il observe, tout d'abord, que les sources littéraires et juridiques latines ne connaissent pas le village tel qu'il se présente à l'époque médiévale, après l'an mille. Elles mentionnent des villes, des municipes, des *vici* mais jamais d'agglomération regroupant des populations rurales ⁴⁹. Il considère donc que l'essentiel des activités rurales avaient pour cadre le domaine rural ⁵⁰. Cette conviction est renforcée par un examen de son rôle social. Pour N. Fustel de Coulanges, non seulement le domaine est l'élément de base de l'économie rurale mais il est aussi et surtout la cellule essentielle autour de laquelle et pour laquelle les institutions s'organisent et se développent :

Pour les peuples qui ont vécu entre les temps de la république romaine et le XVI^e siècle, le domaine rural a été l'organe, sinon unique, du moins le plus important de la vie sociale. C'est là que s'exécutait la plus grande part du travail ; là s'élaboraient la richesse et la force ; là naissait le mouvement qui se transmettait ensuite au corps entier. Le domaine rural était la molécule vivante, et presque tout l'organisme y était virtuellement contenu. C'était aussi dans l'intérieur de ce domaine que se rencontraient les diverses classes des hommes. C'était là que s'appliquaient la plupart des droits ou des obligations de chacune d'elles. Là, bien plus qu'au forum, se sentaient leurs inégalités. Là se marquait leur accord ou éclatait leur conflit. ⁵¹

Cette thèse pourrait présenter quelques affinités avec les conceptions défendues par les Physiocrates qui considéraient l'exploitation agricole comme la base de toute l'économie ou avec les conceptions de J. K. von Rodbertus-Jagetzow qui limitaient à la sphère du domaine familial (*l'oikos*) l'essentiel des activités économiques de l'Antiquité ⁵². En fait, les conceptions historiques de N. Fustel de Coulanges sur le domaine rural ne procèdent pas d'une analyse économique ; terrain sur lequel, malgré ses déclarations de principe, il s'aventure rarement. La primauté qu'il lui accorde découle d'une réflexion sur les institutions et de sa détermination à mettre en avant les faits historiques les plus stables. Selon lui, le domaine rural constitue, indépendamment des bouleversements politiques, l'ossature de la société, de la période gauloise jusqu'à la France du XVI^e s. Durant cette longue période, l'histoire nationale se confond avec celle du domaine rural. Sa formation, ses évolutions et sa disparition en constituent les principales étapes.

Sa première ambition est donc d'en décrire, le plus précisément possible, le fonctionnement général : qu'elle est son étendue, que comprend-il, qui le met en valeur, comment est-il dirigé ? Cependant, malgré le caractère concret de ces questions, l'analyse de N. Fustel de Coulanges demeure essentiellement théorique. C'est pourquoi on cherchera en vain dans son œuvre une étude des conditions matérielles de la production agricole. Pour bien saisir la singularité de cette approche, il faut rappeler les termes du projet poursuivi par son contemporain Léopold

⁴⁸ Cf. *supra*, chapitre II, p. 50.

⁴⁹ Fustel de Coulanges, 1889, p. 39

⁵⁰ « Nous arrivons donc à cette conclusion que, dans la société de l'empire romain, l'unité rurale n'était pas le village, mais le domaine. » (Fustel de Coulanges, 1886, p. 336).

⁵¹ Fustel de Coulanges, 1886, p. 319.

⁵² Cf. *supra*, chapitre II, p. 64.

Delisle (1826-1910) dans un livre que l'on peut considérer, à bien des égards, comme une des premières manifestations accomplies de l'histoire rurale française ⁵³ :

Nous avons d'abord voulu connaître la condition des paysans, les modes de propriété, les charges et les privilèges attachés à la possession du sol, l'administration rurale, les rapports des paysans entre eux, les moyens qu'ils employèrent pour améliorer leur état et s'affranchir des redevances et des services les plus pénibles. Le chiffre de la population, l'instruction élémentaire, la moralité des habitants, leur manière de vivre, les ressources avec lesquelles ils se procuraient des capitaux, ont ensuite été l'objet de nos investigations. Ces questions préliminaires traitées, nous avons abordé l'agriculture proprement dite : nous avons successivement passé en revue le bétail, les fumiers, les prairies, les terres vaines et vagues, les procédés de culture, les espèces cultivées, les forêts, les vignes, le cidre et la bière, les jardins et les vergers, et les différentes espèces de moulins. ⁵⁴

Dans son article de 1886 sur *Le domaine rural chez les romains et a fortiori dans l'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, N. Fustel de Coulanges restreint quant à lui son champ d'investigation aux premières « questions préliminaires » définies par L. Delisle. Certes, après les partis pris excessifs de Fr. Guizot et Au. Thierry en faveur de la civilisation urbaine, les travaux de N. Fustel de Coulanges apparaissent comme un plaidoyer nécessaire au profit du monde rural et de son rôle déterminant dans l'organisation des sociétés antiques. Néanmoins, il faut bien reconnaître que les perspectives heuristiques de N. Fustel de Coulanges sont tout autant idéologiques que celles développées par Fr. Guizot et Au. Thierry. Son domaine rural est une abstraction. N. Fustel de Coulanges s'intéresse à sa fonction sociale, il décrit avec beaucoup de précision et de clairvoyance le statut juridique des personnes et des biens, mais en les isolant de leur substrat matériel, en refusant de les considérer dans leurs interactions avec le milieu et les techniques agraires. Cette démarche l'oppose radicalement à L. Delisle qui, en avance sur son temps, a l'intuition que les institutions féodales, l'état des personnes et des terres entretiennent des rapports complexes avec les conditions naturelles et le système agraire. Il réalise, avec la même prescience, que ces rapports devraient être examinés dans la longue durée par le biais d'études régressives ⁵⁵.

Même si cette assertion mériterait d'être nuancée et mieux établie, il n'est pas abusif de soutenir que la divergence entre les approches de N. Fustel de Coulanges et L. Delisle a continué de distinguer en France, pendant la seconde moitié du XIX^e s. et une grande partie du XX^e s., les travaux des historiens des campagnes de l'Antiquité de ceux de leurs collègues médiévistes. Force est de reconnaître que jusqu'à une date récente les chercheurs qui ont poursuivi, après N. Fustel de Coulanges, l'étude du domaine gallo-romain n'ont pas manifesté beaucoup de curiosité pour les techniques agraires. Ce reproche ne peut être fait aux médiévistes qui ont perçu très tôt l'importance de ces questions. Il est vrai que, pour reprendre la formule de M. Bloch, « l'historien est toujours l'esclave de ses documents » ⁵⁶ et que dans ce domaine les médiévistes disposent de sources écrites incomparablement plus nombreuses et précises comme N. Fustel de Coulanges le constate amèrement à plusieurs reprises ⁵⁷.

⁵³ Jacquot, 1995, p. 20.

⁵⁴ Delisle, 1903, p. IX. La première édition des *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge* est parue à Évreux, chez A. Hérissey, en 1851.

⁵⁵ « Plus que personne, nous reconnaissons les imperfections et les lacunes de ce travail. Nous regrettons surtout de n'avoir pas assez comparé l'état ancien avec l'état moderne. Sans aucun doute, beaucoup des usages que nous avons décrits se pratiquent encore dans quelques cantons de la Normandie. Il eût été intéressant de le constater. » (Delisle, 1903, p. XXXVI).

⁵⁶ Bloch, 1988, p. 49.

⁵⁷ « Pour les deux derniers siècles de la République, nous avons les deux livres de Caton et Varron sur l'agriculture ; mais, si précieux qu'ils soient, ils ne répondent pas à toutes les questions que nous nous posons. Même pour la période impériale, nos documents sont peu nombreux. Nous ne possédons rien qui soit

Néanmoins, comme on l'a vu, le point de vue théorique adopté par celui-ci ne l'incite pas à chercher dans la documentation disponible les informations susceptibles d'éclairer l'existence matérielle des domaines ruraux qu'il étudie. Ainsi, même quand il s'intéresse à l'agencement des différents bâtiments qui composent la *villa*, ce qui lui arrive quelquefois⁵⁸, il préfère rapporter de façon tout à fait conventionnelle les descriptions des Agronomes latins plutôt que d'illustrer son propos par une présentation des données fournies par l'archéologie qu'il aurait pu aisément trouver dans l'*Abécédaire ou rudiment d'archéologie* publié par A. de Caumont, près de vingt-cinq ans plus tôt. De la même façon, lorsqu'il considère le destin de la *villa*, depuis la fin de l'indépendance gauloise jusqu'à la période médiévale, son analyse ne porte que sur les rares sources écrites disponibles et le matériel apporté par les travaux de toponymie de son collègue Marie Henri d'Arbois de Jubainville (1827-1910) dont il fait un grand usage.

Ce dernier les a exposés dans une série d'articles de la *Revue celtique* de 1887⁵⁹. Avant cette date, il a révélé ces idées dans ses cours du Collège de France, où il professe depuis 1882, et à l'occasion de communications données à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dont il est correspondant depuis 1867 et membre depuis 1884. Il n'est pas aisé de savoir dans quelles conditions N. Fustel de Coulanges en a pris connaissance car il mentionne rarement dans ses ouvrages les travaux de ses contemporains. En tout cas, le chapitre, très court, consacré au domaine gallo-romain dans l'édition de 1875 du premier volume de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* ne comprend aucune référence à la toponymie. Cette matière prend en revanche une importance de premier plan dans la troisième partie de son œuvre publiée en 1889⁶⁰. Il est donc légitime de supposer que N. Fustel de Coulanges a trouvé matière à réflexion dans les théories développées par H. d'Arbois de Jubainville. On peut même supposer qu'elles l'ont incité à consacrer, dans ce troisième *opus*, un long chapitre au domaine gallo-romain avant d'aborder les questions relatives à son destin pendant la période mérovingienne. Il importe donc de présenter rapidement les travaux de toponymie d'H. d'Arbois de Jubainville avant d'exposer les critiques que leur oppose N. Fustel de Coulanges et l'utilisation qu'il en fait.

H. d'Arbois de Jubainville déduit de l'étude des textes de César et de Tacite que les Germains et les Gaulois ne connaissaient que la propriété collective de la terre. Après la conquête, l'introduction du droit romain en Gaule a imposé la propriété privée. Les *aedificia* contrôlaient de vastes *pagi* qui ont été alors subdivisés en de multiples *fundi* à la tête de chacun desquels s'est trouvée une *villa*. Les propriétaires ont donné leurs noms à ces nouveaux domaines⁶¹. Cet usage est parfaitement attesté par les sources antiques. Les *fundi* de la table hypothécaire de *Veleia* tirent ainsi leur nom d'andronymes. En Gaule, selon les règles linguistiques propres à cette région, les domaines ont reçu, au moment de leur formation, un nom forgé à partir de celui du premier propriétaire et du suffixe *-ācus* ou *-iācus*⁶². La plupart

analogue aux *polyptyques* du Moyen Âge, rien qui ait la valeur des actes de donation, des testaments, des formules diverses de l'époque mérovingienne. Nous avons les Codes et le Digeste ; mais les lois ne décrivent pas les faits, et les jurisconsultes ne font pas de statistique. Nous avons une riche littérature ; mais les écrivains s'occupent peu de ce qui est vulgaire, et s'il leur arrive d'en parler, c'est comme malgré eux et par quelques phrases qui leur échappent. Nous avons des milliers d'inscriptions ; mais, parmi elles, il n'en est que cinq ou six qui concernent la terre et ceux qui la cultivaient. » (Fustel de Coulanges, 1886, p. 319).

⁵⁸ Fustel de Coulanges, 1886, p. 861-865.

⁵⁹ Ces textes ont été repris par l'auteur dans *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine)*, Paris, E. Thorin, 1890.

⁶⁰ *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne* constitue initialement le troisième volume de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*.

⁶¹ Arbois de Jubainville, 1887, n° 4, p. 98-104.

⁶² « Il est incontestable qu'à l'époque de l'empire romain les régions celtiques soumises à la domination romaine ont eu des noms de lieux en *-ācus* dérivés de noms d'hommes ; les noms de lieux finissant en *-iācus*, c'est-à-dire où le suffixe *-ācus* est précédé d'un i, viennent ordinairement de gentilices ; les noms de lieux qui

de ces toponymes ont été transmis jusqu'à nous selon des usages qui ont parfois modifié leur forme initiale. Ainsi, les nombreux Savigna, Savignac, Savignat, Savigné, Savigneux, Savigny, Sevigny ou Servigny que l'on rencontre aujourd'hui dans la toponymie française tirent tous leur origine de domaines dont les premiers propriétaires portaient le gentilice *Sabiniacus*⁶³. Cette continuité est parfois documentée par les sources. Le village de Jülich, en Rhénanie, tient par exemple son nom d'un *Juliacus* attesté par l'itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger⁶⁴.

Les règles de formation de ces noms étant établies, il est possible d'appréhender les domaines antiques au moment de leur fondation en étudiant de façon régressive la toponymie ancienne. Ces principes simples appliqués de façon systématique, parfois même sans discernement, ont nourri jusqu'à aujourd'hui de nombreux travaux consacrés au domaine gallo-romain. Pour ne citer qu'un exemple, on se rappelle que G. Fouet voit dans le nom du petit pays de Nébouzan une survivance de celui du premier propriétaire de la *villa* de Montmaurin⁶⁵. Néanmoins, l'utilisation de la toponymie pour étudier les domaines gallo-romains se heurtent à plusieurs difficultés dont certaines ont d'ailleurs été reconnues par H. d'Arbois de Jubainville lui-même. En effet, dans l'article fondateur de sa méthode, il admet que certains toponymes anciens puissent provenir d'autres noms que ceux des propriétaires⁶⁶. En toute rigueur, il est délicat de définir l'origine exacte d'un toponyme. Par conséquent, il est fort probable que certains d'entre eux ne désignent que de simples lieux-dits. Enfin, tout le système d'H. d'Arbois de Jubainville repose sur le postulat que la plupart des noms de domaines ont été forgés au moment de leur création, peu après la conquête. Il s'agit bien sûr d'une vue de l'esprit. La formation de toponymes à partir des suffixes en *-ācus* et *-iācus* est attestée durant une longue période. C'est une pratique courante qui a permis de nommer des lieux-dits de nature très différente. Il est donc, d'une part, très hasardeux de les associer systématiquement à d'anciens domaines et, d'autre part, fort aventuré de penser qu'ils ont tous été constitués peu de temps après la conquête.

N. Fustel de Coulanges réfute totalement la première partie de la démonstration d'H. d'Arbois de Jubainville. Il est persuadé que Gaulois et Germains connaissaient la propriété privée de la terre bien avant la conquête⁶⁷. En revanche, il est prêt à admettre que les domaines de cette période aient été aux mains de l'aristocratie gauloise. Il pense aussi qu'ils ont reçu le nom de leurs propriétaires primitifs. Il va même plus loin que H. d'Arbois de Jubainville en notant que ce nom a survécu aux multiples partages ou fusions des domaines. Enfin, il parachève le travail de son collègue celtisant en établissant une filiation entre le territoire du domaine gallo-romain et le finage du village médiéval. Partant, il fait de la méthode toponymique un instrument d'analyse de l'espace et de sa gestion. Sans exploiter complètement cette perspective de recherche, N. Fustel de Coulanges entrevoit que l'étude de la répartition des villages, de leur densité et de leur toponymie peut apporter un éclairage sur l'organisation domaniale de l'Antiquité. L'appel lancé par A. de Caumont est enfin entendu mais, comble du paradoxe, par un historien que laissent indifférent les sources archéologiques.

Il n'en demeure pas moins que les remarques de N. Fustel de Coulanges datent l'intrusion dans le champ de l'historien de préoccupations relatives à l'étude de l'espace. La toponymie

se terminent en *-ācus* précédé d'une consonne viennent en règle générale de surnoms, *cognomina*. » (Arbois de Jubainville, 1887, n° 8, p. 137).

⁶³ Arbois de Jubainville, 1887, n° 4, p. 104.

⁶⁴ Arbois de Jubainville, 1887, n° 4, p. 115.

⁶⁵ « Ce nom de Nébouzan était ainsi intimement lié au cœur du terroir exploité par le premier propriétaire de la *villa* : *Nepos* ou *Nepotius* [...] » (Fouet, 1969, p. 289).

⁶⁶ Arbois de Jubainville, 1887, n° 4, p. 144.

⁶⁷ Fustel de Coulanges, 1889, p. 1-14.

devient l'outil privilégié et presque unique de cette ambition. Un peu moins de quarante ans plus tard, C. Jullian, qu'on ne peut accuser de tenir les sources archéologiques en piètre estime, soutenait encore que l'analyse des toponymes, selon les règles énoncées par H. d'Arbois de Jubainville et reprises par N. Fustel de Coulanges, constituait la première étape de « l'histoire du sol français »⁶⁸. Les sommes considérables de G. Jeanton⁶⁹ ou d'A. Déléage⁷⁰ sur le peuplement de la Bourgogne sont ainsi essentiellement composées, pour les périodes les plus anciennes, à partir d'un examen des toponymes.

Cette méthode n'a jamais été ni soigneusement exposée, ni réellement justifiée. C. Jullian en attribue la paternité à N. Fustel de Coulanges⁷¹. Mais pour ce dernier la permanence des toponymes est une des conséquences de la pérennité des cadres de la civilisation rurale. Comme on va le voir, l'un des buts de *l'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* est de montrer que le domaine rural a peu évolué pendant toute l'Antiquité, qu'il a fermement résisté à l'invasion germanique et à la constitution du régime féodal et que son territoire a servi d'assise au village médiéval. Le nom du domaine a franchi d'autant plus facilement les époques que la valeur économique et sociale de cette cellule de base a été préservée. Chercher les toponymes en *-acus*, comme le préconise C. Jullian, revient donc à accepter comme hypothèse de départ les conclusions de N. Fustel de Coulanges. Démontrer sur ces bases toponymiques la stabilité des formes d'organisation des campagnes françaises relève de la tautologie. Il faudra examiner plus attentivement la grande fortune de ces idées dans les travaux des archéologues du XX^e s. En attendant, afin de favoriser cette comparaison et de rendre justice au caractère novateur de plusieurs des thèses de N. Fustel de Coulanges, une présentation rapide des pages qu'il consacre au domaine gallo-romain et à son évolution s'impose.

Conscient de l'importance que revêt un usage précis et approprié des termes, N. Fustel de Coulanges utilise très peu celui de *villa*. Il constate que dans les sources antiques cette expression a pu désigner à la fois le domaine et l'habitation du maître. Il préfère donc le mot de *fundus* ou ses équivalents français. Comme on l'a vu plus haut, il consacre peu de pages à l'organisation matérielle de la demeure du propriétaire et de ses dépendances agricoles. Il profite néanmoins de cette occasion pour rappeler que le domaine rural est au cœur de la culture, du mode de vie et des préoccupations des propriétaires terriens. Il exprime ainsi sa vive opposition aux thèses et à la façon d'écrire l'histoire de Fr. Guizot et Au. Thierry qu'il ne cite même pas :

Des historiens modernes ont dit que la société romaine ou gallo-romaine n'aimait que la vie des villes et que ce furent les Germains qui enseignèrent à aimer la campagne. Je ne vois pas de quels documents ils ont pu tirer cette théorie. Je crains que ce ne soit là une de ces idées toutes subjectives que l'esprit moderne a introduites dans cette histoire. Ce qui est certain, c'est que les écrits que nous avons du IV^e et du V^e siècle dépeignent l'aristocratie romaine comme une classe rurale autant qu'urbaine ; elle est urbaine en ce sens qu'elle exerce les magistratures et administre les cités ; elle est rurale par ses intérêts, par sa vie quotidienne, par ses goûts. En partageant son existence entre la campagne et la ville, elle paraît avoir une prédilection pour la campagne.⁷²

⁶⁸ « Peu importe si le nom dérivé de *-acus* n'est plus celui d'un chef-lieu de commune, n'est plus que celui d'un hameau, même d'un lieu-dit, même d'une rue : là où est ce nom, là était le centre d'un canton domanial ; et la première chose à faire, quelle que soit la commune étudiée, est de chercher le nom en *-acus* qu'elle offre ou qu'elle offre son voisinage immédiat. » (Jullian, 1926c, p. 141-142).

⁶⁹ Jeanton, 1926.

⁷⁰ Déléage, 1941.

⁷¹ « Mais il faut ajouter que Fustel de Coulanges a bien vu la portée de ces questions topographiques dans son admirable livre sur *l'Alleu*, [...] : il faudra toujours, en les étudiant, avoir présentes à l'esprit les conclusions générales de Fustel. » (Jullian, 1926c, p. 139, note 2).

⁷² Fustel de Coulanges, 1886, p. 865-866.

Cette profession de foi de l'auteur de *La Cité antique* peut surprendre, elle résume pourtant bien l'idée qu'il se fait de cette classe d'individus et de son comportement social. Plus loin dans le même article, il les décrit comme de « grands seigneurs » s'adonnant à la « vie de château »⁷³. Mais des « châteaux » sans défense, largement ouverts sur la campagne et pleins des plaisirs raffinés de la romanité.

Autour de ces « châteaux », il voit les terres agricoles rassemblées en une seule masse délimitée par des bornes sacrées⁷⁴. Elles sont exploitées par une main-d'œuvre esclave placée sous la direction de représentants serviles du maître (*uilicus*⁷⁵, *actor*). Ces esclaves, surtout quand ils sont nombreux, vivent dans des cabanes qui forment de petites agglomérations. Il ne s'agit pas de villages mais de simples écarts habités (*vici*) dépourvus de statut social ou juridique et complètement dépendants du *fundus* de leur propriétaire⁷⁶. En aucun cas ils ne peuvent être apparentés aux villages médiévaux qui se développent autour de la résidence seigneuriale.

En rupture avec les idées de son temps, N. Fustel de Coulanges estime que, très tôt dans le Haut-Empire, une partie des terres du domaine a pu être confiée à des fermiers libres.

Le domaine était, en général, divisé en deux parts : l'une était cultivée directement par le groupe des esclaves travaillant pour le compte du maître seul ; l'autre était affermée ou mise en tenure dans les mains de petits cultivateurs qui en partageaient les profits avec le propriétaire. Ce partage du domaine rural est une coutume à laquelle l'historien doit faire grande attention ; nous le retrouverons au moyen âge, où elle produira les plus grandes conséquences ; il importe de constater qu'elle a existé déjà dans la société de l'empire romain, dont la Gaule faisait partie.⁷⁷

Pour lui, les liens qui lient le propriétaire à son fermier sont tout à fait conformes à l'esprit du droit romain et attestés dès l'époque républicaine sous la forme du contrat de *locatio-conductio*. La pratique qui consiste à céder à titre précaire l'exploitation d'une terre en échange d'un loyer ou d'un fermage est d'ailleurs documentée par de nombreuses sources antiques pendant tout le Haut-Empire. Elle impose au propriétaire de séparer les lots mis en culture directement par les esclaves de ceux confiés à des fermiers⁷⁸. Pour autant, N. Fustel de Coulanges ne pense pas que ces deux catégories de terres aient été physiquement distinguées dans l'emprise du domaine. Il croit qu'il est plus probable que les parcelles cultivées par les uns et les autres se mêlaient au sein du *fundus*⁷⁹. Cette hypothèse a connu par la suite une longue postérité, même si historiens et archéologues ont vite considéré qu'elle s'appliquait plutôt au domaine du Bas-Empire. Elle dévoile aussi certains des biais de la méthode appliquée par N. Fustel

⁷³ Fustel de Coulanges, 1886, p. 866-868.

⁷⁴ « Alentour s'étendaient les champs, qui étaient d'un seul tenant et que limitait une ligne de termes ou bornes sacrées. » (Fustel de Coulanges, 1891, p. 93).

⁷⁵ Suivant les recommandations de R. Martin, la forme *uilicus* a été préférée à celle de *uillicus* qui résulte d'un « nivellement orthographique par rapport au mot *villa* » (Martin, 1974, p. 268, note 2).

⁷⁶ « Dans nombre d'exemple, le *vicus* est un petit groupe de cabanes où vivent les esclaves ou les colons d'un propriétaire. Il est visible qu'en ce cas le *vicus* ne ressemble en rien à nos villages modernes. Il est une dépendance de la *villa* du maître, de même qu'au moyen âge un petit village dépendra du château. Il peut même arriver qu'un seul propriétaire possède plusieurs de ces hameaux de colons autour de sa demeure. » (Fustel de Coulanges, 1886, p. 335).

⁷⁷ Fustel de Coulanges, 1886, p. 857.

⁷⁸ « Scaevola, par exemple, parle, comme d'une chose habituelle, du domaine qui a été vendu ou légué "avec les pécules des esclaves et l'arriéré des fermiers". Ces deux classes d'hommes vivent donc ensemble sur la même terre, et comme il est certain qu'elles travaillent différemment et sans contact entre elles, leur présence simultanée implique que le domaine est divisé en deux parts distinctes. » (Fustel de Coulanges, 1886, p. 858).

⁷⁹ Fustel de Coulanges, 1886, p. 858-859.

de Coulanges et plus particulièrement les perspectives de travail selon lesquelles il envisage l'Antiquité.

Encore une fois, N. Fustel de Coulanges est persuadé de l'intangibilité du domaine rural. Ainsi, il ne croit pas au mythe du *latifundium* et estime que la grande propriété terrienne, décrite par les textes, s'est constituée par la réunion, dans les mêmes mains, de domaines souvent très éloignés les uns des autres. Même dans le cas où ils étaient contigus, il n'est pas persuadé qu'ils aient été systématiquement fusionnés et pense, au contraire, que leur exploitation s'est sans doute maintenue dans les cadres anciens⁸⁰. En toute logique, il considère donc que les transformations du régime agraire antique, comme l'affermage des terres, le casement des esclaves ou le colonat, n'ont pas modifié la structure territoriale du domaine. Partisan à outrance de la stabilité, il en arrive même à restituer des continuités historiques entre des formes d'exploitation de la terre qui ne sont manifestement pas comparables. Ainsi, c'est par pur esprit de système qu'il va chercher l'origine de la réserve des exploitations du haut Moyen Âge dans la part du domaine que le propriétaire du Haut-Empire continuerait de mettre en valeur directement avec ses esclaves. À plusieurs reprises dans *l'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, on a le sentiment que N. Fustel de Coulanges projette dans l'Antiquité des situations qu'il a étudiées à partir de la documentation médiévale. Il le reconnaît d'ailleurs implicitement en constatant que les sources médiévales sont infiniment plus précises et plus utiles pour l'historien des campagnes que les documents reçus de l'Antiquité⁸¹.

Sa vision de l'origine du servage ou du développement du colonat est largement tributaire de cette manière d'appréhender l'Antiquité et de vouloir à tout prix imposer au lecteur l'image d'un monde rural qui évolue très lentement. Il pense ainsi que le servage procède d'une lente et progressive transformation du statut des esclaves installés sur des lots des domaines antiques :

Il s'est formé lentement, obscurément, sans que personne en ait été frappé. Il est venu d'une légère modification dans les usages ruraux. Un propriétaire faisait cultiver sa terre par sa troupe d'esclaves ; il a permis à un de ces esclaves de travailler isolément ; il lui a accordé, au lieu de labourer ici ou là sous les ordres du villicus, de labourer le même champ d'année en année et toute sa vie. Il lui a confié ce petit champ, lui permettant et lui enjoignant à la fois de le cultiver à ses risques et périls. Par là, cette parcelle du domaine s'est changée en une tenure, et cet esclave s'est changé en un serf de la glèbe. Cette obscure transformation date de très loin, et il est impossible de dire à quelle époque elle a commencé.⁸²

De la même façon, il comprend le colonat comme une modification graduelle du statut des tenanciers. Dans les deux cas, il remarque que ces deux formes d'exploitation de la terre se sont d'abord imposées dans la pratique avant finalement d'être reconnues par le droit⁸³.

Tout se passe donc comme si N. Fustel de Coulanges distinguait deux niveaux de fonctionnement des sociétés. Le premier est celui des « institutions ». Elles évoluent progressivement selon une logique qui leur est propre. Ainsi il n'hésite pas à déclarer que : « La

⁸⁰ Fustel de Coulanges, 1886, p. 329-333.

⁸¹ Cf. *supra*, p. 88.

⁸² Fustel de Coulanges, 1886, p. 837.

⁸³ « Cette situation n'est pas née, comme on l'a dit, au IV^e siècle de l'empire ; elle avait peut-être existé dans tous les temps. Ce qui appartient au IV^e siècle, c'est qu'elle soit devenue fréquente et se soit multipliée à l'infini. Le colonat prit alors une telle extension, il finit par enserrer, homme par homme, tant de milliers d'hommes, que le gouvernement et le législateur furent obligés de s'occuper de lui ; alors vinrent les lois impériales qui le reconnurent, qui le fixèrent, qui le déclarèrent immuable. » (Fustel de Coulanges, 1886, p. 851).

société rurale a vécu et s'est conservée d'instinct. »⁸⁴. Le second est représenté par les systèmes politiques et le droit. Il arrive que ces deux plans coïncident. Par exemple, les constitutions impériales sur le colonat ont entériné une évolution du régime du fermage amorcée depuis longtemps et ont officialisé une pratique qui est devenue prépondérante. Cette conception de l'histoire amène N. Fustel de Coulanges à repenser, sur des bases radicalement neuves, l'évolution des campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité.

Il est prêt à admettre que les désordres économiques de cette période ont affaibli la situation sociale des petits et moyens propriétaires ; la crise de la cité attestant sans équivoque des difficultés rencontrées pas les « classes moyennes »⁸⁵. De façon tout à fait originale, il estime que leur détresse sociale est la conséquence de l'enrichissement irrépressible des élites. En accédant à des charges politiques toujours plus importantes, l'aristocratie de l'Empire a déserté les curies municipales ce qui a contribué à augmenter les charges des curiales les moins riches⁸⁶. La ruine de certains d'entre eux a certainement eu des répercussions sur la vigueur de l'économie agricole. N. Fustel de Coulanges considère que ce processus a été aggravé par l'amenuisement de la main-d'œuvre rurale. Il pense, en effet, que le développement de l'emploi industriel, l'amélioration du sort des esclaves et l'accroissement des affranchissements ont privé la terre de nombreux bras. Cette situation a sans doute favorisé le recours au faire-valoir indirect. Finalement, les invasions germaniques ont eu, selon lui, le grand mérite de fournir aux propriétaires gallo-romains la main-d'œuvre qui lui faisait défaut enrayant ainsi le déclin de l'économie rurale et favorisant même sa croissance⁸⁷. Cette analyse de la situation des campagnes à la fin de l'Antiquité n'est pas sans présenter quelques similitudes avec celle développée par J. Simonde de Sismondi, notamment en ce qui concerne le déclin de la population rurale, l'affaiblissement de la classe moyenne et l'apport bénéfique de la main-d'œuvre germanique. Elle marque, sans conteste, la volonté de N. Fustel de Coulanges de réinvestir le champ de l'histoire économique selon des méthodes plus proches de celles du Genevois que de celles de Fr. Guizot ou des frères Thierry.

Le rapprochement s'arrête là car N. Fustel de Coulanges ne partage pas les idées de J. Simonde de Sismondi sur l'état social de la Gaule à la fin de l'Antiquité. Il ne peut ainsi admettre que le grand domaine puisse être à l'origine des maux de la société gallo-romaine. Il considère même que sa prépondérance au Bas-Empire n'est pas attestée par les textes. Selon lui, les sources antiques rapportent essentiellement la constitution de grandes fortunes et ce processus a eu peu de conséquences sur les structures domaniales⁸⁸. Il existe encore, à cette époque, des petites et des moyennes exploitations dans des proportions qui ont peu varié. Par ailleurs, sans nier leur existence, il pense qu'il faut relativiser la taille des plus grands domaines. Leur superficie a rarement dû excéder celle d'une paroisse rurale⁸⁹. Les événements politiques

⁸⁴ Fustel de Coulanges, 1889, p. 463.

⁸⁵ Fustel de Coulanges, 1891, p. 195.

⁸⁶ « Le trait le plus caractéristique de l'histoire des derniers siècles de l'empire est que la classe aristocratique fut toujours en progrès et devint à la fin toute-puissante, tandis que les classes moyennes tombèrent peu à peu dans la pauvreté et dans la servitude. » (Fustel de Coulanges, 1875, p. 255).

⁸⁷ « Il arriva à la classe agricole de l'empire romain ce qui serait arrivé dans notre siècle à la classe ouvrière si la science n'avait pas inventé les machines ; le nombre des bras n'aurait pas été en rapport avec les besoins croissants. La population générale de l'empire pouvait augmenter ; la population agricole restait au-dessous de ce qu'il eût fallu. [...] L'empire lutta pendant trois siècles contre cette difficulté ; l'adjonction de laboureurs germaniques était son salut. » (Fustel de Coulanges, 1875, p. 338).

⁸⁸ « Il est digne d'attention que les immenses fortunes du IV^e siècle n'aient rien changé à l'étendue désormais fixée du domaine rural. » (Fustel de Coulanges, 1886, p. 334).

⁸⁹ « Notre impression générale, à défaut d'affirmation sûre, est que les grands domaines de l'époque impériale ne dépassent guère l'étendue qu'occupe aujourd'hui le territoire d'un village. Beaucoup n'ont que celle de nos petits hameaux. Et au-dessous de ceux-ci il existe encore un assez bon nombre de propriétés plus petites. » (Fustel de Coulanges, 1886, p. 333).

qui accompagnent l'émergence des royaumes gallo-germaniques ne bouleversent pas cette situation. Il n'y a pas eu de modification dans la façon de posséder le sol à la période mérovingienne⁹⁰. Par sa superficie, son mode d'exploitation et son organisation interne, la *villa* du haut Moyen Âge n'est pas différente du domaine antique :

Nous avons observé la nature et l'organisme du domaine rural depuis le quatrième siècle jusqu'au neuvième. La première chose qui nous a frappé dans cette étude, c'est la continuité des faits et des usages. Tel le domaine était au quatrième siècle, tel il est encore au neuvième. Il a la même étendue, les mêmes limites. Il porte souvent le même nom, qui est celui que lui a donné un ancien propriétaire romain. Il est divisé en deux parts, de la même façon qu'autrefois. Un homme en est propriétaire en vertu d'un droit de propriété qui n'a pas varié. Les hommes qui le cultivent sont encore, ou des esclaves, ou des affranchis, ou des colons. La substitution de la tenure servile à l'ancienne servitude s'est constituée pendant ces cinq siècles ; l'affranchissement n'a pas changé de nature ; le colonat est resté immuable.⁹¹

Durant tout le haut Moyen Âge, le domaine est demeuré la cellule de base de la société rurale. Les nombreuses mentions de divisions de domaines, comme l'existence, par exemple, de huitième partie de *villa*, n'affectent pas son intégrité. N. Fustel de Coulanges pense que ses propriétaires ne se partagent pas son territoire mais seulement sa jouissance et son revenu⁹². Avec l'avènement de la féodalité, le domaine s'efface progressivement mais son territoire subsiste en constituant l'assise du village : « On pourra observer plus tard que nos villages modernes sont issus, pour les neuf dixièmes, non pas d'anciens villages, mais d'anciens domaines. »⁹³.

Il n'a pas échappé aux contemporains de N. Fustel de Coulanges combien le renouvellement des connaissances qu'il imposait était capital. Plus récemment, analysant sa contribution dans une perspective historiographique plus large que celle du présent travail, Cl. Nicolet a montré toute la radicalité de son propos⁹⁴. Son « refus de la conquête » repose sur la ferme conviction que les « institutions » qui constituent le socle de la société gallo-romaine n'ont pas été touchées par le changement de régime politique. Les invasions germaniques n'ont mobilisé qu'une petite quantité d'individus qui ont été très rapidement absorbés par la masse des populations gallo-romaines. Leurs pratiques sociales, leurs langues, leur droit et leurs coutumes n'ont pas laissé de traces durables en Gaule, sauf dans les territoires de ses franges septentrionales et orientales⁹⁵. C'est peu dire que les conclusions de N. Fustel de Coulanges s'opposent à la fois à celles de ses compatriotes, Fr. Guizot et Au. Thierry, et à celles de l'école historique allemande présentées au chapitre précédent. Il reproche aux premiers d'avoir prêté à la société germanique de la fin de l'Antiquité des traits abusivement archaïques inventant ainsi entre le monde germanique et la Gaule romaine un conflit ethnique qui n'existait pas⁹⁶. Contre les idées des seconds, N. Fustel de Coulanges affirme tout au long de *l'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* son rejet de

⁹⁰ Fustel de Coulanges, 1889, p. 99.

⁹¹ Fustel de Coulanges, 1889, p. 462.

⁹² Fustel de Coulanges, 1889, p. 250.

⁹³ Fustel de Coulanges, 1886, p. 336.

⁹⁴ Le chapitre : *Fustel de Coulanges ou le refus de la conquête* est le neuvième de *La fabrique d'une nation* (Nicolet, 2003, p. 208-225).

⁹⁵ « Il nous semble donc que l'on a exagéré l'importance de l'invasion du V^e siècle. Elle n'a apporté ni un sang nouveau, ni une nouvelle langue, ni de nouvelles conceptions religieuses, ni un Droit particulier, ni des institutions qui vinssent directement de la Germanie. Elle n'a pas substitué, sur la terre gauloise, un caractère et un esprit germaniques au caractère et à l'esprit gallo-romains. » (Fustel de Coulanges, 1891, p. 558).

⁹⁶ « Le sentiment d'une antipathie de races était inconnu en ce temps là. » (Fustel de Coulanges, 1875, p. 334).

toute explication raciale. Il défend une philosophie de l'histoire et de la nation profondément humaniste dont les fondements et les implications ont été clairement distingués par Cl. Nicolet :

Ainsi la recherche de la longue durée, l'insistance mise sur l'évolution interne des institutions et sur la continuité plus que sur les ruptures, la négation de l'idée de « conquête » organisée, volontaire, systématique aboutit en fait, chez Fustel, à une sorte de disparition, en tout cas de fusion, sur le sol de la Gaule, des « races » diverses (qu'on ne peut réduire aux seuls éléments gaulois, romains, germaniques) au profit d'un mélange, d'un métissage à la fois physique et surtout moral, qui caractérisera la future France.⁹⁷

L'influence des idées de N. Fustel de Coulanges sur les travaux des historiens et des archéologues français du XX^e s. est considérable. Pour s'en tenir à l'objet du présent mémoire, il est aisé de montrer que, très tôt après leur publication, ses ouvrages, et plus particulièrement *l'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, ont constitué la référence de nombreux travaux consacrés aux campagnes de l'Antiquité et du Moyen Âge. Il n'est pas possible de suivre, sur une période aussi longue, les fortunes diverses que ses paradigmes ont connues. Il a donc semblé préférable d'étudier leur réception et leur assimilation à partir d'exemples choisis parmi des travaux représentatifs. Ainsi, il est apparu particulièrement intéressant d'apprécier, dans le détail, le poids de l'héritage fustélien dans la publication que L. Joulin consacre, en 1901, à la *villa* de Chiragan. Cette monographie est, en effet, demeurée la seule étude disponible en France sur une grande *villa* appréhendée dans sa quasi totalité, avant celle publiée par G. Fouet sur Montmaurin, en 1969. De même, il n'est pas concevable de rendre compte de la postérité des travaux de N. Fustel de Coulanges sans souligner la part essentielle prise par C. Jullian et A. Grenier. Sans rien ôter à l'ampleur épistémologique et au caractère profondément novateur de *l'Histoire de la Gaule*, il faut reconnaître à C. Jullian le mérite d'avoir poursuivi et approfondi, par le recours à d'autres sources, plusieurs des perspectives de recherche initiées par N. Fustel de Coulanges. Sa démarche a été confortée et relayée par les travaux d'A. Grenier qui est, à plus d'un titre, le véritable artisan du renouveau de l'archéologie gallo-romaine. Pour autant, il serait injuste de considérer que leurs œuvres consistent seulement en une interprétation, fût-elle brillante et enrichissante, des intuitions de N. Fustel de Coulanges. À propos de plusieurs événements essentiels de l'histoire de la Gaule, leurs conclusions se dissocient résolument du schéma historique fustélien. Il importe d'en rendre compte ici car leurs désaccords éclairent certaines des spécificités de l'historiographie française notamment en ce qui concerne les modalités de la romanisation de la Gaule.

III. Les avatars de l'héritage fustélien : L. Joulin et la *villa* de Chiragan

L'exemple de la fouille et de la publication, par Léon Joulin, de la *villa* de Chiragan aux Martres-Tolosane est instructif à plus d'un titre. En premier lieu, il est l'un des premiers archéologues à mettre en œuvre, en France, pour un site gallo-romain, des techniques de fouilles modernes et extensives. Les terrains de Chiragan avaient livré à plusieurs reprises durant le XIX^e s., de nombreuses substructions et des fragments de statuaire. Les premiers fouilleurs avaient interprété ces vestiges comme ceux de l'agglomération de *Calagurris* mentionnée par l'itinéraire d'Antonin. Reprenant le dossier, L. Joulin réunit d'importants moyens pour entreprendre, de 1897 à 1899, une investigation presque complète d'un terrain

⁹⁷ Nicolet, 2003, p. 223.

d'une superficie supérieure à une quinzaine d'hectares. Son premier objectif est de vérifier l'existence d'une agglomération. Selon une méthode novatrice en France à cette époque, il réalise deux « tranchées parallèles, distantes de 100 et 50 mètres, inclinées à 45 degrés, sur les deux directions principales des substructions, »⁹⁸. La discontinuité des zones bâties et la présence de plusieurs édifices isolés et de petite taille l'amènent à écarter l'hypothèse d'une agglomération. Il est vite persuadé que les vestiges mis au jour par ses prédécesseurs, ainsi que ceux qu'il a découverts, appartiennent à une grande *villa* somptueusement décorée. Comparant son plan à celui de la *villa* d'Anthée, il reconnaît la partie résidentielle, une galerie et de nombreux bâtiments répartis sur trois lignes qu'il interprète comme des ateliers, des resserres agricoles et les logements de la main-d'œuvre. Les techniques de fouilles qu'il utilise sont suffisamment fines pour lui permettre de restituer sur les fondations de certains de ces bâtiments des élévations en « pans de bois et pisé »⁹⁹. Il reconnaît la stratigraphie générale du site et propose une chronologie des nombreux états de la *villa* qui repose sur une typologie des techniques de construction et l'étude stylistique de la statuaire. Innovant une nouvelle fois, il propose au lecteur l'inventaire complet des pièces, des maçonneries, du mobilier et des monnaies dans trois tableaux qui occupent une centaine de pages de sa publication¹⁰⁰. En conclusion, il estime que la *villa* de Chiragan a connu son extension maximale dans la seconde moitié du II^e s. et une destruction intentionnelle à la fin du IV^e ou au début du V^e s.¹⁰¹. C. Balmelle a montré récemment que cette chronologie n'était plus recevable et que l'état 3 de la *villa*, datée par L. Joulin du II^e s., doit selon toute vraisemblance être attribuée à l'Antiquité tardive¹⁰².

Bien que discutables, les hypothèses du fouilleur toulousain ont le grand mérite de reposer sur une argumentation qui est clairement et rationnellement exposée au lecteur. Cette qualité rare ainsi que la précision relative de la fouille, son extension spatiale, l'exactitude des relevés topographiques et architecturaux, la description méthodique des données archéologiques concourent à placer la monographie de la *villa* de Chiragan à un niveau de qualité équivalent à celui des meilleurs publications disponibles, à cette époque, en Allemagne, en Belgique ou au Royaume-Uni. Il faut bien reconnaître que, rapportées aux connaissances de son temps, les fouilles et la publication de Chiragan sont restées en France, jusque dans les dernières décennies du XX^e s., l'un des rares exemples, pour ne pas dire l'unique modèle, d'une opération dotée de moyens importants qui s'est donnée pour objectif d'explorer la totalité des vestiges d'une grande *villa*. Près de soixante-dix ans plus tard, et en considérant les progrès réalisés en Europe par l'archéologie rurale gallo-romaine pendant cette période, il n'est pas injuste de considérer que les fouilles de la *villa* de Montmaurin ne présentent pas les mêmes qualités que le travail réalisé par L. Joulin sur le site des Martres-Tolosane.

L'exemplarité de la publication de Chiragan réside, en second lieu, dans les longs développements que L. Joulin a consacrés au domaine de la *villa* et à son fonctionnement économique. L'objectif des commentaires qui suivent n'est pas de critiquer, à la lumière des connaissances actuelles, les interprétations de détails qu'il propose mais plutôt de comprendre et de restituer la cohérence interne de sa démonstration. Il convient, en préambule, de lui accorder tous les bénéfices d'une curiosité pour l'économie rurale gallo-romaine rarement partagée par ses contemporains. En effet, en dépit de l'importance des bâtiments résidentiels et

⁹⁸ Joulin, 1901, p. 236.

⁹⁹ Joulin, 1901, p. 258.

¹⁰⁰ Joulin, 1901, p. 408-511.

¹⁰¹ Joulin, 1901, p. 373-376.

¹⁰² « Tout inciterait aujourd'hui à supposer que la période de l'Antiquité tardive correspond à une période de pleine expansion, couvrant en réalité l'état 3 de Joulin qui a totalement restructuré la *villa* précédente. » (Balmelle, 2001, p. 370).

du caractère luxueux de leur décor, L. Joulin a toujours eu la conviction qu'il n'était pas possible d'étudier pleinement la *villa* sans s'intéresser à son domaine et aux productions artisanales et agricoles qu'elle abritait. Il est piquant de noter que Jacques-Albert Lebègue (1845-1894), professeur à la faculté des lettres de Toulouse, auteur d'une thèse sur Délos et directeur de la Société archéologique du Midi de la France, lorsqu'il avait été chargé par le ministère de l'Instruction publique de réaliser de nouvelles fouilles sur le site de Chiragan en 1890 et 1891, s'était quant à lui contenté de rechercher, dans les secteurs déjà fouillés, de nouveaux éléments de statuaire. L. Joulin explore la *pars rustica* avec le même intérêt que celui qu'il porte à la partie résidentielle de la *villa*. À partir d'une analyse des plans des bâtiments, des techniques mises en œuvre pour leur construction et du mobilier retrouvé à l'intérieur, il propose une interprétation très complète de leurs affectations (Planche 5).

Selon lui, après l'extension de la *villa* dans la seconde moitié du II^e s., la fonction des différents bâtiments agricoles était la suivante : les édicules des deux premières lignes au nord de la *pars rustica* étaient destinés au logement de la main-d'œuvre agricole, quelque soit son statut (esclaves, salariés, colons)¹⁰³. Tout ce personnel était placé sous la surveillance des intendants du maître qui était logés dans la partie septentrionale de la galerie qui prolonge vers le nord le bâtiment résidentiel (pièces XI, XII et XIII). La dernière ligne de bâtiments (XXVII, XXVIII, XXIX) comportait des ateliers et la résidence du *uilicus* chargé d'encadrer ces activités. Celui-ci habitait l'édicule LXIII car sa fouille a livré de multiples foyers, un banc en brique et un camée¹⁰⁴. Le grand bâtiment LXXIII qui clôt la *pars rustica* à l'est, parce qu'il est composé de trois nefs et que son plan évoque celui des granges médiévales, est interprété par L. Joulin comme le *fructuarium* de la *villa* (Planche 6 et Planche 7, fig. 1)¹⁰⁵. Il pense que le bâtiment LXXVI a aussi pu recevoir une partie de la récolte en grains car son sol est recouvert d'un béton de mortier (Planche 6 et Planche 7, fig. 2)¹⁰⁶. Le fourrage était conservé dans le bâtiment LXI¹⁰⁷. Enfin, les bâtiments XX à XXVI servaient à abriter les animaux de trait qui devaient compter une trentaine de paire de bœufs ou une quarantaine de chevaux.

À partir de ces données, il propose une première évaluation de la population totale accueillie dans la *villa*. Il estime ainsi que les « baraques en bois » de la deuxième ligne abritaient chacune une famille de travailleurs agricoles et donc une centaine de personnes environ. Il pense que la population de la première ligne devait être aussi importante et celle de la troisième ligne compter environ une soixantaine d'individus. Avec le personnel de surveillance et la *familia* du maître, il croit acceptable d'évaluer la population totale de la *villa* de Chiragan à un nombre compris entre trois cents et quatre cents âmes¹⁰⁸. Soucieux de conforter cette première estimation par d'autres données, il entreprend de déterminer la production céréalière de la *villa* à partir des quantités de grains et de fourrage que pouvaient contenir les trois bâtiments de stockage qu'il a identifiés.

Il considère que la grange LXXIII, qui n'a pas été fouillée en totalité, avait une superficie de 800 m² ce qui permettait de conserver un minimum de 2 800 hectolitres de céréales¹⁰⁹, en considérant qu'elle ne comportait qu'un rez-de-chaussée. Le bâtiment LXXVI d'une superficie

¹⁰³ Joulin, 1901, p. 359.

¹⁰⁴ Joulin, 1901, p. 368.

¹⁰⁵ La partie conservée de ce bâtiment mesure 25 m de large et 35 m de long (Joulin, 1901, p. 261).

¹⁰⁶ Ce bâtiment mesure 6 m de large et 40 m de long. « L'aire est formée par un pavage en cailloux roulés, recouverts d'un enduit de pouzzolane. » (Joulin, 1901, p. 261-262).

¹⁰⁷ Joulin, 1901, p. 369.

¹⁰⁸ Joulin, 1901, p. 371 et 375.

¹⁰⁹ Au début du XX^e s., le poids volumique du blé était compris entre 74 kg et 82 kg de grains par hectolitre. Les 2 800 hectolitres de L. Joulin représentent donc entre 207,2 tonnes et 229,6 tonnes de céréales.

de 240 m² permettait de porter la quantité totale de blé stocké dans la *villa* à 4 000 hl ¹¹⁰. Le fenil LXI, avec sa superficie de 350 m², pouvait quant à lui assurer la conservation de 10 000 quintaux de foin ¹¹¹. Le rendement moyen du blé à l'hectare étant de 25 hl au début du XX^e s., L. Joulin suppose qu'il devait être à peu près deux fois moindre à l'époque gallo-romaine. Il en déduit donc que pour produire 2 800 hl à 4 000 hl de céréales le domaine de la *villa* devait comporter entre 240 ha et 320 ha de terres labourables ¹¹². Toutefois, il considère que cette première évaluation est trop faible car elle ne prend pas en compte les conditions historiques de la production :

Mais, comme la culture se faisait, à l'époque où nous sommes, par le colonat partiaire, avec prélèvement, généralement du tiers de la récolte, par le propriétaire, ce serait une superficie de 700 à 1 000 hectares de terres arables, – plus encore si l'on tient compte des périodes de repos de la terre, – qui aurait été nécessaire pour remplir annuellement le *fructuarium* de Chiragan. Or, 1 000 hectares de terres exigent cent paires de bœufs et autant de familles d'agriculteurs, soit une population agricole de 400 personnes. Quant au fourrages, si la moitié seulement était du foin, les 500 quintaux correspondraient à 100 hectares de prairies. En résumé, les parties conservées du *fructuarium* correspondent à la culture de plus de 1 000 hectares de terres arables et de prairies. ¹¹³

Poursuivant son étude quantitative, il estime que la consommation de blé par an et par individu était de 6 hl à l'époque gallo-romaine et que les 5 000 quintaux de foin permettaient d'entretenir cinquante chevaux ou vingt paires de bœufs. Il suppose donc logiquement que le domaine de Chiragan pouvait satisfaire les besoins alimentaires d'une population plus importante que les trois cents ou quatre cents personnes occupant la *villa* et qu'il produisait plus de fourrage que ce qui était nécessaire à l'entretien des bêtes de somme abritées dans les bâtiments XX à XXVI. De façon tout à fait surprenante, il en déduit que toute la main-d'œuvre agricole n'était pas hébergée dans les bâtiments de la *villa* et qu'une partie devait être logée dans des *vici* et des habitations isolées situés sur l'ensemble du domaine. Comparant l'organisation de la *villa* à celle des domaines africains, il suppose ainsi que le *vicus* de Tuc-de-Mourlan dépendait du *fundus* de Chiragan et accueillait de nombreux travailleurs agricoles chargés de son exploitation (Planche 7, fig. 3) ¹¹⁴. La population totale du domaine devait donc approcher les cinq cents personnes. L'installation d'une partie de celle-ci en dehors de la *villa* est, selon lui, la conséquence de son extension considérable dans la deuxième moitié du II^e s. : « Le domaine agricole paraît avoir reçu en même temps une augmentation considérable, pour subvenir aux besoins de la population de la *villa*, qui pouvait être de trois à quatre cents personnes. Toute l'exploitation s'est trouvée rejetée en dehors de l'enclos, dans des habitations isolées ou des *vici*. » ¹¹⁵.

Avant de s'interroger sur la validité des estimations proposées par L. Joulin, il faut reconnaître au savant toulousain le grand mérite d'être l'un des rares depuis A. Dureau de La Malle, soixante ans plus tôt, à s'intéresser à la dimension quantitative de l'économie rurale. Mais A. Dureau de La Malle avait essayé d'apprécier de façon globale le rendement agricole de l'Italie afin d'en évaluer sa population totale sans se soucier de la capacité productive des domaines ¹¹⁶. Poursuivant en quelque sorte le programme à peine ébauché par

¹¹⁰ Soit entre 296 tonnes et 328 tonnes.

¹¹¹ Joulin, 1901, p. 369.

¹¹² Les 320 ha sont obtenus en divisant les 4 000 hl par 12,5 hl/ha, c'est-à-dire la moitié des 25 hl/ha de son temps. Pour obtenir les 240 ha de l'évaluation basse, L. Joulin a utilisé un rendement de 11,66 hl/ha.

¹¹³ Joulin, 1901, p. 369.

¹¹⁴ Joulin, 1901, p. 402.

¹¹⁵ Joulin, 1901, p. 375.

¹¹⁶ Dureau de La Malle, 1840, t. I, p. 272-288.

J. K. von Rodbertus-Jagetzow¹¹⁷, L. Joulin choisi le domaine comme cadre de son analyse et tente de raisonner à partir des données de la fouille. Cette méthode est radicalement novatrice et rompt, dans son principe, avec la logique des travaux antérieurs sur l'économie agricole antique qui n'accordaient de valeur qu'aux rares informations quantitatives fournies par les Agronomes latins. Partant, il est l'un des premiers archéologues qui essaie, à partir de ses sources, de répondre complètement aux questions essentielles posées par N. Fustel de Coulanges : « L'historien veut savoir, en détail et au vrai, ce que c'était qu'un domaine rural, quelle en était l'étendue moyenne, par quels bras il était cultivé, et quelles étaient les relations entre les cultivateurs et le propriétaire. »¹¹⁸.

Rares sont les archéologues qui ont entrepris des études similaires ou qui ont même choisi d'apprécier objectivement la tentative de L. Joulin. Ainsi, la critique a généralement admis après lui que les grands domaines de la Gaule avaient une superficie moyenne d'un millier d'hectares et qu'ils nourrissaient une population de plus de quatre cents personnes. Ces chiffres sont par exemple repris par C. Jullian dans le volume IV de *l'Histoire de la Gaule*¹¹⁹, dans l'article sur la *villa* écrit par A. Grenier dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* dirigé par Ed. Saglio¹²⁰ ainsi que dans le chapitre consacré à l'économie de la *villa* dans son *Manuel d'archéologie gallo-romaine*¹²¹. Plus tard, à propos de la première *villa* de Montmaurin, G. Fouet estime que son domaine avait une superficie d'environ 1 000 ha et qu'il était exploité à l'aide d'une quarantaine de paires de bœufs par environ quatre cents personnes¹²². Il ne cite pas les travaux de L. Joulin mais son estimation repose vraisemblablement uniquement sur les calculs du savant toulousain. Enfin, on notera, pour clore cette énumération non exhaustive, que M. Le Glay, dans le chapitre de *l'Histoire de la France rurale*¹²³ relatif à la *villa* gallo-romaine, cite longuement la publication de Chiragan qu'il considère comme l'une des rares évaluations crédibles de la surface d'un domaine¹²⁴. En dépit de cet unanimité, les chiffres avancés par L. Joulin paraissent, en première appréciation, exceptionnellement élevés. Il n'est donc peut être pas inutile de reprendre pas à pas son raisonnement pour s'assurer de sa validité. Chemin faisant, on s'apercevra qu'il n'a peut-être pas toute l'objectivité que lui a reconnue la critique.

L. Joulin évalue la surface du domaine de la *villa* de Chiragan selon deux raisonnements différents, élaborés à partir de l'analyse des données de la fouille. Le premier consiste en une estimation de la population pouvant être accueillie dans les bâtiments et les « baraques » en bois de la *pars rustica*. Cette démonstration est fragile car elle repose uniquement sur l'interprétation de ces bâtiments proposée par le fouilleur. Leurs plans étant tous à peu près similaires, il est souvent difficile de comprendre pourquoi L. Joulin les identifie comme des ateliers, des resserres, des logements ou la maison du *uilicus*. La seconde méthode est *a priori*

¹¹⁷ Cf. *supra*, chapitre II, p. 73.

¹¹⁸ Fustel de Coulanges, 1886, p. 318. Cf. *supra*, p. 85.

¹¹⁹ Jullian, 1924, p. 378.

¹²⁰ Grenier, 1917, p. 889.

¹²¹ Grenier, 1934, p. 832.

¹²² Fouet, 1969, p. 308.

¹²³ *L'Histoire de la France rurale* a été publiée en 1975 sous la direction de G. Duby et Ar. Wallon. M. Le Glay a écrit la deuxième partie (*La Gaule romanisée*) du volume n° 1 consacré à *La Formation des campagnes françaises des origines à 1340*.

¹²⁴ Le Glay, 1992, p. 261-264. Encore plus récemment, dans le chapitre de la synthèse sur *Les paysages de l'Antiquité* rédigé par G. Chouquer, celui-ci reprend sans discussion les conclusions de L. Joulin : « À Chiragan, dans le sud-ouest de la Gaule, les dépendances sont formées par trois lignes de bâtiments dans un espace de seize hectares. Plus de cinquante bâtiments agricoles et artisanaux pouvaient convenir au travail et au logement d'environ quatre cents personnes. Le domaine pouvait exploiter un millier d'hectares de terre arable. » (Chouquer, Favory, 1991, p. 201).

plus fiable. Elle est fondée sur le calcul de la quantité de céréales stockée dans le grenier de la *villa*. Ce volume permet de déterminer la superficie des terres labourables nécessaires à cette production et par conséquent le nombre de bras et de bêtes de trait indispensables à leur culture. La surface totale du bâtiment LXXIII étant de 800 m², L. Joulin calcule qu'il pouvait contenir 2 800 hl de grains. Il suppose donc que les céréales étaient conservées sur une épaisseur de 35 cm ¹²⁵ ce qui est conforme aux contraintes imposées pour la conservation de cette denrée. On peut noter toutefois qu'il s'agit d'un volume maximum car le grain a besoin d'être aéré régulièrement. Il faut donc ménager des cheminements au sol ce qui diminue considérablement la surface de stockage. Il estime ensuite que le bâtiment LXXVI avait la même fonction et permettait d'engranger 1 200 hl de céréales. Cette estimation est trop élevée. La surface de ce bâtiment étant de 240 m², si le grain est également conservé sur une épaisseur de 35 cm, le volume de céréales qu'il peut recevoir n'est que de 840 hl. L. Joulin n'explique pas comment il obtient le chiffre de 1 200 hl est conclu que le volume maximum de céréales stocké dans la *villa* est de 4 000 hl. Considérant de façon très théorique que le rendement du blé en Gaule romaine est d'environ 12,5 hl/ha, c'est-à-dire à peu près la moitié de celui de son époque ¹²⁶, L. Joulin conclue que le volume de stockage de la *villa* de Chiragan correspond à un domaine d'une superficie comprise entre 240 ha et 320 ha de terres labourables.

C'est à cette étape de sa démonstration qu'il introduit, dans ses calculs, des données qui ne sont plus issues de sa fouille mais des études historiques sur le domaine gallo-romain. Il considère tout d'abord que le régime agraire de la *villa* de Chiragan au II^e s. est celui du métayage et que le blé engrangé dans les bâtiments LXXIII et LXXVI correspond aux loyers en nature des colons. Estimant son montant à environ un tiers de la récolte, il conclue donc que la surface du domaine devait être au moins trois fois supérieure à ce qu'il a calculé en première estimation. L'existence de prairies et la nécessité d'une rotation des cultures l'amènent finalement à supposer que le *fundus* de Chiragan comptait plus de 1 000 ha de terres labourables et de prairie.

Cette déduction n'est pas en accord avec les données de la fouilles. Pour L. Joulin, l'extension de la *villa* au II^e s. s'accompagne d'un recours plus important au faire-valoir indirect. Il suppose donc logiquement que les habitations isolées et les *vici* du domaine ont accueilli une partie des capacités productives de la *villa* ¹²⁷. Ce changement important de son mode de fonctionnement aurait dû modifier la destination des bâtiments de la *pars rustica*. Or il n'en n'est rien. Non seulement les « baraques en bois » et les logements qui accueilleraient la main-d'œuvre agricole avant le II^e s. ne sont pas abandonnés ¹²⁸, mais c'est aussi dans le dernier état de la *villa* que les greniers sont construits ¹²⁹. Cette augmentation très importante des capacités de stockage de la *villa* est difficilement compatible avec l'hypothèse émise par L. Joulin d'un recours quasi exclusif au colonat partiaire. À tout le moins et sans examiner les autres incohérences de sa démonstration, on peut conclure cette analyse critique en observant que la restitution d'un domaine d'une superficie supérieure à 1 000 ha n'est pas déduite d'une estimation quantitative réalisée uniquement à partir des données de la fouille. Elle intègre des

¹²⁵ 800 m² x 35 cm = 280 m³.

¹²⁶ Selon l'article *Blé* de l'édition de 1921 du *Larousse agricole*, un rendement de 25 hl/ha correspond à celui des meilleures terres du nord de la France. Le rendement moyen du blé en France en 1900 s'établissait plutôt autour de 17 hl/ha (Chancrin, Dumont, 1921, t. 1, p. 190). La question des rendements antiques sera examinée dans le prochain chapitre.

¹²⁷ « Toute l'exploitation s'est trouvée rejetée en dehors de l'enclos, dans des habitations isolées ou des *vici*. » (Joulin, 1901, p. 375).

¹²⁸ « Ces bâtiments formaient toujours le village des travailleurs attachés à la villa. » (Joulin, 1901, p. 367).

¹²⁹ Ces deux bâtiments appartiennent au troisième état de la *villa* car ils figurent en bleu sur le plan phasé (Joulin, 1901, Planche III). L. Joulin ne justifie à aucun moment cette datation.

éléments d'appréciation tirés des conceptions historiques de L. Joulin sur l'économie du domaine gallo-romain.

Même si L. Joulin cite rarement les ouvrages qu'il a utilisés, il semble évident que son interprétation de la *villa* de Chiragan est fortement dépendante des conceptions historiques de N. Fustel de Coulanges sur le domaine gallo-romain mais aussi qu'elle est très influencée par les travaux de ses collègues belges Eugène Del Marmol et Alfred Bequet sur la *villa* d'Anthée (Planche 8)¹³⁰. Ces deux sources d'inspiration ne s'opposent pas car A. Bequet revendique formellement l'ascendant des paradigmes fustéliens¹³¹. E. Del Marmol pensait que l'économie de la *villa* d'Anthée reposait à la fois sur l'exploitation agricole d'un terroir et plusieurs productions artisanales¹³². Cette hypothèse s'appuyait sur la découverte de trois bas fourneaux, de résidus de métal et d'objets ayant pu être fabriqués dans la *villa*¹³³. Les fouilles réalisées par L. Joulin ne lui ont pas permis de découvrir les témoins matériels d'une activité comparable. Néanmoins, comparant les plans des deux *villae*, il est persuadé que l'exceptionnel développement de la *pars rustica* de Chiragan ne peut s'expliquer que par la présence d'ateliers dans cette partie de la *villa*. Abrisées par plusieurs des bâtiments de la troisième ligne, ces « *fabricae* » produisaient « tout ce qui pouvait être nécessaire au personnel de la *villa* »¹³⁴. Cette interprétation, très aventurée, ne repose sur aucune observation archéologique concrète. Elle procède des conceptions de L. Joulin sur l'économie des grands domaines de la Gaule romaine.

L'archéologue toulousain les conçoit comme des entités isolées, privées d'échanges avec l'extérieur et produisant la totalité des biens que leurs occupants consomment ou utilisent. Ainsi, lorsqu'il évalue la production céréalière de la *villa*, il ne conçoit pas qu'une partie puisse être commercialisée. Les 1 000 ha du domaine de Chiragan constituent pour lui un monde à part dont la seule finalité économique et d'assurer à leur maître les meilleures conditions de villégiature. De façon tout à fait symptomatique, il pense que les colons du II^e s. ne produisent que pour nourrir la population de la *villa*¹³⁵. Les idées de L. Joulin sur le fonctionnement du domaine de Chiragan présentent, sans conteste, des similitudes avec les conceptions de ses prédécesseurs sur l'autarcie des grands domaines. Néanmoins, elles s'en distinguent résolument dans le sens où, à aucun moment, elles ne portent une condamnation de ce régime économique.

Il a été montré dans le premier chapitre qu'A. Dureau de La Malle, reprenant l'argumentaire des Physiocrates sur la nécessité de la circulation des capitaux dans le corps social, considérait l'isolement des grands domaines comme une des causes essentielles de la ruine des campagnes¹³⁶. L. Joulin semble quant à lui estimer que l'extension considérable de la *villa urbana* de Chiragan impose ce mode de gestion. Cette attitude est d'autant plus paradoxale qu'il considère que ce domaine est cultivé à l'aide de moyens humains et

¹³⁰ La *villa* d'Anthée se trouve aujourd'hui dans la province de Namur. Elle a été fouillée par le chanoine Grosjean de 1863 à 1873. E. Del Marmol s'est chargé de la publication à partir de ces carnets de fouilles. Ces données ont été reprises par A. Bequet dans sa synthèse sur les *villae* de l'Entre-Sambre-et-Meuse (Bequet, 1893). L. Joulin ne cite que les deux articles d'E. Del Marmol sur la *villa* d'Anthée (Joulin, 1901, p. 360).

¹³¹ Bequet, 1893, p. 10.

¹³² « En résumé, la *villa* d'Anthée devait posséder, outre une somptueuse habitation de maître, de vastes constructions destinées sans doute à différents métiers et industries. Cet ensemble constituait vraisemblablement un des établissements les plus importants qui aient existé sur le territoire de la Belgique actuelle. On peut remarquer, du reste, l'analogie que présente l'établissement d'Anthée avec les anciennes abbayes, où se trouvaient réunis, outre les bâtiments destinés à l'exploitation rurale, certain nombre d'autres destinés à divers métiers. » (Del Marmol, 1881, p. 37).

¹³³ Del Marmol, 1881, p. 14, 18-19.

¹³⁴ Joulin, 1901, p. 359.

¹³⁵ Joulin, 1901, p. 375.

¹³⁶ Cf. *supra*, chapitre I, p. 32.

techniques considérables et selon des méthodes culturales qui offrent des rendements bien plus élevés que ceux restitués par A. Dureau de La Malle. Tout ce passe comme si L. Joulin avait accepté les leçons de J. K. von Rodbertus-Jagetzow sur la modernité de l'économie agricole antique et la capacité des propriétaires à intervenir sur les conditions de la production et la nature du régime agraire en fonction de leurs besoins économiques¹³⁷. Mais, alors que l'historien prussien concevait l'organisation économique de l'Empire comme la somme des interactions mutuelles de ces différents systèmes de production, L. Joulin isole le domaine de Chiragan de son environnement économique. On peut se demander si ce choix est motivé par une réflexion originale ou l'incapacité à maîtriser les concepts essentiels du discours sur l'économie. Le désintérêt profond des historiens français de la fin du XIX^e s. pour les problèmes économiques inciteraient à privilégier la seconde explication. Toutefois, on peut montrer que sa perception du domaine gallo-romain est fondamentalement tributaire des écrits de N. Fustel de Coulanges, directement ou par l'intermédiaire des interprétations archéologiques proposées par A. Bequet.

En effet, à de nombreuses reprises, les interprétations de L. Joulin semblent consister en une transposition dans le domaine de l'archéologie des idées exposées par N. Fustel de Coulanges, notamment dans *Le domaine rural chez les Romains* et dans *l'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*. Ainsi, par exemple, il est aisé de rapprocher les édicules de la *pars rustica* de Chiragan dans lesquels L. Joulin logent les esclaves et les colons des *vici* qui, selon N. Fustel de Coulanges, regroupent sur le territoire du domaine les « cabanes » de la main-d'œuvre agricole libre ou servile¹³⁸. Le commentaire par ce dernier d'un texte de Julius Frontin rapportant que ces *vici* formaient comme une ceinture autour de la *villa* du maître¹³⁹ a aussi pu inspirer l'archéologue toulousain. On se souvient que N. Fustel de Coulanges considérait que, dès le Haut-Empire, les propriétaires gallo-romains avaient confié une partie de l'exploitation de leurs domaines à des colons. Cette hypothèse novatrice n'est sans doute pas étrangère à la proposition de L. Joulin de placer dans le II^e s. la réorganisation complète de la *villa* de Chiragan qui a notamment pour conséquence de « rejeter » en dehors de la *pars rustica* les structures liées à l'exploitation agricole du domaine. Même si L. Joulin ne l'écrit pas formellement, on a le sentiment qu'il restitue le fonctionnement du domaine de Chiragan, dans le dernier état de la *villa*, à partir du modèle fustélien d'un *fundus* constitué d'une réserve exploitée directement par le maître et de tenures confiées à des colons. La main-d'œuvre qui compose ce que L. Joulin appelle la « population de la *villa* », et qu'il loge dans les édicules de la *pars rustica*, formerait la réserve du domaine¹⁴⁰. Les colons seraient quant à eux accueillis dans des habitations isolées et dans le *vicus* de Tuc-de-Mourlan¹⁴¹.

Enfin, on peut se demander si l'analyse quantitative de la production céréalière du domaine n'a pas pour seul objectif de démontrer que la superficie du *fundus* de Chiragan est à peu près la même que celle d'une paroisse rurale, conformément aux conclusions de N. Fustel

¹³⁷ Cf. *supra*, chapitre II, p. 74.

¹³⁸ Fustel de Coulanges, 1886, p. 335 ; Fustel de Coulanges, 1889, p. 40.

¹³⁹ Fustel de Coulanges, 1886, p. 861.

¹⁴⁰ « Remarquons, du reste, qu'avec le travail servile, le chiffre de 200 personnes, nécessaire pour assurer les services généraux autres que ceux de la *villa urbana*, n'a rien d'exagéré ; ces services comprenaient en effet : la culture d'une douzaine d'hectares de jardins, peut-être celle de terrains réservés en dehors de l'enclous ; les services de chasse et de pêche ; la manipulation des récoltes ; la basse-cour et la confection de tous les objets indispensables à la vie du personnel de la *villa*. » (Joulin, 1901, p. 370-371).

¹⁴¹ « Les bâtiments diffèrent de ceux de Saint-Cézy : de dimensions beaucoup plus petites et formés d'un seul corps, ils paraissent avoir été occupés par des familles de cultivateurs peu aisés, ce qui indiquerait une condition, vis-à-vis du propriétaire du sol, différente de celle des colons de Saint-Cézy. » (Joulin, 1901, p. 397).

de Coulanges. En effet, la commune de Martres-Tolosane est relativement étendue mais les communes limitrophes ont des superficies variables dont la moyenne s'établit à un peu plus de 1 000 ha¹⁴². Si ce rapprochement a quelque valeur probatoire, il se pourrait bien que les estimations un peu hautes des capacités de stockage de la *villa* et la décision fort peu argumentée de multiplier par trois la surface des terres labourables soient imposées par la volonté d'aboutir à la proposition d'une superficie du domaine proche de 1 000 ha. La démonstration, dont M. Le Glay se plaisait à louer la crédibilité, ne serait en fait qu'une paraphrase savante et faussement quantitative des réflexions de N. Fustel de Coulanges sur le domaine gallo-romain. C'est d'ailleurs sans doute pour cette raison qu'elle a été acceptée aussi facilement et pendant aussi longtemps par une critique française qui n'a pas toujours perçu combien nombre de ses perspectives de recherches s'enracinaient dans les paradigmes fustéliens.

Plus fondamentalement, les travaux de L. Joulin sur la *villa* de Chiragan montrent bien de quelle façon les conjectures de N. Fustel de Coulanges sur le rôle historique du domaine rural ont pu inspirer de nombreux archéologues qui se sont intéressés après lui aux campagnes de la Gaule. L'auteur de *La Cité antique* considérait, on l'a vu plus haut, le domaine comme la cellule primordiale de la société rurale et la « molécule vivante » de la civilisation qu'il étudie. Son évolution, lente et progressive, détermine un niveau d'analyse historique qui correspond au « temps long », par opposition à une chronologie dictée par les contingences des événements politiques. Au sein de cette entité élémentaire, ce sont, en dernier ressort, les modifications des rapports entre les différentes classes d'individus, le propriétaire, les esclaves et les tenanciers, qui expliquent les grandes transformations des collectivités de l'ancienne France. N. Fustel de Coulanges s'intéresse donc essentiellement à la dimension sociale et « institutionnelle » du domaine et fort peu à son rôle économique. L'analyse conduite ici tend à montrer que L. Joulin, mais aussi les archéologues qui ont repris après lui ses conclusions, se sont emparés des concepts fustéliens, les ont réinterprétés et adaptés en fonction de leurs propres perspectives de recherche pour finalement donner une nouvelle vigueur à la thèse ancienne de l'autarcie du domaine rural en la libérant de la valeur péjorative qui lui était traditionnellement attachée.

C'est pourquoi, ignorant les condamnations des Physiocrates et d'A. Dureau de La Malle, L. Joulin peut concevoir, de façon apaisée et sereine, le domaine de Chiragan comme un isolat économique qui ne reçoit rien de l'extérieur et consomme la totalité des biens qu'il produit. Ce *fundus* est doté, dès le premier état de la *villa*, de toutes les installations agricoles et artisanales permettant de satisfaire les nécessités de la production, les désirs du maître et les besoins du personnel affecté à son service. L'idée n'est pas neuve, elle constitue même un poncif de la littérature latine. On la trouve exprimée, par exemple, avec emphase lors du banquet offert par Trimalchion¹⁴³ et plus sérieusement par Varron¹⁴⁴ puis Palladius¹⁴⁵.

¹⁴² Martres-Tolosane (2 352 ha), Marignac-Laspeyres (1 241 ha), Roquefort-sur-Garonne (1 356 ha), Montclar-de-Comminges (645 ha), Le Fréchet (421 ha), Mondavezan (2 109 ha), Maurau (509 ha). La superficie moyenne de ces communes est donc de 1 133 ha.

¹⁴³ « Et ne va pas croire qu'il achète quoi que ce soit. Tout vient de chez lui : la laine, les citrons, le poivre ; demande lui du lait de poule, tu en trouveras. Bref, la laine qui venait de chez lui n'était pas bonne à son goût : il a acheté des béliers à Tarente, pour renouveler son troupeau. Pour avoir chez lui du miel attique, il a fait venir des abeilles d'Athènes ; par la même occasion les abeilles du pays s'amélioreront sous l'influence des grecques. Tiens, ces jours derniers, il a écrit qu'on lui envoyât de l'Inde de la graine de champignons. Pour ses mules, je peux le dire, il n'en a pas une qui ne soit née d'un onagre. Tu vois tous ces coussins ? Il n'y en a pas un qui ne soit bourré de laine pourpre ou écarlate. Tu vois jusqu'où peut aller son bonheur. » (Pétrone, *Satiricon*, 38).

¹⁴⁴ Varron, *Res rust.*, I, 16, 4.

¹⁴⁵ « Il faut absolument avoir sur son domaine des forgerons, des charpentiers, des fabricants de jarres et de cuves, pour que le besoin de se rendre à la ville n'oblige pas les paysans (*rusticos*) à quitter leur travail

Quelles que soient les raisons avancées par les Agronomes latins, on peut supposer, en bonne logique économique, que l'objectif du propriétaire d'un *fundus* bien géré était de réduire les achats à l'extérieur et de commercialiser le maximum de surplus afin de rendre le bilan de l'exploitation le plus excédentaire possible. Encore une fois, il est déconcertant de constater que L. Joulin n'a pas envisagé cette possibilité. La faute ne lui est pas seulement imputable car la plupart de ses commentateurs ont accepté l'idée que le domaine de Chiragan ne produisait aucun surplus. Cette situation leur semblait d'autant moins singulière qu'elle correspondait à la conception qu'ils se faisaient des grands domaines gallo-romains : des entités économiquement indépendantes au sein des campagnes gauloises. C'est à peu près en ces termes que M. Le Glay les décrit en 1975 :

Mais c'est surtout sur le système de production que peut nous éclairer l'analyse des deux domaines de Chiragan et Saint-Ulrich. Dans l'un et dans l'autre, il est remarquable que l'on trouve une part en cultures, une part en prairies et une part en bois ; c'est la preuve que le domaine cherche à former un tout et vise à l'autonomie, ce dont rend compte aussi la présence d'un artisanat à l'intérieur même de l'exploitation.¹⁴⁶

Il n'est pas injuste de souligner que les archéologues ont, jusqu'à une période très récente, accepté dans leur grande majorité ce postulat et ont travaillé sur le domaine comme s'il constituait un univers clos. Les conséquences de ce choix sont multiples. À défaut de pouvoir les étudier toutes, on se contentera de montrer qu'il a en premier lieu incité les archéologues à considérer qu'il existe un rapport de proportionnalité entre l'importance de la surface bâtie de la *villa* et la superficie du domaine qui lui est associé. On l'a vu à propos de Chiragan, L. Joulin ne peut envisager l'extension de la *pars urbana* sans un accroissement similaire du territoire du *fundus* et l'annexion du *vicus* de Tuc-de-Mourlan. Reprenant ces données, A. Grenier va beaucoup plus loin et estime, à l'issue d'un raisonnement parfaitement circulaire, que la qualité et les dimensions des bâtiments de la *villa* de Chiragan correspondent nécessairement à un domaine d'une superficie comprise entre 7 000 ha et 8 000 ha.

Nous serions fort tentés, mais ce n'est là qu'une hypothèse, d'attribuer à la villa de Chiragan, en raison de l'importance de ses bâtiments, l'ensemble de la plaine avec les deux *vici* routiers du Tuc-de-Mourlan et de Saint-Cizy et, au sud de Saint-Cizy, le territoire de Cazères dont, en l'absence de trouvailles, le nom seul paraît indiquer des *casae* probablement antiques.

[...]

Si le domaine de Chiragan embrassait ainsi, sur une douzaine de kilomètres de long et cinq ou six kilomètres de large, la valeur de sept à huit mille hectares, il aurait une étendue exceptionnellement vaste, correspondant d'ailleurs à l'ampleur et au luxe exceptionnels des bâtiments de la villa.¹⁴⁷

Dans un autre passage de son *Manuel*, il suppose, de façon plus précise, que l'extension des capacités productives du domaine de Chiragan s'est faite par l'annexion de terres qui auraient continué à être cultivées par les *villae* ou les établissements dont elles dépendaient auparavant¹⁴⁸. De façon plus générale, il considère que la concentration de la propriété qui

normal. » (Palladius, *Opus agr.*, I, VI, 2).

¹⁴⁶ Le Glay, 1992, p. 264.

¹⁴⁷ Grenier, 1934, p. 897. Dans sa présentation du *fundus* de Chiragan M. Le Glay reprend à son compte cette estimation et non celle proposée par L. Joulin (Le Glay, 1992, p. 261).

¹⁴⁸ « Mille à quinze cents hectares, – de trois à six cents habitants – ce sont là les moyennes de nos communes rurales et de leurs bans. Un millier d'hectares, représentant un carré de trois à quatre kilomètres de côté, est en effet, la mesure que sans trop de pertes de temps peuvent cultiver les travailleurs d'une agglomération centrale. Un *fundus* de cette dimension pouvait entretenir le personnel de la villa de Chiragan. Il n'aurait pas suffi au luxe que manifestent l'ampleur des bâtiments et la richesse de la décoration. Le domaine dépendant de la villa devait donc être plus vaste et englober d'autres villas ou établissements de tenanciers assurant la

caractérise selon lui l'évolution du régime agraire de la Gaule durant l'Antiquité tardive s'est réalisée selon un processus similaire : les *villae* les plus importantes ont progressivement englobé dans leur *fundi* les établissements agricoles plus modestes qui les environnaient.

En apparence, ces propositions ne s'opposent pas aux idées de N. Fustel de Coulanges sur la faible pertinence historique du *latifundium*. En effet, les *villae* absorbées poursuivent leur existence et continuent d'assurer leur activité agricole. Il n'y a donc pas création de grandes exploitations mais agglomération de petites unités dans un domaine plus important. Néanmoins, l'accord avec les paradigmes fustéliens n'est que partiel. En effet, N. Fustel de Coulanges concevait parfaitement que les différentes unités composant les grandes propriétés puissent être spatialement éloignées les unes des autres. En revanche, A. Grenier ne peut envisager la concentration foncière qu'au sein d'entités territoriales cohérentes. Autrement dit, A. Grenier s'imagine des *fundi* qui croissent par l'annexion des établissements plus petits situés à leur périphérie alors que N. Fustel de Coulanges, sans écarter cette éventualité, pense que la constitution de grandes fortunes patrimoniales ne modifie pas la taille des différents domaines.

Cette différence d'appréciation paraît minime et peu significative, elle dévoile pourtant une rupture fondamentale entre les conceptions fustéliennes sur le domaine gallo-romain et la perception qu'en a A. Grenier. Pour rendre cette discordance plus perceptible, il suffit de prendre conscience que, dans leur interprétation de l'évolution de la *villa* de Chiragan, L. Joulin et A. Grenier excluent, sans justification, une hypothèse à la fois crédible et parfaitement compatible avec les conclusions de N. Fustel de Coulanges. On peut, en effet, concevoir que le propriétaire de Chiragan a financé l'agrandissement de sa *villa* avec des fonds provenant, en partie ou en totalité, de domaines situés dans d'autres régions voire même de bénéfices tirés d'opérations financières ou commerciales. L'entretien de la *villa* et du personnel qui lui est attaché peut être assuré dans les mêmes conditions. Envisager cette hypothèse revient à admettre qu'il n'existe pas nécessairement une relation de proportionnalité entre la taille du domaine et l'importance des bâtiments de la *villa*. C'est aussi accepter l'idée que les dépenses et les bénéfices du domaine puissent s'équilibrer dans un autre cadre que celui trop restreint du *fundus*. Cette perspective complique singulièrement la tâche de l'archéologue car elle l'oblige à abandonner le concept réducteur d'un domaine considéré comme un isolat économique. Elle offre néanmoins des possibilités d'interprétation plus riches et plus complexes. N. Fustel de Coulanges, pour des raisons qui tiennent davantage à ses conceptions historiques qu'à une analyse fine de l'économie rurale, avait compris qu'il était nécessaire de traiter séparément l'exploitation du domaine, son régime agraire et la nature de la propriété car leurs évolutions pouvaient être divergentes. À la suite de L. Joulin et A. Grenier et jusqu'à une période récente, rares sont les archéologues qui ont admis la nécessité de ce distinguo.

Pour autant, il serait injuste et sommaire de conclure qu'A. Grenier a fait le choix de la simplicité. Son interprétation se démarque de l'héritage fustélien parce que fondamentalement ses conceptions historiques sur la nature et l'évolution du domaine gallo-romain ne sont pas toutes en accord avec celles de l'auteur de *l'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* dont il revendique pourtant la filiation. Ces discordances témoignent notamment de l'appropriation et de l'adaptation des paradigmes fustéliens réalisées par C. Jullian. C'est à ce processus qu'il faut maintenant s'intéresser en montrant comment les travaux de C. Jullian et d'A. Grenier prolongent ceux de N. Fustel de Coulanges mais aussi en essayant de comprendre pourquoi ils s'en distinguent.

culture de portions subordonnées. » (Grenier, 1934, p. 889-890).

IV. L'économie rurale gallo-romaine dans les œuvres de C. Jullian et A. Grenier

Louis Camille Jullian (1859-1933) entre à l'École normale supérieure en 1877 puis à l'École française de Rome en 1880¹⁴⁹. Il se considère à cette époque comme un disciple de N. Fustel de Coulanges et suit ces enseignements à la Sorbonne puis à l'École normale supérieure. Jusqu'à la mort de son maître, C. Jullian le consultera à chaque étape essentielle de sa carrière. Après deux années très studieuses passées au palais Farnèse, il décide, sur son conseil, d'aller suivre, à Berlin et à Vienne, les séminaires de Th. Mommsen, de G. Hirschfeld, sur l'épigraphie et l'archéologie, et d'O. Benndorf sur la conservation et la muséographie des antiquités¹⁵⁰. C. Jullian, qui n'est pas germaniste, souhaite surtout comprendre et évaluer le mode de fonctionnement des institutions universitaires de langue allemande afin d'alimenter les réflexions d'un petit cénacle qui travaille, en France, à la rénovation de l'enseignement et de la recherche. Son séjour est financé par A. Dumont qui est alors directeur de l'enseignement supérieur, après avoir été le premier directeur de l'École archéologique de Rome en 1874¹⁵¹.

C'est dans ce contexte de modernisation de l'Université française qu'il faut comprendre la nomination de C. Jullian à la faculté des lettres de Bordeaux où il est chargé du cours complémentaire d'histoire et d'antiquité latines, créé pour lui en octobre 1883¹⁵². En 1886, le conseil municipal de Bordeaux finance l'organisation d'un enseignement sur l'histoire de Bordeaux et de la région du Sud-Ouest qui lui est aussi confié. C. Jullian, qui espérait plutôt le poste de maître de conférences à l'université d'Aix-en-Provence¹⁵³, s'investit complètement dans ces deux enseignements qu'il considère comme complémentaires. Les données épigraphiques et archéologiques qu'il collecte à Bordeaux et dans toute la région nourrissent ainsi une réflexion originale sur l'organisation et le destin de la Gaule. Cette double perspective de recherche est déjà présente dans ses premières productions : les *Études d'épigraphie bordelaise*¹⁵⁴, les deux volumes des *Inscriptions romaines de Bordeaux*¹⁵⁵, *Ausone et Bordeaux*¹⁵⁶ et enfin la volumineuse *Histoire de Bordeaux*¹⁵⁷.

Mais son activité scientifique durant cette période ne s'arrête pas là. En 1899, il participe activement à la création de la *Revue des études anciennes* qui est publiée par la faculté des lettres de Bordeaux en collaboration avec les autres universités du Midi : Toulouse, Montpellier et Aix. Cette revue accueille une grande partie de ses nombreux articles et surtout ses *Chroniques* et ses *notes gallo-romaines* qu'il fait paraître pendant trente et un ans. Elles permettent à C. Jullian d'informer ses lecteurs des fouilles et des recherches en cours, de rendre compte des nombreux ouvrages qui paraissent sur l'archéologie nationale, de la Préhistoire à l'époque moderne, et enfin de publier des observations, des réflexions personnelles et des petites études qu'il a développées lors de ces cours à Bordeaux ou, plus tard, au Collège de France.

On peut se faire, à leur lecture, une très bonne idée de l'activité archéologique française durant le premier tiers du XX^e s. et du rôle essentiel joué par C. Jullian pour le renouveau de cette discipline. Dès 1899, les *Chroniques gallo-romaines* sont pour lui un moyen d'initier des

¹⁴⁹ Ces informations sont tirées de la biographie écrite par A. Grenier (Grenier, 1944) et du livre très complet qu'O. Motte a consacré à sa vie et à sa carrière, jusqu'à sa nomination au Collège de France (Motte, 1990).

¹⁵⁰ Gran-Aymerich, 1998, p. 214-215.

¹⁵¹ Gran-Aymerich, 1998, p. 210.

¹⁵² Motte, 1990, p. 315.

¹⁵³ Motte, 1990, p. 67.

¹⁵⁴ *Études d'épigraphie bordelaise. Les Bordelais dans l'armée romaine. Notes concernant les inscriptions de Bordeaux extraites des papiers de M. de Lamontaigne*, Bordeaux, Féret et fils, 1884.

¹⁵⁵ *Archives municipales de Bordeaux. Inscriptions romaines de Bordeaux*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1887-1890.

¹⁵⁶ *Ausone et Bordeaux, études sur les derniers temps de la Gaule romaine*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1893.

¹⁵⁷ *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895*, Bordeaux, Féret et fils, 1895.

nouvelles perspectives de recherche, de dénoncer certaines dérives scientifiques, d'encourager les études novatrices et surtout de poser les bases méthodologiques d'une archéologie moderne, renouvelée dans ses pratiques et ses relations avec l'histoire. L'exemple de sa seconde chronique de 1899 est à ce titre parfaitement révélateur. Il profite de la parution d'une étude d'A. Blanchet sur les ateliers de céramique de la Gaule romaine pour souligner la faiblesse des travaux français en la matière et appeler de ses vœux la réalisation d'études plus fiables, plus complètes et plus ambitieuses¹⁵⁸. Il conseille aux archéologues d'étudier la céramique et de la publier avec la même rigueur et les mêmes méthodes que celles utilisées par les épigraphistes pour leurs sources¹⁵⁹. Il montre en quelques lignes tout ce que l'on est en droit d'attendre de cette discipline : des datations plus viables, certes, mais aussi des données sur les courants commerciaux, la technologie antique et le mode de gestion des ressources géologiques de la Gaule. Enfin, il souhaite que l'expérience des potiers gaulois soit mise à profit par les entrepreneurs de son temps pour enrichir et développer l'industrie céramique française¹⁶⁰.

On retrouve là l'expression des convictions politiques de C. Jullian qui est persuadé que l'histoire et l'archéologie ne doivent pas être des disciplines purement spéculatives mais participer, sans s'écarter de la rigueur scientifique, à l'essor de la nation. On peut sourire aujourd'hui de cette dernière prétention, il n'en demeure pas moins que le programme qu'il assigne à l'étude de la céramique est, en cette fin du XIX^e s., profondément innovant. Pour lui, même le plus insignifiant objet archéologique peut délivrer un message historique¹⁶¹. Ces collègues allemands n'étaient pas allés aussi loin dans l'incorporation des données archéologiques à la science historique. Ces *Chroniques gallo-romaines* montrent, bien plus que ses œuvres historiques, son souci constant d'abolir la distance qui séparait jusqu'alors l'historien des sources archéologiques. On a peine à imaginer aujourd'hui combien il pouvait être révolutionnaire pour un professeur d'histoire ancienne de faire paraître, en 1899, dans une revue de philologie classique, dédiée à l'érudition grecque et romaine¹⁶², une chronique sur la céramique gallo-romaine. Il faut se souvenir que, peu de temps auparavant, A. Lebègue, son collègue de Toulouse, défonçait le terrain de Chiragan pour enrichir la collection de statuaire du musée Saint-Raymond.

Il n'est pas possible de rendre compte objectivement de l'ampleur du travail accompli par C. Jullian sans souligner combien, durant toute sa carrière, ses travaux scientifiques sont indissociables de son action énergique en faveur de sa discipline, de sa volonté de jeter les bases d'une nouvelle histoire nationale et plus généralement encore de sa détermination à participer à ce que l'on appelait, après la défaite de 1870, le « redressement moral et intellectuel de la France ». À bien des égards, comme on le verra, son œuvre est celle d'un missionnaire.

Toutefois, il serait injuste d'attribuer au seul C. Jullian le mérite de cette réformation de l'archéologie nationale. Depuis la fin des années 1870, de nombreux savants ont œuvré dans cette direction. Comme il n'est pas possible de les citer tous et qu'une étude historiographique

¹⁵⁸ Jullian, 1899.

¹⁵⁹ « Il faudra, tôt ou tard, que les résultats des nombreux livres et des innombrables mémoires consacrés aux poteries gauloises et romaines soient consignés dans trois ou quatre grands recueils descriptifs, analogues à ce *Corpus* des inscriptions, où les épigraphistes ont montré la voie aux archéologues. » (Jullian, 1899, p. 144).

¹⁶⁰ « Les études archéologiques sur les cultures d'oliviers et les aménagements d'eau en Tunisie ont conduit nos concitoyens à imiter les Romains et à s'enrichir suivant leurs leçons. La connaissance exacte de la céramique gallo-romaine aiderait aux progrès de la céramique française : elle pourrait mettre sur la voie de gisements méconnus, et la France n'a pas de telles espérances industrielles qu'elle puisse dédaigner l'expérience du passé. » (Jullian, 1899, p. 162).

¹⁶¹ « Tout objet qui dure, toute forme qui persiste, porte en soi des faits d'histoire, et nous les raconte si nous savons l'interroger. La moindre chose est un miroir qui reflète un épisode du passé, ainsi que la glace renvoie un spectacle du présent. » (Jullian, 1931b, p. 105).

¹⁶² Radet, 1899, p. 3.

solide leur a déjà été consacrée¹⁶³, on se contentera d'évoquer brièvement ici la figure d'Alexandre Bertrand (1820-1902). Ancien élève de l'École française d'Athènes, son action en faveur de la reconnaissance épistémologique et institutionnelle de l'archéologie nationale s'illustre tout d'abord à l'occasion de l'organisation du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye dont il est le conservateur¹⁶⁴. Il le conçoit dès le départ comme un outil d'éducation et de recherche et pense que les collections doivent être le prétexte et le support d'un enseignement théorique et pratique sur les méthodes de l'archéologie et l'identité des civilisations. Il considère que sa mission est de recueillir les témoins matériels du passé, de les classer et de les organiser afin de caractériser spatialement et chronologiquement les sociétés qui les ont produits¹⁶⁵. Il souhaiterait poursuivre ce programme d'enseignement et d'étude à la Sorbonne où une chaire d'archéologie est créée en 1877, mais sa candidature échoue. Il se tourne alors vers l'École du Louvre et donne, pour son ouverture en 1882, le premier enseignement consacré, en France, à l'archéologie nationale¹⁶⁶. Avec Salomon Reinach (1858-1932), qui lui a succédé au musée des Antiquités nationales et à l'École du Louvre, ils poursuivent cette mission de défense et d'illustration de l'archéologie au travers de plusieurs ouvrages consacrés à la civilisation celtique. Ils sont persuadés que l'archéologie est non seulement l'unique source d'information sur les civilisations qui ne connaissent pas l'écriture mais aussi une discipline complémentaire de l'histoire¹⁶⁷. Ils montrent ainsi que seule l'archéologie est capable d'éclairer la chronologie et les modalités complexes des migrations gauloises¹⁶⁸ et que, pour les périodes plus récentes, la confrontation des données archéologiques et des informations textuelles permet de préciser et d'enrichir la connaissance de ces peuples.

La création d'une chaire d'histoire et d'antiquités nationales du Collège de France en 1905 doit beaucoup à ce lent et patient travail collectif de préparation des esprits. Ce nouvel enseignement est destiné à compléter ceux d'H. d'Arbois de Jubainville, sur les *Langues et littératures celtiques*, et d'A. Longnon sur la géographie historique de la France qui concerne principalement la période médiévale. L'extension progressive du champ de recherche de C. Jullian à la totalité de la Gaule et ses talents d'historien et d'écrivain que la critique reconnut dans son *Vercingétorix*¹⁶⁹ firent de lui un candidat idéal. Choisi par vingt-neuf de ses trente-deux collègues, la chaire semblait avoir été créée pour lui¹⁷⁰. Sa nomination donna rapidement un rayonnement national à ses idées et son cours, qu'il donna jusqu'en 1930¹⁷¹, devint la tribune de l'archéologie nationale, préhistoire comprise, et le lieu de formation d'une nouvelle génération d'archéologues. En 1905, C. Jullian est déjà complètement investi dans la rédaction de l'*Histoire de la Gaule* qui demeure intimement associé à son nom. Cette somme

¹⁶³ Gran-Aymerich, 1998 ; on consultera notamment le chapitre 5 de la deuxième partie.

¹⁶⁴ La fondation du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye date de 1862 et son ouverture au public de 1867.

¹⁶⁵ « Depuis dix ans nous n'avons cessé de classer, de diviser, de subdiviser ces antiquités, afin de les placer sous leur véritable jour. Sur de nombreuses cartes ont été dessinés par nous les contours de chaque groupe matériellement figuré, œuvre longue et ingrate jusqu'au jour où la lumière se fait et où de ces divisions se dégage une vérité nouvelle. » (Bertrand, 1876, p. VI).

¹⁶⁶ Gran-Aymerich, 1998, p. 218-200.

¹⁶⁷ « Les progrès de l'archéologie n'empiètent pas sur le domaine de l'histoire ; ils l'agrandissent. Le rôle de l'archéologie est d'apporter à l'histoire écrite un supplément et un contrôle : l'archéologue est un auxiliaire de l'historien. » (Bertrand, 1876, p. VII).

¹⁶⁸ « C'est à l'archéologie seule qu'il appartient d'élucider les problèmes qui se rattachent à la marche et à la diffusion de la civilisation celtique : les documents qu'elle met en œuvre lui permettent de remonter à une époque sur laquelle les textes historiques sont muets. » (Bertrand, Reinach, 1894, p. 3).

¹⁶⁹ *Vercingétorix*, Paris, Hachette, 1901. À propos du succès de cet ouvrage, cf. Goudineau, 1993, p. XIII-XIV.

¹⁷⁰ Grenier, 1944, p. 190.

¹⁷¹ La santé de C. Jullian ne lui permit pas d'assurer ses dix dernières leçons de l'année 1930.

de près de quatre mille pages se compose de huit volumes dont les deux derniers paraissent en 1926 :

- I. *Les invasions gauloises et la colonisation grecque* (1908) ;
- II. *La Gaule indépendante* (1908) ;
- III. *La Conquête romaine et les premières invasions germaniques* (1909) ;
- IV. *Le Gouvernement de Rome* (1914) ;
- V. *La Civilisation gallo-romaine. État matériel* (1920) ;
- VI. *La Civilisation gallo-romaine. État moral* (1920) ;
- VII. *Les empereurs de Trèves. I. Les chefs* (1926) ;
- VIII. *Les empereurs de Trèves. II. La terre et les hommes* (1926).

L'apport historiographique majeur de cette œuvre et ses ressorts idéologiques ont fait l'objet de nombreuses études qu'il serait vain de vouloir présenter complètement ici ¹⁷². Plusieurs de leurs conclusions seront reprises, plus bas, pour tenter de mieux comprendre certaines des thèses défendues par C. Jullian. En se limitant aux thèmes abordés dans ce travail et en prenant le risque de réduire à l'extrême la variété et la richesse des points de vue de l'*Histoire de la Gaule*, on serait tenté de considérer que cette somme est traversée par une idée directrice majeure : le peuplement de la Gaule, les relations que les hommes entretiennent avec ce territoire et les formes sociales qu'ils ont choisies pour vivre ensemble déterminent une patrie gauloise qui a survécu jusqu'à nous malgré les invasions et les changements de régime politique. On pourrait même supposer que cette thèse constitue une des clefs de lecture possible de l'ensemble de l'œuvre constituée par C. Jullian car elle est déjà exprimée dans le petit manuel que C. Jullian publie, en 1892, sous le titre de *Gallia* ¹⁷³.

Il s'agit d'un ouvrage sans grande prétention scientifique destiné à un large public d'étudiants et d'archéologues, mais on trouve dans ces vingt-quatre chapitres la plupart des thèmes abordés dans l'*Histoire de la Gaule*, même si la période qui précède la fin de l'indépendance est à peine traitée. C. Jullian y expose plusieurs des convictions sur lesquelles il a ensuite bâti une partie de ses travaux. Selon lui, la « patrie gauloise » repose sur une unité de peuplement et de culture. Au sein de l'Empire romain, elle donne à la Gaule une personnalité forte qui la distingue de toutes les autres provinces ¹⁷⁴. La Gaule a donc accepté volontairement les bienfaits de la civilisation romaine sans jamais abandonner la culture qui fait sa force et sa cohésion ¹⁷⁵. L'un des objectifs de l'*Histoire de la Gaule* est de comprendre quand et comment s'est formée cette « nation gauloise » et qu'elle a été son destin sous la domination romaine. Les premiers volumes de l'*Histoire de la Gaule* sont donc destinés à montrer que « patrie gauloise » est déjà constituée, dans ses frontières, son peuplement et sa culture, bien avant l'arrivée de Rome. L'intégration de la Gaule dans l'Empire et l'adoption par les élites des comportements sociaux du vainqueur n'ont pas provoqué l'anéantissement des

¹⁷² On se reportera en priorité à la *Présentation* publiée par Chr. Goudineau dans l'édition intégrale en deux volumes de l'*Histoire de la Gaule* (Goudineau, 1993), au chapitre 10 de *La fabrique d'une nation* de Cl. Nicolet (2003, p. 226-243) et aux actes du colloque organisé à Lyon en 1988 par la Société des Amis de Jacob Spon : *Camille Jullian, l'histoire de la Gaule et le nationalisme français*, Lyon, PUL, 1991.

¹⁷³ Jullian, 1892.

¹⁷⁴ Jullian, 1892, p. 321.

¹⁷⁵ « On a, en lisant les inscriptions de la Gaule propre, l'impression d'un peuple qui a voulu devenir romain, mais qui n'a été ni contraint par la force ni entraîné par des alliances à une fusion complète avec la nation maîtresse. La civilisation romaine ne lui a point fait perdre son caractère primitif. » (Jullian, 1892, p. 324).

caractères originaux de la civilisation gauloise car son « infrastructure » essentielle a subsisté sous le vernis romain. En effet, les liens immuables tissés entre l'homme et le paysage, les formes du peuplement, les relations sociales nouées par les individus et les groupes au sein des villes et des domaines ruraux constituent un substrat solide qui a évolué sous l'effet de la romanisation mais a conservé sa structure initiale et ses caractéristiques primordiales.

Vers la fin de sa vie, et surtout après la première guerre mondiale qu'il a vécu comme une épreuve, C. Jullian affermi encore cette thèse en donnant à cette Gaule idéalisée une pérennité qui prolonge son existence jusqu'à nos jours. Il en arrive même à renier certaines de ses idées de jeunesse et dénier les effets positifs de la conquête romaine¹⁷⁶. Cette attitude est bien sûr exacerbée dans les nombreuses conférences « patriotiques » qu'il donne pendant et après le premier conflit mondial¹⁷⁷. Elle est néanmoins sensible dans les derniers volumes de l'*Histoire de la Gaule* et encore plus fortement affirmée dans ses ultimes cours du Collège de France. Ainsi, dans sa dernière leçon d'ouverture du 4 décembre 1929 qu'il intitule *Les forces éternelles de la Gaule*, il dresse le portrait d'une âme française immuable qui unit dans le même élan les Gaulois d'Alésia et les Poilus de 1914-1918 :

Comment après cela, s'étonner qu'il y eût ce que les Anciens appelaient une « race gauloise »¹⁷⁸, un genre d'hommes distinct et original, avec son humeur, ses qualités et ses défauts, et comment s'étonner si nous les possédons encore, si nous sommes tels aujourd'hui que furent nos plus lointains aïeux ? Lisez ce que César en historien ou Strabon en géographe ont écrit sur cette nature gauloise, vive et intelligente, passionnée et querelleuse, ardente au combat et abîmé par la politique, et dites-moi si notre propre nature ne se présente pas aussitôt à notre pensée. Et cela est si vrai qu'il fut un temps, pas très loin de nous, où les adversaires de la France, la sentant pareille à la Gaule vaincue par César, prédisaient sa décadence d'abord, et sa défaite ensuite. Il est vrai que ces adversaires insistaient sur ses défauts, qui, en effet, furent un instant les plus forts, et qui amenèrent la victoire des Romains ; et qu'ils se gardèrent de noter les qualités, lesquelles furent les plus fortes aux journées de la Marne.¹⁷⁹

Il est difficile de ne pas voir dans cette déclaration l'antinomie exacte du portrait que Th. Mommsen dresse des Gaulois dans son *Histoire romaine*¹⁸⁰. L'objectif est d'ailleurs le même : montrer que les nations modernes tirent leur existence d'une continuité historique qui justifie leurs revendications territoriales et politiques. L'opposition entre les deux savants n'est pas seulement rhétorique et Chr. Goudineau a montré qu'à bien des égards l'*Histoire de la Gaule* était attendue par les contemporains de C. Jullian comme la réponse de la science historique française à l'entreprise de Th. Mommsen¹⁸¹. L'historien allemand s'était attaché à montrer l'importance de l'État et des institutions dans l'organisation des sociétés antiques. Il pensait que le grand mérite de la « nation germanique » était d'avoir réussi à assimiler la culture antique sans renier les valeurs attachées à son groupe ethnique. C. Jullian arrive à des conclusions similaires et ses Gaulois portent la « livrée classique » tout comme les Germains de

¹⁷⁶ Cette condamnation est particulièrement virulente dans sa leçon d'ouverture du 5 décembre 1928 : *La faillite d'un régime* (Jullian, 1931b, p. 140-172).

¹⁷⁷ Plusieurs de ces conférences ont été rapidement publiées parmi lesquelles on peut citer : *Notre Alsace, ses origines et ses débuts historiques*, Paris, Fischbacher, 1916 ; *La Place de la guerre actuelle dans notre histoire nationale*, Paris, Blond et Gay, 1916. Elles ont ensuite été rassemblées en 1919 dans un recueil intitulé : *Aimons la France, conférences : 1914-1919*, Paris, Blond et Gay, 1919.

¹⁷⁸ C. Jullian précise dans une note : « Je traduis ainsi le *φῶλον* de Strabon (IV, 4, 2), tout en remarquant qu'il entre dans ce mot moins l'idée de race suivant l'usage moderne, que celle de nationalité. » (Jullian, 1930a, p. 6.).

¹⁷⁹ Jullian, 1930a, p. 6.

¹⁸⁰ Frezouls, 1983, p. 144. Cf. *supra*, chapitre II, p. 53.

¹⁸¹ Goudineau, 1993.

son collègue de Berlin ¹⁸². Néanmoins, sa démonstration emprunte des chemins différents et dévoile une conception idéologique de la nation radicalement opposée.

Reprenant en partie l'argumentaire de N. Fustel de Coulanges, C. Jullian pense, comme son maître, que les libertés municipales et l'institution du domaine rural ont déterminé, jusqu'à une période avancée dans le Moyen Âge, le destin de la Gaule, indépendamment des changements de régime qui lui ont été imposés. Toutefois, totalement conquis par les thèses de Paul Vidal de La Blache (1845-1918) dont il a suivi les enseignements de la rue d'Ulm, il est persuadé que l'historien doit s'intéresser au cadre naturel dans lequel les individus évoluent. Dès la rédaction de *Gallia* mais plus encore dans les volumes de *l'Histoire de la Gaule* et ses leçons du Collège de France, il s'attache donc à étudier les relations de l'homme avec son environnement et à montrer combien les conditions de l'appropriation par les Gaulois de « leur territoire » ont déterminé, en retour, certaines de leurs caractéristiques ethniques ¹⁸³.

Cette intégration de l'environnement dans l'analyse historique constitue une rupture épistémologique forte avec la méthode de N. Fustel de Coulanges qui repose uniquement sur l'étude des textes. Ce n'est pas la seule. En cherchant l'origine de la « patrie gauloise » dans les migrations celtiques, voire même dans les populations préhistoriques ¹⁸⁴, c'est-à-dire bien avant que les institutions isolées par N. Fustel de Coulanges n'apparaissent, C. Jullian construit une entité politique totalement étrangère au projet de son maître. Celui-ci tentait de reconnaître, derrière les soubresauts de l'histoire, les lois fondamentales qui organisent les sociétés. Son point de vue était essentiellement celui d'un historien des institutions pour lequel la nation est une construction politique comparativement plus éphémère. Au contraire, C. Jullian se donne pour objectif de rendre vie à cet organisme social en s'intéressant à sa composition ethnique, son attachement au territoire, sa culture, ses comportements politiques et sa pérennité ¹⁸⁵. Cette nation ne trouve pas son origine et son principe essentiel dans la « race », notion vivement combattue par C. Jullian ¹⁸⁶, mais dans une communauté de pensées, d'attitudes et finalement de destin :

Des habitudes communes, voilà, dans le plus lointain passé comme maintenant, ce qui montre le plus aux yeux des hommes l'existence d'une nation, ce qui la conserve le mieux à travers les vicissitudes des années. J'entends, par ce mot d'« habitudes », des choses du corps et des choses de l'âme, des manières de se vêtir, de se loger, de se nourrir, de se tenir même, des manières de cultiver la terre, de combattre un

¹⁸² Cf. *supra*, chapitre II, p. 57.

¹⁸³ « L'influence du sol est un thème qui vous est familier, depuis sept ans que nous travaillons ensemble : je ne redirai donc pas aujourd'hui jusqu'à quel point elle peut se montrer dans la conduite ou l'attitude d'une nation. – Vous aurez souvent l'occasion, ici même, de rencontrer chez les Gaulois des manières de penser, de sentir, et même de rêver, qui vous rappelleront les vôtres, à vous hommes de France : une franche gaieté, de la confiance, un extraordinaire besoin de parler ou d'entendre, l'instinct des mœurs sociables, le goût de la vie aimable ; et ces sentiments ressemblent tellement aux impressions que fait naître notre sol de France, à l'harmonie de ses lignes, à l'entente entre ses vallées, à l'épanouissement de ses plaines et à la variété de ses montagnes, que certainement l'un vient de l'autre, et que l'âme reflète la terre. » (Jullian, 1930b, p. 187).

¹⁸⁴ « Mais plus que notre pensée, le sol de notre pays demeure tributaire des temps néolithiques. Je ne dis pas cela, seulement parce qu'ils ont créé nos deux richesses essentielles, emblavures et pâturages, parce qu'ils ont fait de nous ce que nous sommes toujours, la patrie du bon grain et du pain blanc. Je dis cela, surtout, parce que dans ses lignes vivantes, routes, carrefours et villages, la terre de France diffère à peine du dessin tracé à sa surface par les premières sociétés agricoles. » (Jullian, 1930b, p. 117). Ce texte reprend la leçon d'ouverture, *Les origines du sol français*, lue par C. Jullian au Collège de France le 8 décembre 1909.

¹⁸⁵ « Caractère semblable en des frontières immuables, alliance devant les dieux et communion sous le nom sacré d'une mère, que de forces, depuis des milliers d'années, ont invité les hommes de Gaule et de France à former un même corps politique ! » (Jullian, 1930a, p. 35).

¹⁸⁶ « Et vous savez bien ce que ce mot de "race" renferme en soi de dangereux. Il éveille la pensée d'une conformation physique à laquelle nul n'échappe en naissant, d'habitudes matérielles que le corps nous contraint de subir, d'une inéluctable fatalité qui pèse sur les individus et les sociétés. Il justifie les haines, les condamnations, les anéantisements même. » (Jullian, 1930b, p. 185).

ennemi, et des manières aussi de croire, de penser, de parler, de rêver, un patrimoine indivis de récits, de mots, de gestes, d'amitiés et de craintes.¹⁸⁷

En proposant cette définition, C. Jullian dépasse et enrichit considérablement la conception de la nation que les Lumières avaient limitée à la sphère du politique. Ce faisant, il assigne à l'historien une nouvelle mission en intégrant dans son champ épistémologique ce qu'il nomme les « habitudes » et que l'on a appelé depuis les « mentalités ». Ce projet n'est pas sans évoquer celui de J. Simonde de Sismondi et de sa « science sociale »¹⁸⁸. Comme le reconnaît lui-même C. Jullian, il emprunte une partie de ses méthodes et de ses objectifs à la discipline qu'Émile Durkheim (1858-1917) constitue au même moment sous le nom de sociologie¹⁸⁹. L'entreprise de C. Jullian s'en distingue toutefois par l'extension historique donnée aux processus étudiés et par le primat accordé aux éléments sensés assurer la perpétuation de la société. Il faut bien reconnaître que, dans bien des cas, le systématisme de ce parti pris aboutit à ce qu'É. Durkheim appelle le « fétichisme des institutions historiques »¹⁹⁰. Cette tendance est déjà clairement perceptible dans les travaux de N. Fustel de Coulanges. Elle est exacerbée dans l'œuvre de C. Jullian car, comme l'a montré Cl. Nicolet, il lui donne une orientation politique : justifier et célébrer les fondements idéologiques de la III^e République¹⁹¹.

Cette attitude explique sans doute l'ambivalence de son œuvre. Alors que C. Jullian n'a cessé, sa vie durant, de recueillir, d'analyser et de commenter les sources archéologiques dans ses *Notes et Chroniques gallo-romaines*, ces données sont presque absentes de son *Histoire de la Gaule*. Au moment d'écrire la grande histoire, de restituer le destin d'un peuple et de comprendre ses caractères profonds, C. Jullian, retrouvant les méthodes de son maître, ne fait plus confiance qu'aux textes et l'archéologie s'efface alors derrière la « complétude des documents historiques gréco-romains »¹⁹². Il s'en explique ailleurs en notant que la documentation matérielle ne permet pas d'appréhender les sociétés humaines dans toute leur complexité¹⁹³. Seuls les travaux archéologiques d'A. Grenier sont régulièrement cités et fournissent à C. Jullian une documentation originale qui lui permet de pallier, sur certains points, le silence des textes. Ainsi, dans les deux derniers volumes de l'*Histoire de la Gaule*, les courts développements qu'il consacre à l'évolution de la *villa* durant le Bas-Empire reposent

¹⁸⁷ *L'ancienneté de l'idée de nation*, leçon d'ouverture du 4 décembre 1912 (Jullian, 1930b, p. 181).

¹⁸⁸ Cf. *supra*, chapitre II, p. 44.

¹⁸⁹ *Les Règles de la méthode sociologique* paraissent en 1895. C. Jullian cite à plusieurs reprises les travaux d'É. Durkheim et notamment *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* publiées en 1912 (Jullian, 1930b, p. 199).

¹⁹⁰ « Seule, en effet, [la sociologie] peut apprendre à traiter avec respect, mais sans fétichisme, les institutions historiques quelles qu'elles soient, en nous faisant sentir ce qu'elles ont, à la fois, de nécessaire et de provisoire, leur force de résistance et leur infinie variabilité. » (Durkheim, 1987, p. 141). De son côté, C. Jullian reprochait à la sociologie de regrouper les individus en groupes et en « classes » et de ne pas comprendre l'essence et le développement historique des patries (Jullian, 1931b, p. 52-53).

¹⁹¹ « Fustel, en minorant les apports successifs des conquêtes (romaine et germanique) au profit d'une sorte d'ethnogénèse de la longue durée qui aboutissait à la France médiévale, avait néanmoins laissé face à face (comme ses prédécesseurs) Germains et Gallo-Romains, ou pour tout dire, France et Allemagne. En inventant une nation et une patrie beaucoup plus anciennes, gauloises ou même pré-gauloises, Jullian opère un déplacement qui n'est pas seulement chronologique, ou, comme il le croyait, épistémologique. Plus à l'aise que son maître dans une république libérale, démocratique et laïque, il intègre dans cette nouvelle histoire, et très consciemment, les fondements idéologiques de cette dernière. » (Nicolet, 2003, p. 243).

¹⁹² Goudineau, 1993, p. XXII.

¹⁹³ « Auparavant, quand nous n'avions pour nous guider que le travail des mains, fragments d'objets ou ruines d'édifices, l'état social et politique des hommes nous avait souvent échappé ; dès lors que la langue s'est fait entendre, il nous est venu jusqu'à nous la voix encore puissante de sociétés publiques, d'énergies organisées. » (Jullian, 1930b, p. 165).

essentiellement sur les interprétations formulées par A. Grenier dans son étude pionnière sur les campagnes de la cité des Médiomatrices ¹⁹⁴.

Pourtant, ce dernier, en fidèle disciple, déclare après la mort de son maître que son seul mérite a été de rassembler les idées de C. Jullian ¹⁹⁵ et de les transposer dans le domaine de l'archéologie. Ce sincère serment d'allégeance cache une grande modestie qui ne saurait faire oublier la part décisive et originale prise par A. Grenier dans la renaissance de l'archéologie gallo-romaine. Son œuvre reprend, complète et dépasse celle de son maître dans un dialogue permanent qui témoigne de la richesse de leur relation scientifique. Avant d'en rendre compte ici, il convient de rappeler brièvement la formation et les premières années de la carrière d'Albert Grenier (1878-1961).

A. Grenier a suivi l'enseignement de l'École normale supérieure jusqu'à l'agrégation de grammaire. Issu d'une famille lorraine, il est germanophone et s'intéresse très tôt à l'archéologie gallo-romaine que ses collègues allemands pratiquent en Rhénanie et dans les territoires annexés formant le *Reichsland Elsass-Lothringen*. Nanti d'une bourse de l'École pratique des hautes études, il participe ainsi aux fouilles de Trèves et de plusieurs sites de la région de Metz ¹⁹⁶. Ces expériences ont profondément marqué ses années d'apprentissage. Elles jouent pour A. Grenier le même rôle que le séminaire de Th. Mommsen pour C. Jullian. A. Grenier découvre des méthodes de terrains, une approche résolument moderne des établissements gallo-romains et des modes d'organisation de l'archéologie qui lui servent de références pendant toute sa carrière. Enfin, les données qu'il collecte à cette occasion nourrissent un mémoire de l'École pratique des hautes études dont le caractère novateur a tout de suite été perçu par C. Jullian. Réalisé sous la direction d'Antoine Héron de Villefosse (1845-1919), qui est alors directeur d'études d'épigraphie latine et antiquités romaines, ce mémoire porte un titre qui résume bien le projet d'A. Grenier : *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatrices. Étude sur le développement de la civilisation gallo-romaine dans une province gauloise* ¹⁹⁷.

Son ambition est de montrer que l'analyse des données archéologiques disponibles sur les établissements agricoles permet d'appréhender le mode d'appropriation du sol, de comprendre la nature et les évolutions de l'économie agricole et finalement d'apprécier les modalités et le degré d'achèvement de la romanisation des Médiomatrices. Cet ouvrage de deux cents pages est à la fois un manifeste en faveur du renouvellement des méthodes de l'archéologie rurale gallo-romaine et une illustration brillante des principes énoncés par C. Jullian en faveur de l'intégration dans le raisonnement historique des sources archéologiques. A. Grenier démontre, par l'exemple, qu'il est indispensable de rassembler sur les établissements agricoles des plans complets, de fouiller soigneusement tous les bâtiments y compris les plus modestes et de publier la totalité des données disponibles sur le matériel et la chronologie. Il explique ensuite que la qualité des synthèses tirées de ces informations dépend directement de la précision et de la rigueur des fouilles et des publications. Il souhaite donc, à demi-mots, que ce travail de collecte des sources ne soit pas abandonné à des chercheurs amateurs dépourvus de formation mais confié à des archéologues professionnels rompus aux techniques modernes d'investigation et de publication ¹⁹⁸. Les objectifs scientifiques qu'A. Grenier fixe à l'archéologie rurale gallo-romaine ne sont pas fondamentalement différents de ceux revendiqués par A. de Caumont,

¹⁹⁴ Grenier, 1906.

¹⁹⁵ Grenier, 1959, p. 381.

¹⁹⁶ Gran-Aymerich, 2001, p. 312-313.

¹⁹⁷ Publié en 1906, il constitue le volume n° 157 de la *Bibliothèque de l'École des hautes études (Sciences historiques et philologiques)*.

¹⁹⁸ « On ne saurait laisser disséminés et perdus dans les innombrables revues locales, les documents précieux, que peuvent ainsi fournir les fouilles. » (Grenier, 1906, p. 11).

près d'un demi-siècle plus tôt. C'est dire combien cette archéologie a peu progressé pendant toute cette période.

Si A. Grenier a choisi la cité des Médiomatrices comme cadre de son étude c'est sans doute pour des raisons personnelles mais surtout parce que dans aucune autre région française il n'aurait pu disposer de données archéologiques aussi complètes et fiables que celles réunies en Lorraine annexée à l'initiative des autorités du *Reich*. Dès 1871, en effet, la présidence supérieure impériale d'Alsace-Lorraine décide de recenser systématiquement les monuments historiques et les vestiges archéologiques¹⁹⁹. Ce travail aboutit à la publication, de 1876 à 1892, sous la direction de F. X. Kraus, d'un inventaire en quatre volumes²⁰⁰. Les mêmes autorités demandent, par une lettre circulaire datée du 10 août 1874, à leurs représentants (les *Bezirkspräsidenten*) de veiller à la déclaration et à la protection des découvertes archéologiques. Ainsi encouragées dans leurs actions en faveur du patrimoine historique et archéologique, les sociétés savantes produisent une abondante documentation qui, en 1901, est réunie à Strasbourg et mise à la disposition des chercheurs et du public. En 1906, un conservateur est chargé de coordonner toute cette activité et de s'assurer du respect de la réglementation²⁰¹. L'archéologie gallo-romaine a particulièrement profité du développement de ces recherches, de l'essor sans précédent des sociétés archéologiques et du meilleur encadrement scientifique des travaux de terrain. Ainsi, plusieurs *villæ* ont fait l'objet, durant cette période, de fouilles importantes et rapidement publiées²⁰². En prenant pour cadre de son mémoire la cité des Médiomatrices, A. Grenier dispose donc d'un corpus qui compte près d'une centaine d'établissements dont certains ont bénéficié de fouilles parfois relativement étendues (Planche 9). Dans aucune autre région française, il n'aurait pu réunir des données aussi abondantes.

Par suite, son travail peut aussi se comprendre comme un tableau, en négatif, de l'état de l'archéologie gallo-romaine française et comme une contribution à sa rénovation. On peut le mettre en parallèle avec le rapport que C. Jullian rend au directeur de l'enseignement supérieur après son séjour en Allemagne et en Autriche. Comme ce dernier, A. Grenier envisage systématiquement son activité scientifique dans un cadre plus vaste en s'investissant personnellement en faveur de sa discipline, de son enseignement et de son organisation institutionnelle. C'est d'ailleurs à partir de cette époque qu'il place résolument ses pas dans ceux de C. Jullian en se réclamant de son enseignement bien qu'il ne l'ait jamais suivi²⁰³.

Cette filiation est déjà perceptible dans son mémoire de l'École pratique des hautes études. À l'instar de C. Jullian, A. Grenier porte son attention sur les conditions d'implantation des établissements agricoles des Médiomatrices et leurs relations avec l'environnement physique. Comme son maître, il manifeste la volonté de saisir les évolutions de l'occupation de ce territoire dans la longue durée, de la période gauloise jusqu'au Moyen Âge. Pour autant et quoiqu'il en dise, ses méthodes et ses perspectives de recherche se distinguent assez nettement de celles de C. Jullian. A. Grenier possède, tout d'abord, une grande capacité de compréhension des données archéologiques qu'il a manifestement acquise sur le terrain, la truelle à la main. Lors de son séjour au Palais Farnèse, C. Jullian s'était surtout intéressé à la bibliothèque de cette institution dans l'espoir d'achever rapidement ces deux thèses.

¹⁹⁹ Schnitzler, 1998, p. 109-111.

²⁰⁰ Kraus, F. X., *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen. Beschreibende Statistik im Auftrage des Kaiserlichen Oberpräsidiums von Elsass-Lothringen*, Strassburg, C. F. Schmidt, 1876-1892. Le volume relatif à la Lorraine a été publié en 1889.

²⁰¹ Il porte le titre de *Kaiserliche Konservator der geschichtlichen Denkmäler in Elsass-Lothringen* (Schnitzler, 1998, p. 110).

²⁰² On peut citer, à titre d'exemple, les *villæ* de Betting-lès-Saint-Avold, de Rouhling et de Teting-sur-Nied.

²⁰³ Gran-Aymerich, 1998, p. 322.

A. Grenier met à profit son passage à l'École française de Rome, de 1904 à 1907, pour entreprendre des fouilles sur le site de Villanova, près de Bologne. À partir d'arguments strictement archéologiques, il montre qu'il existe une rupture nette entre les nécropoles villanovienne et étrusque de ce site, infirmant ainsi la théorie émise par W. Helbig sur la continuité entre ces deux civilisations²⁰⁴. Son intérêt pour les méthodes de l'archéologie et les techniques de fouilles est encore plus manifeste dans les *Notes d'archéologie rhénane* qu'il rédige dans la *Revue des études anciennes*. C. Jullian avait clairement perçu le profit que pouvait tirer l'historien des données archéologiques ; une génération après, A. Grenier prend conscience qu'il n'est pas toujours suffisant de collecter ces informations et qu'il est parfois indispensable de les produire. On verra, dans quelques paragraphes, que son exemple a été très peu suivi par ses contemporains.

En 1906, A. Grenier est nommé maître de conférences de langue et littérature latine et d'antiquités nationales à la faculté des lettres de Nancy. Après la guerre, sa carrière prend un tournant décisif. En 1919, la réorganisation de l'université de Strasbourg le place à la tête du nouvel institut d'antiquités nationales et rhénanes. Comme professeur d'antiquités nationales et rhénanes, de littérature et histoire romaines, il participe à l'entreprise de rénovation universitaire décidée par le gouvernement français. Ces collègues s'appellent : Marc Bloch (1886-1944), Lucien Febvre (1878-1956), Charles-Edmond Perrin (1887-1974) et Maurice Halbwachs (1877-1945). Leur mission est de faire à Strasbourg mieux que l'Allemagne, selon les mots du doyen Chr. Pfister qui dirige aussi l'institut d'histoire d'Alsace²⁰⁵. Dotée de moyens considérables et de fonds documentaires exceptionnels, animée par des universitaires de grande qualité, la faculté des lettres est alors un lieu assez unique d'expériences intellectuelles novatrices et d'échanges entre les disciplines²⁰⁶. A. Grenier y participe activement en publiant, par exemple, un substantiel article sur les origines de l'économie rurale dans les *Annales d'histoire économique et sociale* que viennent de fonder ses collègues M. Bloch et L. Febvre²⁰⁷. A. Grenier propose un vaste tableau des conditions d'appropriation du sol depuis le néolithique jusqu'à la fin de l'Antiquité. Son objectif est double : présenter au lecteur des *Annales* une synthèse des données récentes sur le peuplement ancien de la France et montrer que l'archéologie est susceptible de fournir des informations essentielles sur l'histoire économique et sociale des sociétés du passé.

Il situe son projet dans la continuité des travaux de C. Jullian sur la préhistoire et les terroirs ruraux en soulignant, à propos de ce deuxième thème, le caractère novateur des méthodes exposées par son maître dans ces *Notes gallo-romaines* de 1926²⁰⁸. Cette proximité intellectuelle est d'ailleurs aussi revendiquée par M. Bloch. Dans le même volume des *Annales*, il rédige un compte-rendu du premier volume d'*Au seuil de notre histoire* dans lequel il salue l'originalité de l'enseignement de C. Jullian au Collège de France et déclare son intérêt pour le projet qu'il poursuit²⁰⁹.

²⁰⁴ Gran-Aymerich, 1998, p. 322-323.

²⁰⁵ « Il faut qu'à Strasbourg la France fasse mieux que l'Allemagne ; l'honneur national y est engagé. De la prospérité de l'Université de Strasbourg dépendra en partie le renom et le rayonnement de la France dans le monde. » ; cité par J. Craigh dans « Maurice Halbwachs à Strasbourg », *Revue française de sociologie*, 20, 1979, p. 273-292.

²⁰⁶ Dreyfus, 1983, p. 12.

²⁰⁷ « Aux origines de l'économie rurale : la conquête du sol français », *Annales d'histoire économique et sociale*, 1930, 2, p. 26-47.

²⁰⁸ *Notes gallo-romaines. CX. L'analyse des terroirs ruraux* (Jullian, 1926c).

²⁰⁹ « Je voudrais simplement marquer, en peu de mots, par quels traits principaux ces vues sur l'histoire la plus lointaine de notre pays, – très larges, hardies, quelquefois, par la force même des choses, volontairement conjecturales, toujours animées d'un grand souffle humain, – se rattachent aux études que nous poursuivons ici. » (Bloch, 1930, p. 562).

Pourtant, il ne faudrait pas se laisser abuser par ces déclarations. Les horizons épistémologiques de M. Bloch et d'A. Grenier ne sont plus ceux de C. Jullian. Il suffit pour s'en convaincre de lire l'article posthume que M. Bloch consacre aux invasions²¹⁰. Alors que C. Jullian s'employait à prouver la pérennité de la « patrie gauloise », le fondateur des *Annales* s'intéresse aux ruptures qui ont marqué l'histoire de la Gaule et aux spécificités de la civilisation germanique. Il explique que seule l'analyse des structures économiques et sociales permet de comprendre la nature profonde de ces changements et de ces disparités. Ainsi, il oppose la Gaule du Haut-Empire ouverte sur l'extérieur et profitant largement des bienfaits d'un espace économique unifié²¹¹ à la Gaule du Bas-Empire menacée d'éclatement et de « fragmentation » par une politique économique coercitive et oppressive qui a eu finalement pour conséquence de réduire la circulation des biens et d'entraver la mobilité sociale²¹². C. Jullian restituait une hypothétique nation gauloise sur la base de critères ethniques, territoriaux et culturels avant d'étudier le conflit politique qui l'a opposé à « l'impérialisme romain ». L'approche de M. Bloch est en quelque sorte « désacralisée ». Elle s'intéresse essentiellement à des structures économiques et sociales et tente d'en saisir les caractéristiques spécifiques, les évolutions, les relations et les inimitiés. La civilisation médiévale apparaît ainsi pour M. Bloch comme le résultat de la fusion entre les systèmes sociaux de la Gaule et de la Germanie de la fin de l'Antiquité²¹³. On mesure combien cette hypothèse, par son argumentaire et sa conclusion, est en rupture avec le projet poursuivi par C. Jullian. L'idée que la France médiévale puisse trouver son origine dans la résorption du conflit entre deux nations antagonistes devait lui être absolument étrangère. Sa formulation marque, *a fortiori*, l'abandon de la thèse fustélienne.

L'originalité des perspectives de recherche d'A. Grenier est plus difficile à établir car, en première analyse, ses travaux semblent aboutir à des propositions générales très proches de celles de C. Jullian. Pour la discerner clairement, il faut préalablement caractériser, en quelques lignes nécessairement trop rapides, la pensée sociale et économique de C. Jullian telle qu'il la dévoile dans ses leçons d'ouverture du Collège de France. Rejetant absolument les concepts classiques de l'analyse économique, C. Jullian dénonce, dans ces textes, l'approche matérialiste et chrématistique du travail. Pour lui, avant toute chose, l'exercice d'un métier a une fonction spirituelle et sociale²¹⁴. Il impose à l'homme de la discipline, de la volonté, de l'intelligence et lui apporte le bonheur du devoir accompli et la joie de la « belle ouvrage »²¹⁵. Le travail est aussi une façon d'apporter une contribution à l'essor de la société en offrant à autrui des services qu'il ne peut se procurer²¹⁶. On peut donc le concevoir comme une forme d'échange

²¹⁰ « Une mise au point : les invasions », *Annales d'histoire sociale*, 1945, 1, p. 33-46 et 2, p. 13-28.

²¹¹ « Ce qui faisait l'unité profonde du monde économique romain, ce n'était pas seulement sa soumission à une même domination politique, c'était surtout la vie de relations, extrêmement active, qui en liait les différentes parties et nouait entre elles de fortes interdépendances. », *ibid.* (Bloch, 1983, p. 110).

²¹² Bloch, 1983, p. 114.

²¹³ « Ainsi la civilisation médiévale naquit, dans la douleur, de la fusion de deux civilisations, jadis antithétiques et – ce qui explique bien des traits du développement ultérieur – parvenues, chacune de son côté, à des degrés d'évolution fort inégaux. » (Bloch, 1983, p. 114).

²¹⁴ « Car le travail est une nécessité. – Je ne dis pas une nécessité matérielle envers soi-même. C'est ravalier le travail, rabaisser le métier ou la profession, que d'y voir une manière de soutenir sa vie, disons le mot de gagner de l'argent. Que l'argent, le gain, le salaire, soient indispensables à l'exercice d'une profession, cela va de soi ; l'homme de métier a droit à une rémunération en échange de ce qu'il fournit. Mais ce salaire, si important soit-il dans la vie d'un travailleur, n'est qu'un règlement de circonstance, une modalité d'échange dans l'économie générale de la société. La véritable signification de l'acte de travail apparaît dès qu'on examine son rapport avec l'ensemble des actes humains, dès qu'on regarde l'homme au travail au milieu de la nation. – Et je dis que le travail est une nécessité sociale, un devoir envers la patrie. », Leçon d'ouverture du 1^{er} décembre 1920 : *L'Âge du fer, la vie de métier et la loi morale du travail* (Jullian, 1931a, p. 185-186).

²¹⁵ *Ibid.* (Jullian, 1931a, p. 183).

²¹⁶ « L'humanité a besoin de blé pour se nourrir, de charbon pour se chauffer, de science pour s'instruire : vous

et de charité²¹⁷. Au nom de ces principes, C. Jullian défend une conception de la société dans laquelle chacun, à sa place, participe à l'effort commun dans le respect des autres. Cette harmonie sociale impose le respect d'un équilibre entre les « classes », même si C. Jullian reconnaît, avec Fr. Guizot et Au. Thierry, le rôle dirigeant de la bourgeoisie²¹⁸. Pour satisfaire cet idéal et neutraliser les antagonismes entre les groupes vivant sur le même sol, il faut donner aux hommes un idéal supérieur qui leur permette de se rassembler, de se dépasser et d'accepter une autorité et des règles communes. Pour C. Jullian cette hypostase ne peut être que la patrie :

Gardons la patrie comme la manière divine d'associer les hommes, de les exciter au travail, de rehausser leur métier. Qu'elle soit pour eux la force maîtresse qui inspire leurs volontés et qui dirige leurs tâches. Gardons la patrie. Par elle, riches et pauvres sont associés, la liberté est égale pour tous, le pouvoir n'appartient ni à l'atelier, ni à l'autel, ni à l'épée, mais à la loi, et l'homme qui travaille rend service à tous ses frères d'alliance.²¹⁹

C. Jullian se réclame des idées de Jean-Baptiste Godin (1817-1888)²²⁰, fondateur du Familistère de Guise et disciple de Ch. Fourier. Il est vrai que la Gaule ou la France telles que se les imagine C. Jullian ont toutes les apparences d'un immense phalanstère !

Cependant, l'apologie d'une société régie par d'autres lois que celle de l'économie « classique », l'importance accordée à la « classe moyenne » et à l'harmonie sociale, la dénonciation de la ploutocratie industrielle²²¹ et du cosmopolitisme financier qui asserviraient les États²²² et le rôle donnée à la nation sont autant de thèmes qui évoquent les thèses développées par J. Simonde de Sismondi, Fr. List et l'école historique allemande d'économie. De plus, la mystique de la patrie qui anime C. Jullian rappelle davantage le rôle dévolu à l'État chez les penseurs allemands que les *Solutions Sociales* de J.-B. Godin qui traitent essentiellement de la répartition de la richesse et de l'organisation du travail²²³. Il n'est donc pas surprenant que la dénonciation par C. Jullian des effets négatifs de l'impérialisme romain sur l'économie de la Gaule rejoigne les conclusions, déjà citées, de la plupart des chercheurs de l'école historique allemande : anéantissement de la « classe moyenne » et de la petite propriété, concentration de la richesse entre quelques mains, disparition des institutions municipales, caractère oppresseur et bureaucratique de l'administration impériale. C. Jullian admet, avec ses

qui, de par vos forces, vos facultés, votre éducation, pouvez donner à l'humanité du blé, du charbon, de la science, vous n'avez pas le droit de le lui refuser. Le métier, pour chacun de nous, c'est notre manière propre et individuelle d'être un homme et de rendre des services d'homme dans la société humaine. », *Ibid.* (Jullian, 1931a, p. 186).

²¹⁷ « Notre christianisme, lui aussi, a admirablement montré le bien moral que le travail apportait au monde, et qu'à vrai dire il était une forme de la charité, de la bienfaisance, de l'amour du prochain, et par là même de l'amour de Dieu [...] », *Ibid.* (Jullian, 1931a, p. 187).

²¹⁸ « L'événement social le plus heureux dans l'histoire de France est la formation de la classe moyenne, disons mieux, des situations moyennes, petite bourgeoisie de commerçants, de propriétaires, d'intellectuels : et il a fallu des siècles pour la fonder, et c'est grâce à la lenteur de sa croissance que cette bourgeoisie a, sur notre sol, de si profondes racines, qu'elle est devenue le salut et la santé de la France, et que son autorité victorieuse et bienfaisante vient de s'imposer au monde. » ; *Ibid.* (Jullian, 1931a, p. 202).

²¹⁹ *Ibid.* (Jullian, 1931a, p. 206).

²²⁰ C. Jullian a rencontré J.-B. Godin en 1879 et en 1880 chez Charles Fauvety ; *Ibid.* (Jullian, 1931a, p. 198, note 3). Ch. Fauvety (1813-1894), que C. Jullian appelle « mon parent et maître », a été, en autres choses, l'administrateur du *Peuple* de P.-J. Proudhon et le fondateur de deux autres journaux : la *Solidarité* et la *Religion laïque, organe de régénération sociale*. Il est aussi l'auteur de la *Philosophie maçonnique, catéchisme à l'usage des aspirants à l'initiation*, Paris, Librairie de la Vie morale, 1862.

²²¹ *Question d'Empires*, leçon d'ouverture du 6 décembre 1922 (Jullian, 1931a, p. 261).

²²² *L'Âge du fer, la vie de métier et la loi morale du travail* (Jullian, 1931a, p. 200).

²²³ *Solutions Sociales*, Paris-Bruxelles, Le Chevalier-Guillaumin, 1871.

collègues allemands ²²⁴, que l'Empire romain, une fois disparu, a laissé derrière lui une Gaule exsangue, vidée de ses ressources morales et humaines, qui a accueilli Clovis et Théodoric en libérateurs ²²⁵. Il considère donc que l'intégration de la Gaule dans l'Empire ne lui a pas profité et a, au contraire, entravé son développement économique et contrarié son essor naturel ²²⁶.

Ainsi rapidement esquissées, les idées économiques de C. Jullian apparaissent comme une étonnante synthèse d'idées puisées dans la doctrine sociale de l'Église, le fouriérisme et la dénonciation virulente des schémas de la théorie « classique ». L'analyse économique développée par A. Grenier est à la fois plus classique, moins partisane et plus pragmatique. Son article de 1930 témoigne bien, dans ce domaine, de l'indépendance de sa pensée par rapport à celle de son maître. Il l'a résumé en une phrase qui marque bien le tournant original pris par ses travaux de maturité : « La civilisation consiste, en effet, dans l'effort constant pour élever, par une amélioration continue, les ressources au niveau des besoins. » ²²⁷. Il est difficile de ne pas considérer cette formule comme une appropriation par A. Grenier des principes qui sont à la base de la théorie économique élaborée par A. Smith et complétée par J.-B. Say ²²⁸. Il pense, comme eux, que le développement économique est un processus quasi darwinien qui repose essentiellement sur la volonté irréprouvable des individus et des sociétés de s'enrichir toujours d'avantage.

Dans l'œuvre d'A. Grenier, cette déclaration semble constituer l'aboutissement d'une longue réflexion personnelle sur la façon d'appréhender les faits économiques pour écrire l'histoire de la Gaule. Cet intérêt pour l'histoire économique est déjà très sensible dans son mémoire de 1906. Il n'a pu être que renforcé au contact des fondateurs des *Annales* et conforté par les essais, de portée plus générale, publiés par Jules Toutain ²²⁹ (1865-1961) et Henri Sée ²³⁰ (1864-1936), à peu près à la même période. Aux yeux de L. Febvre, A. Grenier apparaît comme l'un des rares historiens de l'Antiquité à collecter des données sur l'économie et à les interpréter dans l'esprit des animateurs des *Annales* ²³¹. Comme eux, A. Grenier se tient à l'écart des débats théoriques qui opposent les historiens allemands et ne participe pas aux controverses sur l'interprétation marxiste de l'histoire ²³².

Est-ce pour cette raison que Tenney Frank (1876-1939) lui confie le soin de rédiger le chapitre consacré à l'économie de la Gaule dans la collection ²³³ de cinq volumes qu'il dirige ?

²²⁴ Cf. *supra*, chapitre II, p. 55.

²²⁵ « Tout ce monde malheureux ne veut plus de cet Empire qui a fait son malheur, et qui, pour l'en tirer, n'a plus de chefs, plus de lois, plus de soldats, plus de volonté. Viennent les rois barbares, le Goth Théodoric ou le Franc Clovis, on les accueillera comme des sauveurs. », *La faillite d'un régime* (Jullian, 1931b, p. 164).

²²⁶ *Question d'Empires* (Jullian, 1931a, p. 264).

²²⁷ Grenier, 1930, p. 30.

²²⁸ Cf. *supra*, chapitre I, p. 13.

²²⁹ *L'économie antique*, Paris, La renaissance du livre, 1927.

²³⁰ *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France depuis les origines jusqu'à la guerre mondiale*, Paris, F. Alcan, 1929.

²³¹ L. Febvre publie dans les *Annales* un compte rendu élogieux du premier volume du *Manuel d'archéologie gallo-romaine* qui porte le titre révélateur suivant : *Archéologie gallo-romaine, économie antique*. Il souligne la convergence de méthodes et d'objectifs entre les travaux d'A. Grenier et le projet des *Annales* : « En ce qui nous concerne spécialement ici, sachons que nous y pouvons trouver une mine de renseignements utiles sur des dizaines de sujets qui touchent, et très intimement, à l'histoire et à la conception même de l'économie antique. » (Febvre, 1933, p. 508).

²³² En Italie, au tout début du XX^e s., B. Croce, E. Ciccotti et G. Savioli ont été les premiers à transposer à l'économie antique les concepts du marxisme. En France, H. Sée est l'un des premiers historiens à discuter des problèmes théoriques posés par l'analyse marxiste de l'histoire. Il publie notamment : *Matérialisme historique et interprétation économique de l'histoire*, Paris, 1927.

²³³ T. Frank, *An economic survey of ancient Rome*, en cinq volumes et un index, Baltimore, The Johns Hopkins

Toujours est-il que, seul français parmi une équipe essentiellement composée d'historiens anglo-saxons, A. Grenier semble partager l'essentiel des principes méthodologiques mis en œuvre par ses collègues dans ce travail collectif. Leur objectif commun est de réunir les données disponibles sur l'économie de plusieurs civilisations de l'Antiquité et de les interpréter en dehors de toute théorie définie *a priori*, étant entendu que les paradigmes smithiens ne constituent pas un système mais les références naturelles de toutes réflexions sur l'économie. A. Grenier, encore plus modeste, décrit son entreprise comme un simple inventaire des faits économiques rassemblés par C. Jullian dans son *Histoire de la Gaule* ²³⁴.

Sa synthèse de presque trois cents pages montre toute le contraire. En effet, A. Grenier reprend nombre des conclusions de C. Jullian mais selon des perspectives qui ne sont plus celles de son maître, comme cela a déjà été montré à propos de son article des *Annales*. De plus, il met à profit une grande masse d'informations archéologiques qu'il a recueillies lors de l'élaboration des premiers volumes du *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, parus quelques années plus tôt ²³⁵. Tout cela donne à sa contribution une dimension tout à fait exceptionnelle et elle demeure l'unique tentative de ce genre dans l'historiographie française car aucun chercheur, avant lui et après lui, n'a réuni, dans un même texte, autant de données sur l'économie de la Gaule.

En ce qui concerne plus directement le sujet du présent mémoire, la lecture de la contribution d'A. Grenier permet d'apprécier son rôle décisif dans la formation du corps de doctrine de l'archéologie rurale gallo-romaine qui a servi de base aux développements de cette discipline jusque dans les années 1980. Il est même possible de montrer que plusieurs des concepts généraux et des méthodes d'analyse définis par A. Grenier sont encore utilisés aujourd'hui par de nombreux archéologues, sans qu'ils aient toujours pleinement conscience de leur origine et de leur cheminement jusqu'à eux. Les paragraphes qui suivent ont pour objet de caractériser les grands traits de ce système de pensée en essayant de déterminer ses similitudes et ses divergences avec les travaux de N. Fustel de Coulanges et de C. Jullian.

En première lecture, les textes d'A. Grenier, comme ceux de C. Jullian, semblent parfaitement s'inscrire dans le schéma fustélien de la prépondérance et de la permanence du domaine gallo-romain. Il ne fait pas de doute pour lui que la *villa* gallo-romaine est l'héritière des *adificia* décrits par César ²³⁶. En archéologue, A. Grenier précise toutefois que la *villa* est le résultat d'un long processus de transformation des *adificia* et cite l'exemple de celle de Mayen pour laquelle il a été possible d'en suivre archéologiquement toutes les étapes ²³⁷. Il note aussi que, dans certaines régions, selon des proportions variables, il existe des fermes gauloises qui n'ont pas connu la même évolution. Elles forment alors un mode d'occupation des sols complémentaire de celui de la *villa*. Il estime toutefois que ces fermes ont, peu après la conquête, progressivement disparu, laissant la place à d'authentiques *villae* gallo-romaines ²³⁸. La genèse de la *villa* est donc pour A. Grenier un processus qui n'est pas homogène. En admettant que toutes les fermes gauloises ne se sont pas transformées en *villae* gallo-romaines et

Press, 1933-1940.

²³⁴ Grenier, 1959, p. 381.

²³⁵ *Archéologie gallo-romaine. Première partie, Généralités, travaux militaires* (1931) ; *Deuxième partie, l'archéologie des sols* (1934).

²³⁶ « Les domaines ainsi constitués en Gaule au début de l'époque romaine reproduisaient sans doute, en majeure partie, ceux de l'aristocratie celtique. La conquête romaine n'a déterminé en Gaule aucune révolution sociale. C'est sur les *equites*, dont César nous disait la puissance, que s'est appuyé le nouveau régime. Dans leurs domaines ruraux, ces nobles ont conservé leurs clients comme colons. » (Grenier, 1959, p. 495).

²³⁷ Grenier, 1934, p. 783-784.

²³⁸ Grenier, 1906, p. 193.

en reconnaissant qu'il ait pu exister une forme d'antagonisme entre ces deux types d'exploitation agricole, A. Grenier propose une interprétation qui rend compte de la diversité des données archéologiques dont il dispose. Ce faisant, il ne peut éviter de produire des arguments difficilement compatibles avec la thèse fustélienne de la continuité qu'il revendique pourtant comme le cadre de ses travaux²³⁹. On verra, par la suite, que son appréciation des modalités de la « romanisation » l'éloigne encore plus radicalement des schémas mis en place par N. Fustel de Coulanges.

D'autres passages des textes d'A. Grenier fournissent des exemples de divergences de ce type. Ainsi, à propos de l'organisation du *fundus* et de la *villa*, il reprend à son compte et commente longuement les conclusions de N. Fustel de Coulanges²⁴⁰. À la suite de C. Jullian²⁴¹, il pense que le *fundus* est un organisme économique relativement autonome, exploité à l'aide d'une main-d'œuvre servile abondante et occupé par une centaine d'individus selon le modèle de la *villa* de Chiragan, déjà étudié ici. Reprenant l'expression choisie par C. Jullian²⁴², il décrit le bâtiment résidentiel comme une sorte de « petit château » autour duquel se masse les logements des colons²⁴³. Il ne doute pas que le *fundus* prolonge son existence jusqu'à la fin de l'Antiquité²⁴⁴ et que son ressort territorial constitue l'assise de la paroisse médiévale, l'église ne faisant finalement que remplacer la *villa*²⁴⁵.

Pourtant, l'analyse des données archéologiques l'oblige à reconnaître que de nombreux établissements gallo-romains, fouillés ou trouvés en prospection, ne suivent pas cette évolution. Il propose donc de distinguer la *villa urbana* de la *villa rustica*²⁴⁶. La *villa rustica* correspond selon lui à des petites et moyennes propriétés exploitées par une famille à l'aide d'esclaves. C'est la *villa* de Caton et de Varron. La *villa urbana* est, quant à elle, caractérisée par l'importance de son bâtiment résidentiel. Elle dispose d'un *fundus* de grande taille qui est principalement mis en valeur par des colons. Dans son mémoire de 1906, A. Grenier explique que, dans la cité des Médiomatrices, les grandes *villa urbanae* apparaissent à la fin du III^e s., sur les ruines des *villa rusticae*. La *villa* de Saint-Ulrich est, dans cette région, l'unique exemple d'un établissement de ce type fondé durant le Haut-Empire. La *villa urbana* doit donc son existence et son développement à deux événements politiques fondamentaux : les invasions de la fin du III^e s. et la renaissance constantinienne²⁴⁷.

Très affaiblies par la crise économique qui touche la Gaule depuis environ le règne de Marc-Aurèle, les *villa rusticae* n'ont pas résisté aux invasions de 275. Après la restauration de l'Empire, un nouveau mode d'exploitation du sol se met en place. Il repose sur les *villa urbanae* ; ce sont de vastes exploitations occupées par des aristocrates ayant fui les villes. Elles

²³⁹ « Les domaines ainsi constitués en Gaule au début de l'époque romaine reproduisaient sans doute, en majeure partie, ceux de l'aristocratie celtique. La conquête romaine n'a déterminé en Gaule aucune révolution sociale. C'est sur les *equites*, dont César nous disait la puissance, que s'est appuyé le nouveau régime. Dans leurs domaines ruraux, ces nobles ont conservé leurs clients comme colons. » (Grenier, 1959, p. 495).

²⁴⁰ Grenier, 1934, p. 884-888, 914.

²⁴¹ « Chacun de ces domaines, villa, avait sa vie propre : il formait presque un petit État. » (Jullian, 1892, p. 121).

²⁴² « Tous ces grands domaines ont leur histoire, et cette histoire dure encore. La plupart de nos villages se sont formés autour de ces châteaux ; d'ailleurs, avec leur nombreuse population d'esclaves occupés aux métiers les plus divers, la villa était déjà un véritable village. » (Jullian, 1892, p. 123). Cf. aussi : Jullian, 1924, p. 378.

²⁴³ Grenier, 1930, p. 43.

²⁴⁴ « Considéré dans sa permanence et dans son histoire, le *fundus* apparaît comme la cellule primordiale de la vie agricole à travers les âges. » (Grenier, 1934, p. 940).

²⁴⁵ Grenier, 1934, p. 940.

²⁴⁶ Grenier, 1906, p. 59.

²⁴⁷ Grenier, 1906, p. 179.

sont mises en valeur par des colons occupant de nouveaux sites ou les rares *villæ rusticæ* encore debout. Dans la plupart des cas, les logements de ces colons forment de véritables hameaux autour de la *villa*. Ces *fundi* constituent des ensembles économiquement autonomes dans lesquels le propriétaire mène une vie fastueuse. Ces *villæ* sont, à leur tour détruites, lors des invasions de la deuxième moitié du IV^e s.²⁴⁸ mais les habitats qui leur étaient associés subsistent pour former les villages médiévaux²⁴⁹. Ce regroupement de la population rurale est renforcé par l'arrivée de migrants germaniques qui s'installent selon des modalités similaires²⁵⁰. Dans sa contribution à l'ouvrage dirigé par T. Frank, A. Grenier reprend ce schéma évolutif mais en l'appliquant à toute la Gaule²⁵¹.

Les multiples références aux travaux de N. Fustel de Coulanges et les longues citations de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* ne parviennent pas à masquer l'essentiel : le schéma historique et archéologique mis en place par A. Grenier à propos de la *villa* gallo-romaine est en rupture avec l'héritage fustélien. A. Grenier, malgré toute sa bonne volonté, ne retrouve pas le domaine de N. Fustel de Coulanges dans les données archéologiques. Pour lui, la *villa* gallo-romaine est, tout d'abord, indissociable d'un mode d'exploitation de la terre introduit en Gaule par ses conquérants. Même possédée par les aristocrates gaulois ou leurs descendants, elle marque l'arrivée en Gaule de manières de construire, de produire et de vivre typiquement romaines. L'apparition des *villæ* constitue donc une cassure dans l'évolution de l'économie agraire de la Gaule et A. Grenier la décrit même comme une « seconde conquête »²⁵². Ensuite, sa durée de vie est limitée, elle disparaît vers la fin du III^e s. pour être remplacée par des établissements au fonctionnement économique profondément différent. Enfin, ces nouvelles *villæ* sont détruites à leur tour, après à peine un siècle d'existence.

N. Fustel de Coulanges concevait le domaine gallo-romain comme une institution stable et relativement insensible aux changements politiques. A. Grenier scinde la *villa* en deux entités quasiment indépendantes : la *villa rustica* qui est le produit de la romanisation et la *villa urbana* qui doit son existence à la situation économique, sociale et politique de la Gaule à la fin du III^e s. Certes, la *villa urbana* d'A. Grenier emprunte la plupart de ses traits à la *villa* telle que N. Fustel de Coulanges la conçoit dans sa phase tardive. De plus, reposant essentiellement sur un corpus de données archéologiques, les observations d'A. Grenier présentent nécessairement des discordances avec le schéma historique fustélien déduit d'une analyse des institutions. Néanmoins, on peut montrer que la distinction introduite par A. Grenier entre la *villa* du Haut-Empire et celle du Bas-Empire découle fondamentalement d'une perception de l'histoire de la Gaule en désaccord avec celle de N. Fustel de Coulanges. En effet, A. Grenier appréhende la conquête, les invasions de la fin du III^e s. et celles du V^e s. comme des événements déterminants qui sanctionnent la fin d'un système économique et marquent le début d'un nouveau cycle de développement. La parenthèse fustélienne est donc refermée et la vision historique d'A. Grenier renoue avec les thèmes classiques de l'histoire de la Gaule. Son argumentaire sur la crise des campagnes du III^e s., la disparition de la petite propriété, le

²⁴⁸ « Les deux invasions de 275 et de 350, marquent donc le commencement et la fin de l'existence des villas urbaines dans la cité des Médiomatrices. » (Grenier, 1906, p. 179).

²⁴⁹ « Si la plupart des villages modernes portent aussi le nom d'un domaine ancien, c'est qu'ils remontent à un groupement de colons, constitué autour de quelque villa. Que cette villa ait été construite à l'époque romaine, ou qu'elle soit de date postérieure, il est impossible de le déterminer. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'organisation même du système de colonisation, auquel les villages actuels doivent leur origine, remonte bien à l'époque gallo-romaine. » (Grenier, 1906, p. 188-189). « Nos villages furent donc, à l'origine, des *villæ rusticæ* groupées auprès d'une *villa urbana* sur un *fundus* qui en dépendait. » (Grenier, 1917 884).

²⁵⁰ Grenier, 1930, p. 43.

²⁵¹ Grenier, 1959, p. 496.

²⁵² Grenier, 1906, p. 13.

développement du colonat et la corruption des élites gauloises reprend l'essentiel des poncifs de l'historiographie classique, justement combattus par N. Fustel de Coulanges. Il est important de comprendre que ce retour apparent d'A. Grenier à la tradition s'appuie, en partie, sur les travaux de C. Jullian.

Très réservé sur les bienfaits véritables de la conquête, C. Jullian voulait toutefois bien admettre que Rome avait au moins apporté à la Gaule les débouchés commerciaux essentiels à son développement²⁵³. De même, excluant tout perfectionnement de l'agriculture gauloise pendant la *pax romana*, il reconnaissait au système politique impérial le mérite d'une protection efficace de la petite et de la moyenne propriété²⁵⁴. Les effets conjugués de la crise de l'Empire et des invasions de la fin du III^e s. annihilent, selon lui, ces bénéfices et plongent la Gaule dans une profonde détresse. Ainsi, C. Jullian dresse un tableau apocalyptique de la situation des campagnes gauloises de la fin du III^e s. :

La Gaule semble par endroits n'être plus qu'un terrain vague, une surface sans maître et sans vie, une terre de cauchemar, stérile, défoncée d'ornières, couverte de débris, où disparaissent les lignes des anciennes cultures et les contours traditionnels des lieux habités.²⁵⁵

Cette appréciation très pessimiste de C. Jullian sur les conséquences de la « crise du III^e s. » a fortement influencé l'historiographie française. Elle est reprise, à la même époque, dans des termes à peu près similaires, par F. Lot²⁵⁶. On connaît son succès jusqu'à nos jours. Dans l'*Histoire de la Gaule*, C. Jullian conforte ses principales assertions par des références à des sources écrites qu'il mentionne ou cite dans les notes. Il est piquant de relever que dans les passages consacrés à la ruine des campagnes gauloises son appareil critique se limite à des formules aussi vagues que : « Supposé d'après la vraisemblance » ou « Supposé d'après l'ensemble des faits »²⁵⁷. De façon tout à fait exceptionnelle dans l'*Histoire de la Gaule*, C. Jullian utilise largement, dans ce chapitre, les données archéologiques collectées par A. Grenier dans son mémoire sur la cité des Médiomatrices. Il accepte facilement ces conclusions sur la disparition des *villa rusticae* et leur remplacement par les *villa urbanae*. Il décrit les propriétaires de ces dernières comme de véritables « châtelains » qui ont profité des désordres politiques du moment pour accroître leurs biens aux dépens de la petite propriété²⁵⁸. Il pense que ces *fundi* sont divisés en de multiples tenures et que leurs propriétaires mènent une vie oisive qui est responsable de la ruine de la campagne française jusqu'au XI^e s.²⁵⁹. Sa vision très sombre de l'état de la Gaule à la fin de l'Antiquité lui est inspirée par le jugement finalement négatif qu'il porte sur le bilan de la romanisation. Comme on l'a vu plus haut, C. Jullian considère de façon globale que « l'impérialisme romain » a étouffé et retardé de plusieurs siècles le développement de la « patrie gauloise ».

A. Grenier n'est pas loin de partager totalement cette critique²⁶⁰, même si son raisonnement réserve une plus grande place à l'analyse économique :

²⁵³ Jullian, 1920, p. 176.

²⁵⁴ Jullian, 1920, p. 363.

²⁵⁵ Jullian, 1926a, p. 14.

²⁵⁶ *La Fin du monde antique et le début du moyen âge*, Paris, la Renaissance du livre, 1927.

²⁵⁷ Jullian, 1926a, p. 15, notes 6 et 10.

²⁵⁸ Jullian, 1926b, p. 142.

²⁵⁹ « Jusqu'au onzième siècle, jusqu'à l'éveil définitif de l'activité française, le sol de notre pays montrera dans ses landes, ses marais, ses espaces en friche, ses fermes en ruines, les plaies faites par les erreurs et les sottises du régime impérial. » (Jullian, 1926b, p. 189-190).

²⁶⁰ « Il n'en semble pas moins vrai que la chute de l'Empire romain ramène la Gaule, pour un millénaire, à un état fort voisin de celui qui était le sien avant la conquête romaine. » (Grenier, 1959, p. 643).

La politique romaine, visant à imposer à la Gaule une vie de paix et de travail, a donné l'essor à sa prospérité économique. Elle rattacha la province au monde méditerranéen qu'elle dominait, lui procurant le bénéfice de l'expérience industrielle acquise depuis des siècles par la civilisation gréco-romaine et ouvrant à son activité l'ensemble du monde civilisé. La richesse s'accrut en Gaule, diffusant dans tout le pays le bien-être et la civilisation mais y introduisant, en même temps, la dénatalité dont souffraient la Grèce et l'Italie. Les siècles prospères semblent avoir eu un effet, en fin de compte, débilisant.²⁶¹

Cette plus grande sensibilité aux problèmes économiques s'affirme davantage dans son interprétation de la situation sociale de la Gaule après la fin du III^e s. Son opinion converge globalement avec celle de C. Jullian, mais A. Grenier s'attache à décrire l'enchaînement des faits économiques qui explique, à son avis, le processus de transformation que connaît la Gaule à la fin de l'Antiquité :

La vie générale qui avait assuré la prospérité des deux premiers siècles romains se rétrécit progressivement et s'étiolle. La dévaluation et la disparition de la monnaie d'argent, la rareté de l'or, interdisent les grandes affaires. On pratique de plus en plus le troc en nature, on paye les impôts en nature. Chaque province tend à se suffire à elle-même car les transports sont difficiles et peu sûrs. Dans chaque province, chaque domaine cherche son autonomie économique. Les royaumes barbares du V^e siècle, et même, plus tard, le royaume franc, peuvent essayer de maintenir les formes administratives de l'Empire romain, ils ne font qu'accroître le morcellement. L'économie suit le rétrécissement de la politique.²⁶²

L'apparition de la *villa urbana* est alors une des conséquences de cette réduction de la vie économique. C'est par défaut que l'activité économique se replie *in fine* dans la sphère étroite du domaine agricole²⁶³. La *villa urbana* d'A. Grenier fonctionne comme celle de N. Fustel de Coulanges avec des colons, des tenures et une réserve mais s'en distingue radicalement parce qu'elle est l'aboutissement d'un processus économique jugé négativement. Pour N. Fustel de Coulanges elle était le vecteur de la pérennité des institutions ; elle est devenue dans les travaux d'A. Grenier le symptôme d'une économie cloisonnée, autarcique et socialement inégalitaire. Le principe fustélien de continuité est abandonné et A. Grenier reprend finalement les conclusions classiques jadis avancées par J. Simonde de Sismondi ou l'école historique allemande et reprises par C. Jullian. Comme eux, il pense que la décomposition économique de la Gaule lui a ôté toute vigueur morale et a rendu nécessaire la prise de pouvoir par les Germains :

En Gaule du moins, l'extrême inégalité économique et sociale, les dénis de justice, la tyrannie de l'État et de ses soutiens, avaient usé la force de résistance du peuple ; sa vitalité avait sombré dans la misère et la servitude. Le chef romain finit par se trouver seul en face des Barbares. Sa disparition passa presque inaperçue.²⁶⁴

De la même façon, il est possible de montrer que l'évaluation par A. Grenier des conséquences de la conquête sur l'économie rurale de la Gaule s'oppose à plusieurs des paradigmes fustéliens. Ce point est essentiel car il permet de comprendre une des spécificités des recherches archéologiques et historiques françaises sur la *villa*. Il mériterait d'être

²⁶¹ Grenier, 1959, p. 643-644.

²⁶² Grenier, 1959, p. 643.

²⁶³ « La vie économique, naguère essentiellement urbaine, s'organise à l'intérieur du domaine rural. » (Grenier, 1959, p. 600).

²⁶⁴ Grenier, 1959, p. 623.

longuement et soigneusement étudié par le biais, notamment, d'une analyse historiographique précise des bases idéologiques du concept de « romanisation ». Pour être satisfaite, cette ambition aurait demandé un chapitre entier. Par crainte d'égarer le lecteur sur des chemins de traverse par trop divergents de la route déjà très vagabonde qui a été suivie jusqu'ici, seuls quelques aspects de cette importante question seront traités. Les prochains paragraphes seront donc restreints à un exposé des idées d'A. Grenier sur l'origine et la fonction économique de la *villa* et une présentation très rapide des thèses historiques émises à propos de la « colonisation » de la Gaule.

V. Romanisation, colonisation et *villa* gallo-romaine

Dans la lignée des idées de N. Fustel de Coulanges et de C. Jullian, A. Grenier considère que la conquête de la Gaule n'a pas modifié son économie agricole. Les aristocrates gaulois sont restés à la tête d'*adificia* exploités comme par le passé²⁶⁵. Mais, selon lui, dans le courant du I^{er} s. p.C., voire même au II^e s. selon les régions, le système agricole gaulois est profondément ébranlé par un processus social radical qu'il qualifie de « seconde conquête ». Dans son mémoire de 1906 sur les Médiomatrices, il en attribue l'origine à l'arrivée d'une aristocratie étrangère²⁶⁶. Dans la suite de ses écrits, il ne reprend pas cette explication et préfère envisager cette rupture comme le résultat d'une lente assimilation par les Gallo-Romains du mode d'organisation de l'économie agricole des conquérants. Ce développement est favorisé par l'accession à la propriété foncière d'une classe de « bourgeois » ayant profité du développement sans précédent du commerce²⁶⁷. La *villa rustica*, selon la typologie d'A. Grenier, est la manifestation archéologique de cette révolution sociale. Elle symbolise l'effacement des structures agricoles gauloises et l'adhésion des « nouveaux riches » aux valeurs de la civilisation latine. Elle se distingue de l'*adificium* gaulois par son plan régulier, son mode de construction et la présence de bâtiments destinés à la pratique du confort et du luxe. A. Grenier ne doute pas que leurs propriétaires aient aussi adopté le régime agraire des *villæ* latines. En effet, malgré l'extension limitée des cultures méditerranéennes en Gaule, il pense que ces domaines sont exploités par des esclaves, selon les préceptes des Agronomes latins²⁶⁸. Il n'est pas nécessaire de rappeler une nouvelle fois combien cette perception de la romanisation de la Gaule est étrangère aux thèses de N. Fustel de Coulanges. C. Jullian lui même ne pensait pas que la société gallo-romaine ait pu abandonner aussi facilement et aussi radicalement les caractères de la culture gauloise²⁶⁹.

Pour A. Grenier, la *villa* gallo-romaine est le marqueur archéologique de cette pénétration des valeurs et des modes d'organisation de la civilisation gallo-romaine dans les campagnes.

²⁶⁵ « Les domaines ainsi constitués en Gaule au début de l'époque romaine reproduisaient sans doute, en majeure partie, ceux de l'aristocratie celtique. La conquête romaine n'a déterminé en Gaule aucune révolution sociale. C'est sur les *equites*, dont César nous disait la puissance, que s'est appuyé le nouveau régime. Dans leurs domaines ruraux, ces nobles ont conservé leurs clients comme colons. » (Grenier, 1959, p. 495).

²⁶⁶ Grenier, 1906, p. 13.

²⁶⁷ Grenier, 1959, p. 497.

²⁶⁸ « À une maison de plan latin, répondent nécessairement des méthodes de culture latine, une organisation du travail et de la propriété de forme latine. L'extension des villas mesure donc exactement la pénétration de la civilisation latine dans les campagnes. Le confort et le luxe des habitations témoignent de la prospérité de l'agriculture. Leurs dimensions correspondent à celles des domaines. Elles nous permettent de juger de l'état de la propriété et par suite de l'état social des populations. L'histoire des villas ne se sépare point de celle du travail agricole, et du développement économique du pays. » (Grenier, 1906, p. 11).

²⁶⁹ Cf. *supra*, p. 110.

Elle permet de distinguer clairement les structures agraires « romanisées » de celles qui perpétuent la tradition gauloise : les « fermes indigènes », les mardelles de Lorraine et les hameaux des sommets vosgiens. L'étude des *villa* est aussi un moyen de mesurer le degré de romanisation de la Gaule en comparant sa situation à celles des autres régions de l'Empire car la *villa* représente « l'empreinte de Rome sur les campagnes des provinces conquises »²⁷⁰:

Malgré les différences que nous avons pu noter dans le plan et la disposition des fermes, bien que les dimensions, le confort, l'aménagement de chacune d'elles fussent subordonnées à l'étendue du domaine, à la fortune et aux goûts du propriétaire, à la fertilité du sol et à la nature des cultures, il semble que partout et toujours, dans les diverses provinces du monde romain, depuis la conquête jusqu'à la chute de l'Empire, les établissements agricoles épars dans les campagnes présentent les mêmes traits généraux et, pour ainsi dire, les mêmes types. Tous portent également la marque de la civilisation romaine ; ils sont issus des mêmes traditions architecturales latines ; ils témoignent de la diffusion des mêmes méthodes de culture et du même genre de vie. Nous ne saurions établir aucune distinction bien nette entre les fermes italiennes du début de notre ère et celles qui, en Gaule, en Germanie, en Angleterre en Afrique, semblent dater du second et du troisième siècle.²⁷¹

Tout le raisonnement d'A. Grenier repose sur un postulat qui est demeuré, à quelques exceptions près, un des piliers de l'archéologie rurale gallo-romaine jusqu'à nos jours : il existe une correspondance étroite et quasi systématique entre, d'une part, les techniques de construction, la qualité des bâtiments et le mode d'organisation de l'habitat et, d'autre part, le type d'agriculture pratiquée. Autrement dit, le propriétaire d'un ensemble de bâtiments régulièrement agencés et construits avec de la pierre et du mortier doit nécessairement exploiter son domaine avec des esclaves et dans le but de produire des excédents qui seront efficacement écoulés sur le marché. À l'inverse, les fermes construites en matériaux périssables sont placées à la tête de domaines mis en valeur selon des techniques agricoles traditionnelles et dans le cadre d'une économie de subsistance²⁷². L'opposition entre les deux types de systèmes agraires repose donc essentiellement sur un critère formel : les techniques de construction²⁷³.

Du point de vue de l'archéologie, ce raisonnement est évidemment très simplificateur. L'adoption de pratiques architecturales romaines ne détermine pas assurément le système de culture mis en œuvre sur le domaine. Dans l'absolu, une ferme de « tradition gauloise » peut produire autant qu'une *villa* de même importance. De plus, en opposant de façon aussi radicale ces deux types d'exploitation agricole, la thèse défendue par A. Grenier contribue à ignorer les traits originaux du système agricole gaulois et à occulter les éléments de continuité qui font de l'économie rurale gallo-romaine son prolongement naturel. Enfin, la relation quasi exclusive instituée par A. Grenier entre une forme d'habitat et un type d'économie agricole a faussé durablement la perception de l'évolution des campagnes gauloises à la fin de l'Antiquité. En effet, longtemps et encore aujourd'hui, l'effacement progressif du mode de construction *more romanorum* a été interprété comme un indice indéniable du déclin de l'économie agricole gallo-romaine. Sans remettre totalement en cause l'existence des difficultés économiques que connaît la Gaule à cette époque, il a été montré depuis que des installations en bois pouvaient

²⁷⁰ Grenier, 1917, p. 881.

²⁷¹ Grenier, 1917, p. 879-880.

²⁷² O. Buchsenschutz fait remarquer très justement que cette appréciation négative portée sur l'habitat ne fait que reprendre un poncif des auteurs antiques : « Le discours étrange de Vitruve qui associe pierre et civilisation, bois et barbarie, s'impose pour deux mille ans. » (Buchsenschutz, 2004, p. 359).

²⁷³ « C'est seulement quand ces *aedificia* seront construits *more romanorum* que le terme *villa* sera employé. [...] Ainsi donc, ces *aedificia* sont des constructions élaborées, mais que l'on appelle pas *villa* car elles ne sont pas de type romain et qu'elles ne sont pas édifiées en dur. » (Agache, 1976, p. 123).

parfaitement se substituer à des constructions en pierre et assurer des fonctions agricoles similaires²⁷⁴.

Le schéma interprétatif mis en place par A. Grenier a déterminé plusieurs des méthodes et des perspectives de recherche de l'archéologie rurale gallo-romaine jusqu'à une période récente. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, il est repris et développé, un demi-siècle plus tard, par M. Le Glay dans sa synthèse déjà citée. Comme A. Grenier, M. Le Glay est persuadé que l'intégration de la Gaule dans l'Empire a favorisé le développement d'une agriculture plus moderne dont la manifestation correspond à l'apparition de la *villa*²⁷⁵. Son mode de construction et son fonctionnement sont intimement liés à la romanité : « Construction en dur, utilisant des matériaux maçonnés, la *villa* apparaît en Gaule comme la marque caractéristique la plus visible de la colonisation romaine des campagnes. »²⁷⁶. Mettant à profit des découvertes récentes dont ne disposait pas encore A. Grenier, M. Le Glay renforce son hypothèse en considérant que les centuriations attestées dans le sud de la Gaule relèvent du même processus :

Mais il est un autre aspect qui caractérise le système romain d'exploitation rurale et qui est commun à la Gaule du Sud et aux Trois-Gaules, parce qu'il porte la marque de Rome, c'est son organisation structurée, liée à une fiscalité savante. Le système nouveau fut en effet fondé sur la centuriation du sol. On peut dire qu'avec les *villæ*, la centuriation représente l'empreinte principale et la plus visible laissée par Rome sur la campagne gauloise.²⁷⁷

La référence à la centuriation dévoile la façon dont M. Le Glay et de nombreux auteurs avec lui envisagent cette « romanisation »²⁷⁸. Il s'agit pour eux d'un phénomène de grande ampleur qui a laissé derrière lui très peu de traces du système antérieur. *Villæ* et centuriations sont les instruments d'une civilisation triomphante qui a imposé son mode d'exploitation. La « romanisation » des campagnes est appréhendée comme le conflit entre deux systèmes antagonistes et exclusifs. Il laisse peu de place au syncrétisme qui a pourtant été reconnu comme le processus essentiel de la formation de l'identité gallo-romaine dans de nombreux domaines de l'histoire de la Gaule comme la religion, l'organisation administrative ou même l'urbanisme. M. Le Glay emploie le mot de colonisation et ce terme résume bien la perception qu'il a de ce phénomène : les *villæ* et les centuriations sont les instruments de la mise en tutelle des campagnes gauloises. Elles correspondent à une organisation de l'espace et de l'économie agricole qui a été importée en Gaule par ses conquérants et qui a supplanté un mode d'exploitation nécessairement moins développé. Il est d'ailleurs intéressant de noter que,

²⁷⁴ Ouzoulias, Van Ossel, 2001, p. 170.

²⁷⁵ « En définitive, c'est donc en relation étroite avec la substitution par les Romains d'une économie de marché à une économie de subsistance que s'explique l'instauration en Gaule d'un système nouveau d'exploitation rurale. Et c'est dans cette perspective que se comprend à la fois l'implantation de ces villas somptueuses, isolées sur les plateaux et dans les plaines où elles représentent un régime de grande propriété terrienne de type capitaliste, et d'autre part l'installation de villas moyennes qui, d'ailleurs, par l'importance des bâtiments d'exploitation sont assez proches des grandes fermes "industrielles" que nous connaissons aujourd'hui. » (Le Glay, 1992, p. 253).

²⁷⁶ Le Glay, 1992, p. 220.

²⁷⁷ Le Glay, 1992, p. 254.

²⁷⁸ « [...] la restructuration globale des terres cultivables par Rome est un phénomène dont nous pouvons aujourd'hui mieux apprécier l'ampleur. Elle a pris deux formes essentielles, la "centuriation" du sol et l'implantation de ce qu'on appelle, parfois abusivement, les "villas". » (Gros, 1991, p. 152). P. Gros a repris, dans un ouvrage plus récent, cette idée sous une formulation légèrement différente : « [...] le phénomène de la villa – qui n'est pas, bien évidemment, architectural, mais implique des mutations sociales et culturelles importantes – est étroitement lié au développement de la mainmise de Rome sur notre sol, à l'assimilation progressive des élites d'origine italienne et à une volonté d'utilisation rationnelle des terres. » (Gros, 2001, p. 322-323).

comme A. Grenier, M. Le Glay ne précise pas la part qui revient, dans ce processus, à l'installation de colons et à l'acculturation des populations locales²⁷⁹. Très tôt, E. M. Wightman a exprimé sa défiance à propos de la façon dont les historiens français concevaient le processus de « romanisation » des campagnes. Peut-être parce qu'elle était Canadienne, elle ne voulait pas l'envisager comme le transfert en Gaule du « modèle » italien et préférait le considérer comme une progressive acculturation²⁸⁰.

Néanmoins, à la même époque, R. Agache poursuit dans la voie tracée par ses prédécesseurs et oppose l'inachèvement du programme d'urbanisation de la Gaule, notamment dans le Nord, au succès de la « romanisation » des campagnes²⁸¹. Il pense que le système de la *villa* est le témoignage de : « la seule « colonisation » parfaitement réussie de toute notre histoire. »²⁸². Elle correspond à une exploitation rationnelle et moderne des meilleurs terres agricoles dans le cadre d'une économie de type « capitaliste »²⁸³. Les *latifundia* sont les plus dynamiques de toutes ces entreprises agricoles :

Les *latifundia* du nord de la Gaule à l'époque romaine préfigurent en quelque sorte les grandes exploitations « modèles » qui s'installèrent dans les plaines fertiles de l'Algérie dès le début de l'occupation française, par exemple.²⁸⁴

Pour R. Agache, qui écrit près de vingt ans après l'indépendance de l'Algérie, ce « colonialisme » n'a pas toutes les vertus car il maintient la Gaule dans un état de soumission économique et sociale²⁸⁵. Cette position critique, qui présente quelques similitudes avec les opinions de C. Jullian sur le sujet, n'a pas toujours été partagée par l'historiographie française. En effet, longtemps, la « romanisation » a surtout été décrite comme le résultat de l'action civilisatrice de Rome sur la Gaule. La politique coloniale menée par la France au même moment n'est pas étrangère à cette position. Nombreux sont d'ailleurs les historiens et les archéologues qui ont mis en parallèle les conquêtes de Rome et celles de la France en Afrique du nord. Ainsi, dès 1852, A. Dureau de La Malle rédige un abrégé de l'histoire de l'Algérie qu'il destine à l'instruction des militaires français participant aux campagnes de pacification de la nouvelle colonie²⁸⁶. Cl. Nicolet a souligné le caractère très particulier de la « collusion entre

²⁷⁹ « En tout cas, la présence de la villa, à elle seule, témoigne soit de l'emprise du conquérant romain sur la terre gauloise, soit de la romanisation du paysan gaulois séduit par le style de vie de l'occupant. » (Le Glay, 1992, p. 220).

²⁸⁰ « *It is noteworthy that French scholars such as Fustel de Coulanges, Camille Jullian and Albert Grenier, despite differences in approach, seem to have supposed that once Gaul was incorporated into the Roman Empire, agrarian matters, both tenure and estate management, came to be regulated on the Italian pattern.* » (Wightman, 1978, p. 98).

²⁸¹ Agache, 1978, p. 386.

²⁸² Agache, 1982, p. 6.

²⁸³ « En résumé, nous pensons que les villas décelées correspondent à la mise en valeur systématique des riches plaines de limon et à une exploitation de caractère « capitaliste » et « colonial », destinée à compléter et non à concurrencer les productions de la « métropole ». Le caractère extensif de cette agriculture prend un aspect très moderne et très proche de nos préoccupations actuelles. » (Agache, 1978, p. 364).

²⁸⁴ Agache, 1978, p. 356.

²⁸⁵ « Par ailleurs, des villas aussi grandioses évoquent déjà (malgré les anachronismes et les disparités évidentes) ce que nous appelons dans les temps modernes une volonté « impérialiste » et « colonialiste » qui s'est mainte fois retrouvée dans le monde contemporain : faire avant tout des provinces lointaines des greniers à blé et des provinces agricoles axées sur des productions jugées peu rentables dans la « métropole » et en tous les cas non concurrentielles. » (Agache, 1982, p. 4).

²⁸⁶ Dans l'avertissement de ce livre intitulé : *L'Algérie : histoire des guerres des Romains, des Byzantins et des Vandales, accompagnés d'examen sur les moyens employés anciennement pour la conquête et la soumission de la portion de l'Afrique septentrionale nommée aujourd'hui l'Algérie*, A. Dureau de La Malle précise qu'il « a été resserré en un très petit format, pour que le soldat, le sous-officier, l'officier supérieur ou inférieur qui se sentirait du goût pour la géographie, l'administration ancienne, en un mot, pour l'archéologie de l'Afrique,

l'armée, la colonisation et l'archéologie » en Algérie²⁸⁷. Plus tard, dans un étonnant renversement de perspective, J. Carcopino met en avant la réussite de Rome en Gaule pour justifier et refonder idéologiquement la politique coloniale des États européens :

Rome n'a jamais douté de sa précellence et cette fierté de sa mission l'a soutenue jusqu'au bord de l'abîme. Nous n'avons pas davantage, Européens, à douter de la nôtre, à renier, au nom de je ne sais quel humanitarisme hypocrite ou débile, l'action qu'ont accomplie les pionniers de l'Europe outre-mer. La colonisation est un fait historique sur lequel il n'y a plus à revenir. L'Europe doit seulement la justifier en montrant que, partout où elle l'a pratiquée, non seulement elle n'a pas aggravé la condition de ceux qui la subirent, mais qu'elle les a élevés à un niveau, qu'ils n'auraient pas atteint sans elle, de vie plus facile et plus belle. Dans l'ensemble, du reste, elle n'a pas point failli à cette obligation de conscience. Que de peuples, colonisés par elle, protesteraient avec douleur, si, en les abandonnant, elle les rejetait à l'anarchie d'où son intervention, comme autrefois en Numidie ou en Gaule, les avait tirés !²⁸⁸

Cette citation est extraite d'un texte qui reprend un discours prononcé par J. Carcopino devant le *Convegno di scienze morali e storiche* qui s'est tenu en 1932. Ce n'est sans doute pas un hasard si J. Carcopino le prononce, à Rome, l'année au cours de laquelle le régime de B. Mussolini achève la pacification de la Libye en réprimant la révolte des Sénoussis et des Bédouins. Pour J. Carcopino, la France et l'Italie poursuivent ou reprennent en Afrique du nord la mission civilisatrice de Rome. Elles en ont le droit et le devoir car elles portent, comme jadis l'Empire romain, un projet qui rassemble les peuples autour de valeurs communes : le christianisme, la démocratie et le respect de la propriété privée²⁸⁹. En rapprochant la Gaule de Rome, J. Carcopino souhaite surtout exalter l'identité culturelle d'une Europe occidentale dont les idéaux « classiques » sont menacés, selon lui, par un système de pensée opposé, venu de l'Est²⁹⁰.

Pour idéologique qu'elle soit, la position de J. Carcopino ne reflète pas moins une rupture épistémologique majeure dans la façon d'envisager les relations entre Rome et la Gaule. La « patrie gauloise » chère à C. Jullian n'existe plus. En effet, nombreux sont les historiens à considérer avec J. Carcopino que la conquête a permis à la Gaule d'accéder à un niveau supérieur de civilisation et de rompre avec sa culture barbare. Dans un essai situé, à bien des égards, à l'antithèse des conclusions exprimées par C. Jullian dans les *Forces éternelles de la Gaule*, J. Toutain résume cette idée de la façon suivante :

Ainsi, parce qu'elle prenait sa place dans l'empire créé par Rome, dans cet empire où se trouvaient groupés les pays qui avaient été les foyers les plus éclatants de la pensée humaine, la nation gauloise entraît, pour ainsi dire, dans le cycle des peuples méditerranéens, elle cessait d'être une nation barbare, au sens antique du mot, c'est-à-dire une nation étrangère à la civilisation de la Grèce et de Rome ; elle se séparait, se distinguait des populations de l'Europe centrale restées en dehors de l'empire.²⁹¹

pût le mettre dans son sac, et le parcourir pendant ses loisirs de bivouac ou de garnison. » (Dureau de La Malle, 1852, p. 8). Quelques années plus tôt, en 1837, il avait déjà rédigé : *Province de Constantine, recueil de renseignements pour l'expédition et l'établissement des Français dans cette partie de l'Afrique septentrionale*, Paris, Gide.

²⁸⁷ Nicolet, 2003, p. 253.

²⁸⁸ Carcopino, 1934, p. 267.

²⁸⁹ Carcopino, 1934, p. 263.

²⁹⁰ « Nous devons surtout admirer qu'une telle parure réponde à l'accord des âmes qu'elle exprime dans le muet langage de ses pierres indescriptibles, et envier Rome d'avoir rassemblé autour d'elle, dans un décor sur lequel elle a mis sa marque, l'unanimité des intelligences et des cœurs. Les Européens d'aujourd'hui en paraissent fort éloignés. Les uns affirment, les autres nient la légitimité de la propriété ; les uns se réclament de la démocratie, les autres la dénoncent. » (Carcopino, 1934, p. 263).

²⁹¹ Toutain, 1936, p. 13.

Les différences entre les deux expressions de « patrie gauloise » et de « nation gauloise » ne sont pas seulement lexicales. En utilisant la première, C. Jullian privilégiait la continuité du peuplement et la pérennité du « substrat » gaulois. La « nation gauloise » de J. Toutain est plus immatérielle et donc aussi plus malléable. Elle se transforme plus vite aux contacts des influences extérieures que l'indépendante et immuable « race gauloise » de C. Jullian.

A. Grenier, tout en reconnaissant l'importance de la culture classique dans la civilisation gallo-romaine, mesure combien les perspectives de recherches défendues par J. Carcopino et J. Toutain peuvent, à terme, compromettre l'effort d'élaboration d'une archéologie et d'une histoire nationales entrepris par C. Jullian et lui-même. Il défend donc une position médiane et revendique pour l'archéologie gallo-romaine un statut de discipline intermédiaire entre les études classiques et l'histoire nationale²⁹². Elle tire sa spécificité de l'étude de la civilisation matérielle de la Gaule et prouve son utilité en apportant à l'historien une foule d'informations précises et originales sur les traits particuliers de son organisation économique et sociale. Mais, réaffirmant après N. Fustel de Coulanges et C. Jullian la primauté du texte sur l'objet, A. Grenier considère que le travail de l'archéologue doit nécessairement répondre à des perspectives de recherche déterminées par l'historien à partir de l'étude de la civilisation classique et grâce aux disciplines qui lui sont liées²⁹³. Partant, A. Grenier pense que l'essence de l'archéologie n'est pas dans son projet mais dans ses méthodes :

L'histoire de la Gaule romaine est le fil directeur de l'archéologie gallo-romaine. Mais l'archéologie doit également servir l'histoire. Elle n'en est qu'une science auxiliaire. Ce n'est pas pour elles-mêmes que l'archéologue étudie les vieilles pierres ou qu'il collectionne les tessons de pots ; c'est pour tout ce qu'il peut découvrir des hommes qui ont construit l'édifice, qui ont fabriqué, colporté, vendu les pots ou qui s'en sont servi. L'archéologie a ses méthodes particulières mais non pas sa fin en elle-même.²⁹⁴

Le *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, dont il entreprend la publication à partir de 1931, a pour principal objectif d'ordonner les connaissances archéologiques en fonction des acquis et des problématiques d'une histoire de la Gaule renouvelée, notamment par le recours à l'analyse économique. En s'attelant à sa rédaction, A. Grenier a pleinement conscience de donner à l'archéologie gallo-romaine le cadre méthodologique et heuristique qui lui faisait défaut²⁹⁵. S'agissant de l'économie agraire, il définit ce programme par quelques questions essentielles :

Mais c'est sur le terrain qu'il nous convient d'éprouver ces hypothèses et ces indications générales. Dans quelle mesure la grande propriété se trouve-t-elle développée dans les différentes régions de la Gaule et quelles furent ses vicissitudes aux diverses périodes de l'ère romaine ? Trouvons-nous trace des subdivisions des *fundi*, c'est-à-dire des villas ou des *vici* occupés par les tenanciers ? Les vestiges archéologiques permettent-ils de reconnaître çà et là, des établissements de grands ou de petits propriétaires ou tout autre système de colonisation ? Quels sont au moins les moyens d'une pareille investigation ?²⁹⁶

²⁹² « L'étude de la Gaule romaine établit le lien entre les antiquités latines et notre passé national. » (Grenier, 1943, p. 609).

²⁹³ « Tout en tenant étroitement au sol national, les études gallo-romaines se rattachent aux disciplines idéales de la culture classique. Elles s'appuient sur les textes littéraires et leur apportent en retour un commentaire indispensable. » (Grenier, 1943, p. 610).

²⁹⁴ Grenier, 1931, p. 105.

²⁹⁵ « Intermédiaire entre l'archéologie classique et l'histoire nationale, l'archéologie gallo-romaine s'est trouvée la plupart du temps, nous semble-t-il, abandonnée au caprice et au hasard. Elle a eu, elle a encore ses maîtres, mais non pas de programme. » (Grenier, 1931, p. 88).

²⁹⁶ Grenier, 1934, p. 887-888.

Chacune d'elles renvoie clairement à des thèmes historiques généraux abordés à plusieurs reprises par A. Grenier. De plus, il n'est pas sans intérêt de noter que la plupart ont déjà été formulées par N. Fustel de Coulanges dans son article programmatique de 1886 sur le domaine rural²⁹⁷. Doit-on, pour autant, en conclure que ces problématiques n'ont finalement pas évolué depuis près d'un demi-siècle ? Non, car, comme cela a été montré, les vues d'A. Grenier sur les campagnes de la Gaule ne sont plus celles ni de N. Fustel de Coulanges ni de C. Jullian. Enfin, alors que N. Fustel de Coulanges destinait ces questions aux historiens, c'est aux archéologues qu'A. Grenier demande d'y répondre. Entre-temps, le statut de l'archéologie a changé. Tout en la considérant comme une science auxiliaire de l'histoire, A. Grenier reconnaît que l'archéologie est devenue un outil essentiel pour appréhender la vie et l'organisation des campagnes dans la longue durée. Comme lui, il faut maintenant se demander si les archéologues se sont donné les moyens de satisfaire cette nouvelle ambition. Autrement dit, quelles ont été les conséquences de ce renouvellement des perspectives de recherche sur les pratiques des archéologues français ?

VI. Misère et réveil de l'archéologie rurale gallo-romaine française au XX^e s.

En 1956, dans sa synthèse sur *Les origines de l'économie occidentale*, R. Latouche soulignait, dans un rapide bilan historiographique, combien les paradigmes de la recherche historique française sur les civilisations agraires avaient été totalement renouvelés dans la première moitié du XX^e s. Il opposait ainsi l'œuvre et les théories « simplificatrices » de N. Fustel de Coulanges, présenté comme un lettré qui n'a jamais quitté la rue d'Ulm²⁹⁸, aux travaux novateurs d'une génération de jeunes historiens, rompus à l'étude directe du terrain et à l'exploitation d'une documentation nouvelle²⁹⁹. Il citait notamment les contributions décisives de Maurice Chaume (1888-1946)³⁰⁰, de Gaston Roupnel (1871-1946)³⁰¹ et d'André Déléage (1903-1944)³⁰². Placées à la convergence des perspectives de recherches initiées par P. Vidal de La Blache³⁰³, d'une part, et des membres de « l'école des *Annales* », d'autre part, ces études marquent, en effet, l'intérêt nouveau des historiens pour les campagnes et les systèmes agraires. Analysant de façon régressive la totalité de la documentation disponible, leurs auteurs tentent de définir les caractéristiques et l'évolution dans la longue durée des sociétés rurales, telles qu'elles se dévoilent dans leurs habitats, leurs pratiques agricoles et l'organisation de leurs terroirs.

Ce programme n'est pas très éloigné de celui développé par A. Meitzen, en Allemagne, à la fin du XIX^e s.³⁰⁴. Mais, avec beaucoup de lucidité, A. Déléage rejette les hypothèses

²⁹⁷ Cf. *supra*, p. 85.

²⁹⁸ R. Latouche ne fait que reprendre, avec plus de perfidie, l'appréciation émise par M. Bloch : « Ce n'est point manquer à sa grande mémoire que de rappeler qu'il n'était pas de ceux pour qui le monde extérieur existe intensément. » (Bloch, 1988, p. 49).

²⁹⁹ Latouche, 1956, p. 71.

³⁰⁰ *Les origines du duché de Bourgogne*, Dijon, E. Rebourseau, 1925-1937. Cette œuvre comprend une première partie consacrée à l'*Histoire politique* et une seconde dédiée à la *Géographie historique* qui a été publiée en trois fascicules.

³⁰¹ *Histoire de la campagne française*, Paris, B. Grasset, 1932.

³⁰² *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du onzième siècle*, Mâcon, Protat, 1941.

³⁰³ P. Toubert pense, à juste titre, que l'influence de « l'école de P. Vidal de La Blache » sur les travaux des historiens des campagnes a été historiographiquement surévaluée. Elle se réduit, selon lui, à l'apparition d'un genre académique nouveau : la monographie de géographie régionale (Toubert, 1988, p. 18).

³⁰⁴ Cf. *supra*, chapitre II, p. 72.

« raciales » du savant allemand, en partie reprises par son collègue G. Roupnel. Il admet avec ces deux auteurs que les civilisations agraires se transforment à un rythme différent de celui des institutions politiques et qu'elles obéissent à des logiques trouvant leurs origines dans des périodes reculées³⁰⁵. Mais, il considère que l'identité des sociétés rurales repose davantage sur les interactions de facteurs culturels que sur des parentés ethniques. A. Déléage est aussi l'un des rares historiens de son temps qui a clairement perçu tout le bénéfice que l'on pouvait tirer de l'étude des documents fonciers et fiscaux transmis par l'Antiquité. Il s'intéresse ainsi aux cadastres antiques³⁰⁶ et à la fiscalité du Bas-Empire qu'il considère comme un des facteurs importants de la transformation des régimes agraires³⁰⁷.

En revanche, analysée du point de vue des méthodes, son œuvre ne se distingue pas de celles de ses contemporains. Ainsi, sa thèse sur *La vie rurale en Bourgogne* consiste en un examen et une typologie des formes de l'habitat établis à partir des sources archéologiques, de la documentation cartographique, des textes médiévaux et surtout de l'étude des toponymes. Élève de M. Bloch à Strasbourg, A. Déléage applique les méthodes d'investigation exposées de façon synthétique par son professeur dans la petite enquête à valeur pédagogique qu'il a consacrée au peuplement de la Beauce³⁰⁸. Parmi toutes les méthodes disponibles, M. Bloch considérait que seule « l'étude du matériel archéologique ; celle des témoignages de la toponymie ; celle enfin des usages agraires. » étaient « capables d'apporter quelques précisions sur le rythme du peuplement beauceron et sur l'origine même des occupants »³⁰⁹. Pourtant, comme M. Bloch, A. Déléage est obligé de constater que la documentation archéologique dont il dispose est à la fois ancienne, peu abondante et disparate. Pour les périodes anciennes, il n'a pas donc d'autres ressources que d'exploiter la toponymie selon les principes exposés par C. Jullian en 1926. Est-ce pour cette raison qu'A. Déléage considère finalement que la France du nord tient essentiellement son système agraire de la civilisation celtique et que les formes de peuplement associées à la conquête romaine n'ont connu qu'une existence éphémère³¹⁰ ? Sans trancher cette question, il faut bien reconnaître qu'il existe un décalage entre la modernité des ambitions d'A. Déléage, sa volonté de dépasser les frontières entre les disciplines et la relative modestie de ses résultats en ce qui concerne l'Antiquité. Le corpus de données archéologiques à sa disposition est en grande partie constitué d'informations ponctuelles recueillies par des érudits du XIX^e s. Il est bien trop hétérogène et lacunaire pour soutenir une réflexion sur le peuplement de la Bourgogne pendant l'Antiquité.

Les travaux d'A. Déléage ont été choisis parce qu'ils sont parfaitement représentatifs de ce que l'on pourrait appeler le paradoxe français : la recherche française sur les campagnes et les systèmes agraires connaît, dans la première moitié du XX^e s., un développement sans précédent et un renouvellement important de ses méthodes et de ses paradigmes alors que l'archéologie rurale gallo-romaine demeure, dans ses objets et sa pratique de terrain, une discipline peu attractive, laissée aux mains d'amateurs disposant de peu de moyens et se tenant à l'écart des

³⁰⁵ « Notre histoire agraire fait ressortir de lointaines ascendances, ce mot n'impliquant d'ailleurs aucune théorie ethnique et anthropologique ; mais, ces ascendances étant reconnues, elle garde toute son originalité propre dans leur synthèse, dans leur adaptation à notre sol et dans leur évolution qui est fonction de notre histoire générale. » (Déléage, 1941, p. 698).

³⁰⁶ *Les cadastres antiques jusqu'à Dioclétien*, Le Caire, IFAO, 1934.

³⁰⁷ *La capitation du Bas-Empire*, Mâcon, Protat, 1945.

³⁰⁸ « Les problèmes du peuplement beauceron », *Revue de synthèse*, 1939, p. 63-77. (Bloch, 1983, p. 638-647).

³⁰⁹ Bloch, 1983, p. 645.

³¹⁰ « En vérité, l'œuvre romaine a été passagère et l'œuvre mérovingienne n'a fait que compléter l'œuvre celtique. Notre habitat avait déjà sa figure au temps de la préhistoire : il résulte de la rencontre de deux civilisations successives qui nous vinrent, l'une de l'Orient par l'Espagne et l'ouest de la France, comme plus tard le courant arabe, l'autre de l'Allemagne centrale, comme plus tard le courant germanique. L'une était familiale et l'autre était tribale. L'une a fait nos hameaux, l'autre nos bourgs. » (Déléage, 1941, p. 113).

dernières avancées méthodologiques. A. Grenier le reconnaît implicitement en donnant en exemple, dans son article de 1930³¹¹, les travaux réalisés par H. Klenk sur le village de Langen, près de Darmstadt³¹², et ceux de C. Curschmann sur celui de Dautenheim, près d'Alzey³¹³.

Sur le territoire de la commune de Dautenheim, C. Curschmann a réalisé des prospections et quelques sondages qui lui ont permis de reconnaître de nombreux sites datés d'une période comprise entre le Néolithique et le haut Moyen Âge. Pour l'époque gallo-romaine, son corpus se compose d'une quinzaine d'établissements ruraux, de sépultures et de découvertes isolées (Planche 10). Il remarque que les *villæ* se situent principalement de part et d'autre de la rivière, au centre de grandes unités encore délimitées par des éléments de voiries ou du parcellaire actuels. Observant que les distances entre ces établissements sont des multiples de l'*actus*, il pense que les grandes parcelles réparties perpendiculairement à l'axe de la rivière sont les vestiges d'une centuriation implantée par l'administration militaire pour peupler ce terroir situé à une vingtaine de kilomètres du *limes*. Quelle que soit la validité historique et archéologique de ce raisonnement, il témoigne des efforts précoces des archéologues allemands pour développer des méthodes et des réflexions sur l'évolution de l'occupation des sols et la gestion de l'espace. Les chercheurs allemands maîtrisent, bien avant la plupart de leurs collègues européens, toutes les techniques de l'enquête archéologique de terrain (*Archäologische Landesaufnahme*). A. Grenier souligne dans son commentaire que cette démarche doit beaucoup aux initiatives de K. Schumacher, le directeur du *Römisch-Germanisches Zentralmuseum* de Mayence³¹⁴. On peut ajouter que l'étude de C. Curschmann est parfaitement représentative de l'appropriation par les archéologues des pratiques heuristiques expérimentées puis généralisées par les spécialistes allemands de l'histoire rurale (*Landesgeschichte*) et de la géographie du peuplement (*Siedlungsgeschichte*). P. Toubert a bien montré l'importance historiographique de ces courants de pensée et leur influence décisive sur les idées de M. Bloch³¹⁵.

La comparaison de cette enquête avec l'exploration du plateau de Boos, au sud-est de Rouen, entreprise par L. Vesly, le directeur du musée des antiquités de la Seine-Inférieure, est éloquente. Celui-ci a localisé plusieurs sites ruraux gallo-romains et a entrepris des sondages sur les bâtiments résidentiels de deux *villæ*. Son étude comprend une description très succincte du mobilier découvert mais aucune analyse du rôle de ces établissements, de leur répartition ou de leur chronologie³¹⁶. Non seulement L. Vesly ne s'intéresse pas à l'espace et à l'intégration des sites dans leur environnement, mais en plus il faut bien reconnaître que son travail est, d'un point de vue méthodologique, bien inférieur aux articles publiés par A. de Caumont, près d'un demi-siècle plus tôt.

Cet exemple n'est pas isolé. On assiste même, à l'échelle nationale, à un désintérêt croissant des archéologues pour l'habitat rural gallo-romain. Poursuivant l'analyse statistique esquissée plus haut des sources utilisées par A. Grenier dans son *Manuel*, on remarque que, parmi la quarantaine de *villæ* présentée, seize ont été fouillées par des archéologues allemands dans les

³¹¹ Grenier, 1930, p. 45-47. L'exemple de l'exploration de la commune de Dautenheim est repris par A. Grenier dans la deuxième partie du deuxième volume de son *Manuel* (Grenier, 1934, p. 899-905 et fig. 337 et 338).

³¹² « Gang der Besiedlung in der Gemarkung Langen bei Darmstadt », in *Festschrift zur Feier des 75^m Bestehens des R. G. Central museum Mainz*, 1927, p. 201-217.

³¹³ « Die älteste Besiedlung der Gemarkung Dautenheim bei Alzey », *Mainer Zeitschrift*, 1921-1924, 17-19, p. 79-107.

³¹⁴ Grenier, 1930, p. 44.

³¹⁵ Toubert, 1988, p. 7-9.

³¹⁶ Vesly, 1910.

territoires annexés et sept à l'étranger³¹⁷. Sur les seize sites restants, seules trois *villa* ont fait l'objet d'investigations récentes : Saint-Moré dans l'Yonne, Villepey-le-Reydisart (Planche 11)³¹⁸, et Chiragan. C'est donc majoritairement dans les travaux d'A. de Caumont et de ses collègues étrangers qu'A. Grenier puise ses références. Des sondages dans la bibliographie régionale ne démentiraient pas ce constat accablant. Étudiant les travaux des archéologues berrichons depuis le début du XIX^e s., A. Leday constate que le nombre de fouilles de *villa* n'a cessé de diminuer jusqu'à la fin des années 1950³¹⁹. De plus, seuls les sites ou les bâtiments ayant livré des éléments architecturaux importants, comme des colonnes, des statues ou de la mosaïque, retiennent l'attention. Ainsi, le marquis des Meloizes après avoir dégagé deux pièces du bâtiment principal d'une *villa* déclare que le reste ne mérite pas d'être fouillé³²⁰. Parfaitement conscient des faiblesses de l'archéologie française dans ce domaine, A. Grenier souligne régulièrement, dans ses *Notes d'archéologie rhénane*, la qualité des travaux archéologiques réalisés par ses collègues allemands. Il loue, par exemple, leurs méthodes de fouilles fines et rigoureuses qui leur permettent d'appréhender les vestiges des habitats construits en bois³²¹. Plus loin, il montre le caractère décisif des investigations entreprises par F. Fremersdorf sur la *villa* de Köln-Müngersdorf, de 1926 à 1930³²². Ses fouilles exhaustives ont porté sur la *pars urbana* mais aussi sur la totalité des bâtiments agricoles ainsi que sur les deux nécropoles situées à proximité (Planche 11). En France, seule la fouille de L. Joulin à Chiragan peut se hisser à ce niveau d'excellence alors qu'en Allemagne on compte plusieurs exemples similaires. Comment expliquer le retard français ?

Dans son étude historiographique, J. Harmand incriminait : « l'influence, devenue trop exclusive, du culte fustelien du texte. »³²³. L'hypothèse est peut-être recevable en ce qui concerne les travaux des historiens mais n'explique pas la diminution du nombre d'opérations consacrées aux habitats ruraux gallo-romains. Pour bien comprendre la situation de l'archéologie rurale gallo-romaine en France, il n'est pas inutile d'observer ce qui se passe en Belgique à la même époque. L'activité archéologique y est florissante. Elle repose essentiellement sur un réseau de sociétés savantes solides, bien organisées, bénéficiant de moyens financiers et humains importants et dirigées par des érudits dotés d'une solide culture historique et archéologique. La Société archéologique de Namur et Alfred Bequet (1826-1912) en sont, par exemple, de bons représentants. A. Bequet a une formation universitaire acquise dans les universités de la Sorbonne et de Louvain³²⁴. Il correspond avec A. de Caumont et revendique l'influence des thèses de N. Fustel de Coulanges. On a vu plus haut, à propos des travaux de L. Joulin à Chiragan, qu'elles lui avaient sans aucun doute inspiré plusieurs des interprétations sur l'organisation et la fonction de la *villa* d'Anthée³²⁵. Cet attachement aux

³¹⁷ Quatre au Royaume-Uni et trois en Belgique.

³¹⁸ Donnadiou, 1930.

³¹⁹ « une demi-douzaine de villas reconnues entre 1860 et 1880, une en 1895, une seule pour le demi-siècle suivant. » (Leday, 1980, p. 462).

³²⁰ Leday, 1980, p. 460.

³²¹ « Il est une méthode à laquelle les archéologues allemands font rendre d'excellents résultats, c'est l'observation des traces laissées par le bois : l'étude des "trous de poteaux" est, par eux, poussée très loin, non seulement dans les établissements préhistoriques, mais même dans les stations romaines. », *Nouvelles fouilles allemandes* (Grenier, 1932, p. 40).

³²² *Un domaine suburbain à Cologne* (Grenier, 1932, p. 51).

³²³ « Si l'on va au fond des choses, il paraît bien que le facteur le plus déterminant ait été une désaffection pour les principes de Caumont, sous l'influence, devenue trop exclusive, du culte fustelien du texte. » (Harmand, 1961, p. 50).

³²⁴ Ces informations biographiques sont tirées de la notice nécrologique que lui consacre E. de Pierpont (Pierpont, 1919).

³²⁵ Cf. *supra*, p. 102.

paradigmes fustéliens ne l'empêche pas de conduire avec Eugène del Marmol ³²⁶ un ambitieux programme de fouilles et de prospection. Ainsi, avant 1900, une douzaine de *villa* fait l'objet d'investigations plus ou moins importantes. Leurs travaux se distinguent par la qualité des fouilles, la précision des publications et l'intérêt soutenu qu'ils portent aux bâtiments et aux structures agricoles. Par suite, les archéologues du Namurois disposent, au début du XX^e s., d'un corpus important, homogène et de grande valeur pour l'époque. Des recherches similaires ont été entreprises dans d'autres régions de la Belgique. La carte des *villa* de la Belgique publiée en 1937 par R. De Maeyer dans sa synthèse ³²⁷ témoigne de l'ampleur du travail accompli (Planche 12). L'héritage fustélien n'explique donc pas tout et les faiblesses de l'archéologie rurale gallo-romaine sont indubitablement la conséquence de multiples facteurs.

L'extension déjà importante du présent chapitre laisse peu de place pour examiner cette question avec toute l'attention qu'elle mériterait. On se bornera donc à proposer quelques éléments d'interprétation en mettant notamment à profit les études historiographiques menées par É. Gran-Aymerich. Dans *Naissance de l'archéologie moderne*, elle montre que les quelques institutions chargées en France de l'archéologie nationale n'ont jamais connu le rayonnement de leurs homologues étrangères. En Allemagne, par exemple, les musées se sont très tôt investis dans des opérations de terrain, dans l'encadrement des recherches et dans la publication des résultats de l'archéologie gallo-romaine. Ainsi, on rappelle que le *Rheinisches Landesmuseum* de Trèves a pris en charge la fouille de la *villa* d'Oberweis dès l'année de sa fondation en 1877 ³²⁸. Le *Römisch-Germanisches Zentralmuseum* de Mayence, le *Römisch-Germanisches Museum* de Cologne et surtout le *Rheinisches Landesmuseum* de Bonn ont également développé une intense activité de terrain, complétée, plus récemment, par la prise en charge des opérations préventives. Depuis la fin du XIX^e s., la dernière de ces institutions rend compte de la plupart de ces travaux dans les *Bonner Jahrbücher* qui demeurent un instrument de travail très précieux pour apprécier l'activité archéologique de cette période ³²⁹. Enfin, à l'échelon national, il faut mentionner le rôle décisif joué par la *Römisch-Germanische Kommission* de Francfort fondée, en 1902, par le *Deutsche Archäologische Institut* ³³⁰. En France, l'activité des musées de province n'est absolument pas comparable et le Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, fondé à l'imitation de celui de Mayence, participe peu aux opérations de terrains. De son côté, la Commission de topographie des Gaules, fondée en 1858 et remplacée en 1880 par la Commission de géographie historique de l'Ancienne France, ne patronne que des chantiers prestigieux (Alésia, Gergovie, Bibracte). Dans leur très grande majorité, les chantiers de fouilles sont dirigés pas des archéologues amateurs isolés et peu compétents.

Pour autant, l'état de somnolence dans lequel se trouve les études gallo-romaines n'est heureusement pas représentatif de la situation de l'archéologie française. Il existe des institutions dynamiques qui s'investissent dans des opérations de grande envergure et des fouilles conduites selon des techniques modernes. Mais, par leur localisation géographique, leur champ d'investigation et la formation de leurs membres, ces institutions sont essentiellement méditerranéennes. En effet, les Écoles françaises de Rome et d'Athènes, la Casa de Velázquez à Madrid, l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, les Instituts français d'archéologie de Beyrouth et d'Istanbul témoignent de la vitalité de l'archéologie classique et de la place importante prise par la recherche française dans ce domaine ³³¹. Ces institutions

³²⁶ Eugène del Marmol (1812-1898) est président de la Société archéologique de Namur de 1847 à 1897.

³²⁷ De Maeyer, 1937.

³²⁸ Cf. *supra*, chapitre II, p. 72.

³²⁹ Van Ossel, 1992, p. 15.

³³⁰ Hans Dragendorff (1870-1941) a été son premier directeur. Elle publie depuis 1917 la revue *Germania*.

³³¹ Gran-Aymerich, 1998, p. 359.

disposent d'une notoriété internationale et attirent vers elles les meilleurs spécialistes français. Ainsi, l'École française de Rome accueille la plupart des élèves de l'École normale supérieure qui souhaitent se consacrer à l'étude de la civilisation romaine. Ils y reçoivent une solide formation de terrain acquise sur les chantiers italiens et, de plus en plus, sur les sites de l'Afrique du Nord. Quelques-uns, peu nombreux, choisissent ensuite de s'impliquer dans l'archéologie métropolitaine. On peut citer les exemples de J. Toutain qui fouille à Alésia, de P. Willeumier qui explore la colline de Fourvière et de M. Clerc, ancien membre de l'École française d'Athènes, qui publie une histoire de Marseille ³³². Mais, avant la seconde guerre mondiale, ces cas restent très isolés. Le prestige de l'archéologie classique et le poids académique des institutions méditerranéennes expliquent sans doute le manque d'intérêt des élites scientifiques pour l'archéologie métropolitaine et le faible rayonnement des organismes chargés de l'encadrer et de la promouvoir.

Les choses changent avec la promulgation en 1941 d'une loi qui impose un contrôle des fouilles par l'État puis avec la création, en 1942, des circonscriptions des antiquités historiques. Placées sous l'autorité de la XV^e commission du CNRS, ces circonscriptions sont le plus souvent confiées à des professeurs d'université, secondés par des assistants choisis préférentiellement parmi les anciens membres des Écoles françaises de Rome et d'Athènes ³³³. Ces mesures d'organisation administrative et scientifique ont contribué, sans conteste, au renouvellement et à la professionnalisation de l'archéologie nationale. Elles n'auraient sans doute pas été suffisantes si, au même moment, le CNRS n'avait engagé une ambitieuse politique de recrutement et de création de laboratoires qu'il a poursuivi pendant plusieurs décennies ³³⁴.

Néanmoins, force est d'admettre que toutes les disciplines n'ont pas profité dans les mêmes conditions de ce mouvement de rénovation. L'archéologie rurale gallo-romaine en a tiré parti avec retard. On peut tenter de l'apprécier en recensant parmi tous les articles publiés sur la période gallo-romaine dans la revue *Gallia* ceux qui concernent les campagnes, l'habitat rural et les *villae*. Cet échantillon est représentatif de l'activité archéologique nationale car le choix des articles par la rédaction de *Gallia* obéit à des critères scientifiques qui, même quand ils ne sont pas absolument objectifs, sont révélateurs de ses centres d'intérêt. Afin de déceler une éventuelle évolution du nombre de citations sur le long terme, l'analyse a porté sur la totalité des volumes de *Gallia* du premier numéro de 1943 à celui de 1995. Les dernières livraisons ont été écartées car la publication de dossiers thématiques, à partir du volume de 1996, fausse quelque peu la comparaison. Le résultat est instructif : sur les 316 articles relatifs à la période gallo-romaine, pas plus d'une petite vingtaine s'intéresse aux campagnes ³³⁵, en prenant en compte les articles d'A. Piganiol sur les *Inscriptions cadastrales d'Orange* ³³⁶, de M. Guy sur les *Vues aériennes montrant la centuriation de la colonie de Narbonne* ³³⁷, de Cl. Bassier sur *La grande mosaïque de Migennes* ³³⁸, ou ceux sur les mosaïques des *villae* de Saint-Émilion ³³⁹ et de Séviac ³⁴⁰. L'examen des suppléments publiés par la revue *Gallia* ne modifie pas ce constat :

³³² Gran-Aymerich, 1998, p. 384.

³³³ Willeumier, 1943, p. 607.

³³⁴ Gran-Aymerich, 1998, p. 466.

³³⁵ Cela représente un peu plus de 6 % de l'ensemble du corpus.

³³⁶ *Gallia*, 1955, 13, p. 5-40.

³³⁷ *Gallia*, 1955, 13, p. 103-108.

³³⁸ Cl. Bassier, J.-P. Darmon, J.-L. Tainturier, « La grande mosaïque de Migennes (Yonne) », *Gallia*, 1981, 39, p. 123-148.

³³⁹ C. Balmelle, M. Gauthier, R. Monturet, « Mosaïques de la villa du Palat à Saint-Émilion (Gironde) », *Gallia*, 1980, 38, p. 59-96.

³⁴⁰ P. Aragon-Launet, C. Balmelle, « Les structures ornementales en acanthe dans les mosaïques de la villa de

parmi les quarante-huit volumes traitant de la période gallo-romaine³⁴¹, seuls quatre se rapportent, en totalité ou en partie, aux campagnes. Il s'agit des publications d'A. Piganiol sur *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange* (1962), de G. Fouet sur *La villa gallo-romaine de Montmaurin* (1969), de P. Van Ossel sur les *Établissements ruraux de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule* (1992) et de M. Provost sur *Le Val de Loire dans l'Antiquité* (1993).

Examiné d'un point de vue chronologique, le graphique représentant le nombre de citations met en évidence la répartition très hétérogène des articles dans le temps (Planche 13). Il existe plusieurs périodes vides et la plus importante se situe entre la publication de l'article sur la *villa* de Guiry-Gadancourt en 1960³⁴² et celle de l'article sur le domaine de Saint-Ulrich en 1971³⁴³. Il serait intéressant de réaliser des graphiques similaires pour les principales revues archéologiques nationales de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Ce travail n'a pu être réalisé pour ce mémoire. Il permettrait peut-être de mieux caractériser les spécificités de la recherche française. Il n'en demeure pas moins que l'analyse des volumes de *Gallia* fait apparaître une coupure forte entre les articles publiés avant 1960 et ceux publiés après 1970. Les premiers sont principalement l'œuvre d'amateurs éclairés et très investis dans l'archéologie de leurs régions : Fr. Delage³⁴⁴ et M. Vazeilles³⁴⁵ en Limousin, G. Fouet en Haute-Garonne³⁴⁶ et P.-H. Mitard en Seine-et-Oise³⁴⁷. À partir de 1970, les articles de *Gallia* sont uniquement publiés par des archéologues professionnels, à l'exception de celui donné en 1981 par J. Holmgren et A. Leday³⁴⁸. On pourrait penser que cette lacune d'une dizaine d'années s'explique par l'absence de remplacement d'une génération. Mais il en est rien car G. Fouet et P.-H. Mitard ont tous les deux été recrutés par le CNRS dans les années 1950 ou au début des années 1960. Ces dix années correspondent donc à une période de gestation pendant laquelle de nouveaux travaux de terrain ont été lancés et ont donné leurs fruits à la fin des années 1960. Avec Roger Agache, qui est nommé directeur de la Circonscription des antiquités historiques de Picardie en 1963, ces chercheurs sont parfaitement représentatifs de cette génération d'archéologues amateurs qui a largement

Séviac, près de Montréal (Gers) », *Gallia*, 1987-1988, 45, p. 189-208.

³⁴¹ Le nombre total est plus élevé car le *Recueil général des mosaïques de la Gaule* comprend treize volumes, la collection des *Inscriptions latines de Narbonnaise* quatre volumes et le *Recueil des inscriptions gauloises* cinq volumes.

³⁴² P.-H. Mitard, « La villa gallo-romaine de Guiry-Gadancourt (Seine-et-Oise), II », *Gallia*, 1960, 18, p. 163-184. La première partie de cet article a été publiée en 1958 (*Gallia*, 1958, 16, p. 266-280).

³⁴³ M. Lutz, « Le domaine gallo-romain de Saint-Ulrich (Moselle) (I) », *Gallia*, 1971, 29, p. 17-44. La deuxième partie de cet article a été publiée l'année suivante (*Gallia*, 1972, 30, p. 41-82).

³⁴⁴ Franck Delage (1873-1950) est président de la Société archéologique et historique du Limousin. Il publie deux articles dans *Gallia*, le premier sur le site des Cars à Saint-Merd-les-Oussines en Corrèze (*Gallia*, 1947, 5, p. 47-79) et le second sur la villa d'Antone à Pierre-Buffière en Haute-Vienne (*Gallia*, 1952, 10, p. 1-30).

³⁴⁵ Garde général des eaux et forêts, Marius Vazeilles (1881-1973) est détaché en 1913 au service des améliorations agricoles de Meymac en Corrèze. Il s'investit alors totalement dans la mise en valeur et le reboisement du plateau de Millevaches tout en menant une intense activité archéologique qu'il considère comme le prolongement naturel de son travail sur les sols et les paysages. Il fonde en 1922 la Fédération des travailleurs de la terre de la Corrèze (Gratton, 1972, p. 27) puis, en 1936, il est élu député de la Corrèze. En 1953, il devient président de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. Il publie dans *Gallia* le résultat des fouilles qu'il a réalisées en 1952 et 1953 sur le site des Cars (*Gallia*, 1954, 12, p. 360-366).

³⁴⁶ Georges Fouet (1922-1993) est membre de la Société archéologique du Midi de la France. Il réalise de nombreuses opérations archéologiques dans la région de Saint-Plancard qu'il publie avec M. Labrousse sous le titre : « Découvertes archéologiques en Nébouzan (Haute-Garonne) de 1945 à 1948 », *Gallia*, 1949, 7, p. 23-54.

³⁴⁷ Pierre-Henri Mitard (1920-2004) et le Groupe archéologie antique du Touring-Club de France ont fouillé la *villa* de Guiry-Gadancourt, dans le Val-d'Oise, avant de se consacrer au sanctuaire de Genainville dans le même département.

³⁴⁸ « Esquisse d'une typologie des villas gallo-romaines du Berry d'après les prospections aériennes », *Gallia*, 1981, 39, p. 103-122.

contribué au renouveau des études sur les campagnes. En devenant professionnels, ils ont permis à leur discipline d'accéder enfin à un statut qu'elle n'a jamais eu auparavant.

1. Montmaurin : un « modèle » de villa

En 1969, G. Fouet publie les campagnes de fouilles qu'il a réalisées pendant une douzaine d'années sur la *villa* de Montmaurin et, en 1978, R. Agache rassemble, dans un épais volume, les résultats des prospections aériennes, des prospections de surface et des fouilles qu'il a conduites en Picardie depuis 1961. Sans conteste, ces deux ouvrages constituent l'aboutissement du long processus de développement de l'archéologie rurale gallo-romain dont les grandes étapes viennent d'être sommairement exposées. Le livre de G. Fouet paraît près de soixante-dix ans après la publication de la *villa* de Chiragan par L. Joulin, en 1901. Cette monographie demeure, aujourd'hui, en France, la seule disponible sur une grande *villa* fouillée de manière extensive. De la même façon, on peut considérer la somme de R. Agache comme la meilleure illustration d'une étude sur l'occupation des sols depuis le mémoire d'A. Grenier sur les campagnes de la cité des Médiomatrices, publié en 1906. Le corpus de sites et de plans d'établissements ruraux rassemblé par R. Agache reste lui aussi inégalé en France. Ces deux ouvrages témoignent donc de l'indéniable renouveau de l'archéologie rurale gallo-romaine française à la fin des années 1960 et dans les années 1970. Cette renaissance repose sur des chercheurs formés sur le terrain et reconnus par les institutions qui soutiennent le plus activement, à cette époque, l'activité archéologique nationale : le CNRS et le tout jeune ministère de la culture. Reprenant le fil de l'analyse conduite depuis le début de ce chapitre, il faut maintenant se demander quels rapports leurs travaux entretiennent-ils avec les grands thèmes de l'historiographie française présentés plus haut.

Sans examiner dans le détail le travail archéologique entrepris par G. Fouet sur le site de Montmaurin, ce que sa publication ne permet malheureusement pas, il convient, tout d'abord, d'exposer très succinctement ses conclusions sur l'évolution et la fonction de la *villa*. G. Fouet pense que l'établissement de Montmaurin a été édifié au milieu du I^{er} s. p.C. Il occupe alors un rectangle d'environ 200 m de large pour près de 500 m de long, soit environ 10 ha de superficie. Il se compose d'un bâtiment résidentiel, situé à l'est, et de deux rangées de bâtiments disposées, au nord et au sud, le long des grands côtés (Planche 14). Sur la dizaine de bâtiments localisés dans la partie nord, seuls cinq ont fait l'objet d'une investigation archéologique. Au sud, l'emplacement d'environ huit constructions a été reconnu et deux d'entre elles ont été en partie appréhendées. La *villa* de Montmaurin n'a donc pas été fouillée en totalité et sa *pars rustica* a été beaucoup moins bien reconnue que celle de la *villa* de Chiragan qui est pourtant bien plus importante. Cela n'empêche pas G. Fouet d'estimer que cette *villa* est à la tête d'un domaine de 1 000 ha exploité par quatre cents personnes, à l'aide d'une quarantaine de paires de bœufs³⁴⁹. Cette hypothèse n'est absolument pas argumentée et G. Fouet ne fait que reprendre les estimations de L. Joulin, sans même les discuter. Il estime ensuite qu'une inondation de la Save aurait détruit les bâtiments agricoles et l'aile sud de la *pars urbana*, vers le milieu du III^e s.³⁵⁰. L'économie de la *villa* en aurait été fortement affectée, ce qu'attesterait l'absence de matériel daté entre 285 et 325³⁵¹. Après cette période de déclin, une nouvelle *villa* serait construite sur les vestiges dérasés de l'ancienne. Elle comprendrait un bâtiment résidentiel à la fois plus important et plus luxueusement décoré. Cette reconstruction s'accompagnerait d'un changement majeur du mode de gestion du domaine. Sa superficie augmenterait dans des proportions très importantes car elle couvrirait maintenant près de 7 000 ha. La mise en valeur de ces terrains serait assurée par des établissements agricoles

³⁴⁹ Fouet, 1969, p. 308.

³⁵⁰ Fouet, 1969, p. 45.

³⁵¹ Fouet, 1969, p. 59.

fondés dans le courant du III^e s. et répartis sur l'ensemble du domaine³⁵². Les bâtiments de la *pars rustica* de la *villa* seraient quant à eux abandonnés. Pour G. Fouet, ces deux observations archéologiques apportent la preuve que le propriétaire a abandonné la gestion directe du domaine pour le partager en de multiples tenures. Mais, il est bien difficile d'apprécier la véracité de ce raisonnement car près des deux tiers des bâtiments n'ont pas été fouillés et les critères de datation des autres établissements agricoles ne sont pas exposés au lecteur. G. Fouet pense que les limites naturelles de ce grand domaine ont survécu à la disparition de la *villa* à la fin du IV^e s. pour former un ensemble homogène de huit paroisses, au cœur d'une entité plus vaste, désignée dans un texte du XIII^e s. sous le nom de Nébouzan (Planche 14). Ce territoire correspond, selon G. Fouet, à un *pagus* antique qui tire son nom de celui du premier propriétaire de la *villa* : *Nepos* ou *Nepotius*³⁵³.

Point n'est besoin de soumettre la publication de G. Fouet à une critique serrée pour s'apercevoir qu'aucun des points essentiels de sa démonstration ne repose sur des observations archéologiques solidement établies. G. Fouet ne présente pas au lecteur les arguments archéologiques qui lui ont permis d'établir la chronologie générale de la *villa*, la datation et la destination des bâtiments ; sans même évoquer la fragilité du raisonnement qui le conduit à restituer les limites du domaine de *Nepotius*. C. Balmelle, qui s'est attachée à évaluer la matérialité des faits avancés par G. Fouet, souligne le « dogmatisme » de l'interprétation de la *villa* de Montmaurin³⁵⁴. Il s'agit bien de cela et l'analyse historiographique esquissée dans ce chapitre montre bien que ce « dogme » repose sur le schéma interprétatif proposé par L. Joulin pour la *villa* de Chiragan et les travaux d'A. Grenier. En effet, on est surpris de constater à quel point G. Fouet a repris nombre des hypothèses émises par L. Joulin et A. Grenier à propos de Chiragan pour décrire l'évolution et le fonctionnement de la *villa* de Montmaurin. On s'amusera ainsi de remarquer que le domaine de la première *villa* de Montmaurin couvre 1 000 ha, selon l'hypothèse formulée par L. Joulin à propos de la *villa* de Chiragan, et que les 7 000 ha du domaine de la seconde *villa* de Montmaurin correspondent à l'évaluation proposée par A. Grenier pour la superficie du *fundus* de la *villa* tardive de Chiragan³⁵⁵. Ce ne sont pas, loin s'en faut, les seuls emprunts de G. Fouet à la publication de L. Joulin et aux travaux d'A. Grenier. Force est d'avouer que la *villa* de Montmaurin, telle que G. Fouet se l'imagine au IV^e s., doit la plupart de ses traits à celle de Chiragan et surtout à la *villa urbana* d'A. Grenier.

Les travaux de G. Fouet constituent une étape importante dans la renaissance de l'archéologie rurale française non par la nouveauté des concepts mis en œuvre et encore moins par l'excellence des méthodes utilisées mais plus modestement parce qu'ils sont les premiers, depuis le début du XX^e s., à s'intéresser avec autant d'ampleur à une *villa* gallo-romaine. Pour le reste, la publication de G. Fouet ne constitue que le dernier avatar du courant historiographique initié par N. Fustel de Coulanges, représenté par L. Joulin puis développé par C. Jullian et A. Grenier. Comment expliquer alors que très peu de ses contemporains aient clairement pris conscience de cette filiation et perçu combien elle déterminait ses interprétations ?

La sortie du livre de G. Fouet en 1969 a, en effet, été saluée par un concert de louanges presque unanimes, tant en France qu'à l'étranger. P.-M. Duval le décrit, dans une de ses chroniques, comme un modèle du genre³⁵⁶. J. Deberg, dans la *Revue belge de philologie et*

³⁵² Fouet, 1969, p. 291.

³⁵³ Fouet, 1969, p. 289.

³⁵⁴ Balmelle, 2001, p. 383.

³⁵⁵ Cf. *supra*, p. 105.

³⁵⁶ *Revue des études anciennes*, 1970, 72, p. 415.

d'histoire, considère qu'« Il s'agit sans doute de la meilleure étude dont nous disposions à ce jour à propos d'une villa gallo-romaine. »³⁵⁷. Les comptes rendus de O. Brogan dans l'*American Journal of Archaeology*³⁵⁸, de K. S. Painter dans *The Antiquaries Journal*³⁵⁹ et de A. L. F. Rivet dans le *Journal of roman Studies*³⁶⁰ sont tout aussi favorables. Dans des avis plus longs et plus précis, R. Chevallier³⁶¹ et M. Le Glay³⁶² louent la description minutieuse des pièces et des techniques de construction, acceptent volontiers l'hypothèse de G. Fouet sur l'origine italienne des principes architecturaux développés à Montmaurin mais ne discutent pas la chronologie du site proposée. A. Audin souligne la justesse des interprétations historiques de G. Fouet et pense comme lui que la *villa* tardive a été construite pour accueillir un aristocrate aisé ayant fui la ville³⁶³. M. Le Glay le rejoint dans cette appréciation :

Transportant à la campagne les habitudes de luxe et de confort de la ville, le maître de Montmaurin – un païen qui appréciait les joies de la vie – a aménagé là, au cœur d'un énorme domaine rural, une *villa urbana* qui témoigne, grâce aux belles découvertes et à la science de G. Fouet, de l'évolution sociale et du genre de vie dans le sud-ouest de la Gaule vers le milieu du IV^e siècle.³⁶⁴

Enfin, R. Chevallier approuve, l'hypothèse d'une continuité entre le *fundus* de Montmaurin et le pays de Nébouzan³⁶⁵. Quelque temps plus tard, de façon plus surprenante encore, car elle a clairement perçu tout ce que l'historiographie française devait aux thèses de N. Fustel de Coulanges³⁶⁶, E. M. Wightman ne doute pas de la validité scientifique des hypothèses de G. Fouet. Elle estime même que le dossier de Montmaurin est l'un des rares pour lequel la confrontation des sources archéologiques, historiques et toponymiques autorise une restitution crédible des limites et du destin d'un grand domaine gallo-romain³⁶⁷. Son opinion est toujours partagée aujourd'hui³⁶⁸ alors que J. Percival a très tôt fait part de ses plus grandes réserves sur la valeur probatoire de raisonnements qui associent des établissements agricoles simplement parce qu'ils sont proches les uns des autres alors que l'on ignore tout de leur relation économique³⁶⁹.

Mais se sont surtout S. J. De Laet, dans *Antiquité classique*³⁷⁰, et G. De Boe, dans *Helinium*³⁷¹, qui critiquent vivement plusieurs des interprétations proposées par G. Fouet et qui montrent avec beaucoup de discernement les défauts méthodologiques de sa publication.

³⁵⁷ *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1970, 48, 3, p. 1043-1047.

³⁵⁸ *American Journal of Archaeology*, 1971, 75, p. 457.

³⁵⁹ *The Antiquaries Journal*, 1970, 50, p. 377-379.

³⁶⁰ *Journal of roman Studies*, 1970, 60, p. 249-250.

³⁶¹ *Revue des études latines*, 1969, 47, p. 696-702. Ce volume a été publié en 1970.

³⁶² *Revue archéologique*, 1973, p. 157-159.

³⁶³ *Latomus*, 1971, 30, p. 241-244.

³⁶⁴ *Revue archéologique*, 1973, p. 158-159.

³⁶⁵ « Le lecteur ne manquera d'être frappé par les continuités historiques. » (*Revue des études latines*, 1969, 47, p. 701).

³⁶⁶ Wightman, 1978, p. 98-99.

³⁶⁷ « Occasionally, documentary evidence, toponymy and archaeological remains can be combined in a most satisfactory manner, and here the striking example is that of Montmaurin. The villa lies in an area known as the Nébouzan, derived from Nepotianum, as clear an example as could be wished of an estate name. » (Wightman, 1975, p. 643).

³⁶⁸ Gros, 2001, p. 323-324.

³⁶⁹ « All this, however, is based, not on proven connections between sites, but on simple geographical grouping, and even in areas as suggestive as Chiragan or Montmaurin we clearly need a further body of evidence before we can convince the determined sceptic. » (Percival, 1976, p. 129).

³⁷⁰ *Antiquité classique*, 1970, 39, p. 699-701.

³⁷¹ *Helinium*, 1970, 10, p. 189-192.

Ils regrettent ainsi que la stratigraphie et la céramique n'aient pas été mieux étudiées et pensent que la chronologie de la *villa* n'est pas recevable car elle est fondée uniquement sur les découvertes monétaires³⁷². Ils dénoncent le rapprochement entre Montmaurin et les modèles italiens et déplorent que G. Fouet n'ait pas utilisé les exemples des *villæ* du nord de la Gaule³⁷³. G. De Boe fait part de ses doutes quant aux hypothèses « très théoriques » sur l'étendue du domaine et ses relations avec les *villæ* environnantes. Mais, plus fondamentalement, les deux auteurs reprochent à G. Fouet de ne pas avoir suffisamment distingué les données archéologiques de ses interprétations³⁷⁴. Ils constatent que, dans ces conditions, le lecteur n'a pas la possibilité d'apprécier la validité des hypothèses émises. G. De Boe conclut son compte rendu par une formule qui résume bien sa frustration et son désir de voir paraître des publications archéologiques qui soient avant tout l'aboutissement d'une démarche scientifique rigoureuse fondée sur l'observation de faits présentés au lecteur de façon objective :

Plus la villa romaine de Montmaurin nous paraît d'importance exceptionnelle pour l'étude des villas romaines en Gaule, tant du point de vue de l'architecture que du point de vue social et économique, plus l'ouvrage qui est consacré aux résultats de ces fouilles nous paraît décevant. Nous croyons que cela est dû, d'une part à la trop grande place réservée à l'interprétation subjective, au détriment de l'examen objectif et complet des vestiges archéologiques, d'autre part à la conception même du livre [...].³⁷⁵

Le compte rendu de G. De Boe est intéressant car il est l'un des rares, avec celui de S. J. De Laet, à mettre en évidence les faiblesses méthodologiques des travaux menés par G. Fouet à Montmaurin, mais aussi et surtout parce qu'il dévoile, en négatif, une conception différente du rôle de l'archéologie. Les laudateurs de G. Fouet acceptent facilement ses hypothèses car elles semblent corroborer, par d'autres voies, un modèle historique qu'ils pensent toujours efficient. Cette convergence valide le travail archéologique réalisé et rend superflu tout examen détaillé des preuves et de la démonstration données par G. Fouet. Ses conclusions prennent alors plus de valeur que son raisonnement et le rendent accessoire. En voulant trop bien « servir l'histoire »³⁷⁶, l'archéologie en est devenue l'esclave. C'est peut-être ce que J. Harmand voulait finalement suggérer en constatant que les archéologues français étaient « sous l'influence, devenue trop exclusive, du culte fustelien du texte. »³⁷⁷.

À l'opposé, S. J. De Laet et G. De Boe considèrent que l'archéologue, avant d'accéder à l'étape de la synthèse, doit préalablement décrire et interpréter correctement ses données, élaborer un dossier documentaire et le publier avec le plus de rigueur possible pour permettre au lecteur de suivre toutes les étapes de son raisonnement. Autrement dit, pour devenir historien, l'archéologue doit d'abord être un naturaliste et rendre compte scientifiquement des

³⁷² « [...] il y avait probablement un moyen de préciser davantage toute l'évolution chronologique des différentes parties de l'édifice, de leur construction et de leur période d'occupation. » (De Laet, *op. cit.*, p. 701).

³⁷³ « Mais, l'argumentation de l'auteur en faveur d'une influence directe des exemples italiens, plus spécialement les maisons de Pompéi, n'est guère scientifique ; elle est simplement basée sur une ressemblance bien superficielle avec un plan schématique des maisons pompéiennes. » (De Boe, *op. cit.*, p. 192).

³⁷⁴ « L'exposé de l'auteur aurait certainement beaucoup gagné en clarté et même en valeur scientifique, si la description objective des vestiges archéologiques, les reconstitutions proposées et les considérations générales eussent été nettement séparées. Aussi bien les deux plans généraux que les quelques rares plans de détail, ne nous présentent pas l'état réel des vestiges tels qu'ils furent découverts ; ce ne sont pas des véritables plans de fouilles, mais des plans complétés par les reconstructions hypothétiques de l'auteur. » (De Boe, *op. cit.*, p. 189-190).

³⁷⁵ De Boe, *op. cit.*, p. 192.

³⁷⁶ Grenier, 1931, p. 105. Cf. *supra*, p. 130.

³⁷⁷ Harmand, 1961, p. 50.

informations collectées sur le terrain. Il n'est pas hors de propos de remarquer que S. J. De Laet et G. De Boe sont deux archéologues belges. Ils appartiennent, en effet, à un courant de pensée, bien représenté en Belgique, qui valorise le travail de production des données et attache beaucoup d'importance à l'impartialité de leur présentation. Même si cette conception de l'archéologie a de nombreux représentants en Allemagne, au Royaume-Uni et d'en d'autres pays, une étude historiographique plus développée montrerait qu'il existe une « école belge » d'archéologie gallo-romaine qui allie la rigueur dans l'analyse des sources archéologiques à un intérêt soutenu pour le monde des campagnes et les pratiques agraires. Elle trouve son origine dans les travaux des érudits du XIX^e s., notamment ceux d'A. Bequet rapidement présentés plus haut³⁷⁸, et connaît un essor sans précédent sous la conduite de Joseph Mertens³⁷⁹, dans la seconde moitié du XX^e s. Les spécificités de son approche sont aujourd'hui illustrées par les travaux de Paul Van Ossel sur l'habitat rural tardif et son exemplaire monographie consacrée à la *villa* de Champion³⁸⁰ ou les études et les expérimentations menées sur les technologies rurales par le groupe rassemblé autour de Georges Raepsaet et du Domaine gallo-romain de La Malagne à Jemelle³⁸¹.

Pour autant, il ne faudrait pas conclure que ces préoccupations aient été complètement ignorées des archéologues français travaillant sur les campagnes gallo-romaines. Il a été montré plus haut que l'analyse méthodique et « naturaliste » des habitats ruraux gallo-romains était déjà au cœur du projet poursuivi par A. de Caumont et lui donnait toute sa valeur³⁸². Un siècle plus tard, reprenant en quelque sorte cet héritage quelque peu délaissé, c'est en géologue et en préhistorien que Roger Agache arpente les plaines picardes.

2. Roger Agache et « l'invention » de la villa gallo-romaine

Tout en préparant une thèse sur le Quaternaire de la Somme, R. Agache se passionne pour le monde rural et la formation des paysages et réalise ses premiers clichés aériens. L'originalité et la qualité de son œuvre s'explique, en partie, par sa volonté d'étudier les données de la prospection aérienne avec les méthodes que lui ont enseignées les préhistoriens auxquels il doit sa formation.

Converti à l'étude de l'habitat rural gallo-romain, il a continué à mettre en pratique leurs principes d'analyse en s'attachant, par exemple, à comprendre l'intégration des sites dans leur environnement naturel. Il est ainsi l'un des rares archéologues antiquisants de son époque à s'intéresser aux conditions d'enfouissement et de conservation des vestiges qu'il étudie. Essayant de définir les bases théoriques de la prospection de surface, il comprend que le niveau du sol actuel a peu changé par rapport à celui de l'époque gallo-romaine et que la plupart des substructions antiques ont été détruites par les labours profonds réalisés depuis le milieu du XX^e s. Il en conclut que la quantité et la représentativité du matériel recueilli en surface ou des traces visibles à basse altitude dépendent du degré de destruction des sites et de la nature des matériaux utilisés pour leur construction³⁸³. La rigueur scientifique avec laquelle il tente de définir les limites méthodologiques des techniques qu'il utilise³⁸⁴ se retrouve dans la façon

³⁷⁸ Cf. *supra*, p. 134.

³⁷⁹ On peut se faire une idée de l'abondance et de l'influence des travaux de J. Mertens en consultant l'*album amicorum* qui lui a été offert en 2001 (Lodewijckx, 2001).

³⁸⁰ Van Ossel, 1992 ; Van Ossel, 2003 et Van Ossel, Defgnée, 2001.

³⁸¹ Les travaux de G. Raepsaet témoignent d'un indéniable et profond renouvellement des perspectives de recherche sur les techniques agricoles gallo-romaines comme l'atteste l'article de synthèse qu'il a publié sur le sujet dans les *Annales HSS* (Raepsaet, 1995).

³⁸² Cf. *supra*, p. 83.

³⁸³ Agache, 1978, p. 68 et 262.

³⁸⁴ Agache, 1978, p. 27.

dont il a rassemblé et publié le corpus des sites découverts lors de ses prospections aériennes. L'*Atlas d'archéologie aérienne de Picardie* demeure, à ce titre, un outil de travail exemplaire et indispensable³⁸⁵. Il est vrai que R. Agache a profité dans ce domaine de l'expérience de ses devanciers, parmi lesquels il faut citer I. Scollar et J. K. Saint-Joseph.

Il faut néanmoins lui attribuer le grand mérite d'avoir mis en œuvre, en son temps, dans une démarche scientifique cohérente et formalisée, la plupart des méthodes d'analyse archéologique de l'espace expérimentées avant lui. En effet, dépassant le cadre limité des travaux fondés essentiellement sur l'interprétation des toponymes, R. Agache exploite les données de la fouille, de la prospection de surface, de la photographie aérienne à basse altitude mais aussi les informations apportées par l'étude des cadastres et des sources médiévales pour tenter de restituer l'évolution des terroirs dans la longue durée³⁸⁶. Ce faisant, il apporte une réelle réponse méthodologique aux ambitions jadis formulées par A. de Caumont³⁸⁷, C. Jullian dans *L'analyse des terroirs ruraux*³⁸⁸ ou A. Grenier en conclusion de son mémoire sur la cité des Médiomatrices³⁸⁹. L'*Atlas d'archéologie aérienne de Picardie* et plus encore *La Somme pré-romaine et romaine d'après les prospections aériennes à basse altitude* constituent sans conteste une étape déterminante dans le processus d'élaboration des outils de l'archéologie de l'espace. R. Agache en a pleinement conscience et considère même que la prospection doit prendre le pas sur la fouille pour devenir la méthode principale d'étude du passé car elle seule permet à l'archéologue d'aborder, de façon statistique et dans de vastes régions, « l'étude de la paléogéographie, de l'environnement, des écosystèmes, des problèmes agraires, des modes de cultures [...] »³⁹⁰. La fouille, longue, coûteuse, destructrice, est trop ponctuelle ; elle n'a plus d'autre utilité que de vérifier les données de la prospection et de documenter des points de détail. Les grandes lignes de l'occupation du sol et de son évolution peuvent maintenant être étudiées grâce à la prospection³⁹¹.

L'inversion des priorités entre la fouille et la prospection souhaitée par R. Agache illustre avec force l'évolution épistémologique majeure qui a profondément et durablement renouvelé les pratiques et les objectifs de l'archéologie gallo-romaine, dans le dernier tiers du XX^e s. Ses déclarations passionnées, et peut-être un peu excessives, en faveur de la prospection dévoilent les ambitions de l'archéologie de l'espace, telle qu'elle s'est développée à partir du début des années 1980. Renonçant à un bilan des très nombreuses expériences réalisées dans ce domaine et pour ne citer qu'un seul exemple, on peut souligner les fortes parentés méthodologiques qui existent entre le programme lancé en 1981 par J.-L. Fiches et M. Passelac sur les campagnes de

³⁸⁵ Agache R., Bréart B., *Atlas d'archéologie aérienne de Picardie : le bassin de la Somme et ses abords à l'époque protohistorique et romaine*, Amiens, Société des Antiquaires de Picardie, 1975.

³⁸⁶ Agache, 1978, p. 25.

³⁸⁷ Cf. *supra*, p. 84.

³⁸⁸ Jullian, 1926c.

³⁸⁹ Cf. *supra*, p. 114.

³⁹⁰ Agache, 1978, p. 461.

³⁹¹ « La simple collectionnisme d'antiquités a presque disparu ; elle a fait généralement place à la fouille fine des structures d'habitats ; mais, trop souvent, ces fouilles ne fournissent que des informations ponctuelles, difficilement généralisables. Désormais, grâce à l'avion, on obtient des vues synthétiques, des informations globales, d'ordre statistique, par régions entières. Aussi, la fouille pour fouille n'a plus sa raison d'être. Les fouilles doivent désormais se localiser strictement aux points essentiels où l'on est réellement en droit d'espérer résoudre tel et tel problème précis qui se pose tant aux archéologues qu'aux historiens ou aux paléogéographes. » (Agache, 1978, p. 461-462).

la France méditerranéenne³⁹² et celui mené à bien, quelques années plus tôt, dans les plaines picardes.

Toutefois, quelque novatrices qu'elles soient, il ne faudrait pas oublier que les méthodes développées par R. Agache sont au service d'une ambition historique qui transcende toute son œuvre. En effet, il veut démontrer, par ses prospections, que la *villa* est l'élément essentiel autour duquel s'organise la vie économique et sociale de la Gaule du Nord. Il pense, comme on l'a vu, que l'urbanisation de cette région de l'Empire romain a été très imparfaitement réalisée³⁹³, mais que la « romanisation » des campagnes est, en revanche, un succès complet qui explique sa réussite économique. Les *villae* ont permis d'achever la mise en valeur des terres les plus riches et de doter la Gaule du Nord d'une agriculture moderne, répondant aux exigences des Agronomes latins. Elles sont devenues le mode d'exploitation quasi exclusif des zones limoneuses les plus fertiles, reléguant les « fermes indigènes » sur les sols les plus pauvres :

S'il est vraisemblable que des modes d'exploitation plus archaïques se maintiennent sur les sols pauvres, on peut affirmer maintenant que ce qui caractérise le paysage rural des belles plaines fertiles du Nord de la Gaule ; c'est avant tout la villa. Partout, dans cette *pars Galliarum planior*, la villa est le mode normal, sinon exclusif, de la mise en valeur des terres, là même où Pline et, bien après, Palladius, admiraient l'utilisation du *vallus*, cette moissonneuse attelée, utilisée dans les *latifundia*, ces grands domaines de la Gaule du Nord et où, déjà, se faisait sentir le besoin du machinisme agricole.³⁹⁴

Selon R. Agache, les *villae* sont des établissements agricoles mais aussi des centres artisanaux de premier ordre. Elles fabriquent l'essentiel des biens nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du domaine, comme les outils et les matériaux de construction, et transforment directement une partie de leurs productions. L'élevage extensif des moutons pratiqué dans les *villae* fournit, par exemple, de la laine qui est filée et tissée sur place avant d'être vendue à l'extérieur³⁹⁵. Ce travail est réalisé par les esclaves, pendant la morte saison, dans les ateliers de la *villa*³⁹⁶. R. Agache applique de la sorte, à toutes les *villae* de Picardie, le modèle de l'exploitation à la fois agricole et artisanale proposée par A. Bequet pour la *villa* d'Anthée et repris par L. Joulin pour celle de Chiragan³⁹⁷. La *villa* devient une entreprise quasi industrielle qui produit, selon des méthodes « capitalistes », des biens commercialisés, en dehors de la cité, à des clients importants. R. Agache considère ainsi que l'armée est l'un des consommateurs principaux du blé et de la laine des *villae* picardes³⁹⁸. En somme, tout contribue à la « spécialisation » économique du réseau constitué par les *villae*. Autonomes dans leur fonctionnement et écoulant principalement leurs produits dans le cadre de circuits commerciaux extra-régionaux, les *villae*, telles que R. Agache se les imagine, entretiennent bien

³⁹² Dans une publication parue en 1994, Fr. Favory et J.-L. Fiches définissent ainsi les objectifs fondamentaux du projet qui a rassemblé pendant une dizaine d'années de nombreux chercheurs travaillant sur *L'occupation des sols en Narbonnaise* : « Cet ouvrage témoigne de la mise en place et du développement d'une archéologie de l'espace : une archéologie extensive qui s'appuie sur la fouille, ou mieux, suscite le chantier, mais ne se limite pas à lui ; une archéologie qui, par ses objectifs, inclut et dépasse l'archéologie du paysage ; une archéologie qui, par son objet, rejoint la géographie historique et les sciences de la nature. » (Favory, Fiches, 1994, p. 32).

³⁹³ Cf. *supra*, p. 128.

³⁹⁴ Agache, 1978, p. 386. C'est l'auteur qui souligne.

³⁹⁵ « Il semble incontestable que ces grandes fermes étaient, en même temps, de grands ateliers. L'activité industrielle de la cité des Ambiens devait être répartie dans la campagne : avant tout draperie et secondairement métallurgie. Des "fermes usines" en quelque sorte. » (Agache, 1978, p. 366).

³⁹⁶ Agache, 1975, p. 692.

³⁹⁷ Agache, 1978, p. 315-316.

³⁹⁸ « Il est à peu près certain que les *villae* antiques visaient essentiellement à produire la laine et le blé dont l'armée (et particulièrement celle du *limes*) avait grand besoin. » (Agache, 1975, p. 691).

peu de relations avec les autres composantes des cités qu'il étudie. Les villes sont réduites à un rôle politique ; les agglomérations et les « fermes indigènes » appartiennent manifestement à des sphères économiques isolées et secondaires.

Avant d'évaluer la validité de cette analyse économique, il convient de rappeler le caractère profondément novateur des thèses défendues par R. Agache. Comme il le souligne avec justesse dans son ouvrage de 1978, les campagnes du nord de la Gaule intéressaient peu les archéologues français et les informations disponibles sur les établissements ruraux étaient d'une extrême pauvreté³⁹⁹. L'essentiel de l'activité archéologique s'attachait à l'étude des chefs-lieux de cités et des ensembles monumentaux les plus importants. Le monde rural demeurait une vaste *terra incognita*. Reçus avec scepticisme dans un premier temps, les résultats des prospections de R. Agache imposèrent rapidement une autre vision des campagnes. Non seulement elles n'étaient pas vides, mais de plus elles étaient cultivées par un réseau très dense d'établissements qui témoignait d'une exploitation intense et rationnelle des meilleures terres de la Picardie. Alors qu'une vingtaine de sites était connue avant la publication de son atlas, il rassembla, en peu de temps, un corpus de plusieurs centaines d'établissements et de plusieurs dizaines de plans. C'est un pan entier de la société gallo-romaine qui tout à coup émergeait et ce fut pour beaucoup d'historiens et d'archéologues une véritable révélation⁴⁰⁰.

Pour bien comprendre l'originalité et la portée du travail de R. Agache il faut le comparer à celui réalisé par A. Grenier, soixante-dix ans plus tôt, sur les *villæ* de la cité des Médiomatrices. On se souvient qu'A. Grenier avait étudié, dans une aire géographique relativement limitée, un petit nombre d'établissements, prospectés ou fouillés en grande partie par ses collègues allemands⁴⁰¹. Son dessein était d'appréhender, par l'étude de l'habitat rural, l'évolution de l'architecture domestique et, par suite, les modalités et le degré de la « romanisation » de la cité des Médiomatrices⁴⁰². Le mémoire d'A. Grenier constitua longtemps, comme on l'a vu, un horizon indépassable pour la recherche archéologique française.

R. Agache dispose, quant à lui, d'un corpus beaucoup plus important qui intéresse une vaste région d'une superficie supérieure à celle d'un département. Comme on l'a vu plus haut, il accepte la conception traditionnelle de la *villa* et pense, avec A. Grenier, qu'elle est un « centre de civilisation » par lequel a été réalisée la conversion des populations gauloises au mode de vie des conquérants romains⁴⁰³. Toutefois, sa connaissance du monde rural l'amène à ne pas se limiter à cette seule perspective de recherche en s'efforçant d'appréhender le mode de fonctionnement de ces *villæ*. Lecteur enthousiaste de G. Roupnel, il aborde l'économie rurale gallo-romaine avec la même curiosité qui le pousse à la rencontre de ces paysans auxquels il dédie l'un de ses ouvrages⁴⁰⁴. Comme jadis A. de Caumont, il embrasse dans un même regard

³⁹⁹ Agache, 1978, p. 251-254.

⁴⁰⁰ Ernest Will et R. Chevallier ont soutenu, dès l'origine, les travaux de R. Agache. La reconnaissance, par la communauté des historiens, du caractère profondément novateur de ses résultats vint plus tard, ce qui ne l'empêcha d'être parfois enthousiaste. Dans son compte rendu de *La Somme pré-romaine et romaine*, R. Ginouvès fait part de son émerveillement en ces termes : « Ainsi, la concentration et la systématisation du travail sur une région déterminée ont permis à un chercheur, exceptionnel à vrai dire, de déceler, dans ces sols profonds des vastes plaines de Picardie et d'Artois, qui semblaient devoir rester muettes, non pas des vestiges indépendants, aussi intéressants soient-ils en eux-mêmes, mais des témoignages permettant de restituer une succession de styles de vie, intégrés dans leur milieu naturel. On imagine quelle percée un tel ouvrage représente en direction de travaux futurs : il appelle des projets interdisciplinaires portant sur la démographie, la vie économique et sociale des diverses provinces de la Gaule tels que les expriment les formes et l'habitat dans son environnement ; » (*Revue archéologique*, 1981, 2, p. 326).

⁴⁰¹ Cf. *supra*, p. 114.

⁴⁰² Grenier, 1906, p. 10.

⁴⁰³ Agache, 1978, p. 280.

⁴⁰⁴ « En hommage aux vieux paysans picards et à leurs lointains ancêtres qui cultivaient passionnément la terre au lieu de l'exploiter – à ces paysans d'autrefois dont le labeur incessant avait façonné un paysage

les *villæ* et les grosses fermes picardes qui, à ses yeux, les ont remplacées. Dès ses premières prospections, il porte donc une attention égale à la partie résidentielle des établissements et à tous les bâtiments agricoles ainsi qu'aux traces qui lui permettraient d'appréhender l'organisation des terroirs ⁴⁰⁵. Cette perspective de recherche est complètement nouvelle et il n'est pas excessif de soutenir que R. Agache a essayé, en quelque sorte, d'intégrer dans le domaine de l'archéologie gallo-romaine les objectifs, les méthodes et les réflexions des historiens et surtout des géographes des campagnes françaises. Il faut maintenant se demander s'il a trouvé les moyens de satisfaire cette ambition et si ses travaux ont effectivement rénové la vision traditionnelle de l'économie rurale gallo-romaine.

L'analyse archéologique, historique et économique développée par R. Agache repose sur plusieurs approches complémentaires. Il procède, tout d'abord, à une typologie des formes de l'habitat fondée sur l'association de trois critères essentiels : la superficie occupée par les vestiges repérés sur les clichés aériens, leur organisation spatiale et leur mode de construction. Reprenant le schéma explicatif dénoncé plus haut ⁴⁰⁶, il considère que la pierre et les plans géométriques sont les attributs de la « *villa* » et donc des exploitations agricoles les plus modernes. À l'opposé, les matériaux périssables et la courbe seraient les critères distinctifs de l'habitat de tradition gauloise et donc des « fermes indigènes » moins évoluées ⁴⁰⁷.

Il définit donc la « *villa* », qu'il écrit sans italique, comme : « un ensemble même modeste, de constructions rurales homogènes à soubassement en dur et de plan gallo-romain. » ⁴⁰⁸. Plus loin, il précise que le « plan gallo-romain » se caractérise généralement par le regroupement dans une ou deux cours quadrangulaires d'une habitation principale et de bâtiments d'exploitation ⁴⁰⁹. Toutes ces *villæ* n'ont pas la même importance. Les plus grandes, à l'image de celle d'Estrées-sur-Noye (Planche 15), ont une longueur supérieure à 200 m et comptent une dizaine de bâtiments qui se répartissent sur une surface de plus de 8 ha. Ce modèle architectural est celui de la *villa* d'Anthée qui demeure le seul site fouillé de façon extensive dans le nord de la Gaule ⁴¹⁰. Cette comparaison l'amène à penser que les grandes *villæ* picardes sont elles aussi des entreprises à la fois agricoles et artisanales, placées à la tête de vastes domaines ⁴¹¹. Les variations de taille et d'organisation interne par rapport à cet étalon déterminent des classes d'établissements : de la petite « *villa* » constituée d'un bâtiment résidentiel de taille modeste et de deux annexes agricoles placées de part et d'autre d'un cour unique, jusqu'à la grande « *villa* » de près de 10 ha. À côté de ces habitats organisés selon des plans très homogènes, R. Agache reconnaît qu'il existe des « villas » composées de plusieurs

profondément humanisé, harmonieux, équilibré, fait d'une sagesse agraire millénaire, mais aujourd'hui livré aux saccages des Barbares de notre temps : les technocrates, les promoteurs, les chasseurs de profits. » (Agache, 1970).

⁴⁰⁵ « L'apport le plus spectaculaire de nos prospections aériennes est d'avoir fourni la localisation et le plan d'un grand nombre de villas. Non seulement, nous avons pu obtenir ainsi le tracé précis des habitations, mais également les plans d'ensemble des dépendances, toujours fort étendues et rigoureusement ordonnées. C'est là un fait entièrement nouveau. » (Agache, 1978, p. 384).

⁴⁰⁶ Cf. *supra*, p. 126.

⁴⁰⁷ « La ligne droite va, là comme ailleurs, se substituer aux tracés curvilignes et aux entrelacs celtiques : ce que l'on sait des habitats gaulois, comme de leurs voies de communication et de leurs parcellaires est en opposition totale avec cette orthogonalité fondamentale introduite par les Conquistadors qui réalisent dans les provinces ce qu'ils n'ont pu réaliser chez eux. » (Agache, 1983, p. 21)

⁴⁰⁸ Agache, 1983, p. 280.

⁴⁰⁹ « Il nous semble préférable d'employer ici le terme villa chaque fois que, dans la campagne, la photographie aérienne révèle un ensemble homogène de substructions s'ordonnant par rapport à une habitation principale et groupant autour d'une ou deux cours à la fois le corps de logis, les bâtiments d'exploitation, les granges, les hangars, les resserres [...]. » (Agache, 1983, p. 281).

⁴¹⁰ Agache, 1978, p. 315-316.

⁴¹¹ Agache, 1978, p. 349.

constructions réparties sans ordre apparent. Il pense néanmoins que ces « petites villas de plan disséminé » sont relativement rares ⁴¹².

Pour autant, les « villas » ne constituent pas l'unique forme d'habitat rural gallo-romain mise en évidence par R. Agache. En effet, ses prospections aériennes lui ont permis de déceler l'existence de nombreux sites qui se distinguent, par leur morphologie générale, leur taille ou leur mode de construction, des établissements entrant dans sa catégorie des « villas ». Il peut s'agir d'habitats comprenant des bâtiments gallo-romains entourés de fossés curvilignes qu'il assimile à des « fermes indigènes en voie de romanisation » ⁴¹³, mais aussi d'ensembles composés de quelques substructions, voire même de bâtiments totalement isolés. Pour ces deux derniers exemples, R. Agache propose deux interprétations : ces constructions appartiennent à des « villas » que les prospections aériennes n'ont pas permis d'identifier dans leur totalité ou ce sont des annexes agricoles destinées à l'exploitation des terres éloignées des domaines les plus importants. Il estime aussi possible que certains de ces sites correspondent à des petits ateliers artisanaux ⁴¹⁴. À l'exception des éventuelles « villas » insuffisamment révélées par les clichés aériens et dont la proportion est difficilement appréciable, R. Agache considère que tous les autres sites ne sont que de « simples lieux habités d'époque romaine » qu'il regroupe dans la catégorie des « *loci* » pour bien les distinguer des « villas » ⁴¹⁵.

Ce n'est pas tomber dans l'hypercritique que de souligner la nature hétérogène de ces « *loci* ». Le terme « villa » est utilisé par R. Agache pour désigner des établissements agricoles qui présentent à la fois une organisation spatiale similaire, des modes de construction équivalents et des fonctionnements économiques qu'il estime analogues. Les « villas » sont, en effet, pour lui, des exploitations indépendantes qui contribuent toutes, à des degrés divers, au développement d'un système économique et politique spécifiquement romain ⁴¹⁶. Il convient de remarquer, au passage, que cette définition est méthodologiquement délicate à manier car elle mêle des critères formels, aisément quantifiables, à des appréciations éminemment subjectives sur le rôle économique et « culturel » des établissements. Il n'en demeure pas moins qu'elle permet de caractériser efficacement des habitats qui présentent, en toute rigueur, des traits communs. À l'inverse, le groupe des « *loci* » rassemble, sans cohérence, des « fermes indigènes » que R. Agache considère comme les derniers avatars de l'habitat gaulois, des « unités secondaires de production », des ateliers artisanaux, mais aussi des sites que la prospection aérienne n'a pas réussi à clairement identifier. Leur seul point commun est finalement de ne pas répondre aux critères distinctifs de la « villa ». La faible efficacité de cette typologie n'est pas perçue par R. Agache car il considère que les sites qu'elle renferme sont trop peu nombreux ou trop mal conservés pour mériter plus d'attention. Il est donc persuadé que l'on peut sans difficulté les ignorer et considérer que l'exploitation des terres picardes repose essentiellement sur les « villas » :

⁴¹² Agache, 1978, p. 314-315.

⁴¹³ Agache, 1978, p. 168.

⁴¹⁴ Agache, 1978, p. 315.

⁴¹⁵ « Restent à désigner les ensembles découverts par avion et qui ne comportent qu'une ou deux petites substructions en craie incluses dans des systèmes complexes de fossés comblés généralement multiples et subrectilignes. Dans certains cas, ce sont probablement des *adificia* en voie de romanisation, mais parfois, ce ne sont que des unités secondaires de production, dépendant probablement d'une villa située à quelque distance et trop éloignée pour la bonne mise en valeur des terres concernées. Pour ces simples lieux habités d'époque romaine, on pourrait peut-être employer le mot *locus*. » (Agache, 1978, p. 280).

⁴¹⁶ Agache, 1978, p. 280.

En dehors des petites « fermes élémentaires » et de ces rares et modestes groupements de bâtiments isolés, tous les autres établissements ruraux sont des villas, moyennes, grandes ou très grandes, qui ont un plan régulier étonnamment constant.⁴¹⁷

Pourtant, l'examen des cartes de localisation des sites élaborées par R. Agache à partir des données collectées lors de ses prospections aériennes ne fait pas clairement apparaître cette prépondérance des « villas ». Sur les feuilles de l'*Atlas d'archéologie aérienne de Picardie*, les établissements ruraux qui n'appartiennent ni à la catégorie des « villas », ni à celles des sanctuaires ou des ensembles monumentaux sont représentés par des ronds et des étoiles noirs. Dans de nombreux secteurs géographiques survolés par R. Agache, ces sites sont majoritaires. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, dans une aire d'environ 64 km² située dans le Santerre, à l'ouest de Roye, dans un des terroirs les plus riches de la plaine picarde, on compte quinze « villas » pour trente-trois « ronds » et treize « étoiles » (Planche 16)⁴¹⁸. Les sites qui n'appartiennent pas à la catégorie des « villas » représentent donc 75 % des établissements ruraux de cette zone de test. Même en écartant les substructions mal datées, figurées par des « étoiles », qui peuvent éventuellement appartenir à des périodes postérieures, les « ronds » restent majoritaires⁴¹⁹. Tous ces habitats ont été identifiés sur les clichés aériens parce qu'ils ont livré au moins une construction dont les fondations, composées le plus souvent de craie tassée, ont été accrochées par la charrue et remontées à la surface du sol. Il est possible que certains de ces bâtiments appartiennent à des *villae* pas assez bien conservées ou au contraire trop bien protégées par des colluvions pour être aisément reconnaissables lors des prospections aériennes. Mais cette explication n'est sans doute recevable que pour une partie de ces sites. Peut-on alors admettre avec R. Agache que toutes les autres constructions constituent des annexes des *villae* situées à proximité ?

La question pourrait paraître secondaire et subalterne tant la démonstration de l'existence d'une exploitation intense des meilleures terres picardes par un réseau dense de *villae* est convaincante et novatrice. Elle mérite toutefois d'être posée car, malgré le perfectionnement des techniques de prospections et le recours à l'analyse statistique des données, les principes élémentaires de l'appréhension archéologique de l'espace mis en œuvre par R. Agache sont encore largement appliqués aujourd'hui. Le doute exprimé à propos de sa typologie de l'habitat peut donc nourrir une interrogation plus générale qui porte sur la validité des méthodes de classement des établissements ruraux et, *in fine*, sur la part de la *villa* dans l'économie rurale gallo-romaine.

L'année même de la publication de l'*Atlas d'archéologie aérienne de Picardie*, E. M. Wightman observait déjà que, sur les cartes de l'habitat produites par R. Agache, l'espace entre les *villae* était souvent occupé par des sites de petites dimensions ou de statut incertain. En conclusion d'une réflexion plus générale fondée sur des arguments historiques et économiques qui seront examinés plus loin, elle se demandait si certains d'entre eux n'avaient pas accueilli une partie de la main-d'œuvre employée sur le domaine des *villae* ou même s'il ne pouvait pas s'agir de petites exploitations agricoles mises en valeur par des tenanciers ou des petits propriétaires indépendants. Dans tous les cas, elle estimait qu'il fallait leur prêter plus d'attention car, même dans les terroirs les plus riches, les campagnes gauloises n'avaient sans doute pas été cultivées uniquement par des *villae*⁴²⁰.

⁴¹⁷ Agache, 1978, p. 315.

⁴¹⁸ Ces 61 sites représentent une densité de 0,94 site par km². La densité des « villas » est de 0,23 site par km², soit une « villa » pour 429,2 ha.

⁴¹⁹ Ces 33 « ronds noirs » représentent 54 % des 61 habitats de la zone de test.

⁴²⁰ « *Although allowance must be made for the incompleteness of our information, the most reasonable conclusion is that there were settlements of non-villa type among the villas, yet probably very closely linked to them in terms of the labour force. If we could go a step further and suppose that the inhabitants of such settlements might rent or*

L'autre point de vue de cette discussion est d'ordre méthodologique. Il porte sur la validité des critères utilisés pour définir la typologie des établissements ruraux. Il est en effet permis de douter de leur pertinence quand l'on constate que leur mise en œuvre aboutit à classer tous les sites en fonction d'un modèle qui est représenté par une minorité d'établissements. Autrement dit, en construisant une typologie à partir essentiellement des éléments distinctifs de la construction *more romanorum*, ne prend-on pas le risque de fondre dans une masse indifférenciée tous les sites qui s'écartent, peu ou prou, de ce mode d'organisation de l'habitat rural ?

Pour répondre à cette interrogation, il faut tout d'abord rappeler une évidence : les prospections aériennes ne permettent pas d'appréhender de façon complète, homogène et indiscutable l'habitat rural gallo-romain. Un constat identique pourrait être fait à propos des autres méthodes de prospection. R. Agache en n'a jamais disconvencu, malgré ses déclarations enthousiastes en faveur de techniques qu'il a portées jusqu'à un degré extrême de précision. Ainsi, il souligne, à plusieurs reprises, combien il est difficile de repérer sur les clichés aériens les traces fugaces laissées par les constructions en bois les plus modestes⁴²¹. L'analyse détaillée d'un cas concret, bien plus qu'une longue discussion théorique, permettra d'apprécier l'ampleur des divergences qui peuvent exister entre la réalité du terrain, la perception qu'en a R. Agache à travers la perspective très réductrice de la photographie aérienne et finalement l'interprétation historique qu'il propose de ces données. L'exemple des deux établissements agricoles de Roye, *le Puits à Marne*, découverts par R. Agache lors de ses prospections aériennes puis fouillés une quinzaine d'années plus tard à l'occasion de deux opérations d'archéologie préventive offre cette opportunité (Planche 17).

Ces deux sites se trouvent au sud-ouest de l'agglomération actuelle de Roye. Le premier, le plus au sud, a été identifié par R. Agache comme une « villa ». Sur ses clichés aériens, celui-ci a reconnu le plan de quatre bâtiments et la présence de trois autres sous la forme de taches qu'il a représentées sur son schéma interprétatif à l'aide de pointillés (Planche 18). Le bâtiment résidentiel de cette « villa », le mur de séparation entre la *pars urbana* et la *pars rustica* et une grande grange sont clairement identifiables. Tous ces éléments s'organisent selon un plan tout à fait classique qui amène R. Agache à conclure logiquement que cet établissement correspond à une « villa gallo-romaine importante à cour rectangulaire orientée à l'est »⁴²². À environ 300 m au nord-ouest de cette « villa », il a localisé un autre site qui se compose de « plusieurs petites substructions gallo-romaines ». Il est figuré par un « rond » noir sur la planche de l'*Atlas* et R. Agache pense qu'« il s'agit peut-être de dépendances extérieures à la villa » décrite plus haut⁴²³.

En 1991, J.-L. Collart a pu fouiller une grande partie de la « villa » identifiée par R. Agache (villa 1 sur la Planche 17). Ses travaux lui ont permis d'appréhender la presque totalité de cet établissement⁴²⁴ et de suivre son évolution depuis La Tène D 2 jusqu'au tout début du V^e s. On sait donc que cette « villa » gallo-romaine succède à une ferme gauloise qui a connu

own small plots of land in addition, we would have identified an element of small-holders which so far has been lacking in the Gaulish scene. » (Wightman, 1975, p. 650).

⁴²¹ « En résumé, il y avait certainement des constructions rurales sans fondations. Elles sont alors rarement visibles d'avion. Certaines devaient être entièrement en bois et ne laissent comme traces que des fosses humiques. D'autres, plus nombreuses, étaient en pisé ; elles apparaissent alors au sol sous forme de larges taches argileuses avec de nombreux silex éclatés. Mais les substructions visibles sur les photos aériennes sont constituées essentiellement de craie tassée à la hie dans une tranchée creusée au préalable. » (Agache, 1978, p. 259).

⁴²² Agache, 1975, p. 113.

⁴²³ Agache, 1975, p. 113.

⁴²⁴ L'extrémité est de cet établissement a été détruite lors de la construction de l'autoroute du nord.

plusieurs états, le dernier étant peut-être postérieur à la conquête ⁴²⁵. Les éléments constitutifs de la « villa » se sont mis ensuite progressivement en place. La mauvaise conservation des vestiges et la faible quantité de mobilier découvert interdisent des datations précises des phases successives de construction, mais il est vraisemblable que le bâtiment résidentiel (n° 1 sur la Planche 18) fut édifié au plus tard à l'époque flavienne ⁴²⁶. Les bâtiments agricoles de cette première « villa » sont sans aucun doute construits en matériaux périssables. L'un d'entre eux (n° 7) est aisément identifiable entre les bâtiments n°s 6 et 8. Les autres constructions en pierre sont élevés après le milieu du II^e s. Le petit édifice balnéaire (n° 2) appartient à cet état de la « villa ». Le mur de séparation entre la *pars urbana* et la *pars rustica*, le pavillon d'entrée entre ces deux espaces (n° 5) ainsi que le bâtiment n° 3 sont quant à eux construits vers la fin du II^e s. ou dans la première moitié du III^e s. De nombreuses structures creusées dans le sol attestent de l'occupation du site pendant tout le IV^e s. et le tout début du V^e s.

Revenant au schéma interprétatif publié par R. Agache à partir des données recueillies sur ce site lors de ses prospections, on s'aperçoit que l'organisation générale de cet établissement agricole était identifiable sur les clichés aériens (Planche 18). Le plan de cinq des huit bâtiments construits en dur ont même pu être restitués avec une relative précision. Le petit balnéaire et les deux substructions situées à l'est de la *pars rustica* (n°s 8 et 9) étaient à peine visibles, mais leurs emplacements étaient matérialisés au sol par des nappes de matériaux de construction. En revanche, le réseau de fossés et les bâtiments en bois étaient totalement imperceptibles. Le plan restitué et publié dans l'*Atlas* correspond donc approximativement à celui de la « villa » à l'époque de son plus grand développement, après le milieu du II^e s. Il donne l'impression fautive d'un établissement agricole créé *ex nihilo* selon le schéma défini par R. Agache comme celui de la « villa » gallo-romaine typique des plaines picardes. Le long processus qui conduit au remplacement progressif des bâtiments en bois par des constructions à fondations de pierre puis à leur abandon et l'apparition de structures excavées est ignoré parce qu'insaisissable sur les clichés aériens. Le cas du second établissement de Roye va permettre d'illustrer un autre biais des méthodes mises en œuvre par R. Agache.

Seule la partie occidentale de ce site a été fouillée (villa 2 sur la Planche 17). Elle se compose d'un enclos rectangulaire renfermant un bâtiment résidentiel très mal conservé et un édicule situé manifestement à la limite entre la *pars urbana* et la *pars rustica*. Les dimensions de l'enclos et la disposition des constructions sont très proches de celles de l'établissement décrit plus haut. Il s'en distingue par la plus petite taille du bâtiment principal et l'absence de pièce destinée au bain. La partie agricole n'ayant pu être fouillée, il est difficile de pousser plus loin la comparaison. Néanmoins, les fouilleurs proposent avec beaucoup de vraisemblance de considérer cet établissement comme une réplique en réduction de celui découvert à 300 m au sud-est ⁴²⁷. En tout cas, rien ne permet de penser qu'il puisse constituer les dépendances de la « villa 1 », comme le proposait R. Agache. Ses dimensions sont certes très modestes, mais il répond en tous points aux critères retenus dans l'*Atlas* pour définir le type de la « villa ». R. Agache l'a classé dans la catégorie des « petites substructions gallo-romaines » parce que la médiocrité des vestiges observés ne lui ont pas permis d'identifier l'organisation de l'établissement et surtout en raison de la très faible distance qui le sépare de la « villa 1 ». R. Agache estime que ce second site correspond à une « villa gallo-romaine importante », il lui restitue donc un vaste *fundus* et, partant, considère logiquement que toutes les constructions plus modestes se trouvant dans sa proche périphérie constituent nécessairement ces annexes.

⁴²⁵ Collart, 1996, p. 133.

⁴²⁶ Collart, 1996, p. 137.

⁴²⁷ Duvette, Collart, 1993.

L'exemple des établissements agricoles de Roye montre combien les données recueillies par les prospections aériennes sont incomplètes et d'interprétation difficile. Leur comparaison avec les résultats des fouilles fait clairement apparaître la nature très simplificatrice des restitutions proposées par R. Agache. À partir d'autres confrontations de ce type, on pourrait montrer que globalement la chronologie des sites qu'il a survolés lui échappe en grande partie. De la même façon, il n'est pas injuste de considérer que ces prospections lui ont rarement permis d'appréhender efficacement les caractéristiques et la fonction des établissements qui ne présentent pas les critères distinctifs de la « villa ». Sans être totalement dénuées d'intérêt, ces critiques peuvent paraître relativement étrangères à l'analyse historiographique menée dans ce chapitre. Elles ont néanmoins l'avantage d'éclairer un des paradoxes de la méthode mise en œuvre par R. Agache à partir des résultats de ses recherches.

Comme il a été montré à plusieurs reprises, l'archéologue picard a une conscience aiguë des limites et des biais de ses prospections. Formé à l'archéologie par des géologues et des préhistoriens, il a compris, avant bien d'autres, que les clichés aériens ne donnent pas une image complète de la réalité d'un site. Pourtant, cela ne l'empêche pas d'estimer, en ce qui concerne l'habitat rural gallo-romain, que les prospections aériennes conduites rigoureusement permettent de saisir complètement l'organisation économique et sociale des campagnes de la Gaule du Nord, rendant même le recours à la fouille superflu⁴²⁸. Il n'ignore pas les difficultés qu'il éprouve à distinguer la chronologie des sites ou à comprendre l'agencement des établissements mal conservés ou de petites tailles, mais ces lacunes lui apparaissent très secondaires au regard de son objectif essentiel qui est de démontrer l'existence d'une mise en valeur systématique des plaines picardes par un réseau dense de *villae* gallo-romaines.

Il y a donc deux moments fondamentaux dans le travail réalisé par R. Agache. Le premier consiste en une défense et illustration de la prospection aérienne et de son application à l'habitat rural gallo-romain. Fidèle aux méthodes apprises de ses maîtres, il réunit un dossier documentaire de grande qualité qu'il présente avec beaucoup de précision et d'objectivité dans son *Atlas d'archéologie aérienne de Picardie*. Il montre ainsi qu'il est possible d'appréhender de manière extensive les établissements ruraux gallo-romains, de les caractériser et d'étudier leurs relations. Ce faisant, il dévoile aux yeux de savants incrédules l'existence d'un monde qu'ils ne soupçonnaient pas et pose les bases d'une archéologie de l'espace. Une fois cette preuve administrée, il parachève son œuvre en proposant une interprétation historique de ses données qu'il développe dans *La Somme pré-romaine et romaine*. Cette seconde partie de son entreprise est beaucoup moins convaincante et originale que la première car elle se règle sur les dogmes de l'historiographie française. Faisant fi des limites méthodologiques inhérentes à la prospection aérienne qu'il a pourtant lui-même précisément définies, R. Agache propose un tableau des campagnes de la Gaule du Nord durant l'Antiquité très proche de celui qu'A. Grenier avait pu exposer, en son temps. Dans ces conditions, loin de confirmer la vision traditionnelle, les données de la prospection n'en constituent plus qu'une illustration séduisante mais illusoire.

Le lecteur a déjà reconnu, dans la rapide présentation qui a été faite plus haut des thèses de R. Agache sur la *villa* gallo-romaine⁴²⁹, plusieurs des topiques mis en lumière dans les paragraphes précédents. Il serait fastidieux d'en dresser une énumération complète à partir d'une comparaison systématique de ses travaux avec les productions de N. Fustel de Coulanges, de C. Jullian, d'A. Grenier ou des auteurs qui ont repris et plus ou moins

⁴²⁸ « Ainsi donc, malgré le caractère sélectif et fragmentaire des détections aériennes, on peut se fier aux données ainsi obtenues, tout au moins dans les zones où la grande culture permet des observations homogènes et sous réserve d'avoir à sa disposition des clichés nombreux, pris à différentes saisons et échelonnés sur plusieurs années. » (Agache, 1978, p. 274).

⁴²⁹ Cf. *supra*, p. 144.

développé leurs idées. En revanche, il n'est pas vain d'examiner certaines de ces filiations car cette analyse historiographique peut utilement éclairer plusieurs des thèmes de recherche autour desquels l'archéologie rurale gallo-romaine se renouvelle et se restructure depuis maintenant une dizaine d'années. Les derniers paragraphes de ce chapitre seront donc consacrés à un exposé critique des conceptions de R. Agache sur la formation et l'effondrement de ce qu'il définit comme le « système de la villa ».

Ses réflexions sur la mise en place du réseau des *villæ* s'inscrivent résolument dans le cadre des idées d'A. Grenier sur la « romanisation » des campagnes gauloises. Comme ce dernier, R. Agache considère que le développement de la *villa* est la conséquence d'une révolution sociale et économique majeure, une « seconde conquête »⁴³⁰, qui bouleverse radicalement les structures antérieures. Elle se manifeste archéologiquement par l'introduction d'un nouveau mode de construction et d'organisation de l'habitat, en rupture totale avec les traditions gauloises. Il est caractérisé par la rationalisation de l'espace marqué par l'usage de la ligne et de l'angle droits, la recherche de la symétrie, la séparation des activités résidentielles et agricoles au sein de deux cours et l'adoption, selon des modalités variables, des éléments architecturaux distinctifs de la romanité : la construction en pierre, le chauffage par hypocauste, etc. R. Agache pense que ces choix sont directement inspirés des recommandations des Agronomes latins, bien qu'il reconnaisse une différence fondamentale entre l'organisation architecturale des *villæ* du nord de la Gaule et celle des « maisons-blocs à *atrium* et péristyle de l'Italie antique ou de la Gaule méridionale [...] »⁴³¹. Il est aussi prêt à admettre que de nombreuses *villæ* gallo-romaines se sont constituées progressivement par la transformation et la « romanisation » des « fermes indigènes » qu'elles ont finalement remplacées. Ce processus aurait été facilité par la conversion rapide et radicale des élites gauloises, les *equites* de César, aux valeurs du système économique et social introduit par les conquérants⁴³².

Sur ce point précis, les conclusions de R. Agache divergent sensiblement de celles d'A. Grenier. Ce dernier, on le rappelle, estimait que les *villæ rustica* avaient été majoritairement construites, au plus tôt dans le courant du I^{er} s. p.C., par des bourgeois enrichis par le commerce, une classe d'hommes neufs en conséquence⁴³³. R. Agache ne perçoit pas cette rupture selon les mêmes modalités et souligne, au contraire, l'importance des continuités entre les modes d'appropriation et d'utilisation du sol de la fin de la période gauloise et du début de l'époque gallo-romaine. Cette révision lui est sans doute inspirée par la mise en évidence de l'importance du réseau constitué par les « fermes indigènes ». Les données utilisées par A. Grenier ne lui permettaient pas d'en soupçonner l'existence. R. Agache découvre et reconnaît leurs plans sur ces clichés et il est bien obligé de constater que les *villæ* gallo-romaines sont, en partie, les héritières des *adificia* gaulois :

Il est probable que les *equites* sont devenus les propriétaires de la plupart des villas que nous retrouvons d'avion. Un tel développement du système de la villa ne peut se comprendre que s'il correspond à un système préexistant : le conquérant n'a fait que « romaniser » et systématiser la grande propriété terrienne de la noblesse indigène et ses fermes isolées, les *adificia*. Cette extraordinaire fièvre de bâtir, selon les préceptes latins, parle en faveur d'une romanisation rapide et réussie des plaines fertiles du nord de la Gaule. Il y a certainement une permanence de la grande propriété terrienne et souvent sans doute

⁴³⁰ Cf. *supra*, p. 125.

⁴³¹ Agache, 1978, p. 303.

⁴³² « Si la politique de romanisation a été un demi-échec dans le domaine urbain, elle a été une extraordinaire réussite dans le monde rural. C'est que, dans le second cas, les conquérants sont allés dans le sens des traditions antérieures et qu'ils ont, avec succès, rallié l'aristocratie indigène en s'efforçant d'intégrer les *equites* à la *nobilitas* romaine en les incitant à rationaliser leurs exploitations selon les normes romaines [...]. » (Agache, 1978, p. 386).

⁴³³ Cf. *supra*, p. 125.

(sauf peut-être pour quelques grandes villas des terres les plus fertiles et les plus lourdes) permanence des établissements agricoles isolés eux-mêmes.⁴³⁴

En proposant cette interprétation, R. Agache a pleinement conscience d'apporter une confirmation archéologique à la thèse soutenue par N. Fustel de Coulanges, reprise par C. Jullian et mise à mal par A. Grenier. L'archéologue picard le revendique d'ailleurs avec véhémence et raille les archéologues, parmi lesquels il faut compter A. Grenier, qui ont pu considérer les *adificia* comme de simples cabanes⁴³⁵. Ce faisant, R. Agache se place devant une contradiction majeure. En effet, comment peut-il à la fois adopter le paradigme fustélien de la permanence du domaine rural et soutenir avec A. Grenier que la *villa* gallo-romaine marque « l'empreinte de Rome » sur le sol gaulois⁴³⁶ ? R. Agache résout cette contradiction en estimant que la solution de continuité entre les périodes gauloise et gallo-romaine ne réside pas dans la transformation du régime agraire des exploitations, mais dans l'utilisation des techniques de construction romaine et surtout dans la conversion de leurs propriétaires aux valeurs de l'économie agricole du conquérant. Autrement dit, les formes de la propriété, de l'appropriation et de l'occupation des campagnes sont restées les mêmes, mais le système économique et culturel dans lequel elles s'inscrivent a lui totalement changé. Quelles preuves donne-t-il de cette mutation ? C'est précisément à cette étape du raisonnement que la démonstration de R. Agache bascule dans l'idéologie.

En l'absence de fouilles approfondies de « fermes indigènes » et de « villas » gallo-romaines, il lui est difficile de montrer, par la documentation archéologique, en quoi leur mode de production est fondamentalement différent. Dans *La Somme pré-romaine et romaine*, il consacre bien une partie de chapitre à la production des « villas », mais son analyse repose essentiellement sur un postulat : « Nous avons vu dans l'introduction que, du Moyen Âge aux Temps modernes, la Picardie centrale a surtout exporté du blé et des draps de laine ou de lin. Nous pensons qu'il devait en être de même à l'époque romaine, car ces productions sont compatibles avec les besoins du monde d'alors. »⁴³⁷. La vocation exportatrice de la Picardie antique s'explique, selon lui, par la proximité du *limes*. Par ailleurs, il ne fait pas de doute que cette région a toujours été une grande productrice de blé. Enfin, la renommée des étoffes produites dans le nord de la Gaule, et plus particulièrement chez les Atrébates, est attestée par de nombreuses sources écrites. Quelle que soit la valeur probatoire de cette argumentation, R. Agache n'explique pas pourquoi cette supposée spécialisation de l'économie agricole de la Picardie antique distinguerait les « villas » gallo-romaines des exploitations gauloises auxquelles elles auraient succédé. Les « fermes indigènes » ont sans doute aussi produit du blé et de la laine.

En fait, les convictions de R. Agache reposent sur un raisonnement qui est le produit, comme on l'a vu, d'une appréciation tendancieuse des conséquences de la conquête. Il pense avec A. Grenier, et de nombreux auteurs avant et après lui, que les propriétaires terriens en adoptant les pratiques architecturales romaines ont aussi assimilé le système économique de la *villa* italienne, tel qu'il est décrit par les Agronomes latins et plus particulièrement par Columelle⁴³⁸. Ce processus est, pour R. Agache, d'autant plus assuré que le développement de

⁴³⁴ Agache, 1978, p. 372.

⁴³⁵ « Par contre, nos recherches aériennes confirment de façon éclatante les thèses si pénétrantes de Fustel de Coulanges sur la pérennité des grandes propriétés : les *adificia* n'étaient pas de simples cabanes, nous l'avons bien vu, d'avion, mais de grandes fermes au milieu de vastes domaines [...] » (Agache, 1978, p. 386).

⁴³⁶ Cette formule a été proposée par A. Grenier dans son article pour le dictionnaire d'Ed. Saglio (Grenier, 1917, p. 881). R. Agache la reprend à son compte en la citant *in extenso* (Agache, 1978, p. 280).

⁴³⁷ Agache, 1978, p. 355-356.

⁴³⁸ « Dès que les *adificia* ont été construits *more romanorum*, ils sont devenus des *villa* tant par le mode de construction que par le système d'organisation sociale et économique. » (Agache, 1978, p. 279-280).

la *villa* gallo-romaine est un phénomène général, limité dans le temps et qui aboutit à une extrême uniformisation des types de localisation, des plans et des façons de construire :

La similitude des plans observés rend plus flagrante encore, nous l'avons dit, la constance dans le choix de l'orientation et de l'implantation par rapport à la topographie : ces vastes villas sont édifiées systématiquement au milieu des plus riches terres à blé selon les prescriptions des agronomes latins. Tout cela parle en faveur d'une romanisation rapide et réussie.⁴³⁹

Il a été montré, plus haut⁴⁴⁰, combien cette analogie quasi systématique entre des formes architecturales et un mode d'économie agricole était fallacieuse. A. Grenier voyait dans l'adoption des pratiques du conquérant une conséquence bénéfique de « l'action civilisatrice de Rome ». R. Agache, qui a connu la disparition des colonies des États européens, analyse de façon plus critique les relations entre Rome et ses nouvelles provinces. Il pense que la transformation des « fermes indigènes » en *villa* gallo-romaines résulte d'une nécessité économique portée par un grand dessein stratégique. L'administration impériale a favorisé, dans les provinces situées à l'arrière du « front », le développement d'une économie agricole moderne capable de produire des excédents destinés à l'approvisionnement des troupes cantonnées en Bretagne et sur les frontières du nord et de l'est de la Gaule⁴⁴¹. Cette politique a consisté essentiellement en une assimilation et une « romanisation » des élites gauloises, même si R. Agache estime que des *villae* exploitées directement par l'administration impériale ont pu servir d'exemples et contribuer à l'introduction de nouveaux modes de production⁴⁴².

Sa réussite a été le ferment de ce qu'il considère comme une véritable « révolution agricole ». Selon un postulat qui reste communément partagé aujourd'hui⁴⁴³, R. Agache pense que les *villae* gallo-romaines sont devenues, en peu de temps, les agents d'une agriculture rationnelle qui a profité des dernières avancées de la science agronomique latine. Leurs propriétaires, mais surtout les intendants auxquels ils confiaient la gestion de leurs domaines, ont appliqué les préceptes des Agronomes latins avec d'autant plus d'efficacité qu'ils pouvaient s'affranchir des contraintes imposées par le respect des pratiques anciennes. Cette nouvelle agriculture est devenue nécessairement plus performante que les techniques gauloises parce qu'elle s'est appuyée sur des savoirs agronomiques écrits et une organisation rationnelle de la production. En conséquence, pour R. Agache, il ne fait pas de doute que la plupart des *villae* gallo-romaines de Picardie appartiennent au secteur le plus dynamique de l'économie agraire et que les établissements les plus importants correspondent, sans conteste, aux *latifundia* des Agronomes latins⁴⁴⁴. Hormis peut-être les sites les plus petits, tous les domaines de ces *villae* sont exploités à l'aide d'une main-d'œuvre servile dirigée par un *vilicus*.

⁴³⁹ Agache, 1978, p. 384.

⁴⁴⁰ Cf. *supra*, p. .

⁴⁴¹ « Dans cette base arrière essentielle pour la ravitaillement de l'armée du *Limes*, on peut penser que les Romains ont dû s'efforcer d'intensifier et de rationaliser tant l'agriculture que l'habitat rural. » (Agache, 1978, p. 303). De même, selon R. Agache, la conquête de la Bretagne a donné une impulsion déterminante à l'économie rurale de la Picardie (Agache, 1978, p. 372).

⁴⁴² « Cependant, il n'est pas exclu que quelques fermes aient été implantées par de rares émigrants latins et il est possible surtout qu'il existait quelques grandes exploitations impériales servant d'exploitations modèles – dirigées par des procurateurs aidés ou non de *contractores* – exploitations dont les indigènes ont pu s'inspirer. » (Agache, 1978, p. 386).

⁴⁴³ « Au culturel répond l'économique : la *villa* est aussi un ensemble de bâtiments caractéristique d'une mise en valeur des sols obéissant aux principes de rentabilité définis par les agronomes latins. » (Leveau, Gros, Trément, 1999, p. 287-288).

⁴⁴⁴ Agache, 1978, p. 364 et Agache, 1983, p. 21.

R. Agache n'a pas de preuve archéologique véritable de la présence d'esclaves dans les *villæ* picardes ; il cite simplement la découverte d'entraves dans l'établissement de Famechon⁴⁴⁵. Il reconnaît qu'il est bien difficile de préciser la fonction des différents bâtiments de la *pars rustica* à partir des clichés aériens⁴⁴⁶ et qu'il n'est donc pas possible de déterminer où étaient logés les esclaves, dont il ne se hasarde d'ailleurs pas à évaluer le nombre. Néanmoins, la présence dans toutes ces exploitations d'un bâtiment qu'il attribue au *uilicus* est pour lui la manifestation matérielle indubitable du régime esclavagiste ou, à tout le moins, d'un système reposant sur le travail forcé⁴⁴⁷.

L'identification de l'*habitatio uilici* est déduite d'observations sur la configuration architecturale de cette construction et sur sa localisation au sein de la *villa*. En effet, pour R. Agache, elle accueille le *uilicus* parce que son plan présente, en réduction, les mêmes caractéristiques que celles de la maison du maître et qu'elle se trouve dans une position intermédiaire entre la *pars rustica* et la *pars urbana* (Planche 19 et bâtiment « b » de la Planche 15). De plus, il montre que les différences de taille entre la maison du maître et l'*habitatio uilici* sont plus importantes dans les grandes *villæ* que dans les petites, ce qui confirme, selon lui, le principe d'une correspondance entre la composition sociologique des occupants de la *villa* et son organisation architecturale. Ainsi, il existe un profond « fossé social » entre le propriétaire et son *uilicus* dans les grandes exploitations alors que cette distance est moins importante dans les petites *villæ*, car leurs habitations ont des dimensions similaires⁴⁴⁸. Sans vouloir examiner dans le détail cette conjecture, il est néanmoins possible de douter du bien-fondé de son application systématique en faisant deux observations. Le plan type supposé de l'*habitatio uilici*, composé d'un grand bâtiment flanqué de deux pièces carrées reliées par une galerie, est très courant dans l'architecture vernaculaire de la Gaule du Nord. Il est notamment utilisé dans de petites agglomérations pour des bâtiments qui abritent parfois des activités artisanales. Ensuite, des fouilles récentes ont montré que les constructions décrites par R. Agache pouvaient avoir été réalisées bien après la fondation de la *villa*, ce qui ne s'accorde pas avec son hypothèse générale. C'est, par exemple, le cas du bâtiment n° 3 de l'établissement de Roye, *le Puits à Marne*, présenté plus haut⁴⁴⁹.

Il n'est pas nécessaire de dresser la liste exhaustive de toutes ces contradictions pour montrer que les interprétations historiques de R. Agache ne rendent pas toujours objectivement compte de la documentation archéologique qu'il a réunie et qu'elles s'imposent à lui en raison de la forte prégnance qu'exerce sur les archéologues français le paradigme d'une conquête romaine qui a conduit les élites de la Gaule à faire table rase du passé pour adopter les façons de vivre et de produire modernes, rationnelles et efficaces des vainqueurs. Dans le domaine de l'économie rurale, cette « romanisation » aboutirait notamment à la mise en place d'une agriculture extensive et spéculative fondée sur le régime esclavagiste. Le bel ordonnancement des campagnes et des *villæ* gallo-romaines de la Picardie n'est que l'expression matérielle de cette révolution⁴⁵⁰. Il a été montré plus haut que ce dogme ressortait à une vision « colonialiste »

⁴⁴⁵ « Les esclaves de la dernière catégorie étaient d'ailleurs enchaînés, travaillant entravés le jour et mis au fer la nuit dans l'ergastule, sorte de prison souterraine. » (Agache, 1978, p. 361).

⁴⁴⁶ Agache, 1978, p. 306.

⁴⁴⁷ « Socialement, des ensembles aussi considérables supposent une main-d'œuvre nombreuse et impliquent donc un régime quasi "concentrationnaire", plus ou moins proche de l'esclavage, cependant souvent mis en doute en Gaule. » (Agache, 1983, p. 21).

⁴⁴⁸ Agache, 1978, p. 299-301.

⁴⁴⁹ Cf. *supra*, p. 149 et Planche 18.

⁴⁵⁰ « Dans cette conception monumentale des *villæ* antiques, on reconnaît une tendance latine à l'ostentation, à une mise en scène théâtrale, à une recherche de l'effet, à l'esprit de système. Il s'agit de s'imposer et d'en imposer aux barbares. Il s'agit aussi de faire table rase du passé, de s'opposer au "désordre" antérieur. [...] La campagne doit être embellie et "construite" géométriquement car, pour Rome la beauté est d'ordre

des objectifs, des modalités et des conséquences de la conquête et qu'il biaisait fondamentalement les raisonnements archéologiques bâtis sur une assimilation fautive entre des techniques de construction et des modes d'exploitation de la terre⁴⁵¹. Il n'est pas inintéressant de souligner maintenant que R. Agache a enrichi et adapté cette manière de voir en fonction d'une perception plus originale de l'économie rurale gallo-romaine qui n'est pas sans rapport avec les idées des Physiocrates sur l'agriculture.

Tout d'abord, R. Agache décèle dans le « système de la villa » cette volonté de « cultiver en grand » que les Physiocrates considéraient comme l'une des nécessités de l'agriculture renouée qu'ils défendaient⁴⁵². Il pense que la superficie occupée par les « villas », leur organisation spatiale et la taille des dépendances qui les composent apportent la preuve que ces établissements pratiquent une agriculture extensive de grande ampleur, principalement tournée vers la production de céréales⁴⁵³. L'usage du *vallus*, attesté par les représentations figurées découvertes dans les cités voisines des Rèmes et des Trévires, renforce cette hypothèse et laisse à penser que leurs propriétaires se sont attachés à réduire les coûts d'exploitation en utilisant la force animale et des machines et en diminuant le recours à la main-d'œuvre. Le modernisme de cette agriculture se manifeste aussi, selon lui, par la présence d'importants troupeaux de moutons qui pâturent sur les jachères et assurent ainsi l'amendement des sols⁴⁵⁴. Cette pratique impose un assolement des terres qui ne peut être réalisé que grâce à l'*openfield*⁴⁵⁵. La mise en œuvre de toutes ces techniques demande des savoir-faire et une forte implication dans la gestion du domaine qui nécessitent la présence permanente d'un intendant que R. Agache reconnaît en la figure du *uilicus*. Son rôle est d'autant plus important que le statut social du propriétaire est élevé et qu'il doit s'absenter régulièrement de la *villa* pour assurer ses fonctions politiques.

L'apport de grandes quantités de fumures, la rotation des cultures, le recours au travail animal, la mécanisation des pratiques et la « culture en grand » au sein d'exploitations organisées de façon rationnelle sous la conduite d'un intendant habile en agronomie sont, pour R. Agache, les traits distinctifs du système de culture que les *villae* auraient adopté et développé dans les plaines fertiles de la Gaule du Nord. On se souvient que ces pratiques étaient au cœur du programme de réformation agricole soutenu par les Physiocrates. En considérant qu'elles étaient déjà mises en œuvre dans les exploitations gallo-romaines les plus avancées, R. Agache rompt, sur ce point précis, avec une tradition historiographique qui n'avait eu de cesse depuis A. Dureau de La Malle que de fustiger l'archaïsme de l'agriculture romaine⁴⁵⁶. Même si ses convictions dans ce domaine ne reposent pas sur des observations archéologiques solidement établies, R. Agache est le premier, depuis les travaux pionniers de J. K. von Rodbertus-Jagetzow⁴⁵⁷, à considérer que l'agriculture avait atteint en Gaule ce haut degré de technicité.

Tout en estimant que les *villae* picardes sont aussi des centres artisanaux, R. Agache ne les envisage pas comme des isolats économiques, mais comme des entreprises agricoles destinées à

mathématique. » (Agache, 1983, p. 19, 21).

⁴⁵¹ Cf. *supra*, p. 126.

⁴⁵² Cf. *supra*, chapitre I, p. 9.

⁴⁵³ « Dans les riches plaines du Santerre, une série d'arguments plaident donc en faveur d'une puissante agriculture orientée vers la production frumentaire, avec une certaine tendance à la monoculture ou, tout au moins, à la production préférentielle du blé. » (Agache, 1978, p. 358).

⁴⁵⁴ Agache, 1978, p. 356-359.

⁴⁵⁵ « Le régime antique de la très grande propriété terrienne, bien attesté par la photographie aérienne, suggère que l'*openfield* existait déjà à l'époque romaine. Il est d'ailleurs vraisemblable que les *latifundia* se caractérisent par l'*openfield*, alors que des parcelles morcelées, clos de haies et de fossés, donnant un paysage de bocage, pourraient correspondre aux *celtic-fields* des tout-petits propriétaires. » (Agache, 1978, p. 343).

⁴⁵⁶ Cf. *supra*, chapitre I, p. 31.

⁴⁵⁷ Cf. *supra*, chapitre II, p. 75.

produire en grande quantité des excédents destinés à l'exportation. Sur ce point aussi, son analyse se distingue de celle transmise par l'historiographie française pour se rapprocher des vues de J. K. von Rodbertus-Jagetzow sur le sujet. Toutefois, R. Agache ne pousse pas la réflexion sur le fonctionnement économique de la *villa* aussi loin que le savant prussien. En effet, ce dernier pensait que la vocation exportatrice des *villae* les rendait plus sensibles aux évolutions du marché. À l'inverse, il soulignait que les établissements agricoles mis en valeur à l'aide d'une main-d'œuvre familiale étaient moins dépendants des conditions extérieures et étaient donc susceptibles de mieux résister aux aléas économiques. Loin d'appartenir à des systèmes économiques antagonistes, petites et grandes exploitations pouvaient au contraire être complémentaires. R. Agache a quant à lui une vision plus dualiste des relations entre ces deux types d'établissements et oppose la « ferme indigène » archaïque et autarcique à la *villa* gallo-romaine moderne, exportatrice et créatrice de richesse.

Il est difficile de déterminer si cette valorisation de la fonction économique de la *villa* découle de sa perception du rôle de la campagne dans la société gallo-romaine ou, au contraire, si elle en est à l'origine. En tout état de cause, elle a conduit R. Agache à proposer une analyse de l'économie de la Gaule du Nord qui se différencie, sur certains points, de celle de ses devanciers. Ainsi, à l'opposé d'A. Grenier qui considérait que la vie économique de la Gaule était essentiellement urbaine⁴⁵⁸, R. Agache soutient que l'agriculture est à l'origine de la plus grande part des richesses produites dans le nord de la Gaule. Il pense que les propriétaires terriens déterminent par leurs investissements le niveau d'activité de l'économie et que le développement des *villae* dans le courant du I^{er} s. p.C. a largement contribué à l'essor de la Gaule du Nord durant cette époque. De plus, en faisant aussi de ces établissements agricoles des centres artisanaux de première importance, R. Agache réduit considérablement le rôle économique des villes. Elles ne sont pour lui que des centres politiques qui consomment les biens produits par les campagnes et leur « parasitisme » explique le demi-échec de l'urbanisation de la Gaule du nord⁴⁵⁹.

On apprécie mieux la singularité du propos de R. Agache en le comparant à l'argumentaire développé, au même moment, par E. M. Wightman. Elle aussi pense que, dans les premiers temps de la Gaule romaine, les campagnes ont profité de la demande en approvisionnement des armées engagées sur le Rhin, puis dans la conquête de la Bretagne, mais elle considère que, par la suite, l'essor des centres urbains a constitué un puissant agent de développement de l'économie rurale. Enrichis par ce processus, les grands propriétaires fonciers ont consacré une partie de leur richesse à des investissements dans les villes, notamment par l'évergétisme, et ont ainsi contribué indirectement au soutien du dynamisme économique. D'une façon plus théorique, elle estime que les villes et les campagnes ne sont pas des ensembles antagonistes mais des unités économiques « interconnectées » qui entretiennent des relations dont dépend en grande partie la prospérité de la Gaule⁴⁶⁰. En France, Ph. Leveau est l'un des premiers à rejeter le caractère excessif des conceptions de R. Agache sur le rôle et la situation des villes de la Gaule du Nord. À partir d'une réflexion qui porte sur l'ensemble du monde antique, il dénonce le schématisme des analyses fondées sur l'antagonisme de la ville et du monde rural et montre toute la complexité des interactions qui existent entre les villes, les villages et les *villae*⁴⁶¹.

⁴⁵⁸ Grenier, 1959, p. 600.

⁴⁵⁹ Agache, 1978, p. 386.

⁴⁶⁰ Wightman, 1975, p. 623-624.

⁴⁶¹ « Quel que soit le sentiment de dépendance qu'éprouve l'historien devant l'homme de terrain dont les prospections ont totalement renouvelé la documentation relative à l'occupation antique des plaines de la Somme, on ne peut le suivre lorsqu'il propose d'y voir un exemple d'indépendance des campagnes par rapport à la ville ni lorsqu'il met le réseau des *villae* qui préside à leur exploitation directement en relation

Sur ces questions, il est possible que la réflexion économique de R. Agache, comme son analyse agronomique, ait été quelque peu influencée par les idées des Physiocrates, notamment en ce qui concerne les ressorts fondamentaux de l'économie agricole et l'importance des propriétaires fonciers dans le processus de création de la richesse. Il le reconnaît d'ailleurs implicitement quand il propose de considérer Columelle comme « l'ancêtre des physiocrates »⁴⁶². Tout en doutant de la valeur historique d'un tel rapprochement, on comprend bien pourquoi R. Agache met en parallèle leurs travaux. Il pense que le I^{er} s. p.C. et le XVIII^e s. sont deux périodes au cours desquelles une agriculture « capitaliste et scientifique » se serait développée⁴⁶³. Les conceptions économiques élaborées à cette occasion étant similaires, R. Agache semble considérer, *volens nolens*, que les lois définies par les Physiocrates seraient d'une certaine utilité pour comprendre le fonctionnement économique de la société gallo-romaine.

Quelle que soit la pertinence de cette explication, R. Agache impose par ces travaux un système d'explications économiques qui accorde le primat aux campagnes et à la *villa*. Ce postulat distingue clairement sa position de celles de certains de ces prédécesseurs qui, de Fr. Guizot à A. Grenier, en accord avec la pensée économique « classique », voyaient dans la multiplication des échanges commerciaux, l'essor de l'artisanat et l'émancipation d'une bourgeoisie citadine les raisons du développement économique de la Gaule après la conquête. Cette rupture a d'importantes conséquences historiographiques. Elle conduit, tout d'abord, R. Agache à ne pas reprendre à son compte la condamnation traditionnelle de l'esclavage et du grand domaine. Pour lui, la production esclavagiste et le *latifundium* ne sont pas les manifestations du dérèglement d'une économie agricole dont le parangon serait la petite propriété. Au contraire, en Gaule, leur développement est porteur de progrès car il a permis l'avènement de la *villa*, d'une forme de « capitalisme », de l'*openfield* et de la construction *more romanorum* et a obligé les Gallo-Romains à rejeter un mode d'exploitation archaïque qui reposait sur la petite propriété, les « fermes indigènes » et les *celtic-fields*. Le « système de la villa », loin de corrompre la Gaule, lui a apporté « 250 ans de paix et de prospérité »⁴⁶⁴.

R. Agache est tellement persuadé de la supériorité du « système de la villa » qu'il est intimement convaincu que les raisons de son déclin sont à rechercher en dehors de ce qu'il appelle la « civilisation gallo-romaine ». En paraphrasant la célèbre conclusion d'A. Piganiol, on pourrait dire que R. Agache est tout prêt de penser que la *villa* n'est pas morte de sa belle mort, mais qu'elle a été assassinée⁴⁶⁵. Pour lui, il ne fait pas de doute que les invasions barbares de la fin du III^e s. sont responsables de ce crime. Elles ont emporté avec elles la très grande majorité des *villæ* et ont irrémédiablement détruit l'harmonie sociale et la dynamique économique sur lesquelles reposait le « système de la villa ». R. Agache n'a pas de mot trop dur pour qualifier les ravages des Barbares et il emprunte à C. Jullian ses jugements les plus sévères pour décrire le cataclysme vécu par la Gaule :

avec l'approvisionnement en blé des armées romaines de Bretagne et du *limes* de Germanie. » (Leveau, 1983, p. 926). Plus loin, mais dans une note, Ph. Leveau exprime de façon plus tranchante les réserves que lui inspirent les thèses de R. Agache : « Il me paraît nécessaire de dire que l'on ne doit pas étendre à ses réflexions sur la *villa* et la civilisation gallo-romaine l'éloge dont bénéficient les travaux de prospection aérienne de R. Agache. » (Leveau, 1983, note 63).

⁴⁶² Agache, 1978, p. 348.

⁴⁶³ Agache, 1978, p. 348, note 38.

⁴⁶⁴ Agache, 1978, p. 380.

⁴⁶⁵ « La civilisation romaine n'est pas morte de sa belle mort. Elle a été assassinée. » (Piganiol, 1972, p. 466). La première édition de *L'Empire chrétien* a été publiée par les PUF, à Paris, en 1947. Ce volume constituait la deuxième partie du tome 4 de l'*Histoire romaine* dirigée par G. Glotz.

De toute façon, la quasi-totalité des villas isolées dans la plaine, que nous avons vues d'avion, paraissent dater du Haut-Empire : tous les contrôles au sol le confirment ainsi que des fouilles récentes ; elles ont toutes disparu dans la grande tourmente de la deuxième moitié du III^e siècle. Pour reprendre l'expression de C. Jullian, les années 275-276 sont celles « de la grande curée de la Gaule Romaine ». ⁴⁶⁶

A. Grenier voulait bien admettre que les plus grosses *villae* avaient survécu à cette grande hécatombe et que la renaissance constantinienne avait permis le développement de nouvelles exploitations, les *villae urbanae*, plus grandes et plus luxueuses ⁴⁶⁷. R. Agache est plus radical. Il n'observe pas ces créations et estime qu'après les invasions de la fin du III^e s. les terroirs ont été organisés selon un mode d'occupation fondamentalement différent de celui qui prévalait avant la « catastrophe ». Les populations rurales qui ont survécu et les nouveaux arrivants d'origine germanique se sont installés autour des rares *villae* préservées et des *vici*. Ils ont ainsi constitué de nouveaux pôles de peuplement qui ont donné naissance aux villages médiévaux ⁴⁶⁸. Toutefois, en accord avec le paradigme fustélien de la permanence du domaine rural, il concède que les habitats groupés apparus à la fin de l'Antiquité ont pu s'implanter dans le cadre territorial des anciens *fundi*.

Néanmoins, par l'importance qu'il donne aux conséquences des invasions de la fin du III^e s., R. Agache réduit d'un siècle la durée de vie du système économique et du modèle d'occupation des sols hérités de la conquête. En effet, tout en estimant avec C. Jullian et A. Grenier que le nord de la Gaule a connu au IV^e s. une relative prospérité, il fait de ce siècle une période de transition au cours de laquelle les formes traditionnelles de l'économie rurale gallo-romaine se sont rapidement effacées au profit de l'habitat groupé et d'un mode d'organisation des campagnes qui évoque déjà celui de l'époque féodale. Il envisage même, pour certains terroirs, l'existence d'un véritable hiatus pendant lequel les campagnes auraient été complètement désertées avant d'être repeuplées grâce à l'installation de Barbares ⁴⁶⁹. La *villa* devient ainsi un phénomène archéologique dont l'extension chronologique est clairement délimitée. Elle doit son origine et sa disparition à deux événements politiques majeurs : la conquête romaine et les invasions de la fin du III^e s. Indissociablement liée au Haut-Empire, la *villa* représente sur le sol de la Gaule toutes les valeurs de cet âge d'or : la culture classique, la rationalité romaine et la supériorité d'un système économique qui a étendu ses bienfaits à la totalité de l'Empire.

En faisant de la *villa* une émanation du Haut-Empire et le « symbole de la civilisation gallo-romaine » ⁴⁷⁰, R. Agache impose une vision des campagnes de la Gaule qui privilégie les ruptures et s'inscrit dans une forme de réflexion historique qui donnent aux événements politiques un rôle de premier plan. Partant, il attribue à la conquête et à l'invasion un poids historique qu'elles avaient rarement eu avant lui dans l'historiographie française, si ce n'est dans les œuvres de Fr. Guizot et Au. Thierry qu'il présente paradoxalement comme des antithèses de ces travaux. Néanmoins, on peut se demander si les grands propriétaires fonciers de R. Agache n'ont finalement pas remplacé la bourgeoisie municipale des deux apologistes du tiers état. Fr. Guizot et Au. Thierry pensaient que élites gallo-romaines, et *in fine* la bourgeoisie moderne, trouvaient leur origine dans les institutions municipales de l'Antiquité et que leur dépérissement durant l'Empire tardif avait provoqué leur déclin puis leur asservissement par une noblesse franque issue de l'invasion ⁴⁷¹. En estimant que la *villa* est

⁴⁶⁶ Agache, 1978, p. 374.

⁴⁶⁷ Cf. *supra*, p. 121.

⁴⁶⁸ Agache, 1975, p. 704-708.

⁴⁶⁹ Agache, 1978, p. 448.

⁴⁷⁰ Agache, 1978, p. 383.

⁴⁷¹ Cf. *supra*, p. 79.

essentiellement le produit de la « romanisation » et que le système socio-économique qu'elle incarne a été englouti par les « hordes barbares » qui ont déferlé sur la Gaule à la fin du III^e s., tout se passe comme si R. Agache remplaçait la ville par la campagne dans le schéma historique défendu par les deux historiens, au début du XIX^e s.

Même si ce rapprochement est sans doute excessif, il n'en demeure pas moins que les travaux de R. Agache ont en définitive fait triompher une conception de l'histoire de la Gaule à l'opposée de celle défendue par N. Fustel de Coulanges qui relativisait les conséquences des événements politiques et soulignait l'importance des continuités. Sans le vouloir, il prend aussi le contre-pied du courant historiographique, représenté notamment par M. Bloch, qui a étudié les campagnes françaises dans la longue durée et a montré que leurs évolutions n'étaient pas totalement tributaires des aléas de régimes et pouvaient s'expliquer par des changements structurels et internes beaucoup plus déterminants. Enfin, il s'écarte résolument des perspectives initiées par son premier maître à penser, G. Roupnel, et de sa vision de campagnes françaises évoluant tellement lentement qu'elles devenaient immobiles.

Cette rupture paradigmatique est, on l'a vu, particulièrement sensible en ce qui concerne la fin de l'Antiquité et les effets des invasions germaniques. R. Agache a sans doute pris conscience qu'en restituant une fracture aussi brutale entre les campagnes de la Gaule du Haut-Empire et leurs situations après leur envahissement de la fin du III^e s., il reprenait à son compte les anathèmes lancés par C. Jullian dans ses discours patriotiques et rentrait en conflit avec une certaine historiographie allemande qui s'était évertuée à montrer que les peuples venus de la rive droite du Rhin s'étaient installées sur des terres laissées vacantes à la suite de crises économiques et politiques apparues dès la fin du II^e s. C'est peut-être pour cette raison et afin de ne pas froisser les hôtes du seizième colloque historique franco-allemand de Xanten qu'il n'utilise pas à cette occasion le mot d'invasion et lui préfère l'expression plus équivoque de « troubles prolongés de la deuxième moitié du III^e siècle »⁴⁷². Malgré ces précautions formelles, il reste absolument persuadé que la très grande majorité des *villae* de la Gaule septentrionale a été engloutie par ces « troubles prolongés ». Ainsi, dans la phrase suivante, il conteste la proposition de R. Fossier qui considère que la véritable rupture est à rechercher dans le X^e s. et fustige, avec un certain mépris, les travaux d'un jeune archéologue qui a commis l'impertinence de ramasser, de façon assez systématique, de la céramique du IV^e s. sur les *villae* « abandonnées » du Santerre (Planche 20)⁴⁷³.

Les observations discordantes de ce jeune chercheur avaient peu de chance d'être entendues, tant le schéma historique proposé par R. Agache avait acquis une autorité scientifique incontestable. Il devait cette reconnaissance, qui n'a pas été immédiate on s'en souvient, à la qualité de la documentation archéologique réunie, au pouvoir suggestif exemplaire des images aériennes et des cartes de répartition des *villae*, mais aussi parce que, tout en faisant apparaître une organisation des campagnes de la Gaule du Nord que la science ne soupçonnait pas, R. Agache confortait des conceptions solidement ancrées dans une longue tradition historiographique dont certains des avatars ont été présentés dans ce chapitre. Ses conceptions sur les modalités de la « romanisation », le « système de la villa » et les conséquences des invasions germaniques se sont ainsi imposées à plusieurs générations

⁴⁷² Agache, 1983, p. 25.

⁴⁷³ « Regrettons l'absence de fouilles méthodiques qui pourraient apporter quelques certitudes, mais ce ne sont certainement pas les illusoire campagnes de collectes de tessons dans les labours par des chercheurs débutants qui fourniront des informations utilisables car, pendant des siècles, les ruines ont servi de dépôts d'ordures. » (Agache, 1983, p. 25). Même s'il ne le précise pas, R. Agache fait manifestement allusion aux prospections pédestres réalisées par Ch. Chardonnet dans le canton de Montdidier dans la Somme. Ces travaux ont fait l'objet d'un mémoire de l'École des hautes études en sciences sociales soutenu en 1987. Les données ont été reprises et cartographiées par P. Van Ossel (1992, p. 62 et carte XVII p. 420).

d'historiens et d'archéologues. Il serait aisé de montrer, par exemple, que le dogme de l'anéantissement général des *villae* de la Gaule du nord après la fin du III^e s. reste encore très vivace dans les écrits archéologiques les plus récents. Ce n'est pas l'une des moindres tâches de l'archéologie rurale du XXI^e s. que de promouvoir une histoire qui évalue avec plus d'objectivité les continuités et les ruptures qui marquent l'évolution des campagnes gauloises de La Tène finale jusqu'au début du haut Moyen Âge. Ce travail de révision est en cours depuis plusieurs années. Comme il sera montré dans le dernier chapitre, il est efficace et pénétrant quand il s'appuie sur une analyse détaillée des conditions de la production réalisée, notamment, dans le cadre de l'étude complète d'une exploitation agricole.

Encore une fois, loin de toute rhétorique, on ne dira jamais assez combien les travaux de R. Agache ont profondément renouvelé les méthodes des archéologues et ont imposé une aperception des campagnes gallo-romaines, et plus généralement de l'espace archéologique, qui féconde toujours de manière bénéfique la pratique actuelle. Néanmoins, R. Agache aurait peut-être interprété ses données de prospection avec plus de circonspection s'il avait pu les confronter aux résultats de fouilles d'exploitations agricoles menées selon des techniques modernes. Or, dans ce domaine, les rares données archéologiques dont il dispose pour tenter d'aborder l'économie des *villae* lui sont apportées par les fouilles de la *villa* d'Anthée réalisées un siècle plus tôt. En reformulant de façon très laconique les observations présentées plus haut, on pourrait dire que R. Agache recueille et analyse en première instance les informations de ses prospections aériennes selon des perspectives « naturalistes » ou pleinement archéologiques, mais qu'il les interprète en empruntant aux historiens des concepts qu'il ne vérifie pas. On ne peut lui reprocher d'être tributaire d'une tradition qui s'est rapidement détournée des perspectives de recherches tracées par A. de Caumont et qui a systématiquement dédaigné, comme on l'a vu, l'investigation archéologique des établissements agricoles. En revanche, il est plus difficile de comprendre les raisons qui le poussent à considérer que le recours aux textes peut palier sans difficulté l'absence de documentation archéologique.

Cette attitude est plus particulièrement sensible lorsque R. Agache aborde la question difficile de l'économie des *villae*. En l'absence de fouille, il ne dispose d'aucune information sur la destination des bâtiments, l'outillage agricole ou leurs productions. Cela ne l'empêche pas de penser que ces *villae*, qui ne pratiquent ni l'oléiculture ni la viticulture, ont un fonctionnement économique équivalent à celui que les historiens prêtent aux *latifundia*, à partir d'une interprétation discutable de la littérature agronomique latine. R. Agache, si novateur dans son approche des campagnes gallo-romaines, accepte finalement de considérer, comme tous ses prédécesseurs depuis A. Dureau de La Malle, que les techniques agraires gallo-romaines, à l'exception notable du *vallus*, ne nécessitent pas d'être étudiées spécifiquement puisqu'il ne fait pas de doute que les propriétaires de la Gaule du nord ont massivement adopté celles du conquérant romain. De façon tout à fait paradoxale, il propose de placer la *villa* au cœur de la civilisation gallo-romaine, restitue à son agriculture un haut niveau de développement et discute du rôle de l'économie rurale de la Gaule septentrionale dans la stratégie de l'Empire sans jamais disposer d'informations archéologiques directes sur le système de cultures de ces exploitations agricoles.

Reprenant la critique de J. Harmand, on pourrait expliquer cette curieuse conduite méthodologique en incriminant une nouvelle fois le « culte fustelien du texte » et le faible intérêt avec lequel l'historiographie française aborde la civilisation matérielle si, à la même époque, les médiévistes français n'avaient compris qu'il n'est pas possible d'appréhender complètement les campagnes sans étudier les techniques agraires et les formes matérielles de son exploitation. Cette leçon est au cœur des *Caractères originaux de l'histoire rurale française*.

M. Bloch l'a reprise avec encore plus de force dans un article publié quelques années plus tard dans les *Annales* :

Rien de plus déconcertant, à première vue, dans les ouvrages d'histoire communément offerts au public, que le silence dont on y voit presque universellement frappées, depuis les derniers tumulus de la préhistoire jusqu'au XVIII^e siècle, les vicissitudes de l'équipement technique. Cet étonnement s'est, depuis quelques années, assez souvent exprimé. Non sans vivacité. Ni sans de bonnes raisons. Histoires rurales, dont les héros, selon les mot de Lucien Febvre, semblent labourer avec des chartes ; histoires administratives toutes remplies par les grandes actions d'un « pouvoir central » qui, régissant les provinces, plane apparemment au-dessus de ces humbles réalités nommés routes, attelage, pâture des chevaux, distances horaires : autant de livres – pour ne citer que deux exemples entre mille – paradoxalement dégagés de la matière. L'erreur est lourde, sans nul doute. Depuis que les *Annales* existent, elles n'ont cessé de réclamer une science mieux agrippée au réel.⁴⁷⁴

Après la seconde guerre mondiale, répondant en quelque sorte aux exhortations de M. Bloch, « l'équipement technique » devient le point de convergence de jeunes chercheurs dont les travaux se trouvent à la confluence de l'histoire, de la géographie, de l'archéologie et de l'ethnologie. Rassemblés autour du musée des arts et traditions populaires créé en 1937, les membres les plus influents de cette nouvelle école fondent en février 1947 la Société d'ethnographie française. Son premier conseil d'administration est notamment composé de Georges-Henri Rivière (1897-1985), conservateur du musée des arts et traditions populaires, de Michel de Boüard (1909-1989), ancien élève de l'École française de Rome, professeur d'histoire de Normandie à Caen et conservateur du musée d'histoire et d'ethnographie de Normandie, d'André Leroi-Gourhan (1911-1986) et de Charles Parain (1893-1984), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de grammaire et professeur au lycée Henri IV de Paris. En dépit de leurs formations et de leurs centres d'intérêt variés, ils sont unis par la volonté de transgresser les frontières établies de leurs disciplines pour porter un nouveau projet qu'ils définissent en ces termes :

À la suite des Encyclopédistes du 18^e siècle, des « Statisticiens » du 19^e, l'ethnographie peut et doit, en liaison avec les disciplines connexes, collaborer à dresser ce bilan synthétique sur l'étude des différents secteurs de l'activité humaine : équipement matériel, techniques, structures sociales, linguistique, vie intellectuelle et spirituelle, folklore, etc... par l'adaptation de méthodes d'investigation qui ont fait leurs preuves dans le domaine de l'ethnographie générale.⁴⁷⁵

Cette ambition marque l'avènement de paradigmes qui ont renouvelé les objectifs et les pratiques de plusieurs disciplines. Archéologie et ethnologie se sont ainsi mutuellement fécondées pour donner naissance à une science des outils, des comportements et des techniques profondément novatrice. Les idées et les méthodes du petit groupe de la Société d'ethnographie française ont fait souches et ont inspiré plusieurs générations d'archéologues. Point n'est besoin de rappeler ici l'extrême fécondité des courants de pensée représentés par A. Leroi-Gourhan et M. de Boüard. Seule l'archéologie gallo-romaine est restée en marge de ce mouvement de fond et ce n'est pas un hasard si les travaux de Ch. Parain sur l'évolution des techniques agricoles qui examinaient les pratiques antiques dans le cadre de nouvelles perspectives ont été totalement ignorés par les spécialistes français de la Gaule⁴⁷⁶. Il faut

⁴⁷⁴ Bloch, 1935, p. 634-635.

⁴⁷⁵ *Le mois d'ethnographie française*, 1947, 1, p. 2.

⁴⁷⁶ À la demande de M. Bloch, Ch. Parain a rédigé pour le premier volume de *The Cambridge economic history of Europe* de J. H. Clapham et E. Power une contribution intitulée : *The Evolution of Agricultural Technique*. La première édition a été publiée à Cambridge en 1941 et la seconde en 1966. La contribution de Ch. Parain a été reprise en français dans *Outils, ethnies et développement historique*, Paris, Éditions sociales,

attendre près d'un demi-siècle pour qu'un ethnologue, François Sigaut, produise une nouvelle synthèse sur le sujet⁴⁷⁷ et pour qu'un archéologue, Alain Ferdière, recense et analyse la documentation disponible sur l'outillage et les techniques agraires gallo-romains⁴⁷⁸. Pendant tout ce temps, à l'instar des paysans du Moyen Âge de L. Febvre qui labouraient leurs champs avec des chartes, les *rustici* de la Gaule, y compris ceux de R. Agache, ont continué de cultiver la terre avec les textes des Agronomes latins !

Ce jugement pourrait paraître sévère si d'autres n'avaient déjà jeté le même regard critique sur les productions de l'historiographie française du XX^e s. Ainsi, en 1984, dans une chronique qu'il inaugurerait, A. Ferdière considérait que « l'histoire du monde rural gallo-romain est, aujourd'hui, presque une science morte. »⁴⁷⁹. Quelques années plus tard, dans un article en forme de manifeste, plusieurs des acteurs de la rénovation de l'archéologie rurale gallo-romaine dressaient un bilan à peu près aussi sombre de l'état de leur discipline. Ils soulignaient la faiblesse du corpus d'établissements agricoles correctement fouillés en France et surtout dénonçaient l'absence de perspectives nouvelles qu'ils attribuaient à ; « la sclérose des problématiques et des méthodes de l'archéologie "classique", de l'Antiquité, au moins sur le territoire national (Gaule romaine), »⁴⁸⁰. L'étude historiographique menée dans ce chapitre a bien montré que les causes des retards français étaient en grande partie à rechercher dans cette « sclérose ».

A. Grenier, et d'autres avant et après lui, pensaient que l'archéologie gallo-romaine devait nécessairement s'appuyer sur les textes littéraires, fournir des illustrations à leurs commentaires et apporter à l'historien des menus faits destinés à enrichir son discours sur la Gaule. Autrement dit, elle était fondamentalement tenue de servir les « disciplines idéales de la culture classique. »⁴⁸¹. On a vu à plusieurs reprises, dans ce chapitre, que de nombreux archéologues ont appliqué ce programme à la lettre et ont questionné et interprété leurs sources en fonction de réflexions générales puisées, avec plus ou moins de bonheur, dans des travaux historiques ou économiques. Sans grand discernement, ils ont souvent transposé dans leur champ disciplinaire des concepts forgés à partir d'une documentation de nature différente et pour d'autres finalités que les leurs. Cette allégeance les a parfois poussés à produire des « preuves » sans respecter totalement les règles qu'impose une interprétation raisonnée et objective des sources archéologiques. Ces raisonnements captieux ont ainsi souvent assuré la survie de constructions historiographiques et idéologiques qu'une meilleure analyse de la documentation archéologique disponible aurait utilement permis de récuser. Mais, avant tout, cette façon de travailler a sans aucun doute empêché ou retardé l'émergence d'une discipline plus respectueuse des règles d'élaboration et d'interprétation de ses sources et plus attentive à la

1979, p. 47-127.

⁴⁷⁷ Sigaut, 1988.

⁴⁷⁸ Ferdière, 1988.

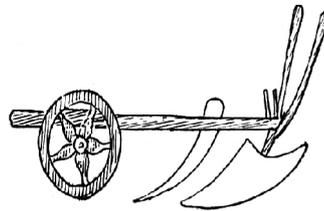
⁴⁷⁹ « C'est qu'à mon avis l'histoire du monde rural gallo-romain est, aujourd'hui, presque une science morte. Et ce, malgré les promesses de la photographie aérienne, malgré les fructueuses leçons qui pourraient être écoutées d'historiens d'autres périodes ou de pays voisins – notamment en matière d'études environnementales –, malgré la stimulante richesse des études actuelles d'histoire économique et sociale de l'Antiquité : désespérément, ces potentialités ne parviennent pas à porter leur fruit sur le domaine de l'archéologie métropolitaine. [...] Aucune problématique nouvelle, aucune méthodologie renouvelée n'émerge, ni même de débat sur les méthodes. Rien d'essentiel n'a été écrit depuis Grenier (1934), pourtant bien vieilli et critiquable sur tant de points. » (Ferdrière, 1984, p. 125). L'absolutisme de cette critique a été vivement reprochée à son auteur. Le recul aidant, il faut lui reconnaître le grand mérite d'avoir révélé précocement, de façon laconique certes mais avec justesse, les causes de la léthargie étudiée plus précisément dans la dernière partie de ce chapitre.

⁴⁸⁰ Chouquer, Ferdière, Fiches, Van Ossel, 1991, p. 39.

⁴⁸¹ Cf. *supra*, p. 130.

spécificité de ses objets. L'archéologie rurale gallo-romaine s'est ainsi détournée pendant de trop longues années de ce qui aurait dû constituer le cœur de sa problématique : l'étude des outils, des techniques et des exploitations agricoles.

Pour tourner le dos aux erreurs du passé, il est grand temps de promouvoir cette « science mieux agrippée au réel » que réclamait M. Bloch en 1935⁴⁸². Il devient indispensable de reconnaître qu'il n'est pas possible d'étudier l'économie rurale de la Gaule sans constituer préalablement un corpus d'établissements agricoles appréhendés exhaustivement. Les signataires du manifeste de 1991 considéraient aussi la mise en œuvre de ce corpus comme une priorité essentielle. Ont-ils été entendus ? On peut en douter quand on sait qu'on ne dispose toujours pas en France d'une monographie de *villa* fouillée, étudiée et publiée de façon complète.



⁴⁸² Bloch, 1935, p. 635.

Chapitre IV

POUR UNE ARCHÉOLOGIE DE
L'ÉCONOMIE AGRAIRE GALLO-ROMAINE :
EXPLOITATION FAMILIALE ET
ENTREPRISE AGRICOLE

LES TROIS premiers chapitres de ce mémoire ont été l'occasion d'excursions, plus ou moins lointaines et abouties, dans de nombreux travaux consacrés à l'économie agraire de la Gaule. Elles ont mis en lumière certains des enchevêtrements complexes qui unissent les idées, les disciplines, les érudits et leurs écoles. Parfois, en prenant du champ, il est apparu que plusieurs de ces conceptions, toujours vigoureuses aujourd'hui, tiraient leurs origines de réflexions beaucoup plus générales sur l'histoire de Rome et de l'économie antique et que, détachées de ce rameau primordial, elles n'en poursuivaient pas moins une existence qui finissait par leur donner, avec le temps, la solidité illusoire de l'*ultima ratio*. Rassemblées en doctrines ou intégrées, sans examen préalable, dans des discours portés par des données nouvelles, elles faussent encore l'observation objective du réel et entravent l'émergence de notions plus pertinentes. En essayant de mettre en lumière leur genèse et leurs avatars multiples, l'ambition première des aperçus historiographiques proposés ici était de se prémunir d'une utilisation abusive de ces concepts.

Chemin faisant, l'inventaire très sélectif de ces *a priori*, mais aussi des idées novatrices demeurées sans postérité, a laissé entrevoir des pistes de recherche originales, des horizons d'attente prometteurs et les conditions de réalisation d'une archéologie agraire renouvelée. Depuis lors, et plus particulièrement dans le dernier tiers du XX^e s., certaines de ces perspectives nouvelles ont apporté un salutaire développement des connaissances. Durant cette période, l'archéologie s'est ainsi progressivement imposée comme l'un des modes essentiels d'appréhension des campagnes de la Gaule. Néanmoins, tout en soulignant l'importance de ces avancées majeures, il est apparu, à plusieurs reprises, que des pans entiers du corps de doctrines de l'archéologie rurale continuaient de reposer sur des bases méthodologiques et doctrinales très fragiles. Par ailleurs, il a été montré que la pratique française se singularisait, encore aujourd'hui, par la faiblesse des investissements qu'elle consacre aux techniques agraires et aux exploitations agricoles. Le discours qu'elle propose sur l'économie agraire de la Gaule demeure donc très dépendant de conceptions historiques qu'elle n'a pas vérifiées alors même que ses sources lui en donneraient les moyens.

Parallèlement, et parfois par antagonisme avec ces travers, l'archéologie rurale s'est ouverte à de nouveaux objets. À partir d'une appropriation, souvent très constructive, des paradigmes de

la géographie spatiale, il s'est ainsi constitué une discipline, presque autonome, qui tente de comprendre la transformation et la dynamique des espaces en étudiant les relations de l'homme avec son environnement, la formation et l'évolution des réseaux qui les structurent. Quelles que soient la validité et l'efficacité des concepts mis en avant par cette « archéogéographie »¹, il faut bien constater que son développement n'a pas favorisé un regain d'intérêt pour l'étude archéologique des exploitations agricoles². À terme, le risque est donc important de voir grandir la discordance qui existe déjà entre la sophistication des discours sur « l'espace des sociétés antiques » et la modestie des progrès accomplis dans la compréhension des systèmes agraires et le fonctionnement des établissements ruraux.

Pourtant, leur fonction agricole n'est pas sans effet sur l'organisation des terroirs. Les réseaux, qui sont au cœur de ces nouvelles problématiques, dépendent aussi des relations économiques qui unissent les sites de production, de distribution et de consommation. Il ne faudrait donc pas oublier l'essentiel et se souvenir que les campagnes sont avant tout un espace dans lequel vivent des hommes et des femmes dont l'objet essentiel et concret est de produire des denrées alimentaires pour eux et pour les autres. Sans renoncer au travail sur l'organisation de l'espace, il devient donc urgent et impérieux de tenter de répondre à la question posée il y a plus d'un siècle par N. Fustel de Coulanges et d'essayer de savoir « en détail et au vrai, ce que c'était qu'un domaine rural »³.

Étudiant les campagnes médiévales et modernes, plusieurs historiens ont montré, au début des années 1990, que l'analyse de l'économie agraire à son niveau le plus bas de fonctionnement offrait le moyen de dépasser les blocages auxquels étaient confrontées les grandes synthèses qui tentaient de comprendre les mécanismes de l'essor agricole de l'Europe. Loin de sombrer dans l'anecdotique et la contingence, le passage « à l'unité d'observation la plus élémentaire »⁴ permettait au contraire d'en saisir les ressorts profonds et fondamentaux. De plus en plus impuissante à interpréter de façon satisfaisante les données nouvelles et souvent inattendues que lui procurent en masse les opérations préventives, l'archéologie rurale gallo-romaine serait donc bien avisée de s'inspirer de ce renversement de perspective pour diriger en priorité ses efforts sur la compréhension de l'économie des exploitations agricoles, c'est-à-dire l'analyse de ce que les germanophones appellent la *Betriebswirtschaft* ou les anglophones *Farm Management*.

Il s'agit sans conteste d'un programme d'envergure, mais P. Van Ossel a montré à propos de la *villa* de Champion tout le bénéfice que l'on pouvait tirer de l'étude minutieuse d'un établissement agricole gallo-romain. La contribution du présent chapitre à cet effort commun sera à la fois plus modeste et plus spéculative. Fort des constats réalisés lors des esquisses historiographiques précédentes, il a semblé utile de s'intéresser, dans un premier temps, au niveau le plus humble de l'économie agraire, celui des exploitations familiales. L'objectif n'est pas de fournir un corpus complet des établissements de ce type mis au jour, mais plus simplement d'adopter le point de vue de l'un de ses exploitants et de se demander comment il lui est possible de produire sa pitance avec les moyens de l'époque et en ne comptant que sur les seules forces de sa famille.

L'exercice n'est pas original et de nombreux historiens se sont déjà attachés à définir, pour des périodes et des régions diverses, « la superficie minimale suffisant à assurer la subsistance

¹ Chouquer, 2003.

² Ph. Leveau remarque très justement que : « même pour le Haut-Empire la *villa* a fini par ne plus être considérée comme l'élément essentiel de la vie des campagnes et que, effet pervers de la volonté de rupture avec une valorisation ancienne, son étude est passée de mode. » (2002, p. 19).

³ Cf. *supra*, chapitre III, p. 85.

⁴ Moriceau, Postel-Vinay, 1992, p. 7-9.

également minimale d'une famille conjugale ou nucléaire standard. »⁵. Dans le cadre du présent mémoire, cet essai de quantification aura au moins le mérite de fournir l'argument d'un examen méthodique de toutes les composantes d'un système agraire : la force de travail, la terre, les rendements agricoles, l'équipement animal et matériel et le régime foncier. Il propose aussi un modèle de comportement économique qui, malgré son caractère abstrait, offre quelque utilité pour appréhender l'activité de plusieurs petites exploitations agricoles fouillées récemment. Enfin, conçu comme un « instrument d'histoire sociale expérimentale », selon la belle formule de J.-M. Carrié⁶, il permet de poser les jalons d'une analyse renouvelée de la société rurale gallo-romaine en apportant une plus grande attention aux strates les plus basses de la hiérarchie des établissements agricoles et en s'interrogeant sur les relations qu'ils entretiennent avec les autres exploitations. Répondant à l'appel lancé en 1856 par E. Bonnemère, l'historien va « pénétrer enfin dans les chaumières, qu'il a trop longtemps méprisées. »⁷.

I. L'économie de l'exploitation familiale : « *ut plerique pauperculi cum sua progenie* »

L'expression « exploitation familiale » est utilisée ici pour désigner une unité économique dont le fonctionnement repose uniquement sur la main-d'œuvre apportée par les membres de la famille. Dans son inventaire des différentes formes de faire-valoir, Varron indique bien que c'est à la fois le plus simple et le plus humble niveau de mise en valeur de la terre. Il se distingue en cela des régimes agraires qui utilisent des esclaves, des salariés ou les deux à la fois :

*Omnes agri coluntur hominibus seruis aut liberis aut utrisque : liberis, aut cum ipsi colunt, ut plerique pauperculi cum sua progenie, aut mercennariis, cum conducticiis liberorum operis res maiores, ut uindemias ac faenisia, administrant.*⁸

L'exploitation familiale n'est pas une spécificité de l'économie agraire romaine. Quels que soient les systèmes agraires pratiqués, les formes juridiques de la production agricole et le statut des paysans, ses principes essentiels correspondent à un type d'organisation économique qui a été reconnu et étudié à maintes reprises. Au début du XX^e s., l'agronome russe Alexandre Vassilievitch Tchayanov⁹ a proposé une théorie de cette forme d'exploitation dont il faut présenter rapidement les conclusions les plus importantes car elles servent de trame à l'analyse quantitative développée plus loin.

Les travaux d'A. V. Tchayanov trouvent leurs sources dans les enquêtes de terrain réalisées, dans la seconde moitié du XIX^e s., par un mouvement social agrarien, les *Narodniki*, dont les

⁵ Aymard, 1983, p. 1394 ; Evans, 1981, p. 434.

⁶ Carrié, 1997, p. 139-140.

⁷ Bonnemère, 1856, p. vij. Cf. *supra*, chapitre III, p. 82.

⁸ Varron, *Res rust.*, I, 17, 2. Opposée à la lecture traditionnelle de ce passage, M. Corbier considère que les *omnes agri* se rapportent au *fundus* dont il est question précédemment et que Varron ne décrit donc que la main-d'œuvre qui peut être employée sur le domaine (Corbier, 1981, p. 12-13). Cette interprétation est discutée et P. Garnsey remarque très justement que le passage de Varron ne permet pas de savoir si ces *plerique pauperculi* sont des petits propriétaires ou des tenanciers (Garnsey, 1999, p. 111). Dans tous les cas, quelque soit le régime de leur exploitation, ils représentent la forme élémentaire de l'économie agraire.

⁹ Александр Васильевич Чаынов (1888-1939). La translittération savante de ce nom est : Čaânov. Pour faciliter la lecture la graphie Tchayanov a été retenue.

protagonistes sont animés par la volonté de comprendre et de changer la condition paysanne¹⁰. Disposant d'un matériel statistique tout à fait exceptionnel, A. V. Tchayanov comprend qu'il n'est pas possible d'expliquer les caractéristiques de la petite exploitation si l'on adopte la fiction des théories économiques classiques¹¹ ou marxistes selon laquelle elle peut être assimilée à une entreprise dont la seule spécificité est d'être composée de salariés, les membres de la famille, qui se payent en nature¹². Dans *L'organisation de l'économie paysanne*¹³ il démontre que son fonctionnement obéit à une toute autre logique économique.

Dans cet ouvrage fondamental il s'attache essentiellement à étudier l'activité d'une famille vivant de son travail. Même si les deux derniers chapitres adoptent un point de vue plus général, *L'organisation de l'économie paysanne* n'est pas une théorie de la production agraire mais l'analyse d'une unité agricole dans son fonctionnement interne et ses relations avec l'extérieur¹⁴. A. V. Tchayanov montre, de façon tout à fait novatrice, que l'exploitation familiale est un organisme économique très particulier dont le volume l'activité est réglé, à son niveau inférieur, par ce qu'elle doit produire pour assurer sa subsistance et, à son niveau supérieur, par la quantité de travail maximum qu'elle peut fournir¹⁵. Ces deux valeurs conditionnent les choix de la famille paysanne et les caractéristiques des différentes composantes de son économie. La superficie cultivée est la variable qui lui permet d'ajuster au mieux sa production à sa consommation et A. V. Tchayanov constate, par l'analyse statistique, que la surface emblavée dépend de la taille de la famille et non l'inverse¹⁶. Les éléments qui déterminent ensuite le revenu annuel de l'exploitation sont : la fertilité des sols, la nature des produits cultivés, l'intensité et l'organisation du travail, la valeur du capital, la situation de l'exploitation par rapport à ses voisins et au marché¹⁷.

Le revenu annuel est une donnée tout à fait fondamentale car il commande l'existence de l'exploitation paysanne. Une fois ce niveau obtenu, la famille n'accepte d'augmenter son volume de travail que si les gains escomptés sont substantiels par rapport aux nouveaux efforts consentis. Autrement dit, l'accroissement de son activité, y compris par le recours à une main-d'œuvre salariée, n'est possible que si la rentabilité espérée des unités marginales est élevée¹⁸. À l'inverse, en période de crise, il lui est possible d'assurer sa pérennité en diminuant fortement sa consommation. Ces deux caractéristiques majeures expliquent en grande partie son inertie et sa résistance.

Après la révolution d'Octobre, les idées d'A. V. Tchayanov, qui dirige le nouvel Institut de recherches d'économie rurale, inspirent fortement la politique agricole de la NEP. Elle sont ensuite combattues par les adeptes de la collectivisation de l'économie agricole décidée par

¹⁰ Stanziani, 1990, p. 96.

¹¹ Cf. *supra* chapitre I, p. 16.

¹² Cette aporie avait déjà été soulignée par Rosa Luxembourg dans *Die Akkumulation des Kapitals*, Berlin, 1913 (Thorner, 1966).

¹³ *Организация крестьянского хозяйства*, Moscou, 1925. A. V. Tchayanov a publié une première version en allemand de ce travail : *Die Lehre von der bäuerlichen Wirtschaft : Versuch einer Theorie der Familienvirtschaft in Landbau*, Berlin, P. Parey, 1923. C'est à partir de cette édition que D. Thorner, au début des années 1960, a fait connaître à l'Occident les travaux d'A. V. Tchayanov.

¹⁴ Tchayanov, 1990, p. 76.

¹⁵ « Dans la mesure où le stimulant principal de l'activité économique d'une famille est la nécessité de satisfaire les besoins de ses consommateurs, et comme l'instrument principal de cette activité est la main-d'œuvre, nous devons émettre la supposition que le volume d'activité économique de la famille va, dans une plus ou moins grande mesure, correspondre à ces deux éléments fondamentaux de sa structure. » (Tchayanov, 1990, p. 62).

¹⁶ Tchayanov, 1990, p. 71.

¹⁷ Tchayanov, 1990, p. 76-78.

¹⁸ Tchayanov, 1990, p. 94.

J. Staline. A. V. Tchayanov est arrêté en 1930 et exécuté en 1939. Il a été réhabilité en 1987. Tombés totalement dans l'oubli, ses travaux suscitent un nouvel intérêt dans les années 1960. Une traduction en langue anglaise de *L'organisation de l'économie paysanne* paraît en 1966¹⁹ et surtout ses thèses nourrissent les réflexions de plusieurs historiens des campagnes dont Witold Kula (1916-1988). Ce dernier découvre A. V. Tchayanov dans les années 1950 et, sans pouvoir le citer, met à profit son analyse de la petite exploitation pour étudier le passage du servage au capitalisme en Pologne²⁰ puis proposer une nouvelle interprétation de l'évolution de l'économie agraire de ce pays, entre le XVI^e et le XVIII^e s.²¹ La traduction française²² de ce second livre a connu un fort retentissement en France notamment parmi les historiens de l'Antiquité²³ et du Moyen Âge²⁴ qui cherchaient des outils théoriques mieux adaptés à l'analyse des petits établissements agricoles. Parallèlement, les travaux d'A. V. Tchayanov ont inspiré de nombreux agronomes et plus particulièrement ceux qui s'intéressent aux problèmes du développement rural.

Dans le cadre de cette étude, *L'organisation de l'économie paysanne* a permis de prendre conscience de la nécessité de s'intéresser aux exploitations familiales pour mieux comprendre les caractéristiques de l'économie agraire antique. Ensuite, il est apparu qu'il pouvait être intéressant d'utiliser la méthode et les outils d'analyse mis au point par A. V. Tchayanov pour tenter d'appréhender le comportement économique des petits établissements agricoles gallo-romains. Cette démarche s'est heurtée à deux obstacles majeurs. Tout d'abord, on dispose, pour la Gaule, de très peu de données quantitatives sur ces exploitations, ensuite, et peut-être pour les mêmes raisons, un préjugé tenace dénie toute existence économique autonome aux petits habitats que l'archéologie met en évidence de plus en plus souvent. Comme on le verra, ces modestes structures sont le plus souvent considérées comme les « annexes agraires » d'établissements plus importants. Leur activité n'est donc pas étudiée spécifiquement, mais envisagée comme le prolongement naturel de l'économie des exploitations desquelles ils « dépendent ».

Il fallait donc, dans un premier temps, vérifier la validité de ce préjugé et, raisonnant par l'absurde, se demander à quelles conditions un petit établissement gallo-romain pouvait assurer à ses occupants les moyens de son existence. Ainsi formulée, la question posée s'apparentait à la définition du niveau minimal de subsistance énoncée plus haut. À partir d'une estimation de la quantité d'énergie alimentaire dont a besoin une famille durant une année, il faut donc calculer la superficie minimale de son exploitation en fonction des possibilités des systèmes agraires de l'époque.

¹⁹ *The Theory of Peasant Economy*, Homewood, Smith, 1966. Cette édition est due à D. Thorner et B. Kerblay auxquels la redécouverte des thèses d'A. V. Tchayanov doit beaucoup.

²⁰ *Kształtowanie się kapitalizmu w Polsce*, Państwowe wydawnictwo naukowe, 1955. Une traduction française a été publiée en 1960 : *Les Débuts du capitalisme en Pologne dans la perspective de l'histoire comparée*, Roma, A. Signorelli.

²¹ *Teoria ekonomiczna ustroju feudalnego. Próba modelu*, Varsovie, Państwowe Wydawnictwo naukowe, 1962.

²² *Théorie économique du système féodal, pour un modèle de l'économie polonaise, 16^e-18^e siècles*, traduit du polonais, Paris, Mouton, 1970.

²³ Corbier, 1981.

²⁴ Cette influence est très sensible dans les travaux de Guy Bois et notamment dans sa thèse sur l'économie rurale de la Normandie à la fin du Moyen Âge dans laquelle il montre qu'il est essentiel de bien distinguer les spécificités économiques et les régimes juridiques de la petite exploitation (*Crise du féodalisme : économie rurale et démographie en Normandie orientale, du début du 14^e siècle au milieu du 16^e siècle*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976).

1. La ration alimentaire annuelle d'une famille type

Paradoxalement, dans l'exercice de quantification qui débute, la détermination du nombre de personnes que pourrait compter une « famille standard » est l'étape qui comporte le plus d'arbitraire. En effet, dans la plupart des sociétés rurales, la dimension de la famille fluctue continuellement au gré des décès, des naissances, des départs et des arrivées. Fixer un chiffre revient donc à choisir un moment particulier de son existence. Par prudence et afin de favoriser les comparaisons, on peut proposer, en s'inspirant de travaux analogues²⁵, la composition suivante : un couple, leurs deux enfants et leurs deux parents. En raisonnant de nouveau à partir de moyennes, les données anciennes et actuelles dont on dispose sur les besoins énergétiques des individus en fonction de leur âge et de leur activité²⁶ permettent de définir un volume général annuel exprimé en kilocalories²⁷.

Homme adulte	3 500 kcal
Femme adulte	2 500 kcal
Homme âgé	2 500 kcal
Femme âgée	2 000 kcal
Homme jeune	3 000 kcal
Femme jeune	2 500 kcal
Ration totale journalière	16 000 kcal
Ration totale annuelle	5 840 000 kcal

Tableau 1 : Ration calorique de la famille type

L'étude comparative des modes d'alimentation a montré que les plus pauvres tiraient des céréales l'essentiel des calories dont ils avaient besoin et que cette part diminuait avec le niveau de richesse²⁸. Il n'en était pas autrement dans l'Antiquité et les rations alimentaires conseillées par Caton pour les esclaves sont avant tout composées de céréales auxquelles il ajoute un peu de vin, quelques olives et, une fois par an, de l'huile et du sel²⁹. On peut supposer que le régime de la famille type étudiée ici ne devait pas être très différent. Certes, il lui était possible de compléter son alimentation par des légumineuses, des fruits, des volailles et, de temps en temps, de la viande, mais les céréales fournissaient sans doute les trois quarts de ses besoins caloriques annuels³⁰. Pour simplifier le raisonnement, on a considéré par la suite que le régime alimentaire de la famille type était composé uniquement de céréales. En effet, comme il est très difficile d'évaluer précisément les calories apportées par les autres aliments, il est plus rigoureux de déterminer uniquement le volume de céréales nécessaire et de considérer, *in fine*, qu'il s'agit d'une quantité maximale. Ce principe, appliqué à peu près systématiquement dans toute la suite de la démonstration, évite de recourir à des valeurs extrêmes qui, ajoutées les unes aux autres, finissent par définir des intervalles beaucoup trop étendus.

La prochaine étape consiste donc à calculer la surface qu'il faut cultiver pour produire un volume de céréales fournissant à la famille type les 5 840 000 kcal dont elle a besoin. Cette

²⁵ Evans, 1980, p. 134.

²⁶ Rouche, 1973, p. 308 ; Evans, 1980, p. 148-159 ; Evans, 1981, p. 432 ; Hopkins, 1983, p. 84-85 ; Duncan-Jones, 1990, p. 107 ; Kaplan, 1992, p. 26 ; Garnsey, 1999, p. 104-107 ; Tchernia, 2000, p. 754.

²⁷ Une kilocalorie est égale à 4 184 joules et correspond à ce qui est communément dénommé calorie alimentaire.

²⁸ Spooner, 1961.

²⁹ Caton, *De agr.*, 56-58.

³⁰ En 1955, dans les campagnes tunisiennes, les céréales, sous différentes formes, représentent 72 % des apports caloriques et la consommation de viande 1,5 kg par an (Comet, 1992, p. 307).

estimation n'est pas aisée et demande, au préalable, de connaître précisément la valeur énergétique des céréales, leurs poids spécifiques et surtout leurs rendements par unité de surface.

2. Détermination et valeur des rendements

Dans son livre *Le paysan et son outil*, G. Comet déclare, en préambule du chapitre consacré aux rendements des céréales, que leur détermination est : « une des épines de l'histoire économique et technique médiévale. »³¹. La formule convient d'autant plus à l'agriculture antique que les sources disponibles pour cette période sont encore plus rares et tout aussi partielles. Par ailleurs, il y a très peu à attendre de l'archéologie dans ce domaine précis. On dispose maintenant de quelques données archéologiques sur la forme des champs, les types de labours ou la configuration générale des plantations de vignes ou d'arbres fruitiers, mais il est douteux qu'il soit possible un jour d'obtenir suffisamment de données directes pour apprécier le rendement d'un champ de céréales. À la rareté des sources s'ajoutent les difficultés de les interpréter correctement.

En effet, les textes disponibles ne permettent pas toujours de savoir sans équivoque si les quantités mentionnées comprennent ou non les semences, le loyer de la terre ou les différentes charges qui pouvaient grever la récolte. Le risque, bien connu des médiévistes³², est donc de comparer des quantités qui ne se rapportent pas aux mêmes choses. Mais fondamentalement, comme l'a montré Fr. Sigaut³³, le rapport entre la quantité de céréales récoltées sur une parcelle et sa superficie n'a pas de valeur intrinsèque. Il dépend totalement des produits et du travail qui ont été investis dans la culture ; c'est-à-dire du nombre et de la qualité des labours reçus par la terre, de la masse des fertilisants apportés, du volume de semences, des soins donnés au blé levé, de la façon dont la moisson est réalisée ainsi que d'autres facteurs dont certains seront discutés plus bas. Toutes ces données techniques sont essentielles pour dresser le bilan économique de la récolte en confrontant ce qu'elle a rapporté à ce qu'elle a coûté. Autrement dit, une culture extensive du blé caractérisée par de faibles rendements à l'hectare peut être tout aussi avantageuse qu'une culture intensive nécessitant de plus grandes quantités de semences, d'engrais et de travail.

Pour s'en convaincre, il suffit de prendre un exemple contemporain et procéder à une analyse sommaire des données économiques générales disponibles sur la céréaliculture aux États-Unis et en France. Lors de la dernière décennie, 1990-1999, les coûts complets de production du quintal de blé dans ces deux pays ont été à peu près équivalents alors que les exploitants français obtenaient des rendements à l'hectare plus de trois fois supérieurs à ceux de leurs collègues américains³⁴. Pourtant, les agriculteurs de ces deux pays mettent en œuvre des techniques agraires similaires, mais ils poursuivent des stratégies agronomiques radicalement différentes qui finalement leur permettent d'obtenir la même rentabilité économique. Comme le soulignait Fr. Sigaut : « Des rendements faibles [...] ne sont pas nécessairement l'indice d'une agriculture improductive. »³⁵ et cette formule, qu'il déduisait d'une analyse des agricultures européennes avant l'époque industrielle, convient tout aussi bien au premier exportateur mondial de céréales.

³¹ Comet, 1992, p. 294.

³² Derville, 1987, p. 1412.

³³ Sigaut, 1992.

³⁴ Le coût complet inclut la rémunération des capitaux propres et du travail familial. Durant la période 1990-1999, les rendements moyens ont été environ de 80 quintaux par hectare en France et de 25 q/ha aux États-Unis. Ces données sont tirées du rapport de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales pour l'année 2001.

³⁵ Sigaut, 1988, p. 26.

On comprend combien il peut être hasardeux de comparer les rendements mentionnés dans des sources antiques alors que l'on ignore presque toutes les conditions techniques avec lesquelles ils ont été obtenus. Partant, il n'y a pas lieu de rejeter *a priori* les informations de Varron³⁶ ou de Pline³⁷ lorsqu'ils rapportent que dans certaines régions de la Sicile, de l'Italie ou de l'Égypte la terre rend cent fois la semence. Certes, à peu près à la même époque, Columelle indique que ce rapport est de quatre pour un dans la plus grande partie de l'Italie³⁸, mais rien n'empêche, sur de très bons sols et au prix d'une grande quantité de semences, d'amendement et de travail, d'obtenir des rendements comparables à ceux donnés par Varron et Pline.

Aujourd'hui, de telles disproportions déconcertent et rendent incrédule un Européen du nord-ouest. Il sait qu'il existe des agricultures moins performantes et moins normalisées que celles qu'il côtoie, mais il peine à réaliser quelle pouvait être la variété des systèmes agraires anciens. Ce foisonnement surprenait moins un agronome comme O. de Serres. Il notait ainsi dans son *Théâtre d'agriculture* que, dans le royaume de France, la culture du blé était pratiquée selon des techniques d'une très grande variété, parfois au sein d'un même terroir³⁹. Les « extrémités de fertilité »⁴⁰ rapportées par Pline ou Varron l'amenaient finalement à penser qu'il en avait été toujours ainsi. En homme de l'art, il savait bien que la seule mention d'un rendement est une donnée bien trop fragmentaire pour apprécier la nature d'une culture. Cela ne l'empêchait pourtant pas de proposer à son tour une estimation moyenne pour tout le royaume de France. Son raisonnement mérite d'être cité en entier car il permet à l'historien de comprendre le crédit que l'on peut apporter à une évaluation de ce type.

Il n'est néanmoins possible, représenter justement le rapport des terres, pour les grandes diversités de leurs facultés : ains seulement selon les communes expériences, pouvons dire, que le ménager a de quoi se contenter, quand généralement son domaine, le fort portant le faible, lui rend de cinq à six pour un : n'estimant y avoir beaucoup de contrées en ce Royaume, où d'ordinaire les terres reviennent guère davantage, et peu même le faire. Bien est vrai, que comme l'homme sage et prudent, par son industrie, renverse, par manière de dire, l'ordre de nature, aussi le savant et diligent ménager, par artifice, fait changer et de visage et de pouvoir à sa terre.⁴¹

Tout en reconnaissant que le rendement peut varier dans de grandes proportions en fonction de nombreux critères, O. de Serres estime que, dans des conditions moyennes de culture et sur un territoire composé de sols d'inégale valeur, le rapport du blé est d'environ cinq à six pour un. Son propos n'est pas d'illustrer par des chiffres extraordinaires les capacités productives exceptionnelles de cette céréale, à la suite de Varron et de Pline, mais plutôt de donner une approximation calculée à partir de récoltes réalisées en plusieurs endroits et sur plusieurs années. Son lecteur sait ainsi ce qu'il peut à peu près tirer de sa terre s'il ne s'éloigne

³⁶ « *In Italia in Subaritano dicunt etiam cum centesimo redire solitum, in Syria ad Gadara et in Africa ad Byzacium item ex modio nasci centum.* » (Varron, *Res rust.*, I, 44, 2).

³⁷ « *Cum centesimo quidem et Leontini Siciliae campi fundunt alique et tota Baetica et in primis Aegyptus.* » (Pline, *N. h.*, XVIII, 21).

³⁸ « *Nam frumenta maiorem quidem partem Italiae quando cum quarto responderit, uix meminisse possimus.* » (Columelle, *De re rust.*, III, 3, 4).

³⁹ « Et combien que les blés soient toujours semblables à eux-mêmes, en quelque part qu'ils croissent, si est-ce qu'au labourage des terres à grains et à la récolte des blés y a de grandes diversités ; non seulement de région à région, ains de climat à climat, voire même ne s'accordent entièrement en ce ménage, les habitats de deux terroirs contigus où l'on ne s'aperçoit de quelque diversité, soit au bétail du labourage, soit aux outils, soit aux semences, soit au serrer des blés. » (Serres, 1600, p. 80-81). L'orthographe de l'édition originale a été modernisée.

⁴⁰ Serres, 1600, p. 88.

⁴¹ Serres, 1600, p. 89.

pas trop des usages vernaculaires et si les conditions de sols et de climat ne sont pas trop défavorables. Néanmoins, O. de Serres l'encourage à ne pas se satisfaire de cette médiocrité en améliorant les sols de son domaine et en perfectionnant les techniques qu'il utilise.

Est-ce le parti adopté par Columelle quand, à quinze siècles d'écart, il estime que dans la plus grande partie de l'Italie les céréales rapportent quatre grains pour un semé ? On aimerait en être sûr, mais ce rapport semble si bas que l'on se demande aussitôt s'il ne s'agit pas d'un rendement net, après déduction au moins de la semence. Par ailleurs, est-il possible d'appliquer sans crainte cette formule à la céréaliculture de la Gaule et *a fortiori* aux récoltes portées par les sols profonds et limoneux des cités septentrionales sachant qu'ils ont toujours été très favorables au développement de cette plante ? Comme souvent dans le domaine de l'histoire agraire, les réponses sont plutôt à chercher dans une analyse régressive des modes de production et des rapports des céréales. À condition d'examiner soigneusement les quantités décrites et en se demandant systématiquement ce qu'elles comprennent exactement, il est possible de définir pour l'aire d'étude de ce travail une moyenne qui n'aura ni plus ni moins de valeur que l'approximation proposée par O. de Serres. La tâche n'est pas toujours aisée et l'interprétation des rendements rapportés par les sources carolingiennes reste, par exemple, un sujet de vives discussions. Aussi, afin de ne pas donner trop d'amplitude à une présentation qui ne constitue pas l'objet central de ce chapitre, seuls seront utilisés les résultats les plus sûrs ou du moins les plus facilement acceptés par les chercheurs. Au préalable, il est toutefois nécessaire de préciser plusieurs questions techniques sans lesquelles il est difficile de confronter des informations collectées dans des sources aussi variées.

Il est aujourd'hui d'un usage courant d'exprimer le rendement d'une culture céréalière en divisant le poids total des grains récoltés par la superficie totale de la parcelle qui les a portés. Ce rapport, généralement calculé en quintal par hectare (q/ha), permet de comparer aisément deux récoltes car, malgré les différences de productivité évoquées plus haut à propos des agricultures française et américaine, les grains sont issus de variétés morphologiquement très proches et livrés aux silos avec un taux d'humidité très faible. Cela n'a pas toujours été le cas et au début du XX^e s. on préférerait encore exprimer le rendement en hectolitre par hectare ce qui permettrait de s'affranchir des variations d'humidité du grain et surtout de la différence de densité des espèces. Il n'est donc pas inutile de s'intéresser même brièvement à cette question de la densité des grains car, de toute façon, il faudra évaluer prochainement le poids et *in fine* l'énergie que peut procurer une ration annuelle de céréales consommées par la famille qui sert de référence à l'estimation réalisée ici. Encore une fois, l'intention n'est pas de déterminer avec précision une quantité précise mais de délimiter des valeurs extrêmes.

La masse volumique des grains

Comme on l'a vu, la masse volumique des grains varie en fonction de leur degré d'humidité, de l'espèce ou de la variété de la céréale qui les a portés et enfin de leur qualité. Ce dernier critère est le plus difficile à apprécier car il dépend des conditions de la culture c'est-à-dire des quantités de matières et d'énergie reçues par la plante. En ce qui concerne le taux d'humidité, après la récolte, il peut fluctuer entre 12 % et 20 %⁴². On peut raisonnablement estimer qu'une fois le grain stocké, dans des conditions de conservation satisfaisantes, ce pourcentage est suffisamment faible pour ne pas trop fausser les calculs. Le problème de la détermination de l'espèce est beaucoup plus complexe.

S'agissant des blés, si l'on prend le parti de ne pas décrire précisément les caractères botaniques et les spécificités agronomiques de chaque espèce, ce qui a déjà été fait avec

⁴² Sigaut, 1992, p. 396.

bonheur ailleurs ⁴³, il n'est ni abusif ni trop approximatif de distinguer seulement les blés vêtus des blés nus. Cette différenciation offre l'avantage de reposer sur des critères simples et de rendre compte des différences fondamentales qui existent dans le traitement de ces céréales. La première catégorie comprend l'engrain (*Triticum monococcum*), l'amidonier (*T. dicoccum*) ou l'épeautre (*T. spelta*). Les grains de ces trois espèces présentent la particularité de garder leur enveloppe après le battage. Ainsi protégés, ils se conservent plus aisément mais leur transformation en farine exige une opération supplémentaire. Il faut d'abord éliminer les glumes des grains avant de procéder à leur mouture.

La seconde catégorie compte, entre autres espèces, le blé dur (*Triticum durum*) et le blé commun (*T. aestivum*). Les grains sont libérés de la balle par un simple dépiquage, ce qui facilite la mouture, mais les rend beaucoup plus vulnérables au moment du semis et après la récolte. La balle des espèces vêtues représente environ 30 % du poids de la graine, presque 50 % dans le cas de l'engrain ⁴⁴. Si le taux d'humidité de la récolte est important cette variation peut être encore plus élevée. Pour déterminer la masse volumique de ces espèces, il est donc important de savoir si elles sont décortiquées ou non. Paradoxalement, il n'est pas aisé de trouver des données fiables et homogènes sur les caractéristiques physiques actuelles des grains des espèces vêtues. La culture du blé commun est en effet devenue tellement dominante que l'épeautre, l'amidonier et l'engrain ne sont plus cultivés que dans quelques régions européennes, pour des usages très spécifiques.

En ce qui concerne l'orge, la distinction entre grains nus et grains vêtus n'est biologiquement pas pertinente car les deux espèces principales, l'orge à deux rangs (*Hordeum distichum*) et l'orge à six rangs (*H. hexastichum*), ont des variétés qui peuvent appartenir à l'une ou l'autre catégorie. Toutefois, les masses spécifiques des deux espèces sont très proches et leurs variétés à grains nus sont très peu cultivées. Aujourd'hui, elles sont réservées à l'alimentation animale alors que l'orge vêtue est essentiellement destinée à l'industrie brassicole. En Gaule, l'orge à grains nus n'est pratiquement pas attestée à la période romaine ⁴⁵. Ces variétés ne seront donc pas étudiées et l'on se contentera de mentionner les caractéristiques physiques des grains du genre *Hordeum* considéré comme un tout. Le poids de la balle correspond à peu près à 10 % du poids total du grain.

À partir des informations collectées par G. Comet et des résultats d'expérimentations récentes ⁴⁶, il est donc possible de présenter le tableau suivant :

	Épeautre	Amidonier	Engrain	Blé commun	Blé dur	Orge vêtue
Masse volumique (kg/hl)	44	46	45	78	80	63
Masse volumique du grain mondé (kg/hl)	75	70	72	–	–	75

Tableau 2 : Masse volumique moyenne actuelle de six céréales

Les grains ont-ils toujours eu cette densité ? Il est assuré que la masse volumique du blé nu a augmenté depuis la fin du XVII^e s., époque à laquelle elle était d'environ 75 kg/hl ⁴⁷. C'était

⁴³ Comet, 1992, p. 199-244.

⁴⁴ Source : Syndicat interdépartemental des producteurs de petit épeautre de haute Provence.

⁴⁵ Matteredne, 2001, p. 102.

⁴⁶ Oliveira, 2001.

⁴⁷ Comet, 1992, p. 221.

encore à peu près sa valeur au début du XX^e s.⁴⁸. Cette croissance progressive est-elle attestée pour les périodes plus anciennes ? Les rares données fiables disponibles pour la fin du Moyen Âge montrent que sa densité pouvait être beaucoup plus faible et parfois même inférieure à 65 kg/hl, mais G. Comet a justement établi que les enquêtes qui transmettent ces informations sont souvent réalisées en période de disette, c'est-à-dire quand les circonstances climatiques ont pour conséquence de diminuer sévèrement la quantité et la qualité des grains⁴⁹. Les textes plus anciens, et notamment ceux de l'époque carolingienne, sont encore plus difficilement exploitables car ils manquent de précision et surtout permettent rarement de déterminer l'espèce.

Pour l'Antiquité romaine, les sources sont parfois plus détaillées, mais pas toujours plus explicites. Ainsi, dans le chapitre qu'il consacre aux blés importés à Rome, Pline donne le poids en livre d'un *modius* de grains de différentes espèces produites dans plusieurs régions de l'Empire⁵⁰. On peut déduire de la forme prise par son énumération et des termes utilisés que son intention est de décrire des blés vêtus. En effet, dans son inventaire, Pline utilise le mot *far* pour désigner la céréale qui est cultivée en Italie transpadane et qui semble constituer la référence absolue en matière de qualité. Or, l'étude lexicographique menée par M.-Cl. Amouretti a établi que ce mot désignait indistinctement tous les blés vêtus : amidonnier, engrain ou épeautre⁵¹. D'ailleurs dans un chapitre précédent, Pline a pris le soin d'expliquer à son lecteur qu'il existe plusieurs types de céréales⁵². Certains peuvent être consommés juste après le battage comme l'orge (*hordeum*) et deux espèces de blé qu'il appelle *triticum* et *siligo* et qui pourraient être, d'une part, le blé dur (*T. durum*) ou le blé poulard (*T. turgidum*) et, d'autre part, le froment (*T. vulgare*). Il les oppose aux céréales dont les grains sont protégés par plusieurs enveloppes qui doivent être éliminées avant la consommation parmi lesquelles il cite le millet (*milium*), le panic (*panicum*) et le *far*. Enfin, dans son chapitre sur la densité des grains, il précise au début de son inventaire, à propos du blé provenant de Gaule, que le grain a été pesé seul, c'est-à-dire mondé⁵³.

Les informations fournies par Pline permettent donc, *a priori*, de restituer avec vraisemblance la masse volumique de six espèces produites dans différentes parties de l'Empire et acheminées à Rome.

	Gaule	Sardaigne	Alexandrie	Bétique	Afrique	Italie
Masse volumique (kg/hl)	74,7	76,6	77,8	78,5	81,3	93,4

Tableau 3 : Masse volumique de six espèces de blés d'après Pline⁵⁴

Néanmoins, comparées à celles du tableau précédent, ces valeurs paraissent élevées, voire anormalement hautes en ce qui concerne les productions de l'Afrique et de l'Italie. Pour cette dernière, on peut légitimement supposer que Pline a retenu des densités exceptionnelles afin

⁴⁸ Une étude statistique réalisée sur vingt-huit variétés, dont rend compte le *Larousse agricole* de 1921, a établi que la masse volumique du blé nu variait entre 74 kg/hl et 82 kg/hl et que la moyenne s'établissait à 78 kg/hl (Chancrin, Dumont, 1921, t. 1, p. 190-191).

⁴⁹ Comet, 1992, p. 222.

⁵⁰ Pline, *N. h.*, XVIII, 66.

⁵¹ Amouretti, 1979, p. 58. Aujourd'hui, le mot italien *farro* désigne toujours les blés vêtus.

⁵² Pline, *N. h.*, XVIII, 61.

⁵³ « *Nunc ex his generibus quae Romam inuehuntur, leuissimum est Gallicum atque Chersoneso aduectum, quippe non excedunt modii uicenas libras, si quis granum ipsum ponderet.* » (Pline, *N. h.*, XVIII, 66).

⁵⁴ Pour ces calculs, la livre a été arrondie à 0,327 kg et le *modius italicus* à 8,75 litres.

de démontrer la supériorité des espèces italiennes qu'il a jugées précédemment incomparables⁵⁵. Plusieurs auteurs ont suggéré que le blé africain serait plutôt du blé dur donc une espèce à grain nu qui supporte particulièrement bien les sols et les conditions climatiques de cette région⁵⁶. Sa densité très élevée pourrait s'expliquer de la sorte, d'autant plus que Pline indique ailleurs que le *triticum* est plus lourd que le *far*⁵⁷. Ces deux valeurs extrêmes étant écartées, rien ne permet de considérer que les autres masses volumiques sont fautives ou surévaluées. On peut d'ailleurs observer que, pour deux autres productions, les poids maximaux donnés par Pline sont comparables aux données modernes⁵⁸. Ainsi, la masse volumique de l'orge est légèrement inférieure à la moyenne publiée dans le *Larousse agricole* de 1921, mais celle de la féverole (*Vicia faba*) est presque identique⁵⁹.

	Orge	Féverole
Pline	56 kg/hl	82 kg/hl
<i>Larousse</i> 1921	61 kg/hl	80 kg/hl

Tableau 4 : Masse volumique de l'orge et de la féverole

Rien ne permet donc de supposer que la densité des grains étudiés ait progressivement et continuellement augmenté depuis l'Antiquité. Cette amélioration semble être un phénomène récent qui concerne essentiellement les espèces de blés nus car ils ont principalement profité des techniques de sélection génétique développées depuis le XVIII^e s. Pour l'analyse quantitative développée dans ce chapitre, il n'est donc pas aberrant d'utiliser les données fournies par Pline car elles semblent être compatibles avec ce que l'on sait de l'évolution des caractéristiques physiques des grains sur le long terme, à condition de se rappeler qu'il s'agit de moyennes. Reste la question des blés nus pour laquelle les sources antiques n'apportent pas de réponse sûre. À titre d'hypothèse, il est proposé d'adopter la densité de ces grains au XVII^e s. en sachant que cette valeur est peut-être un peu élevée quand on la rapporte aux conditions de culture de l'Antiquité. Les masses volumiques finalement retenues pour les estimations proposées dans ce chapitre sont donc les suivantes :

	Blés vêtus	Blés vêtus mondés	Blés nus	Orge vêtue
Masse volumique (kg/hl)	45	75	75	56

Tableau 5 : Masse volumique des céréales étudiées

Ces données permettent de déterminer l'apport énergétique des céréales consommées par la famille type en fonction des espèces. L'épeautre et l'engrain fournissent plus de calories alimentaires que les blés nus, mais sont en revanche plus difficilement panifiables car leur concentration en gluten est plus faible. Pour toutes les céréales vêtues, le rendement énergétique doit être calculé à partir du poids du grain mondé car la valeur alimentaire de la balle est quasiment nulle pour l'homme. Ces valeurs ont été arrondies à l'entier le plus proche pour ne pas donner à ces nombres l'apparence d'une précision qu'ils n'ont pas.

⁵⁵ « *Italico nullum equidem comparauerim candore ac pondere, quo maxime decernitur.* » (Pline, *N. h.*, XVIII, 63).

⁵⁶ Comet, 1992, p. 226-228.

⁵⁷ « *Ponderosius far magisque etiamnum triticum.* » (Pline, *N. h.*, XVIII, 62).

⁵⁸ « *Leuissimum ex his hordeum raro excedit XV libras et faba XXII.* » (Pline, *N. h.*, XVIII, 62).

⁵⁹ Chancrin, Dumont, 1921, t. 2, p. 284 et t. 1, p. 655.

	Valeur calorique pour 1 kg	Poids de céréale pour la famille type pendant un an	Volume de céréale pour la famille type pendant un an
Blé vêtu	2 625 kcal	≈ 2 225 kg	≈ 49 hl
Blé vêtu mondé	3 750 kcal	≈ 1 557 kg	≈ 21 hl
Blé nu	3 420 kcal	≈ 1 708 kg	≈ 23 hl
Orge vêtu	2 826 kcal	≈ 2 067 kg	≈ 37 hl
Orge vêtu mondé	3 108 kcal	≈ 1 879 kg	≈ 25 hl

Tableau 6 : Apport calorique des céréales. Poids et volume nécessaires pour une ration annuelle théorique de 5 840 000 kcal

Une fois ces valeurs déterminées, il faut maintenant essayer d'établir la surface nécessaire pour produire, par espèces, le volume de céréales correspondant à la ration annuelle de la famille type. En conséquence, il convient de connaître au préalable le volume de semences utilisé puis le rendement de chaque céréale, c'est-à-dire le rapport entre la quantité semée et ce que l'on peut espérer récolter.

Les semences et le semis

Par souci de simplification, il est possible de distinguer deux procédés de semis très spécifiques dans leur réalisation, leurs coûts en travail et leurs résultats. Le premier, peut-être le plus ancien, consiste à enfouir les graines dans de petits trous réalisés selon une répartition spatiale plus ou moins définie. On parle alors d'un semis en poquets. La seconde technique est encore représentée – pour combien de temps ? – sur la face nationale des dizaines de centimes d'euros français. Les graines sont lancées à la volée par un semeur – une semeuse quand il s'agit de la République ! – qui arpente d'un pas régulier la totalité de la parcelle. Leur dispersion à la surface du champ tout en étant homogène n'en est pas moins aléatoire. Il faut ensuite recouvrir de terre les semences ce qui nécessite un hersage ou un labourage qui doit rester léger afin de ne pas compromettre la germination et la pousse des graines.

Le semis en poquets nécessite beaucoup plus de travail. Une équipe de quatre personnes n'ensemence pas plus de 0,2 ha par jour alors que dans le même temps un semeur à la volée peut couvrir 4 ha⁶⁰. Mais le semis en poquets économise une grande quantité de semence et permet une meilleure circulation entre les tiges, à l'intérieur du champ, ce qui facilite grandement le sarclage. Cette opération est indispensable pour empêcher la prolifération des mauvaises herbes et notamment des chardons. Les auteurs antiques insistent sur son importance et Pline précise qu'elle doit être réalisée à partir du mois de février ou plus précisément dès que la tige de blé porte quatre brins⁶¹. Dans le panégyrique qu'il prononce en l'honneur de Constantin, en 321, le rhéteur bordelais Nazarius évoque de manière très suggestive le caractère fastidieux de cette tâche :

La félicité dont on jouit s'accroît à la vérité du souvenir des maux que l'on a écartés, mais dans les champs couverts de moissons, bien qu'il faille arracher avec soin une multitude d'herbes qui avaient envahi la terre, pourtant la peine qu'a exigée le nettoyage du sol échappe à ceux qui contemplent les blés déjà hauts : ainsi il suffit à l'éloge de Constantin que nous considérons les biens qu'il fait éclore, sans songer aux maux qu'il a extirpés.⁶²

⁶⁰ Sigaut, 1992, p. 402.

⁶¹ « *Tum et segetes conuenit purgare, sarire hibernas fruges maximeque far. Lex certa in eo, cum quattuor fibrarum esse coeperit, [...].* » (Pline, *N. h.*, XVIII, 241).

⁶² « *Incrementum quidem adeptae felicitatis est malorum commemorata depulsio : uerum ut in segetibus, etiamsi multa quae humum obsederant industria reuellenda sunt, laborem tamen purgati soli nesciunt qui fructus editos intuentur, sic Constantini laudibus satis est, dum efflorescentia bona cernimus, ne mala excisa reputemus.* » (*Panégyriques latins*, X, 8, 5).

Cette métaphore ne permet pas de déterminer le mode de semis, mais il est certain que le semis à la volée rend le sarclage encore plus long et délicat⁶³. Par ailleurs, il est plus dispendieux en grains que le semis en poquets.

Pour une fois, les informations des Agronomes latins sur le volume de semis qu'il faut utiliser pour chaque espèce sont relativement précises et cohérentes. Même s'ils ne précisent pas s'il s'agit de semis en poquets ou à la volée, une comparaison des quantités utilisées avec celles mentionnées dans des sources plus récentes laisse à penser qu'il est réalisé selon cette seconde méthode. Une observation de Columelle pourrait le confirmer. Il indique, en effet, que la semence ne pourrait pas plus dans un grenier que dans une terre sèche et bien hersée ce qui révèle l'utilisation de cet outil pour enfouir les graines semées à la volée⁶⁴. Elle est expressément confirmée par Pline⁶⁵.

À propos des blés nus, Varron indique qu'il faut semer cinq *modii* dans un jugère⁶⁶. Dans son réquisitoire contre Verrès, Cicéron précise que les habitants du territoire de *Leontium* en Sicile utilisent un volume de six *modii* de semences par jugère⁶⁷. Columelle⁶⁸ et surtout Pline⁶⁹ donnent des gammes de valeurs plus étendues. La documentation papyrologique révèle que dans les riches terres à blé de l'Égypte le volume semé correspond à ces moyennes car il est généralement d'une artabe par aroure, ce qui représente environ 1,5 hl par hectare⁷⁰. Les données précises manquent pour le haut Moyen Âge, mais on sait que dans l'Angleterre du XIII^e s. ce volume était de 1,8 hl/ha et de 1,4 hl/ha dans l'Artois du XIV^e s.⁷¹. Plus près de notre époque, les informations précises collectées de 1650 à 1760 sur un grand domaine exploité dans une riche plaine de la Sicile montrent que la densité de semis pouvait être nettement supérieure : de 2 hl/ha à 2,4 hl/ha⁷². Enfin, le *Larousse agricole* de 1921 donne des volumes de semis à la volée à peu près équivalents : 1,8 hl/ha à 2,8 hl/ha⁷³. En première analyse, on peut déduire de ces chiffres que, depuis l'Antiquité, les quantités semées ont eu tendance à croître dans une proportion d'environ une fois et demi, cette augmentation étant plus sensible dans la période moderne. Cette évolution pourrait être la manifestation d'une forme d'intensification des pratiques agricoles qui se caractériserait par la volonté d'économiser plus la main-d'œuvre et moins la semence⁷⁴. On peut donc adopter, pour les calculs de ce chapitre, le volume de 1,5 hl/ha de semences de blé nu qui correspond à la moyenne des valeurs rapportées par les trois sources antiques.

⁶³ Il faut environ vingt personnes pendant une journée pour sarcler un hectare semé à la volée (Comet, 1992, p. 168).

⁶⁴ « *Nam quod sicco solo ingestum et innocatum est, proinde ac si repositum in horreo non corrumpitur ; [...]* » (Columelle, *De re rust.*, II, 8, 4).

⁶⁵ « *Semen protinus iniciunt cratesque dentatas supertrahunt.* » (Pline, *N. h.*, XVIII, 173).

⁶⁶ « *Seruntur fabae modii IIII in iugero, tritici V, hordei VI, farris X, sed non nullis locis paulo amplius aut minus.* » (Varron, *Res rust.*, I, 44, 1).

⁶⁷ Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, III, 47, 112.

⁶⁸ « *Iugerum agri pinguis plerumque modios tritici quattuor, mediocris quinque postulat ; adorei modios nouem, si est laetum solum, si mediocre, decem desiderat.* » (Columelle, *De re rust.*, II, 9, 1).

⁶⁹ « *Serere in iugera temperato solo iustum est tritici aut siliginis modios V, farris aut seminis, quod frumenti genus ita appellamus, X, [...].* », « *Est et alia distinctio : in denso aut cretoso aut uliginoso tritici aut siliginis modios VI, in soluta terra et sicca et laeta IIII.* » (Pline, *N. h.*, XVIII, 198 et 199).

⁷⁰ Carrié, 1997, p. 130.

⁷¹ Comet, 1992, p. 149.

⁷² Aymard, 1973, p. 488.

⁷³ Chancrin, Dumont, 1921, t. 2, p. 558.

⁷⁴ Sigaut, 1992, p. 402.

	Varron	Pline	Columelle	Égypte	Angleterre XIII ^e s.	Artois XIV ^e s.	Sicile 1650-1760	<i>Larousse agricole</i> 1921
Volume semé (hl/ha)	1,7	1,3 à 2	1,3 à 1,7	1,5	1,8	1,4	2 à 2,4	1,8 à 2,8

Tableau 7 : Volume en hectolitre de la semence de blé nu par hectare

Cette comparaison sur la longue durée de l'évolution de la quantité de semis ne peut être entreprise pour les blés vêtus car on ne dispose pas, pour la même période, de données aussi fiables. Il faut donc se résoudre à confronter les volumes mentionnés dans les sources antiques avec ceux qui sont utilisés aujourd'hui pour les céréales vêtues en sachant toutefois que ces cultures sont réalisées sur des sols relativement pauvres et ne cherchent pas à obtenir des rendements les plus élevés possibles, mais des grains de très bonne qualité destinés notamment à la boulangerie. Varron et Pline indiquent tous les deux que le volume de semence est de dix *modii* par jugère pour les céréales vêtues. Columelle précise quant à lui qu'il faut neuf *modii* dans les bonnes terres et dix dans les moins riches, ce qui représente de 3,1 hl/ha à 3,4 hl/ha. Ces quantités représentent donc un peu moins du double de celles consacrées à la culture des blés nus. La différence s'explique par le plus grand volume pris par les céréales vêtues qui doivent être semées avec leur balle et la capacité des épis de froment à porter plus de grains. Pour obtenir une récolte équivalente, il faut donc semer les céréales vêtues plus dru.

Actuellement, en Famenne et dans le Condroz, où il est encore cultivé sur de grandes superficies, l'épeautre est semé à la volée avec des volumes d'environ 5 hl/ha. Au Québec, les volumes de semis utilisés dans le cadre d'une culture biologique sont exactement les mêmes⁷⁵. Pour l'engrain et l'amidonnié, les valeurs disponibles sont moindres mais très variables d'une région à l'autre et donc difficilement exploitables. En ne retenant que le chiffre de 5 hl/ha, on observe que depuis l'Antiquité les volumes semés auraient été multipliés par un peu plus de un et demi ce qui correspond à l'augmentation décrite précédemment pour les blés nus. On peut donc raisonnablement penser que le chiffre de 3,4 hl/ha rapporté par Varron et Pline a de bonnes chances de s'approcher de la moyenne de leur époque. Reste maintenant à déterminer le rapport de la culture de ces différentes céréales.

Les rendements

Il a été montré plus haut combien cette question était délicate et pourquoi il fallait utiliser les indications transmises par les sources anciennes avec circonspection. La méthode régressive utilisée jusqu'à présent pour restituer les masses volumiques des céréales puis la densité des semis est plus difficile à mettre en œuvre quand il s'agit des rendements car leurs variations dans le temps et l'espace ne sont pas toujours aisées à comprendre et à interpréter. Pour les périodes récentes et en ce qui concerne les céréales nues, les quantités récoltées par hectare connaissent depuis le milieu du XIX^e s. une croissance accélérée. De 1851 à 1900, les rendements moyens ont augmenté d'environ 25 %, il ont doublé de 1900 à 1950, il n'a fallu qu'un quart de siècle pour qu'ils doublent à nouveau et, depuis une vingtaine d'années, ils croissent de plus de 1,3 hl/ha par an⁷⁶.

	1851-1860	1861-1870	1886-1890	1896-1900	≈ 1921
Rendement (hl/ha)	13,5	14,3	15,65	16,85	17,6

⁷⁵ M. Giguère, Une culture pleine de potentiel, *Le Bulletin des agriculteurs* [Québec], 2004, septembre, p. 53-54.

⁷⁶ Doussinault, 1995, p. 6.

Tableau 8 : L'évolution des rendements moyens du blé nu selon le *Larousse agricole* ⁷⁷

Pour autant, il serait fallacieux de considérer cette croissance comme un processus continu des premiers temps de l'agriculture jusqu'à nos jours. C'est au nom de ce principe téléologique que G.-M. Butel-Dumont, les Physiocrates, A. Dureau de La Malle et d'autres après eux avaient conclu à l'infériorité et l'archaïsme structurels de l'agriculture romaine ⁷⁸. Sans reprendre en totalité l'argumentaire développé plus haut, il faut rappeler à nouveau que les rendements des céréales ne peuvent être comparés indépendamment des systèmes agricoles qui les ont produites. L'évolution des agricultures des grandes plaines céréalières de l'Europe du nord-ouest se caractérise, au moins depuis la fin du XVIII^e s., par la recherche effrénée des meilleurs rendements à l'hectare. Mais, comme on l'a vu, des agriculteurs tout aussi compétents ont fait ailleurs des choix différents. Depuis 1982, les rendements à l'hectare de la céréaliculture des États-Unis sont stables alors que, dans le même temps, ceux obtenus par leurs collègues français ont augmenté de plus de 40 %, pourtant personne n'en déduirait que les fermiers américains pratiquent une agriculture désuète et techniquement dépassée. Les rendements élevés ne sont pas les attributs des systèmes agraires les plus perfectionnés. *A contrario*, pourquoi ceux de l'époque antique seraient-ils tous nécessairement plus bas et considérablement inférieurs aux rapports obtenus à l'époque médiévale et, *a fortiori*, pendant la période moderne ?

Quand on dispose, dans la longue durée, de données précises et cohérentes pour des cultures réalisées sur des sols riches, on s'aperçoit que les rendements antiques peuvent être très proches de ceux de l'époque moderne. Ainsi, les rapports calculés par Cicéron pour le territoire de *Leontium* sont à peu près équivalents à ceux obtenus par les jésuites, entre 1650 et 1760, dans leurs riches fermes de l'ouest de la Sicile. Cicéron estimait que les récoltes rapportaient huit grains pour un planté et même dix grains les bonnes années ⁷⁹. Les semis étant de six *modii* par jugère, ces rapports représentent entre 16,6 hl/ha et 20,8 hl/ha. L'orateur veut prouver que les sommes extorquées par Verrès aux habitants du territoire de *Leontium* sont excessives comparées à ce qu'ils produisent. La logique de son argumentation l'a donc incité à choisir des valeurs qui tout en étant relativement faibles soient acceptables par un auditoire qui connaît la qualité agricole des riches terres à blé des plaines côtières de la Sicile. À tout le moins, on ne peut lui reprocher de majorer ses estimations.

Pour la période moderne, sur des sols équivalents de l'ouest de l'île, les données collectées par M. Aymard montrent que les jésuites obtenaient sur leurs domaines des rendements moyens compris entre sept pour un et dix pour un, avec toutefois, de temps en temps, des récoltes très basses qui ne rapportaient pas plus de quatre ou trois grains pour un semé ⁸⁰. Le volume de semis utilisé variant de 2 hl/ha à 2,4 hl/ha, ces rapports représentent des rendements compris entre 14 hl/ha et 24 hl/ha. Les valeurs les plus hautes sont donc supérieures de 15 % à celles calculées par Cicéron, mais les rendements moyens sont pratiquement équivalents.

Le témoignage de Cicéron est d'autant plus précieux qu'il livre des informations précises destinées à nourrir un argumentaire technique. Il se distingue en cela de la moyenne très générale indiquée par Columelle, pour l'ensemble des céréales (*frumenta*) et la totalité de l'Italie, ou des valeurs miraculeuses reprises par Varron et Pline. En revanche, il peut être

⁷⁷ Chancrin, Dumont, 1921, t. 1, p. 190.

⁷⁸ Cf. *supra*, chap. I, p. 25.

⁷⁹ « *In iugero Leontini agri medimnum fere tritici seritur perpetua atque aequabili satione ; ager efficit cum octavo, bene ut agatur ; uerum ut omnes di adiuuent, cum decumo.* » (Cicéron, *Seconde action contre Verrès*, III, 47, 112).

⁸⁰ Aymard, 1973, p. 475-488.

rapproché de la documentation papyrologique qui permet parfois, à condition d'être correctement interprétée, d'appréhender la réalité des conditions d'exploitation. Ainsi, sur les terres égyptiennes les plus favorables à la céréaliculture, l'analyse de nombreuses sources a établi que le rendement moyen était de onze pour un, soit environ 17 hl de grains récoltés par hectare pour 1,5 hl de grains semés⁸¹. Dans l'Égypte des années 1930, pour des terres équivalentes, ce rendement s'établissait à environ treize fois la semence. Bien sûr, il s'agit pour ces deux exemples de cultures développées sur des terroirs particulièrement fertiles. Il serait absurde de penser que ces rendements pourraient être atteints sous les cieux moins cléments des provinces du nord de l'Empire ou sur les sols pauvres des régions montagneuses. Néanmoins, ces deux exemples montrent que l'agriculture antique pouvait obtenir, lorsque les circonstances étaient favorables, des rendements céréaliers élevés. Les systèmes agricoles mis en œuvre pour produire ces quantités étaient sans doute limités dans leur rentabilité et leur développement, mais en aucune façon dans les proportions dramatiques qui ont été décrites par le passé et encore récemment⁸².

Pour des raisons très proches de celles qui viennent d'être exposées, il est tout aussi spécieux de considérer que les meilleurs rendements n'étaient obtenus que sur les exploitations agricoles les plus importantes. C'est ce type de raisonnement qui a poussé L. Joulin à considérer que la *villa* de Chiragan était à la tête d'un domaine sur lequel la culture du blé atteignait des rendements de 12,5 hl/ha⁸³ ou qui a conduit R. Agache à conclure que les *villae* picardes se situaient sur les sols les plus riches et pratiquaient nécessairement une agriculture mécanisée à hauts rendements⁸⁴. L'histoire de l'agriculture fournit de nombreux contre-exemples qui infirment cette manière de penser. Pour rester dans le domaine français, on peut citer l'exemple des petites exploitations de l'Artois. Du XIV^e s. au début du XIX^e s., les terres de ces toutes petites fermes étaient cultivées à bras, mais leurs exploitants récoltaient vingt grains de blé pour un semé, soit un rendement d'environ 20 hl/ha avec 1 hl/ha de semences⁸⁵.

Dans le nord de la Gaule, l'étude des graines découvertes sur les sites de production et de consommation livre des informations qui, tout en étant encore partielles, laissent entrevoir toute la complexité des systèmes agraires antiques. Dans la région autour d'Amiens, les céréales vêtues sont cultivées de façon importante et plus encore entre le II^e et le IV^e s., époque au cours de laquelle elles deviennent majoritaires⁸⁶. On retrouve ces céréales sur les exploitations agricoles, mais aussi dans les greniers du chef-lieu de cité⁸⁷. Les céréales vêtues sont plutôt des plantes rustiques qui se satisfont de sols pauvres et peu profonds et d'amendements relativement faibles. Dans des conditions de cultures similaires, ils offrent des rendements inférieurs de moitié, et parfois davantage, à ceux des blés nus⁸⁸. La balle tient fermement aux grains et exige aujourd'hui trois opérations pour être enlevée. Néanmoins, leur teneur en protéines est élevée et surtout elles viennent sur des sols et dans des régions pour lesquels la

⁸¹ Carrié, 1997, p. 130.

⁸² « De l'analyse qui précède, on peut conclure que les systèmes à jachère et culture attelée légère, qui ont succédé aux systèmes de culture sur abattis-brûlis, [...], n'étaient guère plus productifs que ces derniers. [...] Cette crise n'a cessé de se manifester, tout au long de l'Antiquité, par un manque chronique de terres et de vivres, et par la difficulté constante de dégager le surplus nécessaire pour nourrir la population non agricole et pour approvisionner les cités naissantes. » (Mazoyer, Roudart, 1997, p. 245-246). Une position absolument inverse a été défendue par P. Garnsey et R. Saller à partir d'un commentaire, plus circonstancié, du témoignage de Cicéron (1994, p. 141-145).

⁸³ Cf. *supra*, chap. III, p. 144.

⁸⁴ Cf. *supra*, chap. III, p. 144.

⁸⁵ Derville, 1987, p. 1422-1426.

⁸⁶ Matteredne, 2003, p. 263.

⁸⁷ Matteredne, 2001, p. 110.

⁸⁸ Stallknecht, Gilbertson, Ranney, 1996.

culture des céréales nues demanderait des investissements dispendieux et peu rentables⁸⁹. C'est pourquoi elles sont encore cultivées en Famenne, dans le Condroz et en Suisse pour l'épeautre ; en haute Provence et dans certaines régions montagneuses de l'Italie pour l'engrain⁹⁰ ; dans les Asturies pour l'amidonner⁹¹. Autour d'Amiens, contrairement à ce que pensait R. Agache, on peut supposer que, sur les terres des *villae* gallo-romaines décrites par lui, les céréales vêtues étaient cultivées de façon extensive car de toute façon les volumes d'amendements disponibles à l'époque n'auraient pas permis d'obtenir des rendements élevés sur les sols pauvres et crayeux de cette partie de la Picardie.

À l'inverse, même si cette première impression reste à confirmer, il semble bien que la culture des céréales nues, qui caractérise, à la même époque, la production des riches terres limoneuses et profondes de la Plaine de France, soit plutôt l'apanage de petites exploitations. En effet, dans cette région située au nord-est de Paris, la densité des *villae* de tailles comparables à celles découvertes par R. Agache dans le Santerre est relativement faible⁹² et on peut alors supposer qu'une part importante de la production céréalière est assurée par des petites fermes sur lesquelles ont été retrouvées presque exclusivement des céréales nues⁹³.

Les forts rendements de blé ne doivent donc pas être systématiquement associés aux exploitations les plus importantes, aucun blocage technique n'interdisait à l'agriculture romaine d'être très productive quand les conditions de culture le permettaient et il serait abusif de considérer l'évolution de la productivité agricole comme un mouvement progressif et ininterrompu jusqu'à nos jours. Voilà les quelques *a priori* qu'il était nécessaire de récuser avant de définir la valeur du rendement moyen du blé qui sera utilisée pour le présent essai de quantification. Cet exercice critique ne permet pas de la déterminer avec plus d'exactitude mais de mieux comprendre sa signification et finalement les limites dans lesquelles elle peut être exploitée. L'objectif étant de définir la surface qu'il est nécessaire d'emblaver pour apporter à la famille type sa ration calorique annuelle, on peut prendre le parti de choisir un rapport du blé relativement bas en sachant qu'il était, sans nul doute, possible de produire plus, mais aussi parfois moins lors des très mauvaises années.

Afin de prendre en considération la différence de rendement entre les blés vêtus et nus, il est proposé de retenir un rapport de quatre pour un, pour les premiers, et un rapport de cinq pour un, pour les seconds. Cette hypothèse de travail n'est pas trop éloignée de celle formulée par G. Comet pour la période carolingienne et légèrement inférieure à la valeur moyenne proposée par O. de Serres. Elle est finalement compatible avec l'évaluation donnée par Columelle qui concerne toutes les céréales et qui correspond vraisemblablement à un faible niveau de rentabilité. Enfin, elle est très proche du rendement calculé, à partir de comparaisons ethnographiques, par M. Mazoyer et L. Roudart, alors que ces auteurs soulignent la nature archaïque de l'agriculture romaine⁹⁴. On pourra donc difficilement considérer cette évaluation comme surestimée. Au contraire, tout porte à croire que, pour une grande part des petites exploitations étudiées dans ce chapitre, le rendement du blé s'établissait à des niveaux plus élevés.

En choisissant un ratio de cinq pour un et avec un semis de 1,5 hl/ha, on obtient un rendement moyen de 7,5 hl/ha, soit 6 hl/ha en retranchant le volume de semences. Pour

⁸⁹ Veen, Palmer, 1997, p. 177.

⁹⁰ Troccoli, Codianni, 2005.

⁹¹ Oliveira, 2001.

⁹² Ouzoulias, Petit, Van Ossel, 2002, p. 29-30.

⁹³ Matteredne, 2003, p. 263.

⁹⁴ Mazoyer, Roudart, 1997, p. 243.

produire les 23 hl de blé nu dont la famille type a besoin, il faut donc emblaver un peu moins de 4 ha.

Pour les blés vêtus, avec un rapport de quatre pour un et un semis de 3,4 hl/ha, la récolte est de 13,6 hl/ha de grains non mondés et de 10,2 hl/ha en retranchant la semence. Il est donc nécessaire d'emblaver un peu moins de 5 ha pour récolter les 49 hl de blé qui constituent la ration annuelle de la famille type.

	Rapport	Semis	Rendement brut	Rendement moins la semence	Volume de la ration annuelle	Volume total produit	Poids total produit	Surface emblavée
Blés nus	5 pour 1	1,5 hl/ha	7,5 hl/ha	6 hl/ha	23 hl	28,7 hl	2 156 kg	≈ 4 ha
Blés vêtus	4 pour 1	3,4 hl/ha	13,6 hl/ha	10,2 hl/ha	49 hl	65,3 hl	2 940 kg	≈ 5 ha

Tableau 9 : Récapitulatif des données utilisées pour l'estimation de la surface emblavée

Dans un monde idéal où la terre porterait chaque année, sans ajout d'engrais, des récoltes abondantes, dans lequel les bâtiments, les outils et les bêtes de somme n'auraient pas besoin d'être ni entretenus ni remplacés et où les paysans ne paieraient aucun impôt ou loyer, la famille type pourrait assurer son existence en cultivant quatre ou cinq hectares de blé. Malheureusement pour elle, l'âpre réalité de l'existence la condamne à pourvoir à toutes ces nécessités et oblige donc à s'y intéresser pour tenter de donner un peu de crédit à ce travail de quantification. Il convient, tout d'abord, de se demander dans quelles conditions il est possible de cultiver de façon pérenne des céréales sur une même parcelle.

Les amendements

Pour répondre brièvement à cette question, on peut considérer, en simplifiant à l'extrême, qu'il suffit de respecter une contrainte physique toute simple. Les plantes puisent dans le sol les composants organiques et minéraux dont elles ont besoin pour leur croissance. Après une première récolte, si l'on veut qu'elles poussent dans les mêmes conditions, il faut restituer au sol une quantité de nutriments au moins équivalente à celle qu'elles ont consommée. Sans cet apport, les ressources de la terre vont décroître jusqu'à un seuil en dessous duquel toute culture deviendra impossible. Bien entendu, le sol a besoin d'eau et de façons culturales qui favorisent le développement de la plante. Mais ces opérations sont d'une faible utilité si son potentiel n'a pas été au moins en partie reconstitué.

À l'opposé de ce que les Physiocrates, J. Tull⁹⁵, A. Dureau de La Malle ou d'autres auteurs après eux ont écrit, les sources antiques apportent le témoignage d'une appréhension empirique de ce processus par les Anciens. Ainsi, Columelle ouvre le livre II du *De re rustica* par une réfutation des idées de plusieurs auteurs, dont Tremellius, qui soutiennent que la terre, fatiguée d'avoir tant donné, est arrivée à l'âge de la vieillesse. Il dénonce cette théorie en arguant que, contrairement à l'homme qui ne peut rajeunir, le sol peut produire de nouveau quand il est quelque temps laissé sans culture. Il explique ensuite qu'une terre retournée à la friche et cultivée de nouveau donne des récoltes plus abondantes non grâce au repos qu'elle a pris, mais parce qu'elle a été enrichie pendant plusieurs années par les feuilles et les herbes qu'elle a reçues. Dès qu'il a épuisé cette nourriture, le sol se met de nouveau à « maigrir ». Il conclut donc que les terres ne s'appauvrissent pas sous l'effet de la fatigue, mais par manque d'entretien. Pour maintenir leur fécondité, il faut leur apporter fréquemment des engrais et

⁹⁵ Cf. *supra*, chap. I, p. 25.

dans des proportions adaptées⁹⁶ car ils sont pour le sol une « sorte de nourriture qui l'engraisse »⁹⁷.

Varron, plus pratique, précise qu'il faut ménager la terre en espaçant les ensemencements ou en diminuant leur volume pour qu'ils « sucent » moins la terre⁹⁸. L'utilisation du verbe *sugere* prouve que lui aussi a compris que les plantes ont besoin d'être alimentées. Dans un chapitre précédent, il a montré que tous les sols n'avaient pas les mêmes aptitudes à « nourrir » les plantes et que certaines terres grasses pouvaient produire chaque année⁹⁹. Il désigne ce sol par le terme *restibilis* et le distingue du *ueruactum* qui doit « se reposer » de temps en temps¹⁰⁰.

Les connaissances de l'époque n'offraient pas à Varron les moyens de comprendre la nature du phénomène qui permet à certains sols de reconstituer leur valeur agricole. On sait aujourd'hui que l'altération du substrat géologique, la fixation de l'azote de l'air par des micro-organismes ou des végétaux enrichissent les sols en minéraux. Lorsque les conditions climatiques et la composition des sols sont favorables, cet apport en nutriments peut compenser les pertes inhérentes à la culture et assurer ainsi un niveau de fertilité suffisant. Ce phénomène naturel de renouvellement des sols est complexe et détermine, en l'absence d'amendement, des degrés de productivité de la terre très variables. Par exemple, à Rothamsted en Grande-Bretagne, de 1852 à 1925, des parcelles cultivées sans aucun engrais ont donné dix quintaux de blé à l'hectare pendant toute cette période, soit environ 13 hl/ha¹⁰¹.

Pour accroître cet apport naturel ou le suppléer quand il est trop faible ou inexistant, il faut espacer les récoltes ou rendre aux sols les éléments qu'ils ont perdus. Durant l'Antiquité, ces amendements proviennent essentiellement des déjections des animaux. Encore une fois, contrairement à l'image imposée par la littérature agronomique et historique, depuis le XVIII^e s. jusqu'à nos jours, les sources font apparaître la recherche et la gestion des amendements comme une des préoccupations majeures de l'agriculture romaine. Dans et près des centres urbains, les engrais collectés proviennent des excréments des animaux et des hommes, de leurs litières et de toutes les boues de la ville. Autant de matières que le roi Gontran fait jeter aux visages des ambassadeurs de Childebert lors de plaids tenus à Poitiers¹⁰² ! Cette anecdote rappelle de manière cocasse que la ville est aussi une grande étable.

À la campagne, les champs reçoivent les excréments des animaux qui y paissent ou le fumier qui a été tiré des étables. Dans le premier cas, pour que le bilan entre la quantité de végétaux absorbés et les déjections rejetées soit positif pour la parcelle, il faut que les animaux se

⁹⁶ « *At cum perruptae rastris et atris radices herbarum ferroque succisa nemora frondibus suis desierunt alere matrem, quaeque temporibus autumnii fructis et arboribus delapsa folia superiaciebantur, mox conuersa uomeribus et inferiori solo, quod plerumque est exilius, permixta atque absumpta sunt, sequitur, ut destituta pristinis alimentis macrescat humus. Non igitur fatigatione, quemadmodum plurimi crediderunt, nec senio, sed nostra scilicet inertia minus benigne nobis arua respondent. Licet enim maiorem fructum percipere, si frequenti et tempestiua et modica stercoratione terra refoueat.* » (Columelle, *De re rust.*, II, 1, 6-7).

⁹⁷ « *Prius tamen quam exilem terram iteremus, stercoreare conueniet ; nam eo quasi pabulo gliscit.* » (Columelle, *De re rust.*, II, 5, 1).

⁹⁸ « *Agrum alternis annis relinquere oportet aut paulo leuioribus sationibus, id est quae minus sugunt terram.* » (Varron, *Res rust.*, I, 44, 3).

⁹⁹ « *Itaque in tenui, ut in Pupinia, neque arbores prolixae neque uites feraces, neque stramenta uidere crassa possis neque ficum mariscam et arbores plerasque ac prata retorrada muscosa. Contra in agro pingui, ut in Etruria, licet uidere et segetes fructuosas ac restibilis et arbores prolixas et omnia sine musco.* » (Varron, *Res rust.*, I, 9, 5-6).

¹⁰⁰ « *Illud quoque multum interest in rudi terra an in ea seras quae quotannis obsita sit, quae uocatur restibilis, an in ueruacto quae interdum requierit.* » (Varron, *Res rust.*, I, 44, 2).

¹⁰¹ Sigaut, 1992, p. 398.

¹⁰² « *Tunc rex his uerbis succensus, iussit super capita euntium proici aequorum stercorea, putrefactas astulas, paelas ac faenum putridine dissolutum ipsumque foetidum urbis lutum.* » (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 14).

nourrissent sur une autre terre que celle qu'ils doivent fumer¹⁰³. Le meilleur rendement s'obtient en envoyant, dans la journée, le bétail dans le *saltus* et en le parquant, la nuit, sur la terre à enrichir. On obtient un résultat équivalent en le nourrissant, sur la même parcelle, avec du fourrage récolté ailleurs.

L'autre solution consiste à extraire le fumier des étables. Plus la stabulation est longue, plus la quantité de fumier est importante et plus la demande de fourrage sera élevée. Il est alors nécessaire d'organiser sa production en entretenant des prairies de fauche. Il s'agit d'un système agraire complexe qui était sans nul doute parfaitement maîtrisé durant l'Antiquité romaine. Les Agronomes ne le décrivent pas dans sa totalité, mais renseignent chacune de ses étapes.

Varron décrit, par exemple, les qualités des différentes fumures et conseille de placer le tas de fumier près de la ferme « pour qu'il puisse être évacué avec le minimum de travail »¹⁰⁴. Il préconise de constituer deux tas différents afin d'utiliser de préférence le fumier le plus ancien qui est de meilleur rapport¹⁰⁵. Columelle est le plus complet sur la façon dont il faut épandre le fumier dans les champs. Il propose ainsi d'en disperser vingt-quatre charretées par jugère pour les sols de plaine¹⁰⁶ et de le disposer en fumérons¹⁰⁷ de cinq *modii*, tous les huit pieds¹⁰⁸. Cela représente une quantité de fumier d'environ 46,8 tonnes par hectare¹⁰⁹. En France, au début du siècle dernier, on utilisait de 20 t à 30 t de fumier à l'hectare dans la plupart des régions. Sur les grosses exploitations de l'Île-de-France et de la Beauce on en répandait 50 t/ha et jusqu'à 100 t/ha sur les meilleurs terres du Nord¹¹⁰.

Columelle présente donc les caractéristiques techniques d'une céréaliculture intensive qui obtient sans nul doute des rendements bien plus élevés que le rapport de quatre pour un qu'il mentionne pour l'Italie. Elle oblige à élever un bétail nombreux, à le garder le plus longtemps possible à l'étable et par suite à le nourrir avec des fourrages abondants. Comme le disait en peu de mots la sentence populaire rapportée par O. de Serres : « Si le bœuf a rempli ta grange, c'est aussi le bœuf qui la mange. »¹¹¹. Autrement dit, plus les emblavures reçoivent de fumure, plus l'étable doit être grande et plus les prés de fauche sont étendus. Varron précise bien pour son lecteur que l'herbe que l'on fait pousser doit être réservée exclusivement à la fenaison et par suite protégée de la dent du bétail et même du pied de l'homme¹¹². Il précise ensuite, avec beaucoup de détails, tous les soins qu'il convient d'apporter à la fenaison : une fois sèche,

¹⁰³ Mazoyer, Roudart, 1997, p. 234.

¹⁰⁴ « *Stercilinum secundum uillam facere oportet, ut quam paucissimis operis egeratur.* » (Varron, *Res rust.*, I, 38, 3).

¹⁰⁵ « *Secundum uillam duo habere oportet sterclina aut unum bifariam diuisum. Alteram enim partem fieri oportet [uillam] nouam, alteram ueterem tolli in agrum, quod enim quam recens quod confracuit melius.* » (Varron, *Res rust.*, I, 13, 4).

¹⁰⁶ « *Iugerum autem desiderat, quod spissius sterconatur, uehes quattuor et viginti ; quod rarius, duodeuiginti.* » (Columelle, *De re rust.*, II, 5, 1).

¹⁰⁷ « Petits tas de fumier disposés dans les champs à intervalles égaux et qu'on épand avant le labourage. » (Lachiver, 1997, p. 833).

¹⁰⁸ « *In campo rarius, in colle spissius, acerui stercoris instar quinque modiorum disponentur ; atque in plano pedes interualli quoquoersus octo, in cliuo duobus minus relinqui sat erit.* » (Columelle, *De re rust.*, II, 5, 1).

¹⁰⁹ Cinq *modii* tous les huit pieds font 43,68 litres pour 5,59 m², soit environ 78 000 l pour un hectare. Un mètre cube de fumier pesant à peu près 600 kg, on obtient une valeur d'environ 46 800 kg/ha. On ne connaît pas le volume des charretées (*uehes*) de Columelle, mais en retenant le total de 46 800 kg/ha, il faut environ vingt-quatre charretées d'un peu moins de 500 kg pour un jugère. C'est la charge d'une voiture légère, à deux ou quatre roues, tirée par deux mules ou deux ânes âgés (Raepsaet, 2002, p. 277).

¹¹⁰ Chancrin, Dumont, 1921, t. 1, p. 716.

¹¹¹ Serres, 1600, p. 52.

¹¹² « *Contra herba in pratis ad spem faenisciae nata non modo non euellenda in nutritatu, sed etiam non calcanda. Quo et pecus ab prato ablegandum et omne iumentum, etiam hominem. Solum enim hominis exitium herbae et semitae fundamentum.* » (Varron, *Res rust.*, I, 47).

l'herbe doit être fauchée, puis retournée avec de petites fourches, liée en bottes et transportée à la *villa* ¹¹³.

On trouve dans la *Vita Martini* de Venance Fortunat une évocation très poétique des « vertus » de la prairie de fauche. Rapportant une parabole de Martin, il oppose sa « virginité », sa valeur et la richesse de ce qu'elle offre à la grossièreté d'une friche laissée à l'abandon et à l'asservissement de la prairie tondue par la dent du bétail :

Un autre jour encore, regardant des près verdoyants – une partie en était broutée, une partie fouillée, une partie formait une terrasse fleurie, fouillée par les porcs, broutée par les vaches, couronnée de fleurs – le saint tire alors des trois états une triple comparaison : « La partie fouillée, bonne pour les laïches, est l'image de l'adultère hideux, celle dont l'herbe est tondue figure le mariage, la troisième colorée de violettes symbolise la virginité : couverte d'une herbe touffue, elle produit du fourrage abondant, parée de fleurs, elle est digne de Dieu, plus appréciable que les gemmes, plus rayonnante que la pourpre. ¹¹⁴

Pour que le foin garde tout son attrait pour le bétail, Varron déconseille de le laisser en meule dehors et propose de le mettre à l'abri dans un bâtiment approprié : la grange ¹¹⁵. Les prés de fauche, le foin gardé dans la grange et donné au bétail dans l'étable, le fumier déposé en tas puis épandu sur les emblavures et enfin la paille de la moisson servant de litière aux animaux sont les éléments de ce système agraire qu'une analyse technique objective des Agronomes latins permet de reconstituer (Planche 21). Il peut faire l'objet de multiples ajustements pour l'adapter à la variété des situations locales et aux choix économiques de l'exploitant, mais son principe général règle l'organisation d'une des formes les plus intensives de la céréaliculture romaine. Elle est pratiquée, dans ses principes généraux, au moins jusqu'à l'époque de Palladius car celui-ci la décrit, à la fin de l'Antiquité, dans des termes très proches de ceux utilisés par ses devanciers.

Ce système agraire a été analysé avec soin par de nombreux historiens. M. Mazoyer et L. Roudart ont montré récemment combien les différents éléments qui le composent sont interdépendants et rendent indissociables céréaliculture et élevage. Néanmoins, après de nombreux auteurs, ils en situent la mise en place vers la fin du premier millénaire et considèrent qu'il constitue l'un des moteurs essentiels de la « révolution agricole du Moyen Âge » ¹¹⁶. L'anathème lancée jadis par A. Dureau de La Malle contre l'agriculture romaine ¹¹⁷ continue de peser sur elle et empêche d'admettre qu'elle ait pu atteindre, en certaines occasions, de hauts niveaux de technicité. Une grande partie de la critique estime toujours que les sources agronomiques exposent des principes théoriques rarement mis en application et

¹¹³ « *Dicam, inquit, de fructibus maturis capiendis. Primum de pratis summissis herba, cum crescere desiit et aestu arescit, subsecari falcibus debet et, quoad perarescat, furcillis uersari ; cum peraruit, de his manipulos fieri ac uehi ad uillam. Tum de pratis stipulam rastellis eradi atque addere faenisciae cumulum.* » (Varron, *Res rust.*, I, 47).

¹¹⁴ « *Hinc iterum cernens uernantia prata beatus – pars pastus, pars fossus erat, pars florens agger, sed sue confossus, boue pastus, flore comatus –, comparat ergo tribus sanctus tria nomina rebus : “Turpis adulterii species est fossa carectis herbaque coniugii retinet detonsa figuram, est par uirginibus uiolis quae uernat imago, herbis luxurians, faeno apta et flore decora, digna deo, gemmis rator, radiantior ostro”.* » (Venance Fortunat, *Vita Martini*, Livre II, 379-387). Cette parabole est déjà citée, de façon beaucoup plus laconique, par Sulpice Sévère dans ses *Dialogi* (II, 10).

¹¹⁵ « *Primum faenisciae conduntur melius sub tecto quam in aceruis, quod ita fit iucundius pabulum. Ex eo intellegitur quod pecus utroque posito libentius est.* » (Varron, *Res rust.*, I, 56).

¹¹⁶ Mazoyer, Roudart, 1997, p. 260 et 281.

¹¹⁷ Cf. *supra*, chap. I, p. 31.

que, dans leur ensemble, les techniques agraires de l'Antiquité sont restées très primitives¹¹⁸. La réfutation méthodique de ces idées par J. K. von Rodbertus-Jagetzow et son plaidoyer très convaincant en faveur d'une lecture plus technique et moins idéologique de la littérature agronomique continuent d'être ignorés¹¹⁹.

Non seulement les Agronomes latins fournissent les preuves indéniables que le système agraire qui vient d'être décrit a été adopté en Italie, dans des proportions qui restent à déterminer, mais en plus l'archéologie atteste de sa diffusion dans les campagnes gauloises. En effet, de nombreux indices laissent à penser que plusieurs des éléments dont il est composé étaient en place en Gaule, dès avant la conquête, et qu'il a connu des perfectionnements décisifs durant les premiers siècles de l'ère. Tout d'abord, il faut rappeler que la faux, qui facilite grandement la fenaison et préserve les jeunes pousses, est une innovation gauloise attestée dès le II^e s. a.C.¹²⁰. Ensuite, s'il est difficile de suivre précisément l'apparition et l'extension de la grange et de l'étable, il ne fait aucun doute que ces deux types de bâtiments sont devenus, sous des formes diverses, des annexes agricoles essentielles dans la plupart des exploitations gallo-romaines. La place manque pour présenter dans le détail les sources archéologiques qui permettraient de corroborer pleinement cette assertion et puisqu'il faut se résoudre à ne présenter qu'un seul exemple, on choisira celui de la *villa* de Champion dont la fouille et l'étude complète ont éclairé d'un jour nouveau l'économie agraire d'une grande exploitation gallo-romaine.

Avant l'époque sévérienne au cours de laquelle l'abandon de plusieurs bâtiments agricoles semble indiquer un changement majeur de l'économie de la *villa*, la *pars rustica* comprend un grenier (Planche 22, bât. I), une grange (bât. C' et C) et sans doute une ou plusieurs étables situées dans la « zone d'activité nord ». La pratique de l'élevage est confirmée par l'analyse des pollens, des restes osseux et la présence d'un fragment de grande faux¹²¹. La taille imposante de la grange amène à supposer une importante production de fourrage. La céréaliculture est aussi bien attestée par l'archéologie, même si la superficie du grenier n'autorise pas à restituer le stockage d'importants surplus dans la *villa*¹²². Néanmoins, la présence, côte à côte, du grenier et de la grange dans un secteur de la *pars rustica* donnant accès au bâtiment résidentiel est considérée avec justesse, par les auteurs, comme l'affirmation architecturale de la prépondérance et de la complémentarité de la culture des céréales et de l'élevage dans l'économie de la *villa* de Champion¹²³.

Quelque suggestif que soit cet exemple, il ne suffit pas à démontrer définitivement l'hypothèse de la pratique courante en Gaule du système agraire associant étroitement la céréaliculture et l'élevage. Il indique toutefois la voie à suivre et montre tout ce que l'on peut espérer d'une analyse archéologique renouvelée des bâtiments, des productions et des pratiques agraires. En ce qui concerne les problèmes débattus dans ce chapitre, cet excursus amène deux questions, en partie liées. D'une part, est-il légitime de recourir librement aux témoignages des Agronomes latins pour appréhender l'agriculture de la Gaule et, d'autre part, dans quelles

¹¹⁸ La démonstration administrée par K. D. White d'une utilisation efficace et réfléchie des engrais (1970, p. 144-145) est ainsi restée ignorée de la plupart des travaux sur l'agriculture romaine. M.-Cl. Amouretti a souligné que le jugement très négatif porté par les manuels français sur l'agriculture de la Grèce antique méritait aussi, à tout le moins, d'être sérieusement nuancé et révisé (1986, p. 51, note 1).

¹¹⁹ Cf. *supra*, chapitre II, p. 75.

¹²⁰ Malrain, Matteredne, Méniel, 2002, p. 125.

¹²¹ Van Ossel, 2001.

¹²² Van Ossel, Defgnée, 2001, p. 231-237. La superficie du grenier est estimée à 36 m². Le volume de céréales serrées pourrait être de 120 hl (note 102, p. 232), soit plus de cinq fois celui de la ration annuelle de la famille type.

¹²³ Van Ossel, Defgnée, 2001, p. 233.

mesures le système agraire qui vient d'être décrit a-t-il été mis en œuvre par les petites exploitations familiales étudiées tout d'abord ?

Les travaux des Agronomes constituent un corpus essentiel et unique pour comprendre les motivations sociales et économiques des propriétaires terriens, les choix auxquels ils sont confrontés dans leur gestion de la main-d'œuvre servile et salariée, les raisons qui les poussent à préférer le faire-valoir direct à l'affermage, l'élevage ou la vigne à la céréaliculture. Mais leurs commentaires, leurs argumentations et leurs solutions, bonnes ou mauvaises, intéressent au premier chef l'agriculture italienne de leurs temps et révèlent des décisions économiques et des situations historiques contrastées¹²⁴. Sans même invoquer les différences climatiques et les caractères spécifiques de l'agriculture méditerranéenne, ce corpus ne peut être exploité sans discernement, quels que soient les siècles, les régions, les terroirs et les exploitations. On ne lit pas les Agronomes comme on consulte le *Larousse agricole* de 1921.

Pour autant, leurs discours plus ou moins élaborés et normatifs reposent nécessairement sur des réalités, des observations et des pratiques agronomiques éprouvées empiriquement et transmises par des générations d'agriculteurs. Si l'on prend soin de les appréhender dans la cohérence du système agraire qu'elles constituent et d'évaluer leur vraisemblance par le biais d'une analyse régressive menée jusqu'à l'émergence des agricultures modernes¹²⁵, elles peuvent contribuer efficacement à la compréhension des informations livrées par l'archéologie. La confrontation de ces deux types de sources étant, de toute façon, une condition essentielle de la réflexion sur l'agriculture des sociétés du passé. Il a été montré, dans le chapitre précédent, les errements auxquels aboutissait une histoire des campagnes gallo-romaines élaborée sans examen préalable de la documentation archéologique.

Peut-on considérer alors, comme R. Agache¹²⁶ et d'autres auteurs après lui¹²⁷, que l'économie agraire pratiquée par les propriétaires des *villa* gallo-romaines est celle décrite par les Agronomes ? Certainement, si l'on évoque les techniques et les pratiques agraires communes aux deux agricultures. Ainsi, comme on l'a vu, l'association étroite de la céréaliculture et de l'élevage dans un système caractérisé par la production de foin, la stabulation du bétail et l'épandage du fumier n'est pas une spécificité de l'agriculture italienne. Cependant, il serait captieux de considérer que son adoption par les propriétaires gallo-romains soit une conséquence directe de la conquête. Rome n'a pas introduit sur le sol de la Gaule, auprès de populations vouées à une agriculture archaïque, des façons culturelles totalement novatrices et complètement ignorées d'elles.

Sans nier l'importance des échanges entre la Gaule et le monde méditerranéen, notamment en ce qui concerne la viticulture et l'oléiculture, l'archéologie et même les Agronomes latins apportent suffisamment de preuves de l'originalité de l'agriculture gauloise pour envisager une évolution parallèle et plus ou moins convergente des deux économies agraires. L'analyse des exploitations agricoles de La Tène et de leurs productions montre un progressif mais décisif perfectionnement des techniques agricoles qui se caractérise, notamment, par l'abandon des cultures les moins rentables au profit d'espèces plus avantageuses mais plus exigeantes, et par l'extension des terres cultivées¹²⁸. Que ce processus ait connu un développement sans précédent à la suite de l'incorporation de la Gaule à l'Empire est indéniable. Qu'il ait eu pour conséquence de modifier radicalement les formes sociales et économiques de la production

¹²⁴ Ph. Leveau *in* : Leveau, Sillières, Vallat, 1993, p. 80-81.

¹²⁵ Comet, 1992, p. 593.

¹²⁶ Cf. *supra*, chap. III, p. 153.

¹²⁷ « [...] la *villa* est aussi un ensemble de bâtiments caractéristique d'une mise en valeur des sols obéissant aux principes de rentabilité définis par les agronomes latins. » (Leveau, Gros, Trément, 1999, p. 287-288).

¹²⁸ Malrain, Matteredne, Méniel, 2002, p. 73-74.

agricole reste à démontrer. Autrement dit, l'apparition d'exploitations de grande taille dotées de bâtiments agricoles, grange, grenier, étable, en nombre et en importance inconnus jusqu'alors n'apporte pas la preuve décisive de l'adoption par leurs propriétaires du « système esclavagiste » décrit par certains des Agronomes et attribué abusivement à l'ensemble de l'économie agraire de l'Italie. Encore une fois, il convient d'examiner avec la plus grande circonspection les raisonnements qui associent *a priori* des pratiques culturelles à des types d'exploitation et des régimes agraires.

À l'inverse, on ne peut écarter, par principe, l'hypothèse que les petites exploitations aient pu mettre à profit, *ceteris paribus*, un système agraire aussi complexe que celui décrit plus haut. En théorie, rien n'interdisait, d'un point de vue technique, à la famille type étudiée ici d'entretenir des prairies de fauche, de manier la faux, de retenir le bétail dans une étable et de transporter et d'épandre le fumier dans les emblavures. L'archéologie atteste d'ailleurs la large diffusion dans les campagnes gauloises des moyens de transport légers et l'existence de bâtiments agricoles qui regroupent sous un même toit l'étable et la grange. En pratique toutefois, la production d'une grande quantité de fumier exigeait des surfaces de prairie et un nombre de têtes de bétail trop importants pour une petite exploitation. Ainsi, l'enrichissement, selon les normes de Columelle, des 4 ha d'emblavures de la famille type aurait demandé plus de 194 t de fumier, soit la quantité produite par treize vaches pendant un an, à la condition de recueillir la totalité de leurs déjections¹²⁹. Même en réduisant de moitié les apports de fumier par hectare, il serait nécessaire d'élever toute l'année un petit troupeau d'une demi-douzaine de vaches. Leur alimentation demande 36 t de foin, ce qui correspond à la production d'une prairie de fauche d'une superficie d'environ 33 ha, ou de 15 ha si le regain est abondant¹³⁰.

Cette estimation, même très approximative, permet de prendre la mesure de la différence d'échelle qui devait exister entre une petite exploitation agricole et une *villa* comme celle de Champion. La première n'avait sans doute par les terres suffisantes pour entretenir plus de deux ou trois têtes de gros bétail : un bœuf ou une vache pour le trait et le labour, une ou deux autres pour le lait, les veaux et la viande après la réforme. Ce bétail se nourrissait dans le *saltus*, sur les terres à blé après la moisson, dans des pâtis mais aussi à l'étable avec le foin coupé dans quelques bonnes prairies. Il faut donc ajouter un ou deux hectares de prés aux quatre ou cinq hectares d'emblavures de l'exploitation de la famille type. Néanmoins, le fumier devait être rare et réservé à quelques arpents cultivés avec grand soin. Pour apporter tout de même des engrais aux emblavures, il existait plusieurs autres types de solutions.

La première consistait à épandre sur ces terres des végétaux prélevés dans le *saltus*. Ils pouvaient préalablement avoir été étendus sur les chemins ou mieux dans les cours de ferme et ainsi enrichis des déjections des animaux. Cette pratique, appelée soutrage, était très largement utilisée dans certaines régions, durant la période moderne¹³¹. L'autre ressource est celle, déjà évoquée, du parbage. L'élevage des moutons se révèle alors d'un grand intérêt. Moins exigeants que les bovins, ils peuvent consommer la paille laissée dans les chaumes après la moisson et restituer, de cette façon, une partie des éléments nutritifs aux emblavures. Il est ensuite plus facile de nourrir des moutons dans le *saltus* ou sur la vaine pâture. Varron, dans le deuxième chapitre du livre II qu'il consacre entièrement à l'élevage des ovins, explique qu'il faut le conduire dans les chaumes pour qu'il s'y nourrisse et qu'il engraisse le sol avec ses

¹²⁹ Une vache de 500 kg produit environ 15 t de fumier par an (Chancrin, Dumont, 1921, t. 1, p. 711).

¹³⁰ Un bœuf au travail ou une vache laitière a besoin d'une ration quotidienne d'une quinzaine de kilogrammes de foin. Il consomme donc à peu près 6 t de foin par an (Chancrin, Dumont, 1921, t. 2, p. 470). La production d'une prairie de fauche d'un hectare étant de 2 t de foin (t. 2, p. 424), il faut 3 ha de prairie pour nourrir un bœuf ou une vache pendant un an et 1,5 ha s'il est possible de réaliser une seconde coupe.

¹³¹ Sigaut, 1992, p. 399.

déjections¹³². L'utilisation des moutons pour la fertilisation des terres à blés est, par la suite, bien attestée par l'histoire agraire. Elle a ainsi joué un rôle majeur dans le développement de la céréaliculture sur les plateaux calcaires du Nord, de l'Est et du Bassin parisien¹³³.

L'archéologie des vestiges osseux et des restes carpologiques a montré que cette association était attestée dès l'Antiquité sur les terres limoneuses et profondes du Bassin parisien. Dans le sud de la Picardie et en Île-de-France, les exploitations agricoles qui livrent la plus grande proportion de céréales nues sont aussi celles sur lesquelles les témoins de l'élevage du mouton sont les plus nombreux. En revanche, sur les sols très calcaires de la partie nord-ouest du Bassin parisien, les blés vêtus sont dominants et le mouton moins bien représenté¹³⁴. Il est donc fort probable que durant l'Antiquité, au moins dans cette partie de la Gaule, le développement de la culture du froment ait accru le besoin de fumure qui aurait été satisfait non par l'élevage du gros bétail mais grâce au parcage des moutons sur les emblavures. Il n'est pas inintéressant d'observer que cette pratique semble avoir été aussi adoptée sur de petites exploitations agricoles comme le site de Marolles-sur-Seine, *le Chemin de Sens*, qui sera rapidement présenté plus loin.

La gestion des engrais obéit, bien entendu, à des stratégies d'une très grande diversité dont il n'est pas possible de rendre compte ici. Mais, dans tous les cas, elles obligent à consacrer au sol, entre deux moissons, des façons culturales, plus ou moins nombreuses et complexes, destinées à lui restituer ses capacités productrices. Ainsi, la terre doit être nettoyée et aérée avant de recevoir les semences. Il faut, de plus, lui laisser le temps d'assimiler les nutriments qu'elle a reçus. Après les moissons, il n'est donc ordinairement pas possible de semer de nouveau des céréales à l'automne. Le laps de temps qui s'écoule entre deux semailles dépend de la période à laquelle les céréales sont plantées, du type d'engrais utilisé et du nombre de façons culturales reçues par la terre. Il est douteux que la famille type puisse semer la totalité de ses quatre ou cinq hectares tous les ans. Elle a sans doute besoin d'une plus grande superficie d'emblavures pour récolter le volume de céréales destinées à sa consommation. Pour poursuivre l'essai de quantification entrepris ici, il faut donc tenter d'évaluer les incidences de la succession des cultures sur la quantité de terres cultivées chaque année.

La succession des cultures

Après la moisson, en juillet ou en août selon les années, les climats et les variétés semées, la terre peut connaître différentes fortunes selon sa valeur et le système agraire pratiqué. Très exceptionnellement, le sol peut recevoir, dès le mois d'octobre suivant, une nouvelle culture de céréales. Comme on l'a vu plus haut, Varron rapporte que cette fertilité hors du commun est obtenue sur certaines terres de l'Étrurie qu'il appelle *restibilis ager*¹³⁵. Cette expression a donné, dans l'ancienne France, le verbe *restoubler* qui désigne précisément la pratique consistant à semer, sur la même terre, une céréale à chaque automne. M.-Cl. Amouretti a établi que dans l'Antiquité le terme avait une acception plus étendue et s'appliquait à tous les cycles agraires dans lesquels, après la moisson, on semait des céréales ou des légumineuses à l'automne, ou au printemps de l'année suivante¹³⁶. Les Agronomes latins distinguent clairement ce système de celui qui préserve la terre de toute nouvelle culture pendant au moins un an.

¹³² « *Quibus in locis messes sunt factae, inigere est utile duplici de causa, quod et caduca spica saturantur et obtritit stramentis et stercoratione faciunt in annum segetes meliores.* » (Varron, *Res rust.*, II, 2, 12).

¹³³ Moriceau, 1999, p. 82-83.

¹³⁴ Lepetz, Matteredne, 2003, p. 30-34.

¹³⁵ Cf. *supra*, p. 184.

¹³⁶ Amouretti, 1986, p. 52-53.

Les définitions proposées par Varron dans son *De lingua latina* font sans ambiguïté apparaître cette différence essentielle¹³⁷. Pline propose un autre critère tout aussi pertinent. Pour lui, la terre *ueruactum* et l'*ager noualis* reçoivent le labour de printemps¹³⁸, tout simplement parce que l'*ager restibilis* porte déjà, à cette époque, des cultures semées en octobre ou en mars. Pour bien se faire comprendre, il précise que le *nouale* est ensemencé un an sur deux. Donc, contrairement à l'*ager restibilis*, la jachère (*ager noualis*) ne donne pas de récolte tous les ans. Après la moisson, les chaumes sont livrés en pâture au bétail, puis suit une période plus ou moins longue au cours de laquelle le sol accueille de la végétation spontanée ou des engrais verts. Environ six mois avant les semis, la terre est labourée à plusieurs reprises. Elle peut recevoir du fumier à cette occasion. Le labour de printemps qui ouvre ce nouveau cycle de culture s'appelle *ueruactum*, mot qui a donné guéret en français. Pour Pline, la jachère occupe à peu près une année. Varron emploie une formule plus vague qui réserve la possibilité qu'elle puisse durer plus longtemps. Mais, même dans ce cas, la terre continue d'être entretenue pour éviter qu'elle ne retourne à la friche.

Ces façons culturales sont d'autant plus nécessaires que la terre en jachère s'indure sous les sabots des troupeaux. Il se forme alors une croûte qui freine la circulation de l'eau, de l'air et des nutriments dans le sol. On trouve une évocation imagée de la dureté de ce sol dans un passage de la *Vita Germani*, dans lequel Constance de Lyon raconte que le saint dormait dans un lit composé de cendres tassées qui avaient la consistance d'une « *terra inconfecta* »¹³⁹. L'éditeur précise avec raison qu'il ne s'agit pas d'une terre laissée sans culture mais d'un sol qui n'a pas fini d'être travaillé, on aurait envie d'ajouter avant les guérets de printemps.

Cet état apparent et provisoire de semi-abandon est à l'origine de l'une des méprises les plus tenaces de la littérature agronomique. Par incompréhension ou simplification outrancière, la jachère est présentée comme une période de repos du sol, une phase au cours de laquelle, épargnée par les hommes, la terre reconstituerait ses forces avant de donner de nouvelles récoltes. Ce poncif est peut être aussi ancien que l'usage de la jachère. Il est en tous cas déjà présent dans la littérature antique et on le trouve, par exemple, utilisé par un rhéteur gaulois anonyme dans le panégyrique prononcé, en 313, en l'honneur de Constantin. Dans ce discours, l'ardeur perpétuelle de l'empereur et sa capacité à poursuivre sans cesse le combat sont opposées à la pause nocturne du soleil dans sa course et au repos que prend la terre dans les jachères¹⁴⁰. Cette utilisation fautive du mot n'a cessé de se renforcer avec l'abandon progressif de la jachère. L'inadaptation déconcertante du vocabulaire agronomique employé par les instances européennes en a fait aujourd'hui un synonyme de friche. Il faut donc rappeler une nouvelle fois, en utilisant la belle définition de Fr. Sigaut, que : « La jachère, c'est l'ensemble des labours de printemps et d'été jugés nécessaires à la préparation des semences d'automne. C'est aussi la terre qui reçoit cette préparation, [...] »¹⁴¹.

Il serait donc fallacieux de considérer la jachère comme le trait distinctif d'un système agraire archaïque. Tout d'abord, le restoublage n'est pas possible sur tous les sols et sous tous les ciels. Il exige beaucoup de la terre, demande de grandes quantités de fumures et s'accorde

¹³⁷ « *Ager restibilis, qui restituitur ac reseritur quotquot annis ; contra qui intermittitur, a nouando noualis ager.* » (Varron, *De lingua lat.*, V, 39).

¹³⁸ « *Quod uere semel aratum est, a temporis argumento ueruactum uocatur. Hoc in nouali aequè necessarium est. Nouale est quod alternis annis seritur.* » (Pline, *N. h.*, XVIII, 176).

¹³⁹ « *Spatium uero lectuli sui trabiculae dolatiles ambiebant, iniectos cineres usque ad summitatem marginis continentes ; qui tamen, cotidiana inpressione densati, inconfecti soli duritiam praeferabant.* » (Constance de Lyon, *Vita Germani*, I, 4).

¹⁴⁰ « *Quisnam iste est tam continuus ardor ? quae diuinitas perpetuo uigens motu ? Omnium rerum interualla sunt. Cessat terra noualibus, dicuntur interdum flumina resistere, sol ipse noctibus acquiescit ; tu, Constantine, solus infatigabilis bellis bella continuas, uictorias uictoriis cumulas.* » (*Panégyriques latins*, IX, 22, 1-2).

¹⁴¹ Sigaut, 1988, p. 17.

mieux avec les spécificités du climat méditerranéen. En effet, si le cycle des plantes est court, il est possible de semer très tard dans l'année et de moissonner à la fin du printemps ce qui laisse plus de temps pour travailler la terre, à la fin de l'été et au début de l'automne. Ensuite, même quand les conditions sont très favorables, il est indispensable de semer régulièrement d'autres céréales car la culture exclusive du blé favorise la sélection des mauvaises herbes et des insectes les plus néfastes. Elle accumule aussi dans le sol des substances chimiques qu'il faut éliminer en cultivant notamment des légumineuses ou des plantes fourragères. Enfin, il est toujours possible de semer des céréales de printemps, les *trimestria* de Pline ¹⁴², pour donner plus de façons culturales à la terre quand elle en a besoin ou au contraire abrégé la jachère (Planche 23). Certaines de ces céréales, comme l'avoine, peuvent servir de fourrage pour le bétail.

Ager restibilis, ueruactum, céréales de printemps, légumineuses et plantes fourragères devaient sans doute se succéder sur la plupart des exploitations selon des rythmes et des modalités déterminés par la qualité des sols, le volume d'engrais disponibles et la superficie des terres disponibles. Cette diversité ressort bien des études carpologiques réalisées sur les établissements ruraux gallo-romains. Même quand ces sites livrent une seule espèce de céréale, ce qui est souvent le cas à partir de la fin de La Tène, il est rare qu'elle ne soit pas associée à des légumineuses ou des plantes fourragères ¹⁴³. On peut raisonnablement supposer que ces cultures sont pratiquées en même temps mais sur plusieurs terres différentes. Certaines répondent sans doute davantage à la satisfaction de besoins alimentaires essentiels.

Toutes ces nuances et l'indispensable adaptabilité qui devait guider les comportements des paysans gallo-romains sont bien difficiles à restituer de façon synthétique et se prêtent encore moins à la quantification. On a estimé dans les chapitres précédents que la production de fumier de l'exploitation familiale était relativement faible. Dans la logique de ce raisonnement, il est légitime de penser que le recours à la jachère devait être indispensable. Ayant adopté le principe de retenir systématiquement les conditions de productions les moins favorables, on considère donc que, tous les ans, les emblavures sont mises en jachère après la moisson ce qui oblige à exploiter une superficie de terres deux fois plus importante. Pour produire l'équivalent en blé de ses besoins alimentaires et en comptant les quelques hectares de prairies destinés à nourrir le bétail, la surface totale théorique que la famille type devra cultiver est comprise entre 9 ha et 12 ha.

Surface emblavée	Surface emblavée et en jachère	Surface en prairie	Surface totale cultivée
de 4 ha à 5 ha	de 8 ha à 10 ha	de 1 ha à 2 ha	de 9 ha à 12 ha

Tableau 10 : Estimation de la surface théorique emblavée et cultivée

Cependant, tout en donnant à la famille une relative indépendance alimentaire, les quantités produites ne sont pas suffisantes pour assurer la pérennité économique de l'exploitation. En effet, même réduit à quelques individus limitant leurs besoins à ce qui est absolument vital, ce petit groupe doit nécessairement se procurer à l'extérieur des biens qu'il ne produit pas et dont il a impérativement besoin pour essayer de maintenir au même niveau sa capacité économique. De plus, il lui faut dégager des surplus pour acquitter les charges qui pèsent sur l'exploitation et satisfaire des dépenses liées à ses obligations sociales. L'autarcie, c'est-à-dire un système économique fermé qui permet à une collectivité d'assurer sa survie sans échange avec l'extérieur, est un idéal totalement inaccessible pour ce type de petite

¹⁴² Pline, *N. h.*, XVIII, 240.

¹⁴³ Matterne, 2001, p. 135

exploitation¹⁴⁴. Si l'on veut qualifier par une expression ce type d'économie, il serait préférable d'utiliser celle d'agriculture de subsistance¹⁴⁵. Elle exprime bien que l'objectif économique primordial du groupe qui la pratique est de garantir la pérennité de son existence matérielle en produisant les biens de consommation dont elle a besoin, mais aussi en accumulant suffisamment de surplus pour maintenir la capacité productive de son capital et faire face aux prélèvements extérieurs et notamment au paiement des impôts *vel* du loyer de la terre.

En effet, tous les exploitants ne bénéficient pas des avantages accordés, au Bas-Empire, aux vétérans qui reçoivent à la fin de leur service, quand il n'en possèdent pas, une terre vacante et tout ce dont ils ont besoin pour leur installation : 25 000 *folles*, une paire de bœufs et cent *modii* de produits variés¹⁴⁶. Ils obtiennent en plus l'exonération de l'impôt foncier à titre perpétuel. En posant, par hypothèse, que les cent *modii* correspondent à la semence de la première année d'exploitation, le don de l'empereur permet au vétéran de cultiver environ 5 ha¹⁴⁷. Ce n'est sans doute pas un hasard si cette surface est pratiquement identique à celle qui a été calculée pour satisfaire les besoins alimentaires de la famille type. Il est probable que ce vétéran soit obligé de doubler cette superficie pour laisser une partie des terres en jachère la seconde année. Son statut privilégié l'autorise donc à ne cultiver seulement qu'une dizaine d'hectares pour nourrir toute sa famille.

Les autres exploitants doivent acquitter des charges fiscales ou locatives. On pressent intuitivement qu'elles ne représentent pas le même poids économique pour un propriétaire ou pour un tenancier. Il serait donc opportun d'évaluer l'influence du statut foncier des biens qu'ils cultivent sur l'économie agricole qu'ils pratiquent.

3. La propriété et le régime de l'exploitation

De toutes les questions qui ont été abordées depuis le début de ce chapitre, celle du régime agraire et de son évolution est sans aucun doute la plus difficile à traiter. Les problèmes relatifs à la place de la petite propriété, aux formes de la dépendance, à l'extension du colonat ont nourri, comme on l'a vu, d'âpres débats dans lesquels les rares sources disponibles pour la Gaule ont souvent été utilisées pour défendre des causes opposées. Il n'est pas utile, pour l'analyse quantitative conduite ici, de revenir une nouvelle fois sur l'historiographie de ces controverses. En revanche, il peut être fructueux de montrer, à partir de quelques textes choisis et à la lumière de documents disponibles pour d'autres régions de l'Empire, comment le statut de la terre et les rapports entre le tenancier et son propriétaire peuvent agir sur la conduite économique de l'exploitation.

En préambule, il convient de rappeler que la propriété quiritaire n'existe qu'en Italie et dans les cités de droit italique. Ailleurs, le droit n'accorde que la *possessio*. Le *possessor* dispose de la terre à titre précaire, mais se distingue du simple usufruitier par sa capacité juridique à pouvoir transmettre son bien¹⁴⁸. Ensuite, il ne faudrait pas considérer que les statuts de *possessor* et de tenancier définissent des catégories sociales et économiques totalement étanches. Un *possessor* peut louer certaines de ses terres et exploiter une autre partie de son domaine dans le cadre

¹⁴⁴ Garnsey, 1996, 92-93.

¹⁴⁵ Badouin 1971, p. 19-21.

¹⁴⁶ « *Veterani iuxta nostrum praeceptum vacantes terras accipiant easque perpetuo habeant immunes, et ad emenda ruri necessaria pecuniae in nummo viginti quinque milia follium consequantur, boum quoque par et frugum promiscuarum modios centum.* ». Cette disposition est connue par une loi (*C. Th.*, VII, 20, 3) émise à Constantinople le 13 octobre d'une année qui pourrait être selon tout vraisemblance 325 (Chastagnol, 1977, 288-289).

¹⁴⁷ Cent *modii* représentent 8,73 hl de semences, soit 5 ha en comptant 1,7 hl de semences par hectare.

¹⁴⁸ Delmaire, 1996, p. 68-69.

d'un contrat de fermage. De même, il existe entre la propriété et la simple location une grande variété de contrats, comme le bail emphytéotique, dont les termes instituent entre les parties des relations d'une grande diversité. Il n'en demeure pas moins que l'accès à la propriété foncière détermine, dans l'Antiquité romaine, l'appartenance à des sphères sociales et des niveaux d'interventions économiques différents et distingue nettement plusieurs catégories d'exploitants agricoles. L'importance de ce critère ressort bien des sources disponibles sur l'Italie¹⁴⁹. En Gaule, elle est révélée avec beaucoup d'acuité par les chapitres que Salvien de Marseille consacre, dans son *De gubernatione Dei*, aux malheurs des « petits paysans » de son temps.

Les « pauperculi » de Salvien

Salvien est originaire de la région de Trèves. Ses écrits montrent qu'il a reçu une solide formation de juriste avant de se tourner vers une carrière ecclésiastique qui l'amène dans un monastère des îles de Lérins puis, à partir de 426, à Marseille où il exerce la prêtrise jusqu'à la fin de sa vie. Le *De gubernatione Dei* aurait été écrit un peu après 420. Salvien y décrit la situation sociale qui prévalait en Gaule dans la première moitié du V^e s. Son œuvre est avant tout un traité apologétique par lequel il veut montrer que les maux qui s'abattent sur les « Romains » de son temps ne sont que le juste « châtement de la sévérité divine »¹⁵⁰. Ils sont punis pour leur immoralité, leur rapacité, leur cruauté et les injustices qu'ils font subir aux plus faibles d'entre eux. Certes, Salvien, emporté par son emphase, a sans doute tendance à assombrir la situation économique et sociale de son temps pour en dresser un tableau apocalyptique. Mais, pour hyperbolique qu'elle soit, sa démonstration n'en livre pas moins des renseignements précieux sur la nature des désordres qui ont modifié en profondeur l'organisation sociale des campagnes de la Gaule, dans la première moitié du V^e s.

Dans le livre V, Salvien s'intéresse plus particulièrement au sort des exploitants agricoles qu'il considère comme les plus « pauvres ». Il les décrit avec une profusion de détails qui témoignent de leur extrême dénuement. Ils vivent dans de « mesquines demeures », pas plus grandes que des tentes, et cultivent de « maigres champs » qui leur procurent de modestes ressources¹⁵¹. À la lecture de ces lignes, on se demande s'il ne pourrait s'agir d'une description de la situation économique des exploitations familiales étudiées dans ce chapitre. Pas du tout ! Salvien précise ailleurs que ces personnes appartiennent à des strates relativement élevées de la société. Elles sont « issues de familles connues, et éduquées comme des personnes libres »¹⁵². S'il les présente sous un jour aussi sombre, c'est pour donner encore plus de gravité à la spoliation dont elles ont été les victimes.

Propriétaires de biens fonciers, ces familles ont dû les abandonner ou les vendre pour ne plus subir les exactions des personnes chargées de la collecte des impôts. Salvien n'incrimine pas uniquement le poids de la fiscalité, mais accuse surtout les curiales de détourner l'impôt à leur profit et de l'utiliser pour accaparer les biens des assujettis¹⁵³. Les plus infortunés se voient même obligés de payer les impôts des possessions qu'ils ont dû quitter :

¹⁴⁹ Garnsey, 1980, p. 36.

¹⁵⁰ « *Et putamus quod poena diuinae seueritatis indigni simus, cum sic nos semper pauperes puniamus, aut credimus, cum iniqui nos iugiter simus, quod deus iustus in nos omnino esse non debeat ?* » (Salvien, *De gub. Dei*, V, VIII, 36).

¹⁵¹ « *resculas atque habitatiunculas* » (VIII, 38), « *eorum agellos ac tabernacula* » (38), « *resculis et agellis* » (42), « *domicilia atque agellos* » (43).

¹⁵² « *et non obscuris natalibus editi et liberaliter instituti* » (V, 21).

¹⁵³ « *Illud est grauius quod plurimi proscribuntur a paucis, quibus exactio publica peculiaris est praeda, qui fiscalis debiti titulos faciunt quaestus esse priuatos ;* » (IV, 17).

Car n'est-il pas insupportable et horrible (...) que les plus pauvres et misérables, dépouillés de leurs faibles ressources et chassés de leurs maigres champs, soient cependant contraints, après avoir perdu leur biens, de payer l'impôt de ces biens mêmes qu'ils ont perdus ? Alors qu'ils n'en ont pas gardé la possession, ils en ont gardé la capitation : ils manquent de propriétés et sont surchargés de taxes. Qui pourrait qualifier un tel malheur ? Des usurpateurs couchent sur leurs biens, et les malheureux paient le tribut à la place de ces usurpateurs. Après la mort du père, les enfants ne peuvent faire respecter leur droit sur leurs biens et sont obérés par les charges de ces biens.¹⁵⁴

Ce passage confirme bien que les familles qui intéressent Salvien sont propriétaires des terres qu'elles exploitent. Leur malheur est d'autant plus grand qu'en perdant cette *possessio* elles sont privées du statut social qui lui était associé. Elles n'ont alors plus d'autres ressources que de se réfugier chez les Barbares, les Bagaudes ou, pis encore, de devenir les tenanciers de propriétaires plus puissants qui pourront les protéger.

Et, comme le font ordinairement ceux qui, poussés par la crainte des ennemis, se portent vers les châteaux ou ceux qui, ayant perdu l'intégrité de leur statut d'hommes libres, s'enfuient désespérés vers quelque asile, de même ceux-ci, parce qu'ils ne peuvent pas défendre plus longtemps la résidence ou le rang de leurs pères, s'attachent à la catégorie abjecte des *inquilini*, réduits à cette nécessité de telle sorte que, bannis non seulement de leurs terres mais aussi de leur condition, et fiers non seulement de leurs biens mais encore d'eux-mêmes et perdant tout cela avec eux, ils sont privés de la possession de leurs biens et abandonnent leur liberté.¹⁵⁵

Pour bien comprendre la démonstration de Salvien, on peut rapprocher ce texte d'une lettre adressée, un peu plus tard, par Sidoine Apollinaire à son ami Pudens¹⁵⁶. La fille de la nourrice de Sidoine Apollinaire a été enlevée par un individu qui est tenancier sur les terres de Pudens. Ce dernier demande à son ami d'offrir l'impunité au ravisseur. Sidoine accepte sous réserve qu'il accède à un statut supérieur et devienne un « plébéien », c'est-à-dire *possessor* d'au moins une partie des biens qu'il exploite¹⁵⁷. Il veut bien se séparer de la fille de sa nourrice, mais à la condition qu'elle ne parte pas avec n'importe qui ! Le tenancier de Pudens est sans conteste un homme libre car en tant qu'esclave ce rapt l'aurait conduit directement dans les fers. Pour autant, son statut économique le maintient dans une condition inférieure et seul son accès à la *possessio* peut éviter à la fille de la nourrice de Sidoine une union indigne de son rang. Les termes utilisés dans cette lettre mettent nettement en évidence le fossé social immense qui sépare les deux conditions. Le ravisseur est un *inquilinus*, un *tributarius*, un *colonus* et Pudens est son *dominus*. Sidoine Apollinaire souhaite qu'il devienne un *liber*, un *plebeius* et le *cliens* de Pudens. Comme le souligne très justement J.-M. Carrié, l'accès à la propriété distingue fondamentalement le *possessor* du *colonus* et la condition de tenancier est économiquement et

¹⁵⁴ « *Nam illud quale quam non ferendum atque monstrigerum, (...) : quod plerique pauperulorum atque miserorum spoliati resculis suis et exterminati agellis suis cum rem amiserint, amissarum tamen rerum tributa patiuntur ! cum possessio ab his recesserit, capitatio non recedit ! proprietatibus carent et uectigalibus obruuntur ! Quis aestimare hoc malum possit ? Rebus eorum incubant peruasores et tributa miseri pro peruasoribus soluunt ! Post mortem patris nati obsequiis iuris sui agellos non habent et agrorum muniis enecantur.* » (VIII, 41-43). La traduction est d'A. Chastagnol (1976, p. 177).

¹⁵⁵ « *Ac sicut solent aut hi qui hostium terrore compulsi ad castella se conferunt, aut hi qui perditio ingenuae incolunitatis statu ad asylum aliquod desperatione confugiunt, ita et isti, quia tueri amplius uel sedem uel dignitatem suorum natalium non queunt, iugo se inquilinae abiectionis addicunt, in hanc necessitatem redacti ut extorres non facultatis tantum, sed etiam condicionis suae atque exulantes non a rebus tantum suis, sed etiam a se ipsis ac perdentes secum omnia sua et rerum proprietate careant et ius libertatis amittant.* » (V, VIII, 44). La traduction est d'A. Chastagnol (1976, p. 178).

¹⁵⁶ La lettre 19 du livre V est datée d'avant 469.

¹⁵⁷ « *Sub condicione concedo : si stupratorem pro domino iam patronus originali soluas inquilinatu. Mulier autem illa iam libera est ; quae tum demum uidebitur non ludibrio addicta sed assumpta coniugio, si reus noster, pro quo precaris, mox cliens factus e tributario plebeiam potius incipiat habere personam quam colonariam.* » (Sidoine Apollinaire, *Epistulae*, V, 19).

socialement suffisamment « abjecte » pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui donner historiquement un statut juridique équivalent à celui de l'esclave ¹⁵⁸.

Salvien décrit, avec les mêmes mots, un parcours inverse de celui souhaité par Sidoine Apollinaire pour le tenancier de Pudens. En perdant leur *possessio*, fut-elle de très petite taille, les petits propriétaires, sur le sort desquels il s'apitoie, deviennent des *inquilini*, des *coloni*, des *extranei*. Et Salvien clôt sa parabole en constatant que ces hommes libres ont été transformés en esclaves ¹⁵⁹. Bien sûr, son propos le pousse à l'exagération. Mais son discours n'en fournit pas moins quelques clefs de compréhension de ce processus de dégradation. Il trouve son origine dans une modification radicale de ce que P. Brown appelle les « styles d'échanges sociaux » ¹⁶⁰. Les mécanismes qui garantissaient jusqu'alors l'efficacité des contre-pouvoirs, une possible redistribution de la richesse et une relative mobilité sociale ne fonctionnent plus ¹⁶¹. Les curiales les plus faibles sont devenus une proie pour ceux dont l'ambition et la puissance ne connaissent plus de limite. Salvien décrit ce basculement, cette époque au cours de laquelle la *possessio* est devenue un privilège réservé à une élite de plus en plus restreinte ¹⁶². Son discours permet d'entrevoir ce que pouvait être la composition de la société rurale gallo-romaine avant ce bouleversement. Il dessine avec netteté les contours des grandes catégories dont elle était constituée.

Tout en haut de l'échelle, on trouve les curiales les plus riches et juste en-dessous un groupe de petits propriétaires qui satisfont à peine les critères de richesse de cette classe ou, du moins, qui ont suffisamment de biens fonciers pour pouvoir espérer y accéder un jour. Plus bas, on rencontre la grande masse des exploitants. Certains ont la chance de posséder une partie des terres qu'ils exploitent ; d'autres ne sont que tenanciers, mais sur des surfaces suffisantes pour satisfaire les besoins alimentaires de leurs familles. En-dessous encore, vitote tout un petit monde qui, par manque de terre, est obligé de trouver ailleurs le complément de revenus qui lui évite la mendicité. Enfin, il y a tous ceux qui n'ont pour seule ressource que de vendre leurs bras pour gagner leur maigre pitance. Ces deux dernières catégories alimentent un réservoir de main-d'œuvre que mettent à profit les exploitants qui disposent d'assez de ressources pour louer leurs services ¹⁶³. Ce sont les *operarii* ¹⁶⁴, les *mercennarii* ¹⁶⁵ ou les *fabri* ¹⁶⁶ des Agronomes ¹⁶⁷.

En s'inspirant du mode de représentation choisi par Fr. Jacques ¹⁶⁸ pour schématiser la stratification de la société romaine, on peut proposer, à titre d'hypothèse, un graphique similaire, mais dans lequel la distinction entre *possessores* et tenanciers serait plus nette (Planche 23). Les proportions relatives des différentes catégories sont très conjecturales et il est fort probable qu'elles aient évolué durant l'Antiquité. Ainsi, l'expansion sans précédent de l'économie agraire durant les deux premiers siècles de l'Empire a sans doute favorisé l'émergence d'une classe de petit propriétaires. Mais, contrairement à ce qui a été affirmé par le passé, le texte de Salvien montre bien qu'il n'ont pas complètement disparu par la suite.

¹⁵⁸ Carrié, 1983, p. 222-224.

¹⁵⁹ « *Nam quos suscipiunt ut extraneos et alienos, incipiunt habere quasi proprios ; quos esse constat ingenuos, uertuntur in seruos.* » (Salvien, *De gub. Dei*, V, IX, 45).

¹⁶⁰ Brown, 1983, p. 17.

¹⁶¹ Brown, 1983, p. 97.

¹⁶² Wickham, 1984, p. 17.

¹⁶³ Veyne, 2001, p. III-IV.

¹⁶⁴ Caton, *De agr.*, 145, 1.

¹⁶⁵ Varron, *Res rust.*, I, 17, 2.

¹⁶⁶ Varron, *Res rust.*, I, 16, 4.

¹⁶⁷ Dumont, 1999.

¹⁶⁸ Jacques, Scheid, 1992, p. 312.

Néanmoins, la documentation manque pour saisir dans le détail la complexité de ces transformations.

L'archéologie et l'épigraphie apportent de nombreuses informations sur le comportement social et économique des élites dans les campagnes ¹⁶⁹. Mais ces deux disciplines ne permettent pas d'appréhender dans le détail le statut de la grande masse des exploitants. Les fouilles et les prospections réalisées depuis une vingtaine d'années ne s'intéressent plus uniquement aux *villæ* les plus importantes et ont assurément apporté énormément de données sur les sites plus modestes. Mais, comment distinguer parmi toutes ces exploitations agricoles celles qui appartiennent à des petits propriétaires et celles qui sont aux mains de tenanciers ? Cette incapacité insurpassable de l'archéologie à documenter le régime agraire des établissements qu'elle étudie a suffisamment été soulignée pour qu'il ne soit pas utile de l'exposer une nouvelle fois ¹⁷⁰.

Le passage de Salvien commenté plus haut fournit une nouvelle occasion d'en prendre conscience. En très peu de temps, certains des petits propriétaires de Salvien sont devenus les tenanciers des terres qu'ils possédaient. Leur statut social en a été profondément bouleversé, mais il est à peu près certain qu'ils ont continué à mettre en œuvre le même système agraire, dans les mêmes bâtiments et avec les mêmes outils. Il est possible que, par la suite, sous le poids des prélèvements exigés par le nouveau propriétaire, leur situation économique se dégrade et les oblige, par exemple, à quitter le bâtiment résidentiel construit en pierres pour une maison à poteaux de bois. Mais, comment distinguer cette infortune matérielle de celle d'un petit propriétaire qui aurait à faire face à des difficultés économiques similaires ? Pour tenter de cerner la complexité de ce problème, il faudrait tout d'abord se demander en quoi le fermage serait économiquement moins intéressant pour l'exploitant.

L'agriculture de tenure

Le fermage désigne un mode de faire-valoir par lequel un propriétaire autorise l'exploitation agricole de ses biens fonciers en échange d'une contribution qui peut prendre des formes très différentes. Le tenancier est alors lié à son propriétaire par une relation qui dépend du degré d'intervention du second dans la gestion de l'exploitation. Lorsque le tenancier reçoit, par un bail de longue durée, la libre disposition de terres contre une redevance fixe payable en espèces ou en nature, il dispose d'une autonomie très proche de celle d'un propriétaire. Le fermier ne lui verse finalement que le loyer de la terre. À l'inverse, le propriétaire peut imposer des façons culturales, mettre à la disposition du tenancier une partie de l'outillage, lui fournir des semences et partager les risques de l'exploitation en échange d'une quote-part de la récolte. Le bénéfice du tenancier est alors souvent réduit au minimum vital et sa capacité à investir et à innover limitée à très peu de choses. Entre ces deux situations extrêmes, les rapports sociaux et économiques qui unissent le fermier à son propriétaire varient à l'infini ¹⁷¹.

Il n'en est pas autrement dans l'Antiquité ¹⁷². Ainsi, par exemple, les domaines de la *res priuata* peuvent être loués par le biais de baux perpétuels. Le locataire doit apporter les preuves de sa solvabilité et de sa capacité à exploiter les terres et verse en échange un canon. Considéré comme un *dominus*, il peut transmettre ce bien à ses héritiers ou le céder, mais à condition de garantir le versement de la *pensio* ¹⁷³. À l'opposée, les dispositions des contrats de métayage

¹⁶⁹ Daubigney, Favory, 1974 ; Février, 1981 ; Balmelle, Van Ossel, 2001.

¹⁷⁰ Garnsey, 1979, p. 4.

¹⁷¹ Badouin, 1971, p. 44-46.

¹⁷² Garnsey, 1980, p. 34 ; Lo Cascio, 1993, p. 297.

¹⁷³ Le *ius perpetuum* est en vigueur sur les terres des cités depuis le II^e s. p.C. Il a été étendu aux domaines impériaux par Valentinien I^{er} (Delmaire, 1989, p. 666-668).

montrent une forte sujétion du tenancier. Il est responsable de l'*instrumentum* mis à sa disposition et doit au maître des prestations définies par les nombreux usages locaux¹⁷⁴. En Afrique, en plus de redevances en nature, ils pouvaient être astreints à des journées de travail (*operæ*) sur le domaine. Dans le *saltus Burunitanus*, par exemple, ils devaient participer, six jours par an, aux labours, au sarclage et à la moisson¹⁷⁵. Cet apport peut paraître dérisoire, mais il est exigé à un moment où toute la main-d'œuvre agricole est très occupée. Il évite donc au propriétaire la location au prix fort de bras peu disponibles.

En conséquence, le rapport entre le bénéfice tiré d'une exploitation et le loyer de la terre versé par un fermier, ou la valeur de la quote-part due par un métayer, est extrêmement variable et donc très difficile à appréhender. Rares sont les sources qui livrent suffisamment de données pour en proposer une estimation. Sur les domaines africains, les tenanciers devaient à peu près le tiers de la récolte, mais la valeur globale des différentes prestations qu'ils devaient est difficile à évaluer. Comme souvent, les informations les plus complètes et les plus précises proviennent de la documentation papyrologique égyptienne.

À partir d'un examen attentif des formes de la production et d'une analyse fine des dispositions des contrats de location de la terre, J.-M. Carrié a pu suivre, pour une longue durée, l'évolution des loyers versés par les tenanciers et finalement la part qu'il leur restait après leur paiement. Il montre ainsi que, durant les six premiers siècles de notre ère, le loyer de la terre, toujours versé en nature quand il s'agit de céréaliculture, correspond à six ou sept artabes de blé par aroure, soit de 8,4 hl/ha à 9,8 hl/ha par hectare¹⁷⁶. En Égypte, la terre produit environ onze artabes de blé par aroure pour un ensemencement de un artabe par aroure. La semence étant à la charge du tenancier, sa redevance représente entre 54 % et 63 % de sa production totale. Le volume de céréales dont dispose le tenancier, après le paiement de son loyer et la déduction de la semence, varie donc entre 5,6 hl/ha et 7 hl/ha.

		Bilan du locataire en artabe par aroure	Bilan du locataire en hl par ha	Ratio du loyer par rapport au produit
Haut-Empire	loyer	6 à 7	8,4 à 9,8	de 54 % à 63 %
	produit	11	15,5	
	revenu net	4 à 5	5,6 à 7	
Bas-Empire	loyer	6	8,4	54 %
	produit	11	15,5	
	revenu net	5	7	

Tableau 11 : Loyers et revenus des locataires dans l'Égypte romano-byzantine d'après : Carrié, 1997, tableau 2

J.-M. Carrié estime qu'une famille a besoin de cultiver environ 12,5 aroures de blé (3,4 ha) pour se nourrir à l'année¹⁷⁷. Il pense que le prix de la terre ne lui permet pas de dégager suffisamment de revenu pour se porter acquéreur d'une parcelle. En effet, l'achat d'une aroure lui aurait demandé d'en louer six à sept de plus que les 12,5 nécessaires à sa subsistance. Seule les rares familles cultivant au moins 20 aroures (5,5 ha) peuvent espérer devenir progressivement propriétaires des terres qu'elles exploitent¹⁷⁸. Il oppose cette situation à celle du petit propriétaire qui, même en acquittant l'impôt foncier, peut subvenir aux besoins vitaux

¹⁷⁴ Veyne, 1981, p. 8 et 16.

¹⁷⁵ Kolendo, 1991, p. 55-60.

¹⁷⁶ Carrié, 1997, p. 127. Dans son estimation, la valeur de l'aroure est fixée à 0,2756 ha, celle de l'artabe à 38,78 litres et la masse volumique du blé à 78,06 kg/hl (1997, note 6).

¹⁷⁷ Carrié, 1997, p. 138. Il évalue à 8,7 artabes de blé (3,37 hl) la ration annuelle d'un « adulte travaillant ». Si l'on reprend l'estimation proposée ici d'une consommation familiale annuelle de 23 hl, on obtient une surface minimale comprise entre 3,2 ha et 4 ha.

¹⁷⁸ Carrié, 1997, p. 134.

de sa famille avec seulement six aroures de blé (1,6 ha). La production d'un surplus, même modeste, lui offre ainsi la possibilité d'acheter de nouvelles terres et d'accroître graduellement son capital ¹⁷⁹.

Pour novatrices et suggestives qu'elles soient, ces données peuvent difficilement être appliquées, sans réserve, à d'autres environnements économiques que celui de l'Égypte qui, à maints égards, présente de nombreuses spécificités. Il faut admettre, toutefois, que les « niveaux et [les] modes d'accumulation du capital agraire » ¹⁸⁰ mis en évidence par J.-M. Carrié ne sont pas sans évoquer la hiérarchisation sociale de l'économie agraire gallo-romaine telle qu'elle est dévoilée par le *De gubernatione Dei* de Salvien. Il est donc fort probable que les tenanciers gallo-romains, comme leurs homologues égyptiens, italiens et africains, vivent dans un état de sujétion économique important qui s'exprime, sans doute, par le niveau élevé de redevance qu'ils doivent à leur *possessor*. À cela s'ajoute, peut-être, des formes de dépendance sociale propres à la Gaule.

En effet, Strabon, Diodore, Cesar, Varron et surtout Tacite ¹⁸¹ rapportent l'existence en Gaule, avant la conquête, de rapports de subordination entre les populations rurales et les membres de l'aristocratie et de la présence d'individus dont le statut juridique pourrait s'apparenter à celui des esclaves et des affranchis ¹⁸². Il est difficile de définir ce que recouvrent exactement les situations mentionnées par ces auteurs et encore plus délicat de déterminer comment elles se sont transformées après la conquête. Au V^e s., comme l'attestent les *Epistulae*, il est vrai que Sidoine Apollinaire dispose d'une emprise considérable sur ses tenanciers et la nombreuse clientèle qui gravite autour de lui ¹⁸³. Mais ce pouvoir est-il si différent de celui qu'exercent sur les populations rurales, dans d'autres provinces, des personnages de rangs aussi importants ? Rien ne permet de le supposer. En l'absence de preuve tangible, mais sans écarter complètement l'hypothèse selon laquelle des formes de relations sociales spécifiques auraient pu survivre en Gaule après la conquête, on peut donc postuler que les tenanciers gallo-romains entretenaient avec leur *possessor* des relations économiques qui n'étaient pas fondamentalement différentes de celles documentées par les inscriptions africaines, les sources papyrologiques et la littérature agronomique.

Le lecteur l'aura compris. C'est dans cette catégorie socio-économique que l'on serait enclin à placer la famille type étudiée dans la première partie de ce chapitre et pour deux raisons. Tout d'abord, l'accès à la propriété étant limité, il est raisonnable de supposer que les petites exploitations pratiquent plutôt une agriculture de tenure. Ensuite, à chaque fois qu'il a fallu choisir entre différentes situations économiques, il a été décidé de retenir, par principe, la plus défavorable pour la famille type. On considérera donc que les 8 ha à 10 ha qu'elle cultive sont loués et qu'elle verse à leur propriétaire une contribution représentant la moitié de la récolte. L'assiette de ce prélèvement repose nécessairement sur la totalité des terres exploitées, jachères et prairies comprises. On peut convenir que ce régime agraire impose au tenancier de disposer, très approximativement, d'une surface double de celle qui lui est nécessaire pour assurer la subsistance de sa famille. La surface dont il a besoin serait donc finalement comprise entre 17 ha et 22 ha (tableaux ci-dessous et Planche 24).

¹⁷⁹ « La loi des chiffres délimite donc une classe très réduite de tenanciers qui pouvaient se hausser graduellement au rang de propriétaires exploitants, et une classe plus large de moyens propriétaires dont les achats de terre auraient un effet cumulatif autorisant une progression géométrique. » (Carrié, 1997, p. 134).

¹⁸⁰ Carrié, 1997, p. 140.

¹⁸¹ *Germania*, XXIV, XXV.

¹⁸² Daubigney, 1979.

¹⁸³ Garnsey, 1996, p. 95.

Surface emblavée	Surface en jachère	Surface en prairie	Surface totale cultivée
de 8 ha à 10 ha	de 8 ha à 10 ha	de 1 ha à 2 ha	de 17 ha à 22 ha

Tableau 12 : Configuration de l'exploitation théorique

	Ration annuelle	Volume total produit	Poids total produit
Blés nus	23 hl	57,4 hl	4 312 kg
Blés vêtus	49 hl	130,6 hl	5 880 kg

Tableau 13 : Estimation des quantités de céréales produites

Le mode d'élaboration de cette estimation lui confère, sans doute, une valeur maximale. En complétant son alimentation avec des légumineuses et quelques denrées animales, avec de meilleurs rendements, en diminuant la surface de la jachère, en utilisant plus de fumures, en étant propriétaire d'une partie de ses terres, la famille type peut produire sa pitance en cultivant une surface beaucoup plus restreinte. Encore une fois, l'objectif de cette analyse quantitative n'était pas de déterminer la superficie et l'équipement d'une exploitation moyenne, ce qui n'a pas beaucoup de sens relativement à la variété des systèmes agraires, mais d'apprécier les conditions d'existence d'une agriculture de subsistance, à l'époque gallo-romaine. Cet exercice théorique étant allé au bout de sa logique, il est indispensable d'évaluer maintenant sa valeur heuristique en confrontant les références recueillies au réel, ou plus exactement aux données disponibles sur les installations agricoles qui pourraient pratiquer ce type d'économie.

II. Histoire et archéologie de l'exploitation familiale

Le bilan historiographique esquissé dans les chapitres précédents a mis en évidence le faible intérêt des recherches historiques et archéologiques pour la petite exploitation familiale. Sans reprendre toutes les explications déjà exposées, il a été montré que, depuis le XVIII^e s., l'attention exclusive portée à la *villa* a conduit une grande partie de la critique à considérer qu'elle était l'instrument unique de la mise en valeur et de l'exploitation des terroirs. Ce préjugé trouve principalement son origine dans une lecture partielle des sources agronomiques qui, elles mêmes, envisagent essentiellement le point de vue du propriétaire¹⁸⁴. En effet, les Agronomes ne s'intéressent pas directement à la petite exploitation familiale, mais l'envisagent le plus souvent comme un précieux gisement de main-d'œuvre¹⁸⁵. En ce qui concerne plus spécifiquement l'économie agraire de la Gaule, il est apparu que la place donnée à la *villa* procédait d'une appréhension très idéologique de la « romanisation » et de ses conséquences dans les campagnes.

Au début des années 1980, à la suite d'une critique de la validité du concept de « mode de production esclavagiste » qui n'a pas été examiné ici¹⁸⁶, plusieurs historiens, sans nier l'importance du grand domaine, ont souligné que l'intérêt parfois absolu que lui portait l'historiographie classique et marxiste empêchait de prendre conscience de l'existence d'une plèbe rurale nombreuse composée de petits propriétaires et de tenanciers. Renversant la perspective traditionnelle, J. Evans a même soutenu que l'écrasante majorité de la population

¹⁸⁴ Garnsey, 1979, p. 2 ; Veyne, 2001, p. IX.

¹⁸⁵ Nicolet, 1988, p. 133.

¹⁸⁶ Andreau, 1999, p. 104-105.

rurale tirait sa subsistance directement de son travail¹⁸⁷. Fortement influencée par les idées de M. I. Finley sur la nature archaïque de l'économie agraire, cette « plèbe rurale » est souvent présentée sous un jour misérabiliste. Elle pratique une agriculture d'auto-suffisance qui la tient en dehors des circuits économiques et lui interdit l'accès à la monnaie¹⁸⁸.

D'autres, comme P. Garnsey, insistent davantage sur les complémentarités et les échanges qui lient ces deux types d'économie. Ils soulignent combien les grandes exploitations avaient besoin de recourir à la main-d'œuvre « libre » pour assurer certaines tâches saisonnières ou des missions qui ne pouvaient être confiées aux esclaves¹⁸⁹. En France, à la même époque, M. Corbier développe un argumentaire similaire. Elle s'appuie, notamment, sur les travaux de W. Kula dont elle ne pouvait pas savoir qu'ils étaient eux-mêmes très influencés par ceux de A. V. Tchayanov, pour montrer qu'il existe, à côté de l'économie de la *villa*, une petite agriculture familiale qui fournit un travail salarié utilisé en complément de la main-d'œuvre servile. Elle souligne avec justesse que la notion d'économie paysanne permet de donner un sens à une catégorie de petits établissements ruraux attestés par l'archéologie¹⁹⁰. Elle pense, néanmoins, que ces exploitations agricoles, vouées à l'autoconsommation, sont aux marges des terroirs occupés par les *villæ*. Elles permettent ainsi la mise en valeur de terres moins fertiles ou situées à l'écart des centres de consommation. Elle admet, toutefois, que, dans certaines provinces comme l'Égypte ou l'Afrique, l'agriculture familiale de tenure peut constituer un secteur dynamique et efficace de l'économie agricole¹⁹¹.

Mais, il revient à E. M. Wightman d'avoir défini, très tôt, les termes du débat relatif au statut et à l'importance relative des petits établissements ruraux. Elle considère, tout d'abord, que la conception selon laquelle les campagnes de la Gaule seraient cultivées uniquement par des *villæ*, exploitées en faire-valoir direct ou confiées à des tenanciers, est trop restrictive. Elle rappelle, ensuite, qu'il existe d'autres formes d'habitats, comme celles que l'on trouve, par exemple, sur les sommets vosgiens, en marge des terroirs occupés par les *villæ*. Elle se demande donc si ces modes d'exploitation ne correspondraient pas à des établissements non touchés par la romanisation ou adaptés à des sols ingrats et des terrains plus difficilement cultivables. Elle remarque, toutefois, que dans les grandes plaines de la Picardie prospectées par R. Agache on trouve aussi, entre les *villæ*, des sites plus petits¹⁹². Posant l'hypothèse que leurs occupants sont locataires ou propriétaires des finages relativement réduits qu'ils exploitent, elle estime qu'ils pourraient représenter une autre forme d'économie agraire que celle pratiquée par les *villæ*¹⁹³.

Cette proposition, certes très spéculative en son temps, portait deux projets novateurs. Une remise en question radicale de l'absolue primauté accordée à la *villa* et l'encouragement à comprendre par l'archéologie un type d'exploitation agraire très peu documenté par les sources historiques. Las, les archéologues n'ont poursuivi aucune de ces deux pistes de recherche et

¹⁸⁷ « *In every generation the overwhelming majority of those who inhabited the imperium Romanum worked on the land and derived their sustenance directly from it. The notion is commonplace and scarcely admits of debate, but its implications for long have suffered unwarranted neglect.* » (Evans, 1981, p. 428). Sur le désintérêt de l'historiographie pour la plèbe rurale : Evans, 1980, p. 19.

¹⁸⁸ Hopkins, 1980, p. 104

¹⁸⁹ « *What emerges very clearly from the writers on agriculture, and has not been brought out by their interpreters, is the essential part played by free labour in the economy of the slave-estate. [...] But it can be said with confidence that hired workers formed a significant part of the total supply of labour.* » (Garnsey, 1980, p. 42).

¹⁹⁰ Corbier, 1980, p. 76 et 99 ; 1981, p. 11 et 14.

¹⁹¹ Corbier, 1981, p. 26-27.

¹⁹² Wightman, 1975, p. 645-649.

¹⁹³ « *Although allowance must be made for the incompleteness of our information, the most reasonable conclusion is that there were settlements of non-villa type among the villas, yet probably very closely linked to them in terms of the labour force. If we could go a step further and suppose that the inhabitants of such settlements might rent or own small plots of land in addition, we would have identified an element of small-holders which so far has been lacking in the Gaulish scene.* » (Wightman, 1975, p. 650).

plusieurs historiens ont fini par conclure que l'économie de la famille paysanne était définitivement invisible¹⁹⁴.

À de rares exceptions près, les archéologues ont donc continué de penser que les établissements agricoles de la Gaule se répartissent fondamentalement en deux grandes classes : les *villae* et tous les autres sites définis négativement comme ne ressortant pas de cette première catégorie. Ainsi, R. Agache, à partir de critères purement formels, regroupe dans un même ensemble indifférencié les « unités secondaires de production », les « *loci* », et les « fermes indigènes » en voie de romanisation¹⁹⁵. Considérant par principe que la *villa* est l'instrument quasi exclusif de l'exploitation des sols, il estime que tous les autres sites qui ne présentent pas ses caractères distinctifs sont soit des annexes agricoles, soit des établissements non romanisés qui occupent les marges des terroirs les plus riches¹⁹⁶. Parfois, la critique reconnaît à certains de ces petits sites une capacité productive spécifique. Mais, elle considère alors que leur taille leur interdit toute indépendance et les place nécessairement dans la mouvance des *villae* dont ils ne peuvent être que dépendants¹⁹⁷.

Progressivement, à la faveur de campagnes de prospections de plus en plus fines et de fouilles plus extensives, les données recueillies ont fait apparaître le caractère réducteur de cette dichotomie. Au sein des terroirs les mieux appréhendés, la part prise par les établissements les plus modestes s'est avérée beaucoup plus importante que ce qui était admis jusqu'alors. Pour autant, l'analyse archéologique éprouve toujours des difficultés pour appréhender la fonction économique et la grande variété morphologique de ces sites. Ainsi, on peut noter qu'ils constituent presque la moitié du corpus réuni dans le cadre du projet Archaeomedes¹⁹⁸ et que les outils typologiques et statistiques mis en œuvre dans ce programme les classent dans des catégories aux contours parfois un peu flous.

1. Annexes agraires et habitats dépendants

Cette critique est bien sûr très injuste car elle ne porte que sur une étape limitée du processus de recherche et d'étude initié et conduit jusqu'à son terme par les équipes d'Archaeomedes. À tout le moins, elle devrait être tempérée par une présentation complète des apports déterminants de ce programme pour la connaissance des campagnes gallo-romaines et plus généralement pour l'analyse archéologique de l'espace. Le manque de place impose la partialité et oblige à n'exposer, dans ce mémoire, que les éléments nécessaires à la présente discussion sur la nature et la fonction des petites exploitations agricoles.

Forcé à un laconisme extrême, on se contentera donc de rappeler que le programme Archaeomedes s'est intéressé à l'évolution de l'environnement et du peuplement pendant la période antique dans la basse et la moyenne vallée du Rhône à travers huit régions « échantillons ». L'analyse de l'occupation des sols a porté sur un corpus de 934 établissements

¹⁹⁴ « *The rural world in its entirety remains largely hidden in the dark, except for the estates of the wealthy. From the point of view of the authors who provide most of our knowledge on rural matters, transportation, day-labourers, tenants, and the like were interesting only in so far as they related to their own estates. Moreover, this aspect of the economy of rural life is also archaeologically invisible.* » (Erdkamp, 1999, p. 572).

¹⁹⁵ Cf. *supra*, chapitre III, p. 147.

¹⁹⁶ Cette position reste partagée par de nombreux archéologues : « On sait aujourd'hui que la quasi-totalité du territoire était couverte de grandes exploitations agricoles isolées que l'on appelle des *villae*. On en compte près d'un millier pour le seul département de la Somme. Les fouilles récentes montrent pourtant qu'il faut multiplier ce chiffre par deux ou trois pour approcher le nombre total des établissements susceptibles d'être appelés *villae*. » (Bayard, 1997, p. 210).

¹⁹⁷ « Le caractère de modestie de ces établissements ruraux antiques donne l'idée d'une subordination : ils semblent avoir été moins le centre de domaines autonomes que des unités d'exploitation au sein d'un domaine plus vaste. » (Burnand, 1975, p. 193).

¹⁹⁸ La direction de ce projet a été assurée par François Favory, Jean-Luc Fiches, Jean-Jacques Girardot et Sander van Der Leeuw.

ruraux essentiellement appréhendés par la prospection terrestre. Les informations recueillies ont été classées en fonction de sept critères. Une analyse statistique de ces données a montré que seuls quatre descripteurs étaient efficaces : la superficie des sites, la qualité des matériaux de construction, la nature du mobilier et la chronologie de l'occupation¹⁹⁹. Par rapport aux travaux de R. Agache présentés plus haut, il faut noter que ces deux derniers critères enrichissent considérablement l'étude du peuplement. En revanche, les participants au programme Archaeomedes disposent de très peu de plans permettant de comprendre l'organisation interne des établissements. Les auteurs de la publication reconnaissent que cette lacune rend l'identification de certains sites délicate. Ainsi, les seules données de la prospection ne permettent pas toujours de distinguer une grosse *villa* d'une agglomération²⁰⁰.

Le traitement statistique de toutes les informations disponibles pour les sites des huit régions a conduit à l'élaboration d'une typologie comprenant onze classes :

- Classe A. Elle regroupe les sites de petites tailles et à courte durée d'existence, majoritairement fondés au I^{er} s. a.C. ou au I^{er} s. p.C. Selon les auteurs, ils correspondent à un « groupe d'installations agraires généralement démunies de toute fonction d'habitat, et participant à l'équipement technique du front de conquête agricole. »²⁰¹ ;
- Classe B. Cette classe est très hétérogène dans sa composition. Les établissements sont de tailles très variables²⁰². Ils sont fondés dans le courant du premier siècle avant ou après le changement d'ère et se distinguent des précédents par l'existence d'une occupation antérieure. Plusieurs de ces sites ont été fouillés, il s'agit à la fois d'établissements dans lesquelles les installations agricoles occupent une place prépondérante et d'habitats disposant d'un secteur résidentiel pouvant même comporter un hypocauste ;
- Classe C. Les habitats relevant de cette catégorie sont tous de petites tailles, de fondation précoce et de durée de vie limitée. Construits principalement en matériaux périssables, ils correspondent à de « modestes fermes de facture indigène »²⁰³ ou à des installations agricoles ponctuelles et précaires ;
- Classe D. Ces sites sont très proches de ceux des classes A et C et ne s'en distinguent que par l'absence d'occupation antérieure ;
- Classe E. Proches par la taille et le mode de construction des sites de la classe B, ces établissements se caractérisent par une plus longue durée d'occupation. Ils pourraient correspondre à des petites fermes exploitées en faire-valoir direct²⁰⁴ ;
- Classe F. Les établissements de cette classe ont les mêmes caractéristiques que ceux des classes A et C mais sont fondés à la fin de l'Antiquité et ont une durée d'occupation assez brève. Comme les habitats des classes A et C, ils pourraient s'agir d'annexes liées à la conquête, ou à la reconquête, d'espaces agraires durant l'Antiquité tardive ;

¹⁹⁹ Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 219. Le chapitre sur la « typologie archéologique de l'habitat rural » (p. 201-238) a été écrit par Fr. Favory, J.-J. Girardot et Cl. Raynaud.

²⁰⁰ « Ces exemples mettent en exergue l'ambiguïté des indices de surface pour l'identification de formes d'habitat antinomiques, domaine et agglomération, que seule la fouille ou la révélation aérienne permet, par l'analyse du plan, de départager au sein de cette classe. » (Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 234).

²⁰¹ Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 225.

²⁰² 22 % de ces sites ont une superficie comprise en 1 ha et 2 ha et pour 9 % d'entre eux les vestiges aux sols occupent même une surface supérieure à 2 ha (Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 225).

²⁰³ Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 228.

²⁰⁴ « Étroitement lié aux fonctions productives, ce type de ferme pourrait exprimer un mode d'exploitation paysan en faire-valoir direct, si l'on en croit l'équilibre observé dans la dévolution de l'espace où les pièces d'habitation font jeu égal avec les espaces de travail. » (Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 225).

– Classe G. Comme les précédents, ces sites sont fondés à la fin de l'Antiquité, mais ont une longévité plus importante. Il pourrait s'agir de modestes fermes proches de celles de la classe E ou de réoccupations, aux IV^e ou V^e s., d'établissements plus anciens. Dans ce derniers cas, plutôt que de les considérer comme des « squatts », les auteurs seraient tentés de penser qu'ils témoignent « de la mise en place d'un nouvel équipement agraire »²⁰⁵. Ils dépendraient dans ce cas de *villæ* se développant et absorbant les *fundi* voisins ;

– Classes H, I, J et K. Ces quatre classes regroupent les *villæ* en fonction de leur importance et de leur date de fondation. La dernière classe rassemble les sites les plus importants dont, sans doute, quelques agglomérations.

Le tableau ci-dessous présente la quantité et la proportion de sites de chacune des onze classes définies par l'analyse multivariée.

Classe	Nombre	Proportion	Classe	Nombre	Proportion	Classe	Nombre	Proportion
A	202	22 %	E	125	13 %	I	66	7 %
B	67	7 %	F	75	8 %	J	42	4 %
C	34	4 %	G	85	9 %	K	22	2 %
D	154	16 %	H	75	8 %			

Tableau 14 : Quantités et proportions des sites du corpus d'Archaeomedes en fonction des classes

Examinant d'un point de vue historique et archéologique ces résultats, les auteurs proposent d'interpréter les sites des classes A, B, D, F et G comme des « annexes agraires » et des habitats « dépendants » ; les sites des classes H à K comme des *villæ* et des établissements majeurs et les sites de la classe E comme des « fermes paysannes » jouant un rôle intermédiaire entre les deux grands types fonctionnels précédents²⁰⁶. Les annexes agraires et les habitats « dépendants » des classes A, B, D, F et G représentent donc 66 % de l'ensemble des sites du corpus. Cette valeur doit toutefois être interprétée avec précaution car ces cinq classes réunissent des établissements qui ne sont pas tous occupés en même temps. Néanmoins, on peut remarquer que la proportion de *villæ* dans cet ensemble est relativement faible et finalement tout à fait comparable aux résultats obtenus par R. Agache en Picardie :

Annexes agraires et habitats « dépendants » Classes A, B, C, D, F, G	66 %
« Fermes paysannes » Classe E	13 %
<i>Villæ</i> Classes H, I, J, K	21 %

Tableau 15 : Annexes agraires, habitats « dépendants », « fermes paysannes » et *villæ* dans le corpus d'Archaeomedes

Petites substructions gallo-romaines	54 %
Substructions ou aires humiques d'habitats disparus probablement gallo-romains	21 %
<i>Villæ</i>	24 %

Tableau 16 : *Villæ* et annexes agricoles dans la zone test de la feuille de Roye de l'Atlas de R. Agache

Cette comparaison n'a pas d'autre finalité heuristique que de souligner une faiblesse des recherches menées sur les établissements ruraux gallo-romains à partir essentiellement des résultats de prospections. Les protagonistes du projet Archaeomedes le reconnaissent d'ailleurs

²⁰⁵ Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 231.

²⁰⁶ « Ce profil invite donc à assurer à la classe E une position médiane dans la hiérarchie du peuplement, entre les annexes agraires et les habitats dépendants des classes A à D et F, et les établissements majeurs des classes I à K. » (Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 229).

bien volontiers et soulignent, vingt-cinq ans après la condamnation de la fouille par R. Agache²⁰⁷, que les « données de surface » ne permettent pas de comprendre l'organisation des terroirs dans toute leur complexité²⁰⁸. Il n'est donc pas excessif de remarquer que ces grandes enquêtes de terrain éprouvent, en général, de grandes difficultés à caractériser de façon pertinente les établissements agricoles qui ne s'apparentent pas à des *villa* et que, par conséquent, elles donnent à ces dernières une fonction prépondérante, voire exclusive, dans l'organisation de l'économie agraire.

Ce choix est d'ailleurs revendiqué par les protagonistes du programme Archaeomedes et ils le justifient par une analyse historique du rôle de la *villa*. En effet, ils estiment que les *villa* forment les principaux points d'ancrage d'un réseau de peuplement et d'exploitation de la terre structurant et durable qui se met en place à partir du changement de l'ère. Les sites de taille modeste, fondés précocement et de faible longévité des classes B, C et D constituent, en quelque sorte, les « pseudopodes » de ces organismes plus importants. Ils permettent aux *villa* de s'approprier et de gérer les parties éloignées de leurs domaines et disparaissent une fois que les nœuds essentiels de cette trame se sont renforcés²⁰⁹. Pour les auteurs, ce schéma explicatif pourrait rendre aussi compte de la création, durant l'Antiquité tardive, des sites des classes F et G. Ces « annexes agricoles » appartiendraient ainsi à un second « front pionnier » qui témoignerait de la réorganisation des terroirs à cette époque²¹⁰.

Nul ne contestera la précellence de la *villa* dans l'organisation sociale et économique des campagnes gallo-romaines. Et de façon tout à fait novatrice, les auteurs montrent, avec beaucoup de vraisemblance, que le réseau des *villa* et des établissements qui gravitent autour d'elles s'est constitué selon des modalités qui varient d'une région à l'autre. Ils soulignent aussi avec force combien cette première phase d'expansion est tributaire d'une économie s'appuyant, pour une large part, sur des productions spéculatives, principalement viticoles. Enfin, cette perception dynamique de l'interaction entre la *villa* et son environnement économique les amènent à proposer une nouvelle interprétation de la rétraction de l'habitat qu'ils considèrent davantage comme la manifestation d'une réorganisation de l'économie agraire autour de pôles moins nombreux mais plus solides²¹¹.

Néanmoins, on peut se demander pourquoi la place occupée par les « fermes exploitées en faire-valoir direct » est aussi réduite et surtout quelles sont les preuves archéologiques qui permettent aux auteurs de considérer que les deux tiers des sites du corpus sont des « annexes agricoles » ou des « établissements dépendants » ? Rien ne permet de remettre en cause les méthodes qui ont présidé à la collecte des données de terrain, ni la rigueur avec laquelle l'analyse statistique a été conduite. Cependant, est-il légitime de constituer une typologie globale à partir d'un corpus qui réunit des sites provenant d'entités régionales aussi disparates ? Tout en appartenant à la même catégorie taxonomique, deux établissements agricoles de taille moyenne peuvent avoir des poids économiques très différents selon qu'ils se trouvent au

²⁰⁷ Cf. *supra*, chapitre III, p. 143.

²⁰⁸ « Le développement et l'affirmation des méthodes de l'archéologie spatiale, si vivifiants qu'ils soient à l'égard des études de peuplement, n'ont pas résolu tous les problèmes et ne doivent pas engendrer une foi absolue dans les données de surface. Le risque demeure bien réel de surinterpréter de telles informations, tant les progrès techniques conduisent parfois à penser que l'on pourrait se passer de l'exercice de la fouille. » (Raynaud, 2003, p. 326).

²⁰⁹ Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 309-310. Cette citation est tirée du chapitre de conclusion (p. 301-321) rédigé par Fr. Favory, J.-L. Fiches et Cl. Raynaud.

²¹⁰ Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 230-231.

²¹¹ « Les tendances contradictoires qui se dessinent nous invitent plutôt à envisager une crise affectant un certain type de développement impulsé par le mode de production impérialo-esclavagiste du début du Principat, sur le modèle italien, qu'une désertification des campagnes que rien n'autorise à soutenir. » (Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 310).

sommet ou dans la partie médiane de la hiérarchie des sites de leurs terroirs respectifs. Certes, plusieurs analyses comparatives des spécificités régionales ont été entreprises. Mais elles ont été réalisées en grande partie à partir du référentiel défini pour l'ensemble du corpus, ce qui fausse sans doute la perspective de recherche. Cette distorsion est accentuée par l'interprétation économique et fonctionnelle qui est proposée pour certaines des catégories retenues.

Sans être hypercritique, il faut bien reconnaître que les critères qui déterminent les contours de ces différentes catégories ne sont pas toujours d'une grande cohérence archéologique et font parfois appel à des références historiques déduites d'une perception de l'évolution et de l'organisation des campagnes qu'il faudrait justement démontrer. Ainsi, on ne comprend pas pourquoi les sites de la classe B qui couvrent une superficie de plusieurs hectares ou disposent d'installations de confort sont des habitats « dépendants » alors que les « fermes paysannes » de la classe E ne le sont pas. Le critère distinctif semble résider dans la durée d'occupation. Dans ce cas, comment la faible longévité des sites de la classe B peut-elle déterminer leur régime agraire ? L'autre argument proposé est celui de l'insuffisance, voire de l'absence, de structures d'habitat au sein de ces sites. Pourtant, certains d'entre eux, placés dans la classe A, ont livré des constructions d'une superficie importante et même parfois supérieure²¹² à celle de bâtiments qui ont hébergé, sans conteste, une famille d'exploitants, comme cela sera montré plus loin. Pour le moins, les définitions archéologiques des annexes agraires, des habitats dépendants et des fermes paysannes n'emportent pas l'adhésion et demandent à être mieux caractérisées.

On peut admettre, qu'au sein de *fundi* étendus, il ait été nécessaire de construire des petits bâtiments destinés à déposer des outils, abriter les troupeaux ou les hommes à l'occasion des travaux saisonniers. En admettant que ces « mazets » puissent être décelés par la prospection, notamment quand ils sont construits en matériaux périssables, ils devraient être aisément distinguables des établissements qui hébergent une ou plusieurs familles toute l'année, ce que ne fait pas clairement apparaître la composition de la classe A qui rassemble 22 % des sites du corpus. Ensuite, quelles données archéologiques faudrait-il réunir pour considérer qu'une exploitation agricole est « dépendante » ? Cette sujétion peut revêtir plusieurs formes. En théorie, il serait peut-être possible de prouver que les moyens de subsistance dont disposent les occupants d'un site ne sont pas suffisants et que cette carence les rend « dépendants » d'autres entités économiques. Mais toute la difficulté réside dans la compréhension de la nature de cette subordination. Il s'agit sans conteste d'une véritable soumission quand les individus sont placés par le propriétaire sur une partie du *fundus*, lui apportent la totalité des récoltes et reçoivent de lui en échange leur ravitaillement. Toutefois, disposant des mêmes données archéologiques, on peut tout aussi bien considérer que ces exploitants sont propriétaires d'un maigre lopin de terre et louent leurs bras pour se procurer le complément de subsistance dont ils ont besoin. Dans ce cas précis, peut-on encore parler de dépendance ? Ces malheureux paysans sont sans doute bien moins « libres » que les tenanciers qui ne doivent à leur propriétaire que le loyer de la terre.

Il n'est pas utile de multiplier les exemples de ce type pour s'apercevoir que les sources archéologiques sont fort peu adaptées pour comprendre la nature des liens économiques qui unissent les exploitations d'un même terroir. Il est donc plus sage d'étudier, en première instance, les formes de l'habitat rural à partir de la documentation recueillie sur le terrain, qu'elle soit archéologique, archivistique ou environnementale, et de ne pas introduire, à ce niveau de l'analyse, des notions qui ne sont pas renseignées par les sources disponibles²¹³.

²¹² En Vauvage, par exemple, le site de *Fournas de Seguin* à Combas comprend un bâtiment de 160 m² (Leeuw, Favory, Fiches, 2003, p. 225).

²¹³ Comme le fait très justement remarquer F. Trément : « L'intégration des acquis de chaque discipline suppose

Cette prévention méthodologique ne réduit pas l'archéologue au silence, bien au contraire. Elle l'oblige à réinvestir un champ disciplinaire qui est au cœur de son métier, celui des systèmes agraires, des témoignages matériels de l'activité économique et des formes concrètes de l'appropriation du sol. L'enjeu est alors d'appréhender dans toute leur complexité les différentes composantes de l'économie agraire en accordant une attention égale aux *villae* et aux petites exploitations familiales. L'essai de quantification entrepris dans la première partie de ce chapitre peut alors révéler son utilité. Il définit un modèle économique qui, en dépit de son élaboration théorique, apporte des références et des éléments de comparaison pour évaluer la capacité productive d'établissements agricoles de petite taille. L'intérêt de cet archétype peut être suggéré à la faveur d'une présentation rapide de quelques exemples d'exploitations agricoles, choisis pour leur représentativité et les perspectives de recherche qu'ils suscitent.

2. Quelques exemples archéologiques d'exploitations familiales

Il importe de préciser, en préambule, que les sites sélectionnés ci-dessous ne sont pas des hapax ou les rares représentants de catégories d'établissements peu courants. Au contraire, les opérations de fouilles réalisées sur de très vastes superficies font systématiquement apparaître la grande diversité de la typologie des formes de l'habitat rural, des plans des établissements et des bâtiments qu'ils renferment. Elles montrent toute l'étendue de la gamme composée par ces sites : de la grande *villa* d'une superficie de plusieurs hectares à la modeste installation de quelques milliers de mètres carrés. Tous les degrés de cette hiérarchie ne sont pas représentés dans toutes les régions et cette variété est, à son tour, un vaste sujet d'étude. Pour s'en convaincre, on peut une nouvelle fois revenir en Picardie, dans cette contrée où la *villa* serait le mode exclusif de la mise en valeur des terres.

Dans la moyenne vallée de l'Oise, les opérations archéologiques menées depuis une douzaine d'années ont permis d'appréhender, avec des méthodes homogènes, une vaste superficie de plus de 450 ha. Les sites fouillés forment, pour une période comprise entre le III^e s. a.C. et le III^e s. p.C., un corpus qui a été analysé en fonction de leur assiette, de leur organisation interne et d'une typologie très fine des 141 constructions mises au jour. Cette étude diachronique met en relief, d'une façon saisissante, la persistance de modes d'habitat hérités de La Tène, mais aussi les spécificités de l'occupation gallo-romaine. Elle fait aussi distinctement apparaître la hiérarchie des exploitations agricoles. La grande *villa* de Verneuil-en-Halatte, *le Bufosse*, occupe le sommet de cette pyramide avec une assiette estimée à environ 6 ha²¹⁴. Elle est, pour l'instant, l'unique représentante de cette catégorie d'établissements car les autres sites connus sont des petites fermes composées de bâtiments disposés dans des enclos dont la superficie varie entre 4 300 m² et 8 000 m². La très grande majorité de ces exploitations est abandonnée dans le courant du III^e s.²¹⁵.

Sur le plateau du Valois, qui se trouve immédiatement au sud de cette vallée, une autre opération archéologique extensive a mis en évidence une organisation de l'espace très différente. La classe des exploitations moyennes, d'une superficie de un à deux hectares, qui est très faiblement attestée dans la vallée de l'Oise, regroupe la majorité des sites du plateau. La partie supérieure de la hiérarchie de l'habitat comprend une grande *villa* et deux *villae* dont l'assiette est comprise entre trois et quatre hectares. Les degrés inférieurs de cette classification ne sont représentés que par un unique petit site de 2 500 m². À la différence de ce qui a été

dans un premier temps une élaboration autonome des données, afin d'éviter les raisonnements circulaires autojustificateurs [...] » (1999, p. 256).

²¹⁴ Cf. *infra*, p. 235 et Planche 36.

²¹⁵ Pinard, Collart, Malrain, Maréchal, 1999.

observé dans la vallée de l'Oise, la plupart de ces exploitations sont encore occupées au IV^e s. et parfois au début du V^e s. ²¹⁶.

La rapide confrontation des formes de l'habitat rural, dans ces deux régions limitrophes, révèle des modes d'occupation des sols originaux et exclusifs. Les basses terrasses de la vallée de l'Oise, les plateaux du Valois et du Santerre, étudié précédemment, ne sont pas exploités de la même façon. Cette diversité trouve probablement son origine dans la mise en œuvre de systèmes agraires différents, dans la plus ou moins grande prégnance des cadres hérités du passé et, sans doute aussi, dans l'existence de régimes agraires inégalement contraignants. En conséquence, il n'est pas possible d'appréhender toute la complexité et la variété de l'organisation de ces terroirs en s'intéressant aux seules *villae*. Il est au contraire indispensable de s'attacher à déterminer, pour chaque entité géographique, le nombre et l'importance des différents types d'exploitation, de comprendre leur rôle et d'essayer de percevoir leurs interactions.

Ce projet exige de porter une attention accrue à tous les éléments archéologiques susceptibles d'apporter des informations sur l'activité économique de ces sites. La tâche est ardue car il reste, dans ce domaine, un immense travail de recension et d'interprétation à réaliser. En effet, les fouilles d'établissements ruraux livrent souvent une grande proportion de structures ou d'objets archéologiques, parfois très singuliers, dont on ignore tout de leur fonction. L'analyse fonctionnelle des sites repose alors sur un nombre réduit de bâtiments, de productions et d'outils bien identifiés, mais laisse dans l'ombre une foule d'indices qui compléterait sans doute utilement la connaissance de leur économie agraire. À ce propos, la fouille de la petite exploitation agricole de Bohain-en-Vermandois ²¹⁷ fournit un bon aperçu des forces et des faiblesses de l'archéologie rurale gallo-romaine.

Bohain : une petite exploitation familiale sur le plateau du Vermandois

Cet établissement se trouve sur un vaste plateau limoneux, au nord-est de Saint-Quentin. Les informations archéologiques disponibles sont beaucoup trop ponctuelles et partielles pour saisir l'occupation de cette région durant la période gallo-romaine. En revanche, l'ampleur des reconnaissances réalisées lors de la fouille de ce site apporte l'assurance que cette exploitation a été appréhendée dans sa totalité et qu'il ne s'agit donc pas de la partie agricole d'un établissement plus vaste. Sa durée d'existence est relativement courte, moins d'un siècle, mais deux phases d'occupation ont été distinguées. Toutefois, deux constructions, en gris sur la Planche 25, n'ont pu être datées précisément. Cette petite exploitation est constituée de plusieurs bâtiments, d'une mare et de nombreuses structures en creux, répartis dans un enclos quadrangulaire d'une superficie d'un demi-hectare ²¹⁸.

La première phase de l'occupation du site débute vers le milieu du I^{er} s. p.C. et s'achève vers la fin de ce même siècle. Durant cette période, l'établissement comprend, au moins, trois constructions sur poteaux plantés : un bâtiment d'habitation d'une superficie de 90 m² et deux greniers dont les surfaces utiles sont de 8,3 m² et 10 m². Les subdivisions internes de l'enclos et la présence d'une mare sont pour le fouilleur les indices d'une activité pastorale. Les bêtes ne sont sans doute pas abritées dans une étable, à moins de considérer que le bâtiment d'exploitation mal daté est destiné à cet usage et appartient à cette phase. La production de céréales est mieux documentée. Les deux greniers correspondent, en effet, à un type bien attesté de stockage en hauteur. Dans ces constructions, le plancher surélevé repose sur des

²¹⁶ Collart, 1991 ; Pinard, Collart, Malrain, Maréchal, 1999, p. 379.

²¹⁷ La fouille du site gallo-romain de Bohain-en-Vermandois, *Au-delà du Moulin Mayeux*, dans l'Aisne, a été réalisée par Patrick Lemaire en 2000.

²¹⁸ Lemaire, 2002.

poteaux et reçoit des épis, des épillets ou des grains²¹⁹. La conservation des céréales sous forme de grains est plus contraignante car la couche qu'ils forment ne doit pas être trop épaisse et réclame d'être aérée régulièrement. Ce mode d'entreposage convient mieux à des grains vêtus car ils sont naturellement protégés par leurs balles. Or, il se trouve qu'une fosse découverte près de la mare a livré un lot de graines carbonisées d'amidonnier et d'épeautre²²⁰. Elle n'est pas datée avec précision et ne peut donc être associée avec certitude à cette première phase d'occupation, mais elle témoigne sans conteste de la culture de ces deux céréales dans cette exploitation.

En posant l'hypothèse que des grains vêtus ont été stockés dans les deux greniers de Bohain, il convient alors de remarquer que leur surface totale permet de conserver, dans de bonnes conditions, la totalité des 49 hl de la ration alimentaire annuelle de la famille type²²¹. Un bâtiment d'habitation pouvant abriter cinq ou six personnes, quelques têtes de bétail et deux greniers pour entreposer la totalité de leur besoin en céréales pourraient constituer autant d'indices suggérant que cet établissement a pratiqué l'agriculture de subsistance précédemment décrite. L'exercice de quantification réalisé à cette occasion n'aura donc pas été vain puisqu'il apporte des éléments de comparaison qui permettent de proposer un mode de fonctionnement économique pour le petit site de Bohain. Ce résultat peut paraître dérisoire. Il est au contraire décisif si on le rapporte à la modestie des vestiges archéologiques conservés : des structures en creux et du mobilier, en faible quantité, réparti sur une surface de moins d'un hectare. Ces éléments n'auraient sans doute pas permis de déceler ce site en surface. La fouille de Bohain montre donc tout le chemin parcouru par l'archéologie rurale gallo-romaine et sa capacité actuelle à identifier et à étudier les établissements agraires les plus modestes. Pour autant, il reste encore beaucoup de progrès à réaliser et la présentation de l'évolution de ce site durant la seconde phase de son occupation procure l'occasion d'en prendre conscience.

Au tout début du II^e s., dans l'enclos conservé, l'établissement est profondément remanié. Le bâtiment d'habitation précédent et les deux greniers sont abandonnés et remplacés par une habitation plus vaste (104 m²) et un bâtiment d'exploitation installé dans une des subdivisions de la parcelle. Le fouilleur montre avec justesse que la nouvelle localisation de l'habitation, son plan, la construction d'une petite cave et l'utilisation de tuiles pour la toiture dénotent l'adoption de pratiques architecturales influencées par le *mos romanorum*. Cette campagne de construction représente, sans conteste, un investissement économique considérable par rapport à la modestie de l'établissement. On peut bien sûr alléguer qu'il a été assuré par le propriétaire d'une exploitation plus importante dont « dépendrait » le site de Bohain, mais la courte durée de la seconde phase d'occupation, moins d'un demi-siècle, rend cette hypothèse bien improbable. Il est donc légitime de considérer que l'agriculture de subsistance pratiquée, malgré la modestie de ses moyens, a permis à son exploitant de produire suffisamment de surplus pour assurer la transformation de son habitat. Cet établissement rénové s'est peut-être élevé à un niveau économique quelque peu supérieur.

Toute la difficulté consiste alors à savoir si ce changement a suivi ou accompagné une évolution du système agraire de l'exploitation. Malheureusement, il faut bien reconnaître que les données archéologiques disponibles pour discuter de cette hypothèse sont presque totalement absentes. Le nouveau bâtiment d'exploitation a livré les traces d'une petite activité de forgeage, mais on ignore tout de sa fonction. A-t-il pu servir d'étable et dans ce cas où sont entreposées les céréales qui étaient stockées dans les greniers de la phase précédente ? Le

²¹⁹ Matteredne, 2001, p. 159-163.

²²⁰ L'identification et l'étude de ces graines ont été réalisées par V. Matteredne (Lemaire, 2002, p. 19-21).

²²¹ $4,9 \text{ m}^3 / (10 \text{ m}^2 + 8,3 \text{ m}^2) = 0,27 \text{ m}$. L'épaisseur d'une couche de blé déposée sur un plancher ne doit pas excéder une trentaine de centimètres.

bâtiment à six poteaux plantés, situé au milieu de la cour, et qui n'a pu être daté précisément, a une surface de 22 m². Elle est donc légèrement plus importante que la superficie totale des deux anciens greniers et on peut alors se demander si ce bâtiment n'aurait pas accueilli des récoltes un peu plus abondantes. Faute de données précises, il est bien difficile de dépasser le stade des hypothèses.

Pour aller plus loin dans l'analyse, il faudrait confronter les résultats de la fouille de Bohain à ceux obtenus pour d'autres sites de statut comparable, sur le plateau du Vermandois. L'analyse de la trame de l'occupation de cette région permettrait d'ailleurs d'évaluer la représentativité de ce type d'exploitation et de déterminer la densité du peuplement de cette région. En l'état des connaissances, il serait possible d'opposer à toutes ces suppositions une conception plus traditionnelle de l'évolution des campagnes gallo-romaines : les petits établissements comme celui de Bohain seraient les derniers avatars de formes pré-romaines d'habitat disparaissant progressivement avec la mise en place du réseau des *villæ*, lequel pourrait être mis en évidence par une intensification des recherches archéologiques sur le plateau du Vermandois. Le caractère isolé de cette découverte interdit, pour l'instant, d'opposer d'autres arguments à ces objections. On peut toutefois poursuivre cette prolepse en se déplaçant d'une quarantaine de kilomètres vers le nord et en examinant les résultats d'une opération d'archéologie extensive réalisée à Onnaing, près de Valenciennes.

Les petites exploitations d'Onnaing

Sur un plateau légèrement en pente, supportant une épaisse couche de limons très favorable aujourd'hui à la céréaliculture, des sondages régulièrement espacés et des fouilles ont offert l'opportunité rare, en France, d'appréhender la totalité d'une vaste zone de 250 ha²²². Ainsi, pour la période gallo-romaine, il est possible de percevoir, par la fouille et de façon assez précise, ce que pouvait être l'organisation d'un terroir agricole dans cette partie de la Gaule du Nord. Sept habitats de tailles inégales et huit petits groupes de tombes ont été découverts. L'ensemble du mobilier recueilli lors de la fouille de tous ces sites est chronologiquement homogène et date des deux premiers siècles de l'ère (Planche 26). Pour autant, la mauvaise conservation des structures et la faible quantité de céramique recueillie sur certains d'entre eux ne donnent pas l'assurance qu'ils ont tous été occupés en même temps.

L'analyse de cet échantillon montre à la fois une répartition spatiale hétérogène et une grande variété de la taille des habitats. Les plus petits sites (n^{os} 18 et 21) se composent d'enclos de très faible superficie (environ 2 500 m²) et de quelques structures creusées dans le limon. Leur fonction d'habitat n'est pas aisée à déterminer et cette hypothèse repose essentiellement sur le fait qu'ils succèdent, sans hiatus apparent, à de petites fermes de La Tène. Les catégories intermédiaires de cette typologie sont représentées par le site n^o 3, dont les dimensions sont très proches de celles de la ferme de Bohain, et les sites n^{os} 8, 14 et 16 dont les enclos couvrent une superficie de 6 000 m² à 1,3 ha. Le site n^o 5 est sans conteste l'habitat le plus important (Planche 27)²²³. En effet, son assiette occupe une surface de 1,8 ha et surtout, vers le milieu du II^e s., il renferme un bâtiment d'habitation de 375 m² (Planche 27, bât. A) dont les fondations sont constituées de pierres ce qui le distingue nettement de ceux des autres sites dont l'ossature est composée de poteaux plantés. Durant cette même phase d'occupation, il est possible que cet habitat comprenne aussi un autre bâtiment (B), des puits et des greniers sur poteaux qui apportent des capacités d'entreposage équivalentes à celui de Bohain.

²²² Bretagne, Catteddu, Clavel et *alii*, 1999. Les recherches sur les sites de la période gallo-romaine ont été coordonnées par Raphaël Clotuche.

²²³ La fouille de ce site n^o 5 a été dirigée par Jean-Jacques Thévenard.

Il n'a pas échappé au lecteur que la typologie qui vient rapidement d'être esquissée reposait essentiellement sur un critère formel, la superficie des enclos. Ce choix est imposé par une nécessité pratique car, dans le nord de la Gaule, durant le Haut-Empire, l'enceinte fossoyée est souvent, en première analyse, le seul élément qui permette d'identifier et de sérier les habitats. Toutefois, quand les conditions de conservation des vestiges ne sont pas trop mauvaises, il est possible de constater qu'il existe fréquemment une relation de proportionnalité entre la taille de l'enclos et celles des bâtiments de l'habitat. Cette correspondance apparaît de façon évidente quand l'on compare les données relatives aux sites de Bohain et d'Onnaing.

	Bohain	Onnaing, site n° 5	Ratio
Enclos	5 000 m ²	1,8 ha	3,6
Bâtiment principal	104 m ²	375 m ²	3,6
Ratio	48	48	–

Tableau 17 : Rapport entre les superficies des enclos et des bâtiments d'habitation de Bohain et d'Onnaing

Néanmoins, la probité oblige à reconnaître que ces rapports ne s'accordent pas toujours aussi bien que dans cet exemple. Il n'en demeure pas moins que ce type de confrontation peut fournir la matière d'une première taxonomie des petits établissements agricoles. Réalisée à partir d'un corpus intéressant une aire géographique la plus vaste possible, elle ferait sans aucun doute mieux ressortir les modes différents d'occupation des sols et serait aussi susceptible de donner quelques informations sur les systèmes agraires de ces exploitations.

En effet, reprenant les exemples étudiées ici, on peut supposer que le rapport constaté entre les superficies de l'enclos et des bâtiments des sites de Bohain et d'Onnaing dévoile deux niveaux d'activité économique. Même en considérant que l'exploitant du site n° 5 est un tenancier, il est raisonnable de penser qu'il dispose d'équipements agricoles en adéquation avec les surfaces qu'il cultive ou les animaux qu'il élève. Il est aussi probable que son propriétaire met à sa disposition un bâtiment d'habitation dont les dimensions sont proportionnées aux revenus qu'il tire de cette exploitation. Cette hypothèse est encore plus recevable si la ferme n° 5 est le siège d'un domaine cultivé en faire-valoir direct.

Pour autant, il serait très hasardeux d'en conclure que les terres mises en valeur par la ferme de Bohain ou le site n° 3 d'Onnaing ont une superficie trois fois et demi inférieure à celle du *fundus* de la ferme n° 5. Il existe sans doute des corrélations entre la taille des sites et les surfaces exploitées, mais rien ne permet de les déterminer, pas même l'étude de la répartition spatiale de ces établissements. Le plan de localisation des sites gallo-romains fouillés à Onnaing montre, en effet, que les distances qui les séparent ne sont pas proportionnelles à leurs dimensions. La ferme n° 5 est très proche de la n° 8, les sites n°s 14 et 16 sont côte à côte et le petit établissement n° 3 est celui qui dispose du plus grand espace autour de lui. Il faut donc présumer d'une forte imbrication de leurs finages respectifs et renoncer à restituer leurs limites.

On peut toutefois observer qu'en divisant la totalité de la superficie appréhendée par le nombre d'établissements agricoles découverts on obtient, pour chacun d'eux, un territoire théorique de 35,7 ha. Dans l'absolu, chaque exploitation dispose donc d'une surface qui lui permet de développer le système agraire type qui a été présenté plus haut. Par ailleurs, les données archéologiques disponibles tendent à montrer que les fermes d'Onnaing pratiquent une agriculture de subsistance dans laquelle l'élevage semble prendre une part importante. Cela

n'empêche pas certains de leurs exploitants de produire des surplus comme l'atteste la construction d'un nouveau bâtiment d'habitation dans le site n° 5 et surtout le dépôt d'objets relativement luxueux dans plusieurs des sépultures découvertes.

Les fouilles réalisées à Onnaing apportent un exemple concret d'un terroir exploité par de petits établissements agricoles. Dans un espace pourtant assez réduit, elles attestent de la grande diversité des formes de l'habitat. Ainsi, tout en occupant les strates inférieures de la hiérarchie des exploitations gallo-romaines, les sites d'Onnaing ont des tailles qui varient dans un rapport de un à sept. Ces disparités révèlent sans aucun doute des niveaux économiques différents, mais les informations archéologiques disponibles ne permettent pas de les définir et de les expliquer. Elles laissent à penser que ces établissements pratiquent une agriculture de subsistance qui ne dégage pas de surplus considérables. Cette impression est confirmée par l'exemple suivant qui montre que des sites de formes très proches peuvent posséder une capacité productive bien plus importante.

Un exemple du dynamisme de l'exploitation familiale : les sites de la confluence de la Seine et de l'Yonne

Les opérations réalisées en Seine-et-Marne dans les vallées de la Seine et de l'Yonne, au niveau de leur confluence, concernent une étroite fenêtre de 35 km de long et de 5 km à 10 km de large ²²⁴. Elles ont permis d'étudier une surface d'environ 2 000 ha. Une forte densité d'habitats gallo-romains a ainsi été identifiée. Hormis une unique *villa* (Planche 28, site n° 3) située à mi-chemin entre les agglomérations gallo-romaines de Montereau-fault-Yonne et de Cannes-Écluse (sites n°s 1 et 2), tous les autres sites peuvent être classés en deux groupes. Le premier se compose d'établissements constitués de bâtiments rassemblés dans des enclos d'une superficie un peu supérieure à 2 ha. L'assiette des seconds varie entre 3 000 m² et 5 000 m². Tous ces habitats sont construits en matériaux périssables et s'apparentent par leur plan et leur organisation interne aux sites de la fin de l'Âge du fer, même si, pour l'instant, un hiatus a été observé, dans l'occupation des deux vallées, à la période augustéenne.

La trame de l'occupation est plus serrée dans la partie ouest de la zone d'étude, près de la confluence. La densité moyenne est de un site pour trente hectares. Dans ce secteur, la durée d'occupation est aussi plus importante : quatre siècles pour les établissements les plus importants et un peu plus de trois siècles pour les autres. En allant vers l'est, les sites sont plus espacés et occupés moins longtemps : environ deux siècles, parfois moins. Dans cette partie de la vallée de la Seine, les divagations du fleuve ont multiplié les zones humides contraignant ainsi les habitats à occuper les petites buttes de graviers épargnées. Ce cloisonnement de l'espace explique sans aucun doute les différences observées dans la répartition et la pérennité de l'habitat ²²⁵. Néanmoins, l'occupation sur la longue durée de cette zone d'étude témoigne de sa vitalité.

En effet, après une forte augmentation du nombre de sites durant le I^{er} s. p.C., la décroissance de l'habitat jusqu'à la fin du haut Moyen Âge est beaucoup plus progressive que dans d'autres régions du sud de la Seine-et-Marne pour lesquelles les abandons d'établissements, à partir de la fin du Haut-Empire, sont proportionnellement plus nombreux ²²⁶. On note même la création d'habitats au IV^e s. ce qui est rare dans cette partie du Bassin parisien et montre bien le dynamisme de cette région, au moins à cette époque ²²⁷.

²²⁴ Ce programme de recherche est coordonné par le Centre départemental d'archéologie de la Bassée, dirigé par Daniel Mordant.

²²⁵ Séguier, 2001.

²²⁶ Séguier, 2001, p. 412-413 ; Ouzoulias, Van Ossel, 2001, p. 151.

²²⁷ Séguier, 2001, p. 412.

D'autres indices confortent cette impression et notamment les données recueillies à l'occasion de la fouille du site de Marolles-sur-Seine, le *Chemin de Sens*²²⁸.

La place manque pour rendre compte de la totalité de ces informations et pour présenter ce site dans le détail. On se contentera donc d'évoquer quelques points importants afin d'illustrer les questions débattues ici. L'établissement du *Chemin de Sens* se compose d'un enclos trapézoïdal d'une superficie de 2,25 ha et de bâtiments, principalement localisés dans la plus vaste de ses subdivisions. Son occupation débute au I^{er} s. p.C. et s'achève au milieu du V^e s. Plusieurs phases de constructions et d'aménagements ont pu être distinguées avec plus ou moins de précision. Ainsi, l'attribution des bâtiments à chacune d'elles n'est pas toujours assurée. Cependant, il semble que le statut et la fonction économique de cette exploitation n'ont pas connu d'évolution majeure durant toute cette période. Le mobilier archéologique est très abondant et témoigne du pouvoir d'achat élevé de ses occupants successifs. Par rapport à la surface fouillée, les lots de céramiques recueillis sont étonnants, tant par leur volume que par leur qualité et la provenance lointaine de certaines pièces. Il en est de même de la vaisselle métallique, de la verrerie, des objets de parure et de cette balance de précision qui est sans doute utilisée pour vérifier l'aloi des monnaies et confirme, s'il en était besoin, que les exploitants de Marolles accèdent au monde de l'échange²²⁹.

Ils parviennent à ce niveau économique en pratiquant une agriculture performante et peut-être intensive. On est, en effet, surpris par le nombre d'outils agricoles découvert pour un site rural de cet importance. Les outils liés à l'artisanat du cuir et du bois sont encore plus nombreux. Fr. Sigaut a montré qu'il existe, à l'époque moderne, une relation évidente entre le volume de métal consommé par une exploitation et son degré d'équipement²³⁰. Il serait douteux qu'il en ait été autrement durant l'Antiquité, alors que les objets métalliques étaient proportionnellement plus onéreux. Du point de vue de la méthode, ce critère est sans doute déterminant pour évaluer la capacité productive des établissements agricoles. Enfin, à Marolles, des restes végétaux carbonisés, découverts dans une cave incendiée durant le dernier tiers du II^e s. ou au début du III^e s., ont livré des grains de blé vêtu et d'orge en petite quantité, des restes de légumineuses en plus grande proportion et surtout 83 % de grains de blé nu²³¹. Il s'agit bien sûr d'un échantillon qui n'apporte pas l'assurance que les céréales étaient cultivées dans les mêmes rapports. Néanmoins, c'est un indice de plus qui atteste que l'agriculture mise en œuvre à Marolles est sans conteste plus performante que celle des petites fermes de Bohain ou d'Onnaing. Hormis l'*instrumentum* qui vient d'être rapidement évoqué, quels sont les moyens matériels de cette production ?

Le site du *Chemin de Sens* a connu une grande durée d'occupation au cours de laquelle de nombreux bâtiments ont été construits, puis abandonnés ou détruits. Comme cela a déjà été souligné, il n'est pas toujours aisé de connaître exactement la configuration de l'établissement à un moment précis de son existence. Toutefois, il est fort probable que durant le IV^e s. il se composait de trois ou quatre bâtiments (Planche 29) : une habitation de 120 m² (UA 1), avec un grenier attenant (UA 11), et deux bâtiments d'exploitation. L'existence d'une quatrième construction (UA 6) à l'est de l'enclos est moins assurée. La surface utile du grenier est de 8,25 m². En posant l'hypothèse qu'il renferme les céréales nues consommées par les exploitants, on remarque, une nouvelle fois, que ses dimensions permettent la conservation de la totalité des 23 hl de la ration annuelle. Une petite cave (75) de 3 m² et sa niche en cul-de-

²²⁸ La fouille de ce site a été conduite par Jean-Marc Séguier en 1994 (Séguier, 1995).

²²⁹ Séguier, 1995, p. 80-83.

²³⁰ Sigaut, 1998, p. 414-416.

²³¹ Lepetz, Matteredne, 2003, tableau 1, p. 35.

four de 1,6 m², complètent utilement cette capacité de stockage ²³². Il est fort possible qu'elles soient utilisées pour garder des légumineuses, des fruits et d'autres produits périssables.

À l'ouest de cette habitation se trouve un bâtiment (UA 7) à peu près aussi long, mais deux fois plus étroit ; il occupe une superficie de 60 m². Sa destination est inconnue. Toutefois, à titre d'hypothèse, on peut se demander s'il n'a pas accueilli du bétail. On remarque en effet qu'il se trouve à proximité de la plus grande division de l'enclos. Au IV^e s., les fossés qui le délimitaient ont sans doute disparu, mais des lignes de poteaux à l'est et au sud semblent indiquer que les subdivisions de l'espace au sein du grand enclos sont toujours les mêmes. Si cette supposition a quelque valeur, il n'est pas injustifié de noter que les parcelles qui entourent l'habitat ont une superficie totale de plus d'un hectare. Elles pourraient servir de pâtures aux deux ou trois bêtes de somme utilisées dans l'exploitation et peut-être abritées dans le bâtiment UA 7. Cela n'empêche pas, néanmoins, l'élevage d'autres animaux dans le finage de cet établissement. Les études des restes de faune ont fait apparaître une forte proportion de moutons ²³³. On se souvient que l'élevage de ces animaux est souvent mené en association avec la culture des céréales nues, bien attestées à Marolles. La basse vallée de l'Yonne devait offrir de nombreux et riches pâturages à ces troupeaux dont les déjections pouvaient enrichir avantageusement les jachères de cet établissement.

L'autre bâtiment d'exploitation (UA 9) se trouve à une vingtaine de mètres au nord. Il a une surface de 65 m² et présente la particularité de posséder une petite extension creusée dans le sol (370). Cette dernière a livré des outils liés au travail du cuir et du bois et le fouilleur suggère, avec raison, que le bâtiment a pu accueillir un petit artisanat. Cette remarque permet d'évoquer un secteur de l'économie paysanne qui n'a pas été envisagé pour l'instant et qui est constitué par toutes les activités non agricoles. En effet, il y a dans l'année de longues plages de temps libre que la famille paysanne met à profit pour entretenir l'exploitation, les champs et les prés, mais aussi pour confectionner des biens vendus à l'extérieur. Ce petit artisanat peut être réalisé directement à partir des productions de l'exploitation, comme la laine, les fibres végétales, le cuir et les os des animaux, ou utiliser des matériaux tirés du finage ou de ses abords, comme la pierre, le bois, la terre et de façon plus générale tout ce qui est apporté par la nature. Cette activité fournit à la famille paysanne un complément de revenu tout à fait essentiel.

Il est d'autant plus important qu'il existe, à proximité de l'exploitation, une clientèle susceptible d'acheter ses produits. La présence sur un établissement agricole d'indices d'artisanat ne doit donc pas être systématiquement interprétée comme une preuve du caractère autarcique de l'économie de cette exploitation. Ils peuvent, au contraire, attester de sa vitalité et de son ouverture vers l'extérieur ²³⁴. Par ailleurs, la famille paysanne peut aussi s'investir dans des travaux réalisés à l'extérieur de l'exploitation, dans le *saltus*, dans d'autres établissements agricoles ou à la ville, voire même dans d'autres régions. Il faut donc admettre que son économie comprend des activités qui ne sont pas toujours documentées dans l'habitat qu'elle occupe. Ces revenus complètent la production des biens destinés à sa subsistance et peuvent être affectés à l'entretien de l'exploitation, au paiement des charges qui pèsent sur elle ou à des achats plus accessoires.

Revenant à l'exemple de l'établissement du *Chemin de Sens*, on peut supposer que l'environnement économique de ce site est peut-être un élément qui explique sa « prospérité » relative et sa grande longévité. Installée dans une région traversée par des axes commerciaux majeurs, constitués par les vallées de la Seine et de l'Yonne et les voies reliant Sens à Paris et à

²³² Séguier, 1995, p. 71.

²³³ Leblay, Lepetz, Yvinec, 1997, p. 51.

²³⁴ Evans, 1980, p. 137 ; Erdkamp, 1999, p. 564.

Meaux, profitant de la proximité de deux agglomérations, il est possible que cette exploitation ait bénéficié d'une rente de situation lui permettant d'écouler facilement et à bon prix ses surplus et, peut-être, les productions de ses activités non agricoles. Cette « aisance » est révélée, sans conteste, par la qualité du mobilier archéologique. En revanche, quand on compare ce site à ceux fouillés à Onnaing par exemple, il est difficile d'apprécier précisément en quoi réside la supériorité de son système agraire. La culture du blé nu et la présence de nombreux outils métalliques sont des indices qui pourraient attester de la mise en œuvre d'une agriculture plus intensive, c'est-à-dire de pratiques culturales qui obtiennent, par de meilleurs rendements, des récoltes plus abondantes, mais il faut reconnaître que l'on peut supposer, avec autant de vraisemblance, que les exploitants de Marolles tirent une part importante de leurs revenus d'activités qui ne sont pas représentées sur ce site.

Quelles que soient l'origine et l'affectation de ces bénéfices, les différentes hypothèses qui viennent d'être évoquées montrent bien qu'il est encore illusoire d'espérer reconstituer dans le détail, à partir des seules sources archéologiques, la totalité du bilan économique d'un établissement agricole. Le problème de la gestion des surplus de céréales destinés au paiement de l'éventuel loyer de la terre apporte la matière d'un autre exemple. À la fin de l'essai de quantification, il avait été proposé d'évaluer le montant en nature du fermage à l'équivalent du volume de céréales destiné à sa consommation, ce qui revenait à multiplier par deux sa production. Il est nécessaire d'amender maintenant les conclusions de cette analyse en notant que si le loyer est payé en espèces, grâce aux bénéfices des activités non agricoles, la surface cultivée par la famille paysanne peut être considérablement réduite. Par ailleurs, on peut se demander où sont entreposées les céréales destinées au règlement en nature du loyer *vel* des impôts. Les greniers sur poteaux identifiés sur les sites de Bohain, d'Onnaing et de Marolles ont tous une surface qui correspond presque exactement à celle qui est nécessaire pour l'entreposage des céréales de la ration annuelle. Doit-on en conclure que les surplus produits pour faire face aux charges de l'exploitation sont stockés ailleurs ou bien livrés directement au propriétaire ou encore vendus juste après la moisson ? Il n'est pas vain de poser ces questions, même si, pour l'instant, il faut bien reconnaître que l'on dispose de très peu d'éléments pour y répondre.

Toutes les incertitudes qui demeurent à propos de l'interprétation du rôle et du fonctionnement des établissements agricoles qui viennent d'être présentés témoignent de la fragilité des connaissances actuelles et de tout le chemin qu'il reste encore à parcourir pour appréhender l'organisation de l'économie agraire dans toute sa diversité. L'objectif de l'analyse quantitative produite ici n'était pas de fournir un nouveau modèle qui s'appliquerait à l'ensemble des petites exploitations agricoles et décrirait, en quelques équations, leurs ressorts fondamentaux. Son dessein plus modeste envisageait simplement d'adopter le point de vue d'un exploitant et de définir les conditions minimales de subsistance d'une famille de six personnes qui utilise les moyens de l'époque et sa seule force de travail. Son mérite est peut-être d'avoir donné une existence économique autonome à des sites qui étaient parfois considérés comme de simples agrégats de structures archéologiques sans fonction précise. L'évaluation réalisée à cette occasion a aussi servi à mieux identifier les principales composantes de l'économie d'une petite exploitation agraire. Enfin, la confrontation de ce schéma organisationnel avec les données produites par l'archéologie a montré que l'étude des bâtiments, des outils et des productions offrait la possibilité de distinguer plusieurs types de systèmes de production agricole et donc de progresser dans la connaissance de ce secteur de l'économie agraire qui regroupe souvent la majorité des sites.

3. Les limites du modèle

Cependant, malgré ces résultats stimulants, il faut garder à l'esprit que les éléments de comparaison collectés ont été acquis en s'intéressant de façon presque exclusive à la production céréalière des établissements décrits. De ce fait, l'estimation de leur capacité productive a été grandement facilitée par la présence en leur sein de greniers sur poteaux plantés. Elle aurait été beaucoup plus difficile à réaliser si leurs exploitants avaient adopté des modes de stockage archéologiquement plus discrets. De la même façon, l'étude a totalement ignoré le cas des petites exploitations pour lesquelles la production de céréales ne semble pas constituer l'essentiel, ou la part principale, de leur activité agricole. Plusieurs établissements de ce type ont été fouillés en Narbonnaise.

À Biot, par exemple, des investigations archéologiques récentes ont mis au jour une petite ferme isolée qui occupe un espace quadrangulaire de 550 m² et se compose de plusieurs bâtiments regroupés autour d'une petite cour²³⁵. Au sud, une petite pièce de 21 m² serait destinée à l'habitat (Planche 30, n° 3). À l'ouest, toute l'aile est affectée au traitement et au stockage de l'huile ou du vin (n° 4 et 5). Ouvrant sur l'extérieur de la ferme, un espace plus important servirait peut-être de bergerie (n° 6). Le fouilleur pense que la viticulture, ou l'oléiculture, et l'élevage constituent les deux activités principales de ce petit établissement²³⁶. Néanmoins, ses habitants ne doivent sans doute ni se nourrir uniquement de vin, d'huile ou de mouton ni se procurer à l'extérieur les céréales qui constituent la base de leur alimentation. On peut donc supposer qu'ils cultivent quelques lopins de blés, mais que cette production n'est documentée par aucun vestige archéologique.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres exemples à celui-ci pour mettre en évidence les limites du modèle proposé ici. Son incapacité à éclairer le fonctionnement économique de l'exploitation des *Chappes* ne le condamne pas pour autant, mais constitue un encouragement à poursuivre ce type de réflexion et à élaborer des schémas explicatifs adaptés à la variété des situations décrites par les sources archéologiques. La taxinomie classique des formes de l'habitat, fondée sur une description des plans, des matériaux et des mobiliers, pourrait ainsi s'enrichir d'une comparaison des systèmes agraires. On conçoit bien tout l'intérêt que pourraient tirer les grandes enquêtes sur le peuplement de cette extension de leur champ d'investigation au fonctionnement économique des exploitations agricoles.

L'ouvrage à venir est considérable et les quelques exemples rapidement présentés ici ont mis en lumière tout ce qu'il restait à découvrir et à comprendre. La tâche est d'autant plus imposante que l'analyse doit être poursuivie dans deux directions. En effet, non seulement il est nécessaire de mieux caractériser les systèmes agraires, mais en plus il faut tenter de déterminer quels sont les moyens humains dont disposent les exploitations pour les mettre en œuvre. Jusqu'à présent, dans cette étude, seule la logique économique de la famille paysanne a été envisagée. Suivant le schéma organisationnel proposé par A. V. Tchayanov (Planche 30), on a donc considéré que l'exploitation fait appel uniquement à ses propres forces. Son revenu dépend alors de la superficie de terres et du « capital » dont elle dispose. Le « capital » comprend des *moyens inertes* (les bâtiments, les outils, l'équipement de l'*ager*) et des *moyens vivants* (les animaux et les plantes)²³⁷. On a vu, plus haut, que l'archéologie permet d'appréhender la nature de ce « capital » et donc de définir plusieurs types de systèmes de production. La famille peut aussi s'investir dans des activités non agricoles pour augmenter son

²³⁵ La fouille du site des *Chappes* à Biot a été dirigée par M. Gazenbeek, en 1991, et J.-P. Violino, en 1994.

²³⁶ Gazenbeek, 2001, p. 62-63.

²³⁷ Ces deux expressions sont tirées de la définition du système productif proposée par M. Mazoyer et L. Roudart, (1997, p. 43-44).

revenu. Ce qu'il lui reste finalement pour vivre dépend de la valeur de ces différentes composantes et du montant des charges qui pèsent sur l'exploitation.

Ce schéma décrit, dans ses grandes lignes, le mode de fonctionnement de l'agriculture de subsistance. Cette expression a été choisie pour bien indiquer que l'objectif économique initial et primordial de l'exploitation familiale était de produire les moyens de son existence, ce qui ne l'empêche pas de dégager des surplus. En cela, elle se distingue des établissements agricoles dont les propriétaires tirent de l'agriculture des ressources qui sont surtout destinées à être vendues²³⁸. Entre l'économie de la petite ferme de Bohain et celle de la *villa* de Champion, il n'y a pas seulement une différence d'échelle. Certes, les deux exploitants n'ont pas à leur disposition les mêmes moyens, mais ce qui distingue foncièrement le fermier de Bohain, c'est qu'il est confronté dans son développement à une limite supérieure constituée par la quantité maximale de travail fournie par la famille paysanne en une année. En effet, il lui est possible d'accroître la productivité de son exploitation en augmentant la valeur et l'utilisation de son capital, en organisant mieux ses activités dans le temps et en s'investissant davantage dans des travaux non agricoles, mais, dans tous les cas, en s'amplifiant, son activité atteindra un seuil qu'il ne pourra dépasser qu'en recourant à une main-d'œuvre extérieure²³⁹. En franchissant ce palier, il pénètre dans un espace économique qui obéit à d'autres logiques que celles que lui impose l'agriculture de subsistance. Il est possible d'en prendre conscience en poursuivant l'estimation quantitative proposée plus haut et en examinant ce que « coûterait » à cet exploitant l'utilisation du travail salarié.

Cet examen est plus facile à réaliser à partir des données disponibles pour la moisson. En effet, contrairement à d'autres façons culturales dont le nombre et l'intensité peuvent varier dans des proportions importantes, la récolte des céréales est une opération ponctuelle qui doit être réalisée dans un laps de temps relativement court et avec des moyens humains sur lesquels on dispose d'informations générales assez cohérentes. Toutefois, la quantité de travail qu'il faut consacrer à la moisson d'un hectare de céréales dépend de l'espèce cultivée, de la hauteur de la coupe et donc du volume de paille que l'on souhaite récolter.

Varron décrit trois méthodes pour la moisson. La première consiste à couper les tiges au niveau du sol puis à séparer, dans un second temps, l'épi du chaume. À l'inverse, on peut aussi scier la tige juste sous l'épi et récolter le chaume plus tard. Enfin, le plus couramment, on emploie un procédé intermédiaire en coupant le blé au milieu de la tige²⁴⁰. Varron indique qu'il faut environ une journée de travail à un moissonneur pour couper un jugère de blé mais ne précise pas si cette durée est la même pour les trois méthodes citées²⁴¹. Toutefois, les sources médiévales et modernes apprennent que la surface moissonnée dans une journée varie de 0,15 ha à 0,25 ha selon les techniques utilisées²⁴². La quantité de fumure dont dispose l'exploitation modèle étant relativement limitée, on peut supposer qu'une proportion

²³⁸ M. Aymard exprime cette divergence d'objectif en distinguant ceux qui produisent dans un but, les *target producers*, de ceux qui produisent pour le marché, les *market producers* (1983, p. 1398). P. Erdkamp préfère utiliser les expressions de : *subsistance peasant* et *commercial farmer* (1999, p. 558).

²³⁹ « Pour conclure notre exposé sur les facteurs qui déterminent le niveau d'auto-exploitation du travailleur paysan, nous pouvons poser comme acquis que, à la différence d'une entreprise ou d'une exploitation capitaliste dont les dimensions sont, sur le plan théorique, sans limites, le volume d'une exploitation laborieuse est naturellement déterminé par le rapport entre les besoins de consommation de la famille et ses forces de travail et qu'il se fixe à un niveau conforme aux conditions de production où se trouve la famille exploitante. » (Tchayanov, 1990, p. 91).

²⁴⁰ Varron, *Res rust.*, I, 50.

²⁴¹ « *Cum est matura seges, metendum, cum in ea <in> iugerum fere una opera propomodum in facili agro satis esse dicatur.* » (Varron, *Res rust.*, I, 50, 3).

²⁴² Comet, 1992, p. 190.

importante de la paille est laissée sur la jachère et que la moisson peut donc être réalisée assez rapidement, selon un rythme moyen d'un hectare tous les quatre jours.

Le moissonneur est aidé par plusieurs personnes qui glanent les épis tombés au sol, lient les gerbes et les transportent sur les aires à battre, dans les greniers ou dans les granges. Pendant la courte période de maturité du blé et avant que les intempéries ne gâtent le grain, toute la famille paysanne est donc engagée dans la moisson. Elle doit consacrer quarante jours de travail pour moissonner à la faucille les 10 ha de blé que compte l'exploitation type. En supposant que le blé est coupé par deux personnes, cette quantité peut être réduite à vingt jours, mais c'est sans doute une durée minimale car en ajoutant un faucilleur de plus, la famille prend le risque de ne plus pouvoir traiter rapidement toutes les tiges moissonnées.

Cette contrainte essentielle lui impose donc de cultiver les céréales dans des proportions qui restent compatibles avec la quantité de travail qu'elle peut consacrer à leur moisson. En semant des espèces qui arrivent à maturité à des périodes différentes, il lui est possible d'étaler dans le temps ce surcroît de labeur²⁴³. Par exemple, dans le Bassin parisien, le blé d'hiver est moissonné à la fin du mois de juillet, l'épeautre un peu plus tard et le blé de printemps au mois d'août²⁴⁴. Pour autant, une augmentation conséquente des surfaces emblavées oblige à employer une main-d'œuvre extérieure. Quel loyer doit-elle verser pour se la procurer ?

Pour la Gaule, le seul document disponible pour évaluer ce montant demeure l'*Edictum de pretiis rerum uenaliuum* pris par Dioclétien à la fin de l'année 301 et plus connu sous le nom d'*Édit du maximum*. Il n'est pas possible d'exposer ici, dans le détail, les très nombreux commentaires dont ce document a fait l'objet. On rappellera donc très sommairement que les prix indiqués dans cette mercuriale sont valables pour tout l'Empire et se rapportent à des quantités maximales qui ne permettent pas de connaître avec certitude la valeur réelle des produits dans une province déterminée. En revanche, l'*Édit* donne des indications sur les rapports qui existent entre les produits et les services qu'il énumère²⁴⁵. En acceptant le postulat que ces ratios ne connaissent pas de grandes variations ni dans le temps ni dans l'espace, il est donc possible d'évaluer la quantité de blé que coûterait l'emploi d'un ouvrier agricole.

En effet, l'*Édit* précise que le salaire d'un journalier employé et nourri à la campagne est de vingt-cinq deniers. Par ailleurs, le prix d'un *modius castrensis*, d'environ 17,5 litres, de froment ou d'épeautre mondé est de cent deniers :

<i>Operario rustico p[asto diu]rni</i>		* uiginti quinque
<i>Frumenti</i>	<i>k(astrensem) mo(dium) [unum]</i>	[* centum]
<i>Speltae mundaе</i>	<i>k(astrensem) mo(dium) [unum]</i>	* centum ²⁴⁶

En considérant qu'un ouvrier agricole consomme 3 500 kcal par jour, sa ration en céréales serait d'environ 1,36 l de blé nu. L'équivalent en grains de son salaire étant de 4,3 l, le coût total de ce manœuvre représente environ 5,66 litres de blé nu pour une journée. Si la famille type a déjà mis en œuvre la totalité de la quantité de travail dont elle dispose, pour un hectare de blé supplémentaire elle devra embaucher pour la moisson une équipe de deux personnes pendant quatre jours, soit une dépense de 45,28 l de blé. Avec un rendement de 6 hl/ha, ce coût marginal représente 7,5 % de la récolte et 15 % après le paiement des charges. En augmentant encore la surface emblavée la famille paysanne devra recourir à une plus grande

²⁴³ Erdkamp, 1999, p. 558.

²⁴⁴ Lachiver, 1997, p. 1148.

²⁴⁵ Frézouls, 1977, p. 256 ; Chastagnol, 1980, p. 215-223.

²⁴⁶ *Edictum de pretiis rerum uenaliuum*, 7, 1a ; 1, 1a et 1, 7.

quantité de main-d'œuvre pour réaliser les autres façons culturales qu'elle ne peut plus assurer. La productivité de l'exploitation va donc progressivement décliner et obéir ainsi à la loi, dite de Turgot, sur les rendements décroissants²⁴⁷. Pline, de façon tout à fait empirique, avait parfaitement perçu toutes les implications de cette règle de bons sens et remarquait ainsi :

Bien cultiver, c'est nécessaire ; très bien cultiver, c'est ruineux. Excepté dans le cas du propriétaire qui cultive avec sa progéniture, avec un paysan de sa famille ou des gens qu'il lui faut de toute façon nourrir, il y a des récoltes qu'il n'est pas avantageux de faire si l'on tient compte du coût de revient de la main d'œuvre.²⁴⁸

Pour la famille type étudiée ici, on peut figurer cette relation entre les surfaces emblavées et le volume de céréales produit par une fonction dont le taux d'accroissement diminue à partir de seuils (Planche 31). Le premier est fixé à 10 ha et correspond à la superficie maximale que la famille type peut moissonner sans aide extérieure. Le second, situé très approximativement vers 20 ha, représente la surface à partir de laquelle elle ne peut plus assurer seule les autres façons culturales et doit nécessairement entretenir ou louer un train de labour supplémentaire.

Le niveau de ces seuils varie selon le coût de la main-d'œuvre et la nature plus ou moins intensive du système agraire pratiqué. Mais, avant tout, il dépend de la composition de la famille paysanne. Jusqu'ici, pour les nécessités du raisonnement, il a été considéré qu'elle se constituait de six personnes. C'est bien sûr un point de vue très réducteur car sa force de travail évolue durant toute la durée de son existence en fonction du nombre de ses membres mais aussi de leur âge. Lors des premières années d'existence des enfants, la famille doit satisfaire des demandes alimentaires supplémentaires alors que la quantité de travail qu'elle peut fournir demeure identique. Le rapport entre ces derniers et les consommateurs lui est défavorable. Comme l'a montré A. V. Tchayanov, ce ratio croît ensuite progressivement jusqu'à la disparition des parents ou le départ de certains des enfants qui initient un nouveau cycle (Planche 31). La famille paysanne doit donc ajuster de façon continue son volume d'activité à la quantité de bras dont elle dispose. Cette adaptation peut se faire par une augmentation des surfaces emblavées, par l'intensification du système agraire pratiqué, mais aussi par une diminution de sa consommation. Les différentes variables économiques d'une exploitation familiale évoluent donc de façon presque permanente en fonction d'un rythme qui est déterminé par la succession des générations et les règles sociales de cohabitation des individus au sein d'un même groupe.

Loin d'être un organisme complètement immobile, routinier et soumis par atavisme à des pratiques culturales immuables, l'exploitation familiale est, au contraire, fréquemment confrontée à des choix qui lui imposent, en période de croissance, de développer de nouvelles activités et la rendent, le cas échéant, potentiellement favorable à l'adoption d'innovations techniques ou organisationnelles²⁴⁹. Néanmoins, face à ces différentes alternatives, la famille paysanne est nécessairement contrainte de privilégier les solutions économiques qui présentent pour elle le moins d'incertitude car elle doit, en toutes occasions, se garantir les moyens d'assurer sa subsistance²⁵⁰. Le recours à la main-d'œuvre extérieure est ainsi pour elle un facteur de risque non négligeable.

²⁴⁷ Cette loi est énoncée par A. Turgot dans ses *Observations sur le mémoire de M. de Saint-Péray en faveur de l'impôt indirect*, datées de 1768 (Turgot, 1844, p. 421).

²⁴⁸ « *Bene colere necessarium est, optime damnosum. Praeterquam subole, suo colono aut pascendis alioqui colente domino, aliquas messes colligere non expedit, si computetur impendium operae, [...]*. » (Pline, *N. h.*, XVIII, 38). La traduction est de J. C. Dumont (1999, p. 122).

²⁴⁹ Chauveau, 1999, p. 20.

²⁵⁰ Mollard, 1999, p. 51.

En effet, pour faire face aux aléas de sa production, elle a toujours la possibilité de réduire sa consommation et de limiter au strict nécessaire les biens qu'elle se procure à l'extérieur. Ces ajustements sont bien plus difficiles à réaliser lorsqu'elle doit payer un salaire et *a fortiori* quand il est versé en espèces. Elle est alors confrontée à la nécessité de dégager des surplus et de les vendre dans de bonnes conditions pour obtenir la monnaie dont elle a besoin. Son équilibre économique dépend de facteurs extérieurs qu'elle ne maîtrise plus. À l'inverse, le salariat présente moins de péril pour un entrepreneur qui dispose de revenus diversifiés et qui pratique une agriculture dont l'objectif principal est de produire des excédents.

Enfin, il n'est pas futile d'observer que l'utilisation d'esclaves ne modifie en rien le régime économique de l'exploitation familiale. En admettant que la famille paysanne dispose des moyens d'investir dans un achat de ce type, l'esclave lui apporterait son travail mais aussi une bouche supplémentaire à nourrir²⁵¹. L'activité de l'exploitation s'établirait alors un niveau plus élevé, mais son bilan resterait le même. Sauf à considérer qu'il puisse fournir un plus grand ouvrage tout en consommant moins, ce qui exige des moyens de coercition dont ne dispose pas le petit exploitant, la valeur économique d'un esclave n'est pas fondamentalement supérieure à celle d'un membre de sa famille. Il est en revanche beaucoup plus intéressant de l'utiliser dans un établissement agricole employant beaucoup de main-d'œuvre car, à la différence des salariés, il ne coûte que sa nourriture, son logement et ses vêtements, autant de frais fixes qu'il est possible d'amortir facilement à condition de l'occuper toute l'année.

Il ne fait donc aucun doute que l'emploi de travailleurs distingue nettement deux systèmes économiques très différents dans leur fonctionnement et leur finalité²⁵². La petite exploitation est limitée dans son développement par la quantité de travail que peut fournir la famille paysanne et par les coûts marginaux élevés et les risques économiques qu'elle doit supporter pour s'adjoindre les services d'une main-d'œuvre extérieure. Elle s'oppose en cela à l'établissement agricole qui ne peut être exploité par le seul groupe familial²⁵³. On propose de désigner cette seconde catégorie par l'expression : « entreprise agricole »²⁵⁴, car elle exprime bien que la production est assurée en grande partie par un personnel salarié *vel* servile.

Ainsi définis, les concepts d'exploitation familiale et d'entreprise agricole renvoient à deux types idéaux de comportements économiques. Du point de vue de l'archéologie, ils ne déterminent pas deux classes absolument distinctes d'établissements agricoles. Entre la petite ferme de Bohain et la *villa* de Champion, il existe sans aucun doute des fermes qui, tout en pratiquant une agriculture de subsistance, emploient, dans des proportions très variables, de la main-d'œuvre qui n'appartient pas au groupe familial. De plus, il a été montré que les exploitations familiales pouvaient revêtir des formes archéologiques très différentes selon leur niveau de richesse et le systèmes agraire qu'elles utilisent. Néanmoins, la quantification réalisée

²⁵¹ Dans le livre premier du *Capital*, K. Marx exprime ce paradoxe de la façon suivante : « Dans le système esclavagiste, la partie même de la journée où l'esclave ne fait que remplacer la valeur de ses subsistances, où il travaille donc en fait pour lui-même, ne semble être que du travail pour son propriétaire. » (Marx, 1965, p. 1035).

²⁵² Dans les rapports préparatoires au huitième congrès international d'histoire économique tenu à Budapest en août 1982, J. Goy, s'exprimant au nom d'un groupe de médiévistes français, considérait que la science historique avait fait un grand progrès en comprenant que l'exploitation familiale « constitue un système économique propre et que, dans ce cadre, la famille paysanne a un comportement propre. ». En conclusion, il incitait les historiens à « rouvrir » le dossier constitué par A. V. Tchayanov et à réfléchir à la validité de son modèle de l'économie paysanne pour comprendre l'évolution des sociétés rurales « d'avant la Révolution agricole » (Goy, 1982, p. 131 et 133).

²⁵³ Verdon, 1987, p. 222.

²⁵⁴ Cette expression est employée par J.-B. Say, dans le chapitre qu'il consacre au fermage, avec le sens très neutre d'exploitation agricole (Say, 1841, p. 413). Dans ce travail, elle constitue plutôt un emprunt aux réflexions de J.-M. Moriceau et G. Postel-Vinay sur l'économie de la grande exploitation de l'époque moderne étudiée par eux (Moriceau, Postel-Vinay, 1992).

ici et la confrontation de ses résultats avec les données apportées par l'archéologie prouvent que le concept d'exploitation familiale est, en première analyse, un outil efficace pour appréhender l'économie agraire de ces petites fermes. Il offre des éléments de comparaison et permet ainsi de mieux questionner le réel ²⁵⁵. Malgré cela, il ne fait aucun doute que sa valeur heuristique s'affaiblira au fur et à mesure des progrès accomplis dans la connaissance de ces établissements. Cette prévision ne doit pas être considérée comme une forme de défiance vis-à-vis de ce modèle, mais au contraire comme un encouragement sincère à concevoir des instruments plus précis et mieux adaptés. Elle découle de réflexions épistémologiques sur l'utilité et la validité des modèles en histoire ²⁵⁶.

En attendant, l'étude de la main-d'œuvre, de son origine et de son utilisation dans les exploitations agricoles reste un des moyens les plus efficaces pour essayer de comprendre l'organisation de l'économie agraire. La démonstration a été apportée en ce qui concerne l'exploitation familiale. Il est nécessaire de la compléter en s'intéressant maintenant à l'entreprise agricole.

III. L'entreprise agricole et la gestion de la main-d'œuvre

Les paragraphes à venir ne constituent pas une nouvelle contribution au très long débat sur la validité du terme : *villa*, ni un plaidoyer en faveur de son remplacement par l'expression : entreprise agricole. Leur objectif est plus simplement d'essayer d'appréhender les possibilités offertes à un exploitant qui ne peut mettre en culture son domaine avec les seules ressources de sa famille. En réduisant de la sorte le champ d'investigation au seul problème de la main-d'œuvre, il est certain que l'on s'interdit d'apprécier la totalité des fonctions attribuées à la *villa*. Autrement dit, tout en dénonçant le caractère captieux d'une assimilation systématique entre des pratiques architecturales et des modes d'exploitation de la terre, il serait absurde de soutenir que les investissements consacrés par le propriétaire à l'aménagement et à l'embellissement de sa *villa* seraient sans valeur parce qu'ils n'intéressent pas le processus de production agraire. Même si la construction de bains ou de pièces de réception ne modifie en rien la capacité économique de l'établissement agricole, il n'en dévoile pas moins un trait fondamental du comportement social des élites dans les campagnes et de la façon dont elles s'y investissent ²⁵⁷. Pour autant, une meilleure appréciation de son rôle historique nécessite, en premier lieu, de comprendre son fonctionnement économique en rejetant préalablement les présupposés révélés dans la partie historiographique de ce mémoire. S'interroger sur l'utilisation de la main-d'œuvre au sein des établissements agricoles qui ne sont pas des exploitations familiales est donc une façon, parmi d'autres, de contribuer au renouvellement des connaissances sur la *villa*.

Pour présenter efficacement les différents aspects de cette question, il est utile de débiter cette analyse par un exemple concret. Il s'agit du seul témoignage direct disponible sur la composition d'un domaine gallo-romain. Il se trouve dans un poème rédigé par Ausone en l'honneur de son petit héritage, situé dans le Bazadais près de Bordeaux. *L'herediolum* n'est pas son seul bien foncier. Ausone possède cinq autres domaines, dont celui de *Lucaniacum* qui sera évoqué plus loin, et deux maisons dans des villes ²⁵⁸. Il ne dit rien de la valeur des autres *fundis*,

²⁵⁵ Maucourant, 2004, p. 230.

²⁵⁶ « La conceptualisation historique ou sociologique définira donc des invariants toujours provisoires, jamais systématiques, jamais détachés des cas concrets à partir desquels ils ont été élaborés ; » (Veyne, 1995, p. 46).

²⁵⁷ Leveau, Gros, Trément, 1999, p. 287-292, 301-302.

²⁵⁸ Étienne, 1992, p. 310.

mais précise que l'*herediolum* est de petite taille et comprend deux cents jugères de terres labourables, cent jugères de vignoble, cinquante jugères de prairies et environ sept cents jugères de bois :

*agri bis centum colo iugera, vinea centum
iugeribus colitur prataque dimidio.
silva supra duplum, quam prata et vinea et arvum.
cultor agri nobis nec superest nec abest.* ²⁵⁹

Les différentes surfaces de cette énumération correspondent à des multiples et des sous-multiples de la centaine et sont liées entre elles par des rapports simples : le *saltus* occupe une superficie égale au double de celle de l'*ager*, les prairies sont deux fois moins étendues que les vignobles qui sont aussi deux fois moins vastes que les emblavures. Il est donc fort probable qu'Ausone ait quelque peu ajusté les dimensions des différentes parties de son domaine pour satisfaire les contraintes de la métrique et renforcer l'harmonie des proportions de ce bien hérité de son bisaïeul. Néanmoins, rien ne permet de douter de la réalité de ce *fundus* et de sa composition globale, même si les valeurs citées par Ausone sont sans doute assez approximatives.

Reprenant les données calculées dans la première partie de ce chapitre, il convient de noter que les emblavures de l'*herediolum* ne représentent que deux fois et demi la surface minimale des terres labourées de l'exploitation familiale type. Toutefois, les prairies dont est pourvu ce domaine permettent sans aucun doute de donner plus d'ampleur à l'élevage et surtout d'obtenir des fumures en grande quantité et donc de meilleurs rendements. On peut avancer, par hypothèse, que les deux cents jugères d'emblavures fournissent au moins 187 hl de blé, avec une jachère annuelle correspondant à la moitié de cette surface, soit 25 ha. On se souvient que le grenier (Bâtiment I) de la *villa* de Champion a une surface utile de stockage de 30 m² ²⁶⁰. Il est donc possible d'y entreposer une récolte d'environ 90 hl, soit une quantité inférieure de moitié à celle produite par l'*herediolum* ²⁶¹. Mais Ausone précise, au vers 27, qu'il engrange toujours deux années de récolte et le vers suivant laisse à penser que ce volume est destiné à satisfaire deux années de consommation ²⁶². Il est donc probable que, peu de temps après la moisson, une partie de la récolte est conservée sur place pour les besoins alimentaires de la *familia* d'Ausone et de la main-d'œuvre et que le reste est vendu ou acheminé ailleurs. Sans avoir l'assurance que ce principe est appliqué partout, il est intéressant de noter que les greniers sur poteaux plantés des petites exploitations examinées plus haut permettent la conservation du volume de céréales consommées annuellement par les familles paysannes.

Si le grenier de Champion est aussi utilisé pour entreposer le blé destiné aux besoins alimentaires des seuls occupants de la *villa*, la production annuelle du domaine est alors bien supérieure aux 90 hl qu'il est possible de déposer sur les 36 m² de son plancher. Avec ces 90 hl de céréales, il est possible de nourrir dix-huit adultes pendant un an, en leur apportant une ration calorique journalière de 3 500 kcal, ou neuf personnes si le *possessor* de Champion garde, comme Ausone, deux années de consommation dans ce grenier ²⁶³. Néanmoins, le caractère très spéculatif de ces propositions montre qu'il est difficile d'aller plus loin dans l'estimation des capacités économiques de la *villa* de Champion et de l'*herediolum* bazadais.

²⁵⁹ Ausone, *Opuscula, De herediolo*, XII, 2, 21-24.

²⁶⁰ Van Ossel, Defgnée, 2001, p. 232, note 102.

²⁶¹ 30 m² x 0,30 m = 90 hl.

²⁶² « *conduntur fructus geminum mihi semper in annum.*

cui non lingua penus, huic quoque prompta fames. » (Ausone, *Opuscula, De herediolo*, XII, 2, 27-28).

²⁶³ 90 hl de céréales font 6 750 kg et 1 kg de blé nu apporte 3 420 kcal.

Cette rapide comparaison fait au moins apparaître combien il est hasardeux de confronter les données d'une fouille avec celles apportées par une source historique. Ausone donne des informations assez précises sur la structure de sa propriété, mais très peu de choses sur l'organisation de l'exploitation. À l'inverse, l'étude archéologique réalisée par P. Van Ossel fournit des renseignements précieux sur l'équipement de la *villa* de Champion, mais reste au stade des hypothèses en ce qui concerne la part respective de l'élevage et de la céréaliculture dans le système agraire mis en œuvre par cet établissement.

Cependant, même s'il n'est pas méthodologiquement acceptable d'accorder complètement ces deux types de données, on a tout de même le sentiment que l'*herediolum* devait plutôt appartenir à la classe des *villae* représentée par celle de Champion. Contrairement à ce que pensait la critique qui s'est peut-être laissée abuser par la superficie totale du domaine (264,4 ha), ce ne serait donc pas par litote qu'Ausone le décrit comme son « petit héritage de petite taille »²⁶⁴. Dans tous les cas, le domaine bazadais devait sembler bien modeste comparé aux *villae* dont disposaient ses collègues sénateurs. Le poète le décrit non pour vanter la qualité de ses biens ou s'enorgueillir de l'importance de son patrimoine, mais pour célébrer, selon le topos traditionnel, son attachement familial à un terroir et à une propriété qui est peut-être à l'origine de l'essor social de ses aïeux.

Malgré ses dimensions relativement limitées, l'exploitation de l'*herediolum* n'en demandait pas moins une quantité importante de main-d'œuvre. Ainsi, fauciller les 25 ha de blés était une opération qui exigeait au moins une centaine de journées de travail²⁶⁵, beaucoup plus si l'on compte le temps employé à lier et transporter les gerbes. Comment Ausone y pourvoyait-il ? Au vers 24 de son poème il précise que ses « cultivateurs » ne sont ni trop nombreux, ni pas assez. R. Étienne a proposé de les identifier à des *coloni* libres placés sur le domaine²⁶⁶. Cette hypothèse est difficilement recevable car la cinquantaine d'hectares d'emblavures de l'*herediolum* ne permettent pas d'accueillir et de nourrir plus de deux ou trois familles de petits exploitants. Autrement dit, si ces terres sont exploitées en faire-valoir indirect, le nombre de tenanciers lotis dépend uniquement de la surface qui leur est confiée et du montant des redevances demandées en échange. Dans ce cas, la précision apportée par Ausone n'a pas grand sens. Elle prend toute sa valeur si ce *fundus* est « *coluntur hominibus seruis aut liberis aut utrisque* », pour reprendre l'expression de Varron²⁶⁷. Ausone doit alors veiller à l'emploi permanent de cette main-d'œuvre en ajustant précisément sa quantité au volume de travail exigé pour la réalisation des opérations ordinaires d'entretien et d'exploitation du domaine. Cette gestion économe l'oblige, en conséquence, à embaucher ponctuellement des « *mercennarii* » pour assurer la réalisation des façons qui exige beaucoup de travail sur une période de temps limitée, comme la moisson, la fenaison ou les vendanges²⁶⁸.

C'est à dessein que l'énumération de Varron a été utilisée pour définir les choix économiques auxquels pouvait être confronté Ausone dans la gestion de son domaine. Comme on l'a vu à maintes reprises dans les chapitres précédents, l'historiographie traditionnelle considère, jusqu'à aujourd'hui, que les domaines de la Gaule sont mis en valeur essentiellement par des esclaves durant le Haut-Empire puis que cette forme d'exploitation disparaît totalement au profit du faire-valoir indirect qui s'imposerait avec la concentration de la propriété. En caricaturant quelque peu ces conceptions, on pourrait dire que les campagnes

²⁶⁴ « *Parvum herediolum fateor [...]* » (Ausone, *Opuscula, De herediolo*, XII, 2, 9).

²⁶⁵ Il faut quatre moissonneurs pour faucher un hectare de blé (cf. *supra*, p. 217).

²⁶⁶ Étienne, 1992, p. 306.

²⁶⁷ Varron, *Res rust.*, I, 17, 2.

²⁶⁸ « *aut mercennariis, cum conducticiis liberorum operis res maiores, ut uindemias ac faenisia, administrant,* » (Varron, *Res rust.*, I, 17, 2).

de la Gaule sont peuplées d'esclaves durant le Haut-Empire puis de colons jusqu'à la fin de l'Antiquité. On soutiendra, dans les paragraphes à venir, la position selon laquelle les propriétaires terriens gallo-romains ont toujours eu, durant l'Antiquité, la possibilité de mettre en valeur leur domaine à l'aide de tenanciers, d'esclaves, d'hommes libres ou les deux à la fois, comme l'indiquait déjà Varron au I^{er} s. a.C. Le maintien de cette diversité des régimes agraires n'interdit pas cependant que leur importance respective ait pu se modifier.

Dans les provinces de l'Empire pour lesquelles il existe des sources écrites qui autorisent un examen statistique précis de l'évolution des différents types d'exploitation sur la longue durée, les historiens ont montré qu'il n'était pas possible de mettre en évidence une modification radicale des formes de la mise en valeur des sols ²⁶⁹. Pour l'Italie, grâce à une relecture attentive et plus objective de la littérature agronomique entreprise dès le début des années 1980 ²⁷⁰, il est maintenant admis que l'économie rurale a fait un grand usage des travailleurs libres. Même la « *villa* esclavagiste » ne pouvait se passer de cette main-d'œuvre ²⁷¹.

Pourtant, ces révisions essentielles semblent avoir rencontré très peu d'écho dans les travaux consacrés aux campagnes de la Gaule. Non pas qu'elles suscitent de la défiance ou de l'incompréhension, mais tout simplement parce que, peu à peu, les questions relatives à la main-d'œuvre et à l'emploi des esclaves ont été « mises de côté » ²⁷². Il n'est donc pas vain de reprendre ce dossier et d'examiner de nouveau les arguments et les documents qui ont été proposés pour prouver ou infirmer la présence d'esclaves dans les campagnes de la Gaule romaine.

1. Les esclaves dans les campagnes gallo-romaines : mythes et réalités

Il a été montré que la conviction d'une forte présence des esclaves dans l'économie agraire des Gaules reposait essentiellement sur l'assimilation de la *villa* gallo-romaine avec le domaine esclavagiste tel qu'une lecture partielle des Agronomes latins le faisait apparaître. Choissant plutôt Caton que Varron, Columelle plutôt que Palladius, la critique n'a souvent retenu de la littérature agronomique que les passages qui présentent la condition servile sous ses aspects les plus sombres. Une attention presque exclusive a donc été portée aux esclaves *compediti* ²⁷³ ou *uincti* ²⁷⁴ et aux formes de leur détention et de leur exploitation. Sans réellement s'interroger sur le contexte économique, la chronologie et l'expansion géographique de cette gestion très coercitive de la main-d'œuvre servile, de nombreux historiens et archéologues ont fini par admettre que les entraves et l'ergastule étaient les attributs de cet esclavage rural.

Cette conclusion était en partie étayée par des découvertes anciennes qui donnaient aux témoignages de Caton et de Columelle une réalité matérielle indiscutable. Sous les bénéfices d'une analyse historiographique plus complète, il est possible que cette archéologie de l'esclavage trouve ses origines dans la découverte à Pompéi, en 1766, d'un ensemble comprenant soixante-dix petites *celle* réparties sur deux étages, dans un vaste quadriportique. Certaines de ces logettes étaient destinées à un usage collectif. Ainsi, ont été reconnues : une cuisine, une salle à manger et une prison renfermant encore les corps de trois prisonniers

²⁶⁹ J.-M. Carrié n'a eu cesse de répéter cette évidence sans que ses dénégations aient toujours été réellement entendues (pour l'Égypte, cf. en dernier ressort : Carrié, 1997).

²⁷⁰ Garnsey, 1980 ; Evans, 1980, p. 136.

²⁷¹ « La *villa* de nos agronomes, la *villa* que nos contemporains ont souvent qualifiée d'esclavagiste, "schiavistica", n'existe que parce qu'elle vit grâce à des travailleurs libres et les fait partiellement vivre. » (Dumont, 1999, p. 125).

²⁷² « La société romaine était-elle esclavagiste ? La réponse ne va pas toujours de soi, mais nous ne nous posons plus guère la question. Elle n'est pas résolue, elle a été mise de côté. » (Andreau, 1999, p. 105).

²⁷³ Varron, *Res rust.*, 56-57.

²⁷⁴ Columelle, *De re rust.*, I, 7, 1.

enchaînés et ensevelis sous les cendres de la catastrophe. Fr. Mazois propose, en 1829, de reconnaître dans ces vestiges une caserne de légionnaires et décrit avec soin les ceps retrouvés dans la prison²⁷⁵. Son interprétation fut remise en cause et cet édifice a ensuite été considéré comme un marché pour les esclaves avant que R. Garrucci ne proposa l'identification, acceptée aujourd'hui, d'un *ludus*²⁷⁶.

Il n'empêche que l'association des petites cellules, de la prison et des ceps marqua les esprits. Elle fut à nouveau reconnue, mais dans plusieurs établissements agricoles cette fois-ci. Ainsi, par exemple, au début du siècle dernier, dans une *villa* située à quelques kilomètres au nord-ouest de Pompéi et attribuée à l'affranchi Tiberius Claudius Eutychi, les fouilles mirent au jour, à l'est de l'atrium, un ensemble de neuf petites pièces ouvrant sur un espace rectangulaire (Planche 32, en haut, A)²⁷⁷. Les logettes ont une superficie de 4,5 m², elles sont éclairées par une lucarne et disposent d'un petit foyer, situé près de l'entrée ; leur sol est en terre battue. Un unique escalier en bois permet d'accéder à un étage qui devait comporter un nombre de *cellæ* identiques (n° 1). Au sud de cette aile se trouve trois pièces plus grandes dont les fonctions sont sans doute collectives. L'espace n° 2 a livré des ceps et devait servir de prison²⁷⁸.

Au sud de Pompéi, sur la commune de Gragnano, à peu près à la même époque, une autre *villa* a été dégagée²⁷⁹. Au sud de l'atrium principal, la découverte de ceps a permis d'identifier le logement des esclaves (Planche 32, en bas, D). La partie inférieure de ces attaches était solidement ancrée dans le sol et la tige supérieure était sortie de son logement. La clef qui commande l'ouverture du dispositif a été trouvée à proximité ce qui tend à montrer que des esclaves ont été libérés au moment de la catastrophe²⁸⁰.

Pour ces deux *villæ*, la disposition des lieux et la présence de ceps attestent de l'utilisation d'esclaves dans la production agraire selon un mode de gestion qui doit être assez proche de celui décrit par Columelle. Ils forment une petite troupe, qui peut compter au moins jusqu'à une vingtaine d'individus à Boscotrecase, placée sous la férule d'un *uilicus* disposant de moyens de coercition. En effet, avec la flagellation et l'apposition de marques sur le corps, la mise au fer dans les ceps est l'un des supplices que l'on pouvait infliger aux esclaves²⁸¹. Les deux pieds immobilisés dans ces carcans, les prisonniers étaient ainsi réduits à l'immobilité et devaient se tenir allongés ou, plus difficilement, assis avec les jambes tendues. Les ceps trouvés dans la *villa* de Gragnano permettaient d'assujettir sept personnes disposées en quinconce (Planche 33).

En dehors de ce cadre privé, l'usage des ceps est surtout attesté dans les prisons. Ainsi, Paul et Silas, lors de leur voyage en Macédoine, furent jetés, par les stratèges de Philippes, dans le cachot le plus retiré et leurs pieds furent bloqués dans des ceps (τὸ ξύλον)²⁸². Ces instruments pouvaient aussi être utilisés pour écarteler les jambes des prisonniers soumis à la torture. En 177, les chrétiens de Lyon, après avoir été placés dans les cellules les plus sinistres de la prison, eurent à subir collectivement le supplice des ceps jusqu'au cinquième trou²⁸³.

²⁷⁵ Mazois, 1829, p. 13-14.

²⁷⁶ Ville, 1981, p. 298 et note 166.

²⁷⁷ Della Corte, 1922.

²⁷⁸ Della Corte, 1922, p. 462 et fig. 3.

²⁷⁹ Della Corte, 1923.

²⁸⁰ Della Corte, 1923, p. 277-278 et fig. 4.

²⁸¹ Rivière, 2004, p. 288.

²⁸² *Actes des Apôtres*, 16, 24.

²⁸³ « καὶ τὰς ἐν τῷ ξύλῳ διατάσεις τῶν ποδῶν, ἐπὶ πέμπτον διατεινομένων τρύπημα, » (Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, V, I, 27).

En Gaule, les sources textuelles, épigraphiques ou archéologiques ne mentionnent pas l'usage de ces procédés de coercition pour la gestion des esclaves utilisés dans les établissements agricoles. Malgré les allégations de R. Agache²⁸⁴, aucune *villa* gallo-romaine, même les plus importantes comme celles de Chiragan ou d'Anthée, n'a jamais livré de dispositif architectural destiné au logement des esclaves comparable à ceux découverts à Boscotrecase ou Gagnano. Par ailleurs, les découvertes d'entraves lors de fouilles d'établissements agricoles sont très peu nombreuses.

Faut-il en conclure que les campagnes gallo-romaines sont vides d'esclaves ou que leurs propriétaires n'ont pas besoin de les enchaîner ou de les punir ? Certainement pas. Toutefois, il faut bien reconnaître que la documentation disponible donne de l'esclavage en Gaule une image très contrastée et parfois même paradoxale. En première analyse, c'est l'impression que l'on tire d'une comparaison rapide de la carte de localisation des inscriptions mentionnant des esclaves et des affranchis (Planche 34) et de celle des découvertes d'entraves (Planche 35). Il est ainsi surprenant de constater que très peu d'entraves ont été mises au jour en Narbonnaise alors que cette province a livré le plus grand nombre d'inscriptions citant des esclaves et des affranchis et même la très grande majorité de ces témoignages en milieu rural. Pour tenter de comprendre les raisons de cette curieuse discordance, il faut tout d'abord s'interroger sur la valeur de ces sources et les formes d'esclavagisme qu'elles renseignent.

L'épigraphie de l'esclavage rural gallo-romain

Le corpus des inscriptions relatives à l'esclavage a été rassemblé et étudié dans les provinces de Narbonnaise, de Lyonnaise²⁸⁵, de Belgique et des Germanies²⁸⁶ selon des méthodes très proches. Les documents épigraphiques datés de l'Antiquité tardive n'ont pas été étudiés dans les deux premières provinces, mais comme ces documents sont quasiment absents de l'inventaire réalisé pour les deux dernières provinces, on peut donc estimer que le corpus global a été constitué de façon homogène et se prête à des comparaisons statistiques²⁸⁷. La première observation est d'ordre quantitatif, les inscriptions qui se rapportent à l'esclavage sont plus nombreuses en nombre et en proportion dans le sud de la Gaule.

	Narbonnaise	Lyonnaise	Belgique	Germanies
Nombre total d'inscriptions	5 880	1 938	1 450	3 250
Inscriptions relatives à l'esclavage	946 (16 %)	186 (9,6 %)	58 (4 %)	195 (6 %)
Inscriptions trouvées dans les campagnes	83 (1,4 %)	1 (0,05 %)	14 (0,9 %)	5 (0,15 %)

Tableau 18 : Caractéristiques quantitatives du corpus des inscriptions relatives à l'esclavage

En Narbonnaise, le matériel épigraphique réuni concerne majoritairement des affranchis travaillant dans le commerce, l'artisanat ou exerçant des professions libérales. Viennent ensuite toutes les inscriptions qui peuvent être rattachées à des administrations municipales,

²⁸⁴ « L'incroyable hiérarchisation des esclaves ruraux, si bien décrite par Columelle préfigurait le système des "kapos" des camps nazis et faisait que les esclaves privilégiés méprisaient et exploitaient le bétail humain placé sous leurs ordres. C'est pourquoi les grandes exploitations étaient considérées comme un véritable bagne dont on menaçait les esclaves urbains. [...] Les esclaves de la dernière catégorie étaient d'ailleurs enchaînés, travaillant entravés le jour et mis au fer la nuit dans l'ergastule, sorte de prison souterraine. Sur ce point encore la littérature antique est confirmée par l'archéologie : la découverte d'entraves de fer est loin d'être rare dans les villas gallo-romaines du nord de la Gaule. » (Agache, 1978, p. 361).

²⁸⁵ Daubigney, Favory, 1974.

²⁸⁶ Lazzaro, 1993.

²⁸⁷ Afin de ne pas fausser les comparaisons, les inscriptions portées par l'*instrumentum* ont été ignorées.

impériales, religieuses ou à des sociétés de publicains. Dans cette seconde grande catégorie, les esclaves sont un peu plus nombreux. Ils sont en revanche très majoritaires dans le monde du spectacle et des jeux ainsi que dans les secteurs d'activité les plus ingrats, comme les mines et les métiers du feu. Enfin, quelques inscriptions attestent de la présence d'affranchis et d'esclaves dans la domesticité²⁸⁸. La répartition géographique de tous ces documents reflète sans surprise la localisation privilégiée de ces catégories sociales : Narbonne, Nîmes et les centres urbains du couloir rhodanien : Vienne, Vaison, Orange, Arles, Marseille, Aix. En dehors de ces villes, les inscriptions se trouvent dans de petites agglomérations, comme *Substantio*, ou plus rarement dans les campagnes. Dans ce dernier cas, quelques témoignages révèlent la présence d'un personnel servile, essentiellement des affranchis, dans la production agraire. Ces inscriptions se retrouvent plutôt dans la partie orientale de la Narbonnaise, au sud de la Durance²⁸⁹. Dans l'inventaire des soixante et onze *villæ* de Narbonnaise proposé par Ch. Pellecuer, plus de 42 % de ces établissements ont été découverts dans cette zone alors que sa superficie représente environ un sixième de celle de la province²⁹⁰. De prime abord, il n'est donc pas impossible qu'il existe une relation privilégiée entre les inscriptions relatives à l'esclavage et les territoires dans lesquels les *villæ* importantes sont les plus nombreuses.

En Lyonnaise, la très grande majorité des mentions épigraphiques concerne des esclaves et des affranchis employés dans les administrations impériales basées dans la capitale des Gaules. Les autres témoignages proviennent de centres urbains préférentiellement situés le long des vallées de la Saône, de la Loire et de la Seine. Hormis quelques documents trouvés dans des sanctuaires, les campagnes n'ont livré aucune inscription mentionnant des esclaves ou des affranchis.

Plus au nord, dans la province de Belgique, ce sont les villes de Trèves, de Metz, et à un moindre niveau de Reims qui ont livré le plus d'inscriptions. C'est aussi dans les campagnes autour de ces deux premières villes que l'on trouve le plus de témoignages. Certains de ceux-ci sont indiscutablement associés à de très grands établissements agricoles révélés par l'archéologie.

Enfin, dans les deux Germanies, le matériel épigraphique est très fortement associé aux deux villes de Cologne et de Mayence et à toutes les installations militaires qui bordent le *limes* et le Rhin. Les esclaves et les affranchis cités dans ces inscriptions sont sans aucun doute au service des administrations militaires ou de ceux qu'elles emploient. On note aussi la présence de témoignages dans les campagnes proches de Cologne et de Mayence, le long de l'axe routier Boulogne-Bavai-Tongres-Cologne et enfin, de façon plus surprenante, dans la région de Langres. Cette concentration se poursuit dans la province de Lyonnaise chez les Mandubiens, autour d'Alésia. La partie méridionale de la cité des Lingons et le territoire septentrional de celle des Éduens sont connus pour leurs activités métallurgiques²⁹¹. Une inscription découverte à Dijon mentionne d'ailleurs les *clientes* des *fabri ferrarri* de cette agglomération²⁹². À titre d'hypothèse, on peut suggérer que le grand nombre d'inscriptions relatives au servage dans cette excroissance vers l'ouest de la province de Germanie supérieure serait lié à

²⁸⁸ Daubigney, Favory, 1974, annexe VIII.

²⁸⁹ Daubigney, Favory, 1974, annexe IV.

²⁹⁰ Pellecuer, 1996, p. 279, fig. 1.

²⁹¹ Serneels, Mangin, 1998.

²⁹² « *I(ovi) O(ptimo) M(aximo) | et Fortunae Reduci pro | salute itu et reditu | Tib(eri) Fl(avi) Veteris patrono | optimo, anam posuerunt fabri | ferrari(i) Dibione [co]ns[is][t]entes, clientes, | [v(otum)] s(olverunt) l(ibentes) m(erito). | L(ocus) d(atu)s d(ecreto) p(aganorum) A(ndomensium) ou pa(ganorum)* » (Lazzaro, 1993, n° 396). Un *adessor ferrariarum* et son esclave sont mentionnés dans une inscription sur une caisse de plomb trouvée près de Mayence : « *D(is) M(anibus) | Nicasi(i) | Liberalini Vi(ctoris, viri) | centenari, ad|sessoris fer(rariarum) | s(er)vi* » (Lazzaro, 1993, n° 178).

l'exploitation et à la transformation du métal dans cette région²⁹³. Toutefois, il convient de remarquer que Langres, Dijon et Til-Châtel accueilleraient aussi des postes militaires, au même titre que Beaune, Autun, Chalon et Laizé près de Mâcon²⁹⁴.

En ce qui concerne plus directement le présent travail, il ressort de ce rapide aperçu que les inscriptions associées à l'esclavage sont peu nombreuses et réparties dans quelques régions relativement circonscrites de la Narbonnaise, de la Belgique et des Germanies. Les circonstances de leur découverte ou les précisions apportées par le texte donnent rarement l'assurance que les esclaves ou les affranchis mentionnés sont employés dans des établissements agricoles. Toutefois, il faut rappeler que, parmi eux, seuls ceux qui ont reçu de leurs maîtres des tâches importantes apparaissent dans des inscriptions ou en sont les commanditaires. À condition de pouvoir être mis en relation de façon crédible à des exploitations agricoles, ces rares documents épigraphiques peuvent donc attester de l'existence de *fundi* importants gérés en partie par du personnel d'encadrement servile²⁹⁵.

Actores et uilici

De rares inscriptions permettent de se faire une idée un peu plus précise de leur statut social. Ainsi, une base découverte à Manosque porte une dédicace votive de quatre lignes offerte à Apollon par l'*actor* Pamphorus au nom de sa *domina* Faustina²⁹⁶. A. Chastagnol a rapproché cette dernière d'Annia Fundania Faustina, nièce de Faustine l'Ancienne et cousine de Marc-Aurèle, qui a signé une dédicace en l'honneur des nymphes de Gréoux-les-Bains, localité située à une quinzaine de kilomètres de Manosque²⁹⁷. Il pense donc que, dans ce contexte, Pamphorus était un esclave, *actor* ou *uilicus*, qui était chargé par sa patronne Faustina, membre de la famille impériale, de la gestion d'un domaine important située dans cette partie de la vallée de la Durance²⁹⁸. Pour compléter ce dossier, on peut ajouter que la commune de Vinon-sur-Verdon, qui est voisine de Gréoux, a livré les vestiges d'une grande *villa* du Haut-Empire²⁹⁹.

Évidemment, rien ne permet de prouver que cet établissement agricole ait pu appartenir à Faustine. Cette inscription dévoile tout de même la façon dont pouvait être gérées les propriétés domaniales de l'aristocratie romaine. Ces documents sont rares et M. Christol qui les a étudiés rapporte l'existence d'une autre inscription mentionnant des *actores*, découvert en milieu rural près de Grenoble, dans la cité de Vienne³⁰⁰. Dans le nord de la Gaule les inscriptions aussi explicites sont exceptionnelles³⁰¹. Pour l'Aquitaine, on dispose d'un

²⁹³ Les mines possédées par l'État étaient gérées par une administration compétente pour toute la Gaule : les *ferrariae Galliae*. Gérée par un procurateur en poste à Lyon, elle employait du personnel servile et notamment des *tabularii* et *prepositi* affranchis impériaux. Les mines ont été affermées à une société de publicains durant une période indéterminée. Elles pouvaient aussi appartenir au patrimoine de l'empereur, à des particuliers, à des cités et même au Conseil fédéral des Trois Gaules (Wuilleumier, 1948, p. 65-68).

²⁹⁴ Wuilleumier, 1948, p. 32.

²⁹⁵ Christol, 2003, p. 146.

²⁹⁶ « *Apollini | Pamphorus | Faustinae n(o)strae | actor* » (AE, 1976, 382 ; AE, 1986, 485 ; Chastagnol, 1985 ; Christol, 2003, p. 146).

²⁹⁷ « *[Annia — — M(arci) ?] | fil(ia) Faustina, | T(iti) Vitras(i) Poll(i)onis co(n)s(ulis) II praet(or)is | [q]uaest(or)is Imp(erator)is pontif(ici)s | [proc]o(n)s(ulis) Asiae | uxor, | Nymphis Griselicis.* » (CIL, XII, 361).

²⁹⁸ Chastagnol, 1985, p. 74.

²⁹⁹ Carru, Gateau, Leveau et alii, 2001, p. 487.

³⁰⁰ « *D(is) m(anibus) Frontonis, actoris huius loci, Materna coniugi karissimo, | [Ph]ilusa patri dulcissimo faciendum curavit | et Eudrepites filius parenti optimo sub ascia d[edicaverunt]* » (CIL, XII, 2250 ; Christol, 2003, p. 146).

³⁰¹ L. Lazzaro pense qu'une inscription découverte dans le quartier de la Horgne à Metz pourrait mentionner un *uilicus* : « *D(is) M(anibus). | Cam[...]a Celsi vil(ici) | lib(erta) Iannuariae filiae | annorum XVII.* » (Lazzaro, 1993, n° 49). Si le lieu de découverte publié est exact, ce fragment de stèle a été trouvé à environ 2 km du

document tout à fait exceptionnel pour comprendre ce que pouvait être les fonctions d'un intendant dans un grand domaine agricole. Le texte est un peu long, mais il mérite d'être cité presque *in extenso* car il décrit de façon picaresque les relations d'un grand propriétaire et de son *uilicus*.

Ce récit se trouve dans une lettre, en prose et en vers, envoyée par Ausone à son ami Paulin, dit de Nole³⁰², lui aussi richement doté en patrimoine foncier. Ausone se trouve à court de vivres dans la propriété de *Lucaniacus* qu'il a hérité de sa femme. Il a demandé à Philon, son *uilicus*, d'aller quérir des subsistances dans les campagnes environnantes. Celui-ci les a entreposées à *Ebromagum*, une des *villa* de Paulin. Ausone demande à son ami de supporter encore un peu les petits trafics de Philon et de l'aider à acheminer à *Lucaniacus* les provisions qu'il a réunies.

[...] *ut nunc quoque in causa Philonis procuratoris quondam mei experire, qui apud Ebromagum conditis mercibus, quas per agros diuersos coemit, concesso ab hominibus tuis usus hospitio, immature periclitatur expelli.*

[...] maintenant encore tu l'éprouveras dans l'affaire de Philon, mon ancien intendant. Après avoir déposé à *Ebromagum* des marchandises achetées de tous côtés à la campagne grâce à l'hospitalité accordée par tes gens, le voilà menacé d'être expulsé trop tôt.

Quod nisi indulseris rogante me, ut et mora habitandi ad commodum suum utatur et nauaso aliaue qua nauis usque ad oppidum praebita frugis aliquantum nostrae aduehi possit, Lucaniacus ut inopia liberetur mature : tota illa familia hominis litterati non ad Tullii frumentariam, sed ad Curculionem Plauti pertinebit.

Si tu n'agrées pas ma requête, s'il n'a pas un délai pour séjourner là selon ses besoins, si on ne lui fournit pas un *nauisus* ou tout autre navire pour transporter chez moi quelques vivres, si *Lucaniacus* n'est pas préservé à temps de la famine : toute la maison du lettré sera réduite non aux « blés » de Cicéron, mais au *Charançon* de Plaute.

[...]

Philon, meis qui uilicatus praediis,

[...]

Philon, qui dans mes propriétés fut *uilicus*,

[...]

Hic saepe falsus messibus uegrandibus nomen perosus uilici semente sera siue mulnum praecoqua, et siderali inscitia, caelum lacessens seque culpae subtrahens reos peregit caelites.

[...]

Souvent, déçu par des récoltes chétives, il maudissait le nom de *uilicus* ; parce qu'il avait semé trop tard ou prématurément, et faute de connaître les astres, il querellait le ciel et, se mettant lui-même hors de cause, il accusait les dieux.

Non cultor instans, non arator gnaruris, promusque quam condus magis, terram infidelem nec feracem criminans negotiari maluit. mercatur <in> quoquo foro uenalium mutatur ad Graecam fidem,

Cultivateur peu appliqué, laboureur peu averti, prodigue plus qu'économe, il a incriminé l'infidélité et la stérilité du sol, et il a préféré le négoce. Il a trafiqué sur ce que vendent tous les marchés, fait des échanges avec une bonne foi toute grecque,

[...]

[...]

Et nunc parauit triticum uestro sale nouusque pollet emporus. Adit inquilinos, rura, uicos, oppida soli et sali commercio : acatis, phaselis, lyntribus, stlattis, rate Tarnim et Garumnam permeat ac lucra damnis, damna mutans fraudibus se ditat et me pauperat.

Maintenant encore il va acquérir du froment avec du vieux sel et, nouveau marchand il réussit ; il parcourt fermes, campagnes, bourgs, villes, négocie par terre et par mer, sillonne avec brigantins, longs canots, barques, bateaux marchands, vaisseaux, le Tarn et la Garonne, et, compensant les gains par les pertes, les pertes par des fraudes, il s'enrichit et m'appauvrit.

centre de la ville antique, le long de la voie romaine qui conduit à Langres. Il est donc possible que ce *uilicus* ait été employé ailleurs que dans un domaine rural.

³⁰² Meropius Pontius Paulinus (353-431) est issu d'une riche famille sénatoriale d'Aquitaine. Il est l'élève d'Ausone. Réfugié en Espagne, il abandonne ses immenses richesses, puis devient évêque de Nole, en Campanie, vers 409.

*Is nunc ad usque uectus Ebromagum tuam
sedem locauit mercibus,*

... ..

... ..

*ut inde nauo deuehat ...
nostros in usus, ut refert.*

Hunc ergo paucis ne graueris hospitem ³⁰³

Maintenant qu'il a abordé à ton *Ebromagum*, il a loué un emplacement pour ses marchandises et compte transporter de là par un *nausus* ses grains pour notre usage, dit-il.

Donc n'accable pas cet hôte en le pressant trop ³⁰⁴

Ausone explique à Paulin, dans la partie en prose de la lettre qu'il lui envoie, que Philon est son *procurator*. Quand Cicéron, Pline le Jeune, Pétrone et Columelle ³⁰⁵ utilisent ce terme, il désigne un personnage de très haut niveau qui est chargé de superviser le travail de plusieurs *uilici* ou *actores*, ces deux derniers mots étant le plus souvent synonymes. L'importance de cette mission nécessite l'emploi d'un homme libre ou d'un affranchi ³⁰⁶. Philon est quant à lui un esclave ou plus sûrement un affranchi. Il assure plutôt les fonctions d'un *uilicus*, terme utilisé par Ausone dans la partie en vers, car il intervient directement dans l'organisation de la production agricole. Ausone utilise, en tête de sa lettre, le terme de *procurator* sans doute pour se justifier auprès de Paulin des franchises qu'il octroie à Philon et aussi parce qu'il lui a confié la gestion de plusieurs de ses domaines. Il ne précise pas lesquels, mais on peut supposer qu'il s'agit des *fundi* situés dans la région bordelaise : *Lucaniacus*, près de Saint-Émilion, son *herediolum*, près de Bazas, et les terres du *Pagus Novarus*, près de Bordeaux.

Philon agit pour le compte de son maître grâce au *iussum* qu'il lui a donné ³⁰⁷. Il dispose à ce titre d'une large autonomie et, comme tous les *institores*, ses actes engagent la responsabilité juridique de son *dominus* dans les limites de sa *praepositio* ³⁰⁸. La lettre indique qu'il est seul responsable de la bonne marche de plusieurs exploitations agraires. À ce titre, c'est lui qui décide de la date des semailles. Ce détail semble confirmer que les domaines d'Ausone sont exploités en faire-valoir direct. Dans le cas contraire, Philon aurait eu beau jeu de reporter sur les *coloni* la responsabilité de ses erreurs de gestion, au lieu d'incriminer les dieux. On peut donc supposer qu'il a sous ses ordres un petit personnel d'exécution qui est probablement composé d'esclaves et de *mercennarii*. Il est possible aussi que Philon soit chargé de la commercialisation des productions. Cela expliquerait qu'il ait profité de sa *procuratio* pour se livrer à des petits trafics, y compris après que sa mission de *uilicus* lui a été retirée. Malgré ses plaintes et ses reproches, on peut penser qu'Ausone trouve aussi son intérêt dans les dons de Philon pour le commerce, peut-être grâce aux *opera* que ce dernier lui doit s'il est affranchi.

Sans suggérer en aucune façon qu'il entretienne avec Philon des relations plus poussées, on s'amusera tout de même de rapprocher ce passage d'une recommandation faite par Palladius. Ce dernier met en garde le *dominus* et lui déconseille de placer à la tête de son domaine « un homme qui ait fait partie des jeunes esclaves tendrement chéris, car, en se fondant sur l'amour qu'on a eu pour lui, il s'attend à l'impunité pour ses fautes d'aujourd'hui. » ³⁰⁹. Philon n'est sans doute pas Bissula ! Cependant, la confiance aveugle et la clémence pusillanime dont fait preuve Ausone montrent bien la place tout à fait privilégiée que pouvait occuper ce type d'esclave dans la *familia* d'un grand propriétaire terrien. À plusieurs siècles d'écart, Philon n'est

³⁰³ Ausone, *Opuscula*, *Epistula* XXII.

³⁰⁴ La traduction est de M. Jasinski (1935).

³⁰⁵ Columelle, *De re rust.*, I, 6, 4 ; cf. *infra*, p. 231.

³⁰⁶ Dumont, 1999, p. 119.

³⁰⁷ Morabito, 1981, p. 102.

³⁰⁸ Aubert, 1999, p. 147.

³⁰⁹ « *Agri praesulem non ex dilectis tenere seruulis ponas, quia fiducia praeteriti amoris ad inpunitatem culpae praesentis spectat.* » (Palladius, *Opus agr.*, I, 6, 18).

pas sans évoquer le Pamphorus qui offre à Apollon, au nom de Faustine, la dédicace trouvée à Manosque.

Ausone ne précise pas où habite Philon et celui-ci choisit sans doute sa résidence en fonction de ses déplacements. On peut même envisager qu'il s'installe parfois en ville³¹⁰. Dans tous les cas, l'importance de son statut et sa proximité avec le *dominus* laisse à penser qu'il n'est pas relégué dans un bâtiment de la *pars rustica*, entre la grange et l'étable ! Son rang dans la *familia* lui permet plutôt d'occuper une pièce du bâtiment résidentiel. L'*habitatio uilici* telle que se l'imaginait R. Agache consiste en une transposition littérale d'un passage de Columelle à une réalité archéologique très éloignée du modèle décrit par cet agronome. Columelle conseille de placer le logement du *uilicus* près de la porte d'entrée principale pour lui permettre de surveiller le va-et-vient dans la *villa*³¹¹. Dans un établissement organisé autour d'une cour fermée comme celui de Gragnano (Planche 32), cette disposition n'éloigne pas trop le *uilicus* des appartements occupés par le maître. Au contraire, dans les grandes *villae* du nord de la Gaule, cette disposition l'exile loin du bâtiment résidentiel. Cette réflexion d'ordre sociologique s'ajoute aux objections archéologiques déjà formulées à l'encontre de la proposition de R. Agache³¹². Il est tout à fait possible que des bâtiments de la *pars rustica* de certaines *villae* gallo-romaines aient pu être habités. Néanmoins, il faut que cette interprétation repose sur des arguments archéologiques rigoureux et surtout il est indispensable de ne pas déduire le statut de leurs occupants de rapprochements hâtifs avec quelques passages des Agronomes qui décrivent des situations historiques et économiques manifestement très différentes.

De façon plus générale, il est préférable de bien distinguer la situation juridique des travailleurs agricoles et le rôle économique qui leur est confié³¹³. Tout en étant esclaves, Pamphorus et Philon ne sont en rien des gardes-chiourme³¹⁴. Au contraire, ils attestent de l'existence dans les Gaules de biens domaniaux appartenant à de grands aristocrates qui confient leur gestion à du personnel servile de statut élevé. Toutefois, il serait aventureux de supposer que toutes les inscriptions découvertes en milieu rural sont systématiquement en rapport avec de grands domaines. Néanmoins, il n'est pas hors de propos de remarquer que certaines des zones dans lesquelles ces témoignages ont été retrouvés en plus grande quantité correspondent aussi à des régions où les manifestations architecturales de la présence des élites sont les plus nombreuses. C'est le cas dans les environs de Trèves et de Cologne où des monuments funéraires remarquables ont pu être associés à de grandes exploitations agricoles³¹⁵. En Narbonnaise, au sud de la Durance et dans la basse vallée du Rhône, même si les demeures des grands aristocrates mentionnés dans les textes n'ont pas l'importance et le luxe des plus grandes *villae* des autres provinces des Gaules³¹⁶, les mausolées funéraires et les sarcophages prouvent que ces élites s'investissent aussi dans les campagnes³¹⁷.

³¹⁰ M. Morabito cite un fragment de Scaevola recueilli par le *Digeste* (XXXIII, 7, 20, 4) qui mentionne l'*actor* d'un *fundus* résidant en ville (Morabito, 1981, p. 191).

³¹¹ « *Villico iuxta ianuam fiat habitatio, ut intrantium exeuntiumque conspectum habeat. Procuratori supra ianuam ob easdem causas : et is tamen villicum observet ex vicino ; sitque utrique proximum horreum, quo conferatur omne rusticum instrumentum ; et intra id ipsum clausus locus, quo ferramenta condantur.* » (Columelle, *De re rust.*, I, 6, 4).

³¹² Cf. *supra*, chapitre III, p. 155.

³¹³ Dumont, 1999, p. 114.

³¹⁴ En 1974, R. Martin, qui concevait l'esclavage sur le mode des rapports de classes, considérait que les recommandations de Columelle à propos du *uilicus* étaient du même ordre que les discours d'un membre du Centre national du patronat français (CNPFP) sur le rôle des agents de maîtrise (Martin, 1974, p. 280).

³¹⁵ Cüppers, 1993, p. 86-87 ; Balmelle, Van Ossel, 2001, p. 538-539.

³¹⁶ Carru, Gateau, Leveau et *alii*, 2001, p. 488.

³¹⁷ Burnand, 1975 ; Février, 1981.

Bien évidemment, il existe des membres des plus hautes strates de la société gallo-romaine qui possèdent des biens fonciers remarquables en dehors des zones qui viennent d'être décrites. Cependant, l'accès à l'épigraphie du personnel servile étant à la fois rare et limité dans le temps, il est raisonnable de penser que ces régions accueillent, plus que d'autres, des élites fortement attachées au *mos romanorum*, à la fois dans le mode de gestion de leur domaine que dans leur comportement social, tel qu'il transparait des monuments qu'ils ont laissés et des documents épigraphiques que leur *familia* ou eux-mêmes ont fait graver. La carte de ces inscriptions est aussi celle de la romanité dans les campagnes³¹⁸. Il serait alors très utile de vérifier si cette conjonction particulière s'observe également en Aquitaine, en réalisant un inventaire complet de l'épigraphie servile et en comparant la carte de localisation de ces inscriptions avec celle bien connue des demeures aristocratiques.

Cette rapide analyse de la documentation épigraphique disponible a fait apparaître une géographie de l'esclavage assez particulière. Elle a aussi montré que les formes les plus humbles de l'esclavagisme ne pouvait pas être appréhendées par ce type de sources. Le « prolétariat servile », qu'il habite les villes ou les campagnes, est ignoré de l'épigraphie³¹⁹. A-t-on plus de chances de le déceler en étudiant les entraves ? La carte de répartition de ces objets est globalement très différente, avec toutefois des aires de plus grande densité qui ne sont pas sans rappeler celles isolées précédemment. Avant de tenter de comprendre le fort antagonisme entre le sud et le nord de la Gaule et ces quelques coïncidences, il convient de présenter rapidement le corpus analysé.

La répartition des entraves : une autre géographie de l'esclavage ?

La carte de diffusion des entraves (Planche 35) est le fruit de l'important travail d'inventaire réalisé par H. Thompson. Reprenant la totalité de la documentation disponible, tant bibliographique que muséographique, celui-ci a proposé une typologie de ces objets et a établi une carte de leur répartition dans toutes les provinces occidentales de l'Empire³²⁰. Au préalable, observant que la plupart étaient munies de serrures, que la dimension des bracelets convenait plutôt à des membres humains et que plusieurs de ces dispositifs avaient été trouvés enserrant encore le squelette d'individus qui les avaient portés, il a distingué clairement les entraves utilisées pour les hommes de celles destinées plutôt aux animaux³²¹. Cette différenciation avait déjà été suggérée par L. Armand-Calliat et A. Audin³²² après une comparaison d'entraves gallo-romaines trouvées à Alésia et « d'ambiges » modernes utilisées pour des animaux (Planche 33, n° 5).

Il ne faut sans doute pas donner à cette distinction une valeur absolue. Rien n'empêche d'utiliser des entraves humaines pour les animaux et réciproquement. Il est aussi possible que l'inventaire puisse être complété en s'intéressant non plus aux entraves aisément reconnaissables ou à peu près complètes, mais aussi aux pièces isolées comme les éléments de dispositifs de fermetures ou les fragments de bracelets. Ce travail complémentaire nécessite un examen attentif des objets métalliques trouvés lors de fouilles et ne peut être réalisé que dans une aire géographique plus restreinte que celle étudiée par H. Thompson. Enfin, il convient de préciser que le matériel étudié provient souvent de collections anciennes et qu'il n'est donc

³¹⁸ J. Carlsen remarque très justement que l'absence quasi complète de ce type de document dans les *Britannia* dénote plus un très faible recours à l'épigraphie qu'une inexistence de l'esclavage dans ces deux provinces (Carlsen, 1995, p. 23).

³¹⁹ Daubigney, Favory, 1974, p. 348.

³²⁰ Thompson, 1993.

³²¹ Thompson, 1993, p. 141.

³²² Armand-Calliat, Audin, 1962.

pas toujours possible de déterminer avec précision les contextes de la découverte initiale et la datation des objets.

Néanmoins, ces remarques méthodologiques n'enlèvent rien à la qualité de l'inventaire réalisé et surtout n'expliquent pas la répartition très hétérogène des entraves en Gaule. C'est en Narbonnaise, province qui a livré le plus d'inscriptions serviles, que l'on trouve le moins d'entraves. On pourrait hâtivement en conclure que les propriétaires traitent avec beaucoup plus d'humanité leurs esclaves dans le sud de la Gaule ou qu'ils utilisent d'autres moyens de coercition, si deux épigrammes d'Ausone ne venaient utilement rappeler explicitement que les entraves font partie, même au IV^e s., de l'attirail à la disposition des *domini* pour punir leurs esclaves. Pour cet auteur chrétien, à la condition que la peine soit proportionnée à la faute, il est tout à fait justifié de marquer les esclaves au visage³²³ ou de les entraver :

*Tam segnis scriptor quam lentus Pergame cursor
Fugisti et primo captus es in stadio.
ergo notas scripto tolerasti Pergame voltu
Et quas neglexit dextera frons patitur.*³²⁴

*Pergame non recte poenitus fronte subisti
supplicium, lentae quod meruere manus.
at tu, qui dominus, peccantia membra coerce :
iniustum falsos excruciare reos.
aut inscribe istam, quae non volt scribere, dextram,
aut profugos ferri pondere necte pedes.*³²⁵

Le très faible nombre d'entraves trouvées en Narbonnaise est d'autant plus difficile à expliquer qu'il a été aussi observé par H. Thompson en Italie et dans la péninsule ibérique³²⁶. Une analyse de la répartition de ces objets dans le Nord permettra peut-être de mieux cerner les raisons de cette absence.

En premier lieu, il est important de souligner que très peu de *villae* gallo-romaines ont livré des entraves. La découverte de Famechon (Planche 33, n° 4), citée par R. Agache, n'est pas exceptionnelle, mais reste peu représentative. En revanche, la carte de distribution de ces objets révèle que certaines des régions dans lesquelles les découvertes sont les plus nombreuses correspondent aussi à des zones qui ont fourni le plus d'inscriptions serviles. Cette coïncidence est évidente dans la partie septentrionale de la Germanie supérieure le long du Rhin et du *limes*, le long de l'axe routier Arras-Bavai-Tongres, dans les territoires des cités des Lingons et des Éduens déjà mentionnés et dans la vallée de la Saône entre Mâcon et Chalon. À ces trois grandes zones de plus forte densité, il faut ajouter la partie sud-est de la *Britannia inferior* et la vallée de la Seine en aval de Paris.

³²³ Y. Rivière pense que les esclaves fugitifs n'étaient pas marqués au fer rouge, comme la critique l'a souvent affirmé, mais tatoués (2004, p. 283).

³²⁴ « Du scribe *Pergamus* qui s'était enfui mais qui avait été repris
Paresseux à écrire, *Pergamus*, autant que lent à courir, tu t'es enfui et tu as été repris au premier stade. Donc *Pergamus*, tu as senti imprimer les lettres sur ton visage et, ce que ta main a négligé, ton front l'endure. » (Ausone, *Opuscula, Epigrammata*, XIV). La traduction est de M. Jasinski (1935).

³²⁵ « Contre le même *Pergamus*
Pergamus, ce n'était pas te punir justement que d'infliger à ton front la peine méritée par la lenteur de ta main. Et toi, son maître, ne châtie que les membres coupables. Il est inique de faire souffrir des innocents. On marque la main qui ne veut pas écrire, on attache des fers pesants aux pieds qui ont fui. » (Ausone, *Opuscula, Epigrammata*, XV). La traduction est de M. Jasinski (1935).

³²⁶ Thompson, 1993, p. 142-143.

En ce qui concerne les deux premières localisations, il est fort probable que les entraves sont associées, dans les installations militaires, à la détention et au transport des prisonniers ainsi qu'au trafic et au travail des esclaves. Autour d'Alésia et de Dijon, on postule que ces objets ne sont peut-être pas sans rapport avec le travail du fer. Le minerai étant ramassé à la surface du sol³²⁷, la main-d'œuvre entravée était peut-être utilisée dans les ateliers de réduction et de transformation de ce métal, employée par les *fabri ferrarii* mentionnés par l'inscription de Dijon ou par les *ferrariae Gallicae* de l'administration impériale. On sait que les condamnés pouvaient être envoyés dans les *metalla* et que la *damnatio in opus metalli* était une peine moins dure que la *damnatio ad metallum* qui les conduisait dans les mines, mais plus sévère que la condamnation aux travaux publics³²⁸. Ce n'est peut-être pas un hasard si l'une des entraves découvertes dans cette région a été trouvée dans l'agglomération gallo-romaine de Somberton qui est située le long de la voie se dirigeant vers la vallée de la Saône et qui a livré de nombreuses forges³²⁹.

Toutefois, il serait nécessaire de conforter les deux hypothèses qui viennent d'être énoncées par une analyse plus fine des contextes de découvertes qui ne peut être réalisée dans le cadre de ce travail. De plus, il est bien entendu que les individus qui portaient ces entraves n'appartenaient pas à la même catégorie sociale que les esclaves ou les affranchis mentionnés dans les inscriptions retrouvées dans ces mêmes zones. La concordance entre les deux cartes de distribution permet peut-être d'identifier des régions de la Gaule dans lesquelles on trouve à la fois une main-d'œuvre servile utilisée dans la domesticité et pour l'encadrement et des personnes, esclaves, prisonniers ou condamnés, soumis à un régime coercitif sévère.

Sur le même mode de la conjecture, on proposera d'associer les entraves recueillies en *Britannia* et dans la vallée de la Seine au commerce des esclaves. Plusieurs sources attestent de l'importance de la circulation et du négoce de cette catégorie très particulière de marchandise dans toutes les régions riveraines de la mer du Nord, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Empire romain. Tacite, dans son *Agricola*, rapporte le périple de déserteurs usipiens, incorporés dans une cohorte basée en *Britannia*, qui s'enfuirent en bateaux, firent le tour de la grande île avant de tomber dans les mains de Suèves puis de Frisons et finalement finirent pas être vendus sur un marché de l'Empire³³⁰. Cependant on ne peut complètement écarter l'objection selon laquelle la plus grande densité d'entraves en *Britannia* et dans la vallée de la Seine refléterait davantage l'état actuel des recherches³³¹.

Quelle que soit la valeur de toutes ces hypothèses, il faut bien reconnaître que l'analyse conduite ici donne un sentiment d'insatisfaction. Hormis la présence d'entraves dans les installations militaires qui s'explique assez bien, la répartition de ces objets en Gaule et en *Britannia* mérite d'être mieux étudiée, notamment en poursuivant le travail d'inventaire et l'étude de leur contexte de découverte. À tout le moins, leur quasi absence en Narbonnaise et en Aquitaine interdit de considérer les entraves comme les marqueurs archéologiques d'un emploi massif de la main-d'œuvre servile dans les exploitations agraires gallo-romaines³³².

³²⁷ Mangin, Fluzin, Courtadon, Fontaine, 2000, p. 39-40.

³²⁸ Delmaire, 1989, p. 424-425.

³²⁹ Mangin, Fluzin, Courtadon, Fontaine, 2000, p. 382.

³³⁰ « *Atque ita circumuecti Britanniam, amissis per incitiam regendi nauibus, pro praedonibus habiti, primum a Suebis, mox a Frisiis intercepti sunt. Ac fuere quos per commercia uenundatos et in nostram usque ripam mutatione ementium adductos indicium tanti casus inlustrauit.* » (Tacite, *Agricola*, XXVIII, 4-5).

³³¹ On observe ainsi que six des sept références relatives à la vallée de la Seine sont issues du *Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie : du I^{er} au XV^e siècle* publié par P. Halbout, Chr. Pilet et C. Vaudou, à Caen, en 1987, à partir d'un inventaire très poussé des collections muséographiques.

³³² Tout en admettant que les entraves sont plus nombreuses sur les frontières du nord-est et qu'elles ont pu être utilisées dans les mines et les carrières, H. Thompson reste persuadé qu'elles sont majoritairement associées au « travail rural », alors que ses cartes de répartition montrent le contraire (Thompson, 1993, p. 149).

Autrement dit, pas plus que les illusoires ergastules, ces objets n'attestent de l'importance de l'esclavagisme dans la production agricole. Les rares sources disponibles montrent plutôt que les esclaves sont présents, dans les campagnes, parmi le personnel d'encadrement et la domesticité. La prudence incite cependant à ne pas tirer de cet argument *ex silentio* une conclusion définitive. Il est fort possible qu'une partie de la main-d'œuvre employée sur les exploitations agricoles les plus importantes soit servile. Mais, dans tous les cas, cette présence est sans doute relativement modeste.

« *Cultor agri nec superest nec abest* »

Tout en supposant que les esclaves des campagnes des Gaules ne vivent pas et ne travaillent pas dans les mêmes conditions que ceux des *villae* campaniennes de Boscotrecase et Gragnano, il est difficile d'admettre que les établissements gallo-romains aient pu accueillir la population qu'on leur a souvent attribuée. L. Joulin pensait que la *villa* de Chiragan abritait entre trois cents et quatre cents personnes qu'il localisait dans les petits bâtiments répartis, sur trois lignes parallèles, dans la *pars rustica*³³³. Mais, comme on l'a vu, cette interprétation ne repose sur aucune observation archéologique crédible. Sans rappeler de nouveau les raisons idéologiques qui ont poussé L. Joulin à proposer cette estimation disproportionnée, il faut néanmoins reconnaître, à sa décharge, qu'il n'est pas aisé d'identifier avec certitude parmi les nombreux bâtiments des *pars rustica* des grandes *villae* ceux qui auraient pu héberger des travailleurs agricoles, fussent-ils libres. La *villa* de Verneuill-en-Halatte, *le Bufosse*, fouillée par J.-L. Collart³³⁴, donne un très bon exemple de bâtiments d'habitation clairement reconnus dans une cour agricole.

Cette grande *villa* est l'une des rares en Picardie dont la fouille a permis de restituer l'évolution générale, de sa fondation vers le dernier tiers du I^{er} s. a.C., jusqu'à son abandon au début du V^e s. La mauvaise conservation des vestiges et les nombreuses réfections des bâtiments en bois rendent particulièrement délicate l'analyse fine des premiers états de la *villa*, sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Toutefois, il est assuré que, dès l'origine, cet établissement accueille un corps de logis et plusieurs bâtiments d'habitation, alignés le long de ce qui est progressivement devenu l'aile de la *pars rustica*. Cette organisation est plus nettement perceptible à la période suivante, sous les règnes de Tibère et de Claude. À cette période, la *villa* se compose d'un bâtiment résidentiel disposé dans la partie arrière d'un enclos matérialisé par un mur en pierres (Planche 36, n° 4). Il en reste très peu de choses, si ce n'est une très grande cave avec un plan en forme de "L". L'aile septentrionale de la *pars rustica* comprend un bâtiment de près de 240 m² (n° 2), qui pourrait être une grange, et deux constructions plus petites (n° 1 et 3). Au sud de cet ensemble, on trouve un grenier à neuf poteaux qui soutiennent un plancher d'environ 10 m² (n° 5), plusieurs bâtiments dont la fonction est inconnue (n° 7 et 8) et enfin, à l'est, deux habitations de petite taille (n° 8 et 9).

Ces deux dernières constructions présentent en effet un plan très caractéristique, des pignons à pans coupés, qui distingue nettement les unités d'habitation dans le corpus des sites de La Tène finale et de la période gallo-romaine de cette région³³⁵. Il convient enfin de noter que le bâtiment n° 9 comporte en son centre un grand foyer. Ces deux habitations ont des surfaces respectives d'environ 40 m². Il est à noter que, pour les phases antérieures, le logement semble assuré, dans la *pars rustica*, par un autre bâtiment de même plan mais d'une surface de 130 m², puis de 80 m² après sa reconstruction.

³³³ Cf. *supra*, chapitre III, p. 98.

³³⁴ Collart, 1996, p. 124-132 ; Pinard, Collart, Malrain, Maréchal, 1999, p. 374-377.

³³⁵ Pinard, Collart, Malrain, Maréchal, 1999, p. 375-376. Cf. aussi *supra*, p. 207.

L'évolution de l'établissement durant les phases suivantes, c'est-à-dire depuis la fin du I^{er} s. jusqu'à la fin du III^e s., se caractérise par des programmes de constructions et de reconstructions quasiment ininterrompus. Un nouveau corps de logis est édifié dans la partie est de l'enclos occidental (n° 10) et un grand bassin est placé devant sa façade (n° 11). Vers le milieu du II^e s., deux bâtiments (n°s 12 et 13) sont construits de part et d'autre de l'ensemble résidentiel, ce qui clôt la *pars urbana* sur trois de ses côtés et lui donne une disposition en forme de "U". À la fin du III^e s., cette nouvelle aile nord est détruite par le feu et rebâtie avec beaucoup plus d'ampleur. Elle est prolongée par un ensemble thermal important (n° 14), ce qui reporte vers l'est le mur de séparation entre les deux cours de la *villa* (n° 15) et multiplie par deux l'assiette de la *pars urbana*. Toujours au nord, mais dans la *pars rustica*, le bâtiment n° 2 est remplacé par un grand grenier dont le plancher est isolé par un vide sanitaire, puis par un édifice encore plus important doté de solides fondations. En face, la partie sud de la cour agricole est occupée par plusieurs grands bâtiments d'exploitation. Il est possible que la construction de petite taille (environ 43 m²) située à l'extrémité est de la *pars rustica* soit une habitation (n° 16). Elle est agrandie par l'adjonction de deux petites extensions.

La fouille de la *villa* de Verneuil-en-Halatte est exemplaire à plus d'un titre. Elle apporte un témoignage très précieux sur les continuités et les ruptures observées en Picardie entre les établissements ruraux de La Tène finale et ceux de l'époque gallo-romaine³³⁶. Cette analyse très fine des formes de l'habitat donne un grand crédit aux hypothèses formulées par J.-L. Collart sur la présence de logements au sein de la *pars rustica* de la *villa* du *Bufosse*. Il est donc raisonnable de le suivre quand il considère que ces petits bâtiments ont accueilli des travailleurs agricoles, tout en reconnaissant que leur statut ne peut être déterminé par l'archéologie³³⁷. Il faut ajouter que leurs tailles ne permettaient pas d'héberger plus de deux ou trois familles. Pour les trois derniers siècles d'activité de la *villa*, cette observation doit toutefois être modérée par le fait que la partie nord-est du site a été détruite et que l'on ne peut donc exclure la présence d'une ou deux habitations supplémentaires.

En toute rigueur, est-il aventureux de supposer que les occupants de ces logements sont employés sur le domaine de cette *villa* ? Cette question repose, en d'autres termes, le problème du fonctionnement de ces établissements et de la main-d'œuvre qu'ils utilisent. Très concrètement, à partir de l'exemple de la *villa* du *Bufosse* et des sources épigraphiques et littéraires examinées plus haut, il est possible d'émettre quelques hypothèses pour tenter d'y répondre et susciter des recherches futures. Le train de vie des propriétaires de cette *villa* demande la présence d'une domesticité importante pour entretenir le corps de logis, les thermes et apporter à la famille du *dominus* tout le confort qu'exigent les plaisirs de la villégiature. Ce personnel est probablement en grande partie servile. Il est sans doute logé dans la *pars urbana* ainsi que le *uilicus* qui règne sur tout ce petit monde et règle l'organisation générale de l'exploitation, comme Philon aurait dû le faire.

Par ailleurs, l'économie agricole impose des travaux quotidiens et des tâches saisonnières plus lourdes. Pour le propriétaire, il serait dispendieux et risqué d'entretenir une main-d'œuvre qui permette d'assurer la totalité de ce volume de travail. De toutes les façons, l'archéologie n'apporte pas la preuve que des armées de travailleurs étaient logées dans ces *villae*. Il est vrai que l'hypothèse a souvent été émise selon laquelle ces « ouvriers », libres ou serviles, pouvaient occuper des « villages » répartis dans les *fundi* des grands domaines. Mais, là encore, cette affirmation ne repose sur aucun argument archéologique solide. Depuis N. Fustel de Coulanges, le passage de Frontin qui rapporte que les *uici* de la plèbe rurale forment, en Afrique, comme une ceinture autour des *villae* est le seul document qui est proposé pour

³³⁶ Collart, 1996, p. 143.

³³⁷ Pinard, Collart, Malrain, Maréchal, 1999, p. 380.

soutenir cette thèse. L'analyse produite au chapitre précédent a révélé que ces « villages de laboureurs » ont surtout, en Gaule, une utilité historiographique ! Dans la conception fustélienne de l'évolution des campagnes, ils constituent en quelque sorte comme un lien entre le domaine gallo-romain et le village médiéval ³³⁸.

En admettant que les terres de la *villa* du *Bufosse* sont gérées, au moins en partie, en faire-valoir direct, leur propriétaire est donc confronté à un problème économique qui consiste à déterminer empiriquement la main-d'œuvre dont il a besoin pour satisfaire la gestion quotidienne de l'exploitation. Son souci est de ne pas nourrir ou rémunérer des bouches inutiles, mais aussi d'éviter de recourir trop souvent à des salariés extérieurs coûteux et pas toujours disponibles. Son estimation dépend de la quantité et de la variabilité de travail que réclament ses productions agricoles, de l'étendue de son domaine, mais aussi de l'existence, à proximité de la *villa*, d'un réservoir de main-d'œuvre disponible. Pour Varron, cette appréciation s'apparente quelque peu à la décision que doit prendre un propriétaire pour déterminer s'il est plus intéressant pour lui d'acheter les biens utiles au fonctionnement de son exploitation à l'extérieur ou de les produire :

De même, s'il y a dans le voisinage des bourgs ou des villages ou encore, appartenant à des riches, des fermes ou des champs bien pourvus, où l'on puisse acheter à bon compte ce dont on a besoin pour le domaine, auxquels ce qu'on a de trop puisse être vendu, comme à certains les échalas, les perches et les roseaux, le domaine est de meilleur rapport que s'il fallait l'importer de loin, et quelquefois même que si l'on pouvait se le procurer en le cultivant chez soi. C'est pourquoi les cultivateurs de ce genre ³³⁹ [préfèrent passer commande, contre un versement annuel, à des médecins, des foulons, des ouvriers qualifiés qu'en avoir dans leur *villa* qui soient sur leur propriété parce qu'il n'est pas sans exemple que la mort d'un homme de métier fasse perdre le revenu du fonds] ³⁴⁰. Ce rôle, les grandes propriétés riches ont l'habitude de le confier à la troupe de leurs domestiques. Si en effet les bourgs et les villages sont trop loin du domaine, ils se procurent des ouvriers qu'ils gardent à la ferme, ainsi que les autres spécialistes indispensables, afin que les esclaves, en sortant du domaine, ne s'écartent pas de leur tâche, et ne se promènent pas en chômant les jours ouvrables, plutôt que d'accroître, en faisant leur travail, le rapport de la propriété. ³⁴¹

Il a été proposé plus haut d'interpréter dans un sens analogue le vers d'Ausone : « *cultor agri nobis nec superest nec abest* » ³⁴². Si ces rapprochements ne sont pas infondés, il est raisonnable de supposer que le propriétaire de la *villa* du *Bufosse* loge dans la *pars rustica* la main-d'œuvre, libre ou servile, qui travaille quotidiennement sur le domaine. Elle assure l'entretien des animaux d'élevage et de trait, de la basse-cour et les façons culturelles qui réclament un investissement en travail pas trop important. Au I^{er} s. et plus particulièrement durant la phase n° 3 de l'occupation, les habitations de la *pars rustica* permettent d'accueillir deux ou trois familles. Cela représente un apport non négligeable en main-d'œuvre d'une dizaine ou d'une

³³⁸ Cf. *supra*, chapitre III, p. 92 et p. 103.

³³⁹ C'est-à-dire qui ont leur exploitation près d'une agglomération.

³⁴⁰ La traduction de ce passage est due à J. C. Dumont (1999, p. 121 et note 11). Selon lui, elle rend mieux le mot *anniuersarii* pour lequel J. Heurgon propose l'expression « à l'année ».

³⁴¹ « *Item si ea oppida aut (uici in) uicinia aut etiam diuitum copiosi agri ac uillae, unde non care emere possis quae opus sunt in fundum, quibus quae supersint uenire possint, ut quibusdam pedamenta aut perticae aut harundo, fructuosior fit fundus, quam si longe sint inportanda, non numquam etiam, quam si colendo in tuo ea parare possis. Itaque [in] hoc genus coloni potius anniuersarios habent uicinos, quibus imperent medicos, fullones, fabros, quam in uilla suos habeant, quorum non numquam unius artificis mors tollit fundi fructum. Quam partem lati fundi diuites domesticae copiae mandare solent. Si enim a fundo longius absunt oppida aut uici, fabros parant quos habeant in uilla, sic ceteros necessarios artifices, ne de fundo familia ab opere discedat ac profestis diebus ambulet feriata potius quam opere faciendo agrum fructuosiore reddat.* » (Varron, *Res rust.*, I, 16, 3-4).

³⁴² Cf. *supra*, p. 223.

quinzaine de bras. Il est toutefois risqué de tirer de cette quantité des indications sur l'étendue du *fundus* car on ignore justement dans quelles proportions le *dominus* de *Bufosse* pouvait recourir à des travailleurs extérieurs, qu'ils s'agissent de *mercennarii* ou de tenanciers auxquels il est demandé des *operæ*, si cette pratique existe aussi en Gaule.

La *villa* du *Bufosse* n'est pas un cas isolé. On pourrait citer d'autres exemples d'établissements agricoles de ce type qui ont livré des bâtiments manifestement destinés au logement de travailleurs agricoles et il serait très utile d'en réaliser un inventaire complet afin de comparer leur capacité d'accueil. Sous réserve d'une enquête approfondie et en première analyse, il ne semble pas que leurs tailles relatives soient nettement plus importantes que celles des habitations de la *villa* de Verneuil-en-Halatte. Il serait donc séduisant de considérer qu'elles accueillent, peu ou prou, la main-d'œuvre employée en permanence dans le domaine. Quel pourrait être son statut ? Encore une fois, la prudence impose de reconnaître que les sources disponibles ne permettent pas de répondre de façon spécifique à cette question. Toutefois, à un niveau de plus grande généralité, rien n'interdit de penser que ces « travailleurs agricoles » logés dans la *pars rustica* pourraient être des esclaves. Si l'on admet qu'ils peuvent être utilisés autrement que dans une chiourme, sous la férule implacable d'un *uilicus*, leur emploi est pour le *dominus* une solution économiquement intéressante.

En effet, une fois dépassé le discours des Modernes sur la nature immorale de l'esclavagisme et l'essence fondamentalement pernicieuse de son fonctionnement économique³⁴³, on peut admettre que la rentabilité d'un esclave n'est pas, dans l'agriculture, nécessairement inférieure à celle d'un tenancier ou d'un salarié³⁴⁴. La critique traditionnelle considère que l'esclave est improductif car il n'a aucune motivation, qu'il faut le surveiller et le punir et donc payer le salaire de celui qui tient le fouet et qu'il coûte cher à l'achat et à l'entretien. Sans examiner la totalité des arguments échangés, on peut remarquer que la productivité du fermier ou du travailleur employé à façon n'est pas assurée *a priori* et que la menace d'être vendu et d'être soumis à des conditions de vie encore plus dures peut parfaitement constituer pour un esclave une contrainte suffisante. Par ailleurs, comparé à la situation d'un petit propriétaire ou d'un tenancier accablés de dettes qui vivent dans l'angoisse d'une mauvaise récolte, le sort de l'esclave travaillant sur un grand domaine pouvait paraître moins incertain. Enfin, l'emploi d'une ou deux familles d'esclaves sur les terres d'une exploitation agricole n'en fait pas pour autant une « *villa* esclavagiste » puisque dans tous les cas son *dominus* à l'obligation de recourir à une main-d'œuvre extérieure pour réaliser les opérations saisonnières les plus lourdes. Les historiens de l'Italie ont montré depuis de nombreuses années que même les établissements les plus importants ne sont pas auto-suffisants en force de travail et qu'ils sont donc obligés de recourir à des travailleurs libres recrutés dans les environs³⁴⁵. Pour la Gaule, deux documents, choisis dans les sources de l'Antiquité tardive pour des raisons que le lecteur découvrira plus tard, évoquent la façon dont certains grands propriétaires utilisent cette main-d'œuvre d'appoint.

Les operarii de Geneviève et de Grégoire

Le premier témoignage est tirée de la *Vita Genovefae virginis parisiensis* qu'il faut rapidement présenter avant d'aller plus loin. Après un siècle d'une longue et passionnée controverse, M. Heinzelmann a établi définitivement l'authenticité et l'ancienneté de la rédaction « A » de la *Vita Genovefae* qu'il situe vers 520, soit une vingtaine d'années après la mort de la sainte³⁴⁶.

³⁴³ Cf. *supra*, chapitre I, p. 15.

³⁴⁴ Dockès, 1979, p. 154-160.

³⁴⁵ Garnsey, 1999, p. 101 ; Dumont, 1999, p. 125.

³⁴⁶ M. Heinzelmann, « *Vita sanctae Genovefae*. Recherches sur les critères de datation d'un texte hagiographique », dans Heinzelmann, Poulin, 1986, p. 1-111.

Sa mise en forme intervient dans un contexte politique très particulier et il est assuré que l'hagiographe a voulu donner à Geneviève une dimension religieuse et historique comparable à celle de Martin de Tours, de Rémi de Reims, de Germain d'Auxerre, de Loup de Troyes et d'Aignan d'Orléans³⁴⁷. Cette apologie de la sainte femme est complétée par « l'invention » de saint Denis, obscur martyr d'une discrète cité, auquel elle voue une dévotion particulière et dont le rédacteur de la *Vita Genovefae* a fait le premier évêque de Paris, envoyé par le pape saint Clément pour évangéliser la Gaule. L'hagiographe légitime ainsi, *a posteriori*, le choix de Clovis de faire de Paris sa nouvelle capitale en donnant à son Église une antiquité et une importance politique qu'elle n'avait certainement pas³⁴⁸.

Néanmoins, dans une étude qui demeure un modèle du genre, M. Heinzelmann a révélé que la *Vita* renfermait de précieuses informations sur le rôle politique de Geneviève et plus généralement sur le destin de la Gaule durant la deuxième moitié du V^e s. Sans reprendre ni discuter toute sa démonstration, il est possible de montrer que sa vie est aussi un des rares documents qui permettent d'estimer l'étendue et la gestion des biens d'un grand propriétaire de la Gaule de cette période. Il convient, tout d'abord, de rappeler les grands traits de la biographie de Geneviève telle que l'a reconstituée M. Heinzelmann³⁴⁹.

Geneviève est née à Nanterre vers 420. Son père était sans doute un haut dignitaire romain issu de la noblesse franque. À sa mort, fille unique, elle hérite de ses biens dans les cités de Meaux et de Paris. Elle doit à cette fortune, à son rang social et à son envergure politique un rôle éminent au sein de la curie des Parisiens. Ainsi, M. Heinzelmann pense, avec de très bonnes raisons, que Geneviève dispose, au sein de cet *ordo*, des pouvoirs d'un *principalis*, d'un *defensor ciuitatis* ou peut-être même d'un *patronus ciuitatis*. À ce titre, elle a la responsabilité de plusieurs charges dont la gestion de l'impôt et de la *cura annonae*. M. Heinzelmann observe, non sans malice, que ce sont sans doute ses missions dans ce domaine qui la poussent à interroger une jeune fille venue de Bourges sur son appartenance réelle à l'ordre des *sanctimoniales* qui lui permettait d'échapper à l'impôt personnel³⁵⁰. Ses fonctions annonaires sont quant à elles illustrées par l'épisode de l'approvisionnement de Paris qui occupe six paragraphes de la *Vita*³⁵¹.

D'après la chronologie établie par M. Heinzelmann, durant les dix années qui ont précédé la victoire de Clovis contre Syagrius, c'est-à-dire de 476-477 à 486-487, les Parisiens doivent faire face à une grave disette consécutive au blocus de la cité imposé par les Francs qui occupent la partie septentrionale de la *ciuitas* et empêchent le ravitaillement de la ville. Alors que la famine s'aggrave, Geneviève prend la tête d'une flottille d'au moins onze bateaux et remonte la Seine jusque dans la région de Troyes où elle s'arrête à *Arciaca*³⁵², identifiée par la critique avec Arcis-sur-Aube. Rapprochant l'expression *navali effectione*, utilisée par le narrateur pour décrire son périple, du terme classique *evectio* qui désigne le droit d'utiliser les moyens du *cursus publicus*, M. Heinzelmann pense que Geneviève a mis à profit les moyens de la corporation des nautes dans le cadre d'une mission d'intérêt public dirigée par elle mais décidée par la curie³⁵³.

³⁴⁷ M. Heinzelmann pense que la *Vita* est une œuvre de propagande commandée par Clotilde pour célébrer Geneviève, auprès du corps de laquelle reposait Clovis dans l'église des Saints-Apôtres, et combattre l'arianisme des Burgondes avec lesquels elle était entrée en conflit (Heinzelmann, Poulin, 1986, p. 57).

³⁴⁸ Beaujard, Picard, 1992, p. 16.

³⁴⁹ Heinzelmann, Poulin, 1986, p. 80-106.

³⁵⁰ *Vita Genovefae*, 31.

³⁵¹ *Vita Genovefae*, 35-40.

³⁵² « *Factum est autem, ut Genovefa in Arciacinse opido navali effectione ad conparandam annonam proficisceretur.* » (*Vita Genovefae*, 35).

³⁵³ Heinzelmann, Poulin, 1986, p. 44-45 et 98.

À *Arciaca*, elle est accueillie par le *tribunus*³⁵⁴ puis elle prend la route jusqu'à Troyes où une foule vient à elle dans l'allégresse. Elle retourne ensuite à *Arciaca*, embarque et redescend le fleuve à bord des chalands chargés de blé. Malmenées par le vent, les embarcations menacent de chavirer et Geneviève en sauve onze, sans que l'on sache s'il s'agit d'une partie de la flottille ou de sa totalité³⁵⁵. De retour à Paris, elle s'occupe personnellement de la préparation des pains et de leur distribution journalière, pendant une période qui n'est pas précisée³⁵⁶.

On ne sait pourquoi Geneviève est allée chercher précisément dans la cité des Tricasses le blé qui faisait défaut aux Parisiens. À la même époque, Sidoine Apollinaire envoie une lettre à Patiens, l'évêque de Lyon, pour le remercier d'avoir acheté, sur ses fonds propres, du blé pour secourir les habitants de plusieurs cités ravagées par les Goths³⁵⁷. Plus loin, il précise que les céréales venaient des propres greniers de Patiens³⁵⁸. Geneviève ne dispose certainement pas de ressources aussi importantes, sinon elle aurait sans doute financé seule, sans l'aide des prêtres et des citoyens de Paris, la construction d'une basilique en l'honneur de saint Denis³⁵⁹.

Si l'on prête quelque valeur à la mention des onze barques de l'épisode de la *navali effectione*, on peut évaluer, par pure hypothèse, leur chargement total à une quantité comprise entre trente-trois et cinquante-cinq tonnes de grains³⁶⁰. Avec un rendement de 450 kg à l'hectare, il faut entre 73 ha et 122 ha d'emblavures pour produire ce volume de céréales. Cela représente une superficie entre trois et cinq fois supérieure à celle consacrée à la culture du blé sur les terres de l'*herediolum* d'Ausone. M. Heinzelmann pense qu'en des circonstances plus favorables il aurait été possible à Geneviève d'assurer tout ou partie de l'annone de Paris avec les productions de ses propres domaines³⁶¹. La *Vita* ne permet pas d'apprécier avec certitude l'étendue exacte de ses possessions dans les cités des Parisiens et des Meldes. Il est certain que la sainte disposait d'une maison à Lutèce et peut-être d'une autre à Meaux car elle y séjourne à plusieurs reprises³⁶². On ne peut douter de l'importance de son patrimoine foncier dans la *ciuitas Parisiorum* car il est à l'origine de son rang au sein de l'*ordo*. Un passage de la *Vita* rapporte qu'elle possédait au moins un domaine de taille sans doute assez considérable dans la cité voisine des Meldes. Il est donc raisonnable de supposer que Geneviève ait pu tirer de ses exploitations une quantité de grains au moins égale à celle qu'elle va chercher dans la région de Troyes, si la mention des onze barques à quelque rapport avec la réalité. Peut-on aller plus loin et suivre M. Heinzelmann quand il suggère, citant le *Digeste*³⁶³, que la sainte assurait ordinairement l'annone de Paris avec les productions de ses domaines ? Les textes recueillis par

³⁵⁴ *Vita Genovefae*, 36.

³⁵⁵ « *Illico Genovefa, ad caelum manibus expansis, opitolationem a Christo flagitavit, confestimque naves in suo cursu directe, sicque per eam Dominus ac Deus noster undecim naves salvavit.* » (*Vita Genovefae*, 39).

³⁵⁶ *Vita Genovefae*, 40.

³⁵⁷ « [...] *quod post Gothicam depopulationem, post segetes incendio absumptas peculiari sumptu inopiae communi per desolatas Gallias gratuita frumenta misisti, cum tabescentibus fame populis nimium contulisses, si commercio fuisset species ista, non muneri.* » (Sidoine Apollinaire, *Epist.*, VI, 12, 5, décembre 471 ou janvier 472).

³⁵⁸ « *Tu, ut de mediterranea taceam largitate, uictum ciuitatibus Tyrrheni maris erogaturus granariis tuis duo potius flumina quam duo nauigia complesti.* ». On apprend ensuite que ces cités sont celles d'Arles, de Riez, d'Avignon, d'Orange, d'Alba, de Valence et de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Sidoine Apollinaire, *Epist.*, VI, 12, 6 et 8).

³⁵⁹ *Vita Genovefae*, 17-20.

³⁶⁰ Au-delà de Nogent-sur-Seine, le fleuve est étroit et plein de méandres. Les barques utilisées par Geneviève devaient être de taille moyenne, comme une de celles trouvées à Yverdon qui mesurait 12 m à 15 m de long pour une charge utile de trois à cinq tonnes (Béat, 1989).

³⁶¹ Heinzelmann, Poulin, 1986, note 461.

³⁶² *Vita Genovefae*, 28 et 33.

³⁶³ « *Praeterea habent quaedam ciuitates praerogatiuam, ut hi, qui in territorio eorum possident, certum quid frumenti pro mensura agri per singulos annos praebeant : quod genus collationis munus possessionis est.* » (*Digeste*, L, 4, 18, 25).

cette compilation distinguent assez clairement, en matière d'annone, le *munus personale* qui oblige son titulaire à gérer des fonds ou des denrées mis à sa disposition par la cité du *munus patrimoniale* qui lui impose de fournir aussi ces produits ³⁶⁴. Autant il ne fait pas de doute que Geneviève est chargée de l'organisation de l'annone, autant il serait surprenant que son hagiographe, prompt à célébrer son dévouement pour la cité, ait omis de préciser qu'elle assure cette mission grâce au revenu de ses exploitations.

Le chapitre 50 de la *Vita* renferme néanmoins une information très précieuse sur le mode de gestion de son domaine de la cité des Meldes. La *Vita* rapporte, en effet, que Geneviève surveillait les moissons dans ses champs lorsqu'un orage survint et sema le trouble parmi ses *operarii*. La prière de la *famula Dei* écarte l'orage qui éclate finalement sur les récoltes environnantes et épargne ainsi ses gerbes et ses moissonneurs ³⁶⁵. Il faut bien sûr se souvenir de l'intention de l'hagiographe et rapprocher cet épisode d'un miracle de saint Martin rapporté par Sulpice Sévère dans ses *Dialogi*, un peu plus d'un siècle plus tôt. À la demande de l'ancien préfet Auspicius, Martin avait chassé la grêle qui ravageait, tous les ans, les moissons d'un *pagus* de la cité voisine des Sénons ³⁶⁶. Les similitudes entre les deux événements sont trop flagrantes pour les attribuer au hasard. Le rédacteur de la *Vita Genovefae* a manifestement voulu placer l'activité de la sainte dans la lignée de celle de Martin, tout en prenant bien soin toutefois de situer son action thaumaturgique à un niveau inférieur à celle du saint évêque de Tours : Geneviève chasse les nuages une seule fois et uniquement sur ses terres !

Il n'en demeure pas moins que pour être crédible ce récit devait s'accorder avec les usages de l'époque à laquelle il est sensé se dérouler ou, du moins, avec les pratiques en vigueur au moment de sa rédaction. Dans la deuxième moitié du V^e s. ou au début du VI^e s., il n'était donc pas surprenant de voir un grand propriétaire, membre de l'*ordo* de sa cité, surveiller la moisson réalisée sur ses terres par des *operarii*. En latin classique, ce terme désigne toutes personnes auxquelles il est confié des tâches ponctuelles. Il est ainsi utilisé par Columelle pour qualifier un esclave ³⁶⁷. Ses occurrences sont rares dans les sources de l'Antiquité tardive. Comme cela a été vu plus haut, dans l'*Edictum de pretiis rerum uenaliu*m l'expression *operarius rusticus* désigne le tâcheron employé à la campagne et payé à la journée ³⁶⁸. Plus tard, dans la seconde moitié du V^e s., si l'on retient l'hypothèse de R. Martin qui place à cette époque la rédaction de l'*Opus agriculturae*, Palladius utilise toujours ce mot, avec le même sens, pour nommer des ouvriers embauchés pour couper du bois ³⁶⁹. Il est employé une seule fois dans la *Vita Genovefae*, mais, dans la deuxième moitié du VI^e s., Grégoire de Tours recourt encore à ce terme pour mentionner des journaliers employés à façon, comme on le verra avec le texte prochain.

Avec toute la prudence que demande l'interprétation d'un document hagiographique de ce genre, on proposera donc de considérer ces *operarii* comme des paysans employés par Geneviève pour le temps de la moisson. Elle les utilise sur ses domaines comme pouvaient l'être les *mercennarii* de Varron. Il est toutefois possible qu'ils aient été plus fortement subordonnés à Geneviève que ne l'étaient, au *dominus* qui les avait embauchés, les

³⁶⁴ Durliat, 1990b, p. 291.

³⁶⁵ « *Idem in terreturio Meldensium urbis, congregatis messoribus, cum propria messe meteret, valde turbati sunt operarii eius propter imbrem repentinum, qui cum turbine imminebat. [...] Admirabilem cunctis timentibus Christus ostendit virtutem, cum in circuitu omnium segetes pluvia rigaret, porro nec messem nec messoris Genovefe saltim ullus guttarum umor contingeret.* » (*Vita Genovefae*, 50).

³⁶⁶ Sulpice Sévère, *Dialogi*, III, 7.

³⁶⁷ Dumont, 1999, p. 117.

³⁶⁸ Cf. *supra*, p. 218.

³⁶⁹ « *Caedendi autem hic modus est, ut optimus operarius in alta silua modii spatium, mediocris uero tertia minus possit abscidere.* » (Palladius, *Op. agr.*, VI, 4).

manouvriers de Varron. À tout le moins, même en considérant qu'il puisse s'agir d'esclaves, le chapitre 50 de la *Vita* dévoile l'existence, à la fin du V^e s. ou au début du VI^e s., de domaines exploités en faire-valoir direct. Il est, en effet, très improbable que Geneviève ait éprouvé le besoin de surveiller elle-même la moisson si ses terres avaient été confiées à des tenanciers ou des esclaves chasés. On trouve un autre exemple de cette forme d'exploitation dans un texte de Grégoire de Tours.

Lors d'un voyage dans sa cité natale des Arvernes, Grégoire a recueilli le récit d'un miracle intervenu grâce à l'intercession des saints anges. L'évêque de Tours le rapporte dans le septième livre, *In gloria confessorum*, de son corpus hagiographique. Alors que son *dominus* était retenu à la ville, un nommé Orose préparait une décoction, sans doute de la bière, pour les esclaves du domaine. Mais, entre-temps, le maître décide de lancer la moisson et revient avec soixante-dix *operarii*. Pris au dépourvu par cette arrivée soudaine de gosiers à satisfaire, il invoque les anges et son tonneau livre miraculeusement de la bière pour tout le monde, jusqu'à la fin de la nuit³⁷⁰.

Il ne fait pas de doute que le domaine qui sert de cadre à ce miracle est exploité en faire-valoir direct à l'aide d'esclaves dont s'occupe Orose, qui assure sans doute des fonctions équivalentes à celles d'un *uilicus*. Il dispose de bâtiments d'exploitation, dont peut-être une brasserie, et de réserves de denrées alimentaires. Il est fort probable que le *dominus* occupe un logement au sein de cet établissement, mais le passage ne permet pas de savoir si c'est aussi le cas des esclaves. Il semble néanmoins que le personnel servile ne soit pas très nombreux. Pour assurer la moisson, le maître est donc obligé d'embaucher des *operarii* qu'il rémunère et auxquels il fournit au moins la boisson. Ce terme désigne sans conteste des journaliers employés à façon. Dans un autre texte, Grégoire montre l'évêque de Lisieux, Aetherius, occupé dans les champs pour les labours avec des *operarii* qu'il a rassemblés pour l'occasion³⁷¹. Comme il n'est pas possible de moissonner dans l'obscurité, on suppose que la bière du tonneau d'Orose a aussi servi à fêter, pendant une partie de la nuit, la fin de la récolte. Il est donc probable que ces *operarii* ont été recrutés une seule journée. Grégoire indique que le *dominus* a ramené soixante-dix *operarii*. Si la moisson n'a duré qu'une journée et en considérant que ces ouvriers sont seulement chargés de fauciller les blés, cette équipe est juste suffisante pour couper une superficie totale d'une vingtaine d'hectares. C'est-à-dire à peu près la surface emblavée sur les terres de l'*herediolum* d'Ausone.

Ce rapprochement est volontaire et la mise en perspective de ces trois exemples donne l'impression que, du IV^e au VI^e s., les domaines d'Ausone, de Geneviève et du *dominus* arverne de Grégoire ont fonctionné selon des principes économiques généraux très proches. Cette hypothèse peut être affirmée par d'autres documents qui, tout en étant moins précis, témoignent de la forte implication des membres de l'aristocratie dans la gestion de leurs

³⁷⁰ « *Iubet, inquit, fieri, ex annonis aqua infusus atque decoctis messoribus poculum praeparari. Hanc enim coctionem Orosius a coquendo caeliam uocari narrauit. Quod cum praeparatum fuisset et in uase reconditum, atque ille apud urbem moras innecteret, ut mos seruorum est, maximam partem exhaustam, exiguam dominicis usibus reliquerunt. Ille quoque fidus de iussione inuitare messoris iubet, ut, eo ab urbe redeunte, hos segitem decidere repperiret. Quo facto, iam operariis in segite collocatis circiter septuaginta, aduenit dominus fundi, perscrutansque qualitatem quantitatemque potus, perparum repperit. Tunc pudore confusus et sibi factum ad uerecundiam reputans, ne potum defecerit operariis, quod, ut ipse arbitrabatur, super quinque modiorum mensuram non erat, quid ageret, quo se uerteret, in ambiguo dependebat. Tandem, inspirante Domino, conuersus ad uasculum, nomina angelorum sanctorum, quae sacrae docent lectiones, super aditum eius deuote inuocat, orans, ut uirtus eorum paruitatem hanc in abundantiam conuertere dignaretur, ne operariis defeceret quod haurirent. Mirum dictu ! Tota die ab hoc extractum numquam defuit bibentibus, sed, usque quod nox finem operandi fecit, omnibus fuit in abundantia ministratum.* » (Grégoire de Tours, VIII libri miraculorum, Liber VII : *In gloria confessorum*, I. *De uirtutibus angelorum*).

³⁷¹ « *Die uero, quo sacerdos operarios in agro adgregauerat ad sulcandum,* » (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VI, 36, 25-26).

domaines, à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge. Ainsi, les grands personnages avec lesquels Sidoine Apollinaire échange ses *Epistulae* disposent tous de propriétés à la campagne qu'ils ont aménagées *more romanorum* et qu'ils exploitent directement : l'Arverne Maurusius profite à la fois du confort et des productions agricoles de son *praedium*³⁷², le Santon Namatius embellit son domaine selon les préceptes de Vitruve et le cultive avec une science égale à celle de Columelle³⁷³, Eutropius, descendant du consul Sabinus, passe plus de temps à cultiver sa *villa* que son prestige³⁷⁴, et Syagrius agit davantage en bouvier qu'en chevalier³⁷⁵.

Quelle que soit la représentativité de ces textes, ils montrent sans aucune ambiguïté que l'entreprise agricole n'a pas totalement disparu avec le Haut-Empire. Il existe encore à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge des domaines exploités en faire-valoir direct à l'aide d'une main-d'œuvre permanente et de supplétifs embauchés pour assurer les travaux saisonniers les plus laborieux. Il ne fait pas non plus de doute que le travail servile joue encore un rôle important dans le fonctionnement de ces établissements agricoles. Non seulement, depuis l'article posthume de M. Bloch³⁷⁶, les médiévistes ont admis qu'il existait encore de nombreux esclaves dans les campagnes du haut Moyen Âge, mais ils ont aussi reconnu que tous n'étaient pas installés sur des tenures et que certains d'entre eux continuaient à être utilisés directement sur le domaine, parfois sous la conduite d'*actores* ou de *uilici*³⁷⁷.

Toutefois, il faut bien l'admettre, tous les documents ne sont pas aussi clairs que le passage dans lequel Orose prépare de la bière pour les esclaves de son *dominus*. Les mentions d'esclaves possédés par des grands propriétaires terriens sont nombreuses³⁷⁸, mais il est rare de disposer d'informations suffisamment précises pour estimer la part de la main-d'œuvre servile non chassée utilisée sur leurs domaines. Enfin, on ne saurait contester que le faire-valoir direct semble être devenu, à cette époque, un mode d'exploitation de la terre distinctif des patrimoines fonciers les plus importants. Ce lien quasi exclusif est sans doute amplifié par la nature des sources utilisées, il n'en est pas moins une conséquence directe de la difficulté d'accès à la *possessio* que Salvien dénonçait comme un des maux majeurs de son temps³⁷⁹.

Contrairement à ce que soutient la critique depuis plus de deux siècles, les rares sources disponibles pour la Gaule ne donnent pas le sentiment que les domaines du Bas-Empire et du haut Moyen Âge ont été systématiquement divisés en lots confiés à des tenanciers, *coloni* ou esclaves chassés. Il est possible que l'agriculture de tenure connaisse à cette époque un essor considérable, mais il est néanmoins incontestable que les propriétaires ont encore la ressource d'exploiter leurs terres directement au moyen d'entreprises agricoles, même si ce mode de faire-valoir semble de plus en plus réservé aux strates sociales les plus élevées de la société gallo-romaine. Il serait donc utile d'examiner avec plus d'objectivité les processus de transformation des régimes agraires à la fin de l'Antiquité en se rappelant que la théorie « classique » de la *villa* tardive repose fondamentalement sur la double dénonciation de la nature foncièrement

372 « ; quo loci tibi cum ferax uinea est, tum praeter ipsam praedium magno non minus domino, quod te tuosque plurifaria frugum mansionumque dote remoretur. » (Sidoine Apollinaire, *Epist.*, II, 14).

373 « Sed de Vitruvio siue Columella, seu alterutrum ambose sectere, decentissime facis. Potes enim utrumque more quo qui optimo, id est ut cultor aliquis e primis architectusque. » (*Epist.*, VIII, 6, 10).

374 « Non minus est tuorum natalium uiro personam suam excolere quam uillam. » (*Epist.*, I, 6, 3).

375 « Quousque prati comantis exuuias hibernis noualibus non ut eques sed ut bubulcus abscondis ? » (*Epist.*, VIII, 8).

376 « À l'époque des invasions et aux premiers temps des royaumes barbares, il y avait encore, dans toute l'Europe, beaucoup d'esclaves, davantage selon toute apparence qu'aux premiers temps de l'Empire. » (« Comment et pourquoi finit l'esclavage antique », *Annales ESC*, 1947 ; repris dans : Bloch, 1983, p. 261).

377 Doehaerd, 1982, p. 180-188. La première édition de cet ouvrage date de 1971.

378 Bonnasié, 1985, p. 324.

379 Cf. *supra*, p. 196.

nuisible du grand domaine et de l'esclavage et sur une filiation rêvée entre le colonat et le servage médiéval³⁸⁰.

Une fois reconnue la possibilité d'une plus grande diversité des modes d'exploitation agraire à la fin de l'Antiquité, il appartient aux archéologues de redoubler de circonspection lorsqu'ils étudient l'évolution du peuplement des campagnes durant cette période. Loin de constituer des preuves irréfutables d'une concentration de la propriété transformant les *villa* en des centres domaniaux gérant la rente foncière d'une multitude d'exploitations plus petites passées sous leur contrôle, certaines des grandes exploitations du Bas-Empire reconnues par l'archéologie pourraient tout aussi bien attester de la perpétuation, jusqu'à une époque très tardive, de l'exploitation directe de la terre par leur propriétaire.

Les travaux récents réalisés sur les grandes *villa* du sud-ouest suggèrent ainsi que plusieurs de ces établissements comprennent encore à la fin de l'Antiquité des bâtiments d'exploitation agricole³⁸¹. Toutefois, ailleurs en Gaule, les preuves d'une telle continuité sont beaucoup plus difficiles à établir. Les exemples de *villa* entretenues ou encore occupées au V^e s. ne manquent pas, mais il est souvent bien difficile d'apprécier leur capacité économique³⁸². Enfin, en l'absence de donnée archéologique, il est encore impossible de savoir à quoi pouvaient ressembler les exploitations agricoles dont disposaient, à la fin du V^e ou au VI^e s., Geneviève et le *dominus* arverne de Grégoire pour mettre en valeur directement leurs domaines. L'assimilation trop rapide entre des pratiques architecturales, des modes d'habitat et des régimes agraires a trop souvent été dénoncée dans ce travail pour admettre maintenant que la *villa* puisse être la seule forme archéologique du faire-valoir direct.

L'ambition de la deuxième partie de ce chapitre était d'appréhender le fonctionnement économique de l'entreprise agricole en s'intéressant aux conditions d'utilisation de la main-d'œuvre dont elle a besoin. Des sources utilisées dans ce chapitre, il est ressorti avec clarté ce qu'elle n'était pas : une exploitation recourant à de gros contingents d'esclaves logés sur le domaine et soumis à un régime coercitif sévère. Une fois ce constat de carence établi, la documentation disponible donne une image de l'esclavage en milieu rural très contrastée et en tous cas fort éloignée de ce que proposait une lecture partielle et idéologique des Agronomes latins. La figure de l'esclave ou de l'affranchi qui apparaît avec le plus de netteté est celle de l'*actor* ou du *uilicus*. Personnage considérable, il est le véritable gestionnaire du domaine. Son rôle n'est pas seulement économique car son emploi est manifestement pour le maître une façon de montrer son attachement à la *romanitas*. Leur présence dans les campagnes pourrait ainsi constituer un indice intéressant pour reconnaître la diffusion, en Gaule, d'une forme sociale particulière de gestion de la main-d'œuvre.

À un niveau inférieur, celui de l'exécution et du fonctionnement quotidien du domaine, les informations disponibles, qu'elles soient archéologiques ou historiques, sont encore bien trop ponctuelles et partielles pour en tirer des enseignements à valeur générale. Il est possible que les établissements agricoles les plus importants aient accueilli en leur sein tout ou partie du personnel employé en permanence. Mais l'exemple convaincant de la *villa* de Verneuil-en-Halatte est bien trop isolé pour être assuré qu'il en est de même sur la plupart des exploitations agricoles de cette dimension. Une fois les ergastules récusés, il reste à entreprendre une archéologie des structures d'accueil des travailleurs impliqués quotidiennement dans la production agraire de ces établissements. Si l'on considère le regroupement en un même lieu de bâtiments abritant le *dominus* et sa *familia*, les activités agricoles et la main-d'œuvre paysanne permanente comme la manifestation matérielle d'une certaine forme de mise en

³⁸⁰ Cf. *supra*, chapitre I, p. 16 et p. 32 ; chapitre II, p. 39 ; chapitre III, p. 123.

³⁸¹ Balmelle, Petit-Aupert, Vergain, 2001, p. 210.

³⁸² Van Ossel, 1992, p. 176.

valeur du sol, la présence et l'importance de logements destinés à ce personnel peuvent constituer des critères novateurs de classification des différents types de *villae*. Indépendamment des variations dans l'espace et le temps des pratiques architecturales et des modes de construction, ils permettraient de distinguer une catégorie spécifique d'entreprise agricole dont il faudrait retracer ensuite la genèse et la disparition progressives dans les campagnes de la Gaule. S'intéresser à la place de la main-d'œuvre dans l'activité agraire de ces établissements est donc une façon efficace d'introduire l'analyse économique dans la réflexion sur le monde rural.

Dans la première partie de ce chapitre, on a considéré que le développement de l'exploitation familiale est limité par la quantité de travail fourni par la famille paysanne. Ce type de comportement économique se distingue en cela de celui de l'entreprise agricole qui doit nécessairement chercher en dehors du groupe familial la main-d'œuvre dont elle a besoin pour assurer le fonctionnement de l'établissement. On vient de montrer que parmi les entreprises agricoles il existait une classe supérieure d'exploitations dont l'économie agraire exigeait la présence d'un personnel permanent qui pouvait être hébergé sur place. Les sources qui viennent d'être examinées et l'évaluation économique conduite plus haut suggèrent que ces dernières devaient aussi recourir ponctuellement à une main-d'œuvre d'appoint pour faire face aux travaux saisonniers les plus lourds. Reprenant les conclusions de Varron, il est en effet apparu qu'il était économiquement dispendieux d'entretenir un personnel, libre ou servile, qui ne pouvait être pleinement utilisé toute l'année. Ausone, Geneviève, le *dominus* arverne de Grégoire et Aetherius l'évêque de Lisieux doivent donc régulièrement s'adjoindre les services d'*operarii*. Il n'est pas douteux que les propriétaires des exploitations agricoles du Haut-Empire étaient soumis aux mêmes contraintes.

Sur ce point précis, l'économie agraire de la Gaule ne se différencie pas de celle des autres provinces occidentales de l'Empire pour lesquelles l'importance des échanges de main-d'œuvre entre les différentes composantes de l'espace rural est maintenant communément admise³⁸³. Cette révision essentielle découle notamment de la plus grande place que les historiens de l'Italie réservent à l'activité des libres dans l'économie³⁸⁴ et de l'intérêt accru qu'ils accordent aux formes juridiques très variées que peut prendre le louage de travail, la *locatio operarum*³⁸⁵. Progressivement, la *villa* est apparue comme une entité économique fortement tributaire de la main-d'œuvre extérieure. Enfin, mettant à bas une tradition historiographique vieille de deux siècles, P. Garnsey a invité ses collègues à ne plus envisager la *villa* et la petite exploitation comme des modes antagonistes de mises en valeur des sols³⁸⁶.

Ce bouleversement radical de point de vue est resté à peu près ignoré des spécialistes de la Gaule, alors même que l'archéologie ne cesse de leur apporter des preuves évidentes de la part importante que prennent les petits établissements agricoles dans les campagnes gallo-romaines. Il n'y a pas lieu de revenir une nouvelle fois sur les fondements épistémologiques de cette inclinaison. En revanche, il est peut être utile de conclure ce chapitre en esquissant rapidement les perspectives de recherche que laisse entrevoir cette appréhension renouvelée de l'économie agraire.

2. Entreprise agricole et exploitation familiale : une nécessaire complémentarité

L'origine de la main-d'œuvre employée par les *villae* italiennes est très diverse. Dans le passage cité plus haut, Varron conseille aux propriétaires d'embaucher dans les *oppida* et les *uici* le

³⁸³ Cf. *supra*, p. 238.

³⁸⁴ Dumont, 1999, p. 120 ; Rosafio, 1999, p. 83.

³⁸⁵ Thomas, 2004, p. 209.

³⁸⁶ « L'économie de la *villa* et la petite exploitation paysanne peuvent dès lors être considérées comme des modes complémentaires de production agricole. » (Garnsey, 1999, p. 102).

personnel d'appoint³⁸⁷. D'autres sources suggèrent qu'il pouvait s'agir aussi d'esclaves loués par leurs maîtres, de petits propriétaires ou de tenanciers souhaitant compléter leurs ressources et même d'hommes libres venus de régions pauvres dans le cadre de véritables migrations saisonnières³⁸⁸. Il ressort de la littérature agronomique que le choix entre le faire-valoir direct et le fermage dépend, entre autres choses, de la présence d'une main-d'œuvre abondante dans la région d'installation. Ces textes révèlent aussi la préoccupation constante des propriétaires de pérenniser les liens qu'ils ont établis avec les individus qu'ils emploient régulièrement. De la même façon qu'il est dans leur intérêt de maintenir sur leurs terres des tenanciers qui leur assurent une rente régulière, il est tout à fait déterminant pour eux de disposer sans trop de difficultés de bras rapidement disponibles pour réaliser les travaux saisonniers qui ne peuvent être différés, comme la moisson ou la vendange. Par suite, les relations qui se tissent entre les uns et les autres prennent souvent une forme plus statutaire que contractuelle³⁸⁹. À ce titre, les *opera* exigées des tenanciers africains peuvent être considérées comme une solution originale et efficace pour garantir cette disponibilité.

Le bénéfice que peuvent tirer les tenanciers ou les petits propriétaires de ce travail sur les domaines plus importants est d'autant plus vital qu'ils sont limités dans leur développement par les contraintes qui pèsent sur l'exploitation familiale. Ce bénéfice réalisé à l'extérieur vient abonder les revenus tirés des activités non agricoles³⁹⁰ et élève le niveau de vie de la famille tout en lui évitant d'engager des opérations demandant une somme de travail supérieure à ce qu'elle peut fournir. Si les tâches réalisées sur la terre d'autrui lui sont payées en espèces, elles sont alors pour le petit exploitant une façon de se procurer la monnaie dont il a nécessairement besoin pour reconstituer son capital. Pour le petit tenancier, offrir ses bras à son propriétaire est aussi une solution intéressante pour s'acquitter du loyer de la terre sans augmenter sa production agricole. En théorie, on peut enfin supposer qu'il peut être utile pour le petit exploitant d'échanger sa force de travail contre l'utilisation d'un train de labour ou de certains des grands équipements de la *villa*, comme le moulin ou le pressoir.

La principale difficulté à laquelle sont confrontés le propriétaire et les petits exploitants louant leurs bras réside dans l'accordement des calendriers³⁹¹. Les seconds sont principalement disponibles durant la morte saison alors que les premiers ont surtout besoin d'eux à la fin de l'été, à une époque où tout le monde est occupé dans les champs. La main-d'œuvre citadine, ou plus généralement celle qui est moins soumise aux rythmes agraires, a l'avantage d'être plus disponible. Toutefois, les petits paysans peuvent s'organiser pour se rendre libres à un moment où la *locatio operarum* est la mieux rétribuée. La culture de céréales à maturité tardive peut ainsi leur permettre de participer à la moisson du froment sur les grandes exploitations. De son côté, le grand propriétaire a tout intérêt à développer des cultures qui exigent un apport important de main-d'œuvre à un moment où elle coûte le moins cher. Dans une région de grande céréaliculture, il lui est, par exemple, aisé de trouver des bras pour assurer la vendange.

Il n'est pas utile de poursuivre davantage cette énumération des possibles pour percevoir combien les relations unissant, au sein d'un même terroir, les différents protagonistes de l'économie agraire sont potentiellement multiples et complexes. Cependant les sources manquent pour les appréhender concrètement. En Gaule, ce déficit est presque total et les rares textes disponibles sont très imprécis. Ainsi, ceux étudiés plus haut ne disent rien de l'origine et du mode de rémunération des *operarii* utilisés par Geneviève, le *dominus* arverne

³⁸⁷ Cf. *supra*, p. 237.

³⁸⁸ Dumont, 1999, p. 123.

³⁸⁹ Andreau, Maucourant, 1999, p. 77.

³⁹⁰ Cf. *supra*, p. 214 et p. 220.

³⁹¹ Erdkamp, 1999, p. 569.

ou Aetherius, l'évêque de Lisieux. Il est vraisemblable que les tâcherons employés par les entreprises agricoles gallo-romaines proviennent, comme en Italie, des villes, des agglomérations et des établissements agricoles de plus petite taille, mais il est difficile d'en apporter la preuve matérielle et d'étudier concrètement ces échanges.

La complexité de ces questions n'enlève rien à l'intérêt heuristique d'une analyse de l'économie agraire plus attentive au fonctionnement des établissements agricoles et donc à la main-d'œuvre qu'ils utilisent. Le présent chapitre a dévoilé certains des bénéfices que l'on pouvait tirer de cette perspective de recherche. Il a ainsi été montré qu'il n'est plus possible de dénier systématiquement toute autonomie économique aux exploitations agricoles les plus humbles. S'agissant des établissements les plus importants, il est apparu que leur besoin de recourir, dans des proportions plus ou moins grandes, à un personnel extérieur lie, en partie, leur économie à celle des autres composantes de l'espace rural, et plus particulièrement à celle des fermes familiales qui les environnent. Partant, cette double révision oblige à dépasser l'horizon historiographique traditionnel et impose d'abandonner la pratique encore bien représentée qui consiste à répartir les exploitations agricoles entre deux classes caractérisées par des logiques économiques disjointes, antagonistes et divergentes.

Certes, le présent chapitre a montré que parmi les formes de mise en valeur de la terre on peut distinguer deux types de comportements économiques fondamentaux qui se différencient par leurs objectifs et leurs contraintes. Ces deux « profils » doivent être considérés comme des outils analytiques et non comme les deux catégories d'une nouvelle typologie archéologique. Leur finalité est simplement de contribuer à l'élaboration de critères pertinents pour reconnaître et apprécier les différentes formes d'économie agraire des exploitations. Au sein d'une même grande entité régionale, à côté de la petite ferme de Bohain et de la *villa* de Verneuil-en-Halatte qui ont été présentées ici comme les archétypes de l'exploitation familiale et de l'entreprise agricole, il existe indéniablement des établissements qui pratiquent des agricultures hybrides et intermédiaires entre ces deux formes extrêmes de comportements économiques.

En tout état de cause, il faut renoncer au schéma dualiste qui oppose la *villa* moderne, créatrice de richesse et ouverte vers l'extérieur, à la petite ferme familiale archaïque, autarcique et routinière. Il existe des synergies importantes entre ces deux formes de mise en valeur du sol. À la conception réductrice d'une *villa* considérée comme l'instrument unique de la conquête et de l'exploitation rationnelle du territoire, on peut opposer une vision plus nuancée qui repose sur l'idée qu'elle ne peut durablement se fixer et grandir que si elle dispose sur place d'une main-d'œuvre abondante dont elle peut profiter. Son expansion est donc compromise si le terroir dans lequel elle s'installe n'est occupé que par des exploitations familiales pratiquant une économie qui se suffit à elle-même. Introduite dans le débat sur la « romanisation », cette idée conduit à supposer que la *villa*, considérée comme une forme historique originale d'entreprise agricole, connaît un essor d'autant plus précoce et important que l'économie agraire pré-romaine régionale a atteint un haut niveau de développement. De la même façon, à la fin de l'Antiquité, on peut supposer que la pérennité de la *villa* est mieux assurée dans les terroirs où il existe encore un tissu dense de petits établissements.

Ces deux hypothèses sont loin d'épuiser les perspectives nouvelles offertes par une archéologie de l'espace rural qui s'attacherait à mieux comprendre les interactions entre les différents types d'exploitations agricoles. Autrement dit, il n'est plus possible de restituer l'évolution de l'occupation d'un terroir en s'intéressant aux seules *villae*. L'analyse doit également considérer les exploitations familiales et les autres formes d'occupation du sol,

comme l'habitat groupé. Ce qui importe maintenant c'est de restituer, dans des cadres géographiques appropriés, le *continuum* formé par tous ces établissements, de la petite ferme jusqu'à la grande *villa*, du petit village de paysans à la grande agglomération, de comprendre leurs spécificités économiques par l'étude attentive de leurs structures d'habitat et de production et de restituer les évolutions de ce système. En même temps, il convient de se demander si la *villa* est la seule forme d'entreprise agricole dans les campagnes gallo-romaines et comment sont exploités les terroirs qui n'en possèdent pas.



CONCLUSION

LES ESQUISSES historiographiques proposées dans ce mémoire, la critique de travaux récents et les plaidoyers en faveur de publications exemplaires ont fait apparaître les forces et les faiblesses de l'archéologie rurale gallo-romaine et les échappées prometteuses de recherches en cours ou à venir. Néanmoins, plus de dix ans après le « manifeste de 1991 »¹, la constitution d'un corpus d'établissements agricoles fouillés et publiés dans les meilleures conditions demeure une priorité absolue. Certes, la dernière période a été riche d'entreprises novatrices, notamment dans le domaine de l'archéologie de l'espace, mais ce mémoire a fait apparaître les limites actuelles des approches fondées principalement sur la collecte des indices de surface et a montré la nécessité impérieuse de les dépasser en s'investissant davantage dans l'étude des établissements agricoles, de leurs bâtiments, de leurs annexes et de leurs productions. Cet engagement devra toujours, surtout en France, porter sur les *villae*, mais aussi sur toutes les autres composantes de l'économie agraire.

Un des résultats de ce mémoire est peut-être d'avoir mis en évidence l'intérêt exclusif et injustifié dont bénéficient les exploitations agricoles les plus importantes ou les plus représentatives de la romanité. Cette polarisation excessive a pour conséquence de maintenir dans l'ombre les autres établissements ruraux en les dénuant de toute influence. Afin de dissiper les éventuelles équivoques que pourrait susciter cette critique, il convient de redire, dans cette conclusion, que cette analyse ne s'inscrit pas « dans un processus classique d'inversion conduisant à une dénonciation du schéma colonial romain et à la valorisation des civilisations indigènes et des sociétés paysannes. »². Les fonctions économiques, sociales et culturelles essentielles de la *villa*, considérée ici comme une forme particulière d'entreprise agricole, n'ont jamais été mises en doute. Il est simplement apparu nécessaire d'appréhender la *villa*, non pas de façon autonome, mais dans ses relations avec toutes les autres éléments qui participent à la mise en valeur du sol.

En essayant d'analyser de façon très concrète le fonctionnement économique de diverses exploitations agricoles, l'objectif de ce travail était de mettre à la fois en évidence leur nécessaire complémentarité et l'imbrication de leurs économies et de promouvoir une approche systémique soucieuse d'appréhender la totalité du *continuum* constitué par tous ces établissements. En restituant à la petite exploitation agricole l'autonomie économique qui lui est souvent refusée et en rappelant la dépendance relative de la *villa* vis-à-vis de son environnement social, l'ambition était aussi de contribuer à la réfutation d'une vision dualiste de l'économie agraire. Ce mode de pensée envisage l'espace rural comme s'il était composé d'isolats économiques plus ou moins antagonistes. Lointains héritiers des conceptions physiocratiques, les travaux représentatifs de ce courant de pensée opposent les grandes exploitations, seules productrices de richesses, aux petits établissements, symboles d'un monde dans lequel l'histoire se refroidit et s'éteint³.

¹ Cf. *supra*, chapitre III, p. 163.

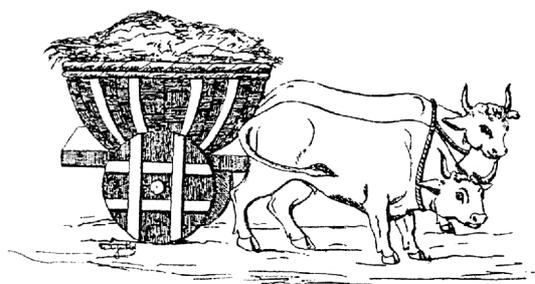
² Leveau, Gros, Trément, 1999, p. 294.

³ Schiavone, 2003, p. 81.

Les quelques exemples analysés dans le dernier chapitre ont révélé qu'il était possible de favoriser une approche plus dynamique de l'économie agraire. Tout en déterminant précisément l'importance, le statut et l'influence économique de chaque établissement agricole, cette démarche impose de mieux reconnaître leurs relations. Ce mémoire s'est principalement attaché à tenter de comprendre l'interdépendance entre les exploitations par le biais d'une réflexion sur leurs besoins en main-d'œuvre et les capacités de travail de la famille paysanne. Il est bien sûr indispensable d'élargir cette recherche à d'autres types de relations et surtout aux autres composantes de l'espace rural. Le rôle de premier plan joué par les agglomérations dans ce système a été évoqué à plusieurs reprises. Il est certain qu'elles abritent aussi des populations qui mettent en valeur directement la terre ou qui participent à cette exploitation en apportant leurs bras aux autres producteurs agricoles. Dans cette conclusion, il est difficile d'aller plus loin que cette pétition de principe, mais il est certain que cette question mériterait d'être soigneusement étudiée, tant il est vrai que l'archéologie gallo-romaine a jusqu'à présent prêté trop peu d'attention à la fonction agraire des agglomérations.

Il ne fait pas de doute non plus que, dans l'absolu, la compréhension entière de l'économie rurale exige de s'intéresser aux institutions juridiques et foncières et de façon encore plus générale aux conditions historiques de son élaboration⁴. L'exercice de quantification a, par exemple, mis en lumière la nature discriminante de la propriété foncière. Malheureusement, sur ce plan, on ne disposera jamais pour les Gaules d'une documentation aussi précise et suggestive que celle qui concerne l'Italie ou l'Égypte. Néanmoins, plusieurs passages de ce mémoire ont révélé que les sources écrites pouvaient encore livrer, sur l'économie agraire gallo-romaine, des informations insuffisamment exploitées. Dans ce domaine, comme dans d'autres, il faut donc s'employer à confronter les sources et les perspectives d'analyse.

Cette rencontre doit se réaliser dans le respect de la cohérence épistémologique des modes de constitution et d'interprétation des sources utilisées. Autrement dit, l'archéologie renonce à exploiter toutes les potentialités et la richesse de la documentation qu'elle produit si elle se donne pour seul objectif d'illustrer un discours historique élaboré en dehors de son instance. Pour être profitable, l'échange nécessaire entre les champs disciplinaires doit se réaliser à l'échelon de la synthèse, c'est-à-dire une fois accompli l'indispensable travail scientifique de recueillement et d'interprétation des informations élémentaires. À cette fin, il convient de susciter de nouvelles méthodes, d'initier des cadres de réflexion novateurs et de forger des outils d'analyse plus efficaces. C'est à cette condition que pourront pleinement se développer une histoire et une archéologie de l'économie antique.



⁴ Andreau, Maucourant, 1999, p. 63.